This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

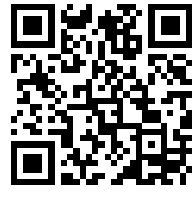

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DU

# BAS-POITOU

Digitized by Google

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD
9, Rue des Loges (près le Nouveau Pont des Sardines)

Digitized by Google

# REVUE

DU

# BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

*26e Année. — 1re Livraison.*

*Directeur :* RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS
E. LECHEVALLIER
16, Rue de Savoie

NIORT
G. CLOUZOT
2, Rue des Halles

FONTENAY-LE-COMTE
HENRI LUSSAUD, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
9, Rue des Loges

1913

Digitized by Google

LOAN STACK

Digitized by Google

DC611
P731R4
v.26

# Un Emissaire de M. de Charette

## 1793-1795

## M. DE LA ROBRIE

*(Suite et Fin)* (1)

Vers la fin du mois de Septembre 1794, M. de Puisaye quittait la Bretagne pour passer en Angleterre.

Il gagna Londres. Il y venait faire confirmer le commandement d'une armée qui, sauf un Conseil militaire et un Comité central, n'existait pas et chercher une Commission de général en chef de l'Armée Catholique et Royale de Bretagne qu'il promettait d'organiser.

Dans les instructions laissées le 26 Août 1794, avant son départ, (2) au Comité central de Bretagne, M. de Puisaye recommandait de communiquer avec M. de Charette et de s'entendre à tout prix avec lui (3). Il jugeait cette entente de haute importance. « Envoyez vers Charette mille fois, s'il le faut (4).

Aussi, dès son arrivée à Londres, malgré son désir de passer

(1) Voir le 4e fascicule de 1912.

(2) Il quitta la Bretagne, le 23 Septembre 1794.

(3) Savary, t. IV, p. 127.

(4) Chassin. *Les Pacifications*, t. II, p. 27.



Digitized by Google

inaperçu, son premier soin, fut de s'attacher la personne du jeune envoyé de M. de Charette.

La situation de celui-ci pouvait servir ses projets. Le caractère sympathique et la prestance du jeune officier lui ouvraient toutes les portes. Présenté à la Cour, il avait reçu en présent des princesses un sabre de prix et des pistolets (1). Cet accueil favorable facilitait au jeune diplomate sa tâche de solliciteur.

M. de Puisaye avait exercé sur les ministres anglais sa séduction habituelle, l'ascendant d'un esprit délié et supérieur. Plus encore que Pitt, il avait conquis le secrétaire d'Etat à la guerre et aux colonies, William Vindham.

La faveur des ministres fit avancer ses affaires.

Le 15 Octobre 1794, le comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, le reconnaissait comme général en chef de l'armée de Bretagne (2), M. de Puisaye usant de ses prérogatives, sollicitait pour M. de La Robrie, une commission de lieutenant-colonel et un brevet de chevalier de Saint Louis. Ces distinctions attachaient le jeune officier à la fortune de M. de Puisaye. Il lui restait fidèle malgré les efforts faits pour traverser cette amitié. Dans une note de ses mémoires, M. de Puisaye lui rend cette justice d'avoir montré de la fermeté dans la douceur.

« Avec un esprit pénétrant La Robrie était d'un caractère » extrêmement doux. Ces messieurs, dont les armes favorites » sont la flatterie et la souplesse, le caressèrent beaucoup pendant » son séjour à Londres. Son amitié leur avait fait croire qu'ils en » feraient aisément un instrument de leurs intrigues. Ils n'y réussirent pas (3) ».

Si le jeune officier eût des amis, il avait aussi des envieux qui poussaient la cabale jusqu'auprès des ministres (4).

(1) Les princesses, filles de Georges III, alors à la Cour, étaient Mary, duchesse de Glocester, Sophia et Amelia.

(2) La commission de général en chef des Armées Catholiques et Royalistes de Bretagne, fut délivrée plus tard le 3 Décembre 1794.

(3) Puisaye. *Mémoires*, t. IV, p. 402.

(4) Voir le billet confidentiel de M. de Moustier à M. Windham. *Le chevalier de Tinteniac*, par M. G. de Clohars-Carnoët. *Revue de Bretagne*, Juillet-Août 1911, page 27.

Digitized by Google

Lebouvier-Desmortiers (1) s'est fait l'écho de ces mauvais bruits en prétendant que M. de La Robrie « sous le rapport militaire » était très estimable ; sa bravoure, son zèle, pour la cause qu'il » avait embrassée, lui méritaient la confiance de M. de Charette » pour tout autre emploi qu'une négociation aussi importante » que délicate ».

On peut douter de l'impartialité de ce jugement en rappelant que Lebouvier-Desmortiers avait brigué près de M. de Charette cette mission importante et délicate et qu'il avait été évincé.

Quoi qu'il en soit, M. de Puisaye notait ainsi M. de La Robrie : « Cet officier est un jeune homme plein d'intelligence, de loyauté, » d'intrépidité et de zèle (2) ».

Pendant les derniers mois de 1794, l'abandon momentané de ses tentatives de débarquement, s'explique par sa collaboration au travail acharné de M. de Puisaye, préparant la descente anglaise de 1795, le « grand coup ».

M. de La Robrie le voyait journellement et lui avait abandonné loyalement le soin de sa mission (3).

M. de Puisaye écrivait à son Comité central : « Il faudrait cent pages pour vous dire la dixième partie des raisons qui me retiennent ici (4) ».

De son côté, M. de La Robrie écrivait à M. de Charette, et s'excusant de ne pouvoir en personne remettre cette lettre, ajoutait : « Mais ma présence ici ayant été jugée nécessaire, j'obéis à » regret à l'ordre de rester (5) ».

Cependant le moment était venu d'agir. Depuis Décembre 1794 les pourparlers entre les agents de la Convention et M. de Cormatin, major-général de M. de Puisaye, étaient engagés. M. de Charette et M. Stoffiet étaient entraînés dans cette

(1) Lebouvier-Desmortiers, auteur de la *Vie de Charette. Réfutation*, p. 187.

(2) Puisaye. *Mémoires*, t. III, p. 269.

(3) Puisaye. *Mémoires*, t. III, p. 269, 349.

(4) Savary, t. IV, p. 285.

(5) Savary, t. IV. p. 249.

Digitized by Google

tentative de la « fausse paix de l'Ouest », qui allait conduire M. de Charette à La Jaunaye (1).

Le 3 Février 1795, M. de Puisaye, écrivait au ministre Pitt que M. de La Robrie allait reprendre la mer pour essayer de communiquer avec M. de Charette. « Il était important, disait-il, qu'il » emportât avec lui quelque chose de positif pour les chefs de la » Vendée ainsi que M. de Tinteniac, pour ceux de Bretagne (2) ».

Il fallait répondre aux lettres de MM. de Charette et Stofflet, déclarant « qu'ils ne consentiraient à écouter des propositions » que lorsqu'on aura rétabli le pays tel qu'il était autrefois (3) ».

Cette attitude des généraux vendéens était sans doute encouragée, si nous en jugeons par la lettre du 4 Janvier 1795, que M. de la Robrie écrivait de Londres à ses frères et qui fut interceptée. Il y donnait le sens des dépêches dont il était porteur.

Il les priait instamment « de ne pas tomber dans le piège tendu par la Convention (4) ». C'était du reste la pensée de la diplomatie anglaise qui voulait la guerre ou plutôt ne voulait pas la fin de ce désordre.

Son absence ne devait durer que quinze jours au plus. M. de Puisaye se refusait à laisser en Vendée ce précieux auxiliaire dont les services lui étaient devenus indispensables.

M. de La Robrie s'embarquait en Février 1795 sur la *Pomone* l'une des six frégates de l'escadre de sir John Waren.

Plusieurs émigrés (5) l'accompagnaient.

Chaque émigré embarqué emportait une forte liasse d'assignats; l'un des moyens de guerre de M. de Puisaye était de

(1) Puisaye. *Mémoires*, t. IV, p. 404.

(2) Puisaye. *Mémoires*, t. IV, p. 404, p. 412.
En même temps que M. de La Robrie s'embarquait pour tenter de descendre sur la côte du Poitou, M. de Tinteniac monté sur le *Phœnix*, abordait le 15 Février 1795, la côte de Bretagne, et gagnait le quartier-général de M. de Boishardy. Frotté, *L. de la Sicotière*, t. I. p. 74.

(3) Lettre de M. de Charette, du 2 Janvier 1795.

(4) Savary, t. IV, p. 249.

(5) Il emmenait avec lui M. de Faconnel et le capitaine Lefèvre.

Digitized by Google

multiplier les faux assignats, « les légitimes », comme il les appelait, pour ruiner le crédit de la République.

Le 15 Février la *Pomone* était en vue de Belle-Ile et M. de La Robrie envoyait cette lettre à M. de Puisaye, par la malle à destination de M. Windham.

15 Février.

Mon Général,

Nous avons reconnu la terre de France, ce matin à dix heures, et si le vent continue à souffler dans la même partie, je débarque cette nuit. Comme il est possible que je ne puisse pas revenir par le même point, j'adresse ma malle à M. Windham pour vous la faire passer ; elle contient les assignats que vous m'avez confiés, mais qu'il m'est impossible de porter. J'ai chargé le Quidam (1), qui a manqué mourir dans la traversée, et qui ne peut pas porter grand chose. Pour moi, qui me porte bien, je me munirai de tous vos papiers, étant très intéressant que M. de Charette en ait connaissance pour agir conformément. Je prendrai aussi quelques paquets d'assignats, qui probablement lui conviendront.

Je suis convenu avec le commandant de l'Escadre que si dans l'espace de six jours, le vent venait à être très contraire, je ne reviendrais pas par le même point, parce qu'il lui serait impossible de m'attendre. Alors je n'aurai pas d'autre parti à prendre qu'à passer la Loire et à faire toute la diligence possible pour venir vous rendre compte de mon voyage. Vous pouvez, mon Général, compter sur mon zèle et mon activité.

J'ai l'honneur d'être avec respect, mon Général, votre très humble et obéissant serviteur.

De La ROBRIE,
L.-C.

A bord de la *Pomone*, 15 Février
en vue de Belle-Isle.

Suscription à Monsieur le marquis de Menille (2), n° 20, Manchester Buildings near Westminster Bridge, London (3).

(1) Le Quidam. Au volume des « Puisaye Papers », n° 8089, qui donne 260 attributions des pseudonymes employés au Bureau de Correspondance Bouillon. le pseudonyme de Quidam, n'est pas porté. Peut-être M. de Faconnel ?

(2) Pseudonyme de M. de Puisaye, le nom de sa femme. Il en avait beaucoup d'autres, Joseph, le Doyen. M. de Brécourt. Jean-Marie. Joséphine le chevalier de Saint-Pierre. Nentabole. Notre ami..... Charette était désigné par le pseudonyme de Charles-Quint. Stofflet par celui de Miveau.

(3) British museum, Puisaye, papiers, vol. LVII, 8028, f° 178.

Digitized by Google

Depuis les négociations pacificatrices la surveillance des côtes s'était relâchée et c'est à cette époque que de nombreux débarquements furent tentés (1)

M. de Charette reçut-il les papiers de M. de Puisaye, ces papiers « très intéressants ». A cette date du 15 Février, nous trouvons le chef Vendéen traitant avec les conventionnels à La Jaunaye, où il ne paraît avoir reçu aucune communication du Cabinet de Saint-James.

Deux jours après les conférences de La Jaunaye prenaient fin, et M. de Charette rejoignait son poste de Belleville (2).

Depuis le jour où M. de La Robrie, à Londres, sortait de l'audience du ministre Pitt avec des promesses fermes, aucun secours matériel n'était parvenu à M. de Charette. Les caisses d'armes, de munitions, d'approvisionnements, embarquées sur le *Phœnix* n'avaient pu être mises à terre et avaient regagné l'arsenal de Portsmouth. Au mois d'Avril 1795, M. de Frotté a pénétré jusqu'au quartier-général de Bellevilie et rapporte cet éntretien avec M. de Charette.

« Jugez si je puis être confiant d'après la conduite que » l'Angleterre a tenue avec moi. Deux fois on m'a envoyé » Tinteniac pour me demander ce qui m'était nécessaire, et je » n'ai jamais rien reçu de ce que j'ai demandé. De Noirmoutier » j'ai envoyé mon aide de camp La Robrie en Angleterre et, depuis » un an, je n'en ai reçu d'autre nouvelle que par son cadavre que mes gens ont trouvé flottant sur le rivage, il y a huit jours (3).

C'était ainsi que le général devait retrouver son fidèle serviteur.

Pour la quatrième fois M. de La Robrie revenait avec l'escadre de sir John Warren sur les inabordables côtes du Poitou. Il débarqua sans obstacles avec ses compagnons et quatre matelots

(1) « Beaucoup d'émigrés débarquent sur les côtes avoisinant la Vendée. 50 individus déguisés en matelots ont été débarqués sur la commune de Jard, à 16 kilomètres au sud des Sables ». Lettre de Gaudin l'aîné, du 21 Février 1795 ». Chassin, *Les Pacifications*, t. 1, p. 163.

(2) M. de Puisaye, dit M. de Charette, pendant son séjour en Angleterre, m'a écrit une seule fois. Chassin, t. I, p. 544.

(3) Frotté, *La Sicotière*, t. 1, p. 84.

Digitized by Google

qui insistèrent pour les accompagner. La nuit était tranquille, mais à la pointe du jour l'alarme était donnée et le commodore fut forcé de s'éloigner sans avoir pu obtenir communication de l'intérieur (1).

Pour échapper à la poursuite de l'ennemi, M. de La Robrie et ses compagnons se jetèrent dans les lises boueuses qui bordent la côte de Sion (2). Ils y périrent misérablement.

Tant de démarches, de travaux, de soucis, d'espérances vaines aboutissait à cette mort inutile.

Combien déjà M. de Charette avait vu tomber de compagnons, et cette fois le résultat était si mince. En compulsant les papiers trouvés sur M. de La Robrie et qui lui furent remis, le grand chef vendéen aurait prononcé ces mots pleins de regrets et de reproches. « Pour si peu était-il donc besoin de perdre ce pauvre La Robrie (3).

Trois mois après la mort de M. de La Robrie, quelques navires de l'escadre de Warren, chargés du restant d'approvisionnement de Quiberon, louvoyaient devant La Pège, village côtier, près de Saint-Jean-de-Monts.

Le matin du 10 Août 1795, trois coups de canon avertissaient les gens de M. de Charette qu'il y avait du matériel à débarquer. C'est le premier secours que recevait enfin la Vendée.

La côte paraissait libre. Un canot s'était détaché et abordait de grand matin, monté par quelques émigrés et le capitaine Lefèvre qui devait servir de guide.

Mais un poste de cavalerie arriva de Croix-de-Vie en toute hâte au village de Bec où le groupe d'émigrés fut surpris. Lefèvre fut tué(4).

(1) Puisaye, t. IV, p. 428.

(2) Sion, à 4 kilomètres au nord de Croix-de-Vie. Une autre version place l'enlisement de M. de La Robrie au gois, la levée de Noirmoutier. Le cadavre aurait été trouvé flottant près Saint-Jean-de-Monts à 30 kilomètres environ du gois.

(3) Cretineau-Joly. *Histoire de la Vendée militaire*, t. II, p. 125.

(4) Muret, Théodore, t. II, p. 301 ; — *Lucas-Championnière*, p. 121. — *La Robrie*, p. 182, 185 ; — Bittard des Portes. *Charette*, p. 486 ; — *Lettre de Charette à Louis XVIII*, dom Chamard, p. 41 ; — *Pierre et Louis Lefèvre, Noirmoutier*, Viaud Grand-Marais, p. 13.

Digitized by Google

Il se défendit courageusement, mais le capitaine du *Dauphin* devait, comme son compagnon, M. de La Robrie, payer son dévouement de sa vie.

Plus tard, M. de Puisaye, jetant un regard vers le passé et déplorant la fin de tant de braves gens, écrivait : « La Robrie est » mort. Perschais (1) a éprouvé le même sort. Tinteniac n'est » plus et mille et mille autres. De combien de vertus cette » malheureuse guerre a été le tombeau (2) ».

La vertu la plus haute de ces hommes, celle où ils ont puisé l'énergie et trouvé la force de faire le sacrifice de la vie, c'est de n'avoir pas cru à la Révolution et d'avoir compris qu'elle était le pire ennemi de la France.

C'était des combattants conscients.

FIN

L^t^-Colonel Marquis d'Elbée.

(1) Aide de camp de M. de Puisaye..

(2) Puisaye, *Mémoires*, t. III, p. 269.

Digitized by Google

## ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

# UNE BELLE ARME PRÉHISTORIQUE ET BAS-POITEVINE

### LA HACHE-MARTEAU DE SOULLANS

La collection d'objets préhistoriques du Directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, M. René Vallette, vient de s'enrichir tout dernièrement d'un très bel échantillon de l'industrie néolithique qui mérite, à tous les titres, d'être signalé et étudié.

C'est une hache-marteau magnifique qui mesure 0m16 de longueur, 0m05 dans sa plus grande largeur, avec 0m04 d'épaisseur. Elle est percée en son milieu d'un trou d'emmanchement de 0m028 millimètres de diamètre lequel possède une régularité de forage parfaite. C'est une arme rare qui provient de Soullans, localité située dans la partie maritime du Bas-Poitou. Formée d'une roche dure, amphibole ou quartzite, elle entre dans cette catégorie d'armes en pierres perforées qui comprend avec les haches-marteaux, les casse-têtes ou masses globulaires plus ou moins régulièrement polyédriques, les haches à doubles taillants qui offrent un profil uniforme, les doubles marteaux, etc.

Dans ces trois dernières sortes d'armes le trou d'emmanchement est presque toujours foré au milieu de la masse, mais les haches-marteaux le portent d'ordinaire plus près de l'extrémité contondante que du côté taillant ; c'est le cas de la très belle hache-marteau fournie par le tumulus de Bougon (Deux-Sèvres).

La hache marteau de Soullans fait exception à cette règle et le centre de son trou d'emmanchement correspond à quelques

Digitized by Google

millimètres près à son point de milieu. Peuvent être rapprochées d'elle : celle que possède le Musée des Antiquaires de l'Ouest (1), celle de M. le docteur Fiévé, de Jallais (Maine-et-Loire), qui provient de Bégrolles, localité située dans la partie Angevine du Bocage vendéen, et deux autres aussi, en partie brisées, provenant, l'une de Combrand, entre Châtillon-sur-Sèvre et Bressuire, l'autre de la banlieue de Loudun. Ces deux dernières m'appartiennent.

Toutes ces pièces sont comme celle de Soullans en amphibole, diorite et autres roches de même famille dont on rencontre des

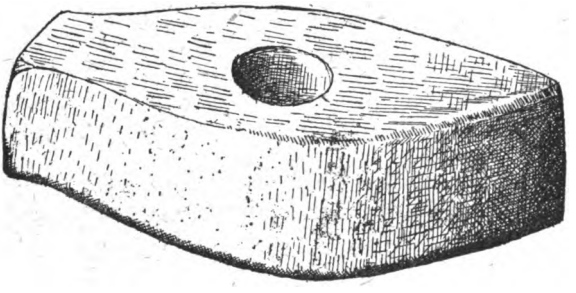

LA HACHE-MARTEAU DE SOULLANS

(D'après dessin de M. Charbonneau-Lassay).

gisements en plusieurs points de la chaîne des collines du Poitou. Ces roches, si dures soient-elles, se laissaient vaincre à la longue par la patience inlassable et l'habileté des ouvriers néolithiques, j'allais dire des primitifs artistes qui parvenaient à donner aux armes qui nous occupent une pureté de galbe remarquable et à les perforer.

Cette perforation que nous ne comprenons guère sans les secours d'un foret à archet s'explique cependant avec son aide : l'outil achevé dans ses lignes générales, l'ouvrier le devait attaquer au point choisi par un silex fixé en manière de mèche au bout d'une tige mise en rapide mouvement de rotation par la corde

(1) Musée des Grandes Ecoles, à Poitiers.

Digitized by Google

d'un archet semblable à ceux qui servent encore aujourd'hui à certaines peuplades sauvages pour se procurer du feu par frottement sur de la poussière d'amadou, ou pour percer des planches.

Encore, comme je l'ai déjà dit, dans les roches dont je parlais plus haut la perforation se conçoit, si homogène que soit leur texture, mais que dire des haches-marteaux façonnées dans des roches siliceuses plus ou moins cristallines comme les quartz, les calcédoines !... De l'incroyable patience, de l'inconcevable ténacité nécessaire alors à l'ouvrier, j'ai vu les surprenants résultats dans la magnifique hache-marteau, trouvée il y a quelques trente ans, dans la vallée de la Sèvre-Nantaise, près du pont de la Branle, entre Cerizay (Deux-Sèvres) et Saint-Mesmin (Vendée).

Faut-il croire que les artisans, les lapidaires d'alors, aient été en possession d'un outillage plus perfectionné, plus puissant, que celui que nous leur attribuons aujourd'hui ?... Peut-être.

En tous cas ces belles armes ne peuvent être reportées chronologiquement qu'à la toute dernière période du néolitique, à une époque où l'homme utilisait les outils de cuivre pur et peut-être même déjà le bronze.

De ces temps intermédiaires entre l'Age de la Pierre et la civilisation protométallique la hache-marteau de Soullans demeure un des plus précieux documents poitevins (1).

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

(1) La hache-marteau de Soullans qui avait été trouvée en 1893 dans une vigne, proche le bourg, m'avait été donnée par M. Baptiste Charrier

J'ai eu le très grand plaisir de l'offrir à M. Vallette, en témoignage de l'affectueuse sympathie que j'ai pour notre cher Directeur, dont l'amitié m'est précieuse.

JEHAN DE LA CHESNAYE.

Digitized by Google

# A PROPOS

DE LA

# CAUSE DE BÉATIFICATION

## Des Martyrs Vendéens

Tous les Vendéens ont lu avec une vive satisfaction la belle lettre que Sa Grandeur Monseigneur Catteau, évêque de Luçon, vient d'adresser aux curés de son diocèse « *relativement à la cause de béatification des Martrys Vendéens* ».

A cette satisfaction s'est joint un profond sentiment de reconnaissance qui sera, j'en suis persuadé, ressenti par tous les catholiques de France, pour la si pieuse et si noble pensée que vient de formuler publiquement notre évêque. Les héros de Vendée, dont le monde entier admire aujourd'hui encore les sublimes transports, sont bien, à l'exemple des premiers chrétiens de la Rome païenne, des martyrs de la foi. Comme eux ils méritent qu'on les honore et qu'on les prie, pour qu'ils viennent nous raffermir à tout jamais dans cette foi sublime qu'ils ont su affirmer à l'heure des suprêmes périls, au prix de leur sang et de leur vie.

La lettre circulaire de Monseigneur Catteau doit donc être considérée comme un *événement vendéen de la plus haute importance*, et la *Revue du Bas-Poitou*, j'en suis convaincu, sera heureuse de reproduire ces lignes. Elles seront, il faut l'espérer, comme le début du chapitre qui servira d'épilogue aux

Digitized by Google

guerres de Vendée en venant apporter à ses héros martyrs, la couronne de la béatitude.

Luçon, le 21 Novembre 1912.

Messieurs et chers Collaborateurs,

Nous avons au cœur depuis longtemps le très vif désir de voir enfin la Sainte Eglise compter officiellement au nombre de ses martyrs ceux de nos ancêtres qui moururent pour la foi, en ce pays de Vendée, à la fin du XVIIIe siècle.

En diverses circonstances nous avons manifesté nos intentions et nos espoirs ; et même, par une lettre du 31 Mai 1899, nous vous demandions déjà de recueillir avec soin et de nous adresser les documents pouvant établir que des victimes de la grande Révolution furent mises à mort en haine de la religion catholique. A cette date, la cause des Carmélites de Compiègne venait d'être introduite à Rome, où elle avait trouvé le plus favorable accueil.

Depuis lors, on s'est préoccupé en quelques diocèses d'instruire des causes se référant à cette époque si tourmentée de notre histoire ; et vous estimerez comme nous que la Vendée a sa place marquée au premier rang en ce mouvement de piété filiale : nulle contrée, en effet, ne donna plus de martyrs à la cause religieuse, en ces jours où nos pères montrèrent un héroïsme dont nous sommes justement fiers et le sol de notre Vendée demeure comme imprégné de sang chrétien.

Nous ne pouvons laisser tomber dans l'oubli de si beaux titres de gloire. Il est bon, d'ailleurs, que notre foi se ranime et que notre courage s'exalte au souvenir des exemples laissés par nos pères ; et enfin, puisque la communion des Saints nous garde en communication avec eux, puisque du haut du ciel ils s'intéressent à nous, ne convient-il pas que nous les appelions à notre aide, dans les luttes actuelles, en les invoquant comme de bienveillants et puissants protecteurs ?

Le moment nous paraît venu de prendre résolument en main cette cause qui nous est chère et qui vous est chère à vous-mêmes. Le succès en sera pour la Vendée et pour notre épiscopat une bénédiction à laquelle nous attachons le plus grand prix.

Nous avons chargé un prêtre aussi dévoué que compétent, M. le chanoine Boutin, curé de Saint-Etienne-du-Bois, de préparer activement les pièces qui doivent être présentées à Rome, en vue du procès de béatification ; aujourd'hui nous venons vous demander, à vous et à tous vos fidèles, votre concours pour la recherche des traditions orales et des documents écrits pouvant aider à mettre en relief la vertu et l'héroïsme des confesseurs de la foi.

Digitized by Google

En quelques familles du diocèse, il existe sans doute des manuscrits qui n'ont pas encore été livrés à la publicité et qui peuvent contenir d'utiles renseignements : chroniques, mémoires, récits et surtout lettres ou simples billets. Nous prions les possesseurs de ces manuscrits de vouloir bien en donner communication. Ces diverses pièces leur seront fidèlement rendues. Ce serait un grand bonheur pour une paroisse de voir béatifier un de ses anciens pasteurs, ou pour une famille de compter dans sa lignée des ancêtres dont la gloire chrétienne serait consacrée par le culte public de l'Eglise.

Nous vous engageons en même temps à faire connaître ou à rappeler à vos paroissiens, même du haut de la chaire, en vous maintenant sur le terrain historique et religieux, la biographie des prêtres ou des fidèles, martyrs de la foi, qui appartenaient à vos paroisses ou qui ont subi la mort sur votre territoire, afin d'inspirer aux populations un grand respect pour leur mémoire et de provoquer dès maintenant les hommages et les prières que tout fidèle peut leur adresser en particulier. Si l'Eglise interdit le culte public avant toute béatification, elle autorise et encourage le culte privé.

Nous voudrions aussi qu'on eût à cœur d'élever des croix, ou d'autres signes religieux, aux lieux mêmes où nos martyrs sont tombés pour la foi ; ou encore, si cela est jugé possible, qu'on rapporte leur souvenir par une plaque de marbre placée dans l'Eglise de la paroisse et portant ces mots : « A la mémoire de... curé de cette paroisse, mis à mort pour la foi en 179... ».

Bientôt vont être publiées diverses biographies sur un certain nombre de nos martyrs. Nous désirons qu'on leur donne la plus large diffusion, veuillez en recommander la lecture aux fidèles. En mettant sous leurs yeux le courage chrétien dont nos héros ont fait preuve, ces récits ne pourront qu'aviver la foi dans leurs âmes et les attacher davantage à la religion, seule capable d'inspirer un tel héroïsme.

Nous vous demandons enfin de prier et de faire prier pour obtenir que nos vœux communs soient exaucés et que bientôt nous puissions appeler officiellement *Bienheureux* en les honorant d'un culte public, nos Martyrs Vendéens.

Vous voudrez bien donner lecture de cette lettre à la messe paroissiale du Dimanche.

Veuillez agréer, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de notre affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† CLOVIS-JOSEPH, évêque de Luçon

Digitized by Google

On a fait suivre ce mandement d'une longue liste de martyrs sur lesquels on désire des renseignements complémentaires en vue de ce prochain procès en béatification.

Or, cette nomenclature ne comporte que des prêtres, des religieux ou des religieuses. C'est peut-être avec intention, car la lettre pastorale, qui ne fait qu'une seule fois allusion aux simples fidèles, propose de placer dans les Eglises paroissiales une plaque commémorative portant ces mots : *A la mémoire de..., curé de cette paroisse, mis à mort pour la foi en 179..*

Pourquoi donc ne parle-t-on pas des laïques ? Pourquoi, si l'on veut mettre à exécution un si louable projet, ne pas faire suivre le nom du vénérable pasteur de celui des nombreuses victimes de la paroisse qui, avec une foi égale et une abnégation aussi grande, sont mortes pour la cause de la religion ? En bien plus grand nombre pourtant les laïques ont partagé, avec le même héroïsme chrétien, le martyre des prêtres et des religieux, et ils méritent, semble-t-il, une place au même rang que ces derniers dans cette si belle cause.

Sans doute, à la fin de la liste annexée à la lettre circulaire, on dit : « Les laïcs mis à mort pour la foi ». Mais c'est tout, et je sais que plus d'un Vendéen a éprouvé quelque tristesse en constatant que *pas un seul laïque* n'ait été cité nominativement à la suite des prêtres. Cependant les Ripoche, massacrés en haine de la religion catholique et confessant jusqu'au dernier souffle leur foi ardente devant la rage des soldats républicains, furent légion en Vendée (1) !

En vérité le soulèvement de la Vendée a été un cri admirable de foi, et ses victimes, prêtres ou laïques, hommes ou femmes, vieillards ou enfants, ont reçu la palme du martyre ; *tous* méri-

(1) Un exemple seulement. Au nombre des prêtres dont la mort, nous dit le mandement, semble présenter davantage le caractère de martyre, on rencontre ceux qui furent fusillés à Noirmoutier en même temps que d'Elbée, au mois de Janvier 1794. Or, absolument rien ne vient apporter la preuve d'une mort subie dans des conditions différentes, ni plus sainte, ni plus édifiante que celle de généralissime de l'armée catholique et royale, de ses officiers et des paysans qui l'entouraient. — Pourquoi donc cette différence ?

Digitized by Google

tent donc *au même titre* — sous les réserves canoniques bien entendu — de partager par un culte public la gloire des Bienheureux.

Ce martyre, il convient nécessairement de le prouver, et avec sa prudence habituelle, l'Eglise a posé sur ce point des règles formelles. Monseigneur Catteau a tenu à les rappeler en faisant suivre sa lettre de *notes explicatives* conçues en ces termes :

L'Eglise considère comme martyrs tous ceux qui, *persécutés en haine de la religion, « in odium fidei » sont morts dans l'acte même de la persécution*, soit que leur mort ait été directe et violente, comme celles qui eurent lieu sur les échafauds, sous le plomb des fusillades ou au milieu d'émeutes populaires, soit qu'elle ait été la suite de privations et de souffrances réellement endurées pour la foi, dans les prisons, les hôpitaux, en exil, sur les pontons, dans les cachettes et les domiciles particuliers, etc. (Ben. XIV. *De beatif. et canon. serv. Dei*, lib. 3, c. XII, a. 1, 9 ; c. XIII).

C'est ce *point précis de la mort* qui demande à être établi canoniquement, car c'est la mort subie pour la foi ou pour toute autre vertu se rapportant à Dieu, qui, *seule*, caractérise et constitue le martyre. (Ben. XIV, *op. cit.* lib. 3, c. XI, a. 1).

Il faut donc comme condition *sine qua non*, que les personnes admises à cette cause, soient mortes pour la foi et qu'elles aient subi le martyre en haine de Dieu et de la religion catholique. C'est là une évidence.

Faut-il cependant exiger que cette mort n'ait été subie *que pour ce seul motif ?* — Je le demandais l'autre jour à un saint prêtre, et sa réponse, quoique incertaine, tendait vers l'affirmative. Je ne crois pas néanmoins que ce soit le sentiment de l'Eglise ni l'esprit du mandement. Si, en effet, l'on ne veut admettre à la cause des Martyrs Vendéens de la période révolutionnaire que ceux qui sont morts pour leur *seul* attachement à la Sainte Eglise et pour leur seul amour en Dieu, je crains qu'on ne puisse trouver, dans des conditions aussi absolues, même parmi les prêtres, un seul martyr en Vendée (1).

(1) Seules les religieuses — et encore pas toutes — pourraient remplir des conditions aussi strictes.

Digitized by Google

La Révolution a fait, dès son début, une guerre acharnée à la religion et à la monarchie ; par conséquent l'insurrection vendéenne a été tout à la fois religieuse et politique, catholique et royaliste ; de même la répression, la persécution s'est faite en haine de l'Eglise et de ses prêtres, de la Royauté et de son Auguste représentant. *Dieu* **et** *le Roi*, tel a été le cri de ralliement commun aux combattants comme aux plus innocentes victimes. Il n'est même pas un prêtre de Vendée qui ait séparé sa foi politique de sa foi religieuse et qui n'ait encouragé ses paroissiens au combat (1). Les deux causes n'en ont fait qu'une : c'est là un fait historique indéniable (2).

(1) A remarquer d'ailleurs que *tous* les prêtres qui embrassèrent les idées nouvelles, jurèrent la Constitution civile du clergé, et que ce furent les prêtres royalistes *seuls* qui refusèrent d'adhérer au schisme, préférant plutôt l'exil et la mort.

(2) Certaine école libérale — fille bâtarde de cette même Révolution qui persécuta et mit à mort nos Vendéens— tend, en Vendée surtout, à vouloir donner à cette période un caractère *exclusivement* religieux, tout au moins à son début. Il est inutile de réfuter un pareil mensonge ; pourtant la manœuvre est habile, car déterminer la nature des préliminaires de la guerre de Vendée, qui fut l'aurore de cette persécution qui donna à l'Eglise — et à la Monarchie — cette phalange de martyrs que l'on cherche si justement à honorer aujourd'hui, est d'une importance capitale. Quoi qu'on puisse dire et écrire de nos jours et particulièrement dans notre région, la Révolution eut un double but, la destruction de la religion — « l'infâme superstition » — et celle de la royauté ; mais la Révolution fut d'abord antidynastique parce qu'elle savait que le roi de France était le roi très chrétien et qu'il représentait le principe de l'autorité et de la religion dans l'Etat. La Vendée comprit cette double politique, aussi son soulèvement eut-il *ce double caractère catholique et royaliste dès sa préparation et dès son début.*

Il y a quelques jours à peine, l'un de mes cousins, M. Joseph de Goué, achevait de compulser aux Archives départementales de la Loire-Inférieure, toutes les pièces se rapportant à l'insurrection des 10-13 Mars 1793, aux environs de Nantes. Or, ces pièces officielles lui ont permis de constater, non, du reste, sans quelque étonnement, que si dans la plupart des trente communes qui l'intéressaient, les rassemblements se firent au nom de Dieu et du Roi, dans toutes du moins, sans exception aucune, ces rassemblements eurent un caractère nettement royaliste, et parfois même exclusivement royaliste, quoiqu'ils eussent les encouragements formels des prêtres, qui en très grand nombre, devaient recevoir bientôt la palme du martyre.

Le voisinage de Nantes a permis la conservation de ces pièces si précieuses. Hélas ! le dépôt des Archives de la Vendée est infiniment moins bien partagé ; mais avec les quelques témoignages écrits que l'on possède, il est impossible de douter que très nettement ce caractère royaliste s'affirma dans tout l'Ouest dès l'origine, puisque les noms de *Dieu* et du *Roi*, furent associés dans la même pensée et qu'ils devinrent le seul et unique cri de ralliement des adversaires de la Révolution.



Digitized by Google

Il serait donc puéril de douter que cette période sanglante n'ait été, *dans une part égale*, et religieuse et politique. Mais à ces sentiments s'en ajoutèrent d'autres, moins héroïques quoique bien naturels, et qu'il serait oiseux d'essayer d'écarter. Chez le peuple l'augmentation des impôts, la crainte de la conscription — cette levée en masse qui mit le feu aux poudres — vinrent se joindre à leur esprit de foi et de fidélité ; chez les nobles, traqués de toutes parts et mis hors la loi, ce fut, en même temps que le rétablissement du trône et de l'autel, l'espoir de rentrer dans leurs anciens privilèges ; chez les prêtres ce fut le désir de recouvrer leurs bénéfices pour faire plus de bien autour d'eux, de reprendre possession de leurs presbytères, d'où les prêtres jureurs — les intrus — les avaient chassés à l'aide des autorités révolutionnaires. Ce sont là des sentiments humains, très légitimes, qui tous vinrent se joindre aux vertus et aux sentiments héroïques exigés pour la béatification (1).

Ces vertus héroïques, nos Vendéens, prêtres ou laïques, les eurent néanmoins au plus haut degré, et il suffit qu'ils aient souffert et qu'ils soient morts pour la cause de Dieu et en confesseurs de la foi, pour autoriser à les faire figurer dans la cause de béatification projetée.

Mais immédiatement une difficulté surgit et l'on se demande si les Vendéens qui sont morts au combat peuvent être compris au nombre des martyrs.

A première vue on pourrait le croire, car « ils sont morts dans » l'acte même de la persécution... sous le plomb des fusillades », et, comme le dit encore le mandement, « il importe peu qu'il y » ait eu interrogatoire ou sentence de condamnation, dès lors que » le véritable motif de la mort a été la fidélité à la religion ».

Il est évident que la guerre que l'on a faite à la Vendée a été une guerre essentiellement antireligieuse, jusqu'en 1796 du moins — et que ceux qui ont combattu sous les plis du drapeau

(1) Ceci posé, je ne me placerai pour ce qui suit qu'au point de vue historique religieux, le seul qui convienne à un tel sujet.

Digitized by Google

blanc ont combattu pour la cause de Dieu et pour la conservation de la foi. D'ailleurs ce drapeau ne portait-il pas presque toujours le nom de Dieu ? Puis, n'est-ce pas le chapelet autour du cou ou du poignet et l'image du Sacré-Cœur sur la poitrine, que tous, chefs et soldats, sont allés au combat ? Cette cruelle hécatombe qui a fait « le sol de notre Vendée comme imprégné de sang » chrétien », suivant l'expression si heureuse de notre vénéré pasteur, a du reste largement porté ses fruits. C'est, en effet, cette résistance opiniâtre qui a permis à la France de conserver sa foi, en obligeant les autorités républicaines à reconnaître aux Vendéens, après la pacification, le libre exercice de leur culte; c'est grâce à cette reconnaissance due au courage chrétien de nos populations que l'on a été amené peu de temps après à discuter et à signer le Concordat.

Toutefois, le seul fait de la guerre entraîne contre l'ennemi une animosité extrême et très éloignée de la charité chrétienne ; aussi semble-t-il impossible de pouvoir qualifier de martyr, au sens canonique du mot, le vaillant soldat qui, les armes à la main, s'est fait tuer pour la cause de Dieu et la défense de la Sainte Religion.

Si l'on doit vivement regretter cette exception, du moins ne convient-il pas de l'élargir, et le soldat qui, ayant été fait prisonnier, a péri des suites de privations et de souffrances réellement endurées pour la foi (1), ou est tombé sous le feu du peloton d'exécution pour avoir combattu pour son Dieu et s'être refusé de pactiser

(1) Pourquoi faut-il que, pour remplir les conditions du martyre, les *laïques* doivent avoir été « mis à mort », alors qu'il suffit d'être mort « à la » suite de privations, de souffrances réellement endurées pour la foi, dans les » prisons, les hôpitaux, en exil, sur les pontons, dans les cachettes et les » domiciles particuliers, etc ? » Et de fait plusieurs *prêtres* signalés dans le mandement « au nombre de ceux qui nous semblent présenter davantage » le caractère de martyrs », sont morts dans ces conditions ; l'un d'eux même trouva la mort dans la Loire en essayant de fuir de sa prison. Je ne considère pas moins ce dernier comme un véritable saint, et une pièce venue très récemment à ma connaissance, me confirme encore davantage dans cette opinion ; si donc je fais cette remarque c'est que plus d'un avec moi ont été étonnés que dans le passage consacré aux laïques on ait exigé de ceux ci seuls leur « mise à mort ».

Digitized by Google

avec les persécuteurs de la religion (1), celui-là remplit exactement les conditions prévues par le *De beatif. et canon. serv. Dei* du pape Benoît XIV.

Reste à faire la preuve absolue de cette mort héroïque, c'est-à-dire « à établir canoniquement le fait capital du martyre ».

Là réside la grande difficulté.

Il est très rare, en effet, que des documents authentiques et indiscutables viennent attester le caractère et les circonstances héroïques de la mort, quel que soit l'âge et la position religieuse, civile ou militaire des victimes. Toutefois, si l'on se reporte aux causes et aux motifs du soulèvement de la Vendée et de la persécution qui s'en suivit, *on doit leur décerner à tous le beau titre de martyr ;* mais c'est seulement sous une *dénomination générale*, sous une invocation collective, tantôt par paroisse, tantôt par date déterminée que l'on pourra publiquement les honorer.

S'il est difficile de les désigner pour la plupart *nominativement*, leur nombre pourtant peut être encore *très considérable.*

Sans doute, la tradition nous a conservé maints récits de la mort de ces martyrs de la foi ; mais il ne faut se servir de cette source qu'avec une extrême prudence (2). La tradition orale est souvent fautive, elle a tendance à exagérer, et souvent elle commet des anachronismes qui peuvent compromettre une si sainte cause ; parfois la tradition est exacte dans le fait, mais — le cas s'est présenté à moi — il faut la reporter tout entière sur une autre victime : il y a eu simplement confusion de sujet. Il ne convient donc de l'utiliser qu'avec la plus grande circonspection et seule la tradition consignée dans de très vieux écrits doit, à mon avis, être prise en considération.

(1) Il n'eût suffi à ces prisonniers que de renier leur foi et d'aller prendre place dans les colonnes qui incendiaient les églises pour obtenir la vie sauve. L'Histoire nous a conservé un grand nombre de ces exemples de fidélité chrétienne.

(2) C'est d'ailleurs ce que j'ai fait dans les *Chroniques paroissiales* que je publie depuis 1908 sous le patronage de l'évêché. Certains cependant me l'ont reproché, car ils eussent désiré me voir donner une plus large place à des anecdotes d'une authenticité douteuse.

Digitized by Google

Malheureusement les écrits contemporains à cette période sanglante viennent assez rarement retracer l'héroïsme des victimes, car ils sont pour la plupart d'origine républicaine. Les interrogatoires, bien que très brefs, et les sentences de condamnation demeurent néanmoins la source la meilleure et la plus sûre. Les documents royalistes sont par eux-mêmes assez rares. Parmi ceux-ci, les plus nombreux et incontestablement les plus authentiques, sont les registres de l'état-civil que dans leur prévoyance les généraux royalistes avaient eu soin de faire parapher par les commissaires de l'armée vendéenne. Tenus par les prêtres restés dans le pays, ces registres, dont on conserve un certain nombre, nous donnent le nom d'une quantité de personnes massacrées sans défense par les colonnes républicaines.

Mais apportent-ils bien toujours la preuve certaine et absolue que la mort a été subie *in odium fidei ?*

C'était alors tellement évident que les prêtres n'ont pas jugé utile de l'indiquer. Les exceptions sont rares. Je dois signaler cependant le curé de la Bernardière, M. Simon, qui relate sur son registre de catholicité que « le 27 Février 1794, les *ennemis* » *de la religion*, de l'Etat et du Roi, emmenèrent et fusillèrent » les personnes suivantes... ». La preuve écrite du martyre est ici indubitable ; malheureusement la liste ne comporte que neuf noms.

Autre exception de beaucoup plus importante. M. Barberette, curé des Lucs, « témoin oculaire de ces horreurs et exposé » plusieurs fois à être aussi la victime » des soldats du général Cordelier, atteste, le 30 Mars 1794, que 485 de ses paroissiens dont ils donne les « noms, prénoms, âges et domiciles », — femmes, vieillards et enfants pour la plupart — ont été, le Vendredi 28 Février précédent, « massacrés par les *ennemis de* » *l'autel* et du trône ».

Voilà bien cités par leur nom et prénom, des Vendéens massacrés en haine de la foi. Les cahiers paroissiaux voisins, comme ceux de Saint-Sulpice-le-Verdon, de Mormaison, de Rocheser-

Digitized by Google

vière, etc., portent seulement cette mention : « a été tué par les » mains de l'ennemi ». Mais comme ces massacres eurent lieu presque tous le même jour que celui des Lucs et qu'ils furent commis par la même horde sanguinaire et impie, il semble bien qu'on doive ici, par la plus logique des déductions, considérer ces victimes comme massacrées en haine de la religion. Par conséquent la preuve en étant authentiquement établie, elles peuvent toutes, semble-t-il, être impliquées nominativement dans le procès de béatification des Martyrs Vendéens.

Il est une de ces victimes au nombre des plus illustre, dont la mort véritablement héroïque, dont le martyre au sens chrétien du mot, est prouvé par des documents irrécusables, puisque la qualité « martyr » ne doit se déterminer que par les causes et les circonstances de la mort. Incontestablement il n'est pas un prêtre de la liste annexée à la lettre pastorale sur lequel on peut en rassembler un aussi grand nombre, et pourtant je doute fort, qu'on veuille dans le diocèse de Luçon — car il y appartient par son domicile (Fonteclose) et par sa vie publique tout entière — le placer sur la liste des futurs bienheureux Vendéens. Je veux parler de Charette (1).

Sans doute il fut quelque peu vert-galant — plus d'un saint pleura ce péché de jeunesse ; — parfois encore les nécessités de la guerre le rendirent cruel, mais il ne fut pour rien dans le meurtre du curé de la Rabatelière, l'abbé Guesdon (2). Néanmoins il fut un défenseur de la foi, il la confessa devant ses juges et il mourut pour elle.

Il est l'un des chefs de l'armée *catholique* et royaliste ; il en devient le général en chef. Il combat pendant trois longues années un *Sacré-Cœur* sur la poitrine, et l'on conserve pieuse-

(1) Les lignes qui vont suivre sont prouvées par les documents républicains eux-mêmes, dont j'ai tenu à conserver les propres expressions. Je n'ai pas cru dans ce court article devoir indiquer à chaque mot la source à laquelle j'ai puisé ; on les trouvera dans mon étude historique et critique de la *Prise de Charette*, publiée dans la *Revue du Bas-Poitou* (1910-1911).

(2) Cette légende, inventée de toutes pièces par les républicains pour détacher de lui les prêtres vendéens, est aujourd'hui entièrement détruite.

Digitized by Google

ment un de ses scapulaires ; quand il est pris, il est « décoré des signes de la rébellion » et on lui trouve sur la poitrine « un petit crucifix » ; Collinet ajoute « qu'en dedans de sa camisole il avait « en broderie *trois crucifix* ».

Un de ses vainqueurs lui dit qu'il ne peut concevoir, qu'après une vie de combat comme la sienne, il se soit laissé faire prisonnier à la Chabotterie et qu'il n'ait préféré se donner la mort.

« Mais le suicide est un acte de lâcheté et contraire à mes » principes religieux, réplique Charette. *Je me suis battu pour* » *ma religion, et j'aurais commis un crime contre les lois* » *divines*, si je me fusse détruit moi-même. Au surplus je prou- » verai que je ne crains pas la mort ».

A tous moments, au cours des sept jours de sa captivité, il ne cesse de répéter qu'il a combattu pour Dieu et le Roi. Pendant ce temps il fait preuve d'un courage et d'un héroïsme que seule la religion est capable d'inspirer ; il montre une sérénité vraiment chrétienne ; « il regarde sans insolence et sans bassesse » ; jamais il ne lui échappe une parole d'amertune ; il se plaît à dire qu'il pardonne à ses ennemis et qu'il implore le pardon de ceux à qui il a pu nuire.

Devant le tribunal à Nantes, il dit encore qu'il s'est battu pour le maintien de la religion catholique et le rétablissement de la monarchie. A l'audience suprême il répète : « *Pour ma Religion, ma Patrie et mon Roi* ». La religion d'abord ! A diverses reprises, devant ses juges et devant la foule, il réclame un prêtre insermenté — l'abbé L. Amiaud, curé de Mormaison et de Saint-Sulpice — pour se confesser.

Le jour de sa mort (29 Mars 1796), il accepte le ministère du prêtre jureur Guibert, curé de Sainte-Croix, que seul on lui autorise. Mais c'est un prêtre !... Il se jette à ses pieds devant un crucifix et, malgré sa faiblesse et ses blessures, il reste pendant deux longues heures à genoux, confessant bien dévotement ses fautes et arrachant des larmes au prêtre constitutionnel. Sur le chemin du supplice il ne montre qu'une seule fois de l'émotion,

Digitized by Google

c'est quand il reçoit d'un prêtre insermenté, placé aux côtés de sa sœur sur un balcon de la rue de Gorges, le suprême pardon. Place Viarme, sa dernière et très noble action est un acte de charité en essayant par son témoignage de soustraire le général républicain Jacob d'une fausse accusation. Puis, revenant près du curé Guibert, il baise pieusement devant la garnison entière et un peuple immense, le christ qu'il lui présente et aussitôt après il commande lui-même le feu.

C'est bien là la mort d'un confesseur de la foi, que celle de ce chef Vendéen, criant à tous, ennemis, persécuteurs et incroyants, qu'il a combattu pour la religion et qu'il meurt pour elle, alors qu'un acte de faiblesse de sa part pouvait encore l'arracher à la mort.

Les premiers martyrs du christianisme n'ont pas fait mieux (1).

Mais hélas ! je ne saurais trop le répéter, des preuves aussi nombreuses et aussi authentiques sont exceptionnelles, et je crains que, même parmi les prêtres, on ait peine à trouver des attestations contemporaines aussi formelles que celles que nous venons de donner au sujet de Charette.

C'est pourquoi Monseigneur de Luçon, auquel on ne saurait trop exprimer de gratitude, pour le si beau projet dont il vient de faire part à son diocèse, peut être assuré que son appel à toutes les bonnes volontés sera entendu (2).

Il faut donc, ainsi qu'il nous y convie, que chacun dans sa sphère fasse des recherches persévérantes et laborieuses, afin de découvrir des documents permettant de faire la pleine lumière et d'établir canoniquement le fait capital du martyre. De la sorte, *un très grand nombre de Vendéens* ayant péri pendant cette période si troublée de la Révolution pourront

(1) D'ailleurs, le 26 Octobre 1911, du haut de la chaire de l'église de Couffé, Monseigneur Rouard, évêque de Nantes, a cru devoir qualifier le célèbre général de « *saint martyr Vendéen*, le *martyr de la foi catholique* « et de la foi monarchique ».

(2) Prière d'adresser les communications à M. le chanoine Boutin, l'érudit curé de Saint-Etiennne-du-Bois (Vendée).

Digitized by Google

être bientôt honorés *nominativement*, qu'ils soient *prêtres ou laïques*, du *culte public* réservé aux martyrs de la foi.

Du moins, Monseigneur Catteau, peut-il être assuré de trouver chez le fondateur de la *Revue du Bas-Poitou*, dont on connaît le zèle ardent pour tout ce qui a trait à la Vendée catholique et royaliste, et chez tous ses collaborateurs (1), quelles que soient leurs opinions — car ici c'est une cause vendéenne qui est en jeu, — l'aide et le concours qu'il réclame pour mener promptement et à bonne fin la cause de béatification des Martyrs Vendéens.

A. DE GOUÉ.

21 Décembre 1912.

(1) Rappelons que dès le début de la *Revue* — et c'est l'an dernier qu'elle a fêté ses Noces d'argent ! — son Directeur avait entrepris la publication d'un Martyrologe Vendéen, et que l'un de ses collaborateurs, M. Bourloton, par son étude du *Clergé Vendéen pendant la Révolution* a fait connaître un bon nombre de pièces inédites, attestant le martyre de plusieurs prêtres. M. H. Bourgeois a également consacré de nombreuses pages de sa *Vendée historique* aux Martyrs Vendéens ; etc.

Digitized by Google

# LES MUNICIPALITÉS SABLAISES

## (1749-1790)

*(Suite)* (1)

En 1762, la réunion « des ports et havres du Commerce, aux Ponts et Chaussées » vint ranimer l'espoir des Sablais, en même temps que la fureur des éléments fournissaient de nouveaux arguments à leur cause.

Ces nouveaux arguments, furent les tempêtes de 1763 Dans la nuit du 1er au 2 février 1763, la mer fut si furieuse qu'elle renversa 7 maisons entre le quartier du passage et l'extrémité du quai du remblai, et immédiatement on signala le fait à l'Intendant, au Contrôleur général, et à M. de Trudaine.

Dans la nuit du 10 au 11 Mars 1763, la mer s'éleva également à une telle hauteur et causa de si grands ravages que le subdélégué de l'Intendance Dupleix, dut rassembler les habitants des Sables et des paroisses voisines afin d'élever au moyen de pierres et de morceaux de bois un rempart contre l'impétuosité des flots.

M. de Trudaine, Conseiller d'Etat et Intendant des Finances,

(1) Voir le 3e fascicule de 1912.

Digitized by Google

qui dirigeait l'administration des Ponts et Chaussées fut vivement impressionné par le sombre tableau de ces malheurs, et prit en main la cause de la Ville, qui lui fut du reste chaudementplaidée par le comte de Carcado, ainsi qu'en témoigne la lettre ci-après :

Messieurs,

L'attachement éternel que j'ay voué à vos intérets et qui me porte à me considérer comme un citoyen de la ville des Sables m'avait inspiré ce que j'avais écrit à M. Le Marchant. Je suis bien flatté de voir que ces sentiments ont pu vous être agréables. Je vous suis très obligé de ce que vous avés bien voulu témoigner à M. de Choiseul et aussi de m'avoir fait part de la lettre de M. de Trudaine qui est d'autant plus interressante pour vous qu'ordinairement ses parolles sont suivies des effets. Il ne s'agit plus que d'entretenir ses bonnes intentions et de ma part j'y mettrai tous les soins possibles. On peut, je crois dans les représentations que vous lui ferés pour demander l'achèvement entier du port selon le plus grand plan, appuyer la nécessité de n'en pas différer le travail sur ce que les sables, les vents et les marées pourraient produire des effets dangereux et combler l'entrée du port. Madame de Carcado sest Messieurs, pénétrée de la plus vive reconnaissance pour les marques de souvenir que vous voulez bien lui donner, elle conserve avec la plus grande sensibilité celuy du séjour qu'elle à fait aux Sables. Rien n'égale tous les sentiments infinis avec lesquels j'ay l'honneur d'être Messieurs votre très humble et très obéissant serviteur.

CARCADO.

Paris, le 24 Janvier 1764.

Il fit tout d'abord nommer une commission d'ingénieurs des Ponts et Chaussées, qui vinrent aux Sables étudier quels étaient les travaux à exécuter pour préserver la Ville contre de nouvelles dévastations.

Cette Commission fut d'avis que l'on devait abandonner les travaux commencés en 1752, et fixer le chenal au moyen d'une jetée qui s'avancerait en mer parallèlement au coteau de la Chaume.

Par ce moyen on provoquerait des atterrissements qui préserveraient la Ville au Sud ; on intercepterait les sables qui tombaient dans le chenal et obstruaient l'entrée du port ; enfin on

Digitized by Google

augmenterait dans le chenal la vitesse du courant qui serait ainsi capable d'entraîner hors du port tous les décombres qui en exhaussaient les fonds.

On proposa également de construire un quai le long du coteau de la Chaume, afin de faire cesser les remous occasionnés par les petites criques de rochers, d'où la mer détachait des matières qui s'introduisaient dans le port et de permettre au long du coteau un halage jusqu'ici impraticable.

On devait compléter l'ensemble de ces mesures de préservation par la construction d'une jetée à la pointe Saint-Nicolas afin d'intercepter les coups de mer qui tant de fois avaient jeté sur la côte les navires entrant ou sortant du port.

Pour tirer tout le parti convenable des améliorations qui résulteraient de l'exécution de ces travaux et permettre au port de justifier l'importance que l'on s'attendait à lui voir prendre on songea à construire un bassin, un port ouvert et une écluse de chasse. (Voir le plan précédemment publié).

Le bassin devait s'étendre depuis la place du commerce actuel jusqu'au passage ou il aurait eu ses portes d'accès.

Enfin on essayerait de réunir le havre de la Gachère au port des Sables en se servant « de la rivière d'Isle ».

Ce plan était complet et bien conçu et s'il fut modifié quant à ce qui touche le bassin et le port, ce n'en est pas moins son achèvement que l'on a vu se produire, par la construction du brise-lame de la Chaume.

***

La modicité des fonds dont on pouvait disposer, ne permettant pas de mener de front les différentes parties de ce plan, il fallut se borner à l'exécution des travaux les plus pressants, c'est-à-dire ceux destinés à protéger la Ville contre les entreprises de la mer.

Le 1er Avril 1763, l'ingénieur Morisset arriva aux Sables et l'on construisit tout d'abord en 1763 à l'endroit du passage où se terminaient les quais, une sorte d'éperon ou jetée en bois d'une

Digitized by Google

centaine de mètres de longueur dirigé dans le même sens que celui suivant lequel devait être édifié la jetée et dans le même lieu et place que celui de 1758, qui tombait en ruines.

Cet éperon provisoire fit le plus grand bien à la Ville et au chenal, et en même temps eut l'inappréciable avantage de démontrer la justesse de la solution proposée par la Commission de 1762.

Pendant les années 1764, 1765 et les suivantes, on construisit la jetée de la pointe Saint-Nicolas.

Tout d'abord des doutes s'élevèrent sur l'efficacité de cette jetée et comme ils étaient parvenus jusqu'à l'Intendant, qui en avait lui-même fait part à M. de Trudaine, les travaux faillirent être arrêtés.

La municipalité des Sables qui était dirigée par le maire Jacques Mercier, écrivit le 9 septembre 1765 à M. de Trudaine, pour affirmer de la façon la plus positive tout le succès des légers travaux que l'on venait de faire et le prier de vouloir bien commencer la grande jetée.

Le 19 Septembre suivant, le ministre répondait :

Paris, le 19 Septembre 1765.

La lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, Messieurs, m'a fait une véritable satisfaction ; j'ai fort à cœur le rétablissement de votre port dont je reconnais toute l'importance et je vois que vous avez senti l'attention que j'y donne ; il est vray que l'on m'a donné des doutes sur la nécessité de la digue Saint-Nicolas. M. l'Intendant de Poitiers à qui j'en ai parlé a confirmé mes doutes, cependant mes meilleurs ingénieurs insistent sur la nécessité dont ils la croient.

M. Legendre, inspecteur général, en qui j'ai une confiance particulière doit se rendre incessamment aux Sables, s'il n'y ait déjà, il sçait quels sont mes doutes et doit me raporter des éclarcissements sur lesquels je me déciderai. Je puis vous assurer d'avance que je ferai tout ce que je croirai nécessaire pour assurer et perfectionner votre port. L'estime que j'ai pour M. Mauricet m'avait engagé à le choisir de préférence pour conduire des ouvrages dont je désire autant le succès ; mais il n'est pas possible qu'il y reste plus longtems. Je vous envoye à sa place un ingénieur dont je crois que vous serez également content. Je recevrai toujours avec plaisir tous les avis que vous voudrez me donner sur des ouvrages que je désire autant

Digitized by Google

que vous de voir à leur perfection et procurer tout le bien que j'en espère. Je suis très sincèrement, Messieurs, votre humble et très obéissant serviteur.

TRUDAINE.

Le nouvel ingénieur dont parle le ministre était l'ingénieur Lamandé.

Dès le mois de mai 1766 on continua les travaux.

Parmi les hommes qui s'appliquèrent à seconder les efforts de M. de Trudaine, et à l'éclairer par leur grande connaissance des intérêts sablais sur les nécessités du moment, il faut citer le subdélégué Dupleix, l'ancien maire de la Ville.

Le ministre avait su apprécier les réels services qu'il avait rendu à la fois aux Sables et l'Etat, au moment de l'élaboration du plan du port des Sables et de la construction de la jetée de Saint-Nicolas, et une gratification de 500 livres lui avait été accordée.

Voici la lettre que M. de Trudaine envoya au subdélégué Dupleix en réponse à la lettre de remerciements que ce dernier avait écrite au Ministre :

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me remerciez de la gratification de 500 livres qui vous a été accordée à l'occasion des travaux maritimes du port des Sables. Je me suis porté avec grand plaisir à vous procurer cette marque de satisfaction et j'espère que vous continuerez à nous aider de tous vos soins pour les ouvrages dont vous sentez toute l'utilité. Je désire fort de pouvoir contribuer à mettre les habitants des Sables à portée d'augmenter journellement leur commerce.

Vous me ferez plaisir de me faire part des observations que vous pourrez faire relativement à cet objet. Je suis, Monsieur, etc... (*Notes du docteur Petiteau*).

Ce document qui est antérieur à la lettre que nous avons citée, puisqu'il est de Juillet 1764, prouve une fois de plus de quel zèle était animé le ministre de Trudaine pour le port des Sables.

***

La construction de cette jetée, nous disent les mémoires, nécessitait l'emploi d'un personnel nombreux.

Digitized by Google

M. Collinet dans ses notes nous fixe sur ce point.

M. Lamandé qui se trouvait sous les ordres immédiats de M. Barbier, ingénieur en chef, et de Vogly, inspecteur général, dirigeait les travaux et avait sous ses ordres 2 élèves qui étaient changés tous les ans ; le sieur Mit, architecte ; le sieur Marin, trésorier ; le sieur André Laisné, des Sables, piqueur et sous-architecte, et trois « commandeurs » pour diriger les manœuvres : Les sieurs François Gaudin, Copp, dit Saint-Amour, et Jean Neau, forgeron, tous les trois des Sables.

L'ouvrage allait coûter 1200 livres la toise courante.

A peine les travaux préparatoires étaient-ils finis qu'on reçut une lettre de l'Intendant en date du 9 Juillet 1767 informant la municipalité que si la Ville voulait que l'on poursuivît la réalisation du plan arrêté il fallait qu'elle payât au moins la moitié des sommes nécessaires à l'exécution des ouvrages qu'il comportait.

M. de Trudaine estimant qu'il fallait y consacrer 60,000 livres pendant environ 7 ans, c'était 30,000 livres que la Ville devait être obligée de fournir chaque année.

La lettre, faisait remarquer en outre qu'on allait bientôt congédier les ouvriers qui avaient travaillé aux ouvrages préliminaires, et qu'il serait à l'avenir difficile d'en rassembler d'aussi bien formés à ce genre de travail, qu'enfin les matériaux amassés ne manqueraient pas de se détériorer.

On priait donc les Officiers municipaux et les notables d'examiner scrupuleusement si les travaux à effectuer étaient réellement assez utiles pour qu'on imposât une charge aussi lourde à la Ville et à l'élection, et aussi de bien considérer que si on renonçait une fois à la continuation de ces travaux il est certain que l'on n'y reviendrait jamais plus.

Dans l'assemblée du 19 Juillet 1767, on accepta les offres du ministre et on proposa pour arriver à se procurer les 30,000 livres annuelles nécessaires, de mettre un droit sur les vins, eaux-de-vie et bières qui se consommaient aux Sables et dans l'élection.

Mais on vit bientôt qu'il était impossible de baser un revenu

Digitized by Google

certain sur une denrée provenant de récoltes variant chaque année et pouvant même manquer totalement.

M. Legendre, l'Inspecteur des Ponts-et-Chaussées, que le ministre de Trudaine avait déjà envoyé aux Sables, en 1765, suggéra aux échevins sablais de donner ces droits à un fermier pour 6 ans.

On ferait en sorte que l'adjudicataire donnât une somme s'approchant le plus possible des 30,000 livres et la Ville serait autorisée à emprunter pour le reste.

Ce projet, après avoir été remanié plusieurs fois, était loin de satisfaire aux désirs du Contrôleur général des Finances et de l'Intendant.

Le corps de Ville découragé ne savait plus de quelle façon se procurer les 30,000 livres exigées, lorsque le 26 Janvier 1768, on apprit que le ministre Trudaine, ajoutait 20,000 livres au 30,000 qu'il destinait chaque année aux travaux des Sables.

L'Assemblée des notables décida sur-le-champ que pour rendre hommage à la protection de M. de Trudaine et en perpétuer le souvenir on élèverait sur la jetée qui devait être construite et qu'on appellerait digue Trudaine, un obélisque qui porterait gravée sur une plaque de marbre ou d'airain fixée à l'une de ses faces, l'énumération des bienfaits du ministre.

Pour perpétuer également le souvenir des bontés du comte de Blossac, Intendant du Poitou, pour la Ville, on décida que la promenade du Remblai serait appelé, « à perpétuité », quai Blossac, et que sur la pyramide qui devait être élevée en témoignage de la reconnaissance de la Ville envers M. de Trudaine, le nom du comte de Blossac serait aussi gravé pour marquer la part qu'avait prise l'Intendant dans l'édification des ouvrages du port.

La joie était d'autant plus grande que la prospérité commerciale du port semblait renaître, on comptait en effet à cette époque appartenant au port des Sables : 23 grands navires pour la pêche sur le banc et 18 caboteurs de 150 tonneaux.

Digitized by Google

Les travaux reprirent donc, on démolit l'éperon de bois et on commença la construction de la jetée.

*
* *

Les travaux étaient poussés activement lorsque M. de Trudaine mourut. Son fils qui le remplaça, comme Intendant des finances, avisa de nouveau la Ville, en novembre 1769, qu'il ne lui était plus possible d'accorder la totalité des fonds nécessaires, chaque année, à la continuation des travaux et il fallait que la Ville vint en aide à l'Etat pour la moitié.

Les travaux étaient alors rendus, s'il faut on croire Collinet, à la Cale au Lard dont la voûte étant terminée, le passage avait été livré au public le 17 Novembre 1769.

Il y avait alors dans le port des Sables, 25 grands navires formant 3920 tonneaux et 19 caboteurs, 886 tonneaux. Le 6 Décembre 1769, on proposa de nouveau les moyens déjà étudiés en 1767.

L'Etat vint encore au secours de la Ville et pendant trois nouvelles années, c'est-à-dire jusqu'en 1772, on travailla à la jetée.

Le 23 Juin 1772, nouvelle lettre de l'Intendant, informant les officiers municipaux des Sables qu'une somme de 80,000 livres qui avait été absorbée par les travaux, en 1771, était le dernier effort que le gouvernement du roi pouvait faire, et que si la Ville ne donnait pas la certitude d'une contribution en argent on abandonnerait les travaux.

L'Intendant avait immédiatement fait savoir au ministre, que le seul moyen par lequel la Ville et l'élection pussent arriver à se procurer les fonds nécessaires à leur part contributive, était l'imposition des droits proposés en 1767 et 1769.

Mais la Ville fit remarquer aussitôt par sa délibération du 1er Juillet 1772, qu'elle ne pouvait même plus tenir les promesses faites 3 ans auparavant, car la misère avait tellement augmenté que la consommation des denrées visées par les droits autrefois proposés avait baissé dans des proportions énormes.

Les impôts toujours croissants avaient achevés la détresse des



Digitized by Google

habitants, et « c'est à peine si dans une petite ville de 1500 feux, il y avait 60 maisons rentées qu'on put dire à l'aise ».

Comme il était particulièrement douloureux, de voir s'envoler le rêve pour la réalisation duquel on avait déjà tant lutté, le corps de Ville Sablais, demanda à l'Intendant « de se prester à une imposition généralle sur la province » et « enfin s'il ne croit pas devoir accorder à leur prière, ils le supplient très humblement d'employer ses bons offices auprès de M. de Trudaine, afin d'obtenir qu'à la campagne prochaine, il fasse terminer l'ouvrage telle qu'elle sera de manière qu'elle ne soit pas emporté par la mer, et que dans des temps plus heureux on puisse la reprendre et la continuer ».

***

A partir de ce moment on ne travailla plus que d'une façon intermittente et lorsqu'il y avait des fonds disponibles. En 1776, 200 toises environ avaient été construites, et l'on était rendu au commencement de la surface que la mer recouvre chaque jour à chaque marée.

On pensa qu'il serait alors extrêmement difficile de s'avancer au delà, à cause des obstacles que la mer apporterait aux fondations.

Aussi, avant de ne rien entreprendre, l'Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, M. de Voglée, écrivit à l'Ingénieur Lamandé qui dirigeait les travaux en le priant de provoquer une réunion du corps de Ville, de négociants et de capitaines sablais, pour rédiger un rapport constatant « l'état actuel du port, comparativement à ce qu'il était avant la confection desdits travaux ».

Cette réunion eut lieu le 17 Février 1776. Le procès-verbal qu'on en fit constata l'approfondissement notable du port, mais aussi constata qu'un fort tangage s'y faisaient sentir,

La grande jetée avait alors une longueur de 235 toises.

Guy COLLINEAU.

(*A suivre*).

Digitized by Google

# LA CHAMBRE DU PIED

## (LÉGENDE)

A. M. Henri Ardouin.

Dans un vieux château (1) solitaire,
Inhabité depuis cent ans
On m'a fait voir, en grand mystère,
L'empreinte du pied de Satan.

C'est dans une chambre oubliée,
Près d'un âtre à jamais éteint;
La charpente en est mal liée,
L'ais du parquet crie, incertain.

Pendant les nuits d'hiver lugubres
Le vent perdu court et se plaint.
Dans les tours d'angle il éluçubre
Un effrayant et long chant plain.

Et l'on m'a conté cette histoire
Dont je ne vous garantis point
La conclusion un peu noire,
Mais que je redis point pour point.

*
* *

Un jour, — au temps où les tourelles
Doraient leurs créneaux dans l'azur,
Au temps des gentes demoiselles
Et des guetteurs au profil dur, —

(1) Le château de Chiché (Deux-Sèvres), appartenant à M. Henri Ardouin.

Digitized by Google

L'héritier, tout jeune homme encore,
D'une maison riche d'aïeux,
Au beffroi qu'un blason décore
Comptait les instants ennuyeux.

Jeune et déjà neurasthénique,
Inhabile aux réalités,
Vivant de rêve et chimérique,
Las d'être avant d'avoir été.

Il promenait aux vastes salles
Son incurable et lâche ennui,
Ses pas mous traînaient sur les dalles,
Ses jours sans but suivaient ses nuits...

Plus sombre encor que de coutume,
Un soir il s'était enfermé,
Pour ramasser son amertume,
Dans la chambre à l'âtre enfumé.

C'était un soir chargé de pluie,
Un grand feu léchait les chenets.
Sous le ciel d'uniforme suie,
Hennissants, rentraient des genets.

Le seigneur songeait... Sa faiblesse
L'exaspérait comme un fardeau.
Né trop tôt, plein de morbidesse,
Le plomb des jours arquait son dos.

Il rêvait d'amours impossibles,
D'enivrants combats singuliers
Au cours desquels on a pour cible
Le cœur loyal des chevaliers;

De levers dès avant matines
Pour surprendre un seigneur voisin,
De se croiser en Palestine
Pour baiser le tombeau divin.

Il pensait : « A qui, dans ma vie,
» Saurait mettre un doigt d'imprévu,
» Je donnerais, pour qu'on l'envie,
» Plus d'écus qu'il n'en aurait vu ;

Digitized by Google

» Il aurait une noble dame
» Qui filerait ses justaucorps,
» Vienne le diable ourlé de flammes,
» Je me donne à lui, cœur et corps ».

Comme il achevait en lui-même,
Les pieds au feu, les yeux mi-clos,
Ce vœu qui sentait le blasphème,
Un long frisson courut ses os.

Des bûches aux chansons berceuses
Dont l'âme à vif brûlait à nu,
Dans une odeur de soufre affreuse
Il sortit un être cornu.

A ses longs yeux fait d'escarboucles,
A son corps fauve aux pieds fourchus,
A sa queue enroulée en boules
Sur laquelle il n'a jamais chu,

L'évocateur surpris, mais brave,
Reconnut Satan, le roussi.
Un poing sur la hanche et front grave,
Il avait l'air très réussi.

« Marché fait, dit-il, ironique,
» Au suzerain très étonné.
» Ne sois donc pas neurasthénique,
» Ris un peu, pour... me rire au nez.

» Reprends, crois-moi, goût à la vie :
» Ses chemins ont de doux lacets.
» Quitte un temps la route suivie
» Si tes pieds las en ont assez.

» Suis-moi. Tes désirs de jeune homme
» Aussitôt nés, s'accompliront,
» Il faut bêta, mordre à la pomme :
» Tes yeux fermés soudain verront.

» Es-tu prêt à signer ce pacte ;
» Dès aujourd'hui, je me fais tien.
» Ton seul plaisir créera mes actes,
» Je suis ton double et ton soutien.

Digitized by Google

» En retour, tu me fais promesse
» D'obéir quand viendra mon jour,
» Et tu meurs sans laisser de messes
» A tout le clergé d'alentour ?

» A toi la vie, à toi les femmes,
» A toi l'instant et sa gaieté,
» J'attendrai, s'il le faut, ton âme :
» J'ai devant moi l'éternité ».

Alors, levant sa main fébrile,
Le seigneur lentement jura.
Satan l'écouta, très tranquille,
Heureux d'avoir comblé son rat,

Pour sceller leur entente intime,
Otant d'un doigt son large anneau,
Le jouvenceau, trop plein d'estime,
Le tendit sans peur au Finaud.

« Je n'ai, dit-il, qu'une parole :
» Quand tu me le présenteras,
» Je serai prêt. Promesse est folle,
» Mon cœur est loyal, tu verras ! »

Or, ne voulant pas être en reste,
Satan qui déplissait son bas,
Vous prit son air le plus modeste
Et mielleux, s'inclina très bas.

« Merci, baron, du noble gage,
» Je jure aussi d'être constant.
» Avant de partir en voyage
» Je vais m'équiper un instant.

» En fait de gage, je te laisse
» Mon paraphe au bas du contrat ;
» Ma signature est sans mollesse,
» Pendant longtemps on la lira ».

Et dans le cœur fumant du chêne
Imprimant son orteil fourchu,
Sûr que son heure était prochaine,
Sans bruit fondit le grand déchu...

Digitized by Google

Les ans ont passé. Les verdures
Ont amolli les vieux côteaux.
Sur cette terre ou rien ne dure,
Où tout s'enfuit, l'homme et les eaux,

La signature diabolique
Narguant sans fin le temps vainqueur,
Ainsi qu'une affreuse relique
Enchâssée au bois jusqu'au cœur,

Ineffaçable et comme un blâme,
Rappelle l'imprudent serment
Du seigneur qui vendit son âme
Et l'éternité pour l'instant...

*
* *

Dans un vieux château solitaire,
Inhabité depuis cent ans,
On m'a fait voir, en grand mystère
L'empreinte du pied de Satan.

*(La Rêveuse).*

Chiché, 1912.

Omer SAGNES.

Digitized by Google

Recherches historiques sur le District de Challans

# LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

## ABANDON DE LEGÉ

### 6-9 Mai 1793

*(Suite)* (1)

CHARETTE venait de déjouer par sa prudence et son habileté, les projets de ses ennemis qui ne surent retirer, d'une expédition très fatigante, tout le fruit qu'ils en espéraient. Car on ne peut considérer comme un succès matériel ni même moral, la prise sans gloire de Legé qui devait d'ailleurs être évacué, 4 jours après, sans combat. C'est vrai que Palluau, poste important par sa position sur la grande route des Sables à Nantes et par sa situation dans le pays insurgé, était conservé, mais nous allons voir que ce ne devait pas être, non plus, pour bien longtemps, car ce lieu allait être pareillement évacué.

Un courrier de Canclaux avait-il été arrêté ou les espions royalistes avaient-ils surpris l'ordre expédié à Boulard, nous ne pouvons le préciser. Toujours est-il que ce jour même, les royalistes devaient attaquer simultanément Palluau et Legé. En effet, le matin, Savin avait invité Joly, campé au Poiré, à marcher sur Palluau pour obliger l'armée de Boulard à se tenir

(1) Voir le 2e fascicule de 1912.

Digitized by Google

sur la défensive pendant que lui et Charrette surprendraient la garnison de Legé. Mais un grand nombre des gens de Joly avaient quitté son camp, après l'attaque manquée du 2, pour aller vaquer à leurs travaux agricoles. Beaucoup d'entre-eux n'étaient pas de retour. Par suite de cette pénurie de forces, il ne crut pas devoir accéder à la demande de Savin, c'est du moins la raison qu'il donne dans sa correspondance avec un commandant voisin par laquelle il lui communique cet ordre. Mais, par une prétérition évidente, Joly nous fait connaître le motif réel de son immobilité. Sachant surtout qu'aucune harmonie ne régnait entre les différents chefs qui étaient tous fort jaloux de leur importance personnelle et de leurs commandements respectifs, il est facile de se convaincre qu'il ne voulut pas obéir à un ordre dû peut-être à l'initiative seule de Savin.

Monsieur,

Je vous envoie un courrier pour vous faire passer les nouvelles du présent.

M. Savin m'a écrit ce matin, pour me faire transporter sur Palluau, tandis qu'ils se transporteraient sur Legé avec M. Charette ; de sorte que j'aurais été seul avec le peu de monde, pour l'attaque de Palluau, et n'ayant point d'ordres de M. Charette, je n'ai point parti. Je craignais que c'était une attaque comme toutes, et je ne partirai point que par ordre de M. Charette.

Et même n'ayant pas quarante coups à tirer, il n'était pas possible faire ma mission. Là-dessus, je ne vous dirai rien autre chose pour l'instant.

Je suis avec respect, votre serviteur.

JOLY, Commandant.

Au Poiré, ce 9 Mai 1793.

L'ardeur qui, dès le début, animait les paysans et les unissait étroitement à leurs chefs, avait jusque-là suppléé au manque de discipline à laquelle d'ailleurs ils paraissaient incapables de se plier. Mais les défaites essuyées successivement avaient quelque peu refroidi leur enthousiasme, car pour ramener certaines paroisses sous les étendards royalistes, il avait fallu user de moyens de rigueur. Beaucoup d'entre les paysans, entraînés par

Digitized by Google

surprise, dans ce tourbillon d'événements et se voyant obligés d'en suivre le cours, n'envisageaient pas, sans effroi, les dangers auxquels ils s'exposaient. Leur attitude pussillanime propageait le découragement.

Un curieux document que nous donnons ci-après vaut mieux qu'un long commentaire.

Ecrit par un des commandants royalistes de la Roche-sur-Yon, cet autographe dut être probablement adressé à son collègue Bulkeley.

Mon ami,

D'apprès la mannière dont nous avons reçu ensemble, je n'ai suremans rien à vous dégiser. Vous vous rappellerez suremans nos conversations, lisé la si jouente, autant vous en pan à l'oreille. J'ai cru pouvoir partir tantot comme je vous l'ai marqué, reflecsions fetes, j'ai envoié, je veux fere ensorte de découvrir lhoteur des lettres, et de suite en instruire le général. Voilà mon avis, renvoié moi la si jouente, la jalousie égare bien des hommes, surtout les bas poitevins, l'égoïsme leur fera commettre des crimes.

Votre serviteur et ami pour pour le sur.

DE CHOUPPES.

Au Plessis, ce 14 Mai 1793.

*P.-S.* — Je vous préviens aussi sous le segret, mon parti est pris, je préviens de ma démission, le général, pour mourir en brave homme et non en Jean f....

En présence de ces symptômes alarmants pour le succès de leur cause, éprouvant surtout la nécessité absolue d'adopter un système de défense propre à enrayer les progrès incessants de l'ennemi, un certain nombre de chefs durent prendre la détermination d'organiser l'unité dans le commandement, c'est-à-dire de se choisir un chef.

Joly, Charette, Vrignand, commandant de Vieillevigne, étaient les trois chefs les plus en vue.

Le théâtre des opérations se trouvant loin du territoire soumis au commandement de Joly, ce chef se trouvait par cette situation subordonné à l'action de ses deux rivaux. Bon gré, mal gré, il

Digitized by Google

dut décliner le périlleux honneur de conduire l'armée, autrement nous ne nous expliquons pas la conduite ni le langage de son fils. Vrignaud, qui n'avait été mis en avant que par les intrigues de la marquise de Goulaine, n'obtint probablement pas les suffrages ; il ne restait donc plus que Charette.

La lettre citée plus haut, nous prouve que le fils Joly était disposé à reconnaître sinon l'autorité entière d'un seul, du moins sa prépondérance dans la direction des opérations. Son choix s'était arrêté sur Charette, le seul d'entre eux qui se fût distingué par un succès sérieux. Jean-René Savin paraît avoir également partagé cet avis. Mais son frère Louis accepta difficilement ce choix. Pourquoi ? Peut-être parce qu'il aurait voulu le voir porté sur son frère, qui, tout en possédant de larges capacités militaires, n'y joignait cependant pas les qualités politiques qui doivent les compléter et dont l'ensemble permet d'aspirer au commandement et de l'exercer dignement. Une phrase d'une lettre de Jean Savin nous permet d'en inférer que Louis nourrissait ce projet. Ajoutons que celui-là semble n'avoir jamais voulu se prêter aux vues de son frère. Louis Savin tenant avant tout, à défendre son terrritoire qui était menacé, n'adoptait aucun autre projet contraire. Il avait réorganisé l'ancien Comité Royaliste de Palluau, mais sous l'appellation de « *Conseil Royaliste de la Division de Palluau* » et en était le président. A ce titre il cherchait à contrebalancer, auprès de son frère et de ses autres compagnons d'armes, l'influence naissante de Charette.

Quand celui-ci voulut remonter vers Nantes, pour reprendre Machecoul où se trouvaient d'abondantes provisions de bouche, et d'où l'on pouvait intercepter toute communication avec l'armée des Sables, Savin ne démontra peut-être pas l'inutilité de cette opération, mais son inopportunité, en s'appuyant sur la nécessité, sur l'urgence de repousser Boulard, pour marcher sur les Sables et s'en emparer à tout prix. Il conseilla, non sans raison, de profiter de l'enthousiasme que l'évacuation de Legé venait d'exciter parmi leurs troupes, pour se réunir et attaquer Palluau.

Digitized by Google

En effet, la marche rétrograde des républicains avait rempli d'espérance les royalistes. Elle les encourageait à prendre l'offensive, et le moment d'agir contre Palluau était opportun. Aussi, allons-nous voir leurs dispositions prendre un caractère particulièrement menaçant.

Charette et Vrignaud réoccupent Legé et ses environs. Saint-Etienne-du-Bois est entièrement au pouvoir de Savin ; et, malgré qu'un détachement de la garnison de Challans soit campé à Saint-Christophe-du-Ligneron, dans la lande de l'Ardoisière, les paroisses de Saint-Paul-Mont-Penit et de Grand'Landes, sont investies par les insurgés. Leurs positions forment un croissant dont Palluau est le centre. C'est le mouvement enveloppant, familier aux Vendéens qui s'eflectue, et si Boulard ne se garde ni en arrière ni sur ses flancs, malheur à lui, car sa valeureuse mais faible armée va se trouver enveloppée dans un cercle dangereux qui ira sans cesse en se resserrant.

Tous les jours, les deux partis prennent contact, mais ce ne sont encore que des engagements d'avant-postes. Quelques démonstrations plus sérieuses sont tentées sur Palluau, non pas avec l'espoir d'en chasser l'ennemi, mais pour connaître ses dispositions, pour le harceler afin de le tenir constamment sur pied et arriver ainsi en lui enlevant tout repos, à lui faire perdre pour le combat suprême, cette constance, cette énergie qui le rend si redoutable.

Ainsi que nous le savons, L. Savin était campé au Luc et Jean Savin à Saint-Etienne-du-Bois. Ce dernier logeait, probablement avec des officiers, dans sa propre maison qui était celle occupée (en 1900), par M. Fétiveau (1), pépiniériste. Une correspondance suivie existait entre les deux frères.

(1) Le petit-fils du général Jean Savin, habitait en 1893, époque de sa mort, la maison dite du Calvaire. On en a conclu que son grand-père vivait dans cette demeure, à l'époque du soulèvement. Nous ne sommes pas de cet avis. Un document du temps, nous apprend que Jean Savin et sa femme habitaient le bourg et que la maison du « Calvaire » était occupée par la veuve Savin et ses cinq filles. Cette veuve avait vu sa demeure pillée par les royalistes le 14 Mars 1793. Au Calvaire, on conserve actuellement le prétendu sabre de Jean Savin.

Digitized by Google

Or, nous avons vu, qu'une des principales préoccupations de Charette était de s'emparer de Machecoul. Pour réussir dans son projet, il dut tout probablement agir auprès des divers chefs pour obtenir leur participation effective à cette expédition. Mais, son avis ne fut pas partagé par J. Savin. Se défiant de Charette et jaloux de la suprématie qu'il commençait à s'arroger, Louis Savin écrivit à la date du 10 Mai, les deux lettres suivantes qui furent remises à son frère, vers les 8 heures du matin, par le courrier Rigaleau de Palluau.

Messieurs,

Faites s'il vous plaît attention et une très sérieuse attention à ce que je vais vous dire. M. Charette a le talent de vous endormir.

Il veut aller à Machecoul, qu'il y aille !

Faites tous vos efforts pour que M. Vrignaud reste à Legé avec toute sa troupe, sans cela il sera impossible de tenir si Palluau fait quelques sorties, car il faut s'y attendre sitôt que l'ennemi aura appris que l'armée est affaiblie par le départ de M. Charette.

Il n'y a pas de plaisanterie, Messieurs, il faut veiller avec activité.

Il n'y a qu'un seul parti à prendre, sitôt Monsieur Charette parti et avant même son départ, il faut former une ligue entre les commandants Vrignaud, Savin et Joly, pour faire face à Palluau et le prendre s'il est possible.

Je ne vous demande qu'une grâce, c'est de m'instruire du départ de M. Charette sitôt qu'il sera effectué et de me dire en même temps ce que vous penserez de l'état des forces qui vous resteront et vos dispositions. Si Palluau n'est pas pris aujourd'hui, c'est un grand malheur. M. Charette croit trouver, dites-vous, trois cents tonneaux de blé à Machecoul, tant mieux ! Cela est pourtant difficile à croire, car j'ai ouï dire à Montaigu que si Machecoul n'eut pas été pris la famine était à Nantes. Or, il n'est pas possible que Nantes, dans le besoin, ait laissé trois cents tonneaux de blé à Machecoul pour approvisionner une garnison de deux cents hommes — tout cela est incroyable — vous en penserez ce qu'il vous plaira et pour moi je n'en crois rien.

Ne négligez pas ma correspondance. S'il vous plaît, instruisez-moi promptement afin que je puisse frapper à temps et où il faudra.

Il est certain et très certain que Fayau-Bretinière et Goupilleau, les deux législateurs, étaient hier à Legé et qu'ils sont aujourd'hui à Palluau.

M. Charette vous leurre quand il vous dit qu'il viendra en deux

Digitized by Google

jours. Il restera à Machecoul, si toutefois il peut le reprendre, car cela est très douteux.

Est-il donc raisonnable de négliger d'attaquer un ennemi en présence pour se porter à 4 et 5 lieues et d'un autre côté ? M. Charette ne manque pas de vivres. Il a reçu hier matin, à Vieillevigne, cent e quelques boisseaux de blé venant de la métairie du Poiré.

Je suis Messieur, votre frère et ami.

L. Savin.

Au Luc, le 10 Mai 1793.

Si vous croyez que je prends un vif intérêts à la chose commune vous ne négligerez rien pour m'envoyer des courriers à point nommé et très souvent,

L'ennemi s'attend à être attaqué, quelle idée aura-t-il de nous et de nos forces s'il peut rester tranquille à Palluau ?

Je vous répète de me donner avis du départ de M. Charette sitôt qu'il sera effectué.

Où est donc M. Joly, lui qui ne veut recevoir que des ordres de M. Charette ?

*Au dos de la lettre est écrit :* A Monsieur Savin, commandant l'armée à Saint-Etienne-du-Bois.

Laissez passer Rigaleau qui va à Saint-Etienne, 10 Mai 1793. L. Savin (1).

Dans la seconde lettre, il est question de L.-M.-A. Savin, leur cousin, qui avait dirigé, la veille, l'attaque tentée contre les républicains. L. Savin s'inquiète de l'état de sa maison, soit de celle du Val, soit de celle des Emerillères dans laquelle il se retira après avoir fait sa soumission et où probablemunt il mourut. Il fait également allusion au refus de Joly d'attaquer Palluau.

Mon cher frère,

Je te prie d'engager L.-M.-A. Savin de m'écrire une longue lettre qui me fasse connaître le détail de l'affaire d'hier, afin que je puisse en faire part à ceux de la Roche et que j'écrive aussi à Montaigu.

Je voudrais aussi savoir jusqu'à quel point le pillage s'est exercé chez moi et dans les maisons qui ont le plus souffert.

Ecrivez-moi promptement, s'il vous plaît.

J'ai écrit cette nuit à M. Joly pour lui faire savoir ce que je connais-

(1) Lettre citée par Chassin, V. I. 306. Notre copie a été prise sur l'original.

Digitized by Google

sais et tout ce qui s'était passé ; et pour lui dire qu'il n'a reçu de nous aucun ordre, mais seulement des avis d'après lesquels il peut agir ou rester tranquille selon qu'il serait disposé au repos ou à l'action.

Ton cher frère,

L. SAVIN.

Au Luc, le 10 Mai 1793.

*P.-S.* — Je ne sais si vous attaquerez aujourd'hui, j'ai entendu un coup de canon ce matin vers les 6 heures et demie. Savez-vous ce que cela veut dire ?

*Au dos de la lettre est écrit :* Laissez passer le porteur de la présente Rigaleau, 10 Mai 1793. L. SAVIN.

Sans attendre la réponse à ces deux lettres, L. Savin, dans son impatience envoie vers son frère un second courrier, le nommé Renaud, porteur de la lettre qui suit, Elle donne la mesure de son mécontentement à l'égard de Charette par cette phrase comminatoire. « .... *Si cela ne va pas bien, je sais à qui de droit m'adresser pour produire un bon effet* ».

Mon cher frère,

Je t'envoie Renaud comme second courrier pour que tu me fasses savoir tout ce que je t'ai demandé par la lettre que je t'ai fait passer ce matin. Marque-moi ou fais-moi écrire tout ce qui se passe et ce qui a eu lieu, parce que si cela ne va pas bien, je sais à qui de droit m'adresser pour produire un bon effet.

Je sais que ce matin toute l'armée de Legé brûlait d'envie d'attaquer Palluau.

Vous ne savez peut-être pas que dans la troupe que vous avez poursuivie, il y avait deux législateurs, M. Goupilleau (1), ci-devant sénéchal de Rocheservière et M. Fayau-Bretinière. Cela prouve que la Convention nationale est foutue !

Ton cher frère,

L. SAVIN.

Au Luc, le 10 Mai 1793.

Au dos de la lettre est écrit : Laissez passer Renaud qui va à Saint-Etienne-du-Bois et passe par la Ricoulière.

Dans la soirée le courrier Renaud porta au Luc la réponse suivante de Jean Savin. Sans partager entièrement la manière

(1) C'était une erreur puisque Goupilleau était à Fontenay.

Digitized by Google

de voir de Charette on voit néanmoins qu'il était disposé à reconnaître son autorité, à se subordonner à lui. Ex-officier de l'armée de Louis XVI, il comprenait qu'en remettant à un seul la direction des opérations c'était le moyen de lutter efficacement contre l'ennemi commun. Il pensait bien que celui qui se verrait investi de la confiance générale, se plaçant au-dessus de toute influence dérivative, travaillerait au salut de tous.

En imprimant, suivant les circonstances, une direction unique à tous les éléments mobiles de leur armée, l'élu pouvait ainsi ramener l'inconstante victoire sous les plis de leur drapeau fleurdelysé. Savin savait par expérience, que la discipline seule fait la force d'une troupe quelle qu'elle soit, qu'elle en est l'âme ; qu'à la voix du chef incontesté chacun exécute le commandement prescrit et garde le poste qui lui a été assigné ; que le soldat marche avec confiance et courage et qu'il reçoit le coup mortel sans murmurer.

Sa lettre nous apprend qu'il venait d'être mis au courant de la marche victorieuse de l'armée de Bonchamps et de d'Elbée, probablement par un courrier de M. de Royrand. Remarquons aussi la réserve de Charette à l'égard de ses projets, il ne se fie à personne, car il ne les dévoile qu'au dernier instant. C'est là, d'ailleurs, le secret de ses succès.

Mon cher frère,

Hier, vers onze heures, j'ai reçu le général, il était accompagné de cavaliers.

Après un entretien assez long dont je ne puis te rendre compte entièrement dans la présente, il a beaucoup été question d'une lettre de M. de Rouairand (de Royrand) et de la marche de l'armée d'Anjon qui, à ce que l'on nous marque, vole de succès en succès.

Je sais qu'il faut de toute nécessité reprendre Palluau et la Mothe, s'entendre avec la Roche et l'Oie pour s'emparer à tout prix des Sables, car c'est de là que sont partis tous les malheurs qui nous arrêtent. Je l'ai toujours dit, mais il faut écouter M. Charette qui nous est d'un grand service. Son idée serait, je crois, de reprendre Machecoul ou Port-Saint-Père, ce sont sûrement les plus importants postes

Digitized by Google

entre Nantes et Palluau qui ne peut tenir longtemps. Je ne sais quand il partira car il ne s'est pas ouvert à ce sujet.

Sûrement l'armée de M. de Bonchamps qui s'est emparée de Bressuire, Argenton-le-Château et la Châtaigneraie, marche sur Fontenay et Luçon, nous en attendons la confirmation. Avec elle nous arriverions à nos fins ; mais pour cela il faut de l'accord et beaucoup d'accord, et j'ai des raisons de croire que ce sera difficile.

Nous avons décidé de faire enlever Logerie. J'ai des preuves qu'll a instruit l'ennemi de nos pas. Il ne m'a jamais inspiré confiance et les biens qu'il a achetés lui ont attiré bien des ennemis.

Ce matin le géneral est reparti rejoindre M. Vrignaud. Il n'a laissé aucun ordre pour Palluau. Il faut donc attendre, mais, je présume que ce ne sera pas pour longtemps.

Ton cher frère,

SAVIN.

Saint-Etienne-du-Bois, ce 10 Mai 1793.

*Au dos de la lettre est écrit :* A Monsieur Savin, commandant de l'armée royale au Luc.

Laissez passer le porteur de la présente qui va au Luc, Saint-Etienne, le 10 Mai 1793. SAVIN, commandant.

*En marge est écrit* : Le courrier te remettra deux livres de poudre et cinq livres de balles. Dis à Guyet qu'on n'a pu trouver chez lui les papiers qu'il a réclamés, tout a été pillé.

Cette lettre dut se croiser avec celle reproduite ci-après, de L. Savin, qui venait d'être informé que Charette était parti de Legé pour attaquer Machecoul. Ayant appris à quel danger son frère avait été exposé à la surprise de la Naulière, sa sollicitude fraternelle s'en était émue, aussi lui recommande-t-il de ne pas faire d'imprudences.

Messieurs (1),

Quel parti prendre ? J'apprends que M. Charette est parti pour Machecoul. Je vous avais prié de délibérer au sujet de cette démarche, vous ne me donnez pas un signe de vie.

Prétendez-vous résister à l'armée de Palluau ? ou à une incursion ?

(1) Citée par Chassin, V. I. 307. Notre copie a été prise sur l'original.



Digitized by Google

Dites-moi ce que vous pensez et dites-le promptement parce qu'il faut prendre un parti tout à l'heure.

L. Savin, 10 Mai 1793.

*En marge est écrit :* Mon cher frère, je te prie de ne pas t'exposer trop. Tu fais des imprudences qui te seront préjudiciables, je le sais.

Vous recevrez une veste pour M. Mercier, d'Apremont, et une culotte à Savin, le commandant.

Le cheval de M. Gogué est au Luc, s'il veut renvoyer sa jument, on lui renverra son cheval demain.

*Au bas de la lettre est écrit :* A Monsieur Savin, commandant de l'armée de Saint-Etienne-du-Bois.

Laissez passer le porteur de la présente qui va à Saint-Etienne. Au Luc, le 10 Mai 1793. L. Savin.

Charette voulut-il mettre en personne son projet à exécution, c'est probable, puisque le 12, les royalistes attaquaient Port-Saint-Père, mais sans succès (1).

Après cet échec, il rentra à Legé et résolut d'attaquer Palluau. C'est d'ailleurs, ce qu'il convenait d'entreprendre pour l'instant.

(1) Charette attaqua-t-il Machecoul le 9 Mai ? A notre connaissance, aucun rapport des généraux républicains ne le signale. M. Chassin ne produit aucun document concernant cette prétendue affaire. Cependant Crétineau-Joly, tome I, page 123, raconte que Charette attaqua cette ville le 9 mai, et fit prisonnier le 77e de ligne, ancien régiment de la Mark, et même qu'aux premiers coups de fusils, ces soldats seraient passés du côté des royalistes avec caisse et canons.

D'un autre côté, l'abbé Deniau, tome 2, page 115, prétend que ce 77e de ligne n'était pas à Machecoul mais bien au Pont-James.

Boulard, dans son journal, dit qu'à Pont-James se trouvait le 4e régiment d'infanterie (Chassin, V. I. 261). Où est la vérité ? Ajoutons que l'abbé Deniau, tome II, page 109, place l'attaque infructueuse de Machecoul entre le 1er et le 5 Mars. C'est une erreur. La défaite de Bois-Guyon mentionnée à la page 111, n'est pas à sa date. Cette affaire figure au tome 1er, page 478.

E. W.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LES PRISONS DE NANTES SOUS LA TERREUR

# LA PRISON DE L'ENTREPOT DES CAFÉS (1)

(1er Décembre 1793 — 20 Janvier 1794)

Le hasard des recherches dans la comptabilité du citoyen Mouton, trésorier de la Ville de Nantes à l'époque révolutionnaire, nous fit découvrir dans un livre, où elle n'avait que faire, la note suivante. (Arch. municip. de Nantes, comptabilité LI, an II) :

*Travaux pour les inhumations et enfouissements des animaux crevés :*

| | | |
|---|---|---|
| Aux citoyens Gilbert, Landois, Richard, Daubigny et Maury | 16,930 | 50 |
| Au citoyen Huard, pour chaux | 752 | » |
| Favereau, inhumation de l'Entrepôt et de la Galliote. | 600 | » |
| Bivret et Bouyer, au Bon Pasteur | 187 | » |
| TOTAL | 18,469 | 50 |

(1) L'encombrement des prisons de Nantes, obligea le 28 Octobre 1793. les Représentants à demander à la municipalité de Nantes, un local sûr et spacieux pour recevoir les prisonniers. L'Entrepôt des Cafés, construction très vaste, située sur l'emplacement actuel de la rue de Lamoricière, fut désigné.

Les prisonniers vendéens l'encombrèrent bientôt, a-t-il été écrit, *sans trop de preuves.* Ils y arrivèrent anémiés, mourant de faim, couvert de vermines. Une épidémie de typhus se déclara ; la déplorable tenue des lieux et le mauvais régime alimentaires y aggravèrent les conditions d'existence. L'Entrepôt devint un séjour de maladie et de mort : nous renvoyons comme à une curiosité aux livres et brochures de M. A. Lallié : *Les Prisons de Nantes 1792*, chapitre IX. *Les fusillades de Nantes*, page 22 et suivantes, *Les Noyades de Nantes*, de la page 79 à 89.

La tradition veut que huit à dix mille personnes périrent dans les prisons de l'Entrepôt (une partie conduite aux carrières de Gigant et fusillée; l'autre noyée et la troisième victime de fièvres méphitiques). Mais aucun compte n'ayant été pris de l'entrée, de la sortie et du nom des prisonniers, l'imagination populaire surexcitée par d'effroyables souvenirs, nous a toujours semblé avoir dépassé la réalité du nombre des personnes qui périrent.



Digitized by Google

La découverte de cette pièce macabre, nous reportant aux plus mauvais jours de la Terreur à Nantes, piqua notre curiosité et nous fit rechercher et trouver dans les pièces justificatives de la série LI, divers documents inconnus même de M. A. Lallié, l'historien de la Terreur dans la Loire-Inférieure. Un, entre autres, a une importance considérable, parce qu'il est le seul existant sur l'effroyable hécatombe qui se produisit à la prison de l'Entrepôt des Cafés, et parce qu'il semble modifier le chiffre des victimes qui y périrent :

Aux citoyens, maire et officiers municipaux de la ville de Nantes :

Expose le citoyen Joseph Favereau, que mis en réquisition depuis plus de six mois, il a donné la sépulture aux morts dont le nombre ne lui est pas parfaitement connu, mais qu'il évalue sans exagération à 456, *dont 400 pris à l'Entrepôt* et 56 prêtres décédés dans la *Galliotte* (1).

Il espose également qu'il lui en a coûté deux cents livres, tant pour faire des charniers, que pour se faire remplacer pendant la maladie qui lui a été causée par l'air pestilentiel qu'il respirait au milieu des mourants et des morts. Il n'a reçu pour ses travaux durs et pénibles aucun salaire ; on n'avait avec lui que des engagements sans fixer la somme qui lui serait rétribuée.

Il ne peut constater le tout que par la signature des ci-dessous nommés ; il est seul commissaire bienveillant qui existe ; les autres ont eu le malheur de succomber (2). Les commissaires bienveillants leurs successeurs ont signé le contenu comme véritable.

Nantes, le 3 Messidor an II de la République une et indivisible.

Signé : ALLARD, Louis CHAPITEL, L. ROBIN, commissaires bienveillants.

On lit en marge :

Après avoir pris des renseignements, le citoyen pétitionnaire a vraiment fait l'ouvrage pénible qu'il réclame, et a eu une cruelle maladie à la suite de ce travail. Il est de justice et de toute humanité

(1) Cinquante-six n'est pas le chiffre donné par M. Lallié (*Le Diocèse de Nantes*). Mais un récit affirme la véracité de l'autre.

(2) Le méphitisme de la prison attaqua les gardiens, les commissaires, les gardes nationaux de service dont beaucoup moururent ; dix-neuf sur vingt-deux de ces derniers périrent en quelques jours. Ce qui a permis à Louis Blanc d'écrire que douze cents pères de famille étaient morts empestés à la descente des gardes. Exagération un peu forte, écrit M. Lallié. (*Les Prisons*, p. 126).

Digitized by Google

de lui donner un salaire proportionnel à sa peine, et j'invite le Conseil à se prononcer dans sa sagesse et à donner un avis favorable à ce brave sans-culotte.

22 Messidor an II (10 Juillet 1794).

GARREAU fils, off^r m^l.

Au bas de la feuille :

Payé le 1^er Thermidor à Favereau qui ne sait pas signer.

Voici un document qui détruit une légende. Et faut-il malgré elle et malgré ce qu'en écrivit jadis M. A. Lallié, affirmer que seules quatre cents personnes périrent du typhus à la prison de l'Entrepôt ? (1). Nous nous garderons d'une pareille aventure, nous tomberions peut-être dans l'erreur contraire, à celle que nous signalons. Nous croyons que les chiffres donnés aux épouvantables massacres dont Nantes fut le témoin, ont été exagérés par l'imagination populaire justement émue par certains écrivains, plus pressés d'émotions que de documents, et que dans le domaine des affirmations sans consistance, Louis Blanc seul ne doit pas être rencontré. En histoire le raisonnement sans preuve ne porte pas.

Il est supposable qu'à la prison de l'Entrepôt, Favereau n'eut pas de collaborateurs, le trésorier Mouton les eût signalés ; mais les dépenses municipales irrévérencieusement groupées sous la dénomination « inhumations et enfouissements des animaux » furent plus importantes en Janvier 1794, que dans les mois qui suivirent (2) ; les raisons qui purent faire jouer le chiffre des

(1) M. A. Lallié, écrivit page 79, des *Noyades de Nantes* : « Dans le nombre de trois mille morts de maladie, l'Entrepôt figure pour environ » deux mille à raison de trente et quelques morts par jour ». Mais il faut remarquer que cet historien d'une probité extraordinaire, et qui n'a jamais craint de modifier le lendemain l'erreur de la veille, a évité dans sa réédition des *Prisons de Nantes*, *1912*, de donner aucun chiffre aux victimes de l'Entrepôt. Mieux, page 4, il a cru devoir affirmer l'impossibilité *de rendre un compte exact et fidèle du nombre et du sort des victimes.*

« Après mes longues recherches, la question de l'Entrepôt restera proba- » blement sans solution, me disait M. Lallié, peu de jours avant sa mort ».

(2) Du 28 Nivôse au 18 Pluviôse an II, il fut payé à Landois et Gilbert (en 20 jours) 2957 livres ; quand en Germinal (30 jours) il n'est dépensé que 2140 livres, en Floréal 3300 livres (pièces justificatives L. I).

Digitized by Google

inhumations sont si nombreuses qu'il est inutile d'insister (1); un argument s'oppose à un autre et une solution ne se trouve pas.

En tous cas acceptant la version de Faverean, *quatre cents décès dans un mois environ !* sont archi suffisants pour prouver de l'insalubrité du lieu, et de l'inhumanité des gens chargés de la surveillance des prisonniers de guerre et des citoyens suspects.

Voici une deuxième pièce de la même série L ; il s'agit de la fourniture de chaux destinée aux cimetières.

Nantes, 29 Germinal an II (18 Avril 1794).

« Livré par Huard et Fourimy au *citoien* Laindoir jeune, pour le » compte de la municipalité, quatre fournitures de chaux, *déposée* au » Port au Vin et *employé* à Gigant, à Saint-Jacques, *Simetière* route » de Rennes, &° à 180 livres dix sous, mesureur compris, et quatre » journées pour le cocheur à 2 livres 10 sous : total 752 livres ».

Ces 752 livres doivent s'appliquer à l'achat d'environ 300 tonnes de chaux.

La troisième pièce dont nous voulons faire état nous amène à la prison de femmes du Bon Pasteur, séjour abominable, où, pendant près d'un an, sept cents malheureuses furent entassées et persécutées par un geolier répondant au nom extraordinaire de Fleurdepied.

L'enlèvement du cadavre de 62 femmes décédées dans cette prison, par le citoyen Beuret, porteur de la commune, est payé à raison de trois francs pour celui d'une femme, un franc pour celui d'un enfant. (Arch. munic., pièces justificatives, LI).

Le mémoire de Beuret est contrôlé par un certificat de Fleurdepied du 3 Ventôse an II (21 Février 1794) au 23 Brumaire an III (13 Novembre 1794), et prouve suffisamment que les plaintes des malheureuses et la description laissée de cette prison par M. Lallié, n'ont rien d'exagéré.

(1) Les hôpitaux de Nantes abritèrent alors et ensemble plus de 5000 blessés ou malades, qui durent fournir un pitoyable contingent à la mortalité.

A. VELASQUE.

Digitized by Google

PAGES A RELIRE

# UNE LEGENDE PASCALE VENDÉENNE

Nous avons d'autant plus de plaisir à reproduire ici cette exquise légende du charmant romancier René Bazin, que c'est nous qui lui en avions naguère fourni le thème.

R. V.

En 1795, le jour de Pâques, l'abbé Sigournais, curé du pays de Beauvoir, en Vendée, après avoir chanté la messe et les vêpres, se reposait dans son jardin, sous un prunier. Il comptait sur ses doigts les malades auxquels, les jours précédents, il avait porté la communion, accompagné d'un petit gas de quatorze ans, son servant de la messe, appelé Lambinet. Et il lui semblait bien que son nombre n'y était pas, lorsqu'une femme parut et dit : — Monsieur le curé, celui de chez nous n'a pas mangé depuis ce matin, parce qu'il vous attend pour faire ses Pâques.

L'abbé, à cause de l'ombre de sa tonnelle, ne reconnut pas sa paroissienne. Il demanda : — Quel âge a-t-il, et quel est-il ?

— Quatre-vingt ans, et c'est le grand-père de Lambinet, votre servant.

— J'irai, répondit le curé.

— C'est que, riposta la vieille femme, la route est longue, et voici la lumière qui décroit. Vous savez qu'il demeure à l'autre bout du marais.

— Peu importe dit simplement l'abbé ; je l'avais oublié, ton vieil oncle ; mais je vais réparer, je pars tout de suite.

Digitized by Google

La femme reprit, ne voulant pas être cause de malheur : « — Ecoutez, il y a une patrouille de bleus qui garde la route de Saint-Jean-de-Monts ; s'ils vous découvrent, ils vous tueront ».

« — Ça n'empêche pas de partir, fit le curé. Et puis Dieu sera du chemin ».

Une demi-heure après, il se mit en marche, portant une hostie consacrée qu'il avait renfermée dans un médaillon d'argent et pendue à son cou. Devant, à dix pas, s'en allait, roulant d'une jambe sur l'autre et content d'être en danger de mort, le servant de messe qui avait seulement quatorze ans, mais toute la taille, toute la vaillance d'un homme, et des cheveux roux frisés, et des yeux bleus de marin, qui luisaient parmi les taches de rousseur. Les deux précautions qu'il avait prises, c'était de ne pas allumer la lanterne que Lambinet tenait comme une canne de confrérie, par le haut de la hampe, et de prendre, à travers champs, les sentiers à tout moment coupés de canaux et de fossés.

Quel tranquille soir de Pâques ! Les pousses des roseaux commençaient à crever les gaines épuisées et mortes de l'an passé, les moissons étaient hautes d'un pied, la lumière jaune du couchant se réflétait dans les eaux. Personne ne se montrait. La peur semblait avoir rendu déserte la campagne. L'abbé s'avançait bien droit, la tête seulement un peu inclinée sur la poitrine, cherchant le sommet des mauvais sentiers en dos d'âne qui endiguaient les fossés.

Toute sa pensée était concentrée en une muette prière d'adoration. Et ils allaient, seuls, dans le pays marécageux, leurs silhouettes grandies par l'ombre qui tombait. Cependant comme le soleil allait se coucher, l'abbé Sigournais leva les yeux, et il aperçut devant lui un champ où le sentier finissait, et qui était à moitié vert et à moitié blanc. La partie verte portait une moisson assez basse ; l'autre, au contraire, était recouverte d'une végétation haute, fleurie, mouvante au vent léger qui venait de la mer. « Qu'est cela ? » demanda l'abbé, dont les yeux n'étaient plus guère bons.

« — A droite, répondit le gars, c'est un champ de lin, et, à

Digitized by Google

gauche, c'est un champ de haricots en fleurs. Il faudra passer à travers l'un ou l'autre, monsieur le curé ! »

L'abbé ne répondit pas, par respect ; mais, quand il arriva à l'endroit où le chemin se perdait et où commençait le labour, il vit deux paysans qui étaient venus inspecter leur bien et juger des récoltes futures. Il les reconnut, et il pensa : « Quel est celui qui sera béni pour avoir ouvert son champ au passage du bon Dieu ? » Et il avait à peine formulé en lui-même cette pensée que les deux hommes le tirèrent de doute. Le propriétaire du champ de haricots s'avança comme un furieux, et cria : « Ne traverse pas ma récolte, curé, ou il t'arrivera malheur ! »

L'abbé Sigournais réprima la grande indignation qui se levait en son cœur ; il étendit seulement trois doigts, et bénit l'homme qui venait de parler. Aussitôt le second, qui possédait le champ de lin et qui avait enlevé son grand chapeau, dit de sa place : « Mon lin va fleurir tout à l'heure ; mais vous pouvez passer, le bon Dieu, vous et votre servant ».

Le grand abbé Sigournais, la tête toute droite cette fois, dans l'ombre presque entièrement noire, s'avança dans le creux d'un sillon que pâlissait un peu des milliers de tiges légères ; et il trouva bientôt un autre sentier, et il arriva, annoncé par l'aboi d'un chien, dans la petite ferme au toit de roseaux, où habitait celui qui attendait ses Pâques. La lune, à moitié pleine, multipliée à l'infini par les flaques d'eau, les fossés et les étangs du pays plat, éclairait assez bien la campagne, lorsque le curé, vers dix heures, se remit en route pour regagner le presbytère. Au moment où ils quittaient le sentier pour traverser de nouveau la pièce de lin, l'homme, qui n'était qu'à quelques pas d'eux, dit d'une voix coupée de sanglots : « Monsieur le curé ! monsieur le curé ! »

Le grand abbé Sigournais connut au son de la voix que c'était celui de ses paroissiens qui l'avait menacé quelques heures avant.

« Pauvre chrétien, dit le curé, que fais-tu là ? »

« Je pleure depuis que vous avez passé dans le champ de mon voisin. J'ai eu peur pour ma récolte, j'ai été un misérable ».

Digitized by Google

Il sanglotait si fort en disant cela que l'abbé Sigournais ne put s'empêcher d'aller jusqu'à lui, de se baisser et de l'embrasser ; et, comme il le tenait encore tout près de sa poitrine, il entendit cette prière :

« Monsieur le curé, je vous en supplie, passez ce soir à travers mon champ, afin que je fasse pénitence ! »

L'abbé et son servant passèrent donc au milieu des hautes rames fleuries, qui se brisaient à leur passage, et en cet instant une bouffée de parfum s'éleva des buissons blancs, comme si vingt mille fleurs de pois de senteur s'étaient ouvertes ensemble. D'où l'abbé comprit bien qu'un événement extraordinaire s'accomplissait.

En effet, plusieurs choses merveilleuses furent observées par ceux qui, en cette triste année, purent faire la moisson. Le lin, qui avait donné passage à Dieu, devint par la suite si fourni et si haut que de mémoire d'homme on n'en avait vu de pareil. Et ainsi la foi fut récompensée. Mais le repentir, mes enfants, le fut, plus magnifiquement encore. Non seulement les haricots réparèrent en deux jours le tort qu'avaient fait à leurs feuilles, à leurs tiges, à leurs fleurs, la trouée du servant et du prêtre, mais encore, quand on voulut récolter et briser les cosses mûres, on remarqua que le pois avait été changé. Au lieu d'un petit haricot blanc, maigre et sans une tache, les filles et les femmes recueillaient, en nombre inusité, des pois d'une forme plus arrondie, qui portaient à l'endroit du germe, la figure parfaitement nette d'une hostie entourée de rayons violets, comme un grand ostensoir.

L'abbé Sigournais ne fut pas tout de suite avisé de ce prodige. Il avait été, quelques jours après Pâques, déporté avec beaucoup d'autres jusqu'en pays d'Espagne ; mais au retour, quand il reprit possession de son presbytère, il put admirer, dans un coin que des mains amies avaient cultivé pour lui, des haricots de l'espèce nouvelle marqués d'un ostensoir violet. Il se réjouit de ce que son rêve avait été réalisé.

René Bazin,
De l'Académie Française.

Digitized by Google

# NOS MORTS

## M. LE DOCTEUR VIAUD-GRAND-MARAIS

C'est avec une profonde douleur que nous avons appris la mort de M. le docteur Viaud-Grand-Marais. Cette mort est, en effet, un véritable deuil pour la *Revue du Bas-Poitou*, dont le regretté défunt fut l'ami de la première heure et l'un des plus érudits et appréciés collaborateurs.

On a déjà célébré un peu partout sa foi ardente, son inlassable dévouement et sa science profonde. Et cependant nous ne saurions laisser disparaître cette grande et loyale figure de chrétien et de savant, sans apporter notre personnel tribut d'hommages à sa mémoire.

Il appartenait, du reste, à la Vendée autant qu'à Nantes, et la Vendée a le devoir de mêler ses regrets et ses larmes, aux larmes et aux regrets de la vieille cité bretonne dont il fut le bienfaiteur et le modèle.

Né à Challans, le 28 Avril 1833, il fit ses premières études au Petit Séminaire des Sables-d'Olonne, où quelques vieux prêtres vendéens encore vivants l'ont connu ; puis au Collège des Couëts, près de Nantes. Ses études médicales se terminèrent à Paris. Médecin des hôpitaux, membre du Conseil d'Hygiène et de Salubrité, professeur de pathologie interne à l'Ecole de Médecine de Nantes, il était officier de l'Instruction publique, Chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

En 1870, il a bien mérité de la patrie, comme médecin-chef de l'infirmerie de gare, pour le soin des soldats blessés ou malades. Du 29 Octobre 1870 au 1er Février 1871, 16,224 malades subirent l'examen médical de l'infatigable docteur.

Mais la médecine n'absorbait pas tout le temps de M. Viaud-Grand-Marais ; il laisse une œuvre littéraire et scientifique des plus riches. Aucune des connaissances de l'esprit humain ne lui était étrangère. Il était servi par une prodigieuse mémoire qui n'oubliait à peu près rien de ce qu'il avait lu ou appris. Ses travaux sur l'histoire naturelle et surtout sur la botanique suffiraient à le distinguer. Il s'était

Digitized by Google

spécialisé dans l'étude des *Lichens*, où il avait acquis une indéniable compétence, et dont il laisse des collections très étendues.

Le docteur Viaud-Grand-Marais avait une vaste correspondance ; il était depuis de longues années, en relations avec une foule de savants et d'écrivains de tous pays.

Nous l'avons dit, s'il appartient à Nantes par sa carrière, il appartient aussi à la Vendée par son origine, par sa famille et par ses affections. Et de la Vendée, il aimait avant tout l'île de Noirmoutier, avec ses souvenirs historiques, ses côtes qu'il a sillonnées tant de fois en tous sens, ses bois de la Chaise, du Sableau et de la Blanche, sa maison familiale, sa vieille église, sa crypte vénérée, son saint Philbert et tant de choses locales qu'il avait si bien étudiées et qu'il aimait d'un cœur si chaud.

Personne plus que lui ne connaissait son vieux Noirmoutier.

Il en a laissé maints témoignages précieux dans une foule d'études, dont la plupart furent publiées par la *Revue de Bretagne et Vendée*, la *Revue du Bas-Poitou* et l'*Echo de Saint-Filibert*. Citons notamment : *Le catalogue des plantes vasculaires de Noirmoutier*. — *Notice biographique sur Louis Impost*. — *Etude sur Notre-Dame de la Blanche*. —*Pierre et Louis Lefèvre*, de Noirmoutier. — *Le chanoine André Commard de Puylorson*. — *Chartes de Notre-Dame de la Blanche*. — *François-Christophe Richer et son fils François-Florent*. — *Causeries sur Noirmoutier*. — *Vieilles croyances et vieilles coutumes*. — *Le 16 Thermidor an II* (sur les victimes de la Révolution). — *Un fait d'armes Vendéen en 1800*. — *Les Maisons Rouges*. — *Nomenclature des châlets du Bois de la Chaise*. *Les Débuts de la station balnéaire*. — *Plantation d'arbres*. — *Etudes sur les champignons comestibles*, sur la *Caloptène* ou sauterelle sauvage, sur la *Menthe* sauvage, sur les *Insectes nuisibles aux pins*. — *Philippe et Louis Lefebvre*. — *Etude sur la famille Viaud de Barbâtre* et sur *Julien-Adolphe Viaud*, etc.

C'est plus qu'il n'en fallait pour avoir la juste réputation de savant qu'il avait conquise par son incessant labeur. Les trésors de générosité qu'il dépensa comme médecin et l'ardente foi chrétienne qui l'aida à supporter les cruelles épreuves dont sa vie fut semée ont fait de sa mémoire un objet de vénération pour tous.

Nous adressons à la famille de M. le docteur Viaud-Grand-Marais, et plus particulièrement à sa fille et à son frère, qui l'entourèrent jusqu'à son heure dernière des soins les plus affectueusement dévoués, l'hommage ému de nos condoléances les plus respectueuses et les plus vives.

René VALLETTE.

Digitized by Google

***

Pendant ce dernier mois, la mort semble avoir pris à tâche de frapper les meilleurs parmi ceux de nos amis qui ont donné à la science historique comme aux plus nobles causes, le trésor de leur esprit et de leur cœur.

C'est ainsi que nous avons à déplorer encore la disparition de M. Alfred Lallié, l'éminent historien de la Révolution à Nantes et dans l'Ouest ; et celle de M. J. de Kersauson, l'érudit lettré et le délicat bibliophile breton, qui fut l'un des fondateurs de la *Revue historique de l'Ouest*.

A eux, de même, doivent aller tous nos éloges et tous nos regrets, comme aussi à ce jeune prêtre Vendéen, M. l'abbé Henri Tessier, licencié ès-lettres, et naguère encore directeur du Collège de Juilly, qu'un mal impitoyable vient de terrasser en pleine maturité de talent, et alors qu'il promettait aux Lettres une belle et enviable moisson.

R. V.

Digitized by Google

# LA VIE LITTÉRAIRE

## TROIS VILLES SAINTES

*Ars-en-Dombes -- Saint-Jacques de Compostelle -- Le Mont Saint-Michel*

Par Emile BAUMANN (1)

« Ma maladie, c'est moi », disait Ernest Hello. Ce cauchemar, qui hanta l'âme de Pascal fut celui d'Emile Baumann. Mais l'auteur s'est immolé ; son mal fut dévoré par la charité. La Foi sous ses pas a durci l'arène. L'Espérance l'anime. Il vole où souffle l'Esprit. Dégagée des sens, voici une âme qui plane et bat des ailes dans la lumière.

Les trois Pélerinages, auxquels nous convie Emile Baumann, ne sont point les vains errements d'une âme qui se cherche et qui tente, — effort stérile ! — de reconstruire sa foi perdue sur des ruines moussues, au milieu des paysages sacrés. L'auteur nous avertit lui-même dans sa fière et robuste préface du sentiment qui le poussa vers *Ars-en-Dombes*, *Saint-Jacques de Compostelle*, le *Mont-Saint-Michel*. « Une volonté de recueillement, dit-il, et non une fantaisie d'artiste, m'a conduit dans mes trois voyages. Je n'ai point clos mes yeux aux spectacles accidentels de la route ; mais nulle part je n'oubliais pourquoi j'étais là » (p. VIII). On ne saurait mieux résumer les intentions profondes de ce livre. Nous verrons plus loin qu'elles marquent précisément les étapes de la pensée religieuse d'Emile Baumann.

Aussi bien n'avons-nous point d'inquiétude en ouvrant ce beau livre. Nous sommes loin des feuilles déliquescentes, où d'adorables esthètes se pasment devant les ruines de la religion, qui deviennent vite pour eux des religions en ruine. Ils tombent à genoux, adorent, s'interrogent ; « Est-ce la foi, cela, cet émoi, ces larmes? ». Ils se relèvent déçus. « Non ! ce n'est point cela encore ! Ces ruines, ces paysages baignés de lueurs mystérieuses, tapissés d'asphadèles et d'anémones,

(1) Un volume in-18-Jésus. Paris, Bernard Grasset 1912. — 3 fr. 50.

Digitized by Google

ces champs sacrés n'ont point gardé d'empreintes augustes. Nulle face auréolée ne rayonne dans la boue du Jourdrin ; nul geste blanc n'émeut les masses lourdes de la mer Morte. Non, ce n'est point cela, la Foi. Nos nerfs seuls frissonnent. Notre âme n'a pas été frappée ! » Et l'esthète de reprendre sa route, plus incroyant qu'auparavant, athée avec plus de délices encore. « Vraiment, avoue l'un d'eux (1), mon livre ne pourra être lu et supporté que par ceux qui se meurent d'avoir possédé et perdu l'espérance unique ; par ceux qui, *à jamais incroyants comme moi*, viendraient encore au Saint Sépulcre, avec un cœur plein de prière, des yeux pleins de larmes, et qui, pour un peu, s'y traîneraient à deux genoux ! » (p. 2). La voix du mystère répond à Pascal : « Tu ne me chercherais pas, si tu ne m'avais trouvé ! » Sans doute ces longues pérégrinations de Galilée en Jérusalem, ce désir de croire qui pousse le Pélerin passionné à la découverte du Christ, et qui se réveille, irrité, de ne point le rencontrer en Terre Sainte, semble une ardente invitation de la Grâce. Un peu de courage manque au Pélerin, pour dire : *je crois !* beaucoup d'humilité surtout. D'ailleurs tant de compromissions baillonnent son âme !... Et voilà ce qui rend de tels ouvrages irritants. Ce frôlement continuel de la foi, et cette évasion simple qui le termine, désarment la sympathie. Les larmes même, bien qu'humaines, gardent dans leur expression, je ne sais quelle retenue ou fierté, qui est de l'orgueil, et qui les éloigne encore davantage du Christ. Le repentir de la Madeleine n'était pas si loquace. *Qui cherche son âme la perdra*, dit la Sainte Parole.

Avec le nouveau livre d'Emile Baumann, le lecteur n'éprouve pas un pareil malaise. C'est que l'auteur, avant qu'il nous entraine à sa suite, pose catégoriquement sa doctrine : « *Credidi propter quod locutus sum*, les choses dont je parle j'y crois. La foi catholique est le sang de mes veines ; si elle ne battait en moi, je ne me concevrais point existant, et je ne puis envisager les hommes que sous la clarté des deux faits auxquels se ramènent tous les autres : la Chute et la Rédemption. Vers celle-ci une seule voie nous porte, la voie où le Fils de Dieu a imprimé ses pieds meurtris, celle de l'immolation dans l'amour » (p. 7), Ainsi Pascal s'élevait du néant de l'homme pour atteindre au mystère de Jésus. Des hauts sommets de la foi il comprenait mieux l'enigme humaine et les mystères terribles de la création. « Pour approfondir de telles vérités, ajoute Baumann, dont la richesse est insondable, les énoncer ne suffit point, *il s'agit de les*

(1) Pierre Loti, *Jérusalem*. Livre d'ailleurs admirable par les larmes qui le fécondent.

Digitized by Google

*vivre* (1) ». « Si ce rayon de la divinité, dit Montaigne, nous touchait aucunement, il y persistroit partout; non seulement nos paroles, mais encores nos opérations en porteraient la lueur et le lustre ; tout ce qui partirait de nous, on le verroit illuminé de ceste noble clarté (2) ».

Cette lueur transfigure les trois voyages de Baumann et celui-ci s'est mis en route pour vivre plus ardemment sa foi, pour l'appuyer des miracles spirituels opérés en *Ars-Misérieux*, des flammes mystiques qui consumèrent d'ardeur saint Jacques, l'apôtre du triomphe certain qu'annonce le glaive brandi de l'Archange. Un grand souffle l'emporte. Emile Baumann peut dire avec saint Paul : « Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien ». C'est elle qui le guide dans la *Lumière d'Ars* (3), au tombeau de saint Jacques le Majeur, dans la basilique du Mont.

Ce magnifique élan s'appuie toujours sur l'idée fondamentale qui est la base de la pensée religieuse de Baumann : l'*Immolation*. Il l'avait soutenue dans ses deux romans : l'*Immolé* (1909), *La Fosse aux Lions* (1911). Il y revient encore avec plus de feu, parce qu'elle est définitivement acceptée, que dis-je désirée. « Je vous saurais gré d'insister, m'écrivait-il récemment, sur la notion de pénitence et d'immolation expiatoire, celle que je voudrais par dessus toutes faire entrer dans ma vie et au cœur des catholiques, la plus nécessaire et la plus difficile ». L'éternel Immolé, exemple terrible de sacrifice et de charité, se dresse devant lui. Et voilà comment le sombre mutilé devient un amant de la Croix. La plainte du martyr est un chant d'amour. Cette méditation jeta aux pieds de Jésus immolé saint François d'Assise et son disciple saint Bonaventure. Le xv^e^ siècle est dévoré d'inquiétudes. Un malaise divise les âmes. L'humanisme développe le sens critique. La réforme s'aiguise plus vivement au fond des monastères. Les fidèles demeurent inquiets entre leurs prêtres et leurs philosophes. Une seule pensée rassemble les âmes : celle du repentir. Elle n'apparaît pas seulement dans les *Mystères*, comme au siècle précédent dans les *Miracles de Notre-Dame*. Elle anime la voix rauque du bachelier Villon, avec autant de force qu'elle animera plus tard celle de Musset, de Heine et de Verlaine.

Tout de même, au sein de l'inquiétude présente, la prière d'Emile Baumann s'élève. D'où viendra la lumière ? Du sacrifice librement

(1) C'est moi qui souligne.

(2) *Les Essais*, II, XII. (Apologie de Raimond Sebond).

(3) Adolphe Reté. 1 volume. Paris, Messein, 1912

Digitized by Google

accepté en raison d'une foi éclatante. Et voici que pour cette âme courageuse ces trois pèlerinages prennent un sens symbolique. L'auteur ne reste point dans la cellule où s'aiguise jusqu'à l'extase la foi au mystère. Il y a prié, souffert, offert son cœur broyé à l'Hostie du Calvaire. Il a dit avec saint Paul : « Je réalise en moi ce qui a pu manquer aux souffrances du Christ ». Il revit la Passion avec les pâles stigmatisées. Il suit les voies douloureuses où s'avancent les martyres de la Réparation, dont Huysmans a dressé l'émouvant catalogue (1) ; il parle de la bienheureuse Catherine Emmerich (2), et de toutes celles que Huysmans appelle des *fruits de souffrance*. Alors ils descend dans l'arène. Ses méditations ne lui suffisent point; il ne raffine point sur elles. Il n'a point l'égoisme glorieux du mystique. Emile Baumann est animé d'un zèle social. Il ne s'arrête point aux charmes du verger biblique où chantent les symphonies Franciscaines et la flûte de Jacopone de Todi. Il court aux temples. Dans les temples, on prie, on adore en commun, on fraternise en Jésus-Christ, on trouve des remèdes à ses maux, des sourires à ses angoisses.

Il y a dans l'Eglise Saint-Etienne de Beauvais, un vitrail du XVIe siècle, dit l'*arbre de Jessé*, selon le prophète Isaïe. Il est l'œuvre d'un artiste beauvaisien. Du sein de Jessé monte la tige noueuse dont la cime, épanouie en cupule d'or, porte la Vierge et l'Enfant Dieu. Sur chaque branche intermédiaire fleurissent les douze patriarches : ils portent des sceptres et des lyres, et sont vêtus à la *mode du temps*. Aux deux angles supérieurs, deux anges sonnent les trompes de la Bonne Nouvelle. Le chef-d'œuvre est l'élan d'une foi naïve, et devant lui, par lui, je me trouvais en communion d'idée religieuse avec l'auteur, peintre et verrier. Les temples sont remplis de ces merveilles au rayonnement social. Il en est de même pour le triptyque d'Emile Baumann, où se profilent les trois villes saintes. « Je voudrais, dit-il, à la fin de sa préface, en parlant de son livre, que, par la vertu des saints qu'il exprime, il ressemblât à la lampe de sainte Philomène, dans l'Eglise d'Ars, dont l'huile faisait des guérisons. » (p. 9.)

Mais le temple n'est pas seulement l'œuvre d'une prière associée, rythmée, canalisée ; il est une forêt symbolique où les âmes se déchiffrent elles-mêmes et trouvent leurs dogmes réalisés en figures. Ars-en-Dombes, Saint-Jacques de Compostelle, le Mont-Saint-Michel,

(1) Sainte Lydivine de Shiedam. Paris, 1907 (p. 294, etc).

(2) Conférence donnée en 1911 à l'œuvre de la réunion des Etudiants, à Paris.



Digitized by Google

présentent une triple signification symbolique : Eglise souffrante, Eglise militante, Eglise triomphante. La pensée d'Emile Baumann traverse la communion des Saints, dont l'idée ravissait le subtil Newman. Elle s'élève, dans son pèlerinage, de l'expiation à la lutte nouvelle, de la lutte engagée au triomphe certain, debout sur le dragon terrassé. Dès lors cette phrase de la préface illumine tout l'ouvrage : « Pour moi tout livre achevé conclut une phase de ma vie, et, sitôt paru, je l'abandonne à ses seules forces. » (p. 1.) Ce livre n'est pas un départ ; c'est une arrivée. Il réalise le mot de saint Basile le Grand : « Chacun doit confirmer sa profession et sa vocation par ses œuvres (1) ».

Qui ne voit tout de suite la force qui émane de cet ouvrage ? Il est permis à Baumann de flageller les tièdes, de gourmander les timides. « Nous fendons, dit-il, leurs ténèbres, menés par la colonne de feu, où s'avance le vicaire du Christ ! » (page 8). Oui vraiment ce livre est un bélier au front ardent. Il frappe, il brûle, par la violence d'âme qu'il recèle, et je dis qu'un pareil ouvrage est rare, et que nous devons nous réjouir si une voix franche s'élève parmi nous, pour dire, avec virilité, des vérités claires et des intentions droites.

Je sais que l'on a voulu classer Emile Baumann parmi ceux que Doumic appelait naguère les *Décadents du Christianisme* (2). La confusion, au lendemain de l'*Immolé*, était peut-être loisible ; l'influence de Huysmans y régnait splendidement. Après la *Fosse aux Lions*, elle était contestable. Mais après *Trois villes saintes*, elle reste interdite. Non décidémment Baumann n'est pas un mystique, ni un esthète, au sens étroit du mot. Sa sensualité religieuse est de bon aloi. Elle ne se laisse griser ni par les fleurs du verger, ni par les trépidations du temple. Ce n'est pas le génie du christianisme qui l'établit dans la foi. Chateaubriand est un peu sucré pour les fidèles de nos jours, et le cas de Huysmans déjà nous paraît vieillot. Si nous défendons nos Eglises, — il faut qu'on le sache, — ce n'est pas parce que les esthètes en apprécient les formes harmonieuses : c'est parce qu'elles sont des monuments de la foi populaire. Le rhéteur Libanius défendant, par devant l'empereur Théodose, les temples païens contre les entreprises des chrétiens s'écriait : « Nos temples sont l'œil de la cité, l'œil de nos campagnes ! » Nous nous refusons ainsi à séparer la formule religieuse du sentiment qui l'a inventée. Autrement nous ferions de notre foi un vieux bibelot curieux. Ce n'est pas la forme d'art du catholicisme qui

(1) *Moralia*, XXIV,.

(2) *Les Jeunes*. Paris, Perrin.

Digitized by Google

a séduit un Manning, un Newman, un Soloviev, un Ruville ; mais sa force intérieure, ses défits jetés à la vie lourde et fuyante, ses richesses sociales, en même temps que sa faculté de prolonger, d'étendre l'individu, de le socialiser, de l'insérer dans l'ordre créé. C'est le même pragmatisme qui détermina Baumann et qui donne une plus grande valeur à son acte de foi ; car il croit *à priori*, comme Hello. L'étude n'est qu'un enrichissement de sa croyance. Aussi le pélerin a-t-il su éviter dans son ouvrage les analyses archéologiques et les critiques pédantesques. Les *Trois villes saintes* se dressent à l'horizon de notre rêve un peu comme la ville de Narbonne aux yeux de Charlemagne et des Barons, très las. Ce sont trois conquêtes à faire pour notre sentiment religieux, ou, si l'on veut, trois échelons à gravir pour notre foi. Et cela se fait nettement, simplement, sans apprêt, parce que, même dans ces descriptions les plus vigoureuses, où l'âme déborde, écume, pour ainsi dire, l'œil de Baumann n'a su voir que l'essentiel, le substantiel.

Une telle droiture peut être sévère. Elle se meut dans un siècle d'excessive souplesse. Les idées sont comme des ondes fluides. La foi robuste a le devoir de les heurter, de les effranger, à l'instar du récif qui effange la vague. Emile Baumann s'indigne contre ces charmants humanistes qui gardent un extérieur orthodoxe et démolissent dans leurs ouvrages l'élément vital par excellence qui alimente les dogmes : le surnaturel. Ils nous le présentent comme inconnaissable *scientifiquement.* Leurs sourires ont vite fait de le présenter, selon l'expression même d'Emile Baumann. « comme une vieille lanterne cassée, bonne à reléguer dans les combles. » (p. 8.) L'auteur prend à parti Monseigneur Duchesne (1), parce que celui-ci tenta de démolir le culte de Compostelle, qui a été l'un des plus magnifiques du Moyen-Age, et qui a donné naissance, grâce aux foules réunies le long des routes, à l'essaim des pieuses chansons héroïques. Monseigneur Duchesne soutient que jamais Jacques le Majeur n'évangélisa la Galicie, et que ce corps, vénéré à Compostelle, pourrait bien ne pas être autre chose que le cadavre d'un mécréant quelconque. « J'ai peine à imaginer, avoue Baumann, par quelle souplesse de dédoublement un prêtre, qui tous les matins consacre, sa messe une fois dite, gagne son cabinet de travail, se met à écrire sur un saint, sur un membre de J.-C. et ne veut rien savoir de tout le miraculeux qu'il y eut en sa vie, après sa mort. » (p. 141.) M. Loisy, lui-même après son excommunication, continuait d'assister aux offices de sa paroisse, alors que ses ouvrages

(1) Celui-ci n'a-t-il pas mérité le surnom de *déboulonneur de statues.*

Digitized by Google

tendaient à détruire *scientifiquement* la divinité de l'Eglise, même la divinité du Christ. Le croyant ne s'explique pas un pareil dédoublement. Les exemples en furent nombreux parmi les humanistes du XVI[e] siècle, qui avaient divisé leur vie en deux parts : ils menaient de front deux existences différentes : l'une païenne, rationaliste, sensualiste ; l'autre chrétienne, respectueuse des dogmes, spiritualiste. Souvent, ils étaient sincères. L'exemple d'Erasme, ainsi que l'a fort bien montré M. l'abbé Humbert (1), l'établit surabondamment. Le cas de nos modernes humanistes est plus paradoxal encore. Ils ne respectent même plus les dogmes. Or voici ce qu'ils répondent à nos étonnements : « Nous avons écrit en *savants*, non pas en *croyants*. Ecoutez Socrate dans le *Gorgias* : il y a la *science* et la *croyance*. L'une, exacte, pratique, objective ; l'autre *vraie* ou fausse, idéaliste et subjective. Un fait miraculeux que nous déclarons ne pas être objet de science, peut rester objet de foi. Ce sont là deux domaines absolument différents. Qui nie dans l'un, peut affirmer dans l'autre. La pensée peut réprouver ce que le sentiment accepte. Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas, dit Pascal ». Ces distinctions nous paraissent dangereuses au plus haut point et contraires à la vie de l'âme qui précisément fleurit dans l'unité des facultés pensantes, sensitives et agissantes. D'ailleurs à quoi bon entreprendre l'histoire d'un fait qui n'a de valeur que surnaturellement, si l'on rejette, comme Renan dans ses préfaces, le surnaturel et le miracle ? « Dans l'histoire de l'Eglise, dit fort bien Baumann, le surnaturel est la moëlle des évènements ; si on l'ôte, on ne tient plus dans ses mains que des os vides. » (p. 141.) Pourquoi donc remuer des ossements, si le souffle de Dieu ne vient pas les ranimer à nos yeux ? Qui trompe-t-on ? Et puis enfin Montaigne n'a-t-il pas raison de dire, parlant de l'exégèse Luthérienne *que ce commencement de maladie déclineroit aysément en un exécrable athéisme ; car le vulgaire, n'ayant pas la faculté de juger des choses par elles-mêmes, se laissant emporter à la fortune et aux apparences, après qu'on luy a mis en main la hardiesse de mespriser et de contreroller les opinions qu'il avait eues en extrême révérence, comme sont celles où il va de son salut, et qu'on a mis aulcuns articles de sa religion en doulte et à la balance, il jeste tantost après ayséement en pareille incertitude toutes les autres pièces de sa créance* (2).

Telles sont les grandes idées qui sont remuées dans le livre d'Emile Baumann. Je vois, qu'en développant ce fonds si riche, je parais oublier

(1) *Erasme et Luther*. Paris Lecoffre 1910.

(2) Loc. cit.

Digitized by Google

le livre lui-même. Il n'est d'ailleurs impossible d'en donner une analyse. Les moindres mots sont des *sorties* d'âme, des jaillissements de foi, des cris d'intuition émus. « O flammes, qui savez mordre, chante Baumann, en face du Purgatoire de marbre, figuré sur le portail de la *Capilla des las Animas*, mordez-nous plus fort ! Chérubins, attisez-les ! que la pointe ardente de vos glaives nous transperce ! » (p. 190.) « O saint Jacques, murmurais-je, en regagnant la Capilla Mayor pour m'y agenouiller une dernière fois, je ne suis qu'un atome d'ombre dans le soleil de Dieu. Brûlez-moi, épurez-moi ; que je quitte votre sanctuaire, plus avide de la gloire où je vous verrai ! » (p. 195).

Des pensers plus intimes retiennent l'âme du voyageur. Au souvenir de la mort du bienheureux curé d'Ars, qui s'endormit dans le Seigneur, en l'an de grâce 1859, à Laudes, en la fête de saint Dominique, Emile Baumann voit surgir un autre anniversaire. « A cette même heure de Laudes, dans une nuit de Juillet, près d'un adolescent à l'agonie, j'ai recuellli des lèvres les plus chères qui aient jamais pour moi exhalé leur souffle, ce seul regret : « J'aurais voulu être un saint ; mais il est trop tard ! » (p. 60.) De pareilles délicatesses font aimer davantage encore l'âme d'Emile Baumann, qui garde une modestie humaine ; et l'on songe avec Mæterlinck (1) que le malheur se hausse et s'élargit selon les dimensions de l'âme qu'il embrasse.

Sur tous ces mouvements de pensée, sur ce bouillonnement d'âme, fleurit un optimisme irréductible, qui est d'ailleurs la logique de la foi. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler au sujet de la *Fosse aux Lions* (2). Baumann n'est pas un philosophe chagrin, mais un apologiste dont les affirmations ont la belle assurance d'un Hello. « Je me souviens, écrit-il, en terminant son récit d'Ars-en-Dombes, d'un homme de Bretagne qui voulut se rendre en pélerinage sur les deux genoux, loin de son pays, à Saint-Jean-du-Doigt. Il se mit en route. On le suivait à la traînée de son sang ; d'autres pèlerins le dépassaient et annonçaient dans les bourgs son arrivée, le martyre qu'il continuait. Alors, aussitôt qu'on l'apercevait, on balayait la route devant lui, on s'agenouillait à son passage. *Faisons de même au devant du saint qui viendra (3).* » (p. 75.)

Cette confiance éclate d'une manière triomphale dans le récit du Mont Saint-Michel, qui est un hymne, un paean chrétien. Vraiment ce livre est comme une suite symphonique (Cf. la neuvième sympho-

(1) La *Sagesse et la Destinée.*

(2) *Revue du Bas-Poitou*, 24e année, 1re livraison 1911.

(3) C'est moi qui souligne.

Digitized by Google

nie), un oratorio, qui, parti de l'expiation, a traversé les luttes humaines, luttes de chair, luttes de pensée, et qui se termine par un hymne, ou plutôt par un dialogue de l'âme et de son Dieu, où s'insèrent des chorals confiants et pacifiques, à la manière de Bach. Ecoutez, il s'agit du monastère du Mont :

» Un monastère sans moines, sans cloches, sans messes, sans aumônes, c'est comme des os arides attendant le souffle de l'Esprit (1). D'ici vingt, trente ans, l'Eglise de France n'aura-t-elle pas achevé son temps de désolation ? Oui, des moines reviendront dans l'abbaye qu'on leur prépare, et des évêques avec eux pour consacrer les pierres neuves ; dans des barques pavoisées d'oriflammes, ou par les grèves, depuis Carolles jusqu'à Granville, une multitude les suivra ; sur les autels réédifiés on remettra d'insignes reliques ; entre des plains-chants, beaux comme à Solesmes, les orgues répondront ; les tables Eucharistiques seront pleines d'affamés, tandis qu'en bas, dans l'aumônerie on en dressera d'autres pour le repas des pèlerins ; les cloches humiliées remonteront dans la tour, et l'archange à la cime, battra des ailes ! Ah ! Seigneur, ce jour-là, faites que j'y sois ! » (p. 225.)

Voilà un choral magnifique.

Le livre se ferme sur une parole consolante. « Espère, me répondait cette parole secrète que l'on entend plus claire dans la solitude, travaille, souffre, sois patient. Retourne parmi les hommes, aime les, si tu peux, comme je les aime. Et souviens-toi que tu es le plus inutile des serviteurs. Ton œuvre est infime, mais fais-la de ton mieux ; je serai ta force : va devant toi. » (p. 244.)

Avant de clore cet aperçu très incomplet d'un livre rempli d'intuitions riches et fécondes, et de faits lumineux, je ne puis m'empêcher de comparer Emile Baumann à ce fier Renaud de Montauban, qui, selon la *Geste de doon de Mayence*, ayant vaincu l'Emir de Perse et conquis Jérusalem, s'engagea parmi les frères maçons qui construisaient la cathédrale de Cologne, afin d'expier ses péchés. Il mourut à la tâche, tué par ses compagnons, symbole de l'envie, *cet archer des grandes âmes*, dit Sophocle, qui s'acharne sur le courage pour le tuer. Elle ne tuera pas Baumann, car il est debout comme l'archange, au plus haut de la citadelle ; il domine les Océans, et c'est dans la nuée orageuse qu'il fait le geste de Dieu. Je lui applique ce mot de Beethoven (3) : « Il n'y a rien de plus beau que de s'approcher de la

(1) A méditer par ceux qui rêvent de faire de la *Grande Chartreuse* un musée monastique, aux entrées payantes.

(2) Cité par Romain Rolland. *Beethoven*. Paris, Hachette 1910.

Digitized by Google

divinité, et d'en répandre les rayons sur la race humaine ». Et cela est admirable dans un siècle où bouillonnent tant d'idées fécondes, où tant d'âmes s'agitent si éperdûment, que j'ai parfois l'illusion très douce de vivre dans un âge dont l'étude m'emplit de nostalgie, d'être un homme du XVIe siècle.

Paul PAYEN DE LA GARANDERIE.

***

# LA TERRE POITEVINE

Poèmes d'Albert HENNEQUIN, préface d'Henry CORMEAU. Paris, Georges Crès, 1912.

M. Albert Hennequin réunit dans une édition soignée les vers qu'il a chantés à la louange du Poitou. Nous connaissions déjà beaucoup de ces poèmes, épars en d'autres livres plus variés, dont la fantaisie nous promenait des kermesses flamandes aux cavernes de la préhistoire. Hennequin n'eut point tort de composer avec un minutieux amour la gerbe compacte et plus unie que maintenant il offre à sa terre. Cet ouvrage le classe parmi les bons poètes régionalistes.

Une aimable « causette au pas de la porte », du poète Henry Cormeau, forme la plus originale et la plus alerte des préfaces. Henry Cormeau prouve en ces pages ses qualités d'analyste exact et fort ingénieux. Avec la vue claire et l'expression directe qui font les juges modèles, il discerne les éléments du gracieux talent de son auteur, et le sens général d'une œuvre déjà touffue. « Oui, la terre poitevine fleure dans la poésie d'Albert Hennequin, la terre dont il est fait ; les gens du pays sont là, dans le plein de leurs coutumes, et les paysages sous les ciels, et aussi les choses dans leur simple innocence. »

Mais dans cet ensemble harmonieux il y a plus que la « simple innocence » d'un terroir sympathique, dont les recueils d'Auguste Gaud, *Les Choses qui furent*, de Mme Jane Mercier-Valenton, certaines pages des *Vignes mortes* d'Henri Martineau, et l'inoubliable *M. des Lourdines*, nous ont traduit « le charme lent et persuasif ». Certes, Hennequin voit la nature telle qu'elle est, dans sa santé vigoureuse et sa richesse colorée. Mais il remue volontiers les paysages de ses propres troubles, selon les mouvements d'une sensibilité que Baudelaire, Verlaine et Samain ont impressionnée. C'est dire (tout à l'avantage de l'écrivain) que son art n'est point seulement descriptif.

Guy Lavaud prétendait un jour : « Pour l'équilibre de la poésie, il

Digitized by Google

faut plus d'image que de pensée ; car la pensée pèse plus lourd ». — Sans doute. Un recueil de poèmes n'est pas un cours de morale ou de métaphysique. Nous ne savons rien de plus ennuyeux que les dissertations rimées de l'honnête philosophe Guyau, — et Dieu sait, pourtant, que « la pensée » ne manque point dans ces grandes machines gelées. — Mais encore faut-il que l'accord des sons, et les jeux mobiles de la lumière, soient soutenus par une émotion sincère : une émotion, car nous ne demandons pas à la poésie de nous expliquer, de nous démontrer quoi que ce soit, sa simple et belle raison étant de nous toucher, de nous émouvoir.

La pensée du pays natal, peut-être plus cher dans les tristesses de l'exil, distribue aux poèmes de la *Terre poitevine* une émotion constante. Cette émotion peut gagner le lecteur étranger, mais elle atteint plus sûrement ceux qui, poitevins comme l'auteur, aiment depuis leur enfance émerveillée le même ciel et le même sol.

Et les images y sont nombreuses, quelquefois un peu subtiles et trop cherchées, souvent nouvelles. Parmi d'autres pièces charmantes, nous citons avec plaisir cette *Eglogue :*

Puisque Novembre laisse un peu de vert au pré,
Et qu'attardant sa marche au feutre usé des mousses,
La saison au soleil chauffe sa toison rousse,
Va goûter les beaux jours de l'automne doré.

Prends la venelle entre les buis noirs et les ronces
Où vécurent en paix bien des bonheurs finis.
Sous le vent indiscret dévoilant les vieux nids,
Sens-tu pas dans ton âme un frisson qui s'enfonce ?

Savoures-en longtemps le charme doux-amer,
Et cette odeur d'écorce et d'herbe avant l'hiver.
Mais, dès le crépuscule hostile et gris de cendre

Où l'orme monstrueux a l'air de t'épier,
Hâte-toi vers le feu qui sauve, sans entendre,
Le cri d'oiseau blessé des feuilles sous tes pieds.

— Avec des vers pimpants et gais, la *Terre poitevine* nous en donne quelques autres d'où s'échappe ce « cri d'oiseau blessé ». Car Henneqùin connaît la douleur, mais comme il est poète il l'accueille sans reproche ; et si les chants désespérés ne sont pas nécessairement les plus beaux, il reste vrai cependant que la vieille souffrance humaine prête de nobles accents à ceux qui la reçoivent avec dignité.

Francis Éon.

Digitized by Google

# LIVRES NOUVEAUX

ETUDES RELIGIEUSES ET SOCIALES. — *L'Eglise et les Libertés.* Le Syllabus, par le R. P. Dom BESSE. — Nouvelle librairie Nationale, 11, rue de Médicis, Paris. — Un volume in-16 de 260 pages. — Prix : 3 fr. 50.

Au cours du XIX^e^ siècle, les Papes ont donné sur l'Eglise, sur ses droits dans les nations et sur les devoirs de l'Etat et des sociétés à son endroit tout un enseignement. Il est épars dans des encycliques et des allocutions. Pie IX en a fait, dans son *Syllabus*, tout un corps de doctrine. Le R. P. Dom Besse, dont nous avons maintes fois pu apprécier en Vendée le grand talent et la sûre doctrine, met ce document à sa place et en pleine lumière, en rappelant les enseignements de Pie VI, Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII sur la politique religieuse. Il a pu, par ce moyen, lui donner son commentaire le plus autorisé. Cela fait, Dom Besse dénonce l'Etatisme comme le principal obstacle que rencontre l'application de cette doctrine aux sociétés contemporaines. Il voit dans une décentralisation intelligente, à la fois régionale et professionnelle, un moyen indispensable de rendre cette application possible. L'étude qu'il fait de la liberté des cultes, de la liberté d'enseignement et de la liberté de la presse lui permet de vérifier ces affirmations par une triple expérience. Il dissipe, chemin faisant, les sophismes dans lesquels l'individualisme révolutionnaire, le mythe démocratique et la libre pensée enveloppent leurs prétentions.

***

LA QUESTION SCOLAIRE, par le R. P. Dom BESSE, bénédictin. Nouvelle librairie nationale, 11, rue de Médicis, Paris VI^e^. — Un volume in-18, de la collection *Etudes sociales et politiques*, de 72 pages. — Prix : 0 fr. 75.

C'est un exposé complet de la question scolaire que le R. P. Dom Besse nous donne, sous une forme extraordinairement condensée.



Digitized by Google

L'éminent religieux examine la question sous ses divers aspects. Après avoir bien établi les droits de la famille, du corps enseignant, de l'Eglise, il montre le rôle de l'Etat, de la commune et des associations professionnelles. Il prépare surtout des solutions, ou plutôt il indique la direction dans laquelle il est possible de les trouver. Ces solutions sauvegardent les droits de chacun des intéressés. L'auteur se sert des enseignements de l'histoire et de son expérience des temps actuels pour appuyer les conclusions auxquelles il aboutit. On retrouvera dans ce petit ouvrage les hautes qualités de précision, de clarté, de pénétration que l'auteur a apportées dans l'étude des problèmes sociaux et religieux.

***

POLITIQUE. — L'*Avant-Guerre*, de Léon DAUDET. — Prix : 3 fr. 50.

L'*Avant-Guerre*, études et documents sur l'espionnage juif-allemand en France depuis l'affaire Dreyfus. (Nouvelle librairie Nationale, 1 vol. in-16), est l'ouvrage si demandé, si attendu, où Léon Daudet, rédacteur en chef de l'*Action Française*, a réuni l'essentiel de ses retentissantes campagnes. Les patriotes, militaires et civils, y trouveront un exposé du plan d'espionnage-envahissement que poursuit en France depuis quelques années, avec la complicité du gouvernement de la République et l'appui de la nation juive, notre ennemi éventuel de l'Est.

Alimentation, fiches de renseignements, occupation des points stratégiques, forteresses industrielles, aérostation, poudres, télégraphie sans fil, automobiles et camionnages, fermes de la Woëvre, fours à chaux de la frontière, mines et ports de Normandie, îles du littoral, tous ces faits scandaleux, abominables, qu'a révélés aux Français la campagne de deux ans poursuivie par l'*Action Française*, sont exposés ici méthodiquement sans aucune espèce de réticence. Toute la presse française s'est émue des révélations apportées par l'auteur. L'ouvrage qui vient de paraître, où ces campagnes sont résumées, condensées, enrichies des faits nouveaux et des vérifications, constitue un ensemble d'accusations que tous les Français soucieux de l'intérêt national et de leurs propres intérêts doivent connaître. C'est aussi le répertoire des précautions que devra prendre la Patrie au jour de la mobilisation.

Nous ne saurions trop en recommander la lecture à tous nos amis, mieux que cela, à tous ceux qu'anime un ardent amour de la Patrie.

Digitized by Google

HISTOIRE. — *Histoire religieuse de la Révolution Française*, par Pierre de la GORCE, membre de l'Institut, tome II, avec 3 cartes. 1 volume in-8°. J. Prix 7 fr. 50. Plon, éditeur.

La Première Loi de Proscription. — Le Premier Veto Roval. — La Seconde Loi de Proscription. — Le Second Veto Royal et la Journée du 20 Juin. — De l'Internement aux Massacres. — Les Massacres de Septembre. — De la Déportation aux lois de Mort. — La Vendée. — L'Armée Catholique et Royale.

Le second volume de l'important ouvrage de M. Pierre de la Gorce, est, comme le premier, admirable d'érudition, d'impartialité et de poignant intérêt. Il débute avec l'Assemblée législative, dont la politique intérieure, nettement antireligieuse, aboutit à la Constitution civile du clergé et aux massacres de septembre 1792. Dans la seconde partie de ce beau volume, M. de la Gorce raconte l'histoire de la Guerre de Vendée, depuis son origine en Mars 1793 jusqu'à la mort de Cathelineau, au siège de Nantes, trois mois plus tard. Il étudie le Pays des Mauges où éclata la guerre et fait un tableau à la fois émouvant et plein de charme, de cette contrée croyante, où les paysans prirent les armes, inspirés par une pensée de foi. Toute la première partie de la guerre a l'allure d'une Croisade ; M. de la Gorce en fait revivre les épisodes les plus importants et termine par une page admirable où il salue dans Cathelineau, le généralissime paysan, simple et croyant « la vivante incarnation de ses compatriotes ».

*
* *

COLBERT ET SEIGNELAY CONTRE LA RELIGION RÉFORMÉE, par Eugène GUITARD. — Paris, Picard ; Toulouse, Privat ; in-4°, 149 pages, 2e édition 1912, 3 fr.

Dans un style clair et précis et avec une érudition consommée, comme on doit s'attendre d'un archiviste-paléographe doublé d'un licencié ès-lettres, M. Eugène Guitard nous donne, dans cet ouvrage, une excellente Contribution à l'histoire des institutions administratives de l'Ancien Régime, en étudiant l'administration de Seignelay, qui succéda à Colbert, son père, comme secrétaire de la maison du Roi (1683-1690), dans sa lutte contre les protestants, notamment dans les régions de l'Ouest : Aunis, Angoumois, Poitou et Saintonge. Par les notes et par la bibliographie, placée à la fin

Digitized by Google

du volume, on peut voir que l'auteur s'est admirablement documenté et qu'il a judicieusement tiré le meilleur parti des renseignements fournis par les registres inédits de la série $O^1$ (Maison du Roi) des Archives Nationales, ainsi que par les papiers de la marine (séries $A^1$, $A^2$, $B^2$ et $B^3$) aujourd'hui conservés dans le même dépôt. Il a été ainsi mieux à même d'éclaircir le rôle du père et du fils dans la Révocation de l'Edit de Nantes. Dans cette question très délicate, il s'est attaché — et il semble bien y avoir pleinement réussi — à garder une attitude absolument impartiale, ce dont on ne saurait trop le louer. P. L.

***

UNE JEUNE FILLE A L'ARMÉE VENDÉENNE, par le Vicomte A. DE COURSON. (*Souvenirs inédits de la baronne de Candé, née G. des Chevalleries*) 1793. — Paris, librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères. — Un volume in-12 avec un portrait. — Prix 3 fr. 50 ; franco, 4 fr.

L'héroïne de ce livre fut en 1793, avec sa mère et sa plus jeune sœur, obligée par les circonstances d'accompagner l'armée vendéenne, c'est donc un témoin oculaire de cette épopée. On verra quelles souffrances ces trois femmes héroïques endurèrent et comment elles purent échapper à la mort. Mlle Gontard, qui devint en 1796, la baronne de Candé, écrivit la relation de ces aventures peu après le désastre de Quiberon. On pourra trouver que certains jugements se ressentent de sa jeunesse d'alors; ces souvenirs n'en sont pas moins vécus et apportent une contribution nouvelle, sous la forme d'un récit émouvant, à l'histoire de cette époque grandiose et terrible.

La curiosité de nos contemporains, éveillées par le roman sur la période révolutionnaire et sur les guerres de la Chouannerie Vendéenne, sera heureuse de trouver ici un véritable document historique inédit.

***

LA TERREUR A POITIERS, d'après des documents inédits ou peu connus, par Etienne SALLIARD, préface de Fr. FUNCK-BRENTANO. — G. Oudin et Cie, éditeurs, Paris, 24, rue de Condé, et 9, rue du Chaudron-d'Or, à Poitiers. (In-8° carré 440 pages, 4 fr. ; franco, 4 fr. 50).

Dans un de ces livres d'histoire locale et d'histoire vraie qui apportent à la grande histoire une si précieuse et si vivante con-

Digitized by Google

tribution, M. Etienne Salliard évoque, d'après des documents inédits ou peu connus, la *Terreur à Poitiers*. Et c'est un tableau horrible et palpitant des atrocités commises par les utilités de la Révolution. Pendant que les premiers rôles travaillaient à Paris, ces jacobins des départements n'eurent pas autant d'allure et ne conquirent pas une égale célébrité, ils méritent cependant d'être cloués au même pilori.

Grâce à M. Etienne Salliard, nous connaissons désormais ceux de Poitiers : leurs faits et gestes nous sont racontés en des pages palpitantes, en des documents incontestables ; nous n'ignorons plus rien de ce beau politique qui disait plaisamment qu'il « ne suffisait pas de répandre le sang par pintes, qu'il fallait en remplir des tonneaux » ; ni de ce Chénevière qui estimait que tous « ces messieurs qui avaient de la fortune et des talents devaient être guillotinés et qu'il fallait réduire le nombre des habitants à huit millions ». Ce sont là des évocations nécessaires : les affreux jacobins des petites villes méritent leur part de célébrité et d'horreur, et, ainsi que le dit M. Funck-Brentano, dans sa vibrante préface, « puisque pour les punir, nous ne pouvons plus avoir recours qu'à la voix de l'histoire, que l'histoire tout au moins les flétrisse, de toute la force de son indignation ».

Nos amis de Vendée, nous en avons la certitude, apprécieront d'autant plus cette œuvre qu'elle est féconde en révélations susceptibles de les intéresser plus que tous autres.

Nombre de familles vendéennes, en effet, trouveront là des détails inédits bien dignes de figurer en bonne place dans les archives où ils conservent, avec une légitime fierté, les souvenirs où le nom de leurs ancêtres fut tragiquement mêlé.

***

**Une collection de documents concernant les familles et les terres de la région de l'Ouest, tables alphabétiques par H.-A. de la Ville du Bost. — Prix 3 fr. chez l'auteur, à Poitiers (Vienne).**

Un labeur considérable inventorié dans un volume élégant, simple et pratique, telle est la définition qui convient, croyons-nous, aux recherches généalogiques que notre érudit ami M. de la Ville du Bost accumule depuis plus de trente ans, et au catalogue instructif qu'il vient d'en donner. Les provinces de l'Ouest et du

Digitized by Google

Sud-Ouest ont fourni la moisson de l'érudit collectionneur. Quatorze mille noms de familles et de terres figurent au répertoire, accompagnés de l'indication des siècles où l'auteur les a rencontrés. Rien ne donne mieux l'impression d'un travail véritablement soutenu par le goût minutieux des découvertes historiques que cette liste où voisinent par ordre alphabétique les noms les plus illustres et les plus humbles. Certes, la place d'un tel ouvrage est dans la bibliothèque de tous les châteaux du Poitou et de la Vendée; mais il ne convient pas moins de le ranger avec les armoriaux, les biographies provinciales parmi les instruments auxquels les travailleurs intellectuels doivent recourir.

Parmi les nombreux noms appartenant au Bas-Poitou cités dans l'ouvrage de M. de la Ville du Bost, relevons ceux des : *Alquier, Brisson, du Fontenioux, Baudry-d'Asson, de Béjarry, Esgonnière du Thibeuf, Esnard, de Lattre, Palustre de Virsay, de Ponsay, Gauly, de Lespinay* de Chantonnay, *Vallette, etc.*

***

ROMANS. — PERNETTE EN ESCAPADE, par Charles FOLEY, un volume in-18 Jésus, prix 3 fr. 50. — Jules Tallandier, éditeur, 75, rue Dareau, Paris 14e.

Voici, de notre cher maître et ami Charles Foley, *Pernette en escapade*, un nouveau roman plein de jeunesse, de verve, de fantaisie et de gaîté. Cette délicieuse et tendre histoire d'amour amusera par la nouveauté d'une folle et surprenante aventure; elle intéressera par l'originale et fine observation d'un caractère de jeune fille très moderne. Le célèbre auteur d'*Au Téléphone*, de *Des pas dans la nuit*, de *Kowa la Mystérieuse*, de *Tuteur* et de *La chambre au judas* n'a jamais rien écrit de plus spirituel et de plus divertissant.

***

LE CHEMIN DE PAIX, par Maurice VALLET, 1 vol. à 3 fr. 50. (Librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères, Paris).

M. Maurice Vallet n'est point un inconnu pour les lettrés poitevins, mais le grand public, celui qui ne connaît guère que les noms à tapage, l'ignore, je crois, complètement. J'ai pourtant le ferme espoir qu'il s'imposera un jour ou l'autre à son attention, car

Digitized by Google

l'ouvrage qu'il vient de publier est sans doute le premier anneau d'une longue chaîne et dénote déjà, en même temps qu'une très grande souplesse littéraire, un esprit vigoureux qui n'entend rien sacrifier aux préjugés du jour, mais qui veut au contraire suivre le grand chemin où nos pères ont marché et la bonne vieille morale de nos saintes femmes de grand'mères.

Ce livre fortifiant et salubre comme les vents qui viennent du large pourrait porter comme épigraphe cette noble phrase qu'en le parcourant j'ai fixée dans ma mémoire et qui en résumerait assez bien toute la pensée : « La vie ne doit être qu'une perpétuelle réaction contre soi-même et ne s'épanouit en beauté qu'au prix de la douleur ».

Par la gravité du sujet, l'acuité de l'analyse et la force des leçons morales qui se dégagent de son livre. M. Maurice Vallet semble vouloir marcher à la suite des Bazin et des Bordeaux, c'est-à-dire des écrivains qui, sans rien négliger de ce qui donne à un ouvrage son charme poétique, s'attachent avant tout à éclairer les intelligences et à fortifier les cœurs.

***

## DERNIERS OUVRAGES REÇUS :

*L'Eglise catholique aux premiers siècles*, par D. VIEILLARD-LECHARME. Paris, Téqui, 1913. Prix : 3 fr. 50.

*La Vocation ecclésiastique*, par l'abbé Henri LE CAMUS. Paris, Téqui, 1913. Prix : 1 fr.

*Les Principes du Beau*, d'Edouard VENDÉEN. — Paris, Bloud, 1912.

*Le Complot de Toulouse, Jarjayes et Lepître pour sauver la famille Royale, captive au Temple*, d'après documents inédits, par M. le comte de Pimodan. Editions Royalistes et Catholiques, 1, rue de Prague, Paris, XII^e^. Prix : 0 fr. 60.

ZZZ.

Digitized by Google

# MÉLUSINE

Légende musicale en un acte, poème de MM. L. Blampain de Saint-Mars et H. Aucher, musique de Louis Maingueneau, représentée au Grand Théâtre de Nantes, le 4 Mars 1913.

C'est avec succès que M. Rachet, directeur des Théâtres municipaux de Nantes, poursuit son œuvre de décentralisation musicale. Après nous avoir fait entendre, *Myrialde*, de Léon Moreau; *Sonia*, de Ph. Gaubert: *Noël*, la très émouvante nouvelle musicale de M. d'Erlanger, je m'empresse de dire que nous devons être reconnaissants particulièrement au très avisé directeur de Graslin, de nous avoir révélé avec *Mélusine*, deux librettistes de talent, et un musicien appelé, j'en suis certain, au plus brillant avenir.

MM. Blampain de Saint-Mars et H. Aucher, ont tiré de notre vieille légende Vendéenne, un poème d'une forme très littéraire, la poésie en est intense, les rimes jolies et musicales à souhait, les caractères approfondis, et les situations très scèniques, dénotent un sens nettement accusé du théâtre. On aurait pu craindre que cet acte unique, avec ses trois seuls personnages, parut manquer de mouvement; mais tel qu'il nous a été présenté, j'y ai trouvé personnellement un charme extrême. J'ajouterai même qu'un développement quelconque, tant scénique que musical, ne saurait que nuire a son ensemble.

J'ai plaisir à laisser aux auteurs eux-mêmes, le soin de conter cette jolie légende de la Fée amoureuse, dont l'action se passe au XIIe siècle, et d'en faire goûter aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* toute la saveur.

« Au moment de partir pour la croisade, Lusignan avait dans la » forêt, rencontré Mélusine, et cette image était restée gravée profon- » dément dans son cœur. De son côté, Mélusine, attendait ardemment

Digitized by Google

» le retour du chevalier. — Les amants sont réunis et chantent leur » bonheur. Lusignan voit avec joie venir la nuit qui abritera leurs » amours et lui donnera sa bien-aimée tout entière ; mais celle-ci » tressaille au seul nom de la nuit qui la rappelle à la réalité trop vite » oubliée aux bras de son amant. Elle doit lui révéler sa destinée : le » jour seulement elle peut lui appartenir ; chaque nuit, par un pouvoir » qui doit rester mystérieux, elle devra le quitter, et jusqu'au jour » demeurer cachée dans l'onde d'une fontaine. Malgré l'emportement » de Lusignan qui veut la poursuivre, puis malgré ses supplications, » Mélusine disparaît dans l'ombre du rocher.

» Abîmé dans sa douleur, Lusignan est resté seul. Il voit venir à » lui son ami Gaal, demeuré au château pendant la croisade. Sur les » conseils sincères, mais aveugles de Gaal, Lusignan de son épée de » croisé, brise la margelle de la fontaine enchantée, croyant ainsi » reconquérir son amante.

» Celle-ci apparaît sous son aspect de fée, mais ce n'est que pour » dire à Lusignan un éternel adieu. Au lieu d'avoir confiance en celle » qui se donnait à lui, il a douté d'elle, au lieu d'aimer seulement, il » a voulu connaître, et pour jamais, son geste a brisé leur bonheur à » tous deux ».

« Selon la vieille légende Vendéenne, Raymond de Lusignan avait » épousé la Fée Mélusine. Celle-ci lui avait donné plusieurs enfants » et avait utilisé son pouvoir à édifier les nombreux châteaux, dont les » ruines sont encore éparses en Poitou et en Vendée. Mais une condi- » tion était imposée à la conservation de cette union : chaque samedi » la fée devait disparaître sans que son époux puisse chercher à savoir » ce qu'elle devenait. Oublieux de sa promesse, celui-ci vint au jour » défendu, jeter un regard curieux dans l'appartement où se retirait » Mélusine ; il ne vit qu'un monstre, moitié femme et moitié poisson, » qui s'évanouit en fumée à grand bruit en prédisant à Lusignan la » ruine de sa maison.

» Suivant une autre forme, moins ancienne et moins répandue de la » légende, Mélusine était née dans une fontaine, de l'union d'un roi » et d'une sirène. Cette fontaine était sacrée et le contact d'aucune » arme ne devait souiller son onde. Lusignan ayant enfreint cette » défense, vit disparaître à jamais son épouse.

» Dans cet acte on a cherché, en fondant ces deux versions du » conflit vieux comme le monde de la confiance et de la curiosité, de » l'amour et de la science, à les débarrasser de tout accessoire super- » flu, a condenser en trois scènes les trois moments essentiels de ce » drame éternel :

Digitized by Google

» 1° La joie de la possession de l'amour ;

» 2° La lutte de cet amour contre les suggestions nées de cet amour » lui-même ;

» 3° Le geste matériel ou moral déterminant la catastrophe et la » douleur de la séparation éternelle ».

Il me tarde maintenant de vous parler de la musique. L. Maingueneau, élève du distingué maître Gedalge, est un très jeune compositeur. Cette première œuvre qu'il nous donne, est pleine d'une musicalité exquise et d'une jeunesse enthousiaste. Il se dégage de cette musique quelque chose de très prenant, elle est sincère et émouvante. Certes je ne voudrais pas dire que dans la facture de L. Maingueneau, on ne s'aperçoive pas de l'influence d'un maître préféré, mais cette influence ne gêne en rien, puisque le jeune compositeur sait toujours rester lui-même. La ligne mélodique est d'un joli contour, son écriture toujours soignée et facile et ses harmonies bien venues. Tout chante dans cette partition depuis la première note jusqu'à la dernière. Son orchestre est adroitement écrit et d'un coloris délicat, sans lourdeur, sans surcharge unitule, sans affectation, il ne manque ni de force ni de puissance.

Le décor, je veux dire le cadre musical, au milieu duquel se déroule le drame est estompé de main de maître. Il semble vraiment que par moment, nous entendons tout le fouillis de cette forêt de Vendée, et que nous en ressentons toute la sollitude, toute l'intimité. Le thème propre de la *Légende* exposé dès le prélude du début par les cors, clarinettes, bassons, est vraiment charmant, tout empreint de naïveté et de mystère. Plus loin, lorsque sur la redite du thème de l'*ombre mystérieuse* grondé sourdement par les basses, s'égrènent les notes claires d'un carillon lointain avec la tombée de la nuit, l'auteur sait nous donner un tableau vraiment pittoresque et d'une rare poésie.

Tous les sentiments intérieurs de ses personnages sont traduits musicalement, et les nombreux thèmes dont s'est servi l'auteur pour nous faire vivre le drame, nous les retrouvons sans cesse commentant les situations, et sous diverses combinaisons et attributions. Avec Mélusine toute à son amour, le quatuor chantera le thème de la *tendresse ;* le hautbois plus loin dira le thème du *désir*, et le cor anglais celui de *Mélusine femme.* A ceux-ci s'opposeront heureusement le thème héroïque de *Lusignan chevalier* et celui de *l'emportement de Lusignan.*

Puis, lorsque le beau chevalier appellera à son secours, la nuit, cette nuit divine, cette nuit prometteuse, les clarinettes dans le grave,

Digitized by Google

les bassons et les basses feront entendre le thème sombre et profond de l'*effroi de Mélusine* à l'appel de la nuit.

J'admire très sincèrement cette scène des deux amants chantant leurs amours ; j'admire le souffle et l'énergie qui animent le dialogue suivant entre Gaal et Lusignan, et c'est avec une maîtrise incomparable que le musicien a traité la fin de cette seconde scène au moment où Lusignan, de son glaive brise la margelle de la fontaine, et que les cuivres lancent sonore le motif de l'épée. Je veux aussi souligner le joli effet obtenu par l'emploi de 4 premiers violons soli, redisant sur une tenue harmonique des seconds violons, et dans une sonorité étrange et vaporeuse le thème de la *légende*.

Durant la dernière scène, réapparaîtront peu à peu, les thèmes essentiels, puis avec la disparition de Mélusine, l'alto redira doucement le *désir* de Mélusine, la flûte et la harpe chanteront une dernière fois un fragment de thème de la *légende*, et enfin les cuivres clameront à force le thème fatidique de la *destinée* qui terminera l'ouvrage.

Je n'ai point voulu avec ce qui précède donner une analyse de Mélusine, j'aurais eu trop peur de ne pas suivre assez fidèlement les intentions de l'auteur, mais je n'ai pu résister au plaisir de citer certains des thèmes de cette délicieuse partition.

Pour témoigner de l'intérêt qu'il portait à cette œuvre, M. Rachet avait donné à L. Maingueneau des interprètes de premier ordre. M. Léon David — heureux, j'en suis certain, de chanter un compatriote — donne au personnage de Lusignan toute son âme, et dans ce rôle assez dur, puisqu'il tient la scène toute la durée de l'ouvrage, il s'y montra l'artiste éminent et le chanteur merveilleux que nous avons l'habitude d'entendre. Mlle Mancini fut une Mélusine rêvée, et sut chanter avec une voix superbe et en musicienne accomplie. En Gaal, nous retrouvons M. Grimaud. Cet artiste est très remarquable, il a fait de Gaal un chevalier rude et sonore à l'organe puissant.

Mais il est aussi un musicien incontesté, un maître hors ligne, en même temps qu'un ami charmant, plein de cœur et très précieux. Je veux parler de Fritz Ernaldy, le très remarquable chef d'orchestre. De celui-là, je ne saurais jamais assez dire tous les mérites et la prestigieuse autorité. Certes, j'ai vu conduire bien des chefs d'orchestre et des plus réputés, mais aucun d'eux, n'a su me donner les émotions que j'éprouve avec Ernaldy au pupitre. Dans son interprétation de Mélusine il a cherché le côté psychologique et nous a donné une merveilleuse image parlant vraiment à notre cœur. Ernaldy possède le don indispensable à tout grand chef d'orchestre, le don *d'immédiate communication*, comme dit Félix Weingartner, et sans difficulté il

Digitized by Google

obtient ce qu'il veut de ses musiciens. C'est avec son cerveau, c'est avec son cœur qu'il dirige, et non avec l'un ou l'autre.

Le succès de Mélusine fut très grand et tous les Vendéens qui se mêlaient ce soir là au public nombreux et élégant qui se pressait à Graslin, ont dû être fiers des acclamations frénétiques qui accueillirent les auteurs, et les appellaient à venir saluer avec leurs valeureux interprètes toute une salle en délire.

Il ne me reste plus à dire à L. Maingueneau et à ses collaborateurs que les bravos recueillis l'autre soir doivent être pour eux un précieux encouragement, et que nous attendons maintenant l'œuvre maîtresse que nous sommes en droit d'espérer avec de pareils artistes.

Joseph Rousse.

*
* *

Après la représentation de *Mélusine*, M. Blampain de Saint-Mars père, réunit, salle Turcaud, en un souper intime, les auteurs et leurs familles, les interprètes, M. Bellamy, maire de Nantes, M. Veil, adjoint aux Beaux-Arts, quelques critiques et des amis.

Au champagne, plusieurs toasts furent portés, par M. Bellamy, M. Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou* et M. Fritz Ernaldy, le distingué chef d'orchestre.

On nous permettra de reproduire ici celui de notre Directeur, qui fut une invocation en vieux langage adressée à Mélusine :

Belle et puissante Dame,

Après tantost mille années que par enchantement magicque vous estes despartie de ce Poictou ancien, où meniez jadis un train somptueux de noble royne ;

Après que depuis tantost mille années vous pérégrinâtes ès-royaulme des aers en femme supernaturelle, vous voilà, ce jour d'huy, revenant en vostre beau pays, ramenée devers nous par messires Blampain de Saint-Mars et Aucher, les bons trouvères, et par Maingueneau, le gent menestrel.

Grâces à Dieu et à eulx, vous avez raccointé en chemin votre doulx Raymondin, bien repentant du paouvre petit brin de curiosité qui le ha jecté droitement, au grand meschief de vous perdre, et luy avez enfin pardonné. Car curiosité est peccadille que toute femme cognoit bien !

Lors, sommes-nous joyeulx de vous veoir ainsi derechef en nostre canton de France.

Las ! vous n'y revoirez mie en leur estat de jadis, vos mirificques chastiaux de Lésignan, de Salbart, de Vouvant et maints aultres : le temps et la guerre ont jecté bas leurs tours et donjons ; leurs bastilles sont rompues et les ronces et plantes folles de maintes espèces ont comblé leurs fossés.

Nos pères ont ouï dans les nuicts de tempêtes vos plaintes angoissées plourer lamentablement la deschéance de vos fières seigneuries et nous ont

Digitized by Google

dict en leur légendes, combien ils vous aimoyentà cause de cette inconsolée douleur qu'aviez de voir du hault des nuées les hommes de guerre, mettre à mal ainsi vos fiefs et le doulx païs de Poictou.

Las! poinct ne revoirez non plus les grands barons d'antan; ducs, comtes, chevaliers-bannerets, plus fiers que roys, qui baysoyent vostre main en grant dévotion et respect au seuil des ponts-levis baissés, ny les gents chastelaynes qui vous disoyent paroles mignonnes et chatteries, ny les petits paiges bien fourrés de malice qui jactoyent jadis autour de vous en queste de veoir esclore un de vos doulx sourires.

Ne retrouverez plus à vous faire la cour en ce jour d'huy, que gens de petit estat, vestus de soubrevestes sombres, comme en vostre temps, les arrières-vassaux des moustiers et bonnes abbayes qui se tailloient des cottes au drap noir du Père cellerier.... mais comme leurs ancestres, ils clameront « Noël ! » à vous, batteront des paumes et trinqueront en vostre honneur, en la vieille fasson des païs de Poictou et de Haulte-Bretaigne, parce qu'ils ont reçueu d'eulx ung bon cueur bien placé qui ha gardé bonne souvenance de vous, de vostre gloire et de vos malheurs.

Adoncques emmy nos plaines et nos bocaiges, retrouverez encore vostre nom bien cognu des paouvres gens de quenouille et de charrue, mais revenez-nous par souventes fois ainsy, la main posée au bras des poètes, des menestrels et des imaigiers, car il s'abbat demeshuy sur cestuy païs, certain vent de folye qui souffle sur tout ce qui ha esté autrefois la joye, l'heur et le naïf esbaudissement de nos tant vieulx grand'pères.

Par nous au moins qui les aymons, qui vous aymons bien à cause d'eulx, laissez-vous festoyer en grand'liesse, Belle Dame de l'autre monde, car loyaument voulons que gardiez de nous gentille souvenance, afin qu'il puisse estre dict vraiment que Mélusine est revenue chez elle, et que les fils des siens l'ont bien reçueue...

*
* *

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, laissez-moi — devenant plus moderne — lever mon verre en l'honneur des deux « bons trouvères », du « gent menestrel » et de leurs parfaits interprètes de la scène et de l'orchestre, qui nous ont permis de passer cette exquise soirée en l'aimable compagnie de notre bonne fée Poitevine, naguère grande « bastisseuse » de puissantes forteresses, et dont la baguette toujours merveilleusement magique vient de contribuer aujourd'hui à la glorification des Lettres et au triomphe de l'Art, dans l'une de leurs plus bellesm anifestations.

Puis, successivement et en termes charmants, MM. Aucher, Louis Blampain de Saint-Mars et Maingueneau, remercièrent tous ceux qui avaient aidés à leurs succès.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

**A l'Académie des Inscriptions.** — M. le comte Bégouen, qui pendant son dernier séjour d'été à Vouvant, a exploré — et le premier d'une façon scientifique — le souterrain refuge de Mouilleron, est un savant préhistorien d'une haute valeur. Il vient d'en donner une preuve nouvelle par la communication qu'il a faite à l'Académie des inscriptions, sur la caverne encore inexplorée de l'Ariège, où il a relevé des dessins incisés et en relief et des statuettes en terre glaise représentant divers animaux des âges les plus lointains.

**Découverte de monnaies anciennes.** — En démolissant une vieille maison, un habitant du village de Libau, commune de la Réorthe (Vendée), a découvert un petit « trésor », composé de 27 pièces d'argent, dont 23 grands écus de Louis XIII et de Louis XIV, et trois pièces étrangères dont l'une paraît porter les armes de Castille et Léon, l'autre appartenir au duché de Brabant et la troisième à celui de Berg (Allemagne).

— En démolissant un tas de pierres acheté par la commune de Mouzeuil, M. Bochain, puisatier, a mis à découvert un pot de terre contenant un certain nombre de pièces d'or à l'effigie de Louis XIII, dont on estime la valeur à 1500 francs.

**Le trésor monétaire de Saint-Hilaire-des-Loges.** — A la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres (séance du 5 Mars 1913), M. Em. Breuillac, a signalé la découverte récente à Gougou, non loin de Saint-Hilaire-des-Loges, d'un trésor monétaire. « Il y avait là, renfermées dans un mur, 250 pièces d'argent, portant les effigies de François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri de Navarre, Louis II, duc des Dombes. La monnaie la plus récente — à l'effigie d'Henri de Navarre — porte la date de 1583. C'est donc peu après cette date, et consécutivement aux troubles de la Ligue, que ce trésor dût être placé dans la cachette où il est demeuré jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

**Epigraphie vendéenne.** — M. Roy, le numismate vendéen, retiré à la Rochelle, veut bien nous communiquer les inscriptions qu'il a relevées naguère sur les moulins historiques de la montagne des Alouettes :

« Le moulin le plus éloigné de la Chapelle porte au-dessus de la porte, au couchant, l'inscription ci-après, gravée dans le granit: 1631. I. GRIMEAV ».

« Celui le plus près de la route nationale : 1664. ALBERT... BEON, pour Berjeon, sans doute, vieille famille du pays qui a été très longtemps en possession dudit moulin ».

**A la Société archéologique de Nantes** (Séance du 3 Novembre), M. l'abbé Grélier a présenté un document relatif à la réfection du livre terrier de l'île de Bouin qui faisait partie de la marche commune de Bretagne et de Poitou. Il a déploré la destruction de la chapelle de l'Epoi en Beauvoir, récemment vendue par le séquestre de la Fabrique. Cette chapelle, construite en 1662, avait pour particularité de posséder, malgré la date de son édification, des fenêtres à arcs brisés. C'était un des rares monuments de la Renaissance en Vendée. Elle était desservie en 1769 par le chapelain Ambroise Rodrigue, natif de Nantes, qui fut plus tard évêque constitutionnel de la Vendée.

**A la Société des Antiquaires de l'Ouest** (Séance du 18 Juillet 1912, Le Secrétaire a lu une note qui lui a été confiée par M. le capitaine Boone, numismate expérimenté, qui vient d'étudier environ 2,000 pièces recueillies par un collectionneur de Luçon (feu M. Napoléon Joly). M. Boone estime que l'examen auquel il s'est livré sur ces nombreuses monnaies confirme les conclusions de M. de Rochebrune sur des pièces analogues. Mais son attention a été particulièrement attirée par un grand bronze portant à l'avers un buste lauré de Decius la tête tournée à droite avec la légende :

IMP. CAES C. MES. Q. DECIUS P. F. AUG.

et au revers une effigie de femme debout regardant à gauche, tenant des palmes et un enseigne surmonté d'une victoire entre un lion et un taureau, inscription P. M. S COL. VIM. AN. XI.

Cette pièce est une coloniale romaine frappée à Viminacium en 251.

L'érudit numismate croit que cette monnaie a dû être apportée de la Pannonie en Occident par un peuple en migration. Il estime que cette pièce doit être un document du voyage des Téifales, qui enrôlés au service des Romains, vinrent du Danube en nos contrées.

Digitized by Google

**Monuments historiques.** — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient de payer une somme de 5,335 fr. 24 pour travaux de restauration des charpentes et couvertures de l'ancienne église de Sallertaine, qui est classée comme monument historique.

M. René Vallette, inspecteur de la Société française d'Archéologie, a sollicité le classement du chevet XV^e^ siècle de l'église fortifiée de Réaumur.

**Baptême d'une cloche à Saint-Paul-en-Pareds.** — La paroisse de Saint-Paul-en-Pareds possédait naguère trois cloches, dont deux avaient échappé aux sacrilèges de la Révolution. Sur la plus ancienne on lit l'inscription suivante : « *Sancte Paule, ora pro nobis.* L'an mil CCCCCXXXVIII, je été faicte par J. Lemire. *J. H. S. Mariæ* ».

La seconde porte les mentions qui suivent :

« Parrain, Messire Jean-Antoine de Sénozean, marquis de Rosny, des Roches-Baritaud, de Châteaubriand, de Saint-Paul-en-Pareds et autres lieux, président au Parlement de Paris. Marraine, dame Charlotte-Françoise de Lamoignon de Blanmesnil, Charles-Louis de la Boucherie, recteur ; Mathurin Caignaud, vicaire, 1741 ».

La troisième est plus récente : « L'an 1858, j'ai été bénite pour l'église de Saint-Paul-en-Pareds, M. Perrin étant curé de la paroisse et nommée Marie-Louise-Eugénie par M. Marie-Eugène Jousbert, chevalier du Landreau, membre de la Légion d'honneur et par M^lle^ Marie-Louise-Edmée Bourbon du Boistissandeau, en présence de MM. J.-B. Merlet, Pasquier, Bordelais, L. Ravaud et Guilloteau, marguilliers, Fonderie d'Ernest Bollée, au Mans *D^o^ Lud^o^ Ed^e^ Bourbon, Canonico Lucionnensi honorario solerti musico sociis debeo consonare* ».

Malheureusement, un accident est survenu en 1907. La cloche de 1741 s'est brisée et il a fallu, sur le désir des paroissiens, la faire refondre en augmentant son volume de près de moitié. De deux cent soixante-douze kilos, son poids a été élevé à quatre cent soixante-dix kilos. L'opération a été faite, avec plein succès, dans les ateliers de M. Amédée Bollée, au Mans. Voici maintenant du nouveau ; « L'an 1912 j'ai été bénite pour la paroisse de Saint-Paul-en-Pareds et nommée Antoinette-Marie-Georges par mon parrain, M. le comte Marie-Georges Le Bault de La Morinière, officier de la Légion d'honneur et conseiller d'arrondissement, époux de dame Mathilde Bourbon du Boistissandeau, et par ma marraine, M^me^ la comtesse de Bermond d'Auriac, née Antoinette du Landreau ; Pie X étant pape ; Monseigneur Clovis-Joseph Catteau, évêque de Luçon ; L. Teillet, curé. Principaux souscripteurs : Mme Frappier, de Niort ; Henri Blanchard;

Digitized by Google

de la Boulaie ; Augustin Bourasseau, du Château, et la famille Merlet, de la Gelletière ».

**Réparations à l'Eglise Notre-Dame de Fontenay.** — L'administration des Beaux-Arts a accordé à la ville de Fontenay une subvention de 6,000 francs pour les réparations effectuées à la flèche, au paratonnerre et au coq de l'église Notre-Dame.

**Nos Sénateurs.** — M. Paul Le Roux, notre distingué sénateur a été nommé membre de la Commission qui doit examiner la proposition de loi tendant à la création d'une caisse de monuments historiques.

**Le Monument du Comte de Blossac.** — La souscription ouverte pour l'érection à Poitiers d'un monument au comte de Blossac et à laquelle la *Revue du Bas-Poitou* a versé son obole, s'élève actuellement à la somme de 24,000 francs.

Le projet du monument a été fait par le sculpteur Raymond Sudre,

**A la mémoire de Sœur Joseph.** — Les catholiques de Fontenay faisaient naguère d'imposantes obsèques à la sœur Joseph, qui pendant de longues années avait dirigé l'Asile Notre-Dame.

Aujourd'hui, plusieurs des anciens élèves de la dévouée religieuse ouvrent une souscription à l'effet d'ériger un monument sur sa tombe.

C'est un acte de reconnaissance auquel nous ne saurions trop applaudir.

**Le Centenaire de la Roche-sur-Yon.** — Une série de Fêtes est projetée du 11 au 18 Mai prochain, pour célébrer le Centenaire de la Roche-sur-Yon. Rappelons à ce propos que si la fondation de cette ville fut décidée par décret du 5 Prairial an XII (25 mai 1804), ce ne fut qu'en Août 1808, que Napoléon, revenant de Bayonne, visita les travaux ; les monuments publics ne furent achevés qu'en 1812-1813.

A cette époque seulement, la ville qui commençait à se peupler (elle comprenait 1500 habitants), mérita le titre de chef-lieu du département de la Vendée.

**A l'Exposition des Graveurs originaux** qui s'est tenue en Novembre au Palais de la Mode, à Paris, notre ami Marcel Fleury, a présenté le *Grand escalier de Marbre de l'Opéra* et le *Cloître de la Grainetière,* dont nous avons déjà fait ici-même l'éloge mérité.

**A l'Exposition de la Société artistique de l'Ouest,** qui vient de s'ouvrir le 11 Avril, à Paris (galerie Jules Gautier), notre excellent



Digitized by Google

ami, a de même présenté plusieurs de ses jolies œuvres :

Le *Cloître de l'ancienne Abbaye fortifiée de la Grainetière* (xie siècle), à Ardelay (Vendée).

« L'abbé Prévost y aurait écrit son chef-d'œuvre de ***Manon Lescaut***». Eau-forte originale, tirage limité à 100 épreuves numérotées.

*Programme pour la fête des Artistes et Amis de l'Opéra* (eau-forte originale).

*Une heure de musique chez Mademoiselle Dubray*, pochade (eau-forte).

**A l'Exposition de la Gravure en couleurs**, salle Georges Petit, à Paris, remarqué : *Noirmoutier*, de M. Chabaniau, très belle vision du rivage de notre belle île Vendéenne.

**Dons au Musée.** — Mme Gaston Sabouraud, née Ernoul, veuve de l'ancien député de la 1re circonscription de Fontenay-le-Comte, décédée le 20 Août dernier, dans sa propriété de Nieul-sur-l'Autise, a, par son testament olographe, chargé son légataire universel de donner au Musée de la Roche-sur-Yon tous les dessins, estampes, gravures et tableaux se trouvant tant dans sa maison de Nieul que dans son appartement de Paris.

— Nous apprenons que M. Marcel Fleury, a aussi offert au Musée de la Roche-sur-Yon l'une de ses plus jolies œuvres : le *Cloître de l'Abbaye fortifiée de la Grainetière.*

M. le Maire a accepté cette offre ; la gravure qui est fort belle, sera encadrée et exposée prochainement au Musée.

**Le prix des poètes.** — Le Comité de la Société des poètes français, réuni sous la présidence de M. Sébastien-Charles Leconte, a décerné le prix du concours Rohan à M. Théophile Giard, pour son poème *La Bague*. Des voix ont été aussi obtenues par notre excellent collaborateur et ami Francis Eon (*D'un pays nouveau*).

Nous l'en félicitons de tout cœur.

— Aux jeux floraux du Languedoc, une *Gerbe de légendes*, de M. Charbonneau Lassay, a obtenu un des 1ers prix d'honneur, et un autre 1er prix d'honneur a été décerné au même pour le conte poitevin, le *Petit clerc Hilayret.*

— *Le Palinod de Lyre*, qui a pour but de restaurer la poésie dans le Christ, a clôturé, ces jours passés, son concours de 1912, en séance solennelle, à Evreux, sous la présidence de M. Paul Harel.

A la section des chants patriotiques, la lyre d'argent, offerte par le

Digitized by Google

président, a été décernée au *Champ de France*, œuvre de M. le docteur Gaston, de Vairé.

— Au Concours de littérature (vers et prose), de l'Académie des jeux floraux de Provence, M. le docteur Gaston, a de même obtenu un diplôme d'honneur sur 506 concurrents dont 53 primés.

Parmi les diplômes figurent deux autres de nos compatriotes, Mademoiselle Marie Thomazeau et M. H. Coulon.

Nos meilleures félicitations.

**Nos collaborateurs.** — Nous sommes heureux de constater que la brillante phalange des collaborateurs de la *Revue* s'accroit chaque jour.

C'est ainsi que nous souhaitons aujourd'hui la bienvenue à M. le comte Bégouen, le savant préhistorien, que tant de liens rattachent à la Vendée ; M. Etienne Saillard, le consciencieux historien de la *Terreur à Poitiers* ; M. le vicomte d'Aldin ; M. Jean Mauclère ; M. le docteur Lœwenhard, etc.

— Nous avons de même la grande satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que M. Emile Ginot, le très distingué conservateur de la Bibliothèque de la ville de Poitiers, publiera prochainement dans la *Revue du Bas-Poitou*, une étude historique et légendaire sur les *Chemins et le Culte de saint Jacques en Poitou*.

— L'infatigable érudit qu'est notre ami Jehan de la Chesnaye, a à peine achevé l'*Histoire de Soullans*, qui sera publiée ici, qu'il prépare déjà un autre travail, l'*Histoire du Bas-Poitou et de la Vendée*, à l'usage des écoles.

Nous applaudissons de tout cœur à cette idée. Il n'est que temps d'apprendre aux enfants de la Vendée le passé historique de leur terre natale.

— Nous apprenons avec plaisir que notre nouveau collaborateur M. Jean Mauclère, vient de remporter un beau succès littéraire. L'un de ses romans, *La terre qui pleure*, vient de se voir attribuer un prix de 3000 fr. à un concours de la Bonne Presse.

**Nos compatriotes.** — Notre ami, M. Arthur de la Voûte, a remporté, cette année encore, à Paris, le jour du Vendredi-Saint, un des grands succès dont il est coutumier. Ses deux oratorios, *La Ruine de Jérusalem* et les *Septparoles du Christ*, devenus, pour ainsi dire œuvres classiques, ont été exécutés en l'église Saint-Nicolas du Chardonnet,

Digitized by Google

boulevard Saint-Germain, par des artistes de la plus haute valeur, brillamment dirigés par l'habile et réputé maître de chapelle qu'est M. William Gousseau.

— La *Bibliothèque générale des Sciences sociales* vient de publier les leçons données en 1912 à l'Ecole des Hautes Etudes sociales.

Nous y avons lu avec un vif intérêt une étude remarquable et toute d'actualité, bien que faite avant le début des hostilités, de notre distingué compatriote et ami Joseph Aulneau, sur la *Question Macédonienne.*

— Parmi les promotions dans la marine nous remarquons celle de M. Jean Merveilleux du Vignaux, capitaine de frégate, promu capitaine de vaisseau.

M. le capitaine de vaisseau Jean Merveilleux du Vignaux est le fils du si éminent et si regretté magistrat qui fut premier Président de la Cour d'appel de Poitiers.

— Nous enregistrons avec la même satisfaction la promotion de M. le lieutenant de vaisseau Delahet, gendre de Madame Thiériot, de Montaigu, au grade de capitaine de frégate.

— M. François Baudry, neveu de l'illustre peintre Paul Baudry, élève de l'Ecole des Chartes, vient d'être reçu archiviste paléographe, avec comme sujet de thèse ; *La Révocation de l'Edit de Nantes* et le *Protestantisme au* XVIIIe *siècle en Bas-Poitou.*

— Nous sommes heureux d'apprendre que notre ami M. L. Ballereau, vient d'être nommé architecte de la ville de Luçon.

Le choix de la municipalité, bien que tardif, ne pouvait être meilleur.

— M. G. de Lavrignais, fils du distingué député de la 2e circonscription de la Roche-sur-Yon, vient d'être nommé à Paris, vice-président de la conférence Molé-Tocqueville, comme représentant le groupe de droite royaliste.

— M. Pierre Christin, ancien élève du Collège de Fontenay, vient d'être reçu docteur en droit avec mention honorable.

Nos sincères félicitations à tous.

**Morts au champ d'honneur.** — Deux de nos compatriotes, M. Gabriel Pain, de Sérigné, adjudant au 3e tirailleurs et le jeune soldat Bonnin, d'Aizenay, ont été tués au Maroc, le 24 Décembre 1912, dans le combat de Dar-el-Kadi.

— M. le capitaine Desneux, du 3e tirailleurs, précédemment au 137e d'infanterie, à Fontenay-le-Comte, vient également d'être tué au cours d'un combat livré au Maroc par la colonne Gueydon.

Digitized by Google

**Conférences.** — M. Pierre Gourdon, l'historien de la *Vendée militaire*, a fait en Novembre 1912, une très belle conférence à Cholet, sur les *Soldats de Charette*, les *Paydrets*.

— Le 10 Novembre, à l'école publique de garçons de Pouzauges, notre ami Poiraud, instituteur au Charpre, a fait une conférence publique, sous les auspices de la Société d'éducation populaire sur *Bêtes et Gens de Vendée*.

Le succès de notre excellent collaborateur a été, une nouvelle fois, aussi complet que mérité.

— Le 24 Novembre 1912, à la salle de Rochebrune, à Fontenay, notre excellent confrère et ami Marsac, directeur de la *Vendée*, a fait une conférence bien intéressante et d'une tenue littéraire aussi parfaite que sérieusement pensée sur ce sujet: *Nos Rêves*.

— A la salle de Rochebrune, également, Me Levrier, le sympathique avocat du barreau de Fontenay, a fait une remarquable conférence sur le sujet suivant : *Le lieutenant du Paty de Clam et l'affaire Dreyfus*.

— Le 16 Février 1913, notre savant collaborateur et ami, M. l'abbé Rousseau, aumônier du Lycée, a fait à la Roche-sur-Yon, dans la salle paroissiale, avec son talent accoutumé d'historien averti et de fin causeur, une très belle conférence sur la *Vendée d'autrefois*.

— M. Gautherot, le très distingué professeur d'histoire de la Faculté catholique, continue à l'Institut catholique de Paris, ses remarquables conférences sur la *Guerre de Vendée*.

Le 22 Février, il a éloquemment parlé de *Charette et la Guerre de partisans*.

— M. René Vallette a fait le 27 Février, à Niort, à la Société des Conférences littéraires, une très intéressante conférence sur ce sujet: *Un pèlerinage historique à la prison royale du Temple*.

— A la séance publique solennelle des Antiquaires de l'Ouest, notre érudit collaborateur et ami, M. L. Charbonneau-Lassay, a fait une conférence très remarquable sur l'*Ancien château-fort de Loudun*.

— M. L. de Virsay a fait au patronage Jeanne d'Arc, de Pissotte, une conférence excellemment documentée sur ce sujet : *Trois pages d'histoire à propos de Jeanne d'Arc*.

**Une nouvelle paroisse.** — Par ordonnance du 17 Décembre 1912, Mgr l'Evêque de Luçon vient d'ériger en paroisse sous le vocable de Saint-Symphorien, l'ancienne chapellenie de ce nom, formée de territoires pris sur les paroisses de la Bruffière, de Treize-Septiers, de la Boissière-de-Montaigu et des Landes-Genusson.

Digitized by Google

**A l'Union de l'Ouest.** — L'*Union de l'Ouest*, que préside avec tant de distinction et de dévouement, Mme Paul Le Roux, a donné une matinée fort réussie au Patronage Saint-Augustin, 7, rue de la Bienfaisance.

On y a applaudi des artistes angevins du plus grand talent, notamment MM. David-Bernard et Marc Leclerc, dans leurs œuvres ; Mme Vignau du Castaing, etc.

Une allocution a été prononcée par M. Henri Bazire, qui a félicité l'*Union* du beau succès de son initiative et fait applaudir l'idée de régionalisme et l'attachement au pays natal, inséparables du vrai patriotisme.

**Les Géants de la Vendée,** le beau drame de notre distingué compatriote, M. B. Clénet, de la Chaize-le-Vicomte, qui a obtenu un si légitime succès, l'hiver dernier, à la Roche-sur-Yon, à Fontenay, à Bressuire et dans maintes autres localités, sera représenté l'été prochain en plein air, dans le magnifique parc de M. de Tinguy, à Beaupuy, commune de Mouilleron-le-Captif.

**Une baleine sur les côtes de Vendée.** — Le dundée *Vasco de Gama*, de Groix, a capturé, au large de l'Ile d'Yeu, une baleine mesurant 36 pieds de longueur.

Remorquée à Groix, elle a été vendue 150 francs à un industriel de Concarneau.

Digitized by Google

# CARNET MONDAIN

## MARIAGES

Le 5 Novembre 1912, en l'église de l'Hermenault, a été célébré le mariage de Mlle Madeleine ROBINEAU avec M. André BARON. Ce mariage unit deux familles très profondément estimées et c'est de tout cœur que nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

— Le 4 Janvier 1913, mariage à Marseille de M. Yves MAYEUX, fils du sympathique éditeur sablais avec Mlle Yvonne DURANDE, fille de M. Durande, capitaine de frégate de réserve.

— Le 26 Mars ont été célébrés en l'église Notre-Dame de Fontenay, le mariage de M. Jacques BEAUSSIER, ingénieur agronome, fils de Mme Beaussier, née Briffault avec Mlle Anne-Marie BALLU DE PASSAY, fille de M. Henri Ballu de Passay et de Mme née du Garreau de la Méchenie, sœur du général, et celui de M. Louis POINSARD, fils de M. Léon Poinsard, directeur adjoint du bureau international de la propriété littéraire à Berne, conseiller du commerce extérieur de la France, docteur de l'Université de Genève, et de Mme, née Ballu de Passay, avec Mlle Marthe BALLU DE PASSAY.

— Le 31 Mars, a été béni, en l'église Notre-Dame, à Fontenay, le mariage de M. Hippolyte BRIANCEAU, docteur en droit, avocat aux Sables-d'Olonne avec Mlle Zoé SORLET, fille de M. le commandant Sorlet, chevalier de la Légion d'honneur.

— Le 15 Avril doit être célébré en l'église de la Couture, au Mans, le mariage de notre ami Louis MAINGUENEAU, le jeune et distingué compositeur avec Mlle Suzanne MASLIN.

Nos félicitations et vœux les meilleurs.

Digitized by Google

## FIANÇAILLES

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Jeanne de BEAUREGARD avec le comte Olivier d'ANDIGNÉ de BEAUREGARD, et celles de Mlle ROUSSE de la LOGE avec le docteur Henri THOMAS de la PINTIÈRE.

## NAISSANCES

Le 14 Août 1912, naissance à Laval de Ferdinand Brunetière, petit-fils de notre excellent ami M. Charles Brunetière.

— Le 25 Septembre 1912, naissance de Paul Bazire, fils de M. et Mme Louis Bazire.

— Le 6 Octobre 1912, Henri et Pierre Rochereau nous font part de la naissance de leur petit frère Jean, à Chantonnay.

— La baronne de Larocque-Latour est heureusement accouchée, au château de la Gaudinière, d'un garçon qui a reçu le prénom de Raymond.

Mme la vicomtesse de Guerry de Beauregard, née de Trémont, a heureusement mis au monde, à la Boissière-des-Landes, un fils, qui a reçu le prénom de Christian.

Mme la comtesse Pierre de la Bassetière, femme de l'excellent maire de Saint-Avaugourd-des-Landes, a mis au monde une fille qui a reçu le prénom de Claire.

— Mme Acher-Dubois, femme du distingué docteur en médecine de la Roche-sur-Yon et fille de notre excellent ami Eugène Buet, ancien couseiller de préfecture, a donné le jour à une fille qui a reçu le prénom de Marthe.

— Mme Gaston, la femme de notre distingué et si aimable collaborateur le docteur Gaston, a mis au monde le 8 Janvier, un gros garçon qui a reçu au baptême le prénom de Loïc.

— La vicomtesse B. du Chaffault, née de Sarcus, a heureusement mis au monde, à Versailles, un fils qui a reçu le prénom de Gabriel.

Digitized by Google

Mme Alphonse Collon, née Gibaud, a heureusement mis au monde un fils qui a reçu au baptême le prénom de Bernard.

Le 5 Janvier 1913, naissance de François Gaudineau, fils de M. et Mme Charles Gaudineau.

— La comtesse Jean de Tinguy du Pouët, née Ricard, a heureusement donné le jour à un fils qui a reçu le prénom d'Armand.

## MONDANITÉS

Réception très élégante, le mardi gras chez Madame Sabouraud, née Denfert-Rochereau au Prieuré d'Auzay.

Après le *Martyre de la rue Pigalle*, de Gerbidon, interprété avec beaucoup d'entrain par Madame Lucas, MM. Veyret-Logérias, Mesdames Charbonnier et Perret-Allard, un tour de Boston.

Dans l'assistance :

Comte et comtesse de Rochebrune, M. Madame et Mademoiselle du Temps, Madame Chevallereau, comtesse de Jousselin, M. et Madame de Chantreau, M. et Madame A. Querqui, vicomte et vicomtesse du Fontenioux, M. et Madame Guéry, vicomte et vicomtesse de Rochebrune, vicomte et vicomtesse de Brie, M. et Madame O. Roussin, M. et Madame Pichard de la Caillère, vicomte et vicomtesse X. de la Rochebrochard, colonel, Madame et Mademoiselle de la Pintière, M. et Madame du Crest, M. et Madame Roger Levesque, Mademoiselle de Chasteigner, M. et Madame E. Querqui, comte Espierre, M. Barbier de Montault, capitaine de la Rocheterie, MM. Bonnaud, Sourriau, etc.

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

Madame Adrien de MAUDUIT du PLESSIX, née de CORNULIER. Madame de Mauduit était la sœur du comte Louis de Cornulier, conseiller général de la Vendée et de la marquise Boux de Casson.

Très dévouée à toutes les œuvres de charité, sa mort sera vivement ressentie de tous.

Nous offrons à sa famille nos bien sincères et respectueuses condoléances.

— Madame-Césarine COUTELLIER, en religion SŒUR JOSEPH, des Filles de la Charité, décédée à Fontenay-le-Comte, dans sa 69e année.

Avec la Sœur Joseph disparaît une figure très populaire en Vendée, et particulièrement aimée des Fontenaisiens.

Elle avait fait la classe aux petits enfants pendant plus de 40 ans, quand elle fut chassée de l'asile qu'elle dirigeait. Depuis, elle se consacrait aux pauvres et aux malades. Toute la ville de Fontenay-le-Comte s'était associée aux fêtes de sa cinquantième année de religion, célébrées l'an dernier, de même qu'elle a assisté tout entière aux obsèques qui ont été célébrées en l'église Notre-Dame.

A l'église d'abord, au cimetière ensuite, M. l'archiprêtre de Notre-Dame et M. Raoul Hervineau ont retracé la vie toute de dévouement de la vénérée défunte, que la reconnaissance populaire tenait en si grande estime.

— Mademoiselle Désirée-Françoise CORNIÈRE, en religion sœur Saint-Fortunat, supérieure de l'hospice de Josselin (Morbihan), auquel elle appartenait depuis vingt-sept ans, est décédée. La Sœur Saint-Fortunat était la sœur du président honoraire de l'*Union Fraternelle des Vendéens*, M. Cornière, que nous assurons de notre très vive sympathie.

Digitized by Google

M. Emile-Edouard-Jean-Baptiste GAMBIER, décédé à Fontenay-le-Comte, dans sa 82e année, le 27 Juin 1912.

Nos plus douloureuses sympathies à notre ami Gabriel Gambier, frère du défunt.

— Madame Joséphine GROLLEAU, veuve du docteur Paul PELLETIER, décédée à Bouin, le 22 Juillet, dans sa 75e année.

Cette mort met en deuil les familles Pelletier, Letenneur, de Bourgues, Morin, etc., auxquelles nous adressons nos plus sincères condoléances.

— Madame Louisa-Françoise-Augustine BOUCARD, décédée à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), le 22 Août 1912.

Aux familles Boucard, Audé, Richard, que cette mort met en deuil, nos plus respectueuses sympathies.

— Madame BAIN de la COQUERIE, veuve de M. Jules Périer de Lathiole, lieutenant-colonel d'artillerie, décédée à Poitiers, le 28 Août 1912.

Nos sincères condoléances aux familles de Pontlevoye et de Curzon.

— M. Jacques-Marie-Joseph vicomte de GRIMOUARD, ingénieur civil des Mines, décédé subitement au château des Places, le 5 Septembre 1912, à l'âge de 42 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 9 Septembre 1912, en l'église de Faymoreau devant une assistance nombreuse et recueillie.

De nouveau nos plus respectueuses condoléances à sa famille.

— Mademoiselle Anne-Marie-Thérèse BONCENNE, fille de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, en religion Sœur Geneviève, décédée à l'hôpital de Fontenay, le 19 Septembre 1912, dans sa 33e année.

Nos douloureux hommages à Madame Boncenne et à ses enfants.

— Madame Gaston DURANGEL, née Louise-Marie-Augustine GIBOTTEAU, décédée en sa propriété de la Naulière, de Palluau, le 23 Septembre 1912, dans sa 39e année.

D'une haute piété et d'une charité inépuisable, Madame Durangel était la providence du pays de Palluau, où elle ne laisse que d'unanimes regrets.

Nos condoléances respectueuses aux familles Durangel, Gibotteau, Gouin, Auvynet, etc., que cette mort en deuil.

— M. Armand BAUDON fils, époux de Madame G. Breuil, décédé à Fontenay-le-Comte, le 28 Septembre 1912, dans sa 31e année.

Digitized by Google

— Madame QUERQUI DE LA POUZAIRE, née DE BUOR DE LA VOYE, décédée à Nantes, le 9 Octobre, inhumée le 12 à Saint-Denis-la-Chevasse, après une première cérémonie religieuse le 11 à Saint-Clément, de Nantes.

— M. LÉONCE DE MARCÉ DES LOUPPES, décédé au château de Casso, près Pontchateau (Loire-Inférieure), à l'âge de 70 ans, le 14 Octobre 1912.

Nous adressons nos plus vives condoléances à M. et Madame Joseph de Marcé des Louppes et à toute leur famille.

— Nous avons le regret d'apprendre la mort du capitaine H. DESNEUX, tué glorieusement à l'ennemi, le 15 Octobre dernier, à l'attaque du camp de Termast, au Maroc, où la colonne Gueydon a été attaquée par 4000 Zaërs.

Durant de longues années, M. H. Desneux avait appartenu, avec le grade de lieutenant, au 137e régiment d'infanterie.

Les nombreux amis qu'il comptait à Fontenay s'inclineront avec émotion devant la tombe prématurément ouverte de l'homme de cœur et du brillant soldat qu'était le regretté défunt.

— Madame ANDRÉ AUBIN, née MERLAND DE CHAILLÉ, décédée en sa demeure, à Luçon, le 18 Octobre, dans sa 81e année. La défunte sœur de M. le docteur Henri Merland de Chaillé, appartenait à l'une des plus vieilles familles luçonnaises.

— Madame veuve THÉOPHILE CHEVALLEREAU, née MARIE-MADELEINE-FLORINE FAUCONNIER, décédée à Fontenay, dans sa 82e année, le 18 Octobre 1912.

Nous renouvelons à son fils, M. le docteur Amand Chevallereau et à toute sa famille, l'expression de nos plus douloureuses condoléances.

— M. l'abbé ARTHUR DELIGNÉ, décédé le 20 Octobre 1912.

M. l'abbé Deligné, né à Saint-Maurice-le-Girard, le 4 Juin 1848, et ordonné prêtre le 23 Décembre 1871, fut nommé vicaire à Olonne le 4 Mai 1872, à Bournezeau le 1er Octobre 1877, curé de Bessay le 7 Juin 1885, de Froidfond, le 1er Octobre 1894, de la Chapelle-Hermier le 19 Novembre 1905. Le 23 Septembre 1911, il avait quitté le saint ministère et s'était retiré à l'Hermenault.

— Nous apprenons également la mort du R.P. FRANÇOIS SARRAZIN,

Digitized by Google

de la Congrégation des Missionnaires de Chavagnes, décédé le 23 ou le 24 Septembre.

Le P. Sarrazin, né à Sainte-Radégonde-des-Noyers le 15 Septembre 1839, fut ordonné prêtre le 15 Janvier 1865 ; jusqu'en 1888 il exerça le saint ministère en Vendée, en dernier lieu comme doyen de l'Ile-d'Yeu.

— M. André AUBIN, veuf de Madame Caroline Merland de Chaillé, décédé à Luçon, dans sa 94e année, le 8 Novembre 1912.

Nos respectueuses sympathies aux familles Aubin et Merland de Chaillé.

— Madame veuve Marcelin MARSAT, née Herminie-Aglaée CHAPLET, décédée à Rennes, le 9 Novembre 1912, dans sa 85e année.

— Madame Philomène FAUCHERON, épouse de M. Ambroise Métay, premier adjoint, décédée le 16 Novembre 1912, à Fontenay-le-Comte, à l'âge de 73 ans.

Nous renouvelons à notre distingué collaborateur, M. Métay, nos plus vives condoléances.

— Madame PATARD de la VIEUVILLE, née Jeanne-Louise-Maximilienne TITON DU TILLET, décédée à l'âge de 59 ans, le 18 Novembre 1912, à Nort-sur-Erdre.

— Madame veuve Auguste GIRARD, née Jeanne SALMON, décédée le 25 Novembre 1912, dans sa 89e année, à Ruffec.

Cette mort met en deuil les familles Martineau, Huet, etc., auxquelles nous adressons nos vives sympathies.

— Madame Clarisse TESSIER, veuve de M. Victor Genty, décédée à Fontenay-le-Comte, le 27 Novembre 1912, à l'âge de 71 ans.

— Mademoiselle Jehanne FROTIER de BAGNEUX, décédée au château de la Pellissonnière, le 15 Décembre 1912, à l'âge de 12 ans.

Madame Alexandrine LE BŒUF de SAINT-MARS, marquise de LESPINAY, décédée au château de la Mouée, le 22 Décembre 1912, dans sa 79e année.

Ses obsèques ont été célébrées le 27, en l'église de Chantonnay, au milieu d'une foule immense.

Digitized by Google

Le cierge d'honneur était porté par Madame la baronne de Bernon, les cordons tenus par Madame la comtesse de Chabot, Madame Morand, Madame de Gouttepagnon et par Madame Louise Jutard, entrée dès 1854 à la Mouée et veuve de l'ancien piqueur.

Le deuil était conduit par le marquis de Lespinay, petit-fils de la défunte, la marquise de Lespinay, née Benoist d'Azy, Mesdemoiselles de Lespinay, Monsieur et Madame Blanpain de Saint-Mars, Madame la comtesse de Saint-Pierre et ses enfants, M. et Madame de Liniers, M. et Madame de Suyrot et leurs enfants, Mademoiselle de Puyberneau, M. et Madame Louis Blanpain de Saint-Mars, M. et Madame Joseph Blanpain de Saint-Mars, Madame et Mademoiselle de la Roulière, M. Hubert de la Débutrie, Madame la vicomtesse de Rougé et ses enfants, le général comte de Sainte-Croix, le comte de Chabrillan, le comte Henri de l'Épinay, le vicomte de Curzay.

On remarquait dans l'assistance tous les enfants des écoles libres, dont la défunte était l'insigne bienfaitrice, presque tous les prêtres du canton et d'autres ecclésiastiques, un grand nombre de notabilités venues des différentes parties de la Vendée, etc.

L'église était absolument comble. A l'absoute, M. le Doyen a rappelé les vertus de la marquise douairière de Lespinay, dont la charité et la bonté s'étendaient à tous.

Au cimetière, une foule immense salue respectueusement la famille, à laquelle nous renouvelons nos condoléances les plus sincèrement émues.

— Madame Marie ANCELIN, veuve de M. Louis Tristant, décédée le 27 Décembre 1912, dans sa 91e année, à Coulon (Deux-Sèvres).

— M. l'abbé Alexandre TRICHET, curé doyen de Saint-Jean-de-Monts, décédé subitement en revenant de l'église exercer son pieux ministère.

Il était né à la Chaume, en 1847 et était chanoine titulaire.

— Le R. P. MARTINEAU, ancien missionnaire de Chavagnes et qui fut quelque temps attaché à la maison de Mouilleron, décédé à Saint-Gilles-sur-Vie en Janvier 1913, où il était aumônier de la villa Notre-Dame.

— M. Paul TRÉMANT, décédé à Nantes, le 3 Janvier 1913, et dont la mort met en deuil les familles Trémant, Mosnay, de Lattre, etc., auxquelles nous offrons nos sincères condoléances.

Digitized by Google

Madame veuve Eugène HERMÈS, née FOURNIER, décédée à Niort, le 11 Janvier 1913 dans sa 93e année.

Nous offrons à la famille BODIN, nos bien sincères condoléances.

— Madame Georges CHOBILLON, née Hélène ROGER, décédée à Meaux, le 12 Janvier 1913, à l'âge de 52 ans.

Nos douloureuses sympathies à la famille Chobillon.

— Docteur Ambroise VIAUD-GRAND-MARAIS, veuf de Jeanne-Aimée Talvande, décédé à Nantes, le 16 Janvier 1913, dans sa 80e année.

— Madame Louise-Marie-Bibienne-Jeanne de GLOS, née LE VENEUR de TILLIÈRES, décédée le 20 Janvier 1913, à Bayeux (Calvados), à l'âge de 67 ans.

Aux familles de Laporte-aux-Loups-d'Hust et de Talode du Grail, nous offrons nos respectueuses condoléances.

— Madame Marie-Alexandrine-Diane de MEFFRAY de CEZARGES, baronne Guy de BAULNY, décédée le 26 Janvier 1913, à Paris, à l'âge de 34 ans.

Nous offrons à M. et Madame de Hillerin du Boitissandeau, que cette mort met en deuil, nos bien sincères condoléances.

— Madame le vicomtesse Pierre de BAGNEUX, née Marguerite de LA MOUSSAYE, décédée le 30 Janvier 1913, après cinquante jours de maladie et des alternatives de mieux et de plus mal.

Un mois auparavant elle avait commencé à gravir son calvaire : le même impitoyable mal auquel elle succomba, lui enlevait en effet, sa charmante fille Jeanne, âgé de 12 ans.

La vicomtesse de Bagneux avait 38 ans. Sa mort est un affreux malheur, non seulement pour notre ami, qui voit s'évanouir en quelques instants, tout un passé de bonheur et de tendresse, mais aussi pour la contrée où elle répandait ses bienfaits. Nulle, en effet, n'était plus active, plus intelligente, meilleure et secourable aux malheureux. Elle ne sera pas moins regrettée dans la société vendéenne qui, depuis longtemps, avait été à même d'apprécier ses éminentes qualités.

S'il n'est pas de consolations humaines capables d'adoucir de pareilles douleurs, nous n'en prions pas moins notre ami Pierre de Bagneux, M. de Bagneux père et toute leur famille, d'agréer l'hommage de nos plus sincères et bien cordiales condoléances.

Digitized by Google

— Madame Marie-Jeanne de COUHÉ de LUSIGNAN, en religion Sœur THÉRÈZE DE JÉSUS, décédée au Carmel de Marly-le-Grand, près Fribourg (Suisse), le 11 Février 1913, à l'âge de 33 ans.

— Madame Amédée ODIN, née Marguerite-Augusta-Antoinette-Thérèse-Mathilde ISNARD, décédée le 11 Février 1913, aux Sables-d'Olonne, dans sa 58e année.

A notre collaborateur et ami M. Amédée Odin, nous renouvelons l'expression de nos plus cordiales condoléances.

— Madame Adelina BIRÉ, veuve de M. Évariste Aujard, décédée à Luçon, le 22 Février 1913, dans sa 81e année.

— M. le comte de LAROCQUE-LATOUR, officier supérieur de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en Mars, à Fontenay, en son domicile, dans sa 67e année.

Les obsèques ont été célébrées en l'église Notre-Dame sa paroisse.

Deux discours ont été prononcés au cimetière : l'un par M. le commandant Sorlet, au nom de la Croix-Rouge ; l'autre par le vicomte du Fontenioux, au nom des amis du défunt.

Nos respectueuses condoléances à la famille.

— Madame AUBUGEOIS de la VILLE DU BOST, née PÉRIGORD DES GRANGES, décédée à l'âge de 56 ans, le 6 Mars 1913, à Poitiers, et dont les obsèques ont été célébrées en l'église du Dorat (Haute-Vienne), le samedi 8 Mars 1913.

Nous renouvelons à notre excellent ami Aubugeois de la Ville du Bost et à toute sa famille l'expression bien vive de nos plus sincères et cordiales condoléances.

— Madame Marie-Pauline-Eugénie de TINGUY de la GIROULIÈRE, en religion sœur MARIE DES ANGES, décédée au Carmel de Luçon, dans sa 70e année, le 20 Mars 1913.

— M. Henry MAJOU de la ROUSSELIÈRE, décédé en son château de Puy-Sec, le 20 Mars 1913, dans sa 40e année.

Les obsèques ont été célébrées le 24, en l'église de Saint-Martin-de-Fraigneau, et l'inhumation a eu lieu le même jour au cimetière Notre-Dame de Fontenay.

Nos respectueuses condoléances à Madame Henri de la Rousselière et à toute la famille du regretté défunt.

Digitized by Google

— Madame ADÈLE-ALICE BRETONNIÈRE, veuve de M. Alexandre Vezin, président du Tribunal civil de Saint-Nazaire, décédée le 30 Mars 1913, dans sa 75e année à Dinard-Saint-Enogat.

Cette mort met en deuil les familles Vezin, Godivier, Gauducheau, de Jumilly, Millochin, Vallette, Audé, etc.

— Nous avons appris avec une vive peine que notre ami M. Léon Philouze, directeur du *Journal de Maine-et-Loire*, avait eu la douleur de perdre un de ses enfants, JEAN PHILOUZE, âgé de 6 ans, emporté en quelques jours.

En cette cruelle épreuve, nous adressons à Madame Philouze et à notre excellent confrère notre très vive sympathie et nos condoléances les plus sincères.



Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

Histoire. — M. le comte de Pimodan, auquel on doit déjà tant de belles et magistrales pages d'histoire, et notamment deux remarquables études sur le comte de *Mercy-Argenteau* et sur *Les fiançailles de Madame Royale*, a bien voulu nous faire l'hommage de la très curieuse notice qu'il vient de publier, d'après documents inédits, sur le *Complot de Toulan, Jarjayes et Lepître pour sauver la famille royale captive au Temple* (in-8° de 281 pages), avec un beau portrait de Marie-Antoinette au Temple. — Paris, *Editions royalistes et catholiques*, 1913.

— A la Société Française d'Histoire de la Médecine, M. Pierre Rambaud a fait connaître deux documents médicaux poitevins du premier quart du XVII[e] siècle.

Le premier est un contrat de mutuel apprentissage et d'association entre un opérateur et un apothicaire, extrait des minutes de Chauvet, notaire à Poitiers, 22 Août 1605. Le nommé Claude Bourcier, maître opérateur, natif de Lusson, en Poitou, promet de « montrer les enseigner à présent et au mieux qu'il lui sera possible, tous et chascunes des opérations qu'il a coutume de faire et en revanche Gorre, l'élève, s'engage à monstrer à Bourcier et faire voir toutes les préparations et ce qui se fait et en l'art de farmacie sparginie, les remèdes propres au corps humain et ce durant la susdite année ».

— Le Rapport présenté au Conseil général de la Vendée (2[e] session ordinaire de 1912) et qui vient d'être imprimé (grand in-8° de 320 p., la Roche-sur-Yon, imprimerie Hamonnet 1912), contient à la rubrique *Archives*, le très intéressant *Inventaire* des Etats-Civils des communes de *Talmont* et de la *Bruffière*, dressé par l'érudit et sympathique M. Lanco, archiviste de la Vendée, avec l'obligeant concours de M. le docteur Mignen.

La Vendée Militaire. — La *Revue de l'Ouest* a reçu de notre éminent ami le colonel marquis d'Elbée, la jolie lettre suivante :

Digitized by Google

« La création du Comité de royalistes vendéens fédérant les départements qui ont fait la Grand'guerre était nécessaire et attendue. Elle arrive en son temps.

» M. de Lur-Saluces lui a donné son vrai titre, celui de Comité de la Vendée militaire. Militaire ! cela dit bien ce que l'on veut, et ce que l'on veut se fera.

» L'histoire militaire de la Vendée est magnifique. Il va falloir que l'on y pense et que le gars vendéen lève la tête en traversant un de ces champs de bataille où ses pères se sont battus. Il y a là du sang qui ne s'est pas encore tari.

» C'est l'heure d'écouter les leçons de nos pères. Jamais terre n'a été plus riche ni plus prête pour la bonne semence ».

— De M. Alfred Lallié, le savant historien de la Révolution à Nantes, récemment décédé, une nouvelle édition de son étude si documentée sur les *Prisons de Nantes pendant la Révolution.* (Broch. in-8° de 238 p., chez Durance, Nantes. 2 francs).

— De M. Joseph de Goué, un intéressant article sur les *Municipalités révolutionnaires* de 1791 à 1799, dans l'*Espérance du Peuple*, du 15 Février 1913.

— A lire dans l'*Anjou historique* de Novembre-Décembre 1912 : *Le siège d'Angers par les Vendéens* en 1793, p. 274 et s. — *Brunetière à Angers* (1895), p. 332.

— M. Giraud-Mangin, le très aimable et très distingué conservateur de la Bibliothèque de la ville de Nantes, vient de mettre la dernière main à un nouveau volume du Catalogue de cette Bibliothèque. Il comprend les livres entrés par don ou achat depuis 1890 jusqu'à 1909.

— De M. le chanoine Paul Vignié, directeur au grand séminaire de Poitiers, *Les Assemblées générales des habitants de Thénezay sous l'ancien régime* (1671-1787), grand in-8° de 132 p. Poitiers, Oudin, 1912.

C'est là une étude historique très consciencieusement documentée, et qui contribue excellemment à mettre en lumière cette institution des Assemblées d'habitants, l'une des plus curieuses de l'ancienne France.

Archéologie. — De notre éminent collaborateur, M. le comte Bégouen, auquel ses dernières et si importantes découvertes préhistoriques de l'Ariège, ont valu les éloges les plus flatteurs et les plus mérités de l'Institut, deux très savantes études :

Digitized by Google

*Quelques observations sur la décapitation aux Temps préhistoriques* (extrait du *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1912) ; et *une Sculpture* en bois de rennes, provenant de la caverne l'Enlève (Ariège), extrait de l'*Anthropologie*, 1912).

Du même : La *Statue d'Argile* de la caverne du Tuc d'Andoubert (Ariège). Paris, 1912. 1-10 p. avec illust.

*Découverte d'un souterrain refuge* à Bazerte, commune de Muret (Haute-Garonne). Le Mans, 1913, in-8°, de 4 p.

— Notre savant collaborateur M. le docteur Atgier a fait paraître dans le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure* (tiré à part, grand in-8° de 144 p. avec illust., la Rochelle, Février, 1912), une étude des plus sérieusement documentées sur l'*Ancien Hôtel-Dieu de Saint-Martin-de-Ré*, aujourd'hui *Hospice Saint-Honoré*.

— Reçu de notre confrère M. le docteur Marcel Baudouin :

Les *Rochers gravés de Saint-Aubin-de-Baubigné* (Deux-Sèvres). — Découvertes de nouvelles gravures et démonstration de leur âge néolithique de leurs rapports avec le culte solaire (in-8° de 33 p. avec fig. Ext. des *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1912).

*L'âge du Cuivre. — Les haches plates en Vendée*, in-8° de 127 p. avec fig. et pl. (Ext. du *Musée de la Société préhistorique française*, 1912).

Le *Cromleck de Beauchêne à Avrillé (Vendée)*. — Mégalithe détruit. (Rapport lu au 7e Congrès préhistorique de France, 1911, in-8° de 54 p. avec fig. Paris, 1912)

— Chez nos Poètes. — Le poète charmant et charmeur qu'est notre excellent collaborateur et ami Paul Payen de la Garanderie, vient de faire paraître, chez M. Lussaud imprimeur, et à Paris, chez Messein, une délicieuse légende vendéenne en vers, qui a nom la *Dame de Pierre*.

« Ce n'est, dit l'exquis auteur dans sa dédicace aimable, qu'un chant de cornemuse, où il a voulu laisser à la cantilène sa grâce légère, sa verve nuageuse et sa couleur pâlissante, comme les landes au déclin du jour, ou le marais sous la brume ». On ne saurait mieux en définir le charme. C'est surtout et tout à la fois, ajouterons-nous, une œuvre de poète et d'artiste et qui mérite d'être louée ici doublement. Ce que nous faisons de tout cœur.

M. Paul de la Garanderie fera très prochainement paraître : *Le Jeu de la Nativité de N.-S.*, histoire miraculeuse et fort honnête, mise en vers d'aimable façon (1 vol. in-8° de 180 pages environ, orné de gravures et d'aquarelles et éditée en grand luxe).

Digitized by Google

— Un salut cordial et de sympathiques félicitations au jeune compatriote qui sous le pseudonyme de *Jean L'Hiver* vient de faire paraître à Bordeaux, chez Trénit, sa *Première Chanson*, de poète, — une fort jolie chanson, ma foi ! — faite de « contes et de poèmes », dont nous sommes heureux de célébrer ici toute la fraîche inspiration et tout le charme littéraire.

Romans et Nouvelles. — Notre excellent confrère et ami Emile Marsac, directeur de la *Vendée*, n'est pas seulement le brillant polémiste et le charmant romancier dont il a déjà donné maintes preuves ; il vient également de se révéler dramaturge de talent dans un drame social en cinq actes qu'il a publié à l'Imprimerie fontenaisienne, sous ce titre : *L'Heure de Dieu*, et pour lequel nous lui adressons nos plus vifs compliments.

— Notre distingué collaborateur Jean Yole (de son vrai nom, le docteur Léopold Robert), qui a déjà publié avec succès les *Arrivants*, en 1909 ; *La Dame du Bourg*, en 1911 et qui nous annonce pour la fin de cette année *Les Démarqués*, est — nos lecteurs le savent — un conteur exquis.

Il vient de nous en donner une preuve nouvellle, en publiant dans les *Conteurs Français de Terroir* (Tourcoing-Duvivier, 1912), une page délicieuse intitulée : *Le Semeur de Chênes*, page tout embaumée des bonnes et saines senteurs de notre vieille terre vendéenne.

— De notre excellent collaborateur et ami, L. Charbonneau-Lassay, deux exquises légendes poitevines : *La Légende du Cygne-Ensanglanté* (Loudun, 1912, in-8° de 13 p.).

— M. S. Trébucq, qui publia naguère ici, une étude de *La Chanson, populaire en Vendée*, vient de faire paraître, chez Féret, éditeur à Bordeaux, deux gros volumes ayant pour titre : *La Chanson populaire, et La Vie Rurale des Pyrénées à la Vendée*. Nous en reparlerons, dès que le service de l'ouvrage aura été fait à la *Revue*.

— M. Lethielleux, éditeur à Paris, met en vente un volume, *La Victime* de M. le chanoine Gibelin, qui sort des presses de notre excellent imprimeur, M. Lussaud.

— De notre compatriote, le R. P. Bernard Lassous, Passioniste, originaire de Beauvoir : *L'Harmonieux accord de la Foi et de la Raison d'après Bossuet*, (in-12 de 400 pages, 3 fr. 50. Librairie Desclée, Paris).

Digitized by Google

— De notre érudit ami : M. Xavier Lévrier, avocat à Poitiers : *La Croix Miraculeuse de Migné*, (Poitiers, Imprimerie du *Courrier de la Vienne*, in 8° de 16 pages).

— M. Pierre Christin, le fils de notre excellent ami le docteur Christin, a brillamment soutenu, le 26 Novembre 1912, sa licence de doctorat, devant la Faculté de droit de Poitiers, sur ce sujet très curieux et très intéressant : *Les Classes Inférieures d'après les Assises de Jérusalem.* (grand in 8° de 173 pages, Poitiers, Société française d'Imprimerie & Librairie - 1912).

Errata. — A rectifier comme suit les erreurs typographiques commises dans l'article *Châteaux et Logis Vendéens*, du précédent numéro de la Revue :

1° page 288 : *La Tour Mélusine...* élevée vers la fin du XII^e siècle, et non pas du XVIII^e

2° page 291 : *Le pittoresque château de la Citardière...* et non de la Oitardière.

R. de Thiverçay.

**VIENT DE PARAITRE**

**Le Fait de la Semaine**

**Revue paraissant le Samedi**

Directeur : BERNARD GRASSET — Rédacteur en chef : Jules Arren

*Rédaction et Administration :* **61, Rue des Saints-Pères, Paris**

**Téléphone : 745-34**

Adresser à M. le Directeur du *Fait de la Semaine*, toutes les communications relatives à l'administration, aux abonnements, à la publicité.

Adresser à M. le Secrétaire de rédaction du *Fait de la Semaine*, toutes les communications relatives à la rédaction.

**ABONNEMENTS :**

Paris et Départements, trois mois 5 fr. 75 ; six mois 10 fr. 50 ; un an 20 fr.
Union Postale, trois mois 8 fr. 25 ; six mois 15 fr. 50 ; un an 30 fr.

On s'abonne à la Librairie Bernard GRASSET, 61, rue des Saints-Pères, Paris, dans toutes les librairies et dans les bureaux de poste de France et de l'étranger.

*Le Directeur-Gérant :* René VALLETTE

**Fontenay-le-Comte. — Imp. Henri LUSSAUD.**

Digitized by Google

# SAINT JACQUES ET SES PÈLERINS

## DANS LA LÉGENDE ET LE FOLK-LORE

### (POITOU ET SAINTONGE)

Sur la grande voie de Paris à Compostelle, indiquée dès le XII[e] siècle aux pèlerins par Aimery Picaud, de Parthenay-le-Vieux, nous avons énuméré entre Tours et Saintes de nombreuses aumôneries destinées à héberger les pieux voyageurs, relevé, dans les villes qu'ils traversaient, des noms d'hôtelleries, de rues, de faubourgs, de portes et de ponts rappelant leur passage, rattaché à la voie principale, à l'aide des mêmes traces, des voies secondaires qui amenaient de la Bretagne, de l'Anjou, de la Touraine, des flots abondants de pèlerins. Loin d'être complète, la liste des souvenirs qu'ils ont laissé de leur passage s'accroit avec les recherches. En Bas-Poitou notamment, « *la châsse d'argent doré à cinq vitres o reliques de Monsieur sainct Jacques* » inventoriée en 1537 dans le trésor de Notre-Dame de Fontenay, l'église au vocable de ce saint, l'hôpital de même nom fondé au XII[e] siècle dans cette ville et devenu depuis l'Hôtel-Dieu, les églises consacrées à cet apôtre à Moutiers-les-Mauxfaits, à Montaigu, à Pouzauges, les chapelles fondées sous le même vocable dans les églises de Maillezais, de Tiffau-



Digitized by Google

ges, de Tillay, l'aumônerie Saint-Jacques de Montaigu, surtout les confréries de Saint-Jacques établies aux Sables-d'Olonne et à Pouzauges, témoignent surabondamment de la part prise au culte et au pélerinage de Saint-Jacques par les habitants du pays bas-poitevin. Si les aumôneries destinées aux pèlerins y paraissent pourtant moins nombreuses que dans le reste de la province, c'est qu'un double voisinage les rendaient à peu près inutiles : voisinage de la grande voie de Tours à Saintes par Poitiers avec ses ramifications principales toutes desservies par des établissements hospitaliers importants ; voisinage de la voie de mer où l'homme ne laisse qu'un sillage aussitôt effacé que produit. Nantes (1) et la Rochelle (2) entretenaient avec l'Espagne des rapports de commerce importants et transportaient vers la Galice un grand nombre de pèlerins ainsi détournés de la voie de terre ; le port des Sables-d'Olonne offrait aux populations maritimes de notre pays, pour le voyage de Compostelle, un accès moins fatiguant et aussi sûr que l'interminable et périlleux chemin de terre.

Aussi bien n'est-ce point à un supplément d'enquête sur ces aumôneries que nous entendons consacrer ces pages. Nous voudrions seulement rappeler ici quelques-unes des légendes anciennes qui fleurissaient aux buissons des routes suivies par les pèlerins dans nos provinces de l'Ouest et rechercher dans ces légendes, dans les récits ou les plaintes des pèlerins, dans les cérémonies de leurs confréries, dans les détails caractéristiques de leur équipement, l'origine lointaine et le sens oublié de locutions ou d'expressions populaires encore usitées aujourd'hui.

***

Les plus nombreuses peut-être et non les moins poétiques de ces légendes remontent à l'âge d'or du pèlerinage de Saint-

(1) J. Matheroz. — *Notes sur les rapports de Nantes avec l'Espagne*, dans les Annales de la Fac. des Lettres de Bordeaux, Bull. hispanique, tome XIV (1912), p. 383 et suiv.

(2) G. Musset. *L'Aunis et la Saintonge à Saint-Jacques de Compostelle.*

Digitized by Google

Jacques, aux siècles de foi ardente où, contre les Musulmans d'Espagne aussi bien que contre les Musulmans de la Terre-Sainte, un même sentiment religieux poussait les chrétiens d'Europe et particulièrement les chrétiens de France. Ainsi s'explique le double caractère religieux et guerrier de ces récits fabuleux dans lesquels Charlemagne et ses preux nous apparaissent transformés en libérateurs du tombeau de Compostelle spécialement élus de Dieu à cet effet. Et comme pour accentuer davantage l'union de ce double caractère, l'auteur inconnu qui dans la première moitié du XII^e^ siècle rédigea ces récits, dissimule son identité véritable sous le faux nom de Turpin, l'archevêque soldat, le compagnon de Roland et de Charlemagne. Ainsi, sur les monnaies de ce prince, l'avers représente l'effigie impériale, tandis que le revers figure un temple surmonté d'une croix ; ainsi encore sur les monnaies de Louis VI, contemporaines du *Livre des Miracles de saint Jacques*, un châtel, symbole de la puissance féodale, orne l'avers, tandis qu'au revers brille la croix cantonnée de fleurs de lys.

Telle nous apparaît aussi, dès son premier chapitre, la chronique dite de Turpin, dans le récit qui nous fournit l'origine de la dénomination, si poétique et si populaire dans toute l'Europe, *de chemin de Saint-Jacques*, appliquée à la voie lactée.

D'après le prétendu rescapé de Roncevaux, Charlemagne, déjà vieux, ne songeait plus qu'au repos dans son palais d'Aix-la-Chapelle. Là, souvent, le soir, en contemplant le firmament, il se prenait à méditer *sur ce que signifiait cette longue voie d'étoiles* qui, partant de la mer de Frise, traversait en droite ligne l'Aquitaine, la Gascogne, le pays Basque et la Navarre, pénétrait en Espagne et paraissait aboutir en Galice. Or, tandis qu'il était plongé dans une songerie profonde comme une extase, voici qu'un brillant seigneur lui apparut et lui dit : « Je suis Jacques, l'apôtre et le compagnon du Christ, celui-là qu'Hérode fit décapiter en Galilée. Mon corps, transporté en Galice, y git oublié, dans un pays courbé sous le joug des Sarrazins. A toi que le Seigneur a fait puissant entre tous je notifie qu'il t'a choisi pour *préparer*

Digitized by Google

*mes chemins* et pour arracher mon tombeau des mains des Moabites. *Le chemin d'étoiles que tu vois dans le ciel* signifie qu'à la tête d'une nombreuse armée tu dois disperser la nation perfide des païens, délivrer de leur joug *mon chemin et mon pays* et venir vénérer mon tombeau et ma basilique. De ce jour, tu dois pénétrer en Galice et *après toi tous les peuples du monde, d'une mer à l'autre, y accoureront en pèlerinage* demandant à Dieu le pardon de leurs fautes et chantant les louanges du Très-Haut et les merveilles de sa puissance. Va donc ! je serai ton soutien dans les périls et, pour prix de tes labeurs, j'obtiendrai de Dieu pour toi la couronne céleste, et, jusqu'au jour de l'éternité, ton nom restera glorieux sur la terre ». Ayant entendu ces choses, Charles rassembla contre les païens une nombreuse armée et pénétra en Espagne.

Le pseudo Turpin a-t-il inventé de toutes pièces cette légende ? Ne l'a-t-il pas plutôt empruntée à un écrivain plus ancien, ou à cet auteur anonyme et innombrable qu'est le peuple ? Et pourquoi pas ? puisque l'antiquité considérait la voie lactée comme la route des âmes qui quittent le monde, le chemin blanc du ciel (1), puisque la mythologie scandinave y reconnaissait le chemin par lequel la Walkyrie conduisait au Walhalla les âmes des héros tués dans les combats (2).

D'après M. Sébillot, les riverains de la Vilaine appellent aussi chemin de Saint-Jacques le large ruban d'écume blanche occupant le milieu du fleuve à un endroit où le saint aurait remonté son cours en marchant sur les eaux (3) : souvenir certain, semble-t-il, des pèlerins qui accomplissaient en barque la traversée du fleuve. L'apôtre de Galice n'avait-il pas de même aux yeux de ses dévots, laissé dans le rocher l'empreinte de son pied à quelque distance de l'église qui lui était consacrée, à

(1) P. Sébillot, *Le Folk-Lore de France*. Paris, Guillemot, 1904-1907, t. I, p. 34.

(2) G. Kurth, *Hist. poétique des Mérovingiens*. Paris et Bruxelles, 1893. In-8°, p. 430.

(3) P. Sébillot, ibid., t. II, p. 23.

Digitized by Google

Buxerolles, près de Poitiers, sur l'antique voie romaine, devenue la grande voie des pèlerins de Compostelle (1) ?

***

C'est aussi à la Chronique de Turpin que nous demanderons l'origine et le sens d'une expression encore employée dans nos campagnes de l'Ouest, pour désigner un but lointain et difficile à atteindre :

*A Pampelune*
*Cent lieues derrière la lune.*

Pampelune serait parfaitement inconnu des paysans qui répètent son nom, si les Pèlerins de Saint-Jacques ne leur en avaient parlé. C'est à Pampelune, en effet, que se réunissaient les quatre grands chemins qui, de France, conduisaient à Compostelle, à Pampelune que des pèlerins poitevins fuyant la peste qui, en l'an 1100, ravageait leur pays, ruinés et dépouillés de tout, virent saint Jacques venir au devant d'eux et leur offrir une monture pour continuer leur pieux voyage (2).

Les difficultés étaient grandes et les dangers nombreux pour y parvenir, surtout pour traverser les Pyrénées. A cause de l'assonance qui plaît à l'oreille populaire, la lune est descendue du firmament prendre la place de la chaîne de montagnes. Quant à la ville elle-même, n'avait-elle pas opposé à Charlemagne l'obstacle formidable de ses portes closes et de ses remparts ? A tel point que désespérant de la franchir après trois mois de siège infructueux, l'illustre empereur s'en prenant à Dieu lui-même et à saint Jacques leur avait dit : « Jhésu-Crist, sire, pour laquelle foi essaucier [ exalter, glorifier ], je suy venu en ce païs pour destruire la gent sarrasine, donne moy que je preigne ceste cité à la gloire et louange de ton nom; et tu, sir saint

(1) E. Ginot. *Les chemins de Saint Jacques en Poitou.* Mém. Antiq. Ouest, année 1911, p. XXXV.

(2) *Liber de Miraculis sancti Jacobi.* Manuscrit lat. n° 14703 de la Biblioth. nat. f° 305, v°.

Digitized by Google

Jacques, se c'est vérités que tu t'aparus à moi, prie nostre Seigneur qu'il me laist ceste cité prendre. Tout maintenant que il ont ce dit, les murs de la cité froissèrent et fondirent jusques en terre. Lors entrèrent ens François ; les Sarrazins qui baptesme vouldrent recevoir demourèrent et furent gardés en vie, les autres qui en mescréandise vouldrent demourer furent occis (1) ». — On conçoit sans peine que « la merveille de ce miracle fut par le pays espandue » et que les pèlerins, passant sur les chemins de Saint-Jacques, qu'on appelle souvent aussi chemins de Charlemagne, aient popularisé, dans ce récit de leurs fatigues, le souvenir d'une ville dont l'accès était si difficile et dont saint Jacques lui-même avait dû jeter bas les murailles.

Ils en rapportèrent aussi sans doute, le récit de la mort d'Aygolant tué en bataille à Pampelune par l'épée de Charlemagne. De son vivant ce roy Sarrazin avait tenu toute l'Aquitaine, et en l'an VIII^c IIII, traîné sur un chariot d'or, il aurait surveillé en personne la construction d'un aqueduc destiné à capter, près de Limoges, et à conduire dans cette ville, l'eau de la fontaine appelée de son nom *Aigolème*. Au XIV^e siècle, un chanoine de Saint-Martial, sanctuaire visité par les pèlerins Jacobites, et peut-être pèlerin lui-même, en quête d'une étymologie glorieuse pour le nom de cette fontaine, adapta ces souvenirs à l'histoire d'un aqueduc romain récemment découvert (2).

***

Non moins héroïque, mais d'une poésie plus gracieuse, la légende des lances fleuries rapportée à deux reprises et sur des théâtres différents par la chronique de Turpin. La première fois que le prodige se produisit, ce fut en Espagne, dans la province de Léon, sur les bords de la Ceija. Il devait se renouveler en France,

(1) Les *Grandes chroniques de France*, publiées par Paulin Pâris. Paris, 1837, tome II.

(2) Leroux. *La légende du roy Aigolant et les origines de Limoges*, dans Comité hist. et scientif. Bulletin historique et philologique, année 1903, p. 605-619.

Digitized by Google

sous les murs de Taillebourg, au bord de la Charente. Eh donc, les Sarrazins, sous la conduite d'Aigolant, avaient poursuivi Charlemagne à quelques lieux de Saintes, « entre la cité et un chastel qui a nom Taillebure », dit le traducteur ancien. Le soir venu, force fut de remettre la bataille au jour suivant. « Lors les chrestiens appareillèrent leurs armes et moult bien et moult bel..., et fichèrent aucuns leurs lances devant les tentes ; lendemain les trouvèrent reprises et pleines d'escorces et feuilles, ceux tant seulement qui pour l'amour de Jésus-Christ devoient mourir et recevoir martire en celle bataille... Ceulx qui leurs lances virent foillues et reprises furent moult liés (joyeux) de ce miracle ; maintenant les coupèrent près de terre tous ensemble se mirent en une eschiele et se férirent les premiers en la bataille. Moult de Sarrazins occistrent, mais à la parfin moururent ils en bataille, martirs pour l'amour de nostre Seigneur ; si furent ceulx qui furent occis environ quatre mille (1) ».

Par une transposition commune chez les hagiographes, le même miracle fut attribué plus tard, en 1242, à l'armée de saint Louis, le soir de la bataille de Taillebourg (2). Le théâtre restait le même, seuls, les héros étaient changés.

Cette gracieuse légende n'est elle-même qu'une des variantes

(1) A Ceia, le miracle avait été plus complet, les lances coupées rez terre avaient laissé des rejetons, et de ces rejetons était sorti un magnifique bois de frênes, qu'on y voyait encore au temps du narrateur. Celui-ci, connaissant sans doute les bords de la Charente et n'y voyant près de Taillebourg aucun bois de frênes ou d'autres essences n'avait pu reproduire la seconde partie du prodige. Aux deux endroits, à Ceia et à Taillebourg, Charlemagne ayant eu un cheval tué sous lui avait fait à pied, un terrible carnage de Maures. Mais dans le second récit, le narrateur supprime les développements ; c'est un simple rappel d'un thème déjà connu dans tous ses détails : « Karolus equus peremptus est. Tunc Karolus stans pedes cum duobus millia Christianorum peditum in medio belli Saracenorum evaginavit *spatam suam nomine Gaudiosam* et trucidavit multos Sarracenos per medium ». On se rappelle que dans la chanson de Roland celui-ci fendait le corps des ennemis avec sa Durandal depuis le casque jusqu'à l'enfourchure, *per medium*. Visiblement ici, le faux Turpin s'inspire du poème.

Dans le poème de *Girart de Roussillon* (trad. par P. Meyer, Paris, Champion, 1884, p. 89), il est aussi question d'un bois de frêne, près de Vaubeton, rappelant celui des bords de la Ceia raconté par la chronique de Turpin, mais le poète préférant la réalité à la fiction, l'explique ainsi : « Le bois de frêne dont je vous parle est un bois où les frênes avaient pour fleurs des pointes d'acier, des enseignes de cendé ou d'aucassin (étoffes de soie).

(2) P. Sébillot. *Le Folk-Lore de France*, t. III, p. 437.

Digitized by Google

nombreuses d'un thème fécond en hagiographie : le bâton sec qui reverdit.

La verge d'Aaron, fleurie en signe d'élection, seule entre toutes celles des douze tribus, nous en fournit la version la plus ancienne et le texte biblique : « quem ex his eligero germinabit virga ejus (1) » semble avoir inspiré le clerc caché sous le pseudonyme de Turpin.

Si rajeunie qu'elle soit, au profit des compagnons de saint Louis, la légende des lances fleuries sous les remparts de Taillebourg reste associée, dans l'esprit populaire, au souvenir des pèlerins de Compostelle puisque la jetée construite pour eux, sans doute, à cet endroit, au dessus des prés souvent inondés de la Charente, porte encore sur nos cartes modernes le nom caractéristique de chaussée Saint-James.

En commémoration de ce miracle, chaque année, le 25 Juillet, avant l'ouverture de la foire dite de Saint-James, le peuple s'y livrait à des joutes moins meurtrières ; il y *courait la pelote* et l'hommage de cette pelote était dû par le prieur de l'hôpital Saint-Jacques de Taillebourg (2).

Autant à la légende qu'à l'histoire appartient l'épisode de la vie de Garnier de Montmorillon raconté par Orderic Vital (3). Chevalier illustre, Garnier guerroya près de 40 ans pour le Christ. Un jour qu'il revenait d'un pèlerinage à Compostelle, accompagné d'un seul écuyer, il vit surgir devant lui, à l'entrée d'une forêt, un mendiant qui sollicita son assistance. N'ayant pas d'argent sur lui, le pèlerin tendit dévotement au pauvre hère ses deux gants, d'étoffe précieuse et brodés par une main très chère. A quelque temps de là, le puissant chevalier revêtait la robe monachale à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers et allait terminer sa vie à l'abbaye de la Chaize-Dieu. Longtemps après

(1) Nombres XVII, 5, 8.

(2) Arch. de Saintonge et d'Aunis, t. XXIX, 1900, p. 335.

(3) *Historiæ ecclesiasticæ libri XIII.* Edit. par Le Proust pour la Soc. de l'Hist. de France, Paris 1845, tome III, p. 447 et notes.

Digitized by Google

cet événement, à matines, un moine de cet abbaye eut une vision céleste qui lui intima des ordres précis. S'informant de l'autorité qui les lui enjoignait, le moine reçut de son interlocuteur cette réponse : « Celui qui m'envoie à toi et t'intime ses ordres, c'est celui-là même que Martin revêtit d'une part de son manteau et à qui Garnier fit don de ses propres gants ». Ne recherchons pas quelle main très chère les avait tissés. Peut-être Judith, sa cousine, fille du puissant comte d'Auvergne, Robert II, qui le soir même de ses noces, en l'an 1076, fit avec son époux, Simon, comte de Crépi en Valois, vœu de chasteté et de pauvreté et, comme lui, se retira dans un cloître.

Aux légendes épiques des XII^e^ et XIII^e^ siècles succédèrent les *Miracles dramatiques*, les *Jeux* et les *Mystères*. Les héros des poèmes et les saints descendirent sur les tréteaux, où, tout en restant plus grands que nature ou plus puissants, ils se firent plus humains dans un cadre plus réaliste, au milieu de comparses souvent grotesques.

Dans le *Ludus sancti Jacobi* provençal (1), le même sans doute que représentèrent aussi à Béthune en 1491, à Compiègne en 1502 (2), les confréries de pèlerins, ce n'est pas la chute des murailles de Pampelune sur l'intervention de saint Jacques qui fournira le thème, mais seulement le miracle du *Coq rôti qui chante* pour confondre les calomniateurs (3) et la résurrection du pèlerin condamné à la pendaison sur le faux témoignage d'une fille d'auberge. Ce miracle resta longtemps populaire et nous le retrouvons au XVIII^e^ siècle, dans les *Chansons de route* des pèlerins (4) signalant à ceux-ci l'auberge où pendait encore, sans doute, l'enseigne du *Coq rosti qui chante*.

(1) *Ludus sancti Jacobi*. Fragments de mystère provençal, publié par Arnaud. Marseille, 1858, in-12.

(2) Petit de Julleville. *Les Comédiens en France au Moyen-Age*. Paris, 1885, in-12, p. 57.

(2) *Au Coq rôti qui chante*, enseigne de l'auberge où s'était arrêté le pèlerin et sa famille. V. sur ce miracle célèbre au Moyen-Age : *Le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle*, par H. Gaidoz, dans *Mélusine*, Janvier-Février 1892, col. 23 et 24.

(4) *Les chansons des Pèlerins de Saint-Jacques*, imprimées à Compostelle. (Troyes, 1718), petit in-18.

Digitized by Google

Trois pellerins faisant séjour
Une fille pria l'un d'amour

La refusant, en sa besace
De nuict elle mit une tasse.

Par le moyen de la rusée
Sur luy la tasse fut trouvée

Soudain au prévost fut mené
D'être pendu fut condamné.

Ses père et mère s'en allèrent ;
En retournant vif le trouvèrent

Au chant du Coq rosty.

Lors l'innocent fut despendu
Sain et joyeux leur fut rendu.

La paillarde fut condamnée
D'estre par le feu terminée.

Des souvenirs épiques du poème de Roland évoqués par la chronique de Turpin aux mystères ou jeux de saint Jacques ; des mystères aux chansons de marche du XVIII[e] siècle, ainsi va décroissant le souffle de poésie et de foi ardente qui poussa vers Compostelle tant de pieux voyageurs.

Les locutions populaires que nous avons relatées et quelques autres qu'il faut encore signaler ou retrouver en sont comme le dernier et presque imperceptible écho.

*
* *

L'équipement des pèlerins, facilement connu par la statuaire et les vitraux de nos églises et détaillé dans la *Chanson du devoir du pèlerin*, nous en fournira quelques-unes.

Cette chanson recommande expressément au voyageur de

N'être pas défourni
De Bourdon, de mallette,
Aussi d'un grand chapeau
Et contre la tempête
Avoir un bon manteau...

Au bourdon ou bâton nécessaire à la marche prolongée

Digitized by Google

était suspendue la gourde pleine retenue par un crochet. Quant au manteau ou *pèlerine* il était couvert de coquilles et la coquille ornait aussi le bord du chapeau relevé en bataille sur le front ; on la retrouve encore sur l'escarcelle dont elle épousait aisément la forme et dont elle simulait les plis, et sur la mallette renfermant les papiers du voyageur. Bourdon et coquille étaient les attributs caractéristiques des pèlerins, tant et si bien que La Fontaine, plus enclin à les critiquer qu'à les admirer, les appelle des *bourdonniers* et qu'on désigne encore couramment la crouzille sous le nom de *Coquille Saint-Jacques*.

On en rapportait en grand nombre du Mont-Saint-Michel ou de Compostelle sculptées, peintes ou au naturel et, malgré que l'archevêque de Compostelle en eût sévèrement interdit la vente en dehors de cette ville, les pèlerins besogneux épuisaient tous les artifices et toutes les ruses, voire même tous les mensonges pour en tirer le plus large profit. De là l'appellation injurieuse de *Bailleur de coquilles* que commente à merveille le proverbe : « a beau mentir qui vient de loin » et dont la Farce de Pathelin nous fournit cette variante aussi reproduite et développée dans un rondeau de Charles d'Orléans :

A qui vendez-vous vos coquilles
Entre vous amants, pèlerins ? (1)

et ces locutions familières : *Il ne donne pas ses coquilles* et cette réplique : *Portez vos coquilles ailleurs* (2).

Bourdon et coquille ont donné lieu à des appellations plus spéciales en termes d'atelier typographique. A l'origine, l'imprimeur allait de ville en ville colporter les produits de son art et les attributs du pèlerin voyageur passèrent tout naturellement à l'imprimeur pèlerin (3). Celui-ci connaissant le symbolisme de

(1) Cité par La Curne de Sainte-Palaye, v. coquille.

(2) Cité par Francisque Michel : *Les Hôtelleries et les Cabarets au Moyen-Age*. Paris, 1859, in-8°, tome I, p. 261.

(3) Manuel Roret : *Typographie*. Paris, 1897, p. 98 et 99.

Digitized by Google

la coquille, emblème de purification, appela de ce nom la faute typographique à émonder et le correcteur marqua en marge des omissions de texte un bâton surmonté d'une boule, c'est-à-dire un bourdon.

*Faire des bourdons* ou *aller à Compostelle* étaient, dans le langage d'atelier, des expressions synonymes (1). Les mots de bourdon et de coquille y sont encore d'un usage courant ; qui se souvient aujourd'hui de leur sens original ?

Les attributs de pèlerin figurent aussi dans le blason d'un grand nombre de familles, indiquant ainsi que l'anobli revendiquait pour lui-même ou pour quelqu'un de ses ancêtres l'honneur de les avoir portés comme *revenant de Compostelle*. Citons seulement, à titre d'exemple entre mille et plus, Jacques Beaussé, maire de Poitiers en l'an 1500, qui portait de « gueules au bourdon en pal d'or à deux cordons lacés d'argent et deux coquilles d'or en chef », et son successeur à la même charge en 1504, Jacques Tinteau, dont l'écu aussi de gueules était orné d'un « bourdon en pal d'argent accompagné de cinq coquilles d'or posées en sautoir », et cet autre maire de Poitiers (1604), dont le nom est encore honorablement porté en Bas-Poitou, Jean Goguet, sieur de la Rochegraton, sur le blason duquel brillaient 3 coquilles d'or. Nous ne saurions omettre les « trois bourdons de pèlerin d'argent » armes parlantes de La Bourdonnaye de Blossac qui révèlent, ainsi que le nom lui-même, une semblable origine. Non moins significatifs les noms de *Pèlerin* et de *Peregrin* et leurs dérivés, simples surnoms dans le principe transformés par la suite en noms de familles. Et Dante nous apprend qu'aux seuls voyageurs de Compostelle était réservée la dénomination de *pèlerins*, celle de *Romieux*, *Roumés* ou *Romés*, désignant les visiteurs de Saint-Pierre de Rome, et celle de *Paulmiers* (Palmarii) les pèlerins de la Terre-Sainte (2). De

(1) *L'équipement d'un pèlerin Picard à Saint-Jacques de Compostelle*, par M. Oct. Thorel, dans Bull. trim. de la Soc. des Antiq. de Picardie, année 1908, p. 553 et 554.

(2) Dante, *Vita nuova*. Venezia, 1893, p. 275.

Digitized by Google

même encore le très grand nombre de familles répondant aujourd'hui au nom de *Roy* ou *Leroy* s'explique par ce fait que beaucoup de confréries joyeuses, et notamment les bacheleries, élisaient annuellement un roi et parfois même une reine. Dans les confréries de Saint-Jacques, était proclamé roi par ses pairs ou compagnons de route, celui qui le premier atteignait le *monte del gozo* ou Montjoie du haut duquel on apercevait enfin, après les longues journées de marche et de fatigue, les tours de la basilique de Compostelle. Les confrères continuaient au retour à lui décerner ce titre ou ce surnom qui, transmis aux descendants, témoigne encore de cette éphémère royauté.

***

*Faire le Jacques* exprime l'attente prolongée au rendez-vous fixé. Non pas l'attente anxieuse de sœur Anne menacée dans sa vie si le secours n'arrive pas à temps, mais l'attente un peu ridicule qui donne au patient malgré lui une attitude embarrassée, presque niaise, et dont la gaucherie provoque le sourire.

Nous croyons retrouver l'origine pittoresque de cette expression populaire dans les cérémonies qui, le 25 Juillet, fête de saint Jacques le Majeur, réunissaient dans un grand nombre de villes, les membres des confréries de pèlerins. La confrérie parisienne de Saint-Jacques existait dès l'année 1227 (1), elle se composait principalement de bourgeois et de bourgeoises ayant fait ou s'engageant à faire le voyage de Compostelle. Organisée par une charte de Louis le Hutin, en 1315, comblée des largesses de Charles de Valois, pèlerin lui-même en 1323, cette association avait son siège en l'Eglise Saint-Jacques-la-Boucherie, dont le faux Turpin attribue l'édification à Charlemagne (2). Le matin de la fête, les confrères se réunissaient pieusement dans la

(1) *Essai d'une histoire de la paroisse de Saint-Jacques-la-Boucherie*, par M. L*** V*** (l'abbé Etienne-François Villain). Paris, Prault, 1758. In 12, p. 113.

(2) *La confrérie de Saint-Jacques et ses Archives*, par M. H. Bordier, dans *Soc. de l'Hist. de Paris*. Mém. tome I, 1875, p. 186, 198, 202, etc...

Digitized by Google

chapelle; dans l'après-midi, leur procession se développait, nombreuse parfois de plusieurs milliers de pèlerins, dans les rues de la capitale. Un usage bizarre voulait que ceux-ci s'arrêtassent au premier cabaret pour y remplir leur calebasse et la vider ensuite dans la rue, en présence de tout le monde. Un homme du peuple, un grand faquin, dira Sauval (1), un simple pauvre dirons-nous, vêtu en saint Jacques, fermait la marche du cortège (2). Au retour, les pèlerins dinaient ensemble dans les vastes salles de Saint-Jacques-l'Hôpital, attenant à la chapelle. A la place d'honneur, le pauvre qui figurait l'apôtre présidait le banquet. Les plats circulaient nombreux sur les tables répandant leur fumet; mais aucun ne lui était offert, car les saints ne mangent pas. Et tandis que les convives joyeux et tapageurs se régalaient à sa barbe, lui, solennel et ennuyé, entre deux hommes chargés de l'éventer, se contentait de *faire le Jacques*, attendant l'heure trop lente où les convives repus lui abandonneraient les restes du festin. Après l'attente risible seulement pour les spectateurs bien servis, c'était, pour notre saint redevenu simple mortel, la surabondance plus dangereuse peut-être que la privation.

***

*Montrer le chemin de Saint-Jacques* se dit encore parfois, en style d'hippologie militaire, pour désigner le geste ou l'attitude d'un cheval boiteux ou fatigué d'un membre antérieur (3). Le sens de cette expression ne figure pas, à notre connaissance, dans les traités spéciaux et beaucoup, parmi ceux mêmes qui l'emploient, en ignorent l'origine. L'un et l'autre ressortent, croyons-nous, de la description même de la boiterie spéciale qu'elle désigne. « Si la claudication a son siège aux membres antérieurs, au moment où le membre malade pose à terre, le

(1) Sauval. *Les Antiquités de Paris.*

(2) C. Leber. Collect. des meilleures dissertations relat. à l'Hist. de France, tome X. *Notice sur l'origine des processions.*

(3) Leçons d'hippologie par Eug. Lemichel, vétérinaire, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Versailles, Prunox, 1860. In-8, p. 132 et 133.

Digitized by Google

cheval relève la tête pour le soulager, il la baisse au contraire, dans le même but, quand c'est d'une extrémité postérieure qu'il boite ». Et plus loin, signalant la pose que prend à l'arrêt le cheval atteint de cette boiterie, le même auteur ajoute : « Quand c'est d'un membre antérieur (qu'il souffre), il le place en avant, et, dans le langage militaire, on dit qu'il *fait des armes* ou qu'il *montre le chemin de Saint-Jacques* ».

Pour qui se souvient de la vogue du pèlerinage de Compostelle, du grand nombre de ceux qui l'exécutaient à cheval, surtout dans les hautes classes de la société, et des légendes du pseudo Turpin, il apparaît que le cheval montre ainsi les deux chemins de Saint-Jacques : celui du ciel ou voie lactée, par le mouvement en haut de sa tête quand il marche ; celui de la terre, cause de son mal et dont il accuse ainsi la longueur avec le membre tendu droit devant lui quand il est au repos. Aller et revenir de Compostelle était pour beaucoup le plus long voyage qu'on entreprit à terre et la fatigue, dont tant de pèlerins se plaignent dans les chansons de route, était bien excusable chez leur monture.

Vous qui allez à Saint-Jacques
Je vous prie humblement
Que n'ayez point de haste,
Allez tout bellement.

Las ! que de pauvres malades
Sont en grand déconfort !
Car maints hommes et femmes
Par les chemins sont morts ! (1)

Combien le voyage eut été plus rapide et la fatigue moindre, si, changeant de monture, les pèlerins avaient emprunté pour le retour les fameux chevaux de Galice ! Varron qui avait vécu longtemps en Espagne n'affirme-t-il pas, en effet, et Pline le naturaliste, si sceptique à l'égard des philosophes, n'admet-il

(1) Chanson moult profitable aux pèlerins qui vont à Saint-Jacques, citée par le docteur Prouhet dans sa notice sur Chey et Chenay. *Passages et Monuments du Poitou*, édités par J. Robuchon, Deux-Sèvres, t. IV, p. 2.

Digitized by Google

pas avec lui que les cavales de ce pays sont fécondées par le vent et que les poulains qui naissent de ce souffle impétueux sont aussi rapides que l'ouragan lui-même ? (1).

Dès le temps de Varron, la Galice, pays de fables merveilleuses, était aussi réputée le pays de l'or (2) et le soc des charrues y soulevait de nombreuses glèbes aurifères. La chanson de Roland en célèbre aussi la richesse :

> Plus aimet il traïsun e murdrie (tuerie)
> Qu'il ne fesist tretut l'or de Galice (3).

Est-ce de là que le roi sarrazin Aigolant tira la matière de son char ? Nul ne sait. Et qui dira jamais d'où partit, éblouissant l'imagination populaire, le charriot d'or des légendes ?

Emile GINOT.

(1) Pline N. H. liv. VIII, LXVII. Varron, *De re rustica*, II, 1.

(2) H. de la Ville de Mirmont. *Les déclamateurs Espagnols au temps d'Auguste et de Tibère*, dans Bull. hispanique de la Fac. des Lettres de Bordeaux, tome XIV, 1912, Oct.-Déc., p. 350.

(3) Chanson de Roland, vers 1636 et 1637.

Digitized by Google

NAPOLÉON Ier ET LA VENDÉE

# L'AFFAIRE DES PLOMBS

## 1804-1805

Comme il arrive aux nerveux, dont le sommeil est secoué de cauchemars, le sommeil de la Vendée ne fut pas d'un calme parfait. Il y eut des réveils brusques, mais courts. Le plus grave événement des débuts de l'Empire fut la découverte du complot dit *Affaire des plombs*. Au printemps de 1804, des bruits sourds, des mouvements insolites furent signalés. Les préfets dressèrent l'oreille. On opéra quelques arrestations, entre autres celle d'un sieur Guinaudeau, qui, à la Verrie, « commune la plus difficile et la plus inquiète de la Vendée », incitait ouvertement à la rébellion (1). Mais, on le sentait bien, ces agitateurs maladroits, tombés dans les filets de la police, n'étaient que les obscurs comparses d'agents redoutables et cachés.

La police nantaise suivit la première une piste sérieuse ; on lui avait indiqué les allées et venues de trois Anglais, à travers les communes de l'ancien duché de Raiz, au sud de Nantes, proche du Marais vendéen. Elle les prit en filature et remarqua que ces trois Anglais se rendaient fréquemment dans une maison située sur le pont de la Madeleine. Là, habitait un sieur Douault,

(1) Arrêté préfectoral du 2 Vendémiaire an XIV.



Digitized by Google

personnage grossier, sans instruction, d'opinions fluctuantes, bien connu de la police (1).

Pendant les premières guerres de la Vendée, il s'afficha « sous le masque d'un forcené républicain », ce qui lui valut l'emploi de commissaire. En 1799, volte-face, il commandait à la Chapelle-Heulin une troupe de chouans (2). En 1832, il sera philippiste.

Les agents épièrent ses sorties. De nuit, Douault se rendait à une maison de campagne, qu'il possédait près de cette dernière commune, au village de l'Allouée, situé à dix kilomètres de Nantes. Il y recevait de silencieux visiteurs, que la police n'eut pas de peine à reconnaître. Tous, personnages ayant joué leur rôle dans les derniers troubles. C'est d'abord l'indissoluble trio d'aventureux royalistes, Saint-Hubert, Ceris et Forestier, qui sans cesse ourdissant, tramant quelque coup d'audace, se signale à chaque alerte (3).

Forestier, quoique jeune, est déjà un vieux routier des luttes vendéennes. En mars 1793, on le trouve à la tête de la première troupe à cheval. Le chevalier Ceris, émigre en 1791, rentre en Vendée en 1793 ; partout où l'on se bat, il y court; Saint-Hubert dont le passé n'est pas moins chargé, étonne par sa jeunesse ; il débuta à 15 ans ; en 1805, il n'a pas 24 ans. C'est encore un sieur Blanchard, qu'on appelle — en riant — le comte de la Blanchardière, et dont les conjurés paraissent faire très grand cas. Ce sont des gens de moindre importance, de minimes affiliés ; plusieurs étrangers, un certain Bœtz, flamand, le sieur Weisbrod, né à Berlin, commis d'un marchand de vins nantais nommé Daniaud-Duperrat, aussi lui compromis ; c'est Charles-Eugène Beauveau, qui se dit fils de l'ex-marquis de Beauveau, procureur syndic du district de Cholet, tombé, en mars 1793, sous le feu des insurgés ; d'une audace et d'une adresse extraordinaires, nulle serrure, nul barreau de prison ne pouvait l'empêcher de s'évader. C'est

(1) Maison n° 8, section 10. — Douault est parfois appelé Douard.

(2) Arch. Loire-Inférieure. Dossier : « Affaire des plombs ». — Lettre du 19 Germinal an XII.

(3) Voir sur eux et sur leurs complices : Chassin, *Table ;* et les notes de police contenues dans le dossier de l'affaire.

Digitized by Google

un vague inventeur, Merlaud, qui signe « artiste-mécanicien », il a jadis inventé, pour Stofflet, un « moulin à poudre ». C'est toute une association de perturbateurs louches, de gens sans métier avouable, de contumaces insaisissables, où se mêlent, entraînés par la sincérité de leurs convictions, quelques hommes loyaux.

La police en savait déjà beaucoup, mais elle ignorait le but exact de ces conciliabules nocturnes ; elle en était aux suppositions, lorsqu'un indice grave fit faire un grand pas à l'enquête. Depuis longtemps, on surveillait le sieur Gogué, ancien chef de la division de la Chapelle-Heulin et fixé comme chirurgien à Boussay, petite localité vendéenne des bords de la Sèvre. Il avait figuré dans les derniers troubles ; il exercait une grande influence sur ses concitoyens.

Lors de la pacification de Montfaucon, en janvier 1799, les conditions d'amnistie furent présentées à la signature des chefs vendéens ; au bas de ces conditions figuraient deux colonnes : l'une pour la paix, l'autre pour la guerre. M. d'Autichamp signa le premier pour la paix ; son exemple fut généralement imité ; Suzannet et Gogué signèrent pour la guerre. Cependant, depuis cette date, le chirurgien n'avait pas fait parler de lui ; il conseillait la sagesse aux conscrits, il les conduisait lui-même à Clisson. Certaines voix affirmaient, il est vrai, qu'il se débarrassait uniquement de ceux des jeunes gens regardés comme peu sûrs pour le parti royaliste. Bref, on ne le perdait pas de vue, sans trop le soupçonner, pour le moment.

Or, une nuit, la police le vit se glisser furtivement hors de la maison de campagne de Douault ; elle le vit également, un autre jour, entrer dans celle du pont de la Madeleine, puis dans une troisième demeure, sise rue de la Fosse, où se concertaient clandestinement des Anglais et des Chouans. Là était installée la succursale de l'agence anglaise de Bordeaux.

Gogué, afin de se déplacer sans éveiller les soupçons, venait justement d'abandonner la médecine, pour monter un commerce de vins, laines et grains. Il prit comme associés les pires

Digitized by Google

des agitateurs, Lorion, dit Lorient, et Daniaud-Duperrat, installé à Nantes, rue Jean-Jacques. On eut un jour la curiosité de visiter discrètement une de ses voitures ; sous la laine et le grain, on découvrit d'énormes barres de plomb. On suivit le convoi : il alla tout droit chez l'abbé Jagueneau, curé de la Gaubretière, commune vendéenne voisine de Boussay. Il fut reconnu que l'artiste mécanicien Merlaud procurait ce plomb. Cette fois, on en connaissait assez pour agir. Le préfet de la Loire-Inférieure avisa son collègue de la Vendée.

On fouilla le presbytère de fond en comble. On découvrit, enfoncées sous le sol, dans l'un des carrés du jardin, 58 barres de plomb dont quelques-unes pesaient jusqu'à 100 livres (1). Plusieurs moules à balles en indiquaient suffisamment la destination. Le 16 Thermidor an XII, Clémenceau, sous-préfet de Montaigu, se présenta en personne au presbytère. Il fut reçu par l'abbé Jagueneau. Celui-ci était un homme d'aspect froid, peu loquace, impénétrable. Trinitaire du couvent de Beauvoir, avant la Révolution, il avait suivi les armées vendéennes au-delà de la Loire.

Clémenceau interrogea l'abbé Jagueneau. « C'est Gogué qui vous a remis ce plomb ? » Il répondit : « C'est un roulier dont j'ignore le nom. — De la part de Gogué ? — Oui. — Pour quel motif faites-vous une si forte provision de plomb ? — Parce que j'ai l'intention de construire une citerne, avec dalles pour recueillir l'eau des pluies. Je fus surpris moi-même d'en voir arriver une telle quantité et j'en manifestai mon étonnement à Gogué. Celui-ci, m'ayant répondu qu'il espérait céder ce plomb à plusieurs propriétaires du voisinage, en train de reconstruire leurs châteaux incendiés, je le gardai. — Vous l'avez d'abord fait placer dans votre écurie, puis enterré dans votre jardin ? — Parfaitement, répondit-il, et cela dans un but de sécurité publique. On parlait sans cesse de rassemblements ; j'ai craint que des

(1) Registre de corr. du sous-préfet de Montaigu, 6 Février 1806. — Voir l'interrogatoire du 16 Thermidor an XII, dans le dossier de la Loire-Inférieure. Voir un autre interrogatoire, du 10 Vendémiaire an XIV, aux archives de la Vendée. M. Police.

Digitized by Google

gens mal intentionnés ne vinssent l'enlever. — Cependant, ajouta Clémenceau, si le but était aussi pacifique, pourquoi déchargiez-vous la charrette avec tant de mystère, disant autour de vous que c'étaient des plaques de marbre expédiées par un marbrier de Nantes, à titre de dépôt ? » — Jagueneau se fâcha et cria à la calomnie.

Dans de nouveaux interrogatoires, il laissa, à travers toutes sortes de réticences et de faux-fuyants, filtrer une partie de la vérité. Fouché voulut connaître le reste. L'affaire était sérieuse ; il ordonna de lui envoyer Jagueneau. En présence du terrible ministre, le prêtre se troubla et dévoila le but du complot et les noms des affidés. Le marchand de vins Daniaud-Duperrat entra également dans la voie des aveux.

Daniaud-Duperrat était bien placé pour en savoir long ; caissier de la guerre civile, à lui revenait le soin de solder les dépenses de toutes sortes. Ces paiements s'effectuaient au moyen de traites visant des marchandises fictives. L'argent circulait d'Angleterre et de Portugal à Bordeaux, de Bordeaux à Nantes. L'Angleterre, banquier intéressé à la faillite impériale, alimentait la caisse noire, y versant chaque mois 1,500,000 francs. L'agence de Bordeaux dirigeait le débit du Pactole.

Cette agence, connue à ses débuts sous le nom d'*Institut philanthropique*, avait vu le jour en 1794. C'était une société secrète, sorte de franc-maçonnerie royaliste, moulée sur la société révolutionnaire des *Amis de la Constitution*. Elle possédait ses mots de passe, ses signes de reconnaissance ; son siège était à Bordeaux. La peur de voir « l'infâme duc d'Orléans, qui revit dans son fils », reparaître comme roi lui donna naissance ; mais rapidement, elle élargit son champ d'action. Chaque commune devait posséder une succursale. Elle disparut à peu près, sous l'effort tenace de la Convention. En 1804, elle est reconstituée et plus agissante que jamais. Sous les apparences paisibles d'importations et d'exportations, elle multiplie et lance de tous côtés ses tentacules. Cette fois, l'Angleterre prend le rôle prépondérant (1).

(1) Au sujet de l'agence anglaise de Bordeaux, voir : Chassin, *Pacifications*, III, 24 et 25. — E. Daudet, la *Police et les Chouans*, 141 à 153. — A Nantes, les bureaux de l'agence étaient situés sur la Fosse, au n° 8, au

Digitized by Google

Il ne s'agit rien moins que de soulever les départements de l'Ouest et d'appuyer par le fer le débarquement du comte d'Artois, sur les côtes vendéennes. A ces révélations le ministre de la Police comprend l'urgence des mesures à prendre. D'autres renseignements complètent ceux fournis par Jagueneau et Daniaud-Duperrat. On signale l'opulence de gens, la veille sans le sou. Les conspirateurs mènent joyeuse vie. Forestier et Céris, cela sera prouvé par des perquisitions, touchent en quelques semaines 400,000 francs. Gogué affiche un train disproportionné avec l'étendue de ses affaires commerciales. On saisit chez Daniaud 70,000 francs de traites et d'argent liquide. Merlaud, qui, naguère, logeait à l'hôtel de la Boule d'Or et empruntait à son hôtelier quelques louis pour subsister, est à la tête « d'une fortune prodigieuse ».

L'arrestation de Jagueneau et de Daniaud-Duperrat jette tout à coup le désarroi dans la troupe. Les plus malins s'esquivent; sur les 60 conjurés indiqués à la police, quelques-uns seulement se laissent pincer; parmi lesquels, en dehors de Jagueneau et de Daniaud-Duperrat, figurent en première place Saint-Hubert, Gogué, arrêtés ensemble à Bordeaux, le 10 septembre, Merlaud et Lorient. — Blanchard, Céris, Forestier s'éclipsent: l'Angleterre n'est pas loin.

Le jugement de cette grosse affaire fut rendu à Nantes, le 23 Frimaire an XIV (14 Décembre 1805). Préalablement, le préfet avait remis au général Travot, pour le conseil de guerre de la 12e division militaire, le dossier composé de 393 pièces en 16 liasses et de 5 registres; sans compter six moules à balles (1). Le commandant Gressus, du 24e régiment d'infanterie, présidait

second étage; ils étaient composés comme personnel d'une *dame de confiance* (souligné dans un rapport de police) et de deux agents natifs des environs de Bordeaux. L'un d'eux résidait habituellement à Nantes, l'autre .... voyageait.

(1) Arch. Loire-Inférieure « Affaire des plombs ». Le reçu du général Travot et le détail des pièces existent; mais les pièces elles-mêmes semblent perdues; elles ne se retrouvent ni aux Archives nationales, ni à celles de la Guerre, ni à celles du conseil de Guerre du XIe corps.

Digitized by Google

le tribunal. La plupart des accusés avouèrent ; Merlaud prétendit que le plomb vendu par lui était destiné à faire des pompes mécaniques de son invention, Gogué fut condamné à mort. Ceris, Forestier, Duchesne-Chenier le furent par contumace. Six autres se virent condamnés à la détention ; parmi eux, Saint-Hubert, Daniaud-Duperrat, Jagueneau et Merlaud. Les autres bénéficièrent d'un acquittement. Le lendemain, Gogué expiait son crime sous les balles d'un détachement piémontais, alors en garnison à Nantes ; son ami, l'abbé Bouyer, curé de Saint-Clément, assista ses derniers moments. On le disait bon et généreux ; il paya pour les autres (1).

Ce jugement tiède irrita Fouché. Il fit écrire par Réal au préfet de la Loire-Inférieure son mécontentement. — « La commission, dit-il, annonce qu'elle a cru ne devoir faire aucun usage contre les prévenus, des aveux de Daniaud et de Gogué ; pouvait-elle ignorer que l'aveu d'un délit ne peut être mis de côté par les juges qui exercent en même temps les fonctions de jurés? Le droit de grâce n'appartient qu'à Sa Majesté ». Finalement, il prescrit, « pour réparer autant que possible cette indulgence intempestive » ; de surveiller étroitement les individus acquittés dont plusieurs devront être éloignés à quarante lieues des côtes. Pour l'instant, Daniaud, dit Duperrat, condamné à deux ans de détention, sera amené sous bonne garde et à ses frais, au château du Temple, à Paris ; Jagueneau et Merlaud resteront dans les geôles de Nantes et seront interrogés séparément sur les projets des chefs de l'agence anglaise.

Une fois en prison, ils y demeurèrent, quelle que fût la durée de la peine à accomplir. En 1805, en effet, Daniaud-Duperrat, dont l'internement n'empêchait pas les grands desseins, compromit le sort de ses complices ; on trouva sur lui un projet de soulèvement général de l'Ouest, pour le jour où il serait libéré. En 1809, nouvel orage : les contumaces revinrent d'Angleterre et tentèrent

(1) Il avait fait signer une pétition par les gens de Boussay pour attester sa bonne conduite. Beaucoup signèrent, mais avec des restrictions, et la pétition ne fut pas autant en sa faveur qu'il l'espérait. Elle disait, pourtant qu'il n'avait pas conspiré. Dossier de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

la chance d'un coup d'audace. Ils renouèrent des relations clandestines avec des chefs chouans jamais pacifiés, tel que Le Couvreur ; ils ramifièrent le complot, surtout sur les bords de la Loire. Ils se réunissaient à Nantes, chez une demoiselle Gillet, « marchande de modes », qui fréquemment se rendait à Paris, et chez une certaine Julie Mascry, blanchisseuse. La police leur donna la chasse ; ils échappèrent encore. On arrêta quelques figurants incolores ; Chevalier et La Haie-Saint-Hilaire tombèrent sous les coups de la justice ; Saint-Hubert et consorts échappèrent, selon leur habitude (1).

Tout cela n'était point fait pour permettre d'adoucir le sort des condamnés. Jagueneau languit au Bouffay de Nantes, jusqu'en Décembre 1811. A cette date, le ministre de la Police ordonna son transfert à la Force de Paris. Le mécanicien Merlaud, également détenu au Bouffay, geint, proteste imperturbablement de son innocence. Il écrit lettre sur lettre au préfet, au ministre de la Police, à l'empereur ; chaque jour, il trouve d'ingénieux prétextes. Une fois, il demande à sortir pour exécuter une machine à filer le lin ; une autre fois, il veut présenter à Napoléon une voiture à vapeur de son invention. Il fera « toutes espèces de voitures de plaisance et de transport », les premières dépenseront 40 sous pour soixante lieues ; les secondes 10 sous pour 15 lieues. Le gouvernement se souvenait de ses saumons de plomb, de ses moulins à poudre et de ses moules à balles ; il le maintint sous les verrous.

La Restauration récompensera les détenus, en leur rendant la liberté.

E. GABORY.

(1) Archives de la Loire-Inférieure. Dossier « Affaire des plombs ». De nombreuses arrestations eurent lieu parmi les Nantais autrefois compromis dans l'affaire des plombs et relâchés ; une ex-religieuse, des prêtres en relation avec Saint-Hubert.

Digitized by Google

# JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU

## Sr DE LISLE

**Capitaine Garde-Côtes de l'Isle de Bouin**

# Journal de son premier voyage à Paris

**En 1757**

## INTRODUCTION

### La famille de Jean-Baptiste ROUSSEAU

La famille de Jean-Baptiste Rousseau de l'Isle, notaire et procureur, capitaine garde-côtes de l'île de Bouin, dont nous publions aujourd'hui la relation du voyage qu'il fit à Paris en 1757, est une des plus anciennes en même temps qu'une des plus sympathiques familles vendéennes. Au xvii[e] et au xviii[e] siècle un certain nombre de ses membres ont joué, dans cette région des Marches entre Bretagne et Vendée, un rôle d'autant plus considérable qu'ils joignaient, à une parfaite entente des affaires, une réelle activité et un libéralisme éprouvé.

Cette famille s'est continuée, en conservant ces caractères, jusqu'à nos jours ; et c'est grâce à l'un de ses membres,



Digitized by Google

M. Armand Goulay, que nous devons la communication du manuscrit que nous éditons. M. Armand Goulay s'est fait un plaisir, d'autre part, de mettre à notre disposition tous les documents pieusement conservés par les siens qui nous permettront de tracer avec quelque espoir de succès le tableau que nous nous sommes proposé. Aussi lui en adressons-nous nos plus vifs remerciements.

Le fils de notre capitaine s'allia dans la suite à une autre famille vendéenne, particulièrement aimée, particulièrement respectée : celle des Richer, de Noirmoutier, à laquelle M. le Dr Viaud-Grand-Marais, consacrait en 1901, dans cette même Revue, une étude particulièrement intéressante (1). Nous aurons au cours de cette introduction à en dire quelques mots qui contribueront à fixer la physionomie de la famille que nous étudions.

***

Les registres de l'état-civil de l'île de Bouin nous donnent de précieux renseignements sur la généalogie de Jean-Baptiste Rousseau, sieur de l'Isle. Malheureusement, ainsi que nous l'avons déploré autrefois (2), ces registres ne sont guère conservés qu'à partir de 1670, et nous ne pouvons faire remonter au-delà l'étude de la famille Rousseau.

Le premier acte que nous rencontrons est l'acte de décès d'Honoré Rousseau, à la date du 16 Décembre 1677. Cependant tout nous porte à croire qu'il naquit entre 1615 et 1620. Il épousa à une date incertaine, peut-être vers 1654 ou 1655, Marie Robard, fille de Marin et de la Robin et il en eut deux fils.

Ces noms de Robard, de Guérin, comme celui de Rousseau, sont restés très répandus à Bouin. La raison en est sans doute que cette commune est une ancienne île, colonisée à une époque relativement récente (583) par un petit nombre de familles qui y vécurent sans grandes relations avec le continent. L'immigration

(1) François-Christophe Richer et son fils François-Florent.

(2) *L. Dubreuil.* Monographie de la commune de Bouin, 1905.

Digitized by Google

y était nulle : l'on se mariait entre insulaires. Aussi le nombre des noms propres n'y est-il pas considérable et la plupart des habitants sont-ils unis aujourd'hui par des liens de parenté qu'il n'est pas toujours aisé de rétablir.

Les deux enfants d'Honoré Rousseau furent Honoré, sieur de la Motte, dont la naissance, du 20 Octobre 1656, est mentionnée sur les registres de baptême qui, par exception, ont été conservés de 1654 à 1661 ; — et Jullien, sieur de l'Isle (1), né le 8 novembre 1659.

Jullien épousa en premières noces, le 30 Juin 1693, Marie Bossis, née le 3 Avril 1661, de Jean Bossis, notaire à Bouin et de Marie Robard, veuve de Jacques Joubert, probablement l'un des ancêtres du général boer Joubert (2), qui s'illustra dans les guerres de l'Afrique australe.

Les enfants de Jullien moururent en bas-âge, bientôt suivis dans la tombe par leur mère. Jullien Rousseau épousa alors en secondes noces, le 28 Février 1696, Marguerite Paillet, dont il eut trois enfants, Jullien, Jean-Baptiste et Jeanne.

Jullien Rousseau de Lisle, notaire et procureur, fils aîné de Jullien et de Marguerite Paillet, épousa Jacquette Pineau, dont il eut une fille unique, Marie, mariée à Jean Gouraud, notaire et procureur également : l'on avait des traditions dans la famille.

Le cadet Jean-Baptiste, notaire et procureur comme son frère, auteur de la relation que nous publions, épousa le 3 Février 1750, Anne Joubert, dont il eut quatre enfants. Il fut nommé capitaine garde-côtes de l'isle de Bouin, par lettres royaux du 19 Mai 1750.

Nous croyons devoir publier ici les diverses pièces relatives à cette nomination. Les originaux sont la propriété de M. Armand Goulay.

(1) Ces noms de la Motte et de l'Isle se rapportent vraisemblablement à des accidents de terrain que l'on trouve à Bouin, et à sa situation d'île.

(2) La famille Joubert, que l'on a faite de Nantes, semble en réalité être de Bouin. Nous y reviendrons peut-être un jour.

Digitized by Google

« Province de Poitou
Capitainerie Garde-Côte de
l'Isle de Bouin.
Commission pour le
Sr Rousseau de L'Isle
de capitaine d'une compagnie
détachée d'infanterie
de L'Isle de Bouin. »

« Louis, par la grâce de Dieu,
Roy de France et de Navarre.
A notre cher et bien aimé le
le Sr Rousseau de L'Isle.
Salut. »

Par notre ordonnance du 4 Novembre 1734, nous avions ordonné que les capitaines des compagnies détachées des milices garde-côtes de notre royaume soient à l'avenir pourvus par Nous, nonobstant ce qui est porté par notre règlement du 28 Janvier 1716 et ayant fait choix de votre personne pour remplir la place de capitaine d'une compagnie détachée d'infanterie, à la capitainerie garde-côtes de l'Isle de Bouin;

Sur les bons témoignages qui nous ont été rendus de votre capacité et expérience au fait des armes et fidélité à notre service. A ces causes et autres à ce nous mouvant, Nous vous avons commis, ordonné et établi, et par ce présent signé de notre main — Commettons, ordonnons et établissons Capitaine de ladite compagnie détachée d'infanterie que vous commanderez, conduirez et exploiterez sous notre autorité et sous celle de notre très cher et très aimé cousin le duc de Penthièvre, amiral de France, sous celles du gouverneur ou commandant général en notre Province de Poitou — et autres officiers généraux employés sous l'autorité desdits gouverneurs ou commandant dans ladite Province et des Capitaine-Major et Lieutenant de ladite Capitainerie de l'Isle de Bouin. Ainsi qu'il vous en sera par Nous ou par eux commandé et ordonné pour notre service, tenant la main à ce que ladite Compagnie vive en si bon ordre que nous n'en puissions recevoir de plaintes. De ce faire, vous donnons pouvoir, commissions, autorité et mandement spécial. Mandons à notre très cher et très aimé cousin le duc de Penthièvre, amiral de France, auxdits gouverneur ou commandant général et autres officiers généraux employés sous l'autorité desdits gouverneur ou commandant général, ensemble aux capitaine-major et lieutenant de ladite capitainerie de vous faire reconnaître et obéir en ladite qualité, de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ;

Car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles, le 19me jour de Mai, l'an de grâce 1750 et de notre règne le 35e.

*Signé* : Louis.

*Par le Roy,*

Signature illisible.

Digitized by Google

Le Duc de Penthièvre,
Amiral de France,

Vu la commission ci-dessus accordée par le Roy, au sieur Rousseau de-L'Isle, Mandons et ordonnons à tous ceux sur qui notre pouvoir s'étend, de le reconnaître et faire reconnaître en ladite qualité de Capitaine d'une compagnie détachée d'infanterie, de la capitainerie garde-côtes de l'Isle de Bouin et de le faire obéir de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra après qu'il aura fait enregistrer ladite commission au greffe de l'amirauté du ressort, conformément à l'article 3 de l'ordonnance du Roy du 4 Novembre 1734 et à celle du 16 Juillet 1737.

Fait à Versailles, le 4 Juin 1750.

*Signé :* L.-J.-M. de Bourbon.

Par son Altesse Sérénissime,
Illisible.

Cette commission était scellée d'un grand sceau de cire jaune attenant au coin droit et inférieur du parchemin. Il était long de 9 centimètres et large de 8. Son épaisseur était de 1 centimètre 1/2; son poids d'environ 300 grammes. Il portait en relief l'effigie de la justice au chef surmonté d'une couronne, soutenue par deux porteurs debout.

Bien que cette commission fut de 1750, il ne semble pas que Jean-Baptiste Rousseau ait commandé sa compagnie avant 1757. C'est sans doute pour demander que les difficultés qui avaient dû surgir fussent aplanies, qu'il fit au mois de mars et d'avril ce voyage à Paris où il vit le roi. Une autre pièce, datée du 5 Octobre, tend à indiquer qu'il obtint satisfaction : c'est une note de Louis XV adressée au capitaine Meschin des Bourderies.

Capitaine Meschin des Bourderies,

Ayant fait choix du sieur de L'Isle Rousseau (1) pour remplir la place de lieutenant de la compagnie détachée garde-côte du village du Sud (2) que vous commandez dans la capitainerie garde-côte de l'Isle

(1) En réalité notre capitaine s'appelait bien Rousseau, s[r] de l'Isle, et il était bien capitaine. L'interversion du nom patronymique et du nom additionnel est d'ailleurs d'un usage constant.

(2) Le village du Sud est situé à l'extrémité Est de la commune, tout près de l'ancien bras de mer connu sous le nom de Dain, et, en cet endroit, plus tard, d'Etier du Sud. (Cf. Mon. Ile Bouin).

Digitized by Google

de Bouin, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous le receviez et fassiez reconnaître en ladite qualité de Lieutenant de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Capitaine Meschin des Bourderies, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles, le 5 Octobre 1757.

Louis.

Tout porte à croire que Jean-Baptiste Rousseau (1) remplit au mieux ses nouvelles fonctions.

De son mariage avec Anne Joubert, notre capitaine eut 4 enfants dont l'un, l'aîné, devait jouer un rôle important dans la région de Bouin, pendant le gouvernement du Consulat : Jean-Baptiste qui était né en 1754. Il était seul garçon. Ses sœurs étaient Anne, née le 15 Septembre 1755, morte en 1777, Marie-Anne, née en 1756, décédée en bas-âge et Marie-Anne, encore, née en 1758, morte en 1785.

Jean-Baptiste Rousseau de l'Isle eut une vie assez mouvementée. Il épousa le 2 Septembre 1782, Françoise Jolly de la Limagne (2). Il fut contrôleur des actes, et obtint la commission de receveur du droit d'enregistrement par décret du 14 Janvier 1791. En l'an IV, il est juge de paix du canton constitué par la commune de Bouin (3). Malgré ses protestations, il fut nommé maire de Bouin, le 17 Prairial an VIII (6 juin 1800).

De même que la plupart des bourgeois de Bouin, Jean-Baptiste Rousseau, tout comme ses cousins par alliance, les Richer, accepta avec bonheur le nouveau régime qu'avait établi la Révolution. Un certain nombre de pièces en font foi et montrent qu'il contribua à calmer les esprits au lendemain des guerres de Vendée. Ces pièces méritent d'être citées, quoiqu'elles datent presque toutes du Consulat. Mais Jean-Baptiste Rousseau, comme beaucoup d'autres, fut trompé au début par les agissements de Bonaparte.

(1) Sa sœur Jeanne mourut célibataire.

(2) Née vers 1760 et morte le 26 Février 1803.

(3) Archives Nationales. Div. *bis* 1-24.

Digitized by Google

Voici d'abord son titre de nomination.

Liberté. Egalité.

Le Préfet du Département de la Vendée,

En vertu du pouvoir qui lui a été délégué par l'article 20 de la loi du 28 Pluviôse an 8,

Nomme le Citoyen Rousseau, ex-juge de paix, à la place de maire de la commune de Bouin;

Le Citoyen Mignon, ex-commissaire du gouvernement à la place d'adjoint de la même commune.

A Fontenay, le 17 Prairial, an 8 de la République Française une et indivisible.

Le Faucheux.

Par le Préfet:
Le Secrétaire Général,
Cavoleau.

En lui adressant cet arrêté, le préfet Le Faucheux, joignait la lettre suivante :

Fontenay-le-Peuple, le 25 Prairial l'an 8 de la République Française une et indivisible.

Liberté. Egalité.

Le Préfet de la Vendée au citoyen Rousseau, ex-juge de paix.

Citoyen,

J'ai l'honneur de vous adresser copie de l'arrêté par lequel vous êtes nommé à la place de maire de la commune de Bouin.

Je vous invite à l'accepter et j'ai tout lieu de croire que votre zèle, dans l'exercice des fonctions qui vous sont déléguées, secondera les efforts que je ne cesserai de faire pour le bonheur du département dont l'administration m'est confiée.

Salut et Fraternité.

Le Faucheux.

Par le Préfet:
Le Secrétaire provisoire,
Illisible.

Le 27 Prairial, le sous-préfet des Sables-d'Olonne transmettait à Luneau, maire provisoire du canton de Bouin, l'arrêté et la lettre du préfet pour être remis à Jean-Baptiste Rousseau.

Aux Sables-d'Olonne, le 27 Prairial an 8 de la République Française une et indivisible.

Digitized by Google

Liberté. Egalité.

Le sous-préfet du 1er arrondissement de la Vendée au citoyen Rousseau.

Citoyen,

Je vous transmets ci-joint l'extrait de l'arrêté du Préfet du département, du 17 de ce mois, par lequel vous verrez que vous êtes nommé maire de la commune de L'Isle-Bouin. Votre dévouement à la chose publique m'est un sûr garant que vous répondrez à sa confiance en acceptant des fonctions qui vous donneront les moyens de contribuer à ramener l'ordre et la paix dans votre pays.

L'arrêté du Préfet fixant votre installation au 10 Messidor prochain, je vous invite à vous rendre, ce jour, au lieu ordinaire des séances de la municipalité pour y être installé conformément aux dispositions de l'arrêté des consuls, du 19 Floréal dernier, inséré au numéro 26 du bulletin des lois.

Salut et Fraternité.

P. Gaudin.

Enfin le maire provisoire Luneau ajoutait en transmettant le paquet : « Je vous félicite de cœur de votre nomination et du bon choix du Préfet pour le bien de la commune (1) ».

Mais Jean-Baptiste Rousseau était un modeste et il refusa l'honneur pourtant bien mérité qu'on lui faisait. Le préfet Le Faucheux insista fortement auprès de lui et parvint à le faire revenir sur sa détermination, comme le prouve la pièce suivante.

Ile-Bouin, ce 15 Messidor an VIII.

Le Maire provisoire du canton de Bouin au citoyen Rousseau au même lieu.

Citoyen,

Nous sommes informés par une lettre du sous-préfet de l'arrondissement des Sables en date du 27 Prairial dernier de votre nomination aux fonctions de maire dans ce canton.

Comme nous n'avons point procédé à votre installation, le dix du présent, comme le porte votre nomination et la lettre sus-relatée, vu que vous aviez manifesté la volonté de refuser ces fonctions honorables malgré les sollicitations du Préfet de ce département vous faisant

(1) 1er Messidor an VIII.

Digitized by Google

obtempérer aux désirs du peuple et des nôtres, nous nous félicitons du résultat des instances du Préfet et dans nos réflexions nous nous flattons que vous oublierez votre satisfaction en vous rendant à la salle de notre maison commune, le vingt du présent, dix heures du matin, pour entrer en exercice des fonctions qui vous sont déléguées.

Salut et Fraternité.

LUNEAU.

Nous n'avons pas l'intention, dans cette introduction biographique, de faire le récit de l'administration de Jean-Baptiste Rousseau. Nous nous bornerons à citer une pièce où il signa comme maire et où nous trouvons son signalement: c'est un laissez-passer.

Liberté. Egalité.

N° 33.

Mairie de l'Isle-Bouin,
Arrondissement communal des Sables.
Département de la Vendée.

Du 22 Frimaire an 12 de la République Française.

Laissez-passer le citoyen Jean-Baptiste Rousseau, propriétaire, natif et domicilié de cette commune, âgé de cinquante ans, taille un mètre six cent cinquante-deux millimètres, cheveux gris, sourcils noirs, yeux roux, nez ordinaire, bouche moyenne, menton fourchu, visage rond, qui a déclaré vouloir se rendre à Nantes. Et signé et prêtez lui aide et assistance en cas de besoin.

Délivré en mairie les jour, mois et an que dessus.

ROUSSEAU.

DURAND Sre.

Vu à Bouin pour aller à
St Père en Retz. — A Bouin,
le 27 Ventôse an douze.
L.-A. LUMINAIS,
adjoint.

Vu en mairie de St Père en Retz,
le 28 Ventôse an douze de la
République Française.
L'adjoint au maire,
Marc POISSON.

Vu en mairie de St Père en Retz, le 30 Ventôse an 12 de la République Française pour aller à Nantes pour des affaires.

L'adjoint au Maire,
Marc POISSON.

Digitized by Google

Jean-Baptiste Rousseau, nous l'avons dit, avait épousé le 27 Octobre 1782, Françoise Jolly de la Limagne, s'alliant ainsi à la famille Richer.

Françoise était l'arrière-petite-fille de Gaspard Richer qui vivait à la fin du XVII[e] siècle et avait épousé Marie Clériceau. Il en avait eu deux fils, Louis-Gaspard, sieur de la Baudrière, et François Lambert, sieur des Brettes, escuyer, né en 1698, mort en 1748. Ce dernier devait ce titre de noblesse à ses fonctions de capitaine général et commandant pour le Roi la garde-côtes de Bouin. Il épousa en 1726, Françoise Joubert dont il eut une fille, Marie-Françoise, née à Bourgneuf-en-Retz ; — et, en deuxièmes noces, en 1742, Marie-Josèphe Gravay, dont il eut un fils, François-Christophe Richer, tué en 1793, par les soldats de Charette, tandis qu'il défendait la Barrotière, à Noirmoutier. François-Christophe avait épousé Marie-Anne Maublanc. Leur fils, François-Florent, fut fusillé au Bien-Avent, à Bouin, en 1793, par Pageot.

Marie-Françoise Richer se maria à Joseph Jolly, sieur de la Limagne (1), capitaine des grenadiers de Bouin.

Si les Richer était originaires du Pellerin, les Jolly semblent être de Bourgneuf. Ils étaient trois frères : Joseph Jolly, sieur de la Limagne ; Jolly, sieur de Boistancy ; enfin Jolly de Rochard, qui mourut célibataire et semblait habiter Bouin de préférence.

M. Armand Goulay possède le portrait peint à l'huile, grandeur naturelle, de Jolly de Boistancy, ainsi que celui de sa femme, une gracieuse hollandaise, née van Berschem. Elle est représentée tendant de la main droite une cerise à un perroquet qui est perché sur l'index de sa main gauche.

C'est cette famille Jolly qui avait fait enclore les terres de la ferme du « Château » qui porte sur le cadastre le nom de « Château de la Limagne ». A la mort de Joseph elles furent l'objet d'un partage entre les héritiers. Plus tard, M. Franco, notaire à Nantes, essaya, au nom de la famille, de faire valoir les droits

(1) Une ferme portant le nom de *Château de la Limagne* existe encore à Bouin, près du port des Champs.

Digitized by Google

qu'il croyait avoir pour s'opposer à la prise sur la mer du *Polder des Champs* par la Société des Polders. Mais les preuves fournies pour établir la propriété de la famille sur ces terrains à renclore au-delà de la digue du Château ne parurent pas suffisantes et M. Franco, après consultation à Paris, renonça à poursuivre l'affaire.

Joseph Jolly eut deux enfants de Marie-Françoise Richer, Françoise Jolly de la Limagne épouse de Jean-Baptiste Rousseau de l'Isle et Louis Jolly de la Limagne qui mourut à la Pointe-à-Pître, le 28 Avril 1783.

Le mariage de Jean-Baptiste Rousseau et de Françoise Jolly fut heureux et.... fécond. Ils eurent en effet treize enfants. L'on raconte à ce sujet une bien jolie anecdote que nous ne pouvons résister au plaisir de conter. On nous pardonnera ce qu'elle a de légèrement irrévencieux.

Il existait à Bouin, en ce temps-là, un innocent surnommé Yaya (l'histoire n'a pas conservé d'autre nom) qui, aux environs de 1783 se résolut à faire un voyage (1) à Sainte-Anne-d'Auray. Quelques jours avant son départ, la jeune épouse de Jean-Baptiste Rousseau qui n'était pas encore mère, le rencontra et lui donna un sou. Yaya se confondit en remerciements, promit de prier pour elle et de demander à la bonne sainte Anne d'exaucer son plus cher désir. Françoise répondit en riant qu'elle ne désirait rien tant qu'un enfant.

Les prières des pauvres d'esprit sont-elles plus efficaces ? Toujours est-il que sainte Anne écouta d'une oreille favorable les oraisons du malheureux Yaya et permit que le vœu de Françoise Jolly fût accompli en lui donnant... treize enfants : ce qui tend très évidemment à montrer que les demandes des âmes innocentes sont toujours réalisées plus qu'au décuple.

C'est ainsi que grâce à sainte Anne, par l'intermédiaire de Yaya, l'épouse de Jean-Baptiste Rousseau eut treize enfants pour

(1) Pélerinage.

Digitized by Google

un *soutte*, comme l'on dit à Bouin, à un peu moins d'un denier pièce.

L'aîné de la famille, Jean-Baptiste Rousseau de Lisle, né en 1784, mort en 1857, épousa Julie Pelletier, dont il eut deux filles, Julie, morte à l'âge de 50 ans, et Félicie, morte à l'âge de 16 ans.

Le cadet, Joseph-François-Marie Rousseau de Lisle, né le 9 Juillet 1785, mourut en bas-âge.

L'aînée des filles, Jeanne-Françoise, dite Fanny, née le 6 Octobre 1787, morte le 19 Avril 1862, servit de maman à ses frères et sœurs. Elle avait épousé François Musset, qui naquit à Saint-Gervais, en 1779, et mourut à Bouin le 11 Novembre 1816, De cette union naquirent Fanny et un fils mort jeune. Fanny, mariée à M. Franco, notaire à Nantes, eut une fille qui porta son nom et épousa M. Julien Labruyère, avoué à Nantes. Ils eurent trois enfants, Aline, religieuse à l'heure actuelle ; Geneviève, qui se maria à M. Querbez dont elle eut une charmante fillette, Marcelle, et enfin Edouard.

Des autres enfants de Jean-Baptiste Rousseau nous n'avons pas recherché la descendance, à l'exception de celle de Jean-Jacques, l'un des plus jeunes. Nous citerons cependant encore Marie-Anne, dite Malie, née le 9 Août 1788, morte à Nantes en 1862 ; Frédéric, né le 21 Octobre 1791, décédé à Nantes ; Cicéron-Gaspard, né le 20 Vendémiaire an III, et Pitre, né le 6 Thermidor an V (23 Juillet 1797), qui mourut le 30 Septembre 1864 (1).

Jean-Jacques Rousseau de Lisle naquit le 14 Mai 1796 (24 Floréal an IV). Comme on a pu le remarquer, son père, Jean-Baptiste Rousseau, séduit par les idées des révolutionnaires et des philosophes, donnait volontiers à ses enfants des noms rappelant le souvenir du philosophe de Genève ou des grands Romains. Jean-Jacques mourut le 24 Septembre 1884. Il avait

(1) Jean-Baptiste Rousseau avait eu cinq autres enfants qui moururent entre 2 et 8 ans.

Digitized by Google

épousé Clarisse Ordureau qui est morte à Bouin, le 19 Mars 1889. Leur fille Clara, épousa le 17 Juillet 1862, M. Armand Goulay, sous directeur de la Société des Polders de Bouin, chevalier du Mérite Agricole, né à Paris, le 10 Janvier 1831, décédé à Bouin, le 10 Juillet 1905. Elle-même décéda en 1908.

M. Goulay eut deux enfants, Théodora, qui épousa notre ami M. Gustave Gervier, le 10 Août 1891 et en eut un garçon et une fille : Gustave, né le 5 Janvier 1895 et Suzanne, née le 17 Juillet 1903, et Armand, notre aimable guide dans cette étude introductive, né le 13 Janvier 1868, marié le 8 Avril 1896 à M^lle^ Marguerite Brandin et père de deux charmants enfants, Yvonne, née le 9 Juin 1897 et Jacques, né le 30 Août 1898.

On voit que la famille d'Honoré Rousseau n'est pas près de s'éteindre.

***

## LE MANUSCRIT

Le « premier voyage à Paris, en 1757 » de Jean-Baptiste Rousseau, sieur de Lisle, capitaine garde-côtes de l'isle de Bouin, n'est pas une œuvre parfaitement composée : c'est un simple cahier de notes, écrites au jour le jour, ou de souvenir, très peu de temps après son voyage.

Les amateurs de beau style, ou plutôt de ce style d'apparence naïve qui caractérise la plupart des auteurs de second ordre du XVIII^e^ siècle seront certainement déçus, mais ils y trouveront une foule de renseignements précis qui contribueront, dans une faible part, je le veux, à fixer la physionomie fuyante de l'époque de Louis XV.

Ces notes ont été écrites pour sa famille et pour ceux de ses intimes qui n'ont pu faire le voyage de Paris. Aussi nous parle-t-il des distances qu'il y a entre chaque localité, des hôtelleries où il s'arrête, de la beauté des rues et des monuments.

Il est très évident que la vue de toutes ces nouveautés a suggéré à notre auteur bien des réflexions. Mais il estime qu'il

Digitized by Google

aurait tort d'en faire part à ce cahier de notes. Ne peuvent-elles pas en effet se modifier, se transformer, sans n'avoir jamais qu'une valeur relative. Ce qui importe, c'est de placer des repères et de dire tout uniment ce qu'on a vu.

S'il a eu des émotions, s'il s'est affligé sur le malheur des temps, s'il a condamné le gouvernement de Louis XV et de la Pompadour, ce qui est d'ailleurs peu probable, il ne nous le dit pas. N'a-t-il pas le temps de le raconter à ses proches dans ces longues soirées d'hiver, d'autant plus monotones que Bouin est une île de mer et que c'est déjà toute une affaire que d'aller jusqu'à Nantes.

Une seule fois, il se permet une critique qui a pour nous d'autant plus de valeur que Jean-Baptiste Rousseau ne devait pas être gâté par les spectacles. Les artistes lui ont paru, dit-il s'occuper beaucoup plus de leurs conquêtes que de la pièce. Mais il nous fait cette remarque sans acrimonie, avec cette belle indulgence que l'on professe au XVIII[e] siècle, un peu ennuyé cependant d'avoir vu si mal exécuter des œuvres, dont il avait entendu merveilles, sur des théâtres aussi réputés que l'Opéra et le Théâtre Français.

Les mœurs de la Cour, ces menées sournoises dont il a dû entendre parler ne semblent pas l'intéresser. Il nous dit une fois en passant qu'en un château il existe un escalier dérobé par lequel le Roi monte chez la marquise de Pompadour, dont il nous donne seulement l'initiale, et une autre fois que la reine a l'air fané. Il n'ajoûte point que c'est pour avoir trop pleuré.

C'est que, comme la plupart des provinciaux, Jean-Baptiste Rousseau éprouve une profonde affection pour le Roi. Et son manuscrit, bien qu'il soit muet sur ce point, révèle un orgueil profond d'avoir visité Paris et d'avoir vu Louis XV.

Les portraits qu'il dessine d'une plume un peu inhabile ne sont certes pas des portraits à la Saint-Simon, mais ils sont vivants dans leur matérialité même, et devaient paraître encore plus vivants aux personnes de son entourage, par les comparaisons qu'il en faisait avec des êtres chers et connus.

Digitized by Google

Voir le Roi, tel était son unique but; mais Jean-Baptiste Rousseau a su profiter de l'heureux hasard qui lui faisait faire un voyage qu'il n'était pas sûr de renouveler. Il ne ressemble en rien au touriste moderne qui passe sur les routes sans rien voir. Il regarde attentivement, et non seulement il regarde, mais encore il interroge. C'est la première occupation et la seule qu'il se permette quand il est arrivé à l'étape et qu'il s'est bien restauré, car il goûte les plaisirs des sens. Mais seules les villes l'intéressent.

Car il est bien du XVIII^e^ siècle et les spectacles de la nature n'exercent sur lui aucune attraction. Il a fait son voyage aux mois de Mars et d'Avril, c'est-à-dire au moment où la vallée de la Loire, qu'il a suivie de Nantes à Sully (1), dégage ce charme auxquel se laissèrent prendre les rois du XVI^e^ siècle. Les grands rideaux d'arbres, les champs de fleurs, les vieilles murailles pittoresques, dont Vigny (2) devait faire un si merveilleux tableau, ne l'émeuvent pas. « Le pays est très fertile, tout ensemencé », dit-il, et peut-être a-t-il supputé, comme il le fera en d'autres endroits, combien pouvait rapporter bon an, mal an, à l'agriculteur un champ de choux-fleurs ou un journal de vigne. Mais il faut avouer que nous aurions mauvaise grâce à le lui le reprocher.

Dans l'ensemble, ce siècle de la philosophie est un siècle d'insouciance et d'abandon. Ces duchesses qui dansent le menuet, qui coquettent et caquettent, n'ont pas souvent beaucoup plus d'esprit que ces oiseaux des îles dont elles font leurs délices. Et personne n'a encore subi — et pour cause — l'influence des Bernardin de Saint-Pierre, des Chateaubriand, des Gœthe. Le mot de Figaro n'est pas encore vrai ! il n'y a pas à en rire, car il n'y a pas encore assez de quoi en pleurer.

Jean-Baptiste Rousseau ne pleure, ni ne rit. Il nous donne le récit de son itinéraire, il nous dit ce qu'il a appris en voyageant

(1) Un peu en aval de Gien.

(2) Cinq-Mars.

Digitized by Google

et en badaudant, sans aucune réflexion personnelle qui puisse nous induire en erreur. Son manuscrit est sans style ; il y a des répétitions, il est bref, haché, mais au moins a-t-il le mérite de la franchise. Nous y trouvous exposé, superficiellement sans doute, mais exposé tout de même, l'état de la Cour en 1757 ; nous y voyons ce qu'étaient les villes, et nous pouvons y découvrir d'assez amples sujets de réflexion.

L'œuvre de Jean-Baptiste Rousseau est donc un document historique d'une valeur certaine et, à ce titre, il méritait d'être publié par la *Revue du Bas-Poitou*.

L. D.

Digitized by Google

# LES VIEILLES ABBAYES DU BAS-POITOU

## LA GRAINETIÈRE

Cachées dans les fourrés du Bocage, à quelques kilomètres des Herbiers, les ruines de l'antique abbaye sont assez peu connues des étrangers, et, qui plus est, d'un grand nombre de nos compatriotes : la difficulté relative des communications est l'une des causes principales de cette solitude, car l'on ne peut accéder à la Grainetière que par un chemin vicinal, que l'on doit même abandonner pour des voies encore plus étroites. Un sentier, poétique l'été, mais défoncé en hiver, une agreste barrière, et l'on se trouve arrivé sur un sol sans relief, en face des vestiges du célèbre monastère bas-poitevin.

Tout d'abord, au milieu d'une lande, s'érigent deux ruines assez élevées : c'est tout ce qui reste de l'église, qui avait été commencée en style roman, aux premières années qui suivirent l'An mil, puis achevée au commencement du treizième siècle. M. de Montbail, qui a écrit sur l'abbaye de la Grainetière quelques pages fort intéressantes, note que la tour du clocher, aujourd'hui démolie, était octogone et rappelait l'époque de transition du douzième siècle.

« Plusieurs tombeaux, ajoute cet écrivain, se voyaient dans l'église ; car chaque seigneur voulait être enseveli dans l'abbaye qu'il avait enrichie de ses dons ; tous voulaient participer aux prières des religieux. Une seule pierre tombale reste aujourd'hui, exposée au vent, à la pluie et aux mutilations des passants. On



Digitized by Google

y voit l'image d'un chevalier tout armé et couvert d'une cotte de mailles et d'un bouclier ; à sa droite est couché un enfant. Le costume du chevalier, les statuettes qui entourent l'entablement de ce tombeau annoncent qu'il ne remonte pas au-delà du XIVe siècle. La tradition assure que c'est un seigneur de la maison de Parthenay, bienfaiteur de l'abbaye ».

Près de ces ruines s'élève une maison de ferme, semblable à toutes celles qui voisinent dans notre bocage vendéen, et dont les pierres sans doute ont dû être empruntées, après la Révolution, aux murs de l'église. Une cour s'étale ensuite devant le visiteur ; la maison du fermier en constitue le fond, et sur les deux côtés l'on admire simultanément les restes d'un beau cloître et une salle capitulaire depuis longtemps transformée en étable.

La première fois que j'entrai sous ces voûtes vénérables, sortant de la lumière aveuglante d'un fulgurant été, je fus saisi par la fraîcheur, l'ombre mystérieuse, la paix profonde de ces antiques murailles. Aux fines colonnettes blanches qui supportent la voûte, des bœufs étaient attachés et ruminaient paisiblement, sans que la présence d'un visiteur eût troublé leur quiétude mélancolique. Et, chose singulière, malgré la surprise éprouvée devant cette utilisation rustique d'une œuvre si noble, l'âme n'en était pas choquée comme d'une profanation : le grand souvenir de Bethléem s'imposait vivement à la mémoire, et, puisque ce lieu de prières a depuis longtemps cessé son religieux office, il ne me paraissait presque plus malséant qu'il abritât ces bonnes bêtes — moins méchantes, moins cruelles que les hommes, — qui nous donnent sans plaintes leur lait, leur chair, leur généreux travail, et que le doux saint François d'Assise aimait comme des frères inférieurs.

Le célèbre aquafortiste vendéen, M. de Rochebrune, a gravé du cloître qui fait vis-à-vis à la salle capitulaire une eau-forte exacte et nette : c'est du style roman très pur, du XIe siècle, et les colonnettes doubles offrent cette particularité que pas un de leurs chapiteaux n'est semblable à son voisin ; le caractère de ce cloître diffère sensiblement de celui de la salle du chapitre qui

Digitized by Google

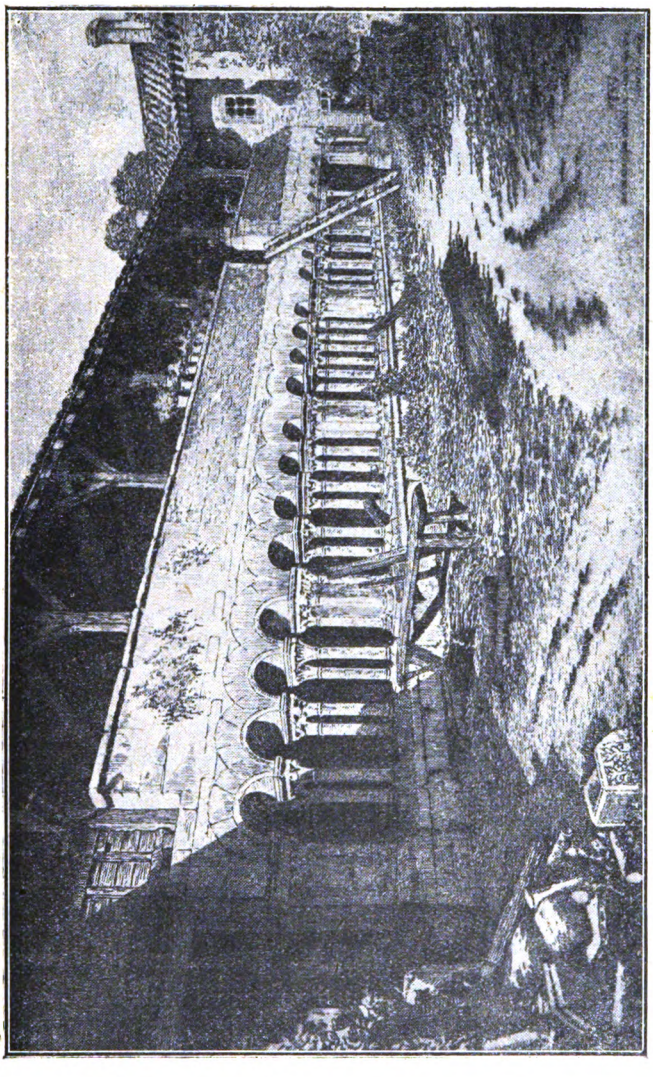

**XI^e Siècle. — Cloître de l'Abbaye fortifiée de la Grainetière**
D'après eau-forte de M. Marcel FLEURY

Digitized by Google

communiquait de l'église au cloître, et dont la construction, moins ancienne, se rattache au style ogival de la seconde époque. En face du cloître un vieux puits de pierre, et, gisant à côté, un bénitier monumental transformé en abreuvoir.

Derrière le cloître s'élevait la Tour de l'abbé, à machicoulis et à festons romans, aux fenêtres longues et cannelées ; au-dessus de la fenêtre de l'une des chambres s'érige un écusson carré surmonté d'une mître et d'une crosse. Placée en face de l'entrée principale du monastère, elle surveillait l'entrée et la sortie des habitants du lieu et des étrangers venant de l'abbaye.

Une tradition locale veut que l'abbé Prévost ait fait à la Grainetière un assez long séjour, et que son chef d'œuvre, cette *Manon Lescaut* si coquette et si passionnée, si folle et si malheureuse, ait vu le jour sous les vieux chênes de notre pays. *Habent sua fata libelli*, pourrait-on alors redire, et quel pittoresque berceau à l'amante du chevalier des Grieux que la vieille maison monastique, où les pinsons et les chardonnerets du Bocage attachaient leurs nids aériens, menaient leurs amours légères entre les pierres branlantes et moussues nées de la foi profonde des siècles lointains.

***

Les divers auteurs poitevins qui parlent de la Grainetière ont en général fixé sa fondation aux débuts du douzième siècle : l'on consultera avec fruit sur cette question spéciale Dom Fonteneau, Thibaudeau et M. de Montbail. Ce dernier écrivain donne notamment une curieuse et importante énumération des donations faites, en la suite des temps, à l'abbaye bas-poitevine.

Mais il est désormais établi que la fondation de la Grainetière est antérieure au douzième siècle. En 1890, un travail considérable fut fait par M. Maymaud, receveur des domaines aux Herbiers, en collaboration momentanée avec l'auteur de cet article, pour les classement, lecture et traduction d'un fonds important de pièces relatives à la Grainetière, et qui font partie des archives de l'enregistrement.

Digitized by Google

Nous comptâmes cent quarante-quatre pièces ; cinquante sont en langue latine et s'étendent de 1100 à 1403 ; quatre-vingt-quatorze sont écrites en français, la plus ancienne est datée de 1318, et la plus récente de 1755. Nous donnâmes dans le numéro de la *Revue du Bas-Poitou* d'octobre 1890 la nomenclature et le résumé des principaux de ces documents.

La pièce latine de 1100 est une donation par Godefroid, fils d'Alfred, de quarante-cinq sols de rente en faveur de l'abbaye, pour le repos de l'âme d'Ozengarde sa cousine, autrefois épouse de Guillaume Juquel. Cette pièce confirmative, d'une donation antérieure, suffit à établir que la fondation de la Grainetière doit être placée entre l'An mil et la fin du onzième siècle. L'abbaye fut sans doute, comme tant d'autres monuments religieux, construite en conséquence des vœux que la « grande terreur » des approches de cette date redoutée avait inspirés au monde chrétien et qui couvrirent l'Europe de témoignages de reconnaissance, d'églises, de monastères et de chapelles, après que, la fatale échéance passée, les peuples effrayés purent respirer à l'aise et se reprendre à la vie du siècle (1).

Notons pour les amateurs de linguistique que les noms propres se terminant en *au* ou *eau*, si usités dans notre pays, sont orthographiés en latin *Caillèas* (Caillaud), *Chaunéas* (Chaigneau) *Estorneas* (Etourneau), etc, ; en patois vendéen, on prononce encore *Cailléa*, *Pinéa*, *Rousséa*, pour Caillaud, Pineau, Rousseau.

Les chartes anciennes citent des personnages dont les noms se sont maintenus d'un usage commun en Vendée, des Arnault, Guitton, Gautier, Durand, Ménard, Briand, Brotteau, Caillaud, Tessier, Thibaud, Pillaud, Bordin, Soullard, Barré, Portèau, Hurteau, etc.

A l'époque de la Révolution, l'abbaye de la Grainetière, extrêmement florissante et riche aux époques antérieures et

(1) Des fouilles exécutées en octobre 1912 ont mis à jour des pavements de l'église d'un caractère extrêmement intéressant.

Digitized by Google

surtout au XIII[e] siècle, avait beaucoup perdu de son importance ; elle avait subi en 1372, derrière ses fortifications, les attaques anglaises, et les avait repoussées.

En 1789, le dernier abbé était l'évêque de Chartres qui entretenait au monastère un prêtre auquel il donnait — écrit M. de Montbail — trois cents livres par année pour dire la messe et administrer les sacrements. La Grainetière fut vendue nationalement et appartient aujourd'hui à la famille Pilastre, qui se proposerait, à la fin du bail du fermier actuel, d'exécuter divers travaux de conservation de l'antique monastère. On ne peut qu'applaudir à ce généreux projet et remercier à l'avance la famille Pilastre de son intelligente réalisation.

Notre sympathique compatriote, M. Marcel Fleury, à la fois vendéen fidèle à nos traditions et graveur remarquable, a donné l'an dernier au Salon des artistes français une magistrale eau-forte originale de la Grainetière, qui lui a valu une mention honorable et qui figure au nombre des œuvres achetées par la Ville de Paris pour ses collections d'art : nous devons à l'amabilité de M. Macel Fleury d'en placer ici la reproduction réduite ; qu'il en soit remercié très sincèrement.

L. DE LA CHANONIE,

Digitized by Google

# VISION D'ANTAN

A Mademoiselle Simone de Beauchêne.

J'habite une vieille demeure
Où le parfum d'anciennes heures
Flotte comme un rêve effacé.
Les rayons sont pleins de vieux tomes,
Et dans les couloirs, des fantômes,
Viennent vous parler du passé.

Je m'appuie au dossier de chaises
Datant du bon roi Louis Seize.
L'horloge, dans les escaliers
Eparpille ses sonneries,
Et des courtes-pointes fleuries
Ferment les lits hospitaliers.

Les flambeaux où brûlaient les cires
Eclairant vidames et sires
Se dressent sur les lourds buffets,
Et de *vieux Rouen à la corne,*
Tout un pan de muraille s'orne
Devant mes regards satisfaits.

Sur la cour où ma chambre plonge,
L'ombre du fier clocher s'allonge ;
Et le soir, lorsque son dessin
Emerge des sombres coupoles,
La lune y met des auréoles
Qui font penser au front d'un saint.

Près de la haute cheminée,
Ou pendant de longues années
Monta la flamme autour du bois,
La flamme brillante et légère,
Je m'assied dans une bergère.
Le sommeil m'y prend quelquefois,

Digitized by Google

Alors le songe me ramène
A l'époque où ce vieux domaine
Etait peuplé de gens exquis.
Alors qu'aux portes, la livrée
Criait d'une voix assurée
Le nom d'un comte ou d'un marquis.

Je vois le soleil qui décline :
Je vois... d'une antique berline
Descendre un jeune homme charmant ;
A mon doigt la bague est passée,
Et je m'éveille... fiancée
Au chevalier de Saint-Amant !

Noël BAZAN.

Digitized by Google

# NOTES

## Pour servir à l'Histoire de Soullans

A M. le Docteur Dodin.

SOULLANS (probablement des mots celtiques *soul*, chaume, par extension chaumière ; et *land*, grande étendue de terre non cultivée (1) dût être à l'origine une chaumière ou un village situés au milieu de landes.

Comme la plupart des bourgades vendéennes, son histoire se rattache étroitement à celle de l'Eglise et des seigneuries, dont la plus ancienne paraît être la *Court*, ou plus exactement la *Cour*, en Soullandeau.

Soullans et ses fiefs relevaient de Commequiers, du Breuil, Herbaud (en Falleron), de la Commanderie de Couladerie, de la Garnache, de Rié, etc., etc.

Les chatellenies et seigneuries du *Breuil*, de la *Mothe-Foucrand*, du *Fief-Thaveau* avaient leur siège à Soullans. Le *Bois* avait Commequiers comme fief dominant. Le *Fief-Thaveau* ressortissait à la baronnie de la Garnache et comprenait avec le bourg, la majeure partie de la paroisse de Soullans. La chatelle-

(1) Communication d'Erdna.

Digitized by Google

nie de ce dernier lieu était dominée par Commequiers, Coudrie et le Fief-Thaveau. La maison noble de *Falourde* devait hommage à Commequiers. Le *Petit-Mariau*, la *Martinière* relevaient de Breuil-Herbaud ; *Soulandeau*, des baronnies de Commequiers et Challans, etc. etc.

Le *Grand-Gauthier*, le premier au XIV^e^ siècle, fait mention de l'église. Les registres paroissiaux ne remontent pas au-delà de 1645 et le premier des aveux que nous avons trouvé est de 1704.

Aucun fait bien saillant, pouvant se rattacher à l'histoire générale du Poitou, ne paraît avoir eu Soullans comme théâtre. Louis XIII, dans son expédition contre Soubise, passa-t-il réellement à Soullans (1), et le « gué aux Roux », fut-il vraiment à l'origine le *Gué au Roi ?*

Il semble que la Révolution, au moins dès le début, trouva les Soullandais réfractaires aux idées nouvelles (2). A partir de cette époque, l'histoire administrative de Soullans est celle du canton de Challans. Nous y reviendrons plus loin.

## CHAPITRE I^er^

## L'ÉGLISE ET LE PRIEURÉ

### I. — LES ORIGINES

Le *Pouillé de Luçon* donne Saint-Hilaire comme patron de l'église.

Du *Grand Gauthier* (XIV^e^ siècle). De *Solans* et de *Soulans*, prieuré régulier de l'ordre Saint Augustin, dépendant de l'abbaye de Nieul.

Le *Manuscrit de Luçon* (1533-1534), indique 15 prêtres des chapellenies de Saint-Jean-Baptiste ou des Gloriaux, des Guillots avec 5 stipendiés.

Du *Pouillé d'Ailery* (1648). — Cure de Soullans : l'abbé de Nieul-sur-l'Autise nomme un religieux de son ordre. Chapelle

(1) Annuaire de la Société d'Emulation, 1860,

(2) Voir Chassin.

Digitized by Google

de Sainte Sénarde, en l'église Saint-Gilles de Soullans : l'évêque nomme :

Chapelle de la Geneste et de Saint Prenon, au bourg de Saint-Gilles de Soullans : le seigneur du lieu.

La *Collation de l'évêque Colbert* (1665 à 1668), indique : la chapellenie des Guyets à l'autel de la bienheureuse Marie dans l'église (Nicolas Guyet).

La chapelle des Blandineaux en l'église. Jean Suzet, patron ; La stipendie ou légat des Grassit à l'autel de la bienheureuse Marie de Pitié.

L'Eglise de Soullans, d'ordre régulier, doit dix sols de luminaire. (*Pouillé latin tiré du Livre rouge*, 18e siècle).

Le *Pouillé extrait de Dom Fonteneau*, donne de plus nombreux renseignements sur l'église :

Prieuré cure de Saint-Hilaire de Soullans : Monseigneur, à cause de Nieul : 2000 livres, 1200 communiants ;

Chapelle des Collets (1) : 400 livres,1 messe (les héritiers) ;

Chapelle des Guilbots : 400 livres, 500 livres, 2 messes ;

Chapelle des Bonnins, *alias* la Baconnière (les héritiers) : 200 livres, 100 livres, 2 messes ;

Petit légat des Bonnins ; les héritiers : 50 livres, 1 messe ;

Légat des Barbeaux; Monseigneur : 120 livres, 1 messe ;

Chapelle des Goupillaux, Monseigneur : 40 livres, 1 messe par mois ;

Chapelle Saint-Jean des Blandineaux ou des Guyets : 50 livres, 2 messes.

Chapelle des Soulandeaux, le seigneur : 200 boisseaux de blé ;

Légat des Barreaux : 45 livres (les héritiers) ;

Chapelle des Garats : 60 livres, 1 messe ;

Chapelle Sainte-Catherine des Penards : 60 livres, 1 messe ;

Chapelle de Sainte-Croix ; les Bossis de Legé : 14 livres, 1 messe :

La fabrique rapporte deux milles livres,

(1) Marais de Soullans.

Digitized by Google

De la *Visite de Monseigneur de Mercy* (1777 à 1778), ce qui suit :

Chapelle de Notre-Dame des Russeleaux : 12 messes par an, 100 livres ;

Chapelle des Guillots : 2 messes par semaine, 1000 livres ;

Chapelle des Penards, l'évêque : 1 messe par semaine, 300 livres ;

Chapelle des Collets, 1 messe par semaine, 800 livres ;

Chapelle des Blandineaux, *alias* des Guérins, 2 messes par semaines, 100 livres ;

Chapelle des Goupillaux ou légat des Barreaux : 190 livres ;

Légat des Bonnins, *alias* Petite-Baconnière, 2 messes par semaine, 120 livres ;

Chapelle de Soullandeau ;

Confrairies du Rosaire de la Charité ;

Communiants : 1600, seigneur M. Fort.

## II. — L'AFFAIRE DE LA FABRIQUE (1)

Une contestation s'éleva à la fin du XVIII[e] siécle entre la Fabrique de Soullans et Charles-Louis de la Rochefoucauld-Bayer, seigneur de Beaulieu, la Martinière et autres lieux, au sujet du paiement de 8 boisseaux de sel et 10 sols en argent, que le second réclamait à cause du Marais de Besse (2), dépendant de la seigneurie de la Martinière, laquelle relevait de la baronnie de Rié. Antoine Barreteau représentait la paroisse de Soullans (19-28 Décembre 1787). Déjà en 1785, à la date du 1[er] Juin, la lettre suivante fut écrite à propos du litige en question : « Si je ne me trompe, je vous ai fait part de l'avis de M. Thibaudeau sur l'affaire de la fabrique de Soullans ; depuis ce temps on a jugé à propos de consulter deux avocats de votre parlement qui pensent bien différemment que lui, voici leur savante consultation qui selon moi est bien propre à vous fournir des matériaux

(1) Voir aux Archives départementales (*Cure de Soullans*).

(2) Terre en prés.

Digitized by Google

suffisants pour deffendre solidement la fabrique, faites-en usage, c'est le vœu général de ma paroisse (1).

.....

Le 25 Février 1788, Antoine Barreteau adresse une supplique contre Pierre Le Roux, bourgeois, demoiselle Moreau, son épouse, et Charles-Louis de la Rochefoucauld, en présence de la dame Petitgâs, veuve du sieur Gaudin, de son vivant, maire des Sables. Le demandeur alléguait que la Fabrique était bien fondée à refuser de contribuer aux devoirs pour lesquels on l'avait fait assigner. Il donnait deux raisons : 1° la *possession* (sic) de ne reconnaître aucun seigneur et de ne rien payer *depuis plus de 40 ans* a acquis à la fabrique la prescription de la franche aumône, quand bien même elle aurait été sujette autrefois à quelques devoirs envers le seigneur ; 2° la partie poursuivante ne justifie pas *même de titres*. De ce long document nous ne retiendrons que les faits suivants :

Le seigneur de la Rochefoucauld de son côté, soutient que la reconnaissance faite par un seul teneur engage tous ceux qui sont solidaires avec lui. Il conclut au paiement personnel et solidaire de deux années échues à la fête de Saint-Michel, de 8 sacs de sel, à rendre aveu, dénombrement, déclaration de leurs domaines, énonciation des devoirs.

Les amendes coutumières et frais légitimement faits à ce sujet se montaient à la somme de 12 livres. La Fabrique en refusa le paiement.

Elle se basait d'ailleurs sur l'article 52 de la commune du Poitou : « Le seigneur féodal, et n'eut-il que juridiction foncière peut demander et avoir foi et hommage, devoir ou redevance pour raison de choses qui sont dans son fief, supposé qu'auparavant luy n'y les siens ne les avaient eu, car aucun *peut tenir en aleu s'il n'est homme d'Eglise*.

.... Et les gens d Eglige peuvent tenir en alleu si ils ont tenu

(1) Nous n'avons pu trouver le document en question.

Digitized by Google

*par 40 ans* franchement, sans en faire foi, n'y hommage, devoir n'y redevance... »

Le seigneur et la dame Le Roux furent condamnés aux dépens.

Le 13 Juin 1789, de La Rochefoucauld s'adressait de nouveau au Sénéchal de la Sénéchaussée de Fontenay, dans le but de faire reconnaître que les prés possédés par la Fabrique dans les marais de Besse, sont sujets et contribuables avec les autres teneurs à 49 sacs de sel (à raison de 3 boisseaux par sac) et à 20 sols en argent.

Du 13 Mars au 10 Mai 1792, Jacques Nauleau, notaire, procéda contre Charles de La Rochefoucauld, à propos d'un droit reproduit sur quittance de la dame de la Lézardière, le 2 Décembre 1758, lequel droit comprenait : un chapon et deux sols sur la maison et appartenance du Tamarin, six chapons pour une terre et dix sous pour un journal de pré.

Le 8 Ventose, an IV, le mémoire relatif à la procédure indiquait les frais s'élevant à la somme de 192 livres, 6 sols.

## AVEUX ET DÉNOMBREMENTS

Voici d'après les *Archives départementales de la Vendée*, et dans l'ordre où ils furent reçus les aveux et dénombrements, blâmes d'aveux, etc., rendus et faits pour les terres de la paroisse de Soullans.

1° *Aveu du 16 Janvier 1702* (1), rendu à Sigismond Momenrocy de Luxembourg, duc de Chatillon, par Pierre Courinaud, sieur de la Gaudinière, demeurant au bourg de Challans, pour la moitié de la Vieille Court et les douves joignant aux terres de Maître Jean Renard, sieur de l'Isleau, à cause de Renée Cournaud, sa femme.

2° De 1705, *Aveu au même* (2) par dame Renée Courinaud, veuve de défunt Jean Renard, sieur de l'Isleau, maître chirurgien

(1) Cote G, Liasse 18, n° 14.

(2) Cote G, Liasse 18, n° 16.

Digitized by Google

à Soullans « à foy, hommage plain et à rachat le cas advenant par mutation de vassal » pour la moitié de la maison noble de la Gaudinière et autres terres.

3° Du 13 Octobre 1704, *Aveu à Paul Sigismond de Montmorency* (1) rendu par Jacques Bonnin, procureur fiscal de la chatellenie de Soullans, Le Breuil (Challans) et Fief-Thaveau en Soullans, comme fondé de precuration spécialle (2) de Haut et Puissant seigneur Henri-Mathurin de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Bahiers et autres lieux, colonel d'Infanterie ».

Relevaient du seigneur de Bahiers : 1° la maison et le chateau de la Mothe Fouquerand (Challans) « consistant en forteresse de tours, pavillon et autre fasson de logements, le tout enfermé et enclos de dhouves, à costé avec pont-levis et chesnes de fer, roulleaux, herce..., droits de fuye, garenne et autre » ; 2° le Fief Communault du Marais de Soullans, sur lequel il était dû la moitié de la sixte partie des fruits par droit de terrage. L'autre moitié était assujettie aux 4 seizième à cause de la chatellenie du Fief-Thaveau.

En outre, ajoute l'aveu « le dit seigneur de la Mothe, doit avoir par chacun an et chacun teneurs qui tient au dit fief Communault lac et fillets pour prendre les petits oyzeaux, deux gros oyzeaux ou quatre petits, deux fois l'an savoir, à la Saint-Hilaire et à Noël » ; 3° le fief des Rochelles était assujetti à la sixième partie des fruits et la métairie du dit lieu était « à foy et hommage et à droit de rachat quand le cas y advient » ; 4° cinq sols de cens étaient dûs à Noël par les héritiers d'André Perret, sieur de Bageonne, pour le « fief propre assis au Bourg de Soullans tenant d'une part au chemin qui conduit du dit bourg à la Rivière et à la maison appelée L'Estang ; d'autre avec le Fief Rolland-Gourde et de l'autre à l'Ouche qui fut à Mathurin Seigneuret », et qui passa par héritage à la famille Perret.

4° Aveu du 21 Juillet 1742, reçu le 3 Septembre 1743, rendu

(1) Cote G, Liasse 8e, n° 23.

(2) Cette procuration lui fut donnée de Paris, le 8 Juin 1704.

Digitized by Google

par *Claude-Gilbert Robert de Lézardière*, seigneur de la Salle, la Proustière et autres places, à cause de dame Françoise-Catherine Bouhier de la Verrie, son épouse : 1° pour le *château de la Verrie* « flanquée de 4 tours, cours, toits, granges, jardins, fuies, vergers, etc., haulte et basse garenne, pour grand fief de la Verrie, fief de la Croix et de la Caillonnière, fief propre de la Rivière, fief des Landes, autrement fief des Essarts-Ayraud (Soullans) et plusieurs autres terres » ; 2° la métairie de la *Grellière* était sujette au droit de terrage pour un tiers et le petit Grand Fief pour un sixième. Dans ce dernier, ensemencé en « mil », le seigneur pouvait prendre un boisseau par boisselée à la Madeleine ; 3° le *Grabat* (Challans), au seigneur de Monceaux « située au Marais du païs bas du Perrier » devait « faucher, faner et serrer le foin par bians et corvées » ; 4° les fiefs de la *Croix*, des *Landes*, de la *Rivière* étaient assujettis au droit de terrage pour la « sixte partie des fruits ». En outre celui de la Rivière devait 40 boisseaux de blé.

Suivent les « cens » et « devoirs » ci-après :

Cinq sols de cens et devoirs nobles dûs à Noël par Maître Joseph Imbert, sieur de la Choltière pour le *Préau* (arentement fait par Messire Charles Bouhier, seigneur de la Verrie à Maître Pierre Imbert, le 27 Septembre 1704) ;

Un sixième des fruits, un quartaud d'avoine pour une boisselée de terre au *Fief de la Verie* ;

Louis Cornevin, meunier, à cause de sa femme Marie Pontoizeau, pour le jardin Mouillé, village de la Verie : 2 poules et 6 sols de cens ;

Maître Jean-Baptiste Vigneron, sieur de la Charouillière, docteur en médecine pour pièce au *Porteau*, 12 deniers et au *Marais des Loires*, près le Porteau, deux sols ;

Maître Alexandre Travers, sieur du Fief (Begon) (1), à cause de damoiselle Suzanne-Elisabeth Imbert son épouse, pour terres, près de la filée du *Bois du Breuil :* 3 chapons et trente sols ;

(1) Voir plus loin : Famille Travers.

Digitized by Google

Dame Jeanne Dodin, veuve de Jacques Guesdon, pour maison aux *Landes* (Soullans) ; 2 chapons, 2 sols et 6 deniers ; pour terres aux *Landes* (5 boisselées 1/2) : un boisseau et un quartaud d'avoine, pour planche de jardin : un denier ;

Enfants et héritiers du sieur Bonnin de Villeneuve (1), pour une charrie de terre à *Villeneuve* (Commequiers, autrefois paroisse de Soullans) : un quartaud d'avoine ;

Seigneur de l'*Etang* (René Baye) (2) : deux sols, un demi boisseau d'avoine ;

Travers de Grand-Lieu (*Les Noûhes*) : « outre le droit de prise de poulle et pacquerage de brebis, 4 chappons » ;

Messire Jeau Naulleau, prêtre chapelin de la chappellenie des Bossards, desservie en l'église de Soullans, pour maison de la *Chaussée :* un chapon, un quartaud d'avoine et cinq sols ;

Seigneur de l'*Etang* (Fief de la *Rivière*), pour une charrie de terre, droit de terrage au sixte, trois quartauds d'avoine et quinze deniers ;

« J'ay aussi droit, ajoute l'aveu, d'avoir et prandre chascun an sur touttes les maisons qui sont au dedans de ma ditte chastellanie et fiefs susdicts en dépandants en cas que les mensionnaires y résidant ayant un coq et deux poules, le devoir appelée *prise de poullaille*, scavoir au mois de Février une poulle et au mois d'Août deux poullais pour chascune maison, en donnant 4 deniers pour la poulle et 4 deniers pour les poullais par chascune maison.

» Et c'est le dit droit censitif lequel peut valloir an par autre vingt cinq poule et cinquante poullais.

« Plus j'ay le droit de prendre en chacune des dittes maisons au cas que on tienne les brebis couchant sur le dit lieu depuis le mois de Janvier jusques au mois de Mars de vingt grande piesse une à mon choix après que le berger en aura choisy une et de plus en plus et de moins en moins et en cas que la piesse que je

(1) Voir plus loin : Famille Bonnin.

(2) id. Famille Baye.



Digitized by Google

prendrai soit une brebis qui soubelle ait un agneaux, j'ay droit d'avoir la brebis et l'aigneau, et en quelques maisons particulières j'ai aussi un droit de *dixme d'aigneau ;* laquelle dixme est de dix aigneaux en tout pour chacun an au mois de Mars appellée le dic devoir *pasquier* ou paquerage, estant icelluy censitif sur les lieux, lequel peut valloir an par autre deux piesses tant grande que petite ».

5° *Aveu du 3 Février 1759*, à Paul Sigismond de Montmorency, rendu par François-Jean-Charles Degounor (1), avocat en parlement, comme fondé de pouvoirs de Haute et puissante dame Louise-Françoise de la Rochefoucauld, pour :

*Le fief des Essards*, pouvant valoir 12 septerées de blé ;

*Le Moulin à vent Turquois*, fief des Essarts : droit de chastellenie sur les « hommes », couchans et levans sur le dict fief et chastellanie de la Mothe ;

La métairie des *Chênes* (paroisse de Soullans) : droit pasquier des bêtes bélines ;

Le *Fief Communault* du marais de Soullans et du Périer : droit de prendre la moitié de la sixte partie des fruits et en l'autre moitié un seizième, à cause de la chatellenie du Fief Thavaud... « lequel droit de terrage mapartient le pouvoir de prendre et enlever sans appeler mes dits « coparsonniers » et avant « faisait savoir à l'église du lieu public, le jour auquel la dite contesse de Fontenay (2) voudra terrager et ne pouvant les dits coparsonniers prendre leurs portions sans congé et permission de la dite dame auquel fief, elle en a, en outre, droit d'avoir prendre aussi la moitié des dixmes pasquier et pacage que la ditte dame a abonné pour la ditte moitié à deux sols six deniers sur chacun ténement qui a maison batie au dit fief payable par chacun an au terme de Saint Jean-Baptiste, redevable au dit chateau de la Motte, en outre la dite dame, comtesse de Fontenay, a le droit de prendre sur chacun journal de pré étant au dit

(1) Voir famille Degounor.

(2) Marie-Louise-Françoise de la Rochefoucauld.

Digitized by Google

fief Communault 2 deniers de cens aussi par chacun an en chacune feste de Noël, sans que les autres proprenant au dit fief prennent aucune chose ès-dits cens, mais seulement dans les terrages ; et de plus la ditte dame doit avoir pour chacun an et chacun teneur qui *tendent* au dit fief communault, lais et fillets pour prendre les petits oiseaux, deux gros et quatre petits : deux fois l'an savoir à la Saint Hilaire et à Noël » ;

Le *Fief de la Colombe :* sixte partie des fruits ;

Le *Fief des Rochelles* : sixte partie des fruits ;

Le *Moulin Ruiné* (fief des Rochelles : 8 boisseaux de froment et 8 boisseaux de seigle à la Saint-Michel :

Le *Moulin à vent Carré* (fief du Mariau) : 5 sols de cens à Noël;

Le *Fief Propre*, situé « en pays bas », touchant au Breuil, chaussées de la Verrie, des Rouches : 38 à 40 livres d'argent, 10 boisseaux et demi de froment, 9 chapons et une poule, 2 « jallons » de beurre, 2 fromages à la Saint-Jean-Baptiste, à la Saint-Michel, à Noël, à la Saint-Hillaire, autres termes et fêtes ;

*La Garaine*, pièce de pré de 6 journaux, touchant la Sauvagette pour laquelle les teneurs de la Motte doivent faucher et faner et rendre tout près à charroyer » ;

Divers prés, situés près de la maison de la Renaudrie (Rochelles) ;

La Métairie noble des *Rochelles* à « foy et hommage, droit de Rachapt, quand le cas y advient » ;

Le pré des *Petites Rochelles* : 2 deniers de cens par journal ;

Le *Fief Propre*, assis au bourg de *Soullans*, tenant au chemin qui va à la Rivière et à l'Etang, appartenant aux héritiers de Me André Perret de Bageonne : cinq sols de cens à Noël ;

Le *Fief du Breuil* « à foy et hommage plain et à rachapt quand le cas y advient par mutation de vassal, suivant la coutume du Poitou, avec tout droit de juridiction haute, moyenne et basse, et à droit de ligence de 15 jours ».

Le *Moulin de Falourde* : 29 sols de cens et devoirs ;

Digitized by Google

Le *Fief aux Batards* (Pornuchère et Essèpes), à « foy et hommage lige et sans ligence, garde et à rachapt » ;

Les héritiers et représentants de *Jean Bonnin* : 2 sols de cens

6° Du 17 Février 1761, *Blâme de l'Aveu de la Mothe Fouquerand.* Maître Charles-Louis Degounor, fermier général de la terre et seigneurie de la Mothe Fouquerand, représentant les intérêts (1) de Haute et Puissante dame Marie-Louise de La Rochefoucauld, épouse séparée de biens de Haut et Puissant seigneur Henri-Léopold-Gabriel Le Prudhomme, chevalier, comte de Fontenay.

Le procureur, Maître François-Marie Fillon, fut condamné à payer une amende de cinq livres six sols.

7° Du 23 Juin 1761, *jugement contradictoire* au sujet du blâme de l'Aveu de la Mothe Fouquerand.

La dame de La Rochefoucauld fut condamnée à une amende de 10 livres 4 sols.

8° Du 26 Août 1771, *blâme de l'Aveu* du 8 Mars 1760, fourni par P. Sigismond de Montmorency à la poursuite et diligence de M. Joseph-François Viaud, sieur de la Fuye, son procureur, contre l'aveu fourni par Degounor François-Charles, avocat au Parlement, pour Françoise de la Rochefoucauld. L'aveu rendu en le nom de Degounor eût du l'être en celui de la dame de la Rochefoucauld.

9° *Aveu du 26 Août 1771*, rendu à Michelle Marthe et Eulalie Grou, dames propriétaires des baronnies d'Apremont et Commequiers par François-René Nicolleau, notaire et procureur général de la chatellenie de Soullans, demeurant à Commequiers. La *chatellenie de Soullans* était « tenu à foi, à hommage, ligence, garde ni étape, juridiction haute et moyenne et basse, droit de rachapt ».

Le Fief *Communault* (2) en Marais de Soullans devait la moitié de la sixte partie des fruits.

(1) Procuration spéciale et générale du 3 Juillet 1760.

(2) Voir l'aveu du 3 Février 1759 pour les divers tennements.

Digitized by Google

Le fief Propre, appelée le fief de la *Cullée de Mapeau* et le fief de la Colombe, étaient assujettis au droit de terrage pour un sixième.

Le Fief des *Rochelles*, devait la sixte partie des fruits et le *Moulin Ruiné* (fief des Rochelles), 8 boisseaux de froment et de seigle.

Sur le Fief *Thaveau* et les Rochelles, la baronnie de Commequiers avait droit de basse juridiction, haute et moyenne justice.

10° *Du 1er Mars 1776*, *Aveu* de Louis-Jacques-Gilbert Robert de Lézardière, à Paul Sigismond de Montmorency pour :

Fief des *Landes ou de Lessard Ayraud :* terrage aux six, casuels, lods et ventes et autres droits seigneuriaux ;

La *Petite Chaussée*, dépendant de la chapellenie des Garats ; dîme et prise de volaille, un quart de boisseau d'avoine, un chapon, 5 sols et un denier de cens ;

Le *Pâty*, au sieur Chobelet(1) : un demi chapon de cens ;

Le *Cailleteau :* un chapon de cens ;

La Métairie du *Pinier*, à Bonnin de Villeneuve : terrage, 18 deniers de cens par boisselée ;

La *Grande Chaussée*, à Chobelet 1/3 de boisseau d'avoine et 5 deniers sur 3 boisselées.

Sur le tennement et village du *Cailleteau*, les devoirs ne sont pas portés.

La Borderie du *Cailleteau* : devait 6 deniers de cens, prise de volaille et dîme.

11° Du 1er Mars 1776, *Aveu à Martin du Bellay*, baron de Thouars. Dénombrement à Commequiers-lès-Challans pour la terre de la *Verrie* et le *Fief Batard*. Le dit aveu rendu par Louis-Jacques-Gilbert Robert de Lézardière, chevalier, seigneur de Lézardière de la chatellenie de la Verrie, de la baronnie de Poiroux, l'Isle Bernard Bouchardière, la seigneurie et chatellenie de Buchignon et Fougeré, demeurant à la Proutière, paroisse de Poiroux, au nom et comme fils aîné et principal héritier de noble dame Françoise-Catherine Bouhier, dame de la Verrie et

(1) Voir famille Chobelet.

Digitized by Google

Messire Claude-Gilbert Robert de la Salle Lézardière, chevalier, seigneur de la Proutière.

Le dénombrement portait pour la paroisse de Soullans, sur le fief et tennement du village du *Breuil ;* la *Petite Chaussée* dépendant de la chapellenie des Garats ; la *Grande-Chaussée*, le *Cailleteau*, le *Pinier*, l'*Etang* et les propriétés de *Bonnin de Villeneuve.*

Jehan DE LA CHESNAYE.

(*A suivre*).

**A. LEPÈRE. — Pêcheuses de coquillages**

Digitized by Google

# ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

## A propos des gravures sur Rocher de la PETITE MÉTAIRIE, commune de la Pommeraie-sur-Sèvre (Vendée).

### MISE AU POINT

*A Monsieur* René VALLETTE, *directeur de la* Revue du Bas-Poitou.

Cher Monsieur,

Je viens de me transporter à la Petite-Métairie de la Pommeraie-sur-Sèvre (Vendée) en compagnie de mon excellent collègue et ami, M. C. Marolleau, instituteur public à Saint-Amand-sur-Sèvre, et j'ai visité à nouveau, selon votre désir, le Rocher situé devant les bâtiments de la ferme.

Ce bloc, qui a la forme d'une table de dolmen, n'est pas celui que j'ai décrit, en 1910, dans mon opuscule *Mégalithes à bassins et Rochers sculptés* (1). Ne présentant aucun bassin, aucune cupule, aucun polissoir apparent, je n'avais pas à m'en occuper.

Je me suis contenté de mentionner un pointement de rocher, lequel ressemble à un menhir tronqué, déchiqueté, sillonné de rigoles, et creusé d'excavations naturelles, irrégulières. Il est encore là, où chacun peut l'étudier, au milieu d'un champ de trèfle envahi par les orobanches.

Notre savant confrère, M. le docteur Marcel Baudouin, oublie parfois de nettoyer et d'ajuster les verres de ses lunettes.

(1) Extrait de l'*Homme préhistorique*, nos 4, 1907, et 10, 1910.

Digitized by Google

J'ai constaté que le rocher, soi-disant sculpté (1), dont il parle, après vous, est encore vierge de tout travail humain : *impossible d'y trouver la moindre trace intentionnelle de polissage sur la surface zénithale, légèrement inclinée vers l'Ouest* (2).

De plus, *ce mégalithe n'est pas un rocher fixe ; aucune de ses parties n'est enfoncée dans le sol ;* en se baissant, on voit le jour entre les interstices des grosses pierres fragmentées sur lesquelles il repose (3).

Les fermiers m'ont raconté qu'autrefois on pouvait se glisser sous la roche, à plat ventre.

M. le docteur M. Baudouin fut mieux inspiré lorsqu'il eut l'idée de consacrer quelques lignes au rustique poulailler de la Petite Métairie, poulailler dont il a fait, d'ailleurs, un pigeonnier !

Il est curieux de voir sortir la crête rouge d'une pondeuse, d'un seau percé, d'une caissette usagée, d'un vieux panier mollement balancé par le vent et suspendu par une ficelle au rameau tronçonné d'un chêne, à tête recouverte d'une paillote archaïque, « fessée » ou garnie de genêts desséchés.

Ce régime aérien, que je recommande aux aviculteurs poètes et préhistoriens, convient, paraît-il, à la volaille!

On m'assure que les poules de la Petite-Métairie sont les meilleures pondeuses des environs !

Recevez, cher Monsieur, l'assurance de mes dévoués sentiments.

N. GABILLAUD.

Instituteur à Moulins (Deux-Sèvres).

Moulins, 27 Mai 1913.

(1) *Polissoir et sculpture de la Petite-Métairie.* Extrait de l'*Homme préhistorique*, n° 3, 1913.

(2) Ce qui explique pourquoi M. Charbonneau-Lassay ne l'a pas mentionné dans son travail sur les polissoirs de cette région.

(3) Ce qui autorisait M. René Vallette, en 1890, à le prendre pour un dolmen.

Digitized by Google

# CROQUIS POITEVINS

## I

### LE SILENCE DES CHAMPS L'APRÈS-MIDI
(MOIS D'AOÛT)

Rien ne transpire de l'haleine de la terre poitevine. Déjà, descendu du plus haut de sa course, le soleil dans une manifestation de sa force grandiose, courbe les éléments sous son joug. Il inonde de ses rayons de feu la plaine privée d'air, où rien ne s'agite, où tout se tait. Au loin, un toit brille d'un éclat fixe ; plus près, tout près, la tige d'herbe demeure droite, immobile ; les fleurs inclinées sur leur col, manquent de sève.

La léthargie de l'après-midi a suspendu la respiration et la manifestation même de la vie de la campagne.

La terre est chaude des effluves embrasés que lui envoie l'astre de lumière. Le sol s'est fendu par endroits ; ses lèvres béantes semblent entr'ouvertes pour demander un peu d'eau. La terre a soif.

L'air lui-même a perdu, semble-t-il, sa fluidité, L'homme dans une course un peu précipitée sent au visage non pas la caresse habituelle de la brise, mais un air brûlant qui dessèche tout. L'homme vite épuisé ralentit sa marche ou se repose à l'ombre.

L'air, très surchauffé, vibre. Par la campagne, des cordes invisibles jouent sur un rythme presqu'imperceptible, très grave. Le repos est complet, absolu : la nature fait trêve à son progrès visible. Des forces latentes se préparent à ces heures chaudes. Dans le sol, des graines, des racines profitent de cette surélévation de chaleur pour germer, mûrir ou se fortifier. La nature qui émerge du sol s'assoupit alors, bien mieux que la nuit où tout est progression et labeur. La nature dort. Fleurs, graminées, céréales, immobiles et rigides, s'arrêtent de croître et se reposent.

Digitized by Google

Pendant une heure le calme le plus absolu ne cesse de régner. Puis peu à peu l'air se détend, la chaleur abdique, la brise renaît, les plantes s'agitent, les fleurs se redressent et l'homme revient à son champ qu'il avait déserté durant l'implacable chaleur.

## II

### SUR LA MORT D'UN COCHON

« L'était là, bonnes gens, qui regardait la breunée (1), n'avait point d'app'tit. Alors j'dis : « Juliette, ma fille, as-tu un peu d'soupe là-haut ? » Elle en apporte une *boune* assiette à calotte, j'lui mets sous l'nez : n'en voulait point, n'en voulait point. A fine force, i s'y mettit, le léchit tout. Ben contente que j'étais, j'dis : « J'vas lui faire un peu d'*tileul* ». J'lui en fis une *boune* tasse, ben sucrée. J'lui apporte, la boivit. Ben, j'dis, tout d'même faudra aller chercher Paradot, de Valenfray, qui s'connait ben aux cochons. L'arrivit ben vite, bonnes gens, le r'gardit, le r'tournit, le r'virit et dit : « Mes bons amis, j'peux pas savoir ce qu'il a ; nous voirons ça demain ».

« Le lendemain matin, l'arrivit d'bonne heure, sitôt l'angelus, bonnes gens, le regardit encore et puis nous dit : « Mes pauvres amis, faut pus y compter, l'est perdu. Y a *rein* à y faire, c'est la maladie qui court, le mourront tous partout. « Et i s'en fit (2) ».

« Alors vers neuf heures la pauvre bête s'mit à grogner, à gronder, à s'plaindre tout comme un chrétien, tournit sur lui et puis mourit. Aussitôt le dev'nit tout violet, tout violet. J'appelai Philibert qu'était dans l'champ et puis avec son frère l'ont emporté dans l'jardin, ont fait un trou, l'ont mis dedans et l'ont enfoui, la pauvre bête ! »

« N'ons pas d'chance, allez, Mam'selle : Alessandre qu'a fait ses vingt-huit jours au régiment et puis l'cochon mort : c'est trois cents francs dans ce mois ! »

(2) Soupe du cochon.

(1) Il s'en fut.

V^te^ D'ALDIN.

Digitized by Google

LA COMMUNE DE NOIRMOUTIER PENDANT LA RÉVOLUTION

# PRISONS ET PRISONNIERS

(5 Pluviôse, An II. — 19 Pluviose, An III.)

(*Suite*) [1]

Voici deux autres listes, datées des 9 et 10 Floréal an II, et provenant également des Archives de la Loire-Inférieure :

« *Liste des détenus brigands envoyés à l'Ile de la Montagne* :

Joseph Bécaud, de la Boissière ;
Louis Barbeau, de Saint-Julien ;
Françoise Angibaud, de la Chapelle-Achard ;
Jean Poisée, de Saint-Georges ;
François Rabaud, de....
Louis Baudry, de Landeronde ;
Charles Boulineau, de la Chapelle-Hermier ;
Pierre Voyer, de la Boissière ;
Jacques Riou, de l'Aiguillon ;
Antoine Prudhomme, de Châteauneuf ;

(1) Voir le 2e fascicule de 1912.

Digitized by Google

Jarny, de Gros-Breuil ;
Pierre Boucaud, de Vairé ;
Jacques Joubert, de Commequiers ;
Jean Lambalay, d'Esnay (?) ;
Gabriel Réau, de Chaillé ;
Jacques Martineau, de Vairé ;
François Rabaud, de Vairé ;
Jeanne Richard, de Vairé ;
Marie Reveau, de Vairé.
Marie Gendronneau, de Vairé ;
Louise Méchin, de Coëx ;
Poiroux, ci-devant prêtre, non sermenté ;
Marguerite Migné, domestique du ci-devant noble de Talmont ;
Jacques David ;
Louise Jousmet, sa femme, de Saint-Vincent-sur-Graon.

« *Liste des détenus comme suspects envoyés à l'Ile de la Montagne :*

La Merson ;
Menanteau, d'Olonne ;
Texier, de l'Ile-d'Yeu ;
Plantibaud père ;
Plantibaud fille ;
Les deux Rioux ;
Nicolon et ses trois filles ;
Osmane Veillon ;
La Mennau, femme Liguier ;
La Guillot, femme Lévêque ;
La Guillot, femme Hébert ;
La Petiot, dite Richardière ;
La fille Bouhier, dite Bergerie ;
La Potier, femme Mercier ;
Mathurin Pelletier, menuisier ;
Lomédé ;
Gaudin, dit Coton ;

Digitized by Google

Barbeau, domestique de Vaugiraud ;
Marie Grelette, servante du ci-devant curé des Sables ;
Derval, sous-diacre ;
Baudry, dit Burcerie ;
Deshommes, dit d'Archiais ;
Libaudière et sa femme ;
Menanteau, d'Angles ;
La Fruchard, ci-devant religieuse ;
La femme Lucet, dite Verdurette ;
Palluau, dit l'Abbé ;
La fille Huet ;
La Barelle, veuve Chabot ;
La Rampillon, de Jard ;
La Dorion, ex-religieuse ;
Marie Magneau, femme Chantreau ;
Benatier ;
Fèbre, chapelier ;
Marie Morisson (morte avant jugement) ;
Adélaïde Boutiron ;
Madeleine Nobiron (morte avant le jugement) ;
La fille Vérineau ;
La Doucet, femme Rigolage ;
La fille Pateau ;
La veuve Coupe, dite Saint-Amour ;
Giraudeau, chasseur de la précédente ;
Gazeau fils ;
Les deux filles Baudry sœurs ;
Les deux filles Caillaud sœurs ;
Pierre Bareit ;
Catherine Ruchaud, femme Fébrice ;
Grellier, sa femme et sa fille ;
Madeleine Guillet ;
Florence Naudin ;
Migné, dit Lapierre ;
La femme Gazeau, dite Boissière.

Digitized by Google

Arrêté au Comité de surveillance révolutionnaire.
Aux Sables, etc... »

Le district de Challans expédie encore à l'Ile de la Montagne vingt-quatre nouveaux suspects le 20 Floréal, et dix-huit le 28 (1) :
Michel Chauvet ;
Jeanne Cadou, femme François Daniou ;
Julien Bouty ;
François Chauvin ;
Marie Fortineau ;
Marie Préneau, veuve Jean Potereau ;
Marie Ricolleau, femme Jacques Brechet ;
Marie Taugeron, veuve Louis Préneau ;
Jacques Peigné ;
Marie Barré, veuve Jean Taugeron ;
Anne Baillou, veuve François Dupay ;
Joseph Blanconnier ;
Joseph Fortineau ;
Jean Blanchard ;
Jean Charlaud ;
Hilaire Grousseau ;
Julien Petiteau ;
Marie Thibaud, veuve Joseph Leduc ;
Louis Chaillou ;
Madeleine Bardou ;
Pierre Bardou ;
Pierre Guillou ;
Jérôme Maetret (?) ;
André Boucard ;

Et :

Pierre Drapeau ;
Jacques Donain ;
Pierre Teyssier ;

(1) Archives de la Loire-Inférieure, L, 1527, ainsi que les deux pièces précédentes.

Digitized by Google

Jacques Guibert ;
Lisette Frenol :
Marie Bigaud ;
Marie Jousse ;

*Tous venant de la prison du Minage, aux Sables* ;

Alexis Ricolleau ;
Jean Ricolleau ;
André Pouvreau ;
Etienne Renaud ;
Madeleine Simon ;
Pierre Fortineau ;
Marie-Anne Salomon ;
Louis Coudriau ;
Pierre Gillon père ;
Jeanne Gillon fille ;
Jacques Groussier ;

*Tous du district de Challans.*

Le 7 Prairial, nous trouvons encore, dans les *Délibérations municipales*, les noms de vingt-trois autres détenus arrivés de la Barre-de-Monts :

François Crochet ;
Marie Sercleron ;
Anne Rose Elie Charrier ;
Rose Bonnot ;
Veuve Blanchard ;
Marie Renaudin ;
Jacquette Dupont ;
Marie Béranger ;
Marie Praud ;
Pierre Pouvreau ;
Marie-Hélène Carteau ;
Marie Fleury ;
Louise Fleury ;

Digitized by Google

Rose Crochet ;

*Enfants :*

Jean Verronneau ;
François Verronneau ;
Henri Verronneau ;
Catherine Verronneau ;
Rose Moricet ;
Anne Peigné ;
François Pouvreau ;
Louise Fleury ;
Riotte Fleury.

C'est là la dernière liste d'incarcérés que nous ayons trouvée à Noirmoutier ; les suivantes sont toutes tirées des Archives de la Loire-Inférieure. (Cote L. 1527).

*Prisonniers envoyés d'Apremont, le 16 Prairial :*

Louis Brousseraud, sa femme et ses deux filles ;
Anne, veuve Bertheau et trois enfants ;
Madeleine, veuve Bertheau et son enfant ;
La veuve Guinau et son enfant ;
Jeanne, veuve Guibert et ses deux filles ;
Veuve Charon et ses trois filles ;
Veuve Pouin et ses deux enfants ;
Veuve Bonon et sa fille (ces deux sont maison Tinguy).
Marie Coutin et sa sœur ;
La veuve Thibaudeau et ses quatre enfants ;
La veuve Grassineau et ses trois enfants ;
Louise Joly et Marie Joly, sœurs ;
Louise Ganacheau, fille ;
La veuve Rafin et ses quatre enfants ;
La veuve Grassineau ;
La veuve Joussemet et ses trois enfants.

Détenus « *des prisons de Luçon qui doivent être envoyés à l'Ile de Noirmoutier en vertu de l'arrêté du Conseil de guerre*

Digitized by Google

*défensif faisant les fonctions de Comité de surveillance, en date de ce jourd'hui, 22 Prairial* », savoir :

Pierre Troger, de la Paroisse de Fougeré ;
Jean Drouillard, de Fougeré ;
Jean Borchon, de Thorigny ;
Charles Drapeau, de Thorigny ;
Pierre Marseau, de Thorigny ;
Pierre Marseau et son fils, de Thorigny ;
Pierre Savin, de Thorigny ;
Nicolas Grollier, de Corbon ;
François Dix-Neuf, ex-vicomte de la Chaize ;
Marie Martin, de Fougeré, avec deux enfants ;
Catherine Troger, de Fougeré ;
Marie Bernier, de Fougeré, avec un enfant ;
Anne Petit, de Fougeré, deux enfants ;
Marianne Dielle, de Fougeré, deux enfants ;
Louise Prine, son mari brigand ;
Marguerite Gaudin, de Fougeré, deux enfants ;
Madeleine Gaudin, de Fougeré, deux enfants :
Louise Roger, de Fougeré, trois enfants ;
Marie Roulleau, de Thorigny, un enfant ;
Anne Bourde, de Thorigny, un enfant ;
Louise Brissonnet, de Thorigny ;
Jeanne Arnaud, de Thorigny ;
Marie Rochereau, de Thorigny ;
Marie Petit, de Saint-Jean-de-la-Chaize ;
Marie Charrier, de Saint-Jean-de-la-Chaize ;
Jeanne Charrier, de Saint-Jean-de-la-Chaize ;
Marie Thomas, paroisse de Bournezeau, un enfant;
Gabrielle Paquet, de Bournezeau ;
Marguerite Periot, de Corbon ;
Marie Nicoleau, de Saint-Georges ;
Marie Camus, de Bournezeau ;
Marie Savin, de Thorigny.



Digitized by Google

« Détenus *à envoyer à l'Ile de la Montagne, le 24 Prairial, l'an II^e^ de la République Française, par le Comité de surveillance des Sables, Challans et la Roche-sur-Yon :*

La Boubay, ci-devant hospitalière, des Sables ;
La Jaunet, ex-religieuse, des Sables ;
La Perrocheau, de la Chaume, ex-religieuse ;
La veuve Giraudeau ;
Une ci-devant hospitalière, chez Colin ;
La veuve Lambert, d'Angles ;
La Dugast, d'Angles ;
Marie-Jeanne Grit, du Bernard ;
Louis Guilloudeau, du Bernard ;
Marie Papin, du Bernard ;
Marie Rocher, du Bernard :
Marie Pajot, de Longeville ;
Marie Boisseau, de Longeville ;
Marie Sigogneau, d'Hilaire-la-Forêt ;
Les sieurs Véron, d'Hilaire-de-Riez ;
Louise Nouleau, de la Roche-Savignaud ;
Marie Nouleau, de la Roche-Savignaud ;
Louise Brémeaud, de Commequiers ;
La Monard, commune de l'Isle ;
La Mercier (?), ci-devant religieuse, des Sables ;
Marie Epaud, de la Chaise-Giraud ;
Marie Guyot, d'Angles ;
Jeanne Luraud, d'Angles ;
Renée Poiroux, des Sables ;
Marguerite Petitgas, d'Olonne ;
Françoise Roy, de la Roche-Savignaud.

Voici maintenant un « *Etat des prisonniers arrivés le 24 Prairial, au Château de l'Ile de la Montagne* ».

Jacques Gaudemer, de Coëx, 47 ans ;
Jacques Gaudemer, de Coëx, 25 ans ;
René Moreau, de Saint-Hilaire, 50 ans ;

Digitized by Google

Bernard Mathieu, de Saint-Séran, 39 ans ;
Mathurin Morisseau, de Sallertaine, 15 ans ;
Louis Morisseau, de Sallertaine, 14 ans ;
François Grollier, de Beauvoir, 20 ans ;
Jean-Baptiste Brancy, de Beauvoir, 62 ans ;
René Bonnin, de Challans, 27 ans ;
Louis Grolleau, de la Garnache, 57 ans ;
Etienne Prud'homme, de Saint-Gervais, 55 ans ;
Jacques Naulleau, de Saint-Hilaire, 58 ans ;
Julien Bétuyseau, de Machecoul, 27 ans ;
Julien Barreau, de Saint-Christophe, 16 ans ;
Pierre Doucet, de Challans, 60 ans ;
François Gaudemer, de Saint-Hilaire, 57 ans ;
Pierre Guilbaud, d'Apremont, 16 ans ;
Jacques Mériat, d'Apremont, 20 ans ;
Jean Quéveau, de Saint-Christophe, 26 ans ;
René Bareau, de Saint-Christophe, 26 ans ;
André Rabiller, de Commequiers, 60 ans ;
Jacques Rabiller, de Commequiers (sourd-muet), 24 ans ;
Pierre Rabiller, 26 ans ;
René Poireau, de Commequiers, 22 ans ;
Jean Guilbaud, de Saint-Christophe, 15 ans ;
Louis Ricolleau, de Saint-Gervais, 12 ans ;
Marie Chabot, de Saint-Christophe, 52 ans ;
Louis Masseron, de Challans, 55 ans ;
Françoise Doucet, du Temple, 26 ans ;
Marie Déau, de Commequiers, 65 ans ;
Madeleine Poireau, de Commequiers, 26 ans ;
Anne Soret, de Beauvoir, 48 ans ;
Louise Chauvet, de Challans, 20 ans ;
Marie Gautier, de Challans, 20 ans, avec un enfant ;
Marie Bernard, de Challans, 44 ans ;
Jeanne Gaudemer, de Coëx, 17 ans ;
Marie Viau, de Challans, 22 ans ;
Veuve Guillet, de Soullans, 60 ans ;

Digitized by Google

Rose Dousset, de Challans, 23 ans ;
Marie Freneau, de Saint-Gilles, 25 ans ;
Femme Rousseau, de Challans, 35 ans, avec deux enfants ;
Marie Barbereau, de Sallertaine, 18 ans ;
Marie Allaire, de Sallertaine, 40 ans, avec six enfants ;
Françoise Barbereau, de Sallertaine, 45 ans, avec trois enfants ;
Jeanne Chevallier, de Sallertaine, 40 ans, deux enfants ;
Marie Papon, de Sallertaine, 36 ans, deux enfants ;
Louise Doucet, de Challans, 24 ans, deux enfants ;
Marie Doucet, de Challans, 13 ans.

L. TROUSSIER.

*(A suivre).*

Digitized by Google

# L'AFFAIRE DE LA PROUSTIÈRE

(Juin-Septembre 1791)

## DOCUMENTS INÉDITS

(*Suite* [1])

### DOSSIER J. (2)

3e J. — *Interrogatoire de Sébastien Soret (minute).*

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze et le vingt-neuf Juin, sur les deux heures de relevée, nous Pierre-Simon-Célestin Regain, juge suppléant du Tribunal de District des Sables, nous sommes transporté en la salle des audiences dudit tribunal...., avons fait amener par devant nous, en ladite salle, le nommé Sébastien Sorret, sabottier. demeurant au bourg.... détenu en la chambre d'arrest de ce tribunal, arresté comme suspec de manœuvre, vagabon sans aveux et papier, et soubsonné d'estre le colporteur et commissionnaire des ennemis du Bien Public, à Avrillé, par les Gardes Nationalles de cette ville et trouppes de ligne du quatre-vingt-quatrième Régiment, le vingt-six de ce mois, sur les sept heures du soir, ammené dans cette ville par les

(1) Voir le 3e fascicule de 1912.

(2) La première pièce de ce dossier que nous avions marquée comme absente (*Revue du B. P.*, 1912, p. 50), vient d'être retrouvée. C'est un simple extrait du 4e registre des délibérations du Conseil général de la commune des Sables, en date du 4 Juillet 1791. Chassin l'a du reste publié dans le 1er volume de la *Préparation de la Guerre de Vendée*, p. 441.

Digitized by Google

cavaliers de la Gendarmerie Nationale de cette ville, et constitué en la ditte chambre d'arrest par les dits cavaliers...

.....

Interrogé de ses nom, surnoms, âge, qualité et demeure, a dit se nommer Sébastien Sorret, estre sabottier de profession, qu'il demeure depuis quatre ans au bourg et paroisse de Poiroux, qu'il est âgé de trente-six ans ou environ.

Interrogé d'où il venait lorsqu'il a été arresté.

A dit qu'il venoit de Luçon, de chez madame La Salle, ditte *Dèmalcaute* (1) qui luy a remis une lettre qu'elle la invité à la bien cacher ce qu'il a fait.

Interrogé où il avait caché la ditte lettre.

A dit que c'était dans le bas de sa jambe droite (2).

Interrogé s'il l'a vu écrire, a dit que non.

Interrogé ce que luy a dit la dame de La Salle en luy remettant la ditte lettre.

A dit que la ditte dame en la luy remettant luy a dit que c'étoit la réponse quelle fesoit à la lettre qu'il luy avait remis de la part du sieur Robert dit de Lézardière.

Interrogé si la lettre qu'il avoit remis à la ditte dame de La Salle étoit du sieur Robert père ou fils.

A dit que s'est le fils aîné qui le lui a remis.

Interrogé ce qu'il alloit faire à Luçon.

A dit que c'étoit pour vendre une jument appartenante à la ditte dame la Salle et chemin faisant il devoit aller achetter du bois chez le sieur Desoulange.

Interrogé s'il est allé chez le dit sieur Desoulange.

A dit que non.

Interrogé comment il est retourné de Luçon.

A dit que s'est par un cheval de louage que luy a procuré la ditte dame de la Salle.

Interrogé s'il ne devoit pas retourner le lendemain à Luçon.

A dit que non, que les domestiques de la Proustière devoient vendre le cheval de Malcaute, et ceux de Malcaute à Luçon.

(1) Robert de la Salle, frère du marquis Louis-Jacques-Gilbert de Lezardière, maréchal de camp, qui habitait Luçon, possédait en effet le château de Malcôte, en la paroisse de Saint-Vincent-sur-Graon.

(2) Voir cette « fameuse lettre » dans Chassin : *Préparation*. I. p. 372-374.

Digitized by Google

Interrogé si c'est la première courçe qu'il a fait pour le sieur Robert dit de Lézardière.

A dit qu'il a été autrefois son domestique, qu'il est logé dans une de ses maisons, que le seul voyage qu'il ait fait pour luy outre celuy dont il est question c'est d'avoir porté au mois de Mars dernier une lettre à son fermier de la Verrie (1).

Interrogé s'il sait lire.

A dit que non.

Interrogé quel jour il est party de la Proustière.

A dit que c'est dimanche dernier qu'il y a été à la messe, qu'il y a le sieur Duchafault fils, chevalier de Malte et un autre, qu'on luy a dit et qu'il croit estre le sieur Deloinne, qu'il y avait beaucoup de compagnie, mais qu'il ne la pas vû.

Interrogé s'il n'a pas ouï dire qu'on fut disposé à la Proustière à faire un voyage.

A dit que non.

Interrogé, s'il a vû le sieur de la Salle, à Luçon et si le dit sieur de la Salle ne luy a pas parlé.

A dit qu'il l'a vû et qu'il luy a parlé pour luy demander comment il se portait seulement.

Interrogé s'il a été averty le soir du voyage du lendemain.

A dit que non, que s'est le matin à cinq heures qu'il en fut prévenu par le sieur Robert, dit Chevalier.

Représenté qu'il ne dit pas la vérité en disant qu'il n'avait pas été averty la veille puisqu'il ajoute qu'il en avoit été averty par le nommé Picot, commissionnaire.

A dit qu'il ne s'en rappellait pas, que Picot lui avait demandé s'il iroit à la première messe, que dans le cas il serait revenu du petit voyage qu'on voulait lui faire faire..

Interrogé s'il n'a pas eû connoissance du rassemblement de la compagnie dont il a parlé plus hault.

A dit qu'il n'en a eû aucune connoissançe.

Observé que demeurant dans le bourg il est bien étonnant qu'il nait pas eû connoissanée de ce rassemblement.

A dit que s'il étoit arrivé des voitures il en auroit surement eû connoissanée et qu'il faut qu'elle soient arrivée dans la nuit.

Lecture faite... etc.

(1) Le château de la Verie, en la paroisse de Challans, où étaient nés la plupart de ses enfants, avant qu'il vint habiter la Proustière, appartenait au marquis de Lézardière, du chef de sa mère, dame Françoise-Catherine Bouhier de la Verie.

Digitized by Google

A dit que.... cependant le dimanche vingt-six de ce mois il a vû à la messe qui se disoit à la Proustière, la dame Duchafault de la Guignardière ; et a déclaré ne savoir écrire ny signer du tout.

---

### 7e J. — *Interrogatoire de Jacques Soindre (minute)*

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze et le deuxième Juillet, sur les six heures du matin, Nous, Jacques-Denis-François-Aimé Duget, juge du tribunal de district des Sables, nous sommes transportés en la salle d'audience dudit tribunal à deffaut de. Chambre criminelle, où étant et ayant avec nous Maître Pierre-Jacques Biroché, greffier dudit tribunal, Nous avons fait amener par devant nous Jacques Soindre, écrivin à la Maison de la Proustière, paroisse de Poiroux, y demeurant depuis deux ans et demy ou environ, détenu en la Chambre d'arrêt de ce tribunal comme suspec d'atrouppement séditieux, et complice d'attroupement avec les ennemis du Bien public, arrêté par la garde nationnale de Curson et conduit en cette ville par les sieurs Jacques-Marie Rouillé, Joseph-Godefroy Gouet et Joseph Savin, garde national de cette même ville, accompagné du sieur Etienne du Bois, et constitué par eux en la dite chambre d'arrêt ; lequel dit Jacques Soindre a été par nous, en présence des sieurs Gilbert-François Gilbert, ancien directeur des aides et Joseph Pravacin, caffetier, notables adjoints, nommé par la municipalité des Sables, y demeurant...

Interrogé ainsy qu'il suit.

Interrogé de ses noms, surnoms, âge, qualités et demeure.

A dit se nommer Jacques Soindre, être écrivain, qu'il est originaire de Nouaillé, près Poitiers, qu'il demeure depuis deux ans et demy à la Maison de la Proustière, paroisse de Poiroux, et qu'il est âgé de dix-sept ans ou environ.

Interrogé où il a été arrêté, a dit que c'est au port de la Claye (1), par la garde nationale, jeudy dernier, sur les cinq heures du soir.

Interrogé d'où il venait lorsqu'il a été arrêté.

A dit qu'il venait de la Maison des Gas, qu'il croit être paroisse de Dompierre, et qu'il se rendait à Poitiers.

(1) Chassin (*Préparation*, I. p. 409) le fait arrêter au Pont-de-la-Chaise (!) qu'on ne s'attendrait pas à trouver aux environs de Curzon ; pas plus que le *Pont-Charraut* au nord du bourg de Vincent-Sterlanges. (Voir Ibidem. III. p. 473, 474. 475 et Deniau : *Histoire de la Guerre de Vendée*, 2e édit. I. p. 524-527).

Digitized by Google

Interrogé où il était avant de se rendre à la Maison des Gas.

A dit qu'il était à la Maison de la Proustière, paroisse de Poiroux.

Interrogé quel est la cause qui l'a fait sortir de la Maison de la Proustière.

A dit qu'il est sorti de la ditte Maison de la Proustière armé avec tous ceux qui y étoient lorsqu'ils en sont party pour s'emparer de la ville des Sables.

Interrogé quel arme il portait alors.

A dit qu'il était armé d'un fusil simple et d'une épée.

Interrogé s'il avait de la poudre et des balles.

A dit qu'il avait de la poudre et environ une douzaine de balles.

Interrogé se qu'il a vu faire dans la ditte Maison de la Proustière et ce qu'il y a entendu dire.

A dit qu'il y a entendu parler de contre Révolution à la nouvelle de lenlevement du Roy, qu'il a vu faire des préparatifs de deffense dans la ditte maison de la Proustière en barricadant les portes et en mettant des fagots sur le mur de la terrasse qui entoure en partie la ditte maison.

Interrogé qui lui a remis le fusil et les munitions dont il était armé et pourvu.

A dit que c'est le ci-devant marquis de Lézardière.

Interrogé si on a promis de le payer afin de l'engager à défendre la ditte Maison.

A dit que non.

Interrogé quel sont les personnes qui étaient dans la ditte Maison de la Proustière lorsqu'on en est sorty armé.

A dit que les personnes étaient les sieurs de Lézardière père, son fils aîné, son fils dit le Chevalier et son fils l'abbé, le sieur Vaugiraud, ci-devant chevalier et son fils, le sieur de Loyne, le sieur Duchafault, chevalier de Malthe, les sieurs Masson de la Morissière, le sieur de la Burcerie, le sieur de la Cheneslière, le sieur Flurisson clerc (1),

(1) Ce jeune homme que la Constitution civile et ses suites avaient forcé de quitter le séminaire de Luçon, n'était pas dans les ordres sacrés : il s'appelait Jean-Baptiste-Cyr Fleurisson (voir ici même 1912, p. 52 et 58), il était né à la Réorthe, le 4 Septembre 1765, et son frère était curé de Saint-Cyr-en-Talmondais. Plus tard, il reçut la prêtrise (1805), et fut l'un des collaborateurs du R. P. Baudouin. Cf. R. P. P. Michaud : *Vie du V. P. Baudouin*, 2e édit. p. 156.

On se demande dès lors ce que veut dire Chassin (table générale, p. 230), quand il écrit « Fleurisson, curé réfractaire de Saint-Cyr-en-Talmondais, exerçant à Bretignolles, assiste aux réunions des nobles à la Proustière » et renvoie à G. I., page 410, où Soindre dépose : « Ils étaient trois écrivains *laïques* lui, le sieur Morailleau (sic), de Talmond, et *Fleurisson* ».

Digitized by Google

le sieur Dagondeau, de Saint-George-de-Montaigu, le sieur Hemery, de Talmont, le sieur Maroilleau, de Jard et environ deux cents paysans ou domestiques dont il ne sait pas les noms (1).

Interrogé sy toutes les personnes étaient armées et quels étaient les armes queles portaient.

A dit que toutes les personnes étaient armées, les unes de fusils, sabres, pistollets, épées, les autres de faulx emmanchées à l'envers, d'autres des piques ou des fourches de fer.

Interrogé si le ci-devant abbé de Lézardière et les autres clers étaient aussi armés.

A dit qu'il croit que l'abbé de Lézardière avait un sabre à son côté que cependant il n'en est pas bien sur, mais qu'il portait sur larson de sa celle un baril de poudre de douze à quinze pouce de longueur (2).

Interrogé s'il y avait beaucoup de personne de cette trouppe à cheval.

A dit que tous les cidevant nobles étaient à cheval ainsy que qu'elques domestiques.

Interrogé qu'elle routte l'attroupement à pris en sortant de la Maison de la Proustière.

A dit que l'attroupement à pris la route des Sables par la traverse.

Interrogé qu'elle est la raison qui a empêché l'attroupement de venir aux Sables.

A dit que lattroupement étant arrivé au Moulin Moisau, il a rencontré une femme qu'il a entendu dire être la servante du sieur de Vaugiraud, qui annonça qu'il enterait dans la ditte ville des Sables quatre cents hommes qui venaient de Nantes et qu'à lors le sieur de Lézardière père, dit aux paysans qui faisaient partie de l'attrouppement qu'il fallait se disperser et se retirer chacun chez soi, qu'en effet chacun sépara à l'exeption des cidevant nobles qui s'enfurent à la Morissière, paroisse de Nieuil pour joindre leur femme qui s'y étaient retirées.

Interrogé qu'el était l'intention de cet attroupement lorsqu'il serait arrivé à la ville des Sables.

A dit que l'intention était de s'emparer de la dite ville des Sables.

(1) L'analyse de la déposition de Jacques Soindre, telle qu'elle a été consignée sur le registre des délibérations municipales (au 1er Juillet) et à laquelle se réfère Chassin, porte : « Le nombre des maîtres était environ vingt-cinq à trente.. Ils étaient trois écrivains laïques, lui, le sieur Morailleau, de Talmond et Fleurisson. Il estime qu'on était dans le plus fort du rassemblement environ 260 ». (Chassin. G. I., p. 410).

(2) Il sera reparlé de ce baril de poudre dans la déposition de l'abbé de Lézardière (12-J).

Digitized by Google

Interrogé sy l'intention dudit attroupement n'était pas de brûler l'hôtel de l'administration de la municipalité, de piller la ville et massacrer les habitants.

A dit qu'il n'en à aucune connaissance.

Interrogé qu'el jour cette attroupement est sorti de la ditte Maison de la Proustière pour venir s'emparer de la ville des Sables.

A dit que c'est le Mardy 28 Juin dernier, sur les huit à neuf heures et demie du matin.

Interrogé qu'el heure il pouvait être lorsque lattroupement se trouva auprès du Moulin Moisau.

A dit qu'il était environ midy.

Interrogé sy les chefs de lattroupement comptaient trouver du secours dans la ville des Sables et s'ils en attendaient de qu'elques bâtiments.

A dit qu'il n'en sait rien et qu'il n'en a pas entendu parler.

Interrogé sy il y avait d'autres personnes dans la ditte Maison de la Proustière lorsque lattroupement en est sorty, que celles qu'il a dénommés cy dessus.

A dit que non.

Interrogé qu'el jour on a commencée à se rassembler à la ditte Maison de la Proustière.

A dit que c'est le Samedy vingt-cinq Juin dernier.

Interrogé combien de temps ce rassemblement à duré.

A dit que le rassemblement a duré depuis le dit jour Samedy vingt-cinq Juin dernier jusqu'au Mardy vingt-huit dudit mois.

Interrogé sy avant le Samedy vingt-cinq Juin dernier il n'est pas arrivé d'autres personnes à la ditte Maison de la Proustière que celle dénommées cy dessus.

A dit que les dames du Chafault, le sieur Massonet, cidevant curé d'Avrillé, le sieur Sicard, hebdomadier à Luçon, s'y étaient rendus qu'elque jours avant.

Interrogé sy pendant le rassemblement de latroupement il a remarqué à la ditte Maison de la Proustière d'autres personnes que celles qu'il a nommés dans ses précédentes réponses.

A dit qu'il y a vu l'abbé Micheau, aumônier de la Proustière, le sieur d'Archiais, de Talmont, un sieur de Laumondière et Dom Gillet, cidevant religieux de Boisgrollan.

Interrogé s'il a eu connaissance qu'il y eut des armes ou des munitions à la Proustière.

A dit que ceux qui avaient des fusils les avaient apporté, d'autres

Digitized by Google

des faulx. Mais qu'il y avait à la Maison de la Proustière des piques, deux ou trois petits barils de poudre à tirer et des balles.

Interrogé s'il n'y avait point de canon dans la ditte Maison de la Proustière.

A dit que non.

Interrogé de ce qu'il devint lors que lattroupement se dissipa vis à vis le Moulin Moiseau.

A dit qu'i lse retira dans une métayrie pour boire, que de la, sachant que les chefs de l'attroupement devaient passer à la Morissière pour se rendre aux Gas, il se rendit d'abord à la Morissière et de là au Gas où il arriva avant eux, qui s'y rendirent peu de temps après lui, ayant passé par Leraudière.

Interrogé s'il a apris au Gas où les chefs de lattroupement devaient se retirer.

A dit qu'il a entendu dire qu'ils devaient aller à Châtillon.

Interrogé s'il sait s'il ont suivis leur projets d'aller à Châtillon.

A dit qu'ayant appris la nouvelle de l'arrestation du Roy, ils se séparèrent.

Interrogé *de qu'oy il est devenu alors* (sic).

A dit qu'il est party pour se rendre à Nouaillé, près Poitiers, où est sa famille et que passant pas le pont de la Claye, il a été arrêté.

Interrogé s'il sait où on été et par qui ont été fabriquées les picques dont il a parlé ainsi que les balles.

A dit qu'il ignore ou et par qui les picques ont été fabriquées, mais qu'il a été fait des balles à la Maison de la Proustière.

Lecture faite au Répondant du présent interrogatoire et de ses Réponses en présence des dits adjoints qui ont déclaré n'avoir aucunes observations à faire enquis et interpellé le dit Répondant de Nous déclarer sy les Réponses au dit Interrogatoire contiennent vérittè, s'il veut y ajouter où y diminuer et s'il y persiste.

A dit que ses Réponses au dit Interrogatoire contiennent vérité, ny vouloir y ajouter ny diminuer, que cependant il a observé que le sieur Micheau, aumonier de la ditte Maison de la Proustière, le sieur Massonnet, cidevant curé d'Avrillé, le sieur Siccard, hebdomadier à Luçon, n'étoient point armés et qu'il croit que les deux derniers étoient sortis de la ditte Maison de la Proustière dès le Samedy vingt-cinq Juin dernier, observe égalèment le Répondant que le sieur abbé Robert, d'Apremont, qu'il a oublié de comprendre dans ceux qui étoient à la ditte Maison lors de lattrouppement, n'étoit point armé et n'a point suivis lattroupement, lorsqu'il a marché contre les Sables, nouvelle lecture faite au Répondant au dit Interrogatoire, de ses Réponses et

Digitized by Google

Observations en présence des dits adjoints qui ont déclaré n'avoir aucunes observations à faire et interpellé le dit Répondant de nous déclarer sy les Réponses au dit Interrogatoire et les Observations contiennent vérité, s'il veut y ajouter où diminuer et s'il y persiste a dit que ses Réponses au dit Interrogatoire et Observations, contiennent vérité, n'y vouloir ajouter n'y diminuer et qu'il y persiste et s'est avec nous les dits adjoints et le greffier soussignés ainsi qu'au bas de chaques pages du présent interrogatoire qui ont été cotées à l'instant même et sans désemparer par première et dernière au désir de la loi (1), de Tout par Nous enquis et interpellé a été le dit Jacques Soindre, remis entre les mains du Concierge pour le ramener dans la ditte chambre d'arrêt.

A.-D. P,

(*A suivre*).

(1) La pièce 19-J, n'est que la grosse de cet interrogatoire.

Digitized by Google

M. ROUSSEAU-DECELLE. — L'Heure Mauve

# LA VENDÉE AU SALON

## I

## LA SOCIÉTÉ NATIONALE

Venise et ses lagunes, le flamboiement des paysages du Midi, la poétique Italie ou l'Espagne, la Bretagne encore pittoresque et traditionniste, accaparent l'attention des artistes et les enchantent ; très peu d'entre eux — et c'est grand dommage — connaissent et étudient notre Bas-Poitou, pourtant si français, d'une grâce si lumineuse et légère et varié étrangement, car il présente aux yeux questionnneurs toutes les gammes de la beauté ; falaises sauvages des îles, marais endormis sous l'ardent soleil, plaines opulentes aux moissons dorées, collines modérées du Bocage, aux chênes caducs, aux sentiers ombreux, qui ont gardé tout le charme des paysanneries familières aux peintres du XVIIIe siècle.

M. Hippolyte Berteaux, qui consacre à Belle-Ile une série d'études fort intéressantes, a été saisi par le caractère grandiose et rude de

Digitized by Google

l'Ile-d'Yeu ; il expose (salle 8) une *Dune* désolée, d'une expression exacte et profondément sentie.

Toute différente est une *Vue de Vendée* (salle 15), par M. Jeanniot ; couchée au bord de l'Océan très bleu, la petite ville lance son clocher blanc vers un ciel limpide et, sous les flèches d'un beau soleil d'été, maisons et fleurs fulgurent violemment. Œuvre très colorée, vibrante comme un paysage de Sicile, et qui fait le plus grand honneur à l'artiste ; tout à côté, un *Pêcheur de maquereaux*, étude vigoureusement poussée et s'exprimant avec âpreté, comme l'exige le modèle, marin à la peau tannée par les vents du large, aux yeux primitifs dont l'expression vague se perd on ne sait où, dans quelque souvenir imprécis que ne réussit pas à distraire le verre de vin que tient la main hâlée.

L'ensemble de l'exposition de M. Charles Milcendeau, de Soullans, est important. Galerie n° 1, se trouvent cinq œuvres empruntées à la vie maraîchine et dont voici les titres : *Paysage, La vache blanche, Pêcheur de grenouilles ; Pastorale au marais de Soullans : L'homme embarque la femme qui vient de traire ; Le Barbier de village ; Un guet-apens au village.*

L'on sait depuis longtemps que l'art de M. Milcendeau est d'une conscience rare et d'une puissante réalité : ces qualités se retrouvent aussi dans les gouaches qu'il expose à la galerie des Pastels (rez-de-chaussée) et qui sont remarquablement traitées : *Le fumeur, Le buveur, Les deux buveurs, Le vieux paysan avare qui compte son argent, L'alcoolique*, derrière lequel la Mort profile son ombre macabre — sont d'excellents morceaux assurément ; mais il semble que M. Milcendeau se complaise — surtout depuis ses séjours en Espagne — à une vision sombre et désenchantée de l'humanité. Il n'y a pas en Vendée, Dieu merci ! que des ivrognes ou des brutes — qui restent l'exception — et ni les joyeux gâs, ni les belles filles ne manquent sous notre ciel. Ceux-là mêmes qui apprécient les dons artistiques de M. Milcendeau se réjouiraient de pouvoir louer dans ses tableaux de demain une vision plus allègre des hommes et des choses : un artiste comme celui-là, qui a la volonté inflexible du dessin, le culte de la règle absolue du vrai, et dont certains crayons rivalisent avec les plus beaux d'Holbein, pourra nous donner des chefs-d'œuvre, d'autre manière, quand il lui plaira.

Les six paysages de M. Auguste Lepère (salle 4 bis), doivent être considérés comme des meilleurs du Salon de la Nationale. La lumière

Digitized by Google

fine jouant à travers les arbres ; l'éclat attiédi, et l'atmosphère souple enveloppant les ensembles ; la pensée enfin, spirituelle ou amusée, qui se dégage des œuvres, tout cela d'apparence simple parce que c'est la nature elle-même, tout cela est d'un artiste complet, qui sait, qui voit et qui réalise d'une main sûre.

*Le puits*, *Belle fin de journée*, *Claire matinée*, *Masure dans les petits ormes*, sont quatre œuvres de vif intérêt dont le visiteur apprécie le charme. Mais l'attention est attirée surtout par une belle marine, *Soir orageux*, au ciel rougeoyant de reflets tragiques, et *La Noce*, page de spirituelle drôlerie.

Le cortège a quitté le bourg de Saint-Jean-de-Monts, et déambule sous les grands arbres effeuillés par l'été de la Saint-Martin : les couples sont quelque peu disloqués ; l'on devine que le muscadet a déjà mis en train ces *noçoux* qu'attend un festin plantureux à la ferme prochaine. En tête de la bande un petit faune agite ses jambes velues en *pibolant* gaiement d'un rustique galoubet, et c'est une preuve nouvelle que le grand Pan n'est pas mort, puisqu'en voici un petit, tout frétillant, et vendéen par dessus le marché.

Et, tout naturellement, l'on pense à une sorte d'*Embarquement pour Cythère*, où les campagnards remplaceraient les gentilshommes et les belles dames, dans une atmosphère semblable à celle de Watteau, limpide, transparente, presque féérique.

A la section de la gravure, M. A Lepère donne également huit sujets fort intéressants, eaux-fortes et bois, parmi lesquels une amusante pochade, le *Paysagiste*.

Ces quelques lignes ne seraient pas complètes si l'on ne constatait pour conclure la parfaite ordonnance du *Salon de la Nationale*, à laquelle a présidé, à l'aide d'un goût artistique parfait, notre sympathique compatriote et associé, M. Eugène Raguet.

## II

## SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

Ce n'est pas chose aisée que découvrir, dans la foule des cinq mille cinq cents œuvres d'art exposées cette année au Grand Palais, une quinzaine de toiles ou de gravures intéressant les Vendéens : cependant nous avons pu, non sans peine, tracer un itinéraire dans cette immensité ; que nos compatriotes veuillent bien nous suivre, ils constateront avec nous que le nombre n'est pas tout et que le vieil

Digitized by Google

adage est vrai, qui nous affirme la supériorité de la qualité sur la quantité.

Mademoiselle Magde Petiteau (salle n° 6), nous présente de succulents *Raisins*, dorés et appétissants ; dans la même salle, l'*Heure Mauve*, de M. Rousseau-Decelle, attire et retient l'attention des visiteurs. Cette œuvre est l'une des meilleures du Salon de 1913. Sans conteste, elle fait le plus grand honneur à la maîtrise de l'auteur. Sous les pins du Bois de la Chaise, à Noirmoutier, une jeune femme, saisie par la beauté d'un crépuscule d'été, où les teintes violacées du ciel et de l'Océan se marient dans une rare et impressionnante harmonie, a abandonné la lecture du livre qui l'occupait et se laisse aller tout entière au charme de cette heure fugitive et de ces lueurs prestigieuses de l'astre déclinant. Pensées, sentiment, coloris délicat, et maîtrise de main, tout est réuni dans cet excellent tableau d'un peintre dont chaque année accroît la juste réputation.

Un peu plus loin, M. P. Tillier, fidèle au culte de la femme, déploie dans l'étude d'une jolie paresseuse les qualités qui conviennent à un *Farniente* élégant : morbidesse et chatoyant éclat.

Citons encore un bon portrait de M. Brillaut (salle 24) ; une *Matinée en Vendée*, extrêmement vraie et pittoresque, de M. Wintz (salle 9) ; une *Vieille maison à Tiffauges*, de M. Desforges (salle 7).

Et mentionnons également deux belles toiles de M. Cabié, une *Aube* et une *Après-Midi* à Noirmoutier, qui sont parmi les meilleurs paysages du Salon (salle 5) ; enfin une charmante aquarelle de Mme la comtesse J. de Bermond d'Auriac, *Bleuets et Cuivre*.

Certaines gravures sont vraiment par trop mal placées sur la galerie du premier etage, où l'on passe hâtivement et rarement, et c'est le cas des œuvres de deux de nos compatriotes, MM. Thévenin et F. Combes.

L'un et l'autre ont cependant donné d'excellentes eaux-fortes : M. Louis Thévenin a consacré à la vieille église de Saint-Martin-des-Champs une étude toute de vérité et d'impression profonde, M. Fernand Combes a rapporté de Normandie huit planches particulièrement belles, relatives aux anciens quartiers de Lisieux et Honfleur ; on y retrouve tout le charme attendri et ému que sait mettre l'artiste dans l'évocation des choses du passé, et l'ont sent vivre dans ces maisons une âme obscure, l'âme des longues traditions et des obstinées



Digitized by Google

coutumes, qu'ont su traduire fidèlement une vision exacte et des doigts habiles.

Dans la salle des eaux-fortes, l'on trouvera l'*Hôtel Le Brun* de, M. Marcel Fleury, œuvre qui ne fait que confirmer la maîtrise déjà reconnue de ce jeune artiste. « Le promeneur, — écrit M. Etienne Charles — qui, passant rue Cardinal Lemoine, devant le n° 49, et par

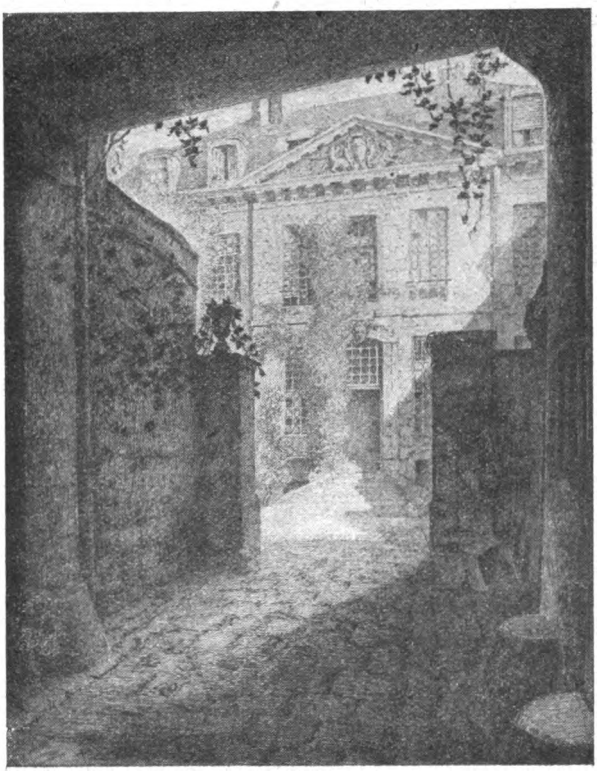

**M. FLEURY. — L'Hôtel Le Brun**

delà la voûte, ayant aperçu une façade d'aspect monumental, est entré dans la cour pavée pour mieux contempler ces murs tout noircis par le temps et à demi masqués par le lierre, ressent un étonnement joyeux... Ce vieux logis qui se cache derrière une maison banale et insignifiante, quoique vieille de plus de deux siècles, c'est l'hôtel de Charles Le Brun, non pas du grand artiste que Louis XIV honora de sa confiance et de son amitié, Charles Le Brun, écuyer, sieur de

Digitized by Google

Thionville, premier peintre du roi, directeur des Manufactures royales des Meubles de la Couronne, directeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, mais de son neveu et héritier, lequel était Conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes et avait les mêmes nom et prénoms que lui ».

L'hôtel Le Brun fut construit en 1700, par l'un des meilleurs élèves de Jules Hardouin Mansart, l'architecte Germain Boffrand, et racheté par la ville de Paris, après des vicissitudes diverses, en décembre 1911.

M. Marcel Fleury, très inspiré par ce noble édifice, s'est montré digne du sujet choisi ; son eau-forte très lumineuse, d'une belle tenue, d'une opposition raffinée des clairs et des ombres, mérite l'attention et la louange de tous les vrais connaisseurs.

*
* *

En passant parmi les innombrables bibelots des *Arts appliqués* donnons un coup d'œil à la jolie vitrine de Mlle Berthe Petiteau ; aux salles délaissées de l'architecture, mentionnons le *Cloître de Nieul-sur-l'Autize*, de M. H. Deverin, et arrivons à la Sculpture, qui compte une œuvre maîtresse de M. A. Guéniot, *Saint François d'Assise.*

Tour à tour, les plus grands artistes se sont attachés à cette douce et mystérieuse figure ; Giotto, le précurseur de la peinture italienne ; Dante Alighieri, le poète ; Fra Angelico, dont les délicieuses aquarelles franciscaines sont parmi les plus précieux joyaux du musée de Chantilly. Après Lucca de la Robia, qui lui-même succédait à tous les primitifs, Murillo consacra son pinceau au naïf auteur de l'*Hymne au Soleil*, à l'*Amant de la Pauvreté*, et son tableau de Séville est célèbre entre tous, qui montre le Christ se détachant de la Croix pour embrasser le saint en extase.

Et c'est dans cette posture écrasée que M. Guéniot nous montre saint François d'Assise, à genoux, les bras ouverts comme une victime à la fois expiatoire et heureuse, le regard perdu dans les contemplations infinies des joies mystiques ; et jamais peut-être le talent de M. Guéniot, fin et délicat dans ses académies féminines, puissant dans son *Beaumanoir*, réaliste convaincu et élégant dans sa *Bretonne à la Cruche*, ne s'est élevé à une plus grande hauteur. Et il faut ajouter que M. Guéniot a, en outre, le singulier et assez rare courage de montrer au Paris moderne, jouisseur et luxueux, un saint, celui-là même qui prêcha le mépris de l'or et dont toute la vie ne fut qu'un hymme mélodieux au détachement, à la simplicité, à l'amour pur.

Digitized by Google

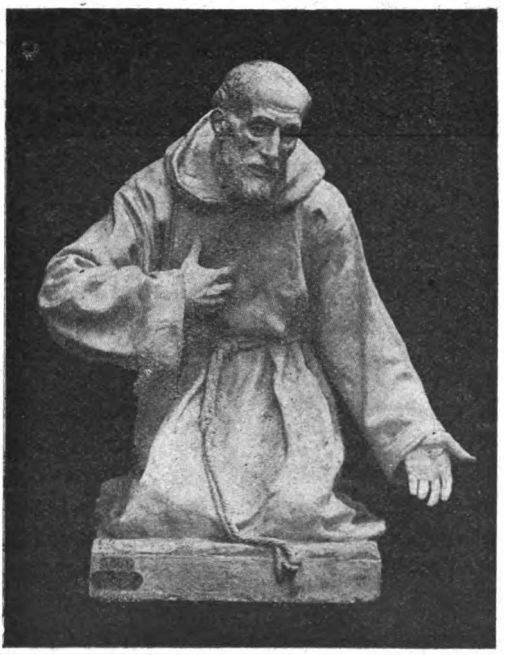

A GUÉNIOT. — Saint François d'Assise

Que l'œuvre de M. A. Guéniot s'ajoute donc, en bonne place, aux créations inspirées de Celui que le peintre Hippolyte Flandrin, l'auteur des *Panathénées Chrétiennes* de l'Eglise Saint-Vincent-de-Paul, dénommait le « Maître des Esprits ».

L. DE LA CHANONIE.

Digitized by Google

# "POUR LE ROI"

Tel est le titre de la belle et émouvante pièce dramatique dans laquelle notre excellent confrère Emile Marsac, Directeur de *La Vendée*, vient de faire revivre les plus beaux chapitres de l'héroïque épopée vendéenne. (1)

Notre éminent ami, le lieutenant-colonel marquis d'Elbée dont le nom évoque le souvenir d'une des plus belles et plus vaillantes figures de cette épopée, a bien voulu lui écrire en manière de Préface, cette magnifique lettre, où il a mis tout son cœur de Vendéen fidèle, et tout son talent d'historien.

Nous sommes particulièrement heureux d'en offrir la primeur aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*.

R. V.

Monsieur,

J'ai lu le drame vendéen qui porte le beau titre de « *Pour le Roi* ».

Pas un drame vendéen ne peut laisser le lecteur ou le spectateur indifférent. La grand'Guerre fut une guerre cruelle, et son souvenir est encore si vivant qu'il porte avec lui des ardeurs qui ne veulent pas s'éteindre.

Prononcez le mot de Vendée, aussitôt se dresse la légion des passions violentes qui remplissent les pages de son histoire :

(1) Grand in-8° de 131 pages. Fontenay-le-Comte, imprimerie Fontenaisienne, 1913.

Digitized by Google

dévouement, sacrifice, fidélité, perfidie, trahisons, cruautés, vertus et crimes, qui font revivre et s'agiter, et cette évocation, pour des raisons qui tiennent au plus profond du cœur, pénètre jusqu'aux sources de l'émotion et apporte le trouble sacré.

C'est la tâche que vous avez entreprise de donner la vie à des personnages qui furent dignes de louange, ou méritèrent le mépris de l'histoire, et votre titre, pour indiquer la pensée qui vous guide, fleurit au milieu de cette tempête, sur sa tige haute et droite, fleur d'espérance et de salut.

Aux premiers tocsins, pendant la Grand'Guerre, au milieu des inquiétudes, d'humbles paysans qui comprennent mal les appétits qui s'éveillent, se pose les conflits des idées, et c'est dans cet éternel débat, qui est l'essence même du drame, que vont vivre, combattre et souffrir vos personnages.

Pour en relier la trame, un groupe de Vendéens, comme le chœur antique, raconte les événements et les commente.

Vous y mêlez l'idylle charmante de fiancés, dont l'amour sera emporté dans la tourmente. Nous y trouvons encore le prêtre, la femme et l'enfant, victimes innocentes et désarmées, qui marquent si profondément l'infamie des persécuteurs et des bourreaux.

Mais pour remonter à une atmosphère de loyauté et de noblesse vous faites paraître ces chefs de Vendée, qui parlent et agissent, comme l'histoire les fait parler et agir.

Ceux-là n'ont pas écrit, parce que chaque jour il fallait combattre ; ils n'ont laissé pour leur mémoire que des faits glorieux : la victoire, la défaite et la mort... Mais c'est assez pour tracer nettement leur caractère. Un trait suffit pour le fixer.

Cathelineau, grand entraîneur de paysans.

La Rochejaquelein, jeune héros victorieux.

Digitized by Google

D'Elbée, pardonnant en chrétien.

Et Charette qui vient illustrer vos dernières scènes, par le spectacle mouvementé d'une prise héroïque qui est le tableau de l'agonie de la Vendée.

Soyez-en certain, nos adversaires trouveront que vous noircissez le tableau des meurtres et des fusillades. Ils veulent le silence sur leurs mauvaises actions

Il y a cent ans un représentant du peuple écrivait : « Que tout soit enseveli dans l'oubli ; n'en parlez même pas à la Convention ; cela s'oubliera comme tant d'autres choses ».

Ce sectaire a fait école, il a des fils qui demandent sur le mode lyrique « de ne pas exhumer des cadavres pour les mêler à nos passions contemporaines ».

Il faudrait donc nous taire sur une question de haute lutte, de doctrine, où s'engage le débat sans fin entre le bien et le mal ; il faudrait donc, au moment où ils nous montrent leur inlassable haine et font office de persécuteurs sans pitié, nous réconcilier dans l'admiration de tous les partis ».

Le réconciliateur national que vous appelez, faisant son métier de Roi, pourra nous le demander un jour ; mais jusque-là, nous devons parler tant que nos paroles pourront inspirer le dégoût de la Révolution, l'amour de l'Eglise et le culte de la Monarchie.

Tous les héros de Vendée sont morts, mais « la mort des héros est une résurrection » ; leur sacrifice n'est pas perdu et le sang illustre comme le sang anonyme viennent féconder cette terre de Vendée.

Votre dernier mot est un mot d'espoir, une promesse de retour au principe qui ne doit pas périr.

Il soutient nos courages et ranime notre amour, quand à l'appel

Digitized by Google

de l'avenir vous entendez la voix qui répond : « Présent : Le Roi de France ».

Vous ne sauriez, Monsieur, placer votre œuvre sous une meilleure sauvegarde.

Votre tout dévoué.

Lt-Colonel Marquis d'Elbée.

Digitized by Google

# LIVRES NOUVEAUX

## I

## LA DAME DE PIERRE (1)

Nous sommes heureux de reproduire cette jolie page de critique littéraire où notre bon ami Alphonse de Châteaubriant, le délicat auteur de *Monsieur des Lourdines* caractérise en quelques mots à l'occasion de deux récents ouvrages, le talent de l'un de nos plus distingués collaborateurs et bien cher ami :

M. Paul de Gisors, que je connaissais déjà par ses trois volumes parus chez Lemerre : *La Voix des Ages*, *Les Fileuses* et *Myrto dansante*, vient de publier deux nouvelles œuvres : *La Dame de Pierre* et *Une Abbesse*, que j'ai le plus grand plaisir à signaler. Ce sont deux œuvres écrites en vers. M. Paul de Gisors est poète. Et, par là, je n'entends pas seulement qu'il use des mesures prosodiques, de la rime, etc..., mais qu'il est doué pleinement de ce pouvoir qui sait d'un trait de plume produire l'illusion de la vie.

*La Dame de Pierre*, histoire merveilleuse, comme le dit le sous-titre, est celle d'un pauvre jeune pêcheur perdu en mer et qui ne trouve le salut que par la voie de l'amour, c'est-à-dire à ses dépens. Je n'analyserai pas le sujet, la place me manque, et j'avoue même que je n'en suis pas fâché, tant m'anime la conviction que le sujet de toute œuvre est chose vaine en dehors de l'art qui lui a donné l'existence. Je me bornerai donc à dire de celui-ci qu'il est la matière d'une fiction ayant le mérite de faire à la fois récit et tableau, conte et peinture, et qu'il se développe dans un certain accord du tragique avec la grâce, deux éléments assez rarement associés, et dont l'union, quand elle se présente, porte indiscutablement l'annonce d'un tempérament d'artiste.

M. Paul de Gisors aime à se mouvoir dans l'atmosphère de la légende, légende qu'il emprunte volontiers à l'inspiration, voire à la chronique religieuse, et étayée non moins volontiers d'une discrète érudition. Et peut-être, à ce propos, n'est-il pas inutile de rappeler qu'à elle seule la légende est digne de constituer tout un genre littéraire, et cela par ses caractères propres non moins que par les

(1) Parue chez A. Meissein, 19, quai Saint-Michel, Paris.

Digitized by Google

spéciales difficultés d'exécution qu'elle implique. Elle a sa forme, et son esprit. Elle est le fruit sauvage des terrains séculaires, fruit trop souvent la proie, il faut bien l'avouer, des tourterelles et des vieux rossignols. Or, précisément, les légendes de M. de Gisors ont ceci de particulier qu'elles apparaissent dépouillées de tout ce vague, de tout cet azur conventionnel qui, à force de sévir, sont devenus comme l'attribut du genre. Ce sont au contraire des légendes bien portantes, nourries du bon froment des réalités écrites par un visuel en quête de toutes les richesses que fournit le champ de l'observation. Aussi le mot est-il toujours chez lui concret et pictural, et le vers comme le mot. Ajoutez à cela les bouillonnements d'une verve intarissable qui se déchaîne en vrai torrent. J'aurais même été tenté de lui faire un reproche de tant d'abondance, de l'accuser de verser parfois dans la profusion, si je n'avais reconnu que ce fleuve ne déborde jamais au point de noyer les contours et les structures profondes de la conception.

Dans *Une Abbesse*, un acte en vers, d'une belle tenue dramatique et d'un tour charmant, l'auteur nous donne de son talent un aspect plus sobre. Sur toutes les scènes de cette pièce s'étend la fine nuance d'une mélancolie de ton légendaire. J'ai eu le plaisir de la voir jouer. On écoute cela comme on écouterait une berceuse ancienne. Peut-être parfois l'écrivain y oublie-t-il un peu que le tragique de situation ne s'accommode pas toujours aisément des parures du lyrisme descriptif; mais il serait injuste d'insister là-dessus. Ce sont là des défauts qu'emporte la saison. Il reste que M. P. de Gisors voit devant lui s'ouvrir une belle carrière d'écrivain, et que son œuvre déjà parue nous permet de le mettre au rang de ceux qui ne se contentent pas du bonheur d'exprimer ce qu'ils songent, mais encore cherchent dans leur art la noble volupté de donner ce qu'ils sont.

Alphonse de CHATEAUBRIANT.

Nous nous permettrons d'ajouter que cette légende fut jouée à ravir par Mesdemoiselles Ardoin et Ducrot, et nous aurons l'indiscrétion d'ajouter ces quelques lignes que Frédéric Mistral, le grand poète provençal, écrivit à l'auteur après la lecture de ces deux légendes :

« Dans l'isolement de ce Dimanche, cher Poète, j'ai assisté aux offices de l'Idéal avec *Une Abbesse*, cette exquise légende que vous m'avez envoyée avec la *Dame de Pierre*, si bretonne de foi et de langue tempétueuse ! ! Vous chantez comme un Trouvère du XIII^e^ siècle, et vous battez le vers comme un batteur d'or; je vous félicite et vous remercie affectueusement ».

Digitized by Google

II

## ESSAI SUR LE BEAU

par

EDOUARD VENDÉEN (1)

L'ouvrage que vient de publier M. Edouard Vendéen se distingue par des qualités de style si attrayantes que l'on est presque tenté de reprocher à l'auteur de se jouer si gracieusement des problèmes les plus sourcilleux. Il nous semble qu'il philosophe dans la ruelle de quelque Arthénice, assagie par les rudes leçons de Molière, et qu'il vêt pour écrire, à l'instar du noble Buffon, son pourpoint à petite oie, ses dentelles et falbalas. M. Edouard Vendéen poudrederize les visages de Platon et d'Aristote, et les vaporise à l'eau de rose. Cela est bien et ne manque pas d'ironie, mais cela peut embarrasser fort la critique, qui veut toujours le prendre de haut et craint si sottement la malice des auteurs, qu'elle en arrive à prendre M. Bergson pour un poète, et M. Macterlinck pour un philosophe.

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire,

a dit l'astucieux Boileau, et j'imagine que lui-même eût été fort ému de l'ouvrage de M. Edouard Vendéen.

En effet, je me déclare fort embarrassé. L'auteur n'a-t-il voulu que se divertir pour son plaisir et pour le nôtre, en se jouant de la philosophie sous la forme d'un grâcieux pastiche ? N'a-t-il pensé faire autre chose qu'une jolie romance, harmonisée à la mode ancienne ? ou bien a-t-il la volonté de nous offrir un traité d'esthétique ?... J'ai hésité longtemps et j'hésite encore.

Les trois lignes de M. Boutroux, philosophe officiel qui ne doit rien à l'Ecole, ces trois lignes que M. Edouard Vendéen a cru devoir mettre en tête de son petit livre, — *libelli adhuc sub pomice expoliti*, — me confondent. C'est comme une lourde pancarte commerciale piquée dans des œufs à la neige, ou dans une mousse rose. Elles pèsent sur tout l'ouvrage, et l'on est bien obligé de croire que M. Edouard Vendéen a voulu composer un livre de sapience, puisqu'il s'est placé, pour ce faire, sous l'égide bruissante d'un docteur en Sorbonne. Et voilà que le charme est rompu. Je croyais lire un grâcieux ouvrage de morale, — car l'esthétique de M. Edouard Vendéen est une bonne leçon d'activité, — et j'avais l'illusion de feuilleter l'un de ses respectables traités que jadis les gens du monde s'écrivaient entre-eux, et remplissaient des charmes de leur esprit, des fruits de

(1) Chez Bloud.

Digitized by Google

leurs expériences et des fleurs de leur culture. Ils étaient tous plus ou moins élèves des Pères Jésuites, et les préceptes de l'Ecole, subtilisés par un platonisme de bonne compagnie, parfumaient l'hydromel des vénérables douairières, en les reposant du tric-trac ou du reversi... Mais quand j'ai tourné le premier feuillet pour y découvrir le nom sonore et musical de quelque princesse Palatine, j'ai lu avec terreur le nom de M. Emile Boutroux, — vocable qui ne jouit point d'une grâce surannée, — et j'ai senti la grossièreté de mon erreur.

Ce qui élargit encore le champ de mon incertitude, c'est que la philosophie que défend M. Edouard Vendéen n'est pas précisément... *boutrousienne*, et je me demande si M. Emile Boutroux, — qui est ironiste à ses heures — n'est pas de connivence avec M. Edouard Vendéen pour égarer la critique.

Mon inquiétude exprimée, je me sens plus libre, et je dirai tout de go que l'esthétique de M. Edouard Vendéen est en tous points conforme au style ingénieux, et parfois précieux, qui l'exprime. Cet accord est de nature à fortifier davantage encore l'illusion dont je parlais plus haut. Mais, pour être conforme à l'esthétique Platonicienne, en certains points, à l'esthétique Cartésienne, à celle des Boileau, Molière, La Fontaine, La Bruyère, Pascal, Buffon, Bernardin de Saint-Pierre, avec une manière de dogmatiser qui rappelle fort la manière de Voltaire dans ses *Lettres*, même dans ses *Lettres philosophiques*; malgré cette lourde ascendance, l'esthétique de M. Edouard Vendéen selon le remarquable fort juste de M. Emile Boutroux, est l'œuvre d'un moderne qui a réfléchi longuement et qui ne manque point d'ingéniosité. Mais nous sommes loin de l'esthétique Epicurienne qui fait de la beauté quelque chose, comme une sensation personnelle, ou même qui la ramène aux impulsions du sexe. Nous sommes loin encore de cette définition de Stendhal, qui me séduit, et qui pourrait satisfaire, même les plus idéalistes d'entre nous; *Le Beau est une promesse de bonheur.* M. Edouard Vendéen admet, comme la philosophie de l'Ecole, dont nos bons manuels naguère se faisaient les échos naïfs, que le Beau existe en dehors des individus, et qu'il existe dans des lois de proportion et d'harmonie, que l'on conçoit plus ou moins, selon que l'on est le « mieux sçavant, » dirait Montaigne, ou le plus ignorant. J'ai même peur qu'en définitive l'esthétique de M. Edouard Vendéen soit plus scientifique, plus physique, plus mathématique même qu'elle n'en a l'air, au premier abord. En tout cas elle est synthétique, à l'instar de celle du XVII^e^ siècle, qui présida à la composition de l'*Art poétique*, au déroulement magnifique de la

Digitized by Google

tragédie classique, au resserrement d'*Horace*, à l'ordonnance de *Britannicus*, à la perfection d'Athalie, à l'économie de ces grandes odes pindariques que sont les *Oraisons funèbres*, à celle du *Discours sur l'Histoire Universelle*, aux dessins de Lescot, aux constructions de Le Mercier, de Salomon de Brosse, de La Vau et de Mansart, aux tableaux de Poussin et de Le Sueur, aux décorations de Le Brun, aux sculptures de Dupré et de Sarrazin, aux jardins de Fontainebleau et de Versailles.

Et cette vieille sagesse, si aimablement méditée par un moderne fort malicieux, est quelque chose d'exquis. Elle est distillée, goutte à goutte, selon un rythme fort régulier. L'ouvrage est divisé et subdivisé avec un souci de l'harmonie et de la progression syllogistique, qui rappelle les Doctes traités des Pères Jésuites, au XVIII[e] siècle, sur la manière d'écrire l'histoire. L'auteur aurait pu écrire en sous titre de son ouvrage : *De la manière de composer un chef-d'œuvre.* Et lui-même en donne l'exemple, car, s'il n'a pas fait un chef d'œuvre, il m'en voudrait d'insinuer une pareille chose, — je suis certain que Boileau, et cet autre Boileau dégingandé, qui s'appelle Voltaire, eussent approuvé, en définitive, la composition de son ouvrage.

Quant au style, il est charmant, fin, coloré, précieux, avec les développements faciles, — trop faciles — de naguère, l'érudition aisée de nos père. On y trouve à la fin Buffon, et l'exquis Bernardin des *Etudes sur la Nature*, ouvrage si peu lu, et que Brunetière a bien raison de déclarer admirable. On y trouve aussi l'impertinence, et la pointe de malice et même de cruauté, par quoi s'est distingué M. de Voltaire. Et cela est écrit sous forme de lettres, — quelquefois fort galantes, — à je ne sais quelle respectable dame, dont l'on rêve et que l'on voit sourire derrière l'éventail rose, Je vous dis que cela embaume le musc et le riz, et que d'exquis menuets en accompagnent au loin la dispute agréablement fleurie. Lulli compose entre les lignes. Montausier rimaille pour Julie. Nous ne philosophons plus. Nous vivons dans un « rond » où se pavane Voiture, où prêche le jeune Balzac, — *l'Autre* bien entendu, — et nous écoutons un écolier, à peine sorti du Collège de Navarre, qui raille avec douceur la philosophie officielle, laquelle, faute de base, oscille sans cesse ; un écolier qui vient d'écrire un charmant traité pour les gens du monde, mais qui n'a oublié, pour parfaire son œuvre, que de la faire tirer sur vieux Hollande, par Van Loue, et relier en veau doré, avec des tranches rouges.

Paul PAYEN DE LA GARANDERIE.

Digitized by Google

III

## JOSÉPHINE DE SAVOIE, Comtesse de Provence

D'après des documents inédits, par M. le vicomte de Reiset. — Paris, Emile-Paul, frères, éditeurs. Un volume in-8°.

La comtesse de Provence, dont le vicomte de Reiset s'est attaché à reconstituer l'existence accidentée et malheureuse, en retraçant jour par jour ses infortunes et ses aventures, n'avait jamais eu d'historien. Aidé par de puissantes protections, le vicomte de Reiset a vu, grâce à de flatteuses amitiés, s'ouvrir devant lui les trésors de précieuses archives, jalousement fermées jusqu'à ce jour.

La haute bienveillance de Sa Majesté le roi d'Italie, de S. A. R. le duc de Gênes, de S. A. I. le grand duc Mikhailovitch, l'obligeante bonté du duc de Lesparre, du duc de Gramont et du comte Gaston de Larochefoucault lui ont permis de consulter des documents inédits, des correspondances familières, grâce auxquels il a pu suivre, année par année, la comtesse de Provence dans les douloureuses étapes de son long exil. En même temps, la communication du fonds Bourbon aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, et celle de nombreux dossiers inexplorés aux Archives nationales, ainsi qu'à celles de Vienne, de Londres, de Turin et de Pétersbourg, lui a permis de faire justice de légendes erronées et inexactes, et de laver la mémoire de la princesse d'accusations chimériques et injustifiées.

La physionomie mélancolique et inquiète de Joséphine de Savoie ne remplit pas entièrement ce captivant ouvrage : autour d'elle on voit évoluer de curieuses figures de princes et de princesses, ou même de personnages de second plan, qui, comme M^me^ de Gourbillon, ont été étroitement mêlés à l'existence de cette reine sans couronne.

Leurs rivalités ou leurs ambitions, leur fidélité ou leur inconstance, viennent souvent éclairer bien des événements demeurés obscurs, et animent le récit qui abonde en tableaux pittoresques ou poignants brossés d'une main sûre.

Ce beau et précieux volume consacre une fois de plus le grand et apprécié talent de M. le vicomte de Reiset, dont on ne saurait trop louer la consciencieuse érudition et le style si charmeur.

R. V.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

**Le Monument de François Viète.** — La municipalité de Fontenay avait mis depuis plusieurs mois à l'étude le projet d'élever un monument à François Viète, l'une des principales illustrations de l'ancienne capitale du Bas-Poitou. Nous sommes heureux d'apprendre que sur avis favorable de la Commission du legs de Mouillebert et après connaissance prise d'un très remarquable rapport de notre ami M. Bodin, le Conseil municipal a décidé que ce monument serait érigé en 1914, au milieu d'un escalier monumental donnant accès à la place Viète ; que pour la réalisation de ce projet un concours serait ouvert à partir du 1er Juillet 1913 jusqu'au 30 Décembre de la même année et que le Jury serait composé des personnalités suivantes adjointes au conseil :

MM. Le Roux, sénateur ; Veillat, député ; le Préfet ; le Sous-Préfet ; Gandriau, conseiller général ; Gourmaud, conseiller d'arrondissement; Gaston Guillemet, ancien député ; Raymond de Fontaines, ancien député ; Normand, président du Tribunal ; le Colonel du 137e d'Infanterie ; Robert du Botneau, propriétaire ; De la Voûte, propriétaire ; Gambier, notaire ; Brisson, ancien magistrat ; Vallette, avocat et publiciste ; R. de Rochebrune, propriétaire ; Joseph Rousse, compositeur de musique ; Filuzeau, Archereau et Brochet, architectes; Couras et Sacré, professeurs de dessin.

Dans notre prochain fascicule, nour reviendrons sur ce sujet qui intéresse au plus haut point l'embellissement de notre cité.

**L'Exposition artistique de la Roche-sur-Yon.** — Parmi les attractions offertes à l'occasion du Centenaire de la Roche-sur-Yon par le Comité organisateur des Fêtes, il faut particulièrement mentionner l'Exposition artistique dont la disposition était due aux soins intelligents de M. René Rousseau-Decelle, le peintre vendéen bien connu.

Digitized by Google

Remarqué à la section de peinture : *Une répétition générale chez le comte de Clermont-Tonnerre* et un *portrait de M. Batiot, ancien député*, dus au magistral pinceau de Rousseau-Decelle ; *Rêveuse et Simplette* deux jolies œuvres de M. Paul Tillier ; les *Enfants de Marie*, une charmante toile de M. Brillaud, accompagnée d'un *portrait d'homme* et d'une savoureuse coupe de *Poires*.

Mlle Blanche Petiteau et sa sœur Magde, présentaient de jolies natures mortes.

Citons encore, les *Pins de la Tranche* de Mme Daviau, une *Étude de Vieillard* de Mme Caillau, une *Foire aux cochons à Beauvoir* de M. Charles Véédan, etc.

A la Sculpture admiré une fois de plus : la *Femme au Voile*, la *Bretonne à la Cruche*, la *Rieuse* et la superbe *Rêverie* de notre éminent ami Arthur Guéniot.

A la Gravure : Marcel Fleury justifie de nouveau la réputation dont il jouit dans le monde des Arts, en nous faisant admirer son *Jardin de Saint-Sulpice sous la neige*, son *Escalier de l'Opéra* et son *Magnifique cloître de la Grainetière*.

Signalons enfin à l'Architecture : un *Monument élevé par un peuple pour célébrer son indépendance*, de M. Maurice Durand et un *joli modèle de château moderne XVIe siècle*, de M. Jean Libaudière.

**Une excursion Archéologique à Saint-Laurent-sur-Sèvre.** — On nous écrit :

Le jeudi 15 Mai, quelques membres de la Société Archéologique de Nantes sont venus visiter les fouilles de la Barbinière et la collection d'objets préhistoriques et gallo- romains de notre confrère M. Gabillaud.

Le docteur Marcel Baudouin, arrivé en automobile à Saint-Laurent-sur-Sèvre une demi-heure avant les excursionnistes nantais, avait déjà sondé les rochers sur lesquels sont édifiées plusieurs maisons du bourg et découvert une série de cupules, grandes et petites, dont il indiqua la *commune mesure*, sorte d'unité métrique néolithique (?) équivalant à une longueur de 6 centimètres environ.

Il data même l'origine des dites cupules (6500 ans avant J.-C.), par un simple (?) calcul sur la *précession des équinoxes !*

Il montra ensuite, un peu plus loin, d'autres cupules, toujours néolithiques (?) situées isolément à l'extrémité de marches en pierre, et à 6 centimètres du bord.

Des profanes auraient vu dans ces petites excavations, des trous de

Digitized by Google

scellement d'une ancienne rampe d'escalier. J'ai eu moi-même cette intuition, mais je n'ai pas osé risquer la moindre objection....

**Monument historique.** — Un décret du 19 Mai dernier, a classé l'église de Benet, au nombre des monuments historiques (façade romane sculptée du XII[e] siècle).

**Prix de l'Académie.** — L'Académie française vient de décerner des prix littéraires.

Parmi les lauréats, nous sommes heureux de relever le nom de notre excellent confrère et ami M. Oscar Havard, qui est honoré d'un prix de 500 francs pour son intéressant ouvrage : « *L'Histoire de la Révolution dans les ports de guerre* ».

Nous adressons à notre distingué confrère nos bien cordiales félicitations.

— L'*Union de l'Ouest*, que préside avec tant de distinction et de dévouement M[me] Paul Le Roux, la femme de notre sympathique sénateur, a de même été honorée d'un prix académique très mérité.

**Les Amis du Pays d'Ouest.** — Les « Amis du Pays d'Ouest » — Association qui groupe tous les originaires des Charentes et du Poitou — se sont réunis le 25 Juin, à Paris, en un banquet.

MM. Pierre Loti et Emile Faguet, de l'Académie française, en avaient accepté la présidence d'honneur. M. Gabriel Trarieux le présida, ayant à ses côtés MM. Surreaux, sénateur ; James Hennessy, Veillat, députés ; du Chaffault, Edouard Martel, docteur Chevallereau, Verlet, sculpteur, membre de l'Institut ; André Hellé, dessinateur ; M[mes] Caristie Martel, Yvonne Ducos.

Au dessert, M. Henry Garrigues, du théâtre Réjane, donne lecture de pages choisies de Fromentin et de Pierre Loti. Puis M. Monnier, secrétaire des Amis du Pays d'Ouest, lut des lettres de sympathie de MM. Etienne, Laroche-Joubert, Aulard, du docteur Roux. Dans la lettre par laquelle il disait son regret de ne pouvoir assister au banquet, M. Pierre Loti s'exprimait ainsi : « Si quelques Parisiens croient que je suis Breton, si tous croient que je suis exotique, en réalité je suis un Saintongeais ».

M[e] Joseph Beineix, secrétaire général de l'Association, prit à son tour la parole. Après avoir salué les littérateurs qui ont illustré les Pays d'Ouest, il parla du régionalisme.

M. Gabriel Trarieux se leva enfin. Il rendit un éloquent hommage à MM. Pierre Loti et Faguet et but aux habitants des provinces de l'Ouest.

Digitized by Google

Le directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, invité à ce banquet, s'était excusé de n'y pouvoir assister et avait prié M. Beineix d'associer ses hommages de Vendéen à ceux qui seraient particulièrement adressés à M. Faguet, lequel, on s'en souvient est né à la Roche-sur-Yon.

**Nos compatriotes.** — Le comité de la Société des poètes français. réuni pour le prix fondé par la duchesse de Rohan, a classé deuxième notre compatriote M. Francis Eon, pour son poème *D'un pays nouveau*. L'œuvre de Francis Eon sera lue à la première séance du salon des poètes français au Grand Palais à laquelle assisteront la duchesse de Rohan et M. Barthou, président du Conseil. Nos meilleurs compliments à notre aimable compatriote.

— Pendant son séjour à l'Institut agricole de Beauvais, M. Boncenne, a fait un travail monographique, sur une beurrerie coopérative de Vendée, étudiée au point de vue économique et commercial. Une partie de ce mémoire est consacrée à l'analyse du lait et du beurre, par les procédés micrographiques. Dans sa dernière Assemblée générale, la Société des Agriculteurs de France, a accordé pour ce travail à M. Boncenne, une médaille de vermeil, grand modèle.

— M. Pervinquière, lieutenant de vaisseau, attaché au port de Cherbourg, est désigné pour embarquer sur le *Descartes*, station de l'Atlantique.

— L'Académie des Sciences a attribué une somme de 2,000 francs, prélevée sur les fonds du prix Jecker, à M. Bodroux, professeur à la Faculté de Poitiers, à titre de récompense pour ses travaux de chimie organique.

— C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur, de M. le capitaine Du Guiny, dont la famille habite Olonne.

Cette distinction lui a été conférée tant pour ses brillants états de services que pour sa belle conduite pendant la campagne du Maroc, et notamment à la défense de Fez où il fut grièvement blessé.

— Le 15 Juin, au cours d'une charmante matinée organisée à Fontenay-le-Comte par l'Association des jeunes filles royalistes, notre jeune et distingué compatriote, M. de la Mardière, du barreau de Poitiers, remplaçant M. Marie de Roux, empêché, a fait une conférence qui fut, disent nos confrères vendéens, « une merveille de sûreté politique, historique et littéraire ».

— A la rentrée solennelle de la conférence des Avocats stagiaires du barreau de Poitiers, notre jeune compatriote et distingué confrère

Digitized by Google

M. Pierre Christin, a prononcé un remarquable discours sur le *Droit de vote des femmes*. (Poitiers, Roy, 1913. Grand in-8° de 37 pages).

**Election.** — Notre éminent ami Henry Taudière, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, conseiller d'arrondissement, docteur en droit, professeur à l'Institut catholique de Paris, vient d'être élu député de Bressuire en remplacement du regretté M. Henry de Beauregard.

Nos plus cordiales félicitations.

**Noces d'Or.** — Le 4 Juin ont été célébrées à Vairé, les Noces d'Or du vénéré M. Anselme Fuzillier. Littérateurs et poètes ont rivalisé d'esprit et de cœur pour chanter comme il convenait les hautes vertus sacerdotales et l'inébranlable fidélité politique du pieux Jubilaire.

Citons notamment les vers particulièrement charmants du toast de notre excellent collaborateur M. le docteur Gaston.

La *Revue du Bas-Poitou* y joint ses hommages, ses félicitations et ses vœux les plus respectueusement sincères.

**Théâtre.** — A l'occasion des fêtes du Centenaire de la Roche-sur-Yon, notre très distingué collaborateur et ami, M. Emile Gabory a fait représenter pour la 1re fois et avec un plein succès sur le théâtre de la Roche, sa belle et si littéraire pièce historique en vers : *L'An mil.*

**Musique religieuse.** — On annonce aux Sables-d'Olonne une Journée liturgique le Mercredi 6 Août, fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur.

Le dessein des organisateurs est de lancer le Vespéral Vatican paru cette année et de mettre au point le chant des Vêpres. Ils convoquent à cette Journée les chantres et chanteuses de Vendée.

Le soir, un Mystère liturgique, donné par la Maîtrise, salle Jeanne d'Arc, glorifiera l'Antiphonaire de Pie X au point de vue artistique et dramatique.

**Beaux-Arts.** — Le Musée Carnavalet s'est rendu acquéreur d'une épreuve de la magnifique gravure que notre ami Marcel Fleury exposait cette année au Salon : *L'Hôtel du peintre Lebrun.*

**Dernières représentations en Vendée des « Géants de la Vendée ».** — Notre compatriote, Ray-Marot, du théâtre de l'Athénée, entouré de sa brillante compagnie, nous revient pour la *dernière fois*

Digitized by Google

avec la belle pièce historique à grand spectacle, en 5 actes et 6 tableaux de M. B. Clénet : *Les Géants de la Vendée.*

Thouars, le Vendredi 18 Juillet, à 8 heures 1/2.

Chantonnay, le Samedi 19 Juillet, à 8 heures 1/2.

Le Dimanche 20 Juillet, à 2 heures, à Beaupuy (4 kilomètres de la Roche-sur-Yon), grande représentation en plein air.

L'Herbergement, le Dimanche 20 Juillet, à 8 h. 1/2.

Pouzauges, le Lundi 21, à 2 heures.

Les Herbiers, le Lundi 21, à 8 heures 1/2.

Saint-Gilles-sur-Vie, le mardi 22, à 8 heures 1/2.

Challans, le Mercredi 23, à 2 heures et à 8 heures 1/2.

Jard, le Jeudi 24, à 8 heures 1/2.

Les Sables-d'Olonne, le Vendredi 25, à 2 heures.

La Mothe-Achard, le Vendredi 25, à 8 heures 1/2.

Rocheservière, le Samedi 26, à 8 heures 1/2.

La Gaubretière, le Dimanche 27, à 3 heures 1/2.

Coulonges, le mardi 29 Juillet, à 8 heures 1/2.

Saint-Jean-de-Monts, le Mercredi 30, à 8 heures 1/2.

La Bernerie, le Jeudi 31, à 8 heures 1/2.

Prix des places : 5 fr., 3 fr. et 1 fr.

En location : 5 fr. 20, 3 fr. 20 et 1 fr. 10.

Pour la location s'adresser aux salles de patronages ou presbytères.

Digitized by Google

# CARNET MONDAIN

## MARIAGES

En l'église Saint-Clément, de Nantes, a été célébré le mariage de Mlle Anne de BODARD DE LA JACOPIÈRE, petite-fille de M. Louis de Charette de la Contrie, ancien officier aux dragons pontificaux, avec M. Henri de la ROCHE-SAINT-ANDRÉ.

Le 15 avril dernier, a été célébré, au Mans, dans la jolie église de Notre-Dame de la Couture, le mariage de M. Louis MAINGUENEAU, notre distingué compatriote, l'heureux auteur de *Mélusine*, avec Mlle Suzanne Maslin. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé de Notre-Dame de la Couture.

Pendant la cérémonie, se sont fait entendre Mme Auguez de Montalent, M. Capitaine, de l'Opéra-Comique ; M. M. Bertault ; M. G. Maingueneau. Les grandes orgues étaient tenues par M. Joseph Rousse. Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs le programme musical qui fut un vrai régal artistique :

*Prélude*, en mi bémol majeur, pour grand orgue (J.-S. Bach), M. J. Rousse ; *Prière* (Guidy), M. Capitaine : violon, M. Bertault ; *O Salutaris*, (S. Rousseau). Mme Auguez de Montalent ; *Andante* pour violon (Nardini), M. M. Bertault ; *Panis Angelicus* (C. Franck), M. Capitaine ; cor, M. G. Maingueneau ; *Agnus Dei* (Mozart), Mme Auguez de Montalent ; *Toccata*, pour grand orgue (L. Maingueneau), M. J. Rousse ; *Final-Marche*, (L. Boëllmann), M. J. Rousse.

Cortège très nombreux, dans lequel nous avons remarqué : Colonel Pressoir, commandant le 7e cuirassiers ; M. Berthier, directeur de la Banque de France, et Mme Berthier ; M. Berthault, notaire, et Mme Berthault ; colonel Thiébault ; M. Louis Blampain de Saint-Mars ; M. et Mme Aucher ; M. et Mme Hodbert ; Mme Joseph Rousse ; capitaine Bunlet ; M. et Mme Delfour ; M. Bertin, du Conservatoire de



Digitized by Google

Paris ; M. Chevrier, ingénieur des Chemins de fer de l'Etat, et Mme Chevrier ; Mme Maurice Bertault ; lieutenant d'artillerie P. Avia; M. Jean Airaud ; capitaine Suryret ; M. R. Gaudin, ingénieur, etc. M. René Vallette, retenu au dernier moment en Vendée, avait envoyé une magnifique gerbe à Mlle Suzanne Maslin.

— Le 21 Avril 1913, a été célébré, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, le mariage du comte Olivier D'ANDIGNÉ, fils du comte d'Andigné, décédé, et de la comtesse, née de Guesdon, avec Mlle Jeanne de BEAUREGARD, fille de M. et Mme Savary de Beauregard, née du Puynode.

La bénédiction nuptiale a été donnée par l'abbé Caisez.

Les témoins étaient, pour le marié : le comte d'Andigné, son frère, et le baron du Joncheray, son oncle ; pour la mariée : le vicomte Louis de Fontenay, son beau-frère et M. René de Beauregard, son oncle.

La quête a été faite par Mlles Yvonne et Juliette d'Andigné, de Segonzac, Anne-Marie de Fontenay, qu'accompagnaient MM. Ivan de Beauregard, Hubert du Joncheray, Gilles d'Andigné et Antoine-Aymer de la Chevallerie.

— Nous apprenons également le mariage de Mlle Yvonne de MONTI de REZÉ, fille du comte et de la comtesse Henri de Monti de Rezé et petite fille du regretté comte Edouard de Monti de Rezé, avec le baron Jean D'ORFEUILLE.

— En l'église Notre-Dame-des-Champs, à Paris, a été célébré en Mai, le mariage de M. Guy de CHATEAUBRIAND, attaché à la Banque de France, frère de notre bien excellent ami et collaborateur, avec Mlle Renée VUILLEFROY de SILLY.

— En l'église de Chenon, a été béni le mariage de Mlle Elisabeth DESMIER de CHENON, avec le comte Boscal de RÉALS de MORNAC, lieutenant au 18e chasseurs.

— En l'église de Purnon, a été célébré le mariage de Mlle Jeanne de ROCHEQUAIRIE, fille du marquis de Rochequairie et de la marquise née d'Oyron, avec le marquis de LÉZARDIÈRE, fils du comte de Lézardière, décédé, et de la comtesse née de Maynard.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par l'abbé de Chaunac-Lanzac, cousin du marié, qui a prononcé une charmante allocution et leur a transmis la bénédiction papale.

Les témoins étaient : pour la mariée, le comte Henri de Grailly, son

Digitized by Google

beau-frère et le comte Ferdinand de Charette, son oncle ; pour le marié, M. Loury et le baron Benjamin de Maynard, ses oncles.

La quête a été faite par Mlles de Lézardière, de Montferré, de Lalande et de Cursay, accompagnées de MM. Pierre et Edgard de Rochequairie, Joseph de Merlis et le vicomte de Ferré de Péroux.

— En l'église de Saint-André-sur-Sèvre, a été béni, le 4 Juin 1913, le mariage de Mlle Henriette de BUOR de la VOY, avec M. Romuald DEAN de SAINT-MARTIN.

— En l'église Sainte-Anne, à Amiens, a été célébré le 16 Juin 1913, le mariage de Mlle Agnès DELARUE, avec M. Jacquues BALLEREAU, architecte.

## FIANÇAILLES

Nous apprenons les fiançailles du marquis Jean de LESPINAY, fils du toujours regretté député de la Vendée, et de la marquise, née Benoist d'Azy, avec Mlle Yvonne de SESMAISONS, petite-fille du général de Sesmaisons et fille du comte Gabriel de Sesmaisons et de la comtesse, née de Trédern.

La touchante cérémonie des fiançailles à eu lieu à Notre-Dame des Victoires, à Paris.

## NAISSANCES

La marquise de Hillerin du Boistissandeau a heureusement mis au monde, au château de la Flocellière, un fils qui a reçu le prénom de Jean.

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

Monsieur HENRY-LOUIS-MARIE-JOSEPH comte DE SARCUS, décédé à Jersey, le 24 Mars 1913 dans sa 34e année.

— M. l'abbé OMER BENÉTEAU, curé de Saint-Révérend, décédé le 9 Avril 1913.

M. l'abbé Benéteau, né à la Flocellière le 1er Février 1871, fut nommé vicaire aux Herbiers le 5 Janvier 1896, à Chantonnay le 14 Mai 1899 ; curé de Saint-Révérend le 4 Septembre 1904.

M. l'abbé BOUGIS, ancien directeur de l'Institution Saint-Joseph de Fontenay-le-Comte, secrétaire du Comité diocésain de la presse de Paris, décédé à l'âge de 49 ans, à Fontenay-le-Comte.

Nous prions sa famille d'agréer nos bien sincères condoléances.

— Madame MARIE-LUCILE-HENRIETTE DE LA ROCHE SAINT-ANDRÉ comtesse des COURTIS, décédée au château de la Valette, le 16 Avril 1913, dans sa 84e année.

Descendante des de la Roche Saint-André qui se distinguèrent dans les guerres de Vendée, la vénérable défunte était une chrétienne accomplie, multipliant les bienfaits de sa charité autour du château de la Valette, terre de la famille des Courtis, qu'elle habitait depuis près de 60 ans.

A notre ami, M. le vicomte des Courtis, son fils, aux familles des Courtis de Montchal, de la Roche Saint-André, de la Guéronnière, Savary de Beauregard, de la Bassetière, de Larocque-Latour, de Lauzon, de Lestang, ses parents, nous adressons l'expression de nos vives condoléances.

— M. HENRY SAVARY DE BEAUREGARD, député des Deux-Sèvres, décédé le 18 Avril 1913, à l'âge de 50 ans, en son château de la Pastelière.

Depuis longtemps déjà, cruellement atteint par une irréductible

Digitized by Google

maladie, affaibli par des opérations chirurgicales épouvantablement douloureuses, M. de Beauregard prévoyait sa fin prochaine. Dans un très haut esprit de foi chrétienne, il avait accepté comme un don précieux de Dieu les plus terribles souffrances et vit venir à lui la mort avec la résignation et la patience d'un saint, avec la calme énergie d'un héros.

Ses obsèques ont eu lieu le 23 Avril en l'église de Combrand sa paroisse et l'inhumation le même jour au cimetière de Montravers.

De nouveau, toutes nos plus vives et sincères condoléances à la famille de Beauregard.

— Madame Marguerite de VILLEBOIS-MAREUIL, baronne de la ROCHEBROCHARD, décédée à Angers, le 30 Avril 1913, dans sa 84e année.

— M. Leon PERVINQUIÈRE, docteur ès-sciences, chef des travaux pratiques de géologie à la Sorbonne, chargé des conférences de Paléontologie, décédé à la Roche-sur-sur-Yon, le 11 Mai 1913, dans sa 40e année.

Nos sincères condoléances à la famille du regretté défunt, qui fut en même temps qu'un savant illustre, un parfait chrétien.

— Madame Jules HÉNAULT, née Zélina MOSNAY, décédée à Mouilleron-en-Pareds, le 12 Mai 1913, dans sa 91e année.

Pieuse, charitable et bonne à tous, la regrettée défunte était entourée de l'estime et de la vénération générales. Ses obsèques ont été célébrées en l'église de Mouilleron, en présence d'une foule énorme et très sympathique.

Au cimetière, M. René Vallette, vice-président de la Société de Secours mutuels la *Prévoyante*, dont Mme Hénault était l'insigne bienfaitrice, a fait en quelques phrases émues l'éloge de la vénérée défunte.

Le deuil était conduit par M. R. de Lattre de Tassigny, son gendre, maire de Mouilleron ; M. le lieutenant J. de Lattre de Tassigny et M. le vicomte de Marcé des Louppes, ses petits-fils, auxquels nous renouvelons nos plus sincères condoléances.

— M. Emile-Jacques BEAUSSIRE, vice-président du Conseil de Préfecture de la Loire-Inférieure, décédé subitement en sa propriété de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée), où il était venu passer les fêtes de la Pentecôte.

M. Beaussire n'avait pas encore atteint sa 54e année.

Digitized by Google

Né à Mortagne-sur-Sèvre le 25 Août 1859, M. Beaussire était fils d'un professeur du Lycée de Nantes et neveu de M. Beaussire, député de la Vendée.

— M. Eugène RAISON, décédé le 19 Mai 1913, à Talmont, à l'âge de 67 ans.

— Mme Charles DELAHET, née Juliette-Ernestine NAY, décédée accidentellement à Paris, le 21 Mai 1913, à l'âge de 73 ans.

— Monsieur Alexandre-Evariste RICHARD, conservateur des hypothèques de la Seine en retraite, décédé à Poitiers, le 25 Mai 1913, dans sa 81e année.

— Mlle A.-E. MERVEILLEUX du VIGNAUX, décédée à Poitiers, le 1er Juin 1913, dans sa 82e année.

Chrétienne accomplie et royaliste fidèle, elle s'intéressait ardemment au mouvement des idées et à tous les efforts tentés en faveur des causes qu'elle aimait.

Elle appartenait à cette grande et respectée famille Merveilleux du Vignaux qui a donné au pays de si éminents serviteurs.

— Monsieur Jacques-Roméo-Alfred de la TASTE, décédé le 8 Juin 1913, à l'âge de 15 ans.

— Le R. P. LALLEMAND, ancien professeur au collège Saint-Joseph des Jésuites de Poitiers, et dont le talent de prédicateur fut maintes fois apprécié en Vendée, décédé en Juin 1913, à Nantes où il s'était retiré, à l'âge de 69 ans.

Tous ses anciens élèves, qui étaient restés ses fidèles amis, apprendront sa mort avec un profond regret.

— Le R. P. Auguste FORT, ancien supérieur général de la Congrégation des PP. de Chavagnes, décédé le 24 Juin en exil, à Belmont-House (Angleterre).

— Madame du TILLIER du RETAIL, née de Morière, décédée subitement en son château de Bayers, près Légé (Loire-Inférieure), le 26 Juin. Sa mort met en deuil les familles du Retail, de Kermel, Lynier de la Chevallerée, auxquelles nous offrons nos très sincères condoléances.

Digitized by Google

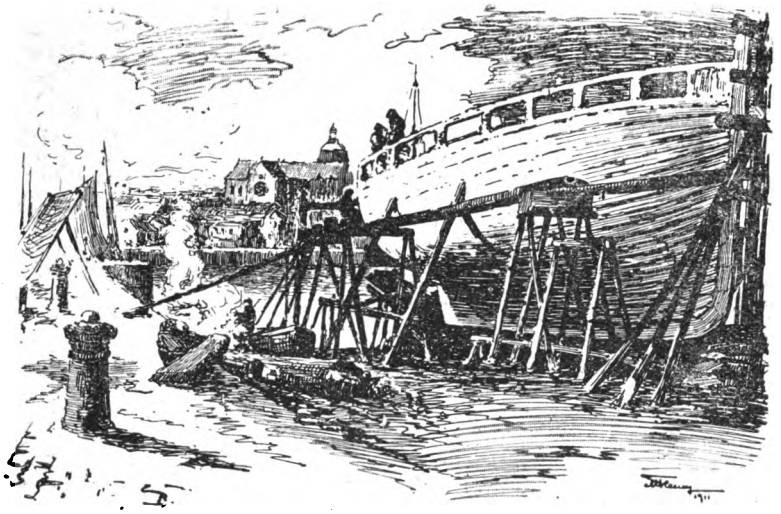

LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION « AUX SABLES »
*D'après un croquis inédit de* M. Marcel FLEURY.

# BIBLIOGRAPHIE

LES SABLES-D'OLONNE EN DIX EAUX-FORTES ORIGINALES. — Sous ce titre, notre excellent ami, Marcel Fleury, le jeune et distingué peintre-graveur dont tous nos lecteurs connaissent le fin et délicat talent, vient de faire paraître, chez M. Mayeux, éditeur aux Sables-d'Olonne, un charmant album illustré que voudront posséder tous les amoureux des belles pages d'art et tous les hôtes assidus de notre incomparable plage vendéenne.

Cet album est précédé d'une exquise Préface de notre aimable confrère M. Marcel Béliard dont nous avons la bonne fortune d'offrir la primeur aux amis de la *Revue* :

Un soir de l'hiver dernier j'ai reçu une lettre qui m'a charmé par l'amabilité de ses termes, et par son objet, beaucoup surpris. Un peintre-graveur dont je connaissais le nom et n'ignorais pas le talent, mais avec qui je n'avais jamais correspondu et que je n'ai

Digitized by Google

pas encore eu le plaisir de rencontrer, me demandait quelques lignes de présentation pour un album d'eaux-fortes qu'il a consacré aux Sables d'Olonne.

Ce que disait Musset à ses lecteurs en s'apercevant qu'il avait, sans y songer, écrit une préface, me revient d'abord à la mémoire :

**Moi qui n'en lis jamais, ni vous non plus, je crois !**

Marcel Fleury parlait avec trop d'indulgence de mes articles. Que vous dirai-je ? Un peu de vanité sommeille au cœur de tout homme qui tient une plume et je fus assez imprudent pour accepter un honneur que mon incompétence me faisait un devoir de décliner.

Mais le vers de Musset a raison et me rassure. Vous ne lisez jamais de préface et je n'aurai que la joie, en mettant mon nom en tête d'un très bel ouvrage, d'affirmer à la fois ma sympathie pour l'auteur et mon vif amour pour le délicieux pays qu'évoque et glorifie son art.

Aussi bien, c'est de son œuvre seulement que Marcel Fleury tient à se recommander près de vous. Dans la correspondance que nous avons échangée, il ne m'a pas parlé de lui-même, sans doute pour que je n'en pusse rien dire. Je sais pourtant que, tout jeune encore, il a obtenu au Salon des récompenses flatteuses et que plusieurs de ses œuvres ont été acquises par l'Etat et par la Ville de Paris. C'est un Vendéen dont le cœur est resté fidèle au pays natal et qui en note les beautés avec une filiale affection. Parfois, le Parisien qu'il est devenu, illustre un programme pour l'Opéra ou quelque fête artistique, s'amuse à de spirituelles compositions en lesquelles il ne veut voir modestement que des pochades. Mais son rêve retourne vite à la petite patrie et c'est à ses paysages, à ses monuments, à ses vieilles pierres, témoins d'un grand passé qu'il doit les meilleures et les plus fréquentes inspirations.

Récemment il publiait, avec une belle et savante préface de M. René Vallette, un luxueux volume d'eaux-fortes sur les châteaux et logis vendéens. Aujourd'hui il délaisse le bocage et la plaine pour cette curieuse ville des Sables franchement méridionale par l'éblouissement de sa plage et la libre gaieté de ses habilants, et qui, avec l'amusant aspect de ses rues étroites et irrégulières, met dans la Vendée souriante et grave un peu de fantaisie espagnole.

A vrai dire, ce caractère romantique des Sables-d'Olonne n'apparaît tout d'abord. Les yeux sont plutôt frappés par l'éclat du Remblai, par le triple rayonnement, aux beaux jours de Juillet et d'Août et dès le printemps même, de la mer aussi bleue que celle de Sorrente, du sable doré qu'eût chanté Lamartine, des hôtels et des villas qui se prolongent en un immense hémicycle comme un somptueux décor d'une vive clarté et d'un coloris

Digitized by Google

chatoyant. Ce qui reste dans l'esprit après qu'on a passé dans cet ensoleillement et cette joie, c'est le souvenir d'une cité de luxe et de plaisir.

Marcel Fleury a traduit cette impression, avec quelque atténuation pourtant, avec plus de douceur — les Sables dans l'attiédissement de cinq heures du soir — en deux eaux-fortes : la plage et le « Jardin du Calvaire » où, près de la grille ouverte sur le feuillage, apparaît un coin du Remblai avec son mur couvert d'affiches de spectacles et de fêtes.

Mais surtout, et dès la première page, il nous a montré, il nous a véritablement révélé le romantisme des rues sablaises. Avec ses oppositions de clartés et de noirs bien venus, cette voie étroite et tortueuse sur laquelle se penchent de vieilles maisons et que barre au fond l'église, a quelque chose de mystérieux. Je n'ai pas vainement cité Musset au début de cette préface. Voici une planche qui pourrait illustrer les *Contes d'Espagne*. N'est-ce pas la rue que don Paëz « détourne à grand pas » en quittant Juana d'Arvado ? Il n'est pas jusqu'au petit âne, mélancoliquement attelé, qui ne me rappelle les mulets de Madrid. Et, puisque les vrais artistes ont le don de susciter le rêve, il me plaît de rêver au-delà, et de dire, oubliant l'Espagne mais sans quitter Musset, que les jeunes Sablaises vives et coquettes, éprises de chansons et de danses, avec leurs petits bonnets, ont gardé un peu de l'âme de Mimi Pinson.

Ce romantisme-là, Marcel Fleury l'a dédaigné. Le mignon jupon court n'apparaît que sur la couverture de son livre. Il a préféré voir de ce pays des Sables ce qui fait sa véritable grandeur, sinon toute son originalité : le port laborieux d'où partent les rudes marins pour disputer à l'Océan le pain de leur famille, avec l'énergie et l'insouciance du danger qui sont l'honneur de la race, la belle vaillance que possèdent les femmes elles-mêmes pour aider leurs maris dans les pénibles travaux, les soutenir et lutter avec eux aux heures mauvaises, trop fréquentes dans la vie des pêcheurs.

Il a célébré la ville de travail dans deux petits tableaux : « Dans les Docks » et Les Chantiers de constructions », et cette dernière eau-forte où se remarque surtout une coque de navire aux noirs harmonieusement fondus, est peut être celle qui témoigne le mieux de son talent, de sa science des oppositions, de la maîtrise de son art.

A n'en pas douter, le port a sa prédilection, plus particulièrement l'avant-port d'où le rêve s'enfuit vers l'immensité que l'artiste nous laisse deviner par-delà la grande jetée des Sables. Voici l'escalier abrupt et le sombre mur au bas desquels attend la petite barque du passeur. Voici le curieux pont de la Chaume, et voici, sous deux aspects, la tour d'Arundel. Une barque, quelques voiles, l'eau calme, une impression de sécurité et de paix. Si sur cette



Digitized by Google

tranquillité s'alourdit un ciel gris, c'est que Marcel Fleury a eu la vision du malheur qui menace les existences de marins et il ajoute ainsi à son œuvre un caractère de profondeur et un sentiment de pitié. Mais il y a des reflets clairs dans l'eau et la Chaume sourit toujours, dans sa lumineuse quiétude, avec ses blanches maisons et son église secourable.

Il semble bien, d'ailleurs, que Marcel Fleury ait voulu symboliser la foi naïve des marins en faisant surgir presque à chaque page une église, celle de la Chaume ou celle des Sables. A celle-ci qui porte un nom d'espoir, Notre-Dame-de-Bon-Port, il a spécialement consacré une planche. Artiste amoureux des monuments anciens et des belles architectures, il devait être séduit par son joli portail Renaissance dont il a su rendre fidèlement la finesse et l'harmonie.

Ce que j'ai dit est peu de chose. La poésie ne s'analyse pas. Marcel Fleury a écrit un poëme à la gloire des Sables-d'Olonne. Il l'a fait mieux qu'avec des mots, et ce pays qu'on n'oublie plus qu'on on a connu sa beauté et son charme, il l'a vu avec des yeux d'artiste, il l'a compris avec son cœur et il nous le donne vivant, l'ayant vêtu de sa pensée et de son rêve.

Marcel Beliard.

Les Beaux Esprits de Fontenay au XVI^e^ siècle. — M. Jean Plattard, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, qui a déjà consacré un savant et agréable ouvrage à l'étude des sources de l'œuvre de Rabelais, a pris cette année comme sujet de cours l'étude de la Société poitevine à la fin du XVI^e^ siècle. La *Revue des cours et conférences* (n° du 20 Mars et suivants) publie le résumé de ce cours. On y voit d'intéressants détails sur l'Académie de lettres et de beaux esprits qui florissait alors à Fontenay-le-Comte et qui ne contribua pas peu à développer et à orienter le génie de Rabelais.

— La *Revue de Paris* du 15 Avril publie un intéressant récit dû à la plume alerte et savante de M. Emile Gabory, ancien archiviste du département de la Vendée. Du 7 au 8 Aout 1908, Napoléon I^er^ traversa la Vendée, faisant une visite rapide à Fontenay-le-Comte, aux Quatre-Chemins de l'Oie, à la Roche-sur-Yon, alors en pleine construction, et à Montaigu. De là il gagna Nantes avec l'Impératrice.

— Nous avons plaisir à signaler à nos lecteurs la publication d'une petite brochure qui s'intitule : « Notes et documents d'histoire religieuse. — Autour de la constitution civile du clergé. — Luçon en 1790-92 », et qui a pour auteur notre érudit collaborateur, M. l'abbé Ad. Poirier, professeur au Petit Séminaire de Mirville.

Nous félicitons bien sincèrement M. l'abbé Poirier d'avoir fait

Digitized by Google

revivre, pour le plus grand profit, sinon pour le plus grand plaisir de ses lecteurs, toute cette période de l'histoire luçonnaise, qui va des premiers débuts de la Révolution à la fin de l'Assemblée législative. Grâce à lui, nous pouvons suivre presque jour par jour les progrès de la Révolution et de la persécution religieuse dans la cité épiscopale, et cela dans un récit sans phrases, pour ainsi dire, et sans apprêts, à la lumière des faits consignés dans des documents authentiques qui empruntent à leur authenticité même une singulière éloquence.

— Notre érudit compatriote, M. F.-J. Denis, vient de faire paraître chez M. Pételot, imprimeur-libraire à Fontenay, une très intéressante *Notice sur l'Ecole de Notariat* fondée dans notre ville en 1802, par Testard, successivement avocat, notaire, imprimeur, soldat, et maire de Fontenay, et auquel revient l'honneur d'avoir créé la première école de ce genre connue en France. (Grand in-8°, 95 pages).

— MM. les docteurs Marcel Baudouin et E. Boismoreau, viennent de publier, dans le Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine, une étude sur : *Un sanctuaire médical en Vendée ; Le bois sacré à sculpture de pied humain (pas de Saint-Roch) à Menomblet.*

— A propos du Centenaire de Napoléon-Vendée, notre vénéré collaborateur et ami M. l'abbé Baraud a publié dans l'*Etoile de la Vendée*, sous ce titre : *Un fier Vendéen et Bonaparte*, un très curieux article sur *M. Henri Gourraud*, de la Gemaubretière.

— La *Vendée* du 4 Mai 1912, a publié in-extenso la très remarquable conférence de notre ami M. L. de Virsay, sur ce sujet tout actuel : *Trois pages d'histoire à propos de Jeanne d'Arc.*

— De M. l'abbé F. Uzureau, le savant et infatigable directeur de l'*Anjou Historique :*

*Le Prisonnier de la Vendée*, anecdote historique de M. Joseph Clémenceau de Grandmaison (In-8° de 32 pages, extrait de la *Revue de Lille*, 1913) ;

*M. Bernier, Vicaire général d'Angers, 1795-1859* (Extrait de la *Revue de Lille*, 1912, in-8° de 53 pages) ;

*Le premier Abbé de la Trappe de Bellefontaine* (Maine-et-Loire). (Extrait de la *Revue de Lille*, 1912, 12 pages in-8°) ;

*L'Ancienne Université d'Angers* (Edition des *Questions ecclésiastiques*, Octobre 1912, chez Desclée, Lille).

Digitized by Google

— L'*Arbre*, tel est le titre d'une très remarquable conférence faite à la Presle, par notre distingué compatriote, M. L. Gomart, inspecteur des Eaux-et-Forêts à Perpignan, et qu'a édité le Club touriste du Canigou, dans le but de favoriser le reboisement des montagnes.

— Extraites de la *Revue de l'Anjou* les impressions charmantes et vives de M. Jacques Béraud, *Au pays des Bananiers*, impressions qu'il nous rapporte d'un séjour commercial aux îles Canaries.

— A lire dans la *Femme catholique contemporaine* (année 1913) : l'*Ile de Noirmoutier, ses écrivains, ses héroïnes*, par Mme Lya Berger. (Paris, librairie des Saints-Pères, 83, rue de Saints-Pères.

— Pour paraître prochainement, les *Devises des villes de France*, leur origine, leur historique, par M. Henri Tausin, 12, rue Custine, à Paris.

Un fort volume petit in-8, prix 4 fr., en souscription. Ce prix sera porté à 5 fr. dès l'apparition du volume.

R. DE THIVERÇAY.

*Le Directeur-Gérant :* RENÉ VALLETTE

Fontenay-le-Comte. — Imprimerie HENRI LUSSAUD.

Digitized by Google

# LES

# « MÉMOIRES »

# DE Mme DE LA ROCHEJAQUELEIN

## ET M. DE BARANTE.

Le 28 février 1857, une foule recueillie, accourue de tous les points du territoire de la Vendée militaire, se pressait autour de la petite église de Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres), pour assister aux funérailles de Marie-Louise-Victoire de Donnissan (1), successivement marquise de Lescure (2) et marquise de La Rochejaquelein (3). Du fond de l'Anjou comme des paroisses du Poitou, des bords de la Loire comme de ceux de l'Océan, riches et pauvres, nobles et paysans, prêtres et laïques, s'étaient donné là rendez-vous pour accompagner à sa dernière demeure la noble femme, veuve de deux héros, qui avait voulu

(1) Née au Louvre, le 25 octobre 1772. Elle était filleule de Mme Victoire et du comte de Provence (plus tard Louis XVIII). Elle se nommait Victoire, mais Marie-Antoinette l'appelait toujours Victorine, et ce dernier prénom lui est resté.

(2) Mariée le 27 octobre 1791, au marquis de Lescure, qui mourut le 3 Novembre 1793.

(3) Mariée en secondes noces, le 1er mars 1802, au marquis Louis de la Rochejaquelein, qui fut tué le 4 Juin 1815.



Digitized by Google

être ramenée au milieu du peuple qu'elle avait tant aimé (1). Mgr Pie, évêque de Poitiers, avait revendiqué l'honneur de prononcer l'oraison funèbre de la défunte (2).

De 1798 à 1803 elle avait écrit des *Mémoires* sur la guerre de la Vendée. Le succès de ces *Mémoires*, publiés en 1814 (3), fut immense. Le livre explique l'enthousiasme qui l'accueillit : par l'entrain qui l'anime, par l'art de la composition, par la simplicité antique du style, par l'émotion poignante qui y règne, il a primé et primera tous les autres ouvrages sur la Vendée ; c'est une page incomparable, une œuvre immortelle (4).

Avant de le publier, Mme de La Rochejaquelein confia son manuscrit à M. le baron Prosper de Barante, sous-préfet de Bressuire, son voisin, qui s'intéressait beaucoup à l'histoire de la Vendée militaire ; il le révisa, et la première édition parut avec ce titre : *Mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelein, écrits par elle-même et rédigés par M. le baron de Barante.* C'est M. de Barante qui demanda que son nom fût retranché dans les éditions postérieures.

Il est intéressant de rechercher quelle fut l'étendue de cette collaboration, d'autant qu'elle a donné lieu à des constestations, et tout récemment encore, ainsi qu'on le verra plus loin.

***

En 1847, Mme de La Rochejaquelein publia, chez Dentu, la 6e édition de ses *Mémoires*. Voici le très intéressant *Avant-propos* qu'elle écrivit à cette occasion :

« Je n'ai point voulu faire un livre, et n'ai jamais songé à être

(1) Elle était morte à Orléans, où elle s'était fixée avec son fils Henri, depuis 1831. Elle décéda le 15 février 1857.

(2) *Vendée historique*, 20 septembre 1901. — Le 30 novembre 1868, Mgr Pie présida à Saint-Aubin-de-Baubigné les obsèques du général Auguste de la Rochejaquelein et prononça également l'éloge funèbre de ce frère de Henri et de Louis.

(3) Elle ne cessa de retoucher son œuvre jusqu'en 1814, comme on en aura la preuve ci-dessous.

(4) *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, avril 1896.

Digitized by Google

un auteur. Aussi j'ai besoin de dire comment j'ai été conduite à faire imprimer mes *Mémoires*.

» Ce fut pendant les tristes loisirs de mon second exil en Espagne que je commençai à écrire les souvenirs de l'époque, encore récente, où j'avais vu et éprouvé tant de malheurs. Je m'animais en les racontant ; ma plume courait rapidement, puis je restais fatiguée et oppressée sous une douleur que j'avais ainsi ravivée. Je passais quelquefois des semaines entières sans avoir le courage de reprendre cette tâche. Je ne pouvais même me décider à relire ce que j'avais écrit.

» *J'avais conduit mon récit jusqu'au passage de la Loire. Plusieurs années après, sur les instances de M. de La Rochejaquelein, je continuai mes Mémoires. J'en fis faire une copie, que je corrigeai et que je fis lire fort secrètement à trois ou quatre Vendéens, nos amis intimes, qui écrivirent plusieurs notes en marge.*

» Vers ce moment-là, M. de La Rochejaquelein fit connaissance avec M. de Barante, qui venait d'être nommé sous-préfet de Bressuire. J'ai raconté, dans le supplément à mes *Mémoires*, quelle fut son administration, quels bons souvenirs il a laissés dans la Vendée, et comment il nous inspira une amitié et une confiance qui depuis n'ont jamais été altérées par le temps ni par les circonstances. *Je lui donnai à lire mes Mémoires. Mon mari désirait beaucoup qu'ils fussent mis en ordre, et rédigés avec soin et correction.* M. de Barante s'était sincèrement intéressé au récit de nos malheurs, au dévoûment et au courage des parents et des amis que nous pleurions ; il aimait le caractère doux, indépendant et ferme des paysans de notre Bocage ; je ne pouvais mieux faire que de lui confier le travail dont il offrait de se charger. *Lorsque mes Mémoires eurent ainsi reçu une sorte de rédaction nouvelle*, je voulus d'abord qu'ils ne fussent communiqués à personne. Cependant, M. de La Rochejaquelein, qui attachait plus de prix que moi à ce témoignage précieux pour nos familles, nos compagnons et nos sentiments, me pressa de ne pas exiger une discrétion absolue,

Digitized by Google

et de laisser M. de Barante les lire à quelques-uns de ses amis et des nôtres. Il les lut d'abord à Genève, chez son père : Mme de Staël et un très petit nombre de personnes assistaient à cette lecture ; puis, à Paris, ils furent, avec l'autorisation de M. de La Rochejaquelein, montrés à MM. Mathieu de Montmorency et Adrien de Laval. De lecture en lecture, on commença à en parler : des personnes de ma famille m'en écrivirent, supposant que ces Mémoires, qu'ils ne connaissaient pas, étaient apocryphes. M. de Barante, à qui je parlai, dans mes lettres, du chagrin que me faisait cette publicité, et de la crainte où j'étais qu'elle n'attirât sur nous des persécutions, cessa toute lecture. Ensuite on me fit savoir, d'après un bruit qui courait à Paris, que M. de Talleyrand ayant eu le manuscrit à sa disposition pendant 24 heures, l'avait fait copier, et même avait porté cette copie à Napoléon. Je restai inquiète et troublée ; je tremblais que la police impériale ne fît imprimer mes Mémoires en y faisant des changements : par précaution, une démarche fut faite à la direction de la librairie pour protester contre toute publication. J'appris que plusieurs copies avaient été faites, soit entièrement, soit par extraits, mais sans que ce fût la faute de M. de Barante.

» Lorsque le roi revint, en 1814, j'étais à Bordeaux. Les circonstances étaient entièrement différentes ; toutefois elles me donnaient encore plus la crainte de voir mon manuscrit imprimé. L'administration n'avait plus le droit, comme auparavant, de s'y opposer. Ma mère, qui était à Paris, s'en inquiétait encore plus que moi. Elle me demanda de faire moi-même, au plus tôt, cette publication. J'avais revu mes Mémoires avec soin. J'abrégeai ou je retranchai plusieurs passages des premiers chapitres qui contenaient des détails relatifs au temps de ma première jeunesse et sans aucun rapport à la Vendée, et des trois premiers chapitres je n'en fis qu'un. Je corrigeai les épreuves. Elles passèrent aussi sous les yeux de M. de Barante. Depuis lors, le livre a eu cinq autres éditions ; la cinquième et la sixième sont les seules qui aient subi quelques changements.

» J'avais fait mettre en tête de la première : « Ecrits par elle-

Digitized by Google

même et rédigés par M. le baron de Barante ». Il a fait retrancher son nom des éditions suivantes ; mais, en parlant de ses ouvrages, *les journaux et les biographies ont souvent dit qu'il était l'auteur de mes Mémoires. Quelques personnes m'ont engagé à réclamer; je ne l'ai pas voulu : il eût semblé que je cherchais à diminuer la part qu'il a prise dans une rédaction dont il avait bien voulu se charger.* M. de Beauchamp, qui avait vu, même avant M. de Barante, les Mémoires que j'avais écrits, a imprimé quelque part que le supplément seul est de M. de Barante. Au contraire, il n'y a, pour ainsi dire, pris aucune part; je l'ai écrit à la hâte, à Bordeaux ; il l'a revu, mais il y a fait à peine quelques corrections. La gloire littéraire de mon excellent ami a trop de titres pour que mes Mémoires puissent y contribuer ».

Rien n'était plus net que cette mise au point. Aussi personne ne protesta.

Mme de La Rochejaquelein mourut en 1857 et M. de Barante en 1866.

Après le décès des deux amis, l'affaire fut de nouveau discutée dans le public. Le 1er juillet 1867, M. Guizot consacra, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un très bel article nécrologique à M. de Barante : il lui attribuait la paternité des *Mémoires* de Mme de La Rochejaquelein.

Les descendants de la noble marquise s'inscrivirent en faux contre cette assertion, et choisirent comme arbitres Mgr Pie, évêque de Poitiers, et M. Audinet, qui tous deux donnèrent raison à leur aïeule.

Voici la conclusion du rapport de Mgr Pie : « Mme de La Rochejaquelein, malgré des améliorations dont je redirai après elle tout le mérite et l'étendue, n'en demeure pas moins proprement et incontestablement l'auteur des Mémoires. On a pu croire que M. de Barante avait eu à réunir des matériaux épars pour en faire un corps, des morceaux détachés pour en former un récit suivi ; la vérité est qu'il y avait déjà un récit suivi,

Digitized by Google

méthodiquement divisé, et qu'il ne s'agissait que de remplacer une rédaction déjà faite par une rédaction meilleure ».

M. Audinet conclut de son examen qu'à quelques parties près, la description du Bocage et un certain nombre de récits de combats, le rôle de M. de Barante avait été seulement celui d'un *rédacteur* extraordinairement averti et d'un talent très réel (1).

Les deux honorables arbitres, après avoir vu le manuscrit original du baron de Barante et celui de la marquise de La Rochejaquelein, parlaient donc comme l'avait fait cette dernière dans son édition de 1847.

La question paraissait solutionnée. Elle le fut définitivement aux yeux de tous les savants quand, en 1889, le marquis Julien de La Rochejaquelein publia l' « édition originale » de sa grande mère. Ce manuscrit et une foule de notes de la marquise sont conservés au château de Clisson, paroisse de Boismé, à deux lieues de Bressuire. Ce château appartient aujourd'hui à M. le comte d'Arlot de Saint-Saud, qui a épousé l'arrière petite-fille de Mme de La Rochejaquelein.

*
* *

C'était d'après les *Souvenirs* manuscrits du baron de Barante que M. Guizot avait, en 1867, revendiqué pour ce dernier la propriété littéraire des *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein*. Les descendants de l'illustre académicien firent paraître cet ouvrage en 1890 (2). On y trouve l'extrait suivant se rapportant à l'époque où M. de Barante était sous-préfet de Bressuire :

« J'étais dans des rapports intimes avec M. et Mme de La Rochejaquelein : le château de Clisson est voisin de Bressuire ; je les voyais souvent ; je passais parfois quelques jours de suite chez eux. Mme de Donissan, mère de Mme de La Rochejaquelein, y vivait aussi. Il y eut bientôt pleine confiance des deux côtés. Mme de Donissan, jadis dame de Mme Victoire, avait été à Ver-

(1) Mémoire de Mgr Pie et rapport de M. Audinet, présentés à la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1868-1869, tome XXXIII. — *Revue des Cours littéraires*, 7e année, n° 21. — *Bibliographie catholique*, 4 septembre 1868.

(2) *Souvenirs du baron de Barante*, de l'Académie Française, tome I, page 271. (Paris, Calman Lévy, 1890).

Digitized by Google

sailles. Sa fille y fut élevée. L'une et l'autre étaient fidèles à leurs souvenirs et cependant très raisonnables. Elles regrettaient le passé, mais elles racontaient les fautes qui amenèrent la Révolution. Tout en respectant le roi, la reine et les princes, elles parlaient des scandales que l'animosité avait calomnieusement exagérés. Elles rejetaient bien loin la pensée de s'attacher au régime nouveau et elles souhaitaient qu'il n'eût point de durée...

» J'étais surtout charmé des récits de la Vendée. Depuis ma première jeunesse je m'intéressais à cet épisode de la Révolution, où fut mêlé un de mes parents, M. de Solilhac, et ces souvenirs avaient agi sur mon imagination. Au courant de toutes les publications sur cette époque, dès mon arrivée dans le pays je m'étais promis de travailler à une histoire de cette guerre. M^me^ de La Rochejaquelein venait de commencer ses *Mémoires*; elle me lut ce qu'elle avait déjà écrit, jusqu'au passage de la Loire, et me proposa de l'achever et même de rédiger avec plus de style les premiers chapitres. Ce fut pour moi une grande satisfaction. Je me mis à l'œuvre; j'entrai en relation avec les compagnons de MM. de Lescure, Henri de La Rochejaquelein et Bonchamps. Ils voyaient quels sentiments éveillaient en moi les narrations de leurs combats et de leurs malheurs. Ils n'avaient pas été accoutumés jusqu'alors à être envisagés par les administrateurs et les agents du gouvernement autrement qu'à travers les préjugés révolutionnaires et les enquêtes de la police. M^me^ de La Rochejaquelein elle-même, avec un charme de vérité qu'elle n'aurait pas su reproduire en écrivant, ne me laissait rien ignorer de ce qui s'était passé sous ses yeux, de ce qu'elle avait souffert, du caractère et des actes de ces chefs auxquels elle tenait par les plus chères affections.

» Je me faisais montrer les champs de batailles par les paysans, cherchant ainsi à me rendre vivants les événements que je voulais raconter et les hommes que je désirais peindre. Quand je pris la plume, il ne me semblait nullement que ce fût pour une œuvre littéraire, je retraçais la vérité selon l'impression qu'elle m'avait fait éprouver ».

Digitized by Google

Ainsi l'affaire était remise sur le tapis. S'il fallait en croire les *Souvenirs du baron de Barante*, Mme de La Rochejaquelein n'aurait écrit que la partie antérieure au passage de la Loire (18 octobre 1793), c'est-à-dire à peine les deux tiers de l'ouvrage. M. de Barante ne se serait pas contenté de « rédiger avec plus de style » le manuscrit remis par la marquise, mais, de plus, il aurait « achevé » les Mémoires en écrivant l'histoire de la campagne d'Outre-Loire et du séjour de Mme de La Rochejaquelein en Bretagne jusqu'à son retour à Bordeaux, en 1795.

MM. Maurice Vitrac et Arnould Galopin, qui ont donné au public, en 1912, les *Mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelein sur la guerre de Vendée, d'après les manuscrits du baron de Barante* (1), vont beaucoup plus loin. Pour eux, le véritable auteur de cet ouvrage est le baron de Barante, et, s'il y a eu collaboration, la part de Mme de La Rochejaquelein se réduit à des « notes et brouillons brûlés à la demande de la marquise en décembre 1810 ». Par conséquent, il n'y a plus de manuscrit original écrit en entier de la main de Mme de La Rochejaquelein, et, dans leur préface, les éditeurs passent complètement sous silence la publication qui en a été faite en 1889. Autant dire que le manuscrit conservé à Clisson est un faux, et que le marquis Julien de La Rochejaquelein est un faussaire...

*
* *

Nous ne saurions trop remercier M. le baron Claude de Barante d'avoir bien voulu nous communiquer en original la correspondance adressée à son grand-père par Mme de La Rochejaquelein (2), depuis 1808 jusqu'en 1833. Nous y avons trouvé des renseignements très précis qui jettent un jour nouveau sur cette question de la collaboration de l'illustre académicien et de la célèbre marquise.

M. de Barante, nommé sous-préfet de Bressuire, le 18 juillet 1807, arriva à son poste le 25 décembre suivant. Il entra bientôt

(1) Paris, Albin Michel, rue Huyghens, 22.

(2) *Archives du château de Barante* (Puy-de-Dome).

Digitized by Google

en relations avec la famille de La Rochejaquelein, et dès le 10 mai 1808, la marquise écrivait au sous-préfet qu'elle mettait à sa disposition son manuscrit. Il s'agit non pas du manuscrit qu'elle avait rédigé d'abord en Espagne et ensuite chez elle, mais de la copie qu'elle en avait fait faire par M. Beauvais, plus tard concierge du château royal à Bordeaux.

Cette *copie Beauvais* était en deux volumes, comme nous le verrons plus loin. Mme de La Rochejaquelein y ajoutera bientôt ce qu'elle appelle le *supplément* à ses Mémoires, puis la conclusion. Toutes les notes qu'elle pouvait se procurer de la part d'anciens Vendéens, la marquise les envoyait également à son collaborateur.

Nous allons reproduire les lettres de Mme de La Rochejaquelein dans leur ordre chronologique :

*22 Octobre 1808.* — MM. Allard (1), de Beaugé (2), Jagault (3), ont fini leurs notes. Il ne manque plus que celle du curé (4) sur Cathelineau et les vœux des Vendéens, petits morceaux détachés. Je vous les enverrai de Bordeaux. — Je crois qu'il y aura beaucoup de longueurs dans ma *cache* (5). Enfin si votre solitude vous fait trouver une occupation dans la rédaction, vous ôterez tout ce qui vous plaira. En vérité, je suis combattue entre le plaisir que vous arrangiez ces Mémoires et la crainte que cela ne vous ennuie beaucoup... — Je n'ai pu venir à bout d'avoir des notes (pour la dernière partie) de M. de

(1) Mort entreposeur des tabacs, à Bressuire, le 6 mai 1846. Il avait fait la campagne d'Outre-Loire ; la famille de La Rochejaquelein l'affectionnait beaucoup.

(2) De la Ville-Baugé, de Thouars, chef de division sous Henri de La Rochejaquelein, mort sous la Restauration.

(3) L'abbé Jagault, ancien secrétaire général du Conseil supérieur des Armées catholiques et royales. Il avait partagé les infortunes de la veuve de Lescure après le désastre de Savenay ; il était demeuré, depuis, l'admirateur enthousiaste de tout ce qui touchait à la famille de La Rochejaquelein. Mort à Thouars, le 31 mai 1833.

(4) M. Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges, décédé le 21 mai 1817.

(5) Madame de La Rochejaquelein veut parler de l'hospitalité courageuse qu'elle reçut dans la Loire-Inférieure pendant l'hiver de 1793-1794 et de son séjour au château du Dréneuc en 1794-95, *ce qui prouve qu'elle avait bien écrit et envoyé à M. de Barante la partie de ses Mémoires postérieure au passage de la Loire.*

Digitized by Google

Beaugé, qui vient d'arriver, mais j'y ai mis plusieurs choses qu'il m'a dites. Je pense que vous le verrez et le forcerez d'être plus explicatif.

*29 Décembre 1808.* — Quand je pense à l'ouvrage que vous entreprenez, je crains que mille moments d'ennui et de dégoût ne vous en fassent repentir. Je suis très affligée de l'indiscrétion de M. B. (1), et je la conçois d'autant moins que j'ai la certitude absolue qu'il n'a eu que quinze jours et à Tours ces rapsodies (2). Il m'a bien avoué en avoir copié ce qui lui pourrait être utile, mais comment alors a-t-il copié l'insignifiante partie où il est question de M. de Narbonne (3) ? Quoiqu'il prétende se destiner à l'histoire générale de la Révolution, je ne vois pas que cette anecdote puisse lui être utile. Je tâcherai par un ami de suivre le cours de son indiscrétion.

*10 Mars 1809.* — M. de Beauchamp me mande qu'on a défendu à tous les journaux de parler de sa troisième édition. Je ne connais pas plus que vous ces mesures. Je pense qu'il se les est attirées à force de vouloir mettre de l'importance à un ouvrage qui, il me semble, n'intéresse pas plus le gouvernement actuel (du moins pour les deux premières guerres) que l'histoire grecque ou romaine ; car quel rapport y a-t-il entre le règne de la Terreur et l'Empire ? Et certes, l'Empereur lui-même ne cesse de louer les Vendéens d'avoir résisté aux Jacobins (4). — Il faut bien que je vous parle encore de mes Mémoires. Je suis enchantée que vous vouliez bien continuer la tâche pénible dont vous vous êtes chargé (5), et je vous demande mille pardons de ne vous envoyer qu'à présent le *supplément* (6), par la faute de mon copiste qui d'abord s'était persuadé me l'avoir envoyé en Poitou, et ensuite y a mis tant de négligence qu'il a même perdu les vœux, que j'ajoute de ma main. Je vous prie de vouloir bien coudre ce cahier à un des deux volumes. Vous pouvez bien garder tout entre vos mains

(1) Alphonse de Beauchamp, qui avait publié en 1807 la seconde édition de son *Histoire de la Vendée ;* il mourut en 1832.

(2) Nous avons vu que dans son *Avant-Propos de 1847*, Madame de La Rochejaquelein disait : « M. de Beauchamp avait vu, même avant M. de Barante, les Mémoires que j'avais écrits ».

(3) Conversation tenue, le 4 octobre 1789, chez le marquis et la marquise de Donissan, par le comte de Narbonne-Fritzlar.

(4) La troisième édition de l'ouvrage de M. de Beauchamp est, en effet, de 1809. — *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, août 1901.

(5) M. de Barante venait d'être nommé préfet de la Vendée à la place de M. Merlet. Sa nomination est du 12 février 1809.

(6) Il s'agit de l'amnistie, de divers détails sur les Vendéens fugitifs, et sur ceux qui avaient continué la guerre, puis du retour à Bordeaux.

Digitized by Google

jusqu'à la fin. — Je vous supplie seulement plus que jamais de n'en parler à personne, particulièrement dans votre département. Mon procès se renouvelant (1), je désire n'avoir pas une augmentation d'ennemis, et je puis dans mes Mémoires avoir blessé quelque amour-propre. D'ailleurs, je ne vais que trop occuper le public. Je vous supplie même, si vous jugez à propos de conserver l'anecdote peu intéressante du petit de Mondion (2), au combat de Chantonnay, de ne pas laisser subsister la lettre B, à ces mots : *un grand Monsieur B, très poltron.* J'ai intérêt à ménager cet homme-là, qui vit, et on peut laisser de côté cette lettre initiale. — Je vous ai déjà fait dire que je croyais que sur l'armée du Centre vous pouvez consulter M. de Béjarry en tout (3). Il faut chercher pour cela des personnes qui n'ont mérité nul reproche d'aucun genre (mais qu'elles ignorent mes Mémoires). — Sur l'armée de Charette, Mme de Montsorbier, assez près de Napoléon (la Roche-sur-Yon), serait, je crois, fort instruite. M. Allard y a été peu de temps, mais elle et lui pourraient vous faire connaître les personnes dignes de foi. — Otez de mon mauvais ouvrage tout ce que vous voudrez. Grâce à vous je me trouverai un bon auteur. Je ne tiens à mes Mémoires que parce que plus je vieillis, plus j'admire les vertus de nos Vendéens. Ce sont de bons exemples pour mon fils. — Car, que signifie l'*Histoire* de M. de Beauchamp sous ce rapport? Il n'a point changé sa troisième édition. Je doute que la quatrième (4) puisse jamais être bonne dans le genre que vous préférez. Il ne descendra pas de son échafaudage. Il a fait le portrait d'Henri (5) en médaille antique coiffé à la Titus, et, ne sachant comment le vêtir, il lui a coupé le col.

*9 Mai 1809.* — Vous voyez que le sort nous poursuit; nous avons beau vivre dans un coin, la jalousie et la haine nous poursuivent (6). Et vous voudricz que je fisse imprimer mes Mémoires à présent !

(1) Ce procès avait eu lieu à Bressuire au mois de décembre précédent et le tribunal s'était déclaré incompétent.

(2) Louis de Mondion de Chassigny, surnommé le *Petit-Lapin*, qui dit à un soldat poltron : « Si tu te retires du combat, je te brûle la cervelle ! » Le combat de Chantonnay eut lieu le 5 septembre 1793.

(3) Amédée de Béjarry, officier de Royrand avec ses deux frères. Amédée mourut le 10 mai 1844 : ses notes sur la guerre ont été publiées par son fils (*Souvenirs Vendéens, 1884*).

(4) Elle parut en 1820, en quatre volumes.

(5) Henri de La Rochejaquelein, beau-frère de la marquise.

(6) M. Louis de La Rochejaquelein était allé à la chasse avec trois de ses voisins et trois domestiques. On avait cru à un soulèvement.

Digitized by Google

J'aimerais mieux les jeter au feu. Ce n'est pas vis-à-vis de vous que j'userai de dissimulation. Ainsi je vous assure que, mon ouvrage étant bien rédigé, je ne serais pas éloigné de l'idée de le faire imprimer ; je croirais le devoir à la mémoire de tant de braves gens dont une histoire générale ne fera jamais bien connaître les vertus, et à mes enfants que cela rendrait plus intéressants. Mais il faut pour cela attendre, et longtemps peut-être, qu'on ne nous regarde plus comme des gens bons à dénoncer à tort et à travers, et qu'on veuille bien nous laisser dans un profond oubli, chose à laquelle nous ne cessons de travailler, sans quoi nous aurions l'air ou de dévier ou de braver les regards. Je crois que d'après la nouvelle aventure qui nous arrive, vous serez de cet avis, et je tiens plus que jamais au secret. Je compte même que si vous désirez par la suite faire lire cet ouvrage à quelques personnes, ce ne seront que des amis et point surtout M. de Pradt (évêque de Poitiers), ni autres individus de ce caractère. Vous voyez que l'amour-propre me gagne, puisque l'idée de l'impression ne me répugne plus autant. C'est votre faute. Vous paraissez si content des faits, et je suis si sûre de l'être du style, que je commence à faire un peu plus de cas de mes rapsodies. — Il est sûr que le bon curé a un style ampoulé ; j'ai estimé cette note pour sa véracité. (Le curé du Pin-en-Mauges).

*15 Mai 1809.* — Je vous envoie quatre pages à ajouter aux Mémoires. (Voir ci-dessous).

*22 Mai 1809.* — Les quatre pages que je vous ai adressées, sont pour faire une espèce de fin aux Mémoires. Victorine me charge de vous le dire. (*Lettre du marquis de La Rochejaquelein*).

*19 Juin 1809.* — Et notre rédaction? Je vous l'enverrai avec des notes. Je vous en récrirai par Louis (son mari). Pour le coup, ce sera un ouvrage étonnant de vérité, chose bien rare, et, grâce à votre style charmant, cela vaudra bien son prix. — MM. Soyer s'en occupent en ce moment. Ils en sont bien capables par leur bonne foi. Ils n'ont qu'un défaut, extraordinaire assurément, c'est une modestie qui leur fera taire bien des choses curieuses. Tâchez de forcer M. Soyer le jeune à être franc pour lui comme pour tout autre (1). — J'ai le cœur tout rempli de vos bontés. Louis fait chorus ; il vous mène M. de Beaugé.

(1) Il y avait trois chefs Vendéens de ce nom, qui étaient frères : *Jean* Soyer, major-général de l'armée de Stofflet, décédé le 17 octobre 1823 ; *François*, à qui Stofflet confia le commandement de la division de Cholet ; *Louis*, aide-de-camp de Stofflet, décédé en 1860. Leur frère ainé, *René*, mourut évêque de Luçon, le 5 mai 1845.

Digitized by Google

*Juin 1809.* — Je vous envoie les notes de Victorine en réponse à vos demandes (1). Je n'ai pas le temps de récrire ce que ma femme a écrit. (*Lettre du marquis de La Rochejaquelein*).

*26 Juin 1809.* — Je profite de cette occasion pour de nouvelles observations sur mes Mémoires. A propos de cela, vous me rendriez un vrai service si, quand vous trouvez des corrections de faits, de de dates à faire, vous ne vous contentiez pas de vous en servir pour votre rédaction, mais que vous les mettiez en note abrégée dans mon manuscrit, afin qu'il soit exact aussi. — Nous venons d'avoir pour nos enfants l'*Abrégé de l'Histoire de France à l'usage des Ecoles militaires.* Cet ouvrage est montré dans tous les lycées. Il est parfait sous tous les rapports. Nous ne l'avons reçu qu'il y a trois jours. Le combat de M. de Lescure, à Thouars (5 mai 1793), y est rapporté dans le second volume. J'ai été chercher ma narration de cette affaire au commencement du xiv^e^ chapitre. Assurément j'ai moins bien traité M. de Lescure que l'histoire, et je pense que les patriotes devaient savoir bien mieux que nous ce qui se passait dans leur propre parti. Puis donc qu'ils disent que la levée en masse battue « se dispersa et ne reparut jamais », j'ai donc eu tort de mettre qu'elle fut « plus de 15 jours sans oser paraître » ; et dans le fait, plus j'y pense et moins je me rappelle que cette armée soit ressortie, excepté peut-être (car je n'en suis pas sûre) quelques troupes qui, je crois, se joignirent à Bressuire aux bleus venus de Niort. Je crois donc qu'on peut mettre après ces mots « si maltraitée et presque vaincue », que « la plus grande partie de cette milice se dispersa. Chacun s'en fut de son côté, et le peu qui en resta n'osa mettre le pied hors la ville pendant plus de quinze jours et nous donna le temps de battre les bleus des autres côtés, et encore ne fit-il que se joindre aux troupes venues de Parthenay à Bressuire ». Tel est ce que viens de mettre à mon manuscrit à tout hasard. Voyez si c'est bien. Vous pourriez en écrire à M. de Beaugé. — Comme on juge peu les choses ! Je vous assure que cette affaire, que les bleus ont trouvée si belle, a fait moins d'effet dans la Vendée parce que Thouars ne fut pas pris, et cependant 2,000 hommes battirent toute cette armée. Et ne voyez-vous pas la trace de cette manière de juger par la note de M. Jagault où il dit que l'affaire de M. de Talmond, à Doué, eut lieu le même jour et n'eut pas « plus » de succès ? C'est-à-dire pourtant que l'un fut battu et l'autre sauva le pays ! Du reste, plus je réfléchis et plus je crois que

(1) Ces notes ont été publiées dans la 5^e^ série des *Andegaviana*, pages 360-366.

Digitized by Google

MM. Jagault et de Beaugé se sont trompés au lieu de moi, et que ce combat de Doué eut lieu non le même jour que celui de Thouars mais à l'époque à laquelle je l'avais placé, c'est-à-dire après les grands combats pendant que M. de Lescure était campé devant la Châtaigneraye. — Il faudrait que vous pussiez éclaircir encore ce point. M. Allard pourrait vous aider et en parler à d'autres. Je sais que vous avez mille bontés pour M. Allard ; je vous en remercie, car je l'aime bien. — Maman est très contente de ce que cette petite *Histoire de France* pense comme elle sur les causes de la Révolution en l'attribuant aux Parlements.

*18 Juillet 1809.* — Je suis charmée que vous ayez trouvé un copiste pour la rédaction. Je l'accepte avec plaisir. Du reste, ce que je vous demandais sur mon manuscrit n'était que des *mots* pour rectifier les erreurs de dates et de faits. Car *je garderai toujours ce manuscrit comme la preuve que les Mémoires sont de moi.* D'ailleurs, il y a dedans de grosses vérités qui ne sont pas bonnes à imprimer toutes crues, mais que je serai bien aise de trouver. — Je pense sans cesse avec un sentiment complet de satisfaction à votre rédaction, parce que vous unissez au talent d'écrire celui de sentir, et l'un est aussi rare que l'autre, surtout pour la première guerre de la Vendée. Combien peu de gens, même de ceux qui l'ont faite, en saisissent le vrai caractère !

*21 Octobre 1809.* — Quand les Mémoires seront finis, comment me renverrez-vous l'ancienne copie et la nouvelle ? Je voudrais une occasion bien sûre et prompte.

L'Abbé UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou historique*.

(*A suivre*).

Digitized by Google

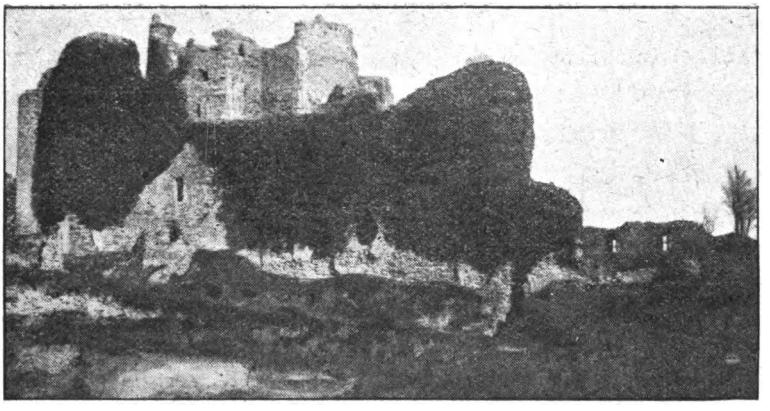

*Ruines du vieux château de Talmont*

# CHATEAUX DE VENDÉE

## LE CHATEAU DE TALMONT

A treize kilomètres de la coquette ville des Sables-d'Olonne, se dressent les ruines imposantes de Talmont. Cet antique manoir qui joua, dans l'histoire vendéenne, un rôle d'une importance souvent capitale, mérite que s'y arrête un peu l'attention de l'archéologue. D'un doigt rapide, feuilletons son histoire ; nous visiterons ensuite les ruines que le temps — et les hommes — ont laissées debout.

### I

### AUTREFOIS

Il y a quelque vingt siècles, un vicus romain s'élevait non loin de la mer, sur le territoire des Civitas Pictonum. Il était traversé par une voie stratégique aboutissant à une colline dont l'altitude à cette époque, était moindre que de nos jours ; c'était là le berceau de Talmont.

Digitized by Google

Les étymologistes ne sont pas d'accord sur l'origine du nom de Talmont ; les uns le font venir du latin *talus montis* ou *mundi*, revers de montagne ou bout du monde ; d'autres y voient l'union de deux mots celtiques *tal*, hauteur, et *mon*, courbure de rivière.

Quoi qu'il en soit, dès le VIII^e^ siècle, le bourg de Talmont formait un doyenné relevant de l'archidiaconé de Briançay. Et lorsque Charlemagne eut remplacé les décaniés par les vigueries, le viguier de Talmont fut l'un des meilleurs vassaux du comte de Poitiers.

Tout le monde sait quelle fièvre de construction s'empara, au lendemain de l'an 1000, des gens délivrés des terreurs qui avaient pesé sur les dernières années du X^e^ siècle. C'est de ce moment que datent la plupart de nos châteaux féodaux. C'est alors aussi que Guillaume III le Chauve, duc d'Aquitaine, suzerain du comte de Poitiers, fit édifier la forteresse de Talmont. On s'accorde à situer le commencement des travaux en 1020. Guillaume donna le château, le bourg et la plaine en fief héréditaire au viguier de Talmont, qui devint seigneur de Talmont et autres lieux.

Au pied du manoir, le duc d'Aquitaine avait fondé, en même temps, une abbaye de bénédictins sous le vocable de Sainte-Croix.

Cependant le seigneur de Talmont, désireux de fortifier sa citadelle, fit élever en 1050 un donjon carré qui la rendait à peu près inexpugnable. De là il étendit sa domination sur toute la campagne environnante ; il laissa à ses enfants le soin de poursuivre sa tâche : la lutte contre la maison d'Aquitaine, qu'il eût voulu voir s'incliner devant celle de Talmont.

Pour ingrat qu'il pût être, ce dessein fut ardemment pouruivis durant des années. En 1127, le baron Guillaume de Lezay, seigneur de Talmont, qui s'en était rendu maître par ruse et avait épousé les haines des légitimes propriétaires, tenta un coup de main contre Guillaume VIII d'Aquitaine, qui lui avait demandé l'hospitalité.

Digitized by Google

Mais l'attaque, trop retardée, échoua, et le félon ne put s'emparer que de quelques vassaux du duc, parmi lesquels Hugues de Lusignan.

Lezay était coutumier de semblables coups de force : en 1138, il faillit s'emparer du roi de France Louis VII, qui venait le voir en ami, après avoir réduit Poitiers insurgé. « Le seigneur Roi, « raconte Suger, tira de la trahison de ces scélérats une si « grande et si digne vengeance qu'il livra aux flammes tout le « château. On vit le Roi couper de sa propre épée les pieds à « deux de leurs chevaliers, supplice que son manque de force, à « cause de sa grande jeunesse (Louis VII avait alors 17 ans) « faisait durer plus longtemps ».

Malgré ce terrible châtiment, le seigneur de Talmont ne baisse point la tête. Autour de la grosse tour qui avait résisté à l'incendie, il reconstruisit un château plus vaste et plus fort. Puis, déclarant la guerre à Dieu et aux hommes, il conquit tout le pays compris entre la côte, le Lay, l'Yon et le Jaunay. Alors il s'arrogea le titre de prince de Talmont. Après quoi, utilisant la situation unique de son castel, que deux fois par jour la mer venait battre, il alluma, chaque soir, des feux en haut de son donjon, et pilla les navires dont il causait ainsi la perte. Durant des siècles, les princes de Talmont, brigands plus que chevaliers, furent les plus terribles naufrageurs de l'Océan. L'époque était loin où Guillaume de Talmont, fort bien en cour, avait signé comme témoin le testament du duc d'Aquitaine !

Un vague remords paraît cependant avoir saisi les seigneurs de Talmont au XIII[e] siècle : en 1246, Raoul de Mauléon, sire de Talmont, engage ses domaines au sire de Thouars, pour partir en Terre Sainte.

Le grand élan donné au commerce par les croisades, se fit sentir jusque sur la côte poitevine : le port de Talmont prit une grande extension, et sa foire devint de telle importance que, seul, le marché de Fontenay pouvait rivaliser avec elle.

En 1317, le doyenné de Talmont fut rattaché à l'évêché de Luçon, et sept ans après nous trouvons le premier acte passé au



Digitized by Google

nom d'un vicomte de Thouars, prince de Talmont. Pendant de longues années la maison de Thouars demeura maîtresse du vieux nid de forbans.

Les documents manquent sur le rôle joué par la citadelle de Talmont et ses maîtres pendant la guerre de Cent ans. Il est probable que ceux-ci combattirent près des villes de Clisson ou de Thouars contre l'envahisseur, mais rien de saillant n'est parvenu jusqu'à nous ; on sait seulement qu'un certain Louis d'Amboise, prince de Talmont, figurait au nombre des compagnons de Jeanne d'Arc. C'était cependant un « grand joueur et grand paillard ».

On ne sait par quel avatar le château de Talmont tomba au pouvoir du favori de Louis XI, Philippe de Commines, qui, en 1472, portait les titres de prince de Talmont, baron de Curzon, de la Chaume, d'Olonne, etc. Mais on possède encore l'arrêt du 22 Mars 1485, qui condamna le célèbre chroniqueur à une restitution totale à la famille des La Trémoille-Thouars, unis depuis le mariage de la fille de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, prince de Talmont, avec le fils de Georges de la Trémoille.

L'histoire du château de Talmont se confond désormais avec celle des La Trémoille. Tandis que, auprès du roi de France, Louis II de la Trémoille se couvrait de gloire en Milanais et en Piémont, la vieille citadelle vendéenne, aux mains d'une régente, attendait que se lèvent pour elle des jours plus brillants ; mais les guerres de religion allaient apporter à l'antique forteresse endormie un réveil brutal dont elle devait mourir.

Le massacre de Vassy, vite connu en Bas-Poitou, mit le feu aux poudres dans ce milieu qui s'était toujours passionné pour les questions religieuses. Le pasteur Claude du Moulin, que depuis deux ans Genève avait envoyé à Fontenay, parcourut toute la Vendée et recueillit de nombreux adeptes dans toutes les classes de la société. Le prince de Talmont fut un des premiers à embrasser la doctrine de Calvin.

En décembre 1567, le protestant Cacaudière fut refoulé avec sa bande, forte de plusieurs centaines de huguenots, jusque sous

Digitized by Google

les murs de Talmont, où il pensait trouver un sûr asile. Mais le comte du Lude, lieutenant général des armées royales, le poursuivit avec une telle ardeur que les protestants durent en toute hâte se replier sur Marans. La forteresse, cependant, ne put être prise.

C'est vers cette époque que les réformés détruisirent la vieille abbaye de Sainte-Croix de Talmont, où Louis d'Amboise avait sa sépulture.

Les catholiques bientôt vengèrent leurs moines. En 1570, Jean de Léaumont, seigneur de Puygaillard, fit capituler les châteaux de Moricq et de la Grève. Effrayée, la garnison de Talmont abandonna la place et regagna Marans, important centre réformé. Le vieux château, cependant, eût été de taille à résister à une surprise. Depuis qu'un soulèvement du sol, à la Toussaint de 1460, avait fait reculer la mer de quelques kilomètres et mis Talmont en pleine campagne, un souterrain reliait le manoir à la citadelle que possédaient à la Chaume, près des Sables, les seigneurs d'Arundel.

Le sort du château de Talmont fut lamentable tant que durèrent les guerres de religion : catholiques et protestants se disputaient cette riche proie qu'ils possédaient tour à tour, et parfois pendant quelques semaines seulement.

Et chaque changement de maître était marqué par de nouveaux combats et de nouveaux deuils. Vainement les troupes du duc de Montpensier s'en firent ouvrir les portes au nom du Roy en 1574. Deux ans plus tard la forteresse des La Trémoille était de nouveau au pouvoir des calvinistes : « Quelques ecclésiastiques sont « pris et retenus prisonniers comme de guerre, au château et « fort de Thalmond, nous apprend un acte donné le 23 mars 1576, « par la cour de la sénéchaussée de Poitou. Les troupes royales « reviennent et les délivrent »....

Quelles que soient, du reste, les vicissitudes par lesquelles passait sa citadelle, le bourg de Talmont resta toujours fidèle au calvinisme.

Le manoir retomba définitivement aux mains des réformés, en

Digitized by Google

Février 1587, après un court siège, dirigé, dit-on, par Henri de Navarre en personne.

Au mois de Juillet de la même année, par crainte de Joyeuse approchant avec un fort parti de catholiques, le Béarnais licencia sa cavalerie et démantela ses places, n'en conservant que quatre, dont Talmont. Puis, apprenant, en automne 1588, que le duc de Nevers survenait suivi de troupes nombreuses et exercées, Henri augmenta considérablement la garnison de cette citadelle.

Le château resta paisiblement huguenot jusqu'à la fin de ces effroyables guerres. En 1598 l'édit de Nantes vint consacrer cette situation : une garnison réformée, soldée par l'Etat, fut donnée à Talmont.

En 1604 mourut Claude de la Trémoille, qui tint une place prépondérante parmi les chefs du parti calviniste. Sa vie présente cette particularité que les hasards de la guerre le tinrent éloigné pendant de longues années de son manoir familial de Talmont. Celui-ci fut donc ballotté, comme nous l'avons vu, entre les deux armées, sans que son suzerain fît rien pour le défendre ou le secourir.

On se souvient des troubles fomentés par les protestants pendant la minorité de Louis XIII ; celui-ci se rendit dans le Poitou, centre de la conspiration : les villes se rendirent à sa merci les unes après les autres. Quant à Talmont, que gouvernait alors le sire des Granges, il se vit abandonné par ce seigneur et ses troupes.

L'année suivante, Soubise essaya de reprendre le vieux manoir aux catholiques, mais il n'y put parvenir.

Cependant le cardinal-ministre ordonna de dures représailles qui devaient assurer et assurèrent en effet la paix intérieure de la France. Henri de la Trémoille vit démanteler sa vieille forteresse de Talmont ; la flamme, mise en deux endroits, acheva l'œuvre de la mine, et en 1628 il ne restait de la puissante citadelle, six fois centenaire, que des ruines noircies par la poudre et par le feu.

La Trémoille abjura peu après ; il fut alors autorisé à construire

Digitized by Google

un nouveau manoir sur le même emplacement. Cette demeure, d'ailleurs splendide, reçut le nom de Jeune Château ; elle subit, en 1793, le sort réservé à la plupart de ses pareilles.

Nous aurons tout dit sur Talmont lorsque nous aurons rappelé les fouilles exécutées en 1891. Elles permirent de relever exactement le plan des défenses extérieures, et mirent au jour d'intéressants débris du passé.

## II

## AUJOURD'HUI

Les ruines du château de Talmont dominent le bourg du même nom, qui groupe aux pieds du vieux castel les maisons de ses 1400 habitants. On voit de très loin se découper dans le ciel la masse encore fière des ruines massives, qui se drapent dans des retombées de lierre.

On accède au château par un étroit chemin encombré de ronces et de pierres, qui, franchissant les douves comblées, s'élève jusqu'à la poterne. De la voûte que creuse encore la ramure de la herse, il semble à tout instant que la grille va s'abattre pour barrer le chemin à l'audacieux visiteur... mais l'herbe drue qui croît dans la grande cour nous rappelle à la réalité.

Cette cour, à peu près rectangulaire, est entourée par les restes des murailles dont le front inégal se couronne de graminées folles. Au fond, le donjon carré, massif encore ; auprès un pan de mur qui attend que quelque ouragan le fasse écrouler.

A côté de la poterne, un trou noir, les oubliettes, dont un garde-fou vacillant prétend interdire l'approche. A gauche c'est l'entrée du souterrain qui, à trois lieues de là, débouchait dans le manoir d'Arundel.

La grande tour qui est près de la herse, et aux flancs de laquelle s'ouvre le rire silencieux de quelques arcades béantes, recèle un escalier aux marches branlantes et inégales. Gravissons-le avec précaution ; le paysage qui s'offre à nous, encadré dans un arceau de pierre demi-ruiné, nous récompense amplement de nos peines.

Digitized by Google

A nos pieds c'est Talmont, avec ses humbles maisonnettes, ses superbes propriétés entourées de cèdres et de palmiers, et la ligne argentée de son chenal sinuant jusqu'à la mer ; plus loin c'est la campagne, avec ses prairies peuplées de bouquets d'arbres et de moulins à vent ; enfin c'est la nappe bleue de l'Océan, bordée de dunes et de chênes verts, et que barre vers le Sud-Est la ligne grisâtre et lointaine de l'Ile de Ré.

C'est un panorama infiniment séduisant, tout de vie et de mouvement ; mais nos regards tombent sur la chapelle dont le toit effondré est remplacé par des retombées de lierre. Et nous sommes saisis par la tristesse poignante qui monte de ces choses endormies dans la mort, après avoir connu, elles aussi, toutes les joies et toutes les ardeurs de la vie...

Jean MAUCLÈRE.

Digitized by Google

# LES MUNICIPALITÉS SABLAISES

## (1749-1790)

*(Suite)* (1)

Le 28 Juin 1778 dans une Assemblée générale tenue devant l'Inspecteur général, M. de Limay, la cause du port des Sables fut encore plaidée par le professeur d'hydrographie.

Cette Assemblée, ne donna pas les résultats que l'on en attendait, car un mois plus tard, le 24 Juillet 1778, on envisage la nécessité d'une action directe à Paris au moyen, selon la propre expression de l'époque, d'un « député », qui exposerait lui-même la situation aux ministres.

Voici une analyse fidèle de cette importante délibération, sur laquelle nous nous arrêtons un peu, parce qu'elle nous permet d'apercevoir les causes principales de l'inertie du gouvernement d'alors à l'égard du port des Sables.

Le maire expose, que les demandes qui ont été faites au ministre, n'ont pas obtenu tout le succès qu'on en espérait parce que la ville n'a pas, auprès de celui-ci, un représentant pour faire apprécier les désidérata des habitants, expliquer leurs intérêts et répondre sur-le-champ à des objections qu'il est souvent peu commode de prévoir ou de réfuter dans les rapports.

(1) Voir le 1er fascicule de 1912.

Digitized by Google

Il résulte de cet état de chose, que les demandes les plus légitimes et les plus intéressantes pour le bien public sont rejetées.

Mais s'il importe de remédier au plus tôt à une situation aussi nuisible, il faut convenir que la chose est difficile, parce que l'obstacle qu'il s'agit de surmonter vient justement de ce que la pauvreté de la ville, l'excès de misère où elle est plongée, la ruine de son commerce, en ont fait un port sans importance et par conséquent traité avec indifférence par les pouvoirs publics.

Alors qu'autrefois riches et prospères, capables de fournir au roi, sous les règnes de Charles IX, Henri III, Louis XIII, des armes, des vaisseaux et des hommes, les Sables attiraient par cela même l'attention sur eux, ils sont maintenant tombés en disgrâce parce qu'ils ne peuvent plus rendre que de très minimes services.

De plus, la ville est abandonnée entièrement à la discrétion des officiers en sous-ordre qui, peu préoccupés de sa prospérité, n'ont d'autre but que de s'accréditer auprès des ministres, en exerçant l'autorité qu'ils détiennent avec plus d'éclat que d'intelligence. L'ignorance, notamment des commis des fermiers généraux, en matière de commerce, sont la source de vexations qui désolent et degoûtent les commerçants, sans qu'il en résulte aucun avantage pour le bien de la Ferme.

En terminant, le maire propose qu'un député soit accrédité auprès des ministres. Il désigne au choix de ses collègues l'abbé Petiot, fils et petits-fils des anciens gouverneurs municipaux de cette ville, lequel résidait déjà à Paris. L'abbé Petiot, issu d'une famille de commerçant, joignait donc à ses capacités personnelles la connaissance parfaite des intérêts des Sables.

L'abbé Petiot fut en effet nommé et accepta la mission qui lui était confiée.

En 1781, la construction de la jetée fut un peu ralentie, En raison de la guerre avec l'Angleterre on éprouvait d'assez grandes difficultés à s'approvisionner des matériaux que l'on tirait de l'Ile-d'Yeu.

Le 28 Août 1786, la tête de la grande jetée se trouvait établie

Digitized by Google

au-dessus des plus hautes marées, l'ingénieur Dorotté, faute de fonds dût alors suspendre le travail.

En 1790, la jetée était complètement terminée.

***

En 1781 on songeait à passer à l'exécution de la seconde partie du plan arrêté en 1762, c'est-à-dire à la construction du quai de la Chaume parallèlement à la jetée que l'on avait édifiée aux Sables. Avant d'entreprendre quoi que ce soit, M. Barbier, ingénieur des Ponts-et-Chaussées de la généralité de Poitiers chargea la municipalité sablaise de convoquer en une Assemblée générale les négociants, armateurs et capitaines afin qu'un rapport soit rédigé sur l'utilité ou l'inutilité du quai de la Chaume.

Cette réunion se tint le 22 Juin 1781, et on y rédigea un procès-verbal qui résuma les améliorations apportées au port par la construction de la jetée, et la nécessité de fixer définitivement le canal d'accès au port, entre deux murailles.

Ce procès-verbal fut adressé à M. Jolly de Fleury, contrôleur.

Cette réunion n'est pas la seule qui se tint à ce sujet.

Le 15 Septembre de cette même année 1781, l'Amirauté des Sables, réunit une Assemblée de notables à laquelle fut présent M. de Limay, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées. Cette Assemblée reprit l'idée de la création du bassin et d'un port ouvert, par la construction « d'une jetée de communication entre les Sables et la Chaume laquelle aboutirait à la place de l'Eglise des Sables et à celle des Pierres-Couées à la Chaume ».

Ce travail devait être commencé dès le printemps suivant. De plus il fut décidé que le quai de la Chaume serait construit, ainsi qu'un éperon, à peu près à l'endroit ou s'élève celui actuel des Sables.

Le quai de la Chaume devait même se souder à la jetée de Saint-Nicolas à l'endroit où celle-ci se raccordait avec la terre ferme, c'est-à-dire que ce quai devait occuper l'espace où s'élève le brise-lame de la Chaume depuis le quai actuel jusqu'au fort Saint-Nicolas.

Digitized by Google

Ces travaux furent commencés en Juillet 1782 vis à vis le quartier de la Chaume qu'on appelait la Muze et qui correspond à peu près à l'endroit où est actuellement construit l'éperon de la Chaume.

Au fur et à mesure que l'on avançait on détruisait les bancs de rochers qui bordaient le coteau de la Chaume ; c'est ainsi que l'on fit sauter les rochers des Borgnes sur lesquels avaient lieu de fréquents naufrages.

A l'automne 1788 on construisit la cale des Fontaines, en face le lavoir actuel de la Chaume.

En 1789, les quais étaient suffisamment avancés pour que l'on songeât à réclamer le commencement des travaux que la deuxième partie du plan prévoyait, pour l'établissement d'un bassin, d'un port ouvert et d'une écluse de chasse.

L'urgence se faisait grandement sentir sinon de l'établissement du bassin projeté, mais du moins du relèvement des quais tombés dans la plus grande partie de leur étendue, le reste menaçant ruine.

En 1785, M. de la Mellière, Intendant des finances chargé de l'administration des Ponts-et-Chaussées, avait fait une visite aux Sables. Il avait par lui-même apprécié l'importance des améliorations réalisées, et combien serait utile dans une situation aussi exceptionnelle que celle qu'occupait le havre des Sables, la création d'un port sérieux en mesure de recevoir tous les bâtiments qui s'y présenteraient.

On chercha aussitôt à escompter l'impression favorable qui s'était produit sur l'esprit de ce haut fonctionnaire à la suite de sa visite aux Sables, pour obtenir la prompte exécution de la deuxième partie du plan.

*
* *

Pour cela on écrivit en février 1788 à M. de la Mellière en lui adressant un mémoire relatif au port et en même temps on adressait également un exemplaire du mémoire à l'Assemblée provinciale du Poitou.

Digitized by Google

L'Intendant répondit le 9 Avril 1788 :

J'ai reçu, Messieurs, avec les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 6 et 25 Février dernier, le mémoire qui était joint à la première, relativement à la nécessité de s'occuper des ouvrages de l'intérieur du port des Sables et j'ai lu ce mémoire avec autant d'intérêt que d'attention ; l'événement arrivé au mois de Février dernier, prouve bien la nécessité de s'occuper du projet des ouvrages de l'intérieur, tant pour la tranquillité des navires que pour la conservation de la Ville ; mais il paraît indispensable d'achever d'abord les ouvrages de la grande jetée, ainsi que ceux du quai de la Chaume et il n'est pas possible de travailler à ceux de l'intérieur du port avant que les projets en soient terminés et approuvés. J'ai recommandé à l'Ingénieur de s'en occuper et vous ferez bien d'engager aussi M. Dorotté à n'y pas perdre de tems.

J'ai l'honneur d'être, etc...

DE LA MELLIÈRE.

Quant à l'Assemblée provinciale, avant de prendre une délibération elle renvoya le mémoire à l'Assemblée du département des Sables qui le 14 Octobre 1788 conclut à la nécessité de l'exécution des travaux demandés.

Extrait du livre de délibération de l'Assemblée complète du département des Sables, tenue au mois d'Octobre 1788.

Du 24 Octobre 1788.

Messieurs du Bureau des Travaux publics dans leur rapport à l'Assemblée ont dit :

« L'Assemblée provinciale, dans le procès-verbal de ses séances, à témoigné désirer que l'Assemblée du département prît des renseignements sur l'utilité des travaux commencés au port des Sables et la nécessité de leur continuation. Le bureau intermédiaire a été consulté sur cet objet important, de la part de la commission intermédiaire qui lui a communiqué un Mémoire présenté par le Corps municipal et le Commerce de la Ville des Sables, examen fait de ce mémoire, qui, suivant les règlements aurait dû être adressé directement au bureau intermédiaire par le Corps de Ville des Sables, le bureau a été d'avis que les ouvrages commencés devaient être continués et qu'il devait résulter de grands avantages pour le Commerce maritime, de

Digitized by Google

ceux projetés dans l'intérieur du port; d'après cela l'Assemblée ayant, par son bureau intermédiaire, satisfait à ce que l'Assemblée provinciale a exigé d'elle, il ne lui reste plus qu'à considérer que les ouvrages dont il s'agit, présentant un avantage général pour le commerce, et un port de refuge pour les vaisseaux il seroit naturel que les provinces voisines vinssent au secours de celle du Poitou, et contribuassent aux dits ouvrages ; de même que le Poitou a contribué aux canaux de Picardie et de Bourgogne.

Le rapport fini, la matière mise en délibération, l'Assemblée à arrêté que l'on demanderait à l'Assemblée provinciale, que les provinces voisines soient obligées de contribuer aux travaux du Port des Sables attendu l'utilité qui en peut résulter pour l'Etat.

Le registre est signé :

Vaugiraud de Rosnay, Boitel, curé des Sables, Gaudillon, chanoine de Luçon ; Birotheau des Burondières ; Brechard, de la Rochefoucauld ; de Beaulieu ; Bodet de la Croix ; Caillaud ; Duget ; Lancier ; Guillon, prieur de Soullans ; Foucher du Brandois ; de Gounor l'aîné ; Delange le jeune, secrétaire.

***

Malgré les lenteurs administratives qui étaient autant d'entraves à la marche de ces diverses entreprises ; il est très probable que les travaux prévus auraient été comptètement exécutés et que nous verrions actuellement le port et les bassins tels que les avaient conçu le plan de 1762 si la Révolution n'était venue balayer les pouvoirs qui avaient mission de les faire exécuter.

Malgré le bouleversement de toutes les administrations, l'idée avait néanmoins subsisté car en novembre 1793, un sieur Tuder, ingénieur, envoyé aux Sables pour travailler à de nouvelles fortifications devait également faire commencer les travaux de ce que l'on appelait le pont de communication des Sables à la Chaume.

Guy Collineau.

(*A suivre*).

Digitized by Google

Recherches historiques sur le District de Challans

# LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

## ABANDON DE LEGÉ
## 6-9 Mai 1793

*(Suite)* (1)

Après la prise de Thouars, le 7 Mai, les généraux de la Grande Armée s'étaient réunis dans cette ville pour discuter en Conseil de guerre sur le choix d'un plan de campagne.

Un certain nombre proposait de marcher sur Loudun et Poitiers, mais la majeure partie opinait pour Parthenay, la Châtaigneraie et Fontenay. Ces derniers démontraient l'utilité de se réunir à l'armée du Centre et aux chefs du Marais afin de pouvoir par leur réunion écraser les troupes de la République échelonnées sur les bords de l'Océan ou de les rejeter au-delà de la Loire. Cet avis prévalut. Tout porte à croire que la proposition leur en avait été faite par le chef de l'armée du Centre, ce qui dut décider les chefs de la Grande Armée à suivre cette dernière direction. La lettre que nous donnons, écrite aux commandants de la Roche-sur-Yon, fixe donc un point important de l'histoire de ce soulèvement. Cette correspondance entre les chefs de ces

(1) Voir le 1er fascicule de 1913.

Digitized by Google

deux armées est indubitable, puisque c'est de Royrand lui-même qui nous l'apprend. Par les courriers de celui-ci, Charette, Savin et Joly, étaient mis au courant de toutes les nouvelles ; leurs armées se prêtaient même un mutuel appui lorsque les circonstances le permettaient, car nous voyons de Royrand promettre un secours pour prendre Palluau :

J'ai reçu hier une lettre qui me mande que M. Charette n'a point attaqué Palluau, ce qui doit gêner beaucoup l'armée de M. Joly, par conséquent la vôtre, d'autant que Mareuil, les Moutiers et Bournezeau sont évacués.

Je compte suivant votre désir me porter demain (1) avec un détachement paur tâcher de reprendre ces trois endroits, si vous pouvez vous porter avec un détachement sur Bournezeau, de là nous marcherons aux Moutiers et de là sur Mareuil pour conserver le poste.

J'ai écrit à l'armée d'Anjou pour lui demander de se porter sur la Châtaigneraie ; si l'armée se porte de ce côté là, je pourrai faire partir un détachement pour aider à prendre Palluau et la Mothe, de là se porter aux Sables ou à Machecoul.

Vous savez que l'armée d'Anjou a pris Argenton-Château et Bressuire sans la moindre résistance ; si nous avions Machecoul, Port-Saint-Père et les Sables, nous trouverions beaucoup de munitions de guerre et de bouche, et nos ennemis seraient sûrement dans l'impuissance de nous attaquer d'aucun côté. Vous voyez combien il est utile que nous prenions et occupions le poste de Mareuil.

J'espère que vous voudrez bien y faire attention et envoyer demain un détachement pour agir conjointement avec nous.

Messieurs, j'ai l'honneur d'être votre très dévoué et très obéissant serviteur.

ROYRAND (2).

Le 10, vers quatre heures du soir, les sentinelles de Boulard signalaient un certain nombre de rebelles aux environs de la

(1) Une marche sur Mareuil fut en effet effectuée le 9 Mai. (Chassin, V. I. 323).

(2) C'est à cette lettre que dut faire allusion Sapinaud de la Verrie lorsqu'il écrivit le 5 Mai 1793 à MM. les commandants de l'armée catholique à la Roche-sur-Yon.

*Le chevalier Sapinaud*, par M. le comte de la Boutetière, p. 74.

Digitized by Google

Maison-Neuve (village du Gué-Anchau (1) et de la Naulière). Le général qui s'attendait tous les jours à une attaque fit aussitôt battre la générale. Toute l'armée fut sur pied en un instant. Par son ordre, un détachement du 110e se porta vivement en avant du Moulin, sur la route de Legé et tirailla pendant quelques temps avec un parti de rebelles embusqués derrière les haies. Environ vingt-cinq de leurs cavaliers qui paraissaient n'avoir pour but que de connaître les forces des républicains tournèrent bride, après avoir essuyé quelques coups de feu et s'enfuirent au galop, laissant un des leurs engagé sous son cheval qui venait d'être tué. Au moment où le Vendéen, ayant réussi à se dégager, se relevait pour s'enfuir, il fut saisi par les républicains et emmené prisonnier.

Les royalistes s'étaient tous dispersés, le détachement rentra à Palluau.

Pendant que ces événements se passent aux environs de Palluau, le député Goupilleau, qui ignore l'évacuation de Legé, écrit de Fontenay, le 10 Mai, au Comité de Salut Public, que la communication entre Nantes et les Sables est libre par Challans, Machecoul, ainsi que par la Mothe-Achard, Palluau et Legé. Il l'avise qu'il part pour Nantes, en passant par les Sables, afin d'engager le général Canclaux à s'avancer sur Montaigu pour arriver à dégager la route de Nantes à Fontenay, interceptée à

(1) L'orthographe de ce nom a subi plusieurs variations dont deux ont subsisté :

Gué au Chaud, carte de l'Etat-Major $\frac{1}{80000}$ qui ne signifie rien.

Gué aux Chaux, carte vicinale $\frac{1}{50000}$ contraction de Gué aux Chevaux.

Cette forme paraît si naturelle que nous n'aurions pas songé à l'écarter, si un document du 31 Mars 1401, n'avait mentionné ce gué : « le Gué Anchau ». Anchau devait être un nom propre d'homme plutôt qu'un simple attribut. C'était probablement le nom du propriétaire ou du tenancier de la petite hôtellerie sise près du gué et dans laquelle se vendait le bon petit vin blanc qui provenait des vignes voisines de la Pécoultière, vignes qui paraissent avoir existé de toute antiquité.

Dans la suite, un village s'est formé sous le nom de village du Gué-Anchau.

Nous adoptons cette forme parce qu'elle est la plus anciennement connue et en l'absence de toute autre explication plus rationnelle et surtout plus certaine, cette dénomination nous paraît devoir être la seule admise.

Digitized by Google

Saint-Hermand. Il réclame avec instance des forces et des armes « les *volontaires manquant de ces dernières* ».

Au moment de son départ, la lettre suivante lui fut remise.

Paris, 7 Mai 1793, l'an II de la République.

Je sens parfaitement, mon cher Goupilleau, que vos moments ne peuvent suffire à écrire à tous vos amis pour les informer de tout ce qui se passe dans votre malheureux pays, n'entrez pas dans de longs détails quant à la députation, les faits seulement rapportés brièvement satisferont mes désirs.

Votre cousin était ici, lors de la réception de vos derniers paquets, nous les lui avons communiqués et agi avec lui de concert pour faire parvenir tous les secours en hommes, en armes, dont votre malheureux pays a besoin.

On nous a lu hier une lettre affligeante pour les amis de la liberté, cette lettre est datée de Machecoul et nous apprend l'entière défaite d'une colonne de l'armée nantaise qui s'était portée à Legé. Nous apprenons que cet échec vient de la désobéissance des soldats.

Veillez, mon ami, sur l'article de la discipline militaire, sans cela nous n'aurons jamais de succès dans ce pays.

Quétineau a évacué Bressuire et on assure que c'est à cause du même désordre ; tout le monde veut commander. Ne souffrez pas un pareil abus.

Paris devait nous envoyer quinze mille hommes avec trente pièces de canon. Rien de tout cela ne s'est effectué. On se dispute dans les sections et voilà tout. Nos départements voisins nous serviront mieux. Chacun d'eux s'empresse de nous envoyer des secours. Vous devez en avoir reçu maintenant.

Vous trouverez dans la feuille du soir, tous les détails que vous pouvez désirer sur les nouvelles des armées.

Votre cousin part aujourd'hui pour se rendre à Tours et Angers.

Adieu, mon ami, portez-vous bien et agissez toujours avec énergie.

Tout à vous, votre ami.

MAIGNEN.

*P.-S* — Votre cousin m'a remis le paquet ci-joint décacheté, et votre cuisinière m'a dit que votre petit bonhomme se portait bien.

La réponse à cette lettre a été donnée par M. Chassin dans le tome premier de la *Vendée patriote*, page 324.

Parti de Fontenay, dans la nuit du 10 Mai, pour se rendre à Nantes en passant par les Sables et Challans, Goupilleau n'a

Digitized by Google

connaissance, qu'à Luçon, le lendemain matin de la lettre que le général Boulard lui avait écrite le 9, ainsi que de la copie de celle du général Canclaux.

Arrivé aux Sables, il y séjourne les 12 et 13 Mai. A cette dernière date, il écrit au général Boulard, à Palluau, la longue lettre qui suit :

Citoyen général,

Je ne reçus que le 11 au soir en arrivant à Luçon, votre lettre du 9 avec la copie de celle du général Canclaux du 8. Je différai à y faire réponse jusqu'à mon arrivée ici dans l'espérance d'avoir des détails intéressants à joindre à la communication des mesures que nous avons prises à Fontenay, relativement à notre situation critique. Ces détails, je les attendais de mon collègue Auguis qui, le 8, devait être aux prises avec les rebelles devant Parthenay et ils ne sont point venus. Je me borne donc dans le moment à vous faire part de mes délibérations à Fontenay, sauf à y ajouter les nouvelles de Parthenay, si j'en reçois par une ordonnance que j'attends d'un moment à l'autre.

Vous savez, citoyen général, que j'étais allé à Fontenay dans l'espérance d'en tirer des secours pour renforcer les troupes à vos ordres. Cette espérance a bien été trompée. Fontenay est réduit à sa simple garnison composée de 400 citoyens du pays environ et de quelques gendarmes.

Vous n'apprendrez pas, sans doute, sans étonnement et sans douleur que toutes les forces qui nous venaient ont été arrêtées par le département de la Vienne sous le prétexte que les villes de ce département étaient exposées aux invasions des brigands. Auguis a écrit de son côté et moi du mien, pour nous plaindre de cette conduite illégale. Ne serait-ce pas établir le fédéralisme que de souffrir qu'un département arrêterait des forces destinées pour un autre et que deviendrions-nous ? si les autorités constituées, au mépris des mesures prises par l'autorité suprême de la Convention Nationale prenaient sur elle d'entraver, d'interrompre même la marche des troupes envoyées par le Conseil exécutif.

Sans doute qu'il est bon, qu'il y ait dans ces cantons des forces imposantes, pour arrêter les progrès des rebelles, mais il me semble qu'il n'en fallait pas tant et les plus petits détachements qu'on nous eût envoyés pour nous renforcer, nous eussent toujours été d'un très grand secours, soit pour la défensive, soit pour l'offensive. Il faut espérer qu'on aura promptement égard aux plaintes que nous avons portées.



Digitized by Google

Nous voyant dans l'impossibilité d'avoir des forces de ce côté là, il fut convenu dans le Conseil de l'Administration du département, en présence des généraux que jusqu'à nouvel ordre, nous nous tiendrions tous *in statu quo* et toujours sur la meilleure défensive possible ; que les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres étant suffisamment garnis de forces, il ne s'agissait plus que d'en faire venir le plus que nous pourrions du côté de Nantes, où nous savons qu'il y en arrive tous les jours de toutes parts.

C'est donc à Nantes que je me rends de suite pour y réunir la plus grande masse que je pourrais et la faire marcher en avant.

Nous savons que les troupes des brigands sont, du côté de Thouars et de Parthenay, très considérables ; que celle que vous avez devant et à côté de vous le sont infiniment moins, qu'elles manquent même de munitions et de beaucoup d'objets de nécessité. Il faut donc que vous suspendiez jusqu'à nouvel ordre votre projet sur la Roche-sur-Yon, à moins que vous ne soyiez sûr de l'exécuter avec succès.

Que votre armée et toutes les divisions qui en dépendent se tiennent sur la défensive dans les postes qu'elles occupent jusqu'à ce qu'elles soient renforcées. Sauf les entreprises que pourraient occasionner les circonstances et que votre prudence saura bien diriger.

Si je puis parvenir ainsi que je l'espère, à faire avancer les forces considérables qui doivent être à Nantes, vous en aurez avis auparavant et vous concerterez avec elles votre marche ultérieure.

La route des Sables à Nantes est libre par Machecoul, celle des Sables à Nantes par Palluau, ne l'est pas entièrement, puisque Legé et Saint-Colombin sont encore au pouvoir des rebelles. Je pense qu'il sera facile de les en chasser comme nous l'avons déjà fait, et cette route libre, en garnissant bien nos postes essentiels, nous serons les maîtres d'aller en avant et de déblayer la grande route de Nantes à la Rochelle.

Voilà le grand but que nous devons nous proposer, parce qu'alors nous pourrons porter sur cette ligne tous nos postes reculés : nous garantirons nos côtes de toute invasion intérieure et extérieure et de ce point central nous nous trouverons en mesure de combiner toutes nos opérations ultérieures avec les forces de la Vienne et des Deux-Sèvres, de serrer les rebelles entre deux feux et d'une si terrible manière qu'ils ne puissent s'en échapper.

Tel est, citoyen général, le résultat de notre conférence de Fontenay. Les dispositions sont prises dans la nature même de la localité et des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ; mais elles

Digitized by Google

sont subordonnées à la marche des forces de Nantes, et je vais les hâter.

Je parlerai, en chemin, au général Baudry à Challans et au général Beysser à Machecoul ; je suis persuadé d'avance qu'elles ne déplairont point au général Canclaux que je trouverai à Nantes, puisque vous savez, que son dessein était déjà de faire camper vers Aigrefeuille, toutes les troupes qu'il attendait à Nantes et dont le dernier détachement devait lui arriver le 10.

Vous serez régulièrement instruit de tout. Comme nos forces dépendent absolument du concert et de l'ensemble de nos opérations, je vous prie de ne pas manquer de correspondre exactement avec moi.

Vous savez bien, général, ce que vous avez à faire, mais en tout événement, c'est toujours à la conservation de nos côtes que vous devez vous attacher. Votre position défensive ne sera pas de longue durée, voilà l'ennemi circonscrit et arrêté du côté de Poitiers. Nos forces arrivant ici de Nantes et se réunissant aux vôtres, il est impossible que nous ne sortions pas de cette vilaine guerre avec tous les avantages possibles. Il ne faut donc plus qu'un peu de persévérance avec votre prudence et votre courage.

Lorsque vous m'écrirez, adressez-moi vos lettres par l'intermédiaire du général Beysser à Machecoul, puis me les faire tenir où je serai.

J'irai vous rejoindre dès que je le pourrai.

Ne doutez jamais de mon sincère attachement,

GOUPILLEAU.

Le 14, il est à Challans, d'où il écrit aux administrateurs du district des Sables qui viennent de l'informer de la retraite du général Chalbos sur Fontenay :

Je reçois votre lettre de ce jour par l'ordonnance que vous m'avez expédiée à une heure après-midi. Les détails en sont fort affligeants, mais il ne faut encore désespérer de rien. Ils ne changent rien à nos projets ; ils me pressent seulement de les exécuter.

Je vais me rendre, en conséquence, à ma destination et soyez sûr, que ce ne sera pas ma faute, si une force imposante n'arrive pas promptement à notre secours.

Notre victoire sur les brigands à Port-Saint-Père est certaine, mais nous n'en connaissons pas encore les détails.

Il a dû y avoir aujourd'hui, une expédition combinée sur Princé. Nous ne savons encore ce qui s'y est passé.

Toujours tout à vous.

GOUPILLEAU.

Digitized by Google

En même temps lui parvint le billet ci-après de son ami le conventionnel Maignen :

Paris, ce 10 Mai 1793.

J'ai répondu, mon cher Goupilleau, à votre lettre du 6 de ce mois. Je vous ai adressé réponse par Nantes dans la crainte que la communication de Poitiers et Niort ne fût interceptée. Je vous fait part des grandes mesures prises pour arrêter la marche des révoltés : 60,000 hommes vont être bientôt réunis pour se porter sur les lieux insurgés.

Bonne santé.

MAIGNEN.

*P.-S.* — Votre fils se porte bien.

Le 15, il est à Machecoul d'où il se rend directement à Nantes.

Goupilleau, dans ses démarches auprès du général Canclaux, ne devait pas obtenir, pour renforcer l'armée de Palluau, un meilleur résultat que lors de son précédent voyage à Fontenay. Les forces, à Nantes, contrairement à ses suppositions étaient loin d'être considérables, car la garnison ne se composait que du strict nécessaire.

L'armée de Boulard va donc se trouver, pour cette fois encore, réduite à ses propres ressources. La seule chance d'être secourue vient de s'évanouir et cela, au moment même, où, sur tous les points du territoire du district de Challans, les dispositions des royalistes prennent de plus en plus un caractère singulièrement agressif. Saint-Gilles, Bouin, Beauvoir et Apremont réclament du général Baudry qui occupe Challans, des secours pouvant les protéger contre l'envahissement qui paraît imminent. Palluau, la Chapelle-Palluau et Aizenay sont dans une profonde inquiétude. Des rassemblements considérables se forment aux alentours et dans le lointain le tocsin se fait entendre.

Boulard se tient dans une complète inaction. C'est d'ailleurs par ordre, car, non-seulement Goupilleau le lui a recommandé, mais le 12 Mai, après l'affaire du Port-Saint-Père, le général Canclaux lui a intimé l'ordre de ne rien entreprendre jusqu'à ce que le général d'Ayat qui commande l'armée de Fontenay soit arrivé à leur hauteur, sur la route de Saint-Fulgent à Montaigu. Mais cet espoir vient encore de lui être enlevé, car Chalbos, l'un

Digitized by Google

des lieutenants de d'Ayat a dû évacuer la Châtaigneraie et toute l'armée de Fontenay menacée par la grande armée vendéenne se replie en hâte vers cette ville.

Le 12 Mai, les membres du Comité Royaliste de Saint-Etienne-du-Bois, informent les commandants de l'armée de la Roche-sur-Yon qu'ils ignorent les plans de M. Charette, mais que des forces imposantes se tiennent à Legé sans compter celles que l'on y attend, ce qui permet d'entrevoir que l'attaque de Palluau est d'ores et déjà, une chose décidée en attendant qu'elle soit un fait accompli.

Le mouvement des patriotes auxquels la lettre fait allusion, n'était autre que la rentrée, à Challans, des habitants qui s'étaient réfugiés aux Sables, dès le 11 Mars précédent, Les services administratifs du district s'étaient réinstallés le 2 Mai :

Nous ne savons au juste, Messieurs, quel est au juste le plan de M. Charette. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a à Légé une force très imposante sans y compter ce que l'on attend.

Pour les forces de nos ennemis, vous pensez que nous ne les connaissons point. Il en vient des Sables de temps à autre et il y a tout lieu de croire qu'ils évacuent cet endroit. Est-ce les Anglais qui les en chassent, c'est ce que nous présumons, et ce qui nous le fait penser, c'est que les convois qu'ils envoient prennent tous la route de Challans et que rien ne part pour les Sables. Les femmes, les enfants reviennent. Enfin rien ne peut nous ôter de l'idée qu'ils sont battus de ce côté.

Voilà, Messieurs, ce que nous pouvons vous apprendre dans ce moment ; et pour ce qui concerne vos affaires, peut-être dans quelques moments en saurez-vous davantage.

Vos frères d'armes,

SAVIN, TULLÈVRE.

Au dos de la lettre est écrit : A Messieurs, Messieurs du Comité de la Roche. Laissez passer le courrier, ce 12 Mai 1793. Savin.

E. W.

*(A suivre).*

Digitized by Google

# LE FOLK-LORE A L'ABBAYE DE LA GRAINETIÈRE

A M. René VALLETTE

Mon Cher Directeur et Ami,

LAISSANT à de plus savants le soin d'apporter à la *Revue* des documents historiques sur l'importante abbaye de la Grainetière, je vous envoie seulement, pour répondre à votre désir, quelques lignes sur les traditions naïves que le bon peuple d'autrefois a su attacher aux murailles séculaires de notre vieux monastère vendéen.

Les archivistes, les critiques et autres bonshommes érudits vous sortiront de leurs dossiers poudreux, tout pleins d'odeurs de mites, des parchemins racornis et voudront faire dire à ces affreux grimoires que la Grainetière est l'œuvre de la munificence de tel ou tel puissant baron.

Ne les croyez pas sans écouter auparavant ce que racontaient autrefois, au sujet des bâtisseurs de la vieille abbaye, les pauvres bergères allant aux prés et les bonnes châtelaines qui filaient la quenouille devant les foyers flambants de nos manoirs campagnards :

*Comment fut élu le Père Abbé qui bâtit la Graînetière.*

Avant que fussent édifiés la grande Eglise abbatiale et les bâtiments claustraux dont on admire aujourd'hui les ruines si belles, la Grainetière n'était qu'un très pauvre moutier qui abritait à peine une douzaine de moines.

Un jour leur vieil Abbé mourut. Les pauvres religieux lui firent de très pieuses et dolentes funérailles, mais aucun d'eux ne voulut consentir à prendre sa place dans la stalle abbatiale, si grands étaient les embarras de toutes sortes au milieu desquels l'abbaye semblait devoir sombrer : pénurie de tous biens terres-

Digitized by Google

tres, sempiternelles chicanes avec les châteaux et les monastères voisins, difficultés avec le seigneur évêque, et le reste...

Bref, au bout de deux mois, on n'était pas plus avancé qu'au premier quart d'heure du deuil de l'abbaye.

Désireux pourtant d'en finir les moines résolurent, s'en remettant au jugement de Dieu, de demander au sort quel serait celui d'entr'eux qui serait sacrifié au bien et service de tous.

Le tirage à la courte paille leur parut suspect et plusieurs autres procédés aussi, et les heures et les jours passaient... Mais voilà pourtant que l'un d'eux, comme ils sortaient de psalmodier l'office de Prime, dit à ses compagnons : « Mes Frères, réjouissez-vous, car Dieu m'a révélé en songe le plus impartial moyen de consulter le sort : attendez seulement le temps d'un *Miserere*... Et sortant de la salle, il s'en alla cueillir dans la lignasse embroussaillée d'un bergeret voisin une des innocentes créatures qui, nombreuses, y avaient trouvé de père en fils un domicile incontesté.

Rejoignant alors les autres moines, il leur exposa son idée à laquelle chacun se rallia.

Tous en conséquence se placèrent à genoux autour d'une table ronde et le Saint-Esprit ayant été, selon la règle, liturgiquement invoqué, le pou fut placé, par le plus vieux des religieux, droit au beau milieu de la table de chêne ; alors chacun des moines, appuyant le menton sur le rebord, étala sa barbe devant soi, car il avait été décidé que celui chez qui, par permission divine, l'insecte irait se réfugier serait tenu d'accepter la crosse de bois, la croix pastorale, la mître et l'anneau gemmé du défunt Abbé.

Un grand silence régnait dans l'Assemblée. Chacun retenant son haleine suivait des yeux la bestiole qui, après s'être un instant posée sur son derrière, pour réfléchir sans doute et souffler un peu, se remit tranquillement sur pattes et, sans hâte, mais sans hésitation, marchant droit au plus jeune des moines, lui sauta joyeusement dans la barbe !

Un instant après, la petite clochette conventuelle sonnait en grande liesse et les moines chantaient de plein cœur tous les *Alleluia*, les *Te Deum* et les *Magnificat* de leurs livres d'heures parce que le deuil du monastère avait pris fin.

Digitized by Google

L'abbaye se trouva du reste fort bien, dit-on, du nouvel Abbé, car il était homme extrêmement habile et vertueux, priait et chantait comme un ange, prêchait comme un saint et savait embrouiller et débrouiller un procès comme le plus retors des basochiens de Poitiers.

Sa réputation s'étendit bien vite au loin : les plus puissants seigneurs du pays et les évêques voisins tinrent à grand honneur de l'avoir pour ami ; aussi les dons les plus riches en terres et en tous biens, affluèrent-ils bientôt à la Grainetière et le bon père Abbé put faire édifier le somptueux monastère dont nous n'avons plus, hélas ! que les ruines magnifiques (1).

***

A la Grainetière se rattache aussi une autre légende qui se compliqua, au cours des âges, d'une assez singulière superstition :

Parmi les statues funéraires gisant autrefois, dans l'église abbatiale, sur les dalles mortuaires de ceux qui avaient voulu reposer dans l'enveloppement béni des prières et de l'encens, il s'en trouvait une que les pauvres gens vénéraient tout particulièrement.

Elle représentait, disait-on, un puissant seigneur, lequel, par grande bonté, avait consacré ses biens et sa vie à soigner les pauvres lépreux et qui était mort de leur mal. Ignorant son nom, le peuple dans sa simplicité l'appelait le *Saint Rognoux*..

Quand les marmots, ou même les gens âgés, étaient frappés d'affections cutanées : eczémas, dartres ou autres *rognes*, les bonnes femmes venaient, sans discrétion aucune, prélever au couteau un peu de poudre de pierre au chef de la statue couchée du Saint Rognoux ; cette poussière était appliquée sur les plaies, voire même absorbée dans un peu d'eau par les malades.

A ce manège là le bon seigneur perdit son nez !

Hélas ! un sort bien pire encore l'attendait :

Au moment de la destruction de l'Eglise abbatiale la pierre

(1) A la séance de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, de Février 1910, M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, cita une tradition relative à l'élection des anciens maires do Saint-Maixent (Deux-Sèvres), où le parasite précédemment nommé joue aussi, mais d'une manière différente, le rôle de principal électeur.

Digitized by Google

tombale fut brisée. La tête de la statue, séparée du reste de son corps, ayant été retrouvée, fut placée par les campagnards dans une niche creusée au socle d'une croix de carrefour, dans une paroisse voisine. Le nez du saint lépreux fut remplacé par un goujon en fer et la niche reçut aussi une armature de fer. Cette fermeture fut du reste tôt rompue, et, en 1840, on raclait encore, pour les cas spéciaux que ses débris conjuraient, le chef du saint Rognoux.

M. de la Villegille dans sa *Notice sur Chavagnes-en-Paillers* (1), prétend que la tombe vénérée était tout bellement celle d'un féodal de la maison de Parthenay-Larchevesque, dont la vie aurait été, paraît-il, très loin d'être édifiante.

La chose est possible et serait en somme assez rassurante pour les pauvres pécheurs, au fait de leur réputation posthume, mais rien ne la prouve.

M. de la Villegille n'a-t-il point confondu entre elles les diverses statues tombales qui se trouvaient jadis à la Grainetière ? Au témoignage d'Emilien de Montbail, elles étaient nombreuses.

Je ne crois pas que celle du Saint Rognoux puisse être identifiée avec le gisant mutilé qui se voit encore au milieu des ruines de l'abbatiale et dont M. de la Chanonie donnait la description dans le dernier fascicule de cette *Revue*.

Le dernier mot n'est donc pas dit sur la légende du saint guérisseur de la Grainetière, et peut-être serait-il plus intéressant qu'on le croit, au premier abord, de connaître l'identité de ce personnage et le point de départ du culte singulier qui lui était rendu.

(1) In *Bulletin Société Antiquaires de l'Ouest*, année 1842, page 311.

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

Digitized by Google

# MUSES VENDÉENNES

## SOIR D'AUTOMNE

De la tiède saison les jours sont accomplis ;
Avant-coureur d'hiver, octobre va se clore.
De légères vapeurs, que l'Occident colore,
S'élèvent des guérets sous ses feux affaiblis.

La forêt, dans la brume, étage ses replis ;
Sous les premiers frimas le feuillage se dore.
Mais, plein d'espoir, vaillant, le semeur veut encore
Préparer l'abondance en ses greniers remplis.

Après ses durs travaux, le rustique attelage
Escorté par un chien, regagne le village,
Pour achever, demain, le sillon commencé.

Seul, à cette heure, un vol effaré d'alouettes
Jette ses petits cris sur les plaines muettes
Et réclame sa dîme au grain ensemencé.

A. MÉTAY.

(30 octobre 1910).

Digitized by Google

EN VENDÉE MILITAIRE

LE

# CIMETIÈRE DES MARTYRS D'YZERNAY

## (CANTON DE CHOLET)

C'est le 25 Mars 1794 qu'eut lieu le massacre des Vendéens, dans la forêt située entre Yzernay, Chanteloup et Vezins.

Au plus épais de cette forêt, Stofflet avait établi son *Imprimerie*, sa *Place d'Armes* et un *Refuge* pour les vieillards, les femmes et les enfants, enfin un vaste *Hôpital* pour les malades et les blessés.

Les colonnes infernales connaissaient par leurs espions l'existence de ce quartier général, mais jamais elles n'avaient osé s'aventurer jusqu'à cet asile secret. Un jour, huit mille Bleus, commandés par les farouches Crouzat et Grignon, et guidés par un traître appelé Porcher, profitèrent de l'absence du général vendéen pour battre les bois en tous sens, et pour investir d'un cercle de fer et de feu cette partie de la forêt où ils eurent la barbarie de massacrer près de *quinze cents personnes* inoffensives, dont plusieurs prêtres et quelques religieuses hospitalières.

Le lendemain, les égorgeurs brûlent le château et le village de Villefort, fusillent dans un champ de l'Epinay l'infâme Porcher, juste châtiment de ce monstre, et se dirigent sur Bressuire, laissant derrière eux des monceaux de cadavres et de ruines.

A cette nouvelle, un cri de consternation et d'horreur retentit dans la contrée ; presque toutes les familles comptaient quelques membres au nombre des victimes. Stofflet accourt en rugissant, et, à la tête de

Digitized by Google

plusieurs milliers d'hommes, il écrase, au fief des Ouleries, ces hordes d'incendiaires et de bourreaux.

La voix publique a désigné ce lieu du nom de *Cimetière des Martyrs*. Il est devenu, pour la région, un but de pèlerinage,

Nous publions, à titre de document, le récit d'un voyage que fit au *Cimetière des Martyrs*, au début de la Restauration, M. Louis Chanlouineau, né le 27 août 1797, à Maulévrier, et décédé vers 1854. L'auteur est plutôt *Bleu* que *Blanc*. Son manuscrit est conservé à la Bibliothèque d'Angers, numéro 588.

***

Au centre d'une bauge impénétrable, Stofflet avait fait bâtir par ses soldats un vaste édifice, dans lequel on trouvait des *salles* et divers logements pour lui et ses officiers, une *imprimerie* où s'expédiaient les proclamations, les ordres du jour et des instructions dont l'abbé Bernier était le rédacteur en chef. A peu de distance de ce premier corps de bâtiment, il en avait fait construire un autre qui servait d'*hôpital* pour les malades et les blessés de sa division. A diverses époques ils s'y virent réunis au nombre de plus de deux mille. Plusieurs chirurgiens, avec les aides nécessaires, se tenaient constamment sur ce lieu pour les recevoir et en prendre soin. On avait encore pratiqué çà et là une infinité de grandes fosses et de souterrains, dans lesquels s'entassait le butin qu'on faisait journellement, où l'on rangeait les munitions de guerre et de bouche qu'on capturait où qu'on pouvait se procurer.

Aucun chemin ne conduisait jusqu'à cet établissement. Pour y faire arriver les charrettes et les fourgons, plusieurs hommes se tenaient devant les bœufs ou les chevaux et abaissaient les tiges sur lesquelles le convoi devait passer. Aussitôt qu'il était défilé, on les lâchait ; elles se relevaient et la route se fermait. De peur que la trace des roues ne devînt assez sensible pour révéler leur direction, on avait la précaution de les amener tantôt par un point, tantôt par un autre. Sans une habitude particulière des lieux, il était impossible de trouver les bâtiments.

Lorsque les *colonnes infernales* reparaissaient, toute la

Digitized by Google

population des paroisses voisines se réfugiait dans cette forêt. On accourait même de 5 à 6 lieues s'y cacher. Chacun s'empressait d'y construire une petite cabane de terre et de branches pour se nicher avec sa famille ou de réparer celle qu'il avait précédemment habitée, quand il avait le bonheur de la trouver vacante. On leur donnait les moindres dimensions possible, afin qu'elles fussent moins faciles à découvrir. On s'attendait tous les jours à voir les patriotes pénétrer dans ce dernier asile. Les possesseurs de ces huttes les échangeaient souvent : le *retour* était plus ou moins fort suivant l'opinion que se formaient les contractants par rapport aux différents degrés de sûreté qu'elles pouvaient offrir.

Un grand nombre de familles y passèrent l'hiver de 1793-1794, couchant sur une litière de feuillage souvent enfondue par les eaux pluviales ; osant à peine allumer un misérable feu d'épines et de broussailles, de peur de brûler l'habitation et peut-être tous ces *fourrés* auxquels tant de personnes devaient leur salut. D'ailleurs, il était à craindre que la fumée ne désignât trop clairement les bauges occupées et ne servît à diriger la marche des colonnes pour y arriver. Les généraux avaient chargé quelques anciens de la police de cette singulière et déplorable cité.

Ses habitants s'aidaient mutuellement des vivres et des effets qu'ils avaient dérobés au pillage et aux flammes. Ceux qui manquaient de pain et n'avaient de quoi en faire ou en acheter, allaient supplier les commissaires de l'Hôpital de leur en accorder quelques miettes. Les moulins à bras furent remis en usage. Le petit four d'un bordage situé sur la lisière du bois et que son éloignement des sentiers battus, des arbres qui l'entouraient ou plutôt la Providence avaient soustrait à la dévastation, était constamment tenu chaud pour cuire la provision de chaque cabane ; il ne suffisait pas toujours.

Les gens de chaque quartier se réunissaient tous les matins dans une clairière, afin de gémir en concert sur leurs malheurs. Quelqu'un, plus résigné ou plus étourdi que les autres, venait faire cesser les sanglots et ragaillardir l'assistance par quelque

Digitized by Google

bonne nouvelle, véritable ou supposée. On se permettait quelques jeux, quelques farces pour tuer le temps, en attendant la mort. L'amour ne perdait pas ses droits : on faisait la cour, on se mariait dans ces jours terribles !

Deux notaires du voisinage, échappés miraculeusement à la proscription qui ne voulait pas moins que leurs têtes, rédigeaient le contrat sur papier libre, au pied d'un gros baliveau, en présence de quelques vieillards qui le signaient comme témoins. Un aumônier de l'armée, plus souvent un prêtre que son âge obligeait à résider dans la forêt, célébrait la messe sur un tertre de mousse ou de gazon et donnait la bénédiction nuptiale aux fiancés. Au moment où le sacrement allait s'accomplir, une alerte survenait. On criait : *Sauvez-vous !* L'assemblée se dispersait. La jeune fille éperdue se précipitait dans les bras ou s'accrochait à l'habit du futur, qui s'efforçait de lui ouvrir un passage à travers les halliers.

Aurai-je plus de courage que n'en ont eu tous les historiens, dont la plume s'est refusée à retracer une si affreuse journée ?

Le premier samedi de Carême 1794, quelques soldats Vendéens se trouvaient postés auprès des taillis de Villefort, ayant devant eux l'étang de cette gentilhommière, actuellement converti en prairie. Une colonne dirigée par le général Grignon parcourait ces parages, cherchant les restes des insurgés. Ceux dont nous venons de parler se voyant hors de portée et si voisins de leurs broussailles, provoquèrent les passants par diverses gambades et singeries. Plusieurs combats avaient eu lieu dans les environs. Mais, quand c'était leur tour de poursuivre, les républicains arrêtaient tout court à l'entrée de la forêt. Ce jour là ils s'enhardirent, la traversèrent et suivirent les fuyards jusqu'au milieu de la lande de Genty. Voyant alors qu'ils n'avaient rien à craindre, ils revinrent sans bruit, entourèrent les coupes d'où partait un murmure confus, et se mirent à crier de toutes leurs forces : *Vive le Roi ! Vive la Religion ! J'avons gagné !*

Le nombre des réfugiés s'élevait en ce moment à plus de dix mille, vieillards, femmes et enfants. Plusieurs de ces malheu-

Digitized by Google

reux croyant que leurs gens avaient remporté la victoire, sortirent de leurs niches pour se réjouir avec eux. Quelques-uns allèrent jusqu'aux routes et furent aussitôt sabrés par les cavaliers. Alors les fantassins se précipitèrent dans les taillis et massacrèrent tout ce qui leur tomba sous la main. Une foule de femmes et de filles échevelées tentaient de se sauver à travers les halliers qui accrochaient leurs jupons et les livraient aux exterminateurs. Les mères se jetaient à genoux devant eux, pressant leurs nourrissons sur leur sein, demandant grâce au moins pour ces innocents! Mais on leur répondait par le cri : *A la mort! A la mort! Brigands*! qui retentissait d'un bout de la forêt à l'autre et se mêlait aux gémissements, aux clameurs des blessés et des mourants, répétés du ton le plus lugubre par les échos des futaies.

Désespérant d'échapper au fer qui frappait tout autour d'eux, beaucoup de femmes et de vieillards s'étaient précipités la face contre terre, pour ne pas voir arriver le coup qui allait terminer leur destinée. Des mères courageuses, imposant vainement silence à leurs enfants que la frayeur faisait crier, leur fermaient la bouche avec violence...

Les blessés et les malades de l'Hôpital s'étaient traînés çà et là dans les forts voisins, pensant que leur asile allait être découvert et anéanti. Ceux qui pouvaient se tenir, emportaient sur leur dos ceux que la faiblesse mettait hors d'état de s'arracher de leurs lits, où d'ailleurs ils priaient instamment leurs camarades de les laisser recevoir l'affranchissement d'une vie qu'ils croyaient indigne de leurs regrets.

Cependant le général craignant que les royalistes ne revinssent en force au secours de leurs compatriotes et ne surprissent ses exécuteurs dispersés, fit sonner le rappel et les conduisit à d'autres exploits. Les Vendéens cachés, croyant que cette retraite n'était qu'une nouvelle feinte, demeurèrent toute la nuit à la même place et dans la même position. Ce ne fut que le lendemain assez tard qu'à demi morts de peur, de faim et de fatigue, ils osèrent quitter les buissons et errer autour des cabanes et dans

Digitized by Google

les taillis, pour reconnaître les pertes qu'ils avaient faites et chercher les restes sanglants de leurs enfants, de leurs mères, de leurs parents, de leurs amis.

On évalue à 1200 le nombre des personnes mises en pièces dans cette journée.

Les républicains repassèrent quelques jours après ; mais on se souvenait de la leçon. Tout le monde se tint coi, à l'exception d'une cinquantaine d'imprudents qui furent hachés.

On a consacré depuis quelque temps le terrain où furent entassés les corps de ces lamentables victimes de l'insurrection. Une muraille l'entoure et laisse apercevoir dans son enceinte une grande croix accompagnée d'une infinité de petites, fichées çà et là par les fidèles, qui viennent prier sur les os de leurs parents et se livrer à de cruels souvenirs. Ce simple monument placé au centre de la forêt, environné de sombres taillis, frappe le voyageur d'une stupeur profonde. Il fournit à quiconque est capable de penser ou de sentir un grand sujet de méditation.

M. Chanlouineau dit qu'il tient tous les détails relatifs au *Cimetière des Martyrs* d'une de ses parentes, témoin oculaire.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

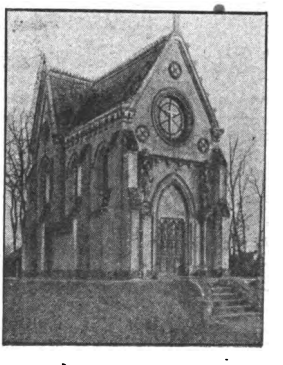

Chapelle du Cimetière des Martyrs d'Izernay.

Digitized by Google

# CROQUIS POITEVINS

## I

### LA CHASSE GALLERY

Quelle est cette horde barbare, en une poursuite folle acharnée sans merci ? Ils passent comme l'éclair et maintenant le son du cor est lointain et déjà affaibli.

Chasseur maudit, tu cours la nue les nuits sans étoiles ; tes galops retentissent les soirs d'orage, les après-midi à la lourde atmosphère où gronde le tonnerre et la plainte du vent redit la chevauchée fantasque que toi et ta meute poursuivez sans répit.

Une proie sans cesse harcelée et sans cesse fugitive, des chevaux rendus d'épuisement et que je ne sais quelle force maintient debout, un homme qui s'agite sur sa monture, qui demande grâce et laisserait à lui-même périr d'essoufflement un gibier qu'il court depuis sa mort.

Chasseur maudit, ton souvenir hante les pays de forêts. Là-bas Prince Noir, aux marches de l'Est et, chez nous comte Gallery ; la charge est toujours plus rapide, car l'on t'entend ici et là-bas presqu'en même temps.

Seigneur des ballades, ne redescends-tu pas un jour par an la nuit sur le sol de ces mêmes forêts que de ton vivant tu parcourais à cheval, tandis que ta monture et ta proie toutes deux sont épuisées et que la course se poursuit toujours, monture fraîche et proie nouvelle. L'écume doit te prendre aux coins de ta bouche crispée et tes paupières invinciblement se fermer sous l'action d'un sommeil aussi fort que la mort. Quelque jour on découvrira, miné jusqu'à l'épuisement, ton corps diaphane, chasseur maudit.



Digitized by Google

Je veux sur ton passage lancer des fleurs dans l'espace. Ne faut-il pas qu'à force d'expier tu foules enfin un doux gazon semé de fleurs des prés? Certes, tes fautes furent grandes et ta faute capitale fut, malgré des supplications implorées à genoux, de traquer un sanglier tremblant près du lit d'une femme que le tumulte de ta meute, de peur, fit expirer.

Mais, chasseur infernal, tu poétises la nuit. Sur une route obscure le sifflement du vent, le bruit des arbres qui s'agitent en tous sens, les mille cris qui surgissent du sein des ténèbres, tu leur prêtes un sens. C'est ta meute, puis le cor dont le son est emporté toujours plus loin, toujours plus vite.

## II

### DÉTROUSSEUR DE POULETS

L'homme sortit furtivement de derrière la masure, jetant de tous côtés des regards dérobés comme pour s'assurer que personne ne le voyait. Puis, à grandes enjambées il franchit une barrière à demi démolie et se trouva dans un vaste champ où des épis de blé après la moisson gisaient à terre, encore garnis de graines mûres.

L'homme parut réfléchir un instant; il fouilla sous sa veste et en sortit un sac de toile comme ceux qui servent aux paysans à mettre leurs patates, mais plus petit.

A peu de distance, çà et là, des poules picoraient les graines tombées. L'homme s'approcha à pas lents de la volaille, puis, se couchant par terre, il s'enfonça dans le sac. Bientôt ses yeux se montrèrent à deux œillets dont la toile était pourvue et de sa main sortie par une fente il éparpilla quelques grains d'orge et de millet. A ce moment partit du sac un cocorico vigoureux qui fit tressaillir les poules les plus rapprochées; un second appel amena dans la direction du sac la volaille que la vue des grains rapprocha davantage.

Méfiantes comme le sont les poules en général, celles-ci s'approchèrent un peu interdites à la vue de cet objet gris, allongé,

Digitized by Google

étendu sur le sol qu'elles n'avaient pas l'habitude de voir dans le champ. Mais le sac avait pris une immobilité de statue et les poules n'augurèrent rien d'anormal.

Comme les grains étaient disposés à portée de main du sac, les poules firent le tour de ce dernier et se mirent à picorer la provende. Une poule, sans doute rassasiée, sauta sur cette masse grise et s'y promena comme du haut d'un belvédère pour inspecter la plaine. Les autres, à coups de becs pressés, happaient les graines. Tout à coup, comme mû par un ressort, un bras sortit du sac et empoigna un jeune poulet gras et dodu qui vainement essaya de fuir. L'animal voulut crier, se débattre, mais il était si bien happé que tout mouvement lui était impossible et son cri s'arrêta dans sa gorge. Vivement le bras réintégra le sac et le poulet suivit. Une seconde après, un cri étouffé : c'en était fait du prisonnier.

Les autres poules, conscientes qu'un danger réel, quoique plein de mystère, les entourait, avaient battu en retraite et s'étaient éparpillées dans toutes les directions tout à l'entour du sac.

Mais l'espèce est oublieuse et il suffit de quelques minutes, utiles d'ailleurs à l'homme pour venir respirer à l'entrée de sa cachette et d'une nouvelle provision de grains, pour ramener les poules à l'endroit précédent, Plus défiantes, elles mirent plus de précautions à approcher, mais que les grains tombés là avaient bon air et semblait provende magnifique !

Aussi, vite la volaille se mit-elle à redonner du bec dans les graines.

De nouveau, au moment opportun, un bras sortit du sac, mais soit surexcitation par attente, soit précipitation trop grande, le bras manqua le but et la poule s'échappa. Le bras s'obstina à poursuivre, le sac arrêta le mouvement et un juron étouffé partit de l'antre. Effroi des poulets. Le sac s'agita convulsivement et l'homme harassé par un si singulier affût, sortit doucement. Il parut, la figure empourprée et, toujours couché, roula le sac, le poulet dedans.

Un instant après, il se dressa sur ses pieds et repartit dans le champ en sifflant avec les allures d'un homme qui vient de faire un somme en pleine journée.

Digitized by Google

## III

### LA CHANSON DE LA MEUNIÈRE

Gai moulin, eau profonde, joyeux tic-tac dans l'âtre de ma demeure et chanson heureuse sur mes lèvres, je suis la meunière qui chante et file la laine et le chanvre et pour vous voici ma chanson :

Un oiseau vient chaque matin heurter à ma fenêtre. Je lui ouvre et, familier, il vient, il va sur l'appui étroit de la croisée. Jamais il ne pénètre dans la chambre, car je lui apporte la pitance sur la barre de bois. En récompense il me réjouit de ses airs variés. Ce n'est point le rossignol qui, seul des oiseaux mélodieux, chante sitôt le soir venu ; c'est un sansonnet fidèle qui chaque matin vient heurter ma fenêtre à l'appui de bois étroit.

Les soirs d'été sur la rivière, le martin-pêcheur aime à voler au ras de l'eau. Il se baigne avec délices dans l'arc-en-ciel de ses ailes ; une pluie d'or, de feu avec le bleu du ciel, tandis que l'oiseau plonge à mi-corps, jaillit et étincelle dans l'eau au passage du gué. L'oiseau a fui à tire d'aile, il passe et repasse devant le moulin dont la masse de la charpente qui enjambe les deux rives interdit au pêcheur ailé de remonter la rivière plus en amont. Mais l'endroit plaît à l'oiseau, car tout l'automne je l'ai vu là. Il veut être libre seulement et à l'abri de tout regard lorsqu'il se baigne dans l'arc-en-ciel de ses ailes.

A présent le moulin donne son tic-tac tout à la joie de broyer le pain. Mon homme a du beau blé à moudre. Ah ! la farine, la bonne farine qui fera du bon pain, le pain de chez nous, le pain bis arrosé d'un peu de lait, puis d'un peu de vin rouge. Mais les années peuvent passer, le sansonnet venir à la fenêtre, le martin-pêcheur s'ébrouer dans l'eau, le moulin chanter son tic-tac, rien ne vaut le pain, le pain bis arrosé d'un peu de lait, puis d'un peu de vin rouge.

Digitized by Google

# IV

## LE PETIT PATRE

Sifflant, la petite veste au vent, les mains dans les poches, le jeune gars mène les vaches au pré.

Un instant il s'arrête pour couper avec un mauvais couteau une baguette qui lui sert à briser les têtes des chardons. Le gué traversé, le berger fait paître son bétail dans une prairie que de nombreuses irrigations ont conservée verdoyante en dépit du soleil de Juillet. Un peuplier donne un peu d'ombrage au bord du pré : c'est là que le petit pâtre va approfondir le bonheur des champs, couché sur le dos, un mouchoir sur la figure. Il laisse à Noiraud, le chien à la bonne gueule, la garde du troupeau. Le chien, la langue pendante, les yeux brillants, se couche sur l'herbe surveillant le bétail tout occupé à brouter.

Il y a à peu près vingt minutes que le berger goûte l'oisiveté, quand tout-à-coup il se relève. Un vilain frelon est venu buter contre sa figure et l'enfant a pris peur. A présent il erre, tout au dégoût que lui a procuré la bête, mais bientôt à sa terreur fait place une secrète malignité. Le pâtre se demande ce qu'il pourra bien faire les deux grandes heures qui lui restent à passer au pré. Il va de droite, de gauche, cherchant à fouir ou à déraciner, à briser ou faire quelque tour.

Le gué qu'il a passé tout à l'heure possède un pont de bois à demi vermoulu dont le pâtre n'use jamais. Il n'a eu qu'à enlever ses sabots pour traverser le ruisseau et vaches, chien et berger prenant le même chemin clapotaient chacun à leur tour dans l'eau froide et limpide.

De son sabot le pâtre éprouve le reste de solidité du pont. Le bois vacille sous l'effort et gémit en sourds craquements. La matière est-elle prête pour un nouveau forfait ? C'est ce que se demande le berger qui voit dans les planches du pont matériaux à la confection d'un banc qu'il enfoncera dans le pré et sur

Digitized by Google

lequel, tout à son aise, il roulera les pensées incoordonnées dans son cerveau encore en friche.

Avec une grosse pierre pour marteau, un bâton pour levier, le petit pâtre s'attelle à l'œuvre de destruction. Patiemment, à chaque retour dans le pré, il avance ses futurs projets, si bien qu'un beau jour il ne subsiste plus du pont que quelques planches apportées dans le pré sur lesquelles, mal en équilibre, le pâtre achève un reste de cigare ramassé à la fête pastorale. Avec le trop mauvais bois, il a allumé un feu de joie en souvenir sans doute des feux de la Saint-Jean, et il a cuit quelques patates chipées dans un coin du grenier de la métairie.

V^te^ D'ALDIN.

Digitized by Google

LE LIVRE D'OR DE LA VENDÉE

# ESSAI D'UN MARTYROLOGE VENDÉEN

## DE LA RÉVOLUTION

(*Suite*) (1)

## D

DABBAYE, ancien régent de Collège et l'un des premiers chefs insurgés des Marais de Monts, fut fait prisonnier le jour de la bataille des Brouzils (24 février 1796), conduit à Légé et après un sommaire interrogatoire, fut fusillé sans délai (2).

DALLET (René), 26 ans, charpentier, natif du Busseau, demeurant à la Chapelle-aux-Lys, arrêté au Busseau, où il était allé voir son père, quand les patriotes s'emparèrent de ce poste, le 22 juin 1793. La Commission militaire de la Rochelle devant laquelle il fut traduit, le 10 octobre 1793, trouvant insuffisantes les charges relevées contre lui, ordonna qu'il fut sursis à son jugement, mais le retint en prison dans une des tours de la ville, où il succomba (3).

(1) Voir le 4e fascicule de 1910.
(2) Bittard des Portes. *Charette et la guerre de Vendée*, p. 582.
(3) Archives du greffe de la Rochelle.

Digitized by Google

DANIAU (André), 45 ans, marchand de tabac, de Saint-Mesmin (?) accusé d'avoir été avec les *brigands*, fut fusillé et ses biens confisqués. (Jugement de la Commission militaire de Fontenay, du 2 *nivose an* II).

DANIEL (Pierre), 23 ans, farinier, demeurant à Saint-Jean-de-Monts, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire des Sables, le 2 avril 1793, fut exécuté le 6 *avril* 1793, aux Sables (1).

DAUCHE (Jacques), de la Congrégation des Missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre, arrêté sur les ordres des administrateurs du district des Sables-d'Olonne, comme prêtre réfractaire, au mois d'octobre 1792, avait d'abord été incarcéré aux Sables. Après six mois de séjour dans les prisons de cette ville, il fut embarqué pour la Rochelle, où il fut massacré, le 21 mars 1793, jour même de son débarquement, par une populace en délire.

DAUNIS (N....), fermier, massacré en *1793*, à la Mignonnière, commune de Saint-Pierre-du-Chemin (2).

DAVIAU (François), métayer, domicilié à Saint-Mesmin, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Saumur, le 27 *frimaire an* II (3).

DAVID (Charles), domicilé à la Caillère, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire du Mans, le 4 *nivose an* II (4).

DAVID (François), domicilié à Bressières (?) (Vendée), condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire du Mans, le 4 *nivose an* II (5).

(1) Greffe du tribunal des Sables.

(2) Témoignage de la grand'mère de M. l'abbé Avril, curé de la Tardière, en 1881.

(3, 4, 5) Prud'hom.

Digitized by Google

DAVID (Hélène), de la commune de Chantonnay, mise à mort à Fontenay, le 22 *germinal an* II (1).

DAVID (Jean), de Pouzauges, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le 10 *nivose an* II (2).

DAVID (Laurent), 62 ans, de Challans, mort dans la prison de la *Coupe*, aux Sables-d'Olonne, le 27 *nivose an* II (3).

DAVID, femme TEXIER (Louise), marchande, de Saint-Prouant, condamnée à mort comme complice des « brigands de la Vendée », par le tribunal criminel du département, le 30 *brumaire an* II (4).

DAVID (Mathurin), de Thouarsais-Bouildroux, condamné à mort par la Commission militaire de Fontenay (13 *décembre* 1793, — 15 *avril* 1794 (5).

DAVID (Mathurin), de Bouildroux, 25 ans, « a porté le drapeau blanc, brigand enragé, a assisté à plusieurs batailles ». Guillottiné sur-le-champ, biens confisqués. (Jugement de la Commission militaire de Fontenay, 22 *nivose an* II.

Madame DAUX (Marie-Magdeleine-Jeanne), religieuse du couvent de Notre-Dame, à Fontenay, accusée d'avoir brodé pour les Vendéens, des images du Sacré-Cœur, fut condamnée à mort comme fanatique par le tribunal révolutionnaire de la Vendée et périt à Fontenay, sur l'échafaud, fin de 1793 (6).

(1) Registres de l'Etat-Civil de Fontenay.

(2) Prud'hom.

(3) Archives du Greffe du tribunal des Sables.

(4) Prud'hom.

(5) Liste Chapelain.

(6) La nièce de cette religieuse, M^lle^ Daux, mariée à M. Louis-Alexis-Henri Des Nouhes, fut emprisonnée à cette même époque et périt à l'hôpital de Niort. (Témoignage de feu M. Eugène Des Nouhes de la Cacaudière).

Sur le rôle de la contribution patriotique (de B. Fillon), on trouve une dame Daux (M. F.), supérieure des religieuses de N.-D.

Digitized by Google

DEBIEN (Jean), 16 ans, de la Fouchardière, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tué par les républicains », le 9 *avril* 1794 (1).

DEBIEN (Marie), épouse de Jean Couturier, 46 ans, de la Cornière, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tuée par les républicains », le 23 *février* 1794, dit *jour du Grand massacre* (2).

DEGUIL (Louis), journalier, âgé de 50 ans, du village de la Popinière, commune de Saint-Pierre-du-Chemin.

Une bande de soldats républicains ayant opéré un jour, une descente dans le village, Deguil fut sommé par l'officier qui la commandait de tenir les chevaux, pendant qu'on fouillerait le village. La fouille faite, on le massacra sans merci (3).

DEHARGUES (Auguste), bourgeois de la Châtaigneraie, amena l'une des premières bandes de Vendéens insurgés au camp de l'Oie. En mars 1793, signa avec les chefs de la Grande Armée toutes les proclamations, prit une part vaillante à la campagne d'Outre-Loire, et fait prisonnier à la bataille d'Antrain, fut guillottiné à Rennes, le 22 *Novembre* 1793 (4).

DEHAYE (Jean-François), marchand, membre du Comité de surveillance de Luçon, condamné à mort comme conspirateur par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 29 *prairial an* II (5).

DELADOUESPE (D.-F.), du Fougerais, après avoir prêté son château de l'Oie pour la première séance de la Société Ambulante des Amis de la Constitution, en 1791, le livra en 1793 aux chefs de l'armée vendéenne qu'il suivit Outre-Loire. Pris dans la déroute du Mans, il fut condamné à mort et guillotiné à Angers, le 6 *Janvier* 1794.

(1, 2) Fragments d'un registre de la mairie de Chavagnes.

(3) Témoignage Couturier.

(4) Chassin. *Vendée et Chouannerie.*

(5) Prud'hom.

Digitized by Google

DELADOUESPE DE LA BIFFARDIÈRE (Jacques-Auguste), homme paisible et inoffensif, passait pour posséder une grosse fortune. C'était suffisant pour le rendre *suspect*. Arrêté et conduit en prison à Fontenay, il parvint à s'échapper.

Repris aux environs de la Grignonnière, commune du Tallud-Sainte-Gemme, où il était caché, il fut condamné à mort par le tribunal criminel de Fontenay, le 30 novembre 1793, et exécuté le *1er Décembre*.

DELAHAYE (Pierre), 53 ans, de Saint-Pierre-du-Chemin, mort dans les prisons de Fontenay, le 27 *pluviose an* II (1).

DELAIGUE (Jeanne), femme Louis BELLY, 55 ans, de la Châtaigneraie, morte dans les prisons de Fontenay, le 17 *floréal an* II (2).

DELAPRÉE (Jacques), domestique, de Saint-Gervais, condamné à mort par la Commission militaire des Sables, 15 *avril* 1793.

DELAROSE (René), âgé de 26 ans, demeurant à Apremont, condamné à mort par la Commission militaire des Sables, exécuté sur le Remblai, le 13 *mai* 1793 (3).

DELAROSE (Jean, âgé de 30 ans, laboureur, id...

DELATOUCHE-LIMOUSINIÈRE (Marie-Adélaïde), marquise de la ROCHEFOUCAULT, l'une des plus belles et plus vaillantes héroïnes de l'insurrection vendéenne, domiciliée à la Garnache, condamnée à mort comme contre-révolutionnaire, par la Commission militaire des Sables-d'Olonne, le 5 *pluviose an* II (4).

DELAUNAY (Jacques), domicilié à Treize-Vents, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le 16 *nivose an* II (5).

(1, 2) Registres de décès de Fontenay.

(3) Archives du Greffe du tribunal des Sables.

(4, 5) Prud'hom.

Digitized by Google

DEMOSTIÈRE (?) (René), des Herbiers, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Savenay, le 5 *nivose an* II (1).

DENIAU (Jean), de Saint-Christophe-du-Ligneron, âgé de 30 ans, mort dans la prison Branchu, à Fontenay, le 13 *frimaire an* III (2).

DÉNIER (Louise), épouse de Jacques SOULARD, marchand, des Epesses, morte à l'abbaye de Celles, le « *jour de la sans-culotide* » (3).

DENIOT (Alexandre, laboureur à Saint-Christophe-du-Ligneron, condamné à mort par la Commission militaire des Sables, 17 *mai* 1793.

DENIS (Jacques), menuisier, domicilié à Mouilleron (*sic*), condamné à mort par le tribunal criminel du département comme munitionnaire des brigands de la Vendée, le 4 *frimaire an* II (4).

DEPAUD (Pierre), 38 ans, laboureur et officier municipal, domicilié à la Boissière, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire des Sables, le 17 *frimaire an* II, exécuté aux Sables, le 27 (5).

DESBERTOIS (Jean), domicilié à Saint-Jean (sans doute Saint-Jean-de-Monts), condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Savenay, le 5 *nivose an* II (6).

(1) Prud'hom.

(2) Registres de l'Etat-Civil de Fontenay.

(3) Registres des décès de Celles.

(4) Prud'hom.

(5) Archives du Greffe du tribunal des Sables.

(6) Prud'hom.

Digitized by Google

DESCHAMPS (N...), de la commune de Mouilleron (*sic*), mort à la maison d'arrêt du Palais, à Fontenay, le 16 *brumaire an* III (1).

DEVILLIERS (Jean), 50 ans, de Saint-Fulgent, mort dans les prisons de Fontenay, le 19 *ventose an* II (2).

DIX-NEUF (Mathurin), de la Boissière, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire de Nantes, le 13 *nivose an* II (3).

DODEU (Charles), de Commequiers, décédé dans la maison d'arrêt du district des Sables, le 14 *pluviose an* II (4).

DOUAUD (Gabriel-Urbain), né à Tiffauges, 60 ans, chanoine de la cathédrale de Nantes, arrêté pour refus de serment, emprisonné successivement à *Saint-Clément*, où il fut élu économe par ses compagnons de captivité, le 6 juin 1792 ; au *Château*; aux *Carmélites*, le 10 septembre 1792, où il fut de nouveau désigné comme supérieur et économe par les autres prêtres ; sur le navire *La Thérèse*, aux *Petits-Capucins*, et enfin sur le navire *La Gloire*, le 28 octobre 1793.

Dans la nuit du 15 au 16 *Novembre* 1793, il fut noyé (5).

DOUILLARD (Mathurin), âgé de 29 ans, de la Boissière de Montaigu, tué au *Ribaté*, le 2 *février* 1793.

DOUILLARD (Pierre), de Boufféré, âgé de 45 ans environ, mort dans la prison Branchu, à Fontenay, le 17 *brumaire an* III (6).

DOUIN (François), 30 ans, tisserand au Bernard, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission

(1) Registres de l'Etat-Civil de Fontenay.
(2) Id.
(3) Prud'hom.
(4) Archives du Greffe du tribunal des Sables.
(5) *Les Noyades de Nantes*, par M. Alfred Lallié.
(6) Registres de l'Etat-Civil de Fontenay.

Digitized by Google

militaire des Sables, exécuté sur le Remblai, le *5 ventose an* II (1).

DOURTET ou DOUSTET (Pierre), 60 ans, de Falleron, mort à la prison Branchu, à Fontenay, 24 *vendémiaire an* III (2).

DOUREAU (Marie), âgée de cinquante et quelques années, épouse de Jacques Monaud, « tuée par l'ennemi » à La Suctière, paroisse de Saint-Fulgent, le 23 février 1794 (3).

DOUX (Nicolas) et non pas LEDOUX, comme disent les Archives du Greffe des Sables, 36 ans environ, farinier, domicilié à Commequiers, mort à la prison de la Coupe, aux Sables-d'Olonne, 9 *germinal an* II. Il avait été surpris par les Bleus occupé à couler des balles pour les Vendéens. C'est son fils, Jacques DOUX, qui répondit un jour aux patriotes qui voulaient lui faire crier : *Vive la République* ! « Comment voulez-vous que je l'aime ? Elle a détruit tous mes ancêtres ! »

Bien d'autres en pourraient dire autant (4).

DOUX (André), 38 ans environ, farinier de Commequiers, mort à la prison de la Coupe, aux Sables, le 24 *ventose an* II (5).

DOUX (Louis), 58 ans, farinier et maire, domicilié à Commequiers, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire des Sables, le 18 frimaire an II, exécuté aux Sables, le 27.

Il était accusé d'avoir attaché aux vergues de son moulin une serviette en guise de drapeau blanc.

Cette même famille vit aussi emprisonner un des siens du nom de RAGUAIS, qui habitait le *Chef-du-Bourg*. C'est égale-

(1) Archives du Greffe du tribunal des Sables.

(2) Registres de l'Etat-Civil de Fontenay.

(3) Registre catholique Forestier, 1794, pour la paroisse de Saint-Fulgent.

(4) Témoignage des frères Doux, encore meuniers aux Reliques, de Commequiers, en 1878.

(5) Greffe du tribunal des Sables.

Digitized by Google

ment un de ses membres, ce Jérôme SAUZEAU, de Saint-Maixent-sur-Vie, homme exalté et d'une force herculéenne, qui alla provoquer les MM. La Violais, de Saint-Christophe-du-Ligneron, connus comme *patriotes*, et qui fut fusillé par eux dans leur cour. (Abbé Raballand, curé de Commequiers, en 1878).

DRAPEAU (Jean), domicilié à Vendrennes, condamné à mort comme « brigand de la Vendée, par la Commission militaire de Nantes, 13 *nivose an* II (1).

DRAPEAU (René), laboureur, domicilié à Tournier (*sic*), département de la Vendée, condamné à mort comme « brigand de la Vendée, par le tribunal criminel du département de la Sarthe, 21 *nivose an* II (2).

DREAU (Philippe), 45 ans, bordier à Saint-Cyr-des-Gâts, « a été un des premiers à engager à courir après les patriotes, tenu des propos contre-révolutionnaires, pris part aux batailles ». Mis à mort dans les 24 heures. Biens confisqués.

(Jugement de la Commission militaire de Fontenay, du 13 *pluviose an* II).

DU BOIS DE LA PASTELIÈRE (Benjamin), avait soulevé la population de Soullans et pris part à l'attaque des Sables. Commandant en second à Noirmoutier, il y fut fusillé en 1794, lors de la reprise de l'île par les troupes républicaines.

(1, 2) Prud'hom,

René VALLETTE.

(*A suivre*).

Digitized by Google

# LES GRANDS CÉTACÉS

## EN BAS-POITOU

Notre Vendée n'a pas toujours joui de ce climat tempéré que nous connaissons. Sans remonter jusqu'à l'époque lointaine où nos ancêtres, selon plusieurs historiens, voyaient les hyènes et les grands félins leur disputer la possession des cavernes, par un froid (1) qui a pu descendre jusqu'à 35 ou 40° au-dessous de zéro, la température, en des temps plus rapprochés, était encore assez rigoureuse pour attirer en nos parages les grands cétacés, tels que la baleine et le cachalot.

César, pendant la conquête de la Gaule, écrivait que la vigne était loin de murir partout en France, d'autant que les forêts couvrant une partie de notre pays, y entretenaient une température assez basse.

Les Basques, ces hardis marins, qui firent, vers le onzième siècle, la pêche de la baleine, s'élançaient à sa poursuite et la trouvaient sur les bords du Poitou. Aussi des ossements de grands cétacés furent trouvés en assez grande quantité dans les sables voisins du port des Olonnes.

Peu avant le moyen-âge, nos côtes étaient visitées, en effet, par ces poissons gigantesques, d'après ce qu'a écrit le moine historien Etienne, de Maillezais. On y trouvait les sirènes, les cachalots, même des baleines, attirés par le froid rigoureux qui régnait alors. « Là se pêchent seiches, merluz, saulmons, alozes, marsouyns et *baleines* ».

(1) V. *Monographie de Chaillé-les-Ormeaux*, par Edmond Bocquier.

Digitized by Google

De la baie de l'Aiguillon que Bercheure peuplait de sirènes, ces poissons remontaient par bande la Sèvre et le Lay, faisant entendre une sorte de cri que le docte Alain comparait au mugissement du taureau, et que, plus simplement, les habitants du marais exprimaient en disant : *Elles chantent* (1). Quand de grands cétacés, tels que la baleine, venaient s'échouer sur la côte, ou bien étaient harponnés et pris par les pêcheurs, le seigneur de Saint-Benoît-sur-Mer avait droit à la tête et à certaines autres parties du corps, ce qui suppose que le fait devait se produire assez fréquemment. Nous allons en mentionner quelques-uns.

— Jean Besly, le 28 Décembre 1624, écrivait de Fontenay : « Je ne puis oublier que ces jours derniers, une baleine s'est échouée en la Marche de l'Abbaye d'Orbestier, près les Sables-d'Olonne, laquelle est sy monstrueuse que quatre bonnes charrettes de voyrouliers de Paris ne seraient capables d'en voiturer la langue. De là, jugez de sa longueur. La question est de savoir si elle appartient au Roy, au comte des Ollones, Philippe de la Trémouille qui se dict admiral en ses terres, ou à l'abbé d'Orbestier, qui prétend au même droit

— Le naturaliste Cuvier parle d'une côte de lamantin, sorte de cétacé, trouvé à la Sénardière, près Montaigu-Vendée, vers l'année 1813.

— D'après La Fontenelle (statistique de Cavoleau), en Février 1811, la mer vomit sur la côte de l'Herbaudière, une baleine, dite Bal-Franche. Elle avait de vingt-huit à trente pieds soit une dizaine de mètres.

— Vers le milieu de Juin 1822, quatre cétacés échouèrent à l'Aiguillon-sur-Mer. Ils furent étudiés par d'Orbigny père et fils, de la Rochelle. Trois étaient adultes et mesuraient trois mètres vingt-cinq. Le quatrième n'avait que deux mètres trente-cinq : coloration noir bleuâtre en dessus, et d'un blanc sale dessous. Cuvier en a fait mémoire.

(1) V. E. Clouzot. *Marais de la Sèvre*, et Arcère, t. I. p. 140.



Digitized by Google

— Vers la fin de l'année 1834, on a découvert, rapporte M. Brochet, dans une carrière de la commune de Xanton-Chassenon, divers ossements d'une proportion gigantesque. Les principaux consistent en une machoire de baleine, d'environ 1m 30 de longueur, et en un fragment paraissant appartenir à l'épine dorsale d'un cétacé, d'une longueur de 1 mètre. Dans l'ancienne abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, le même historien dit avoir vu un fanon de baleine (1), trouvé sous le *bri* de la cour, à environ 4 mètres de profondeur.

Dans l'hiver de 1876, on a signalé l'échouement d'un énorme cétacé sur la côte de la Barre-de-Monts, à la hauteur du Moulin-Jodet. M. René Vallette qui l'a examiné a emporté deux des énormes vertèbres du monstre. Les habitants de la côte donnent à ce poisson le nom de *rochois*, et racontent de lui qu'il a un singulier moyen de se nourrir et de faire la chasse aux petits poissons. Il se retourne sur le dos et ouvrant son énorme gueule, il happe au passage tous les poissons qui arrivent au-dessus de sa tête. Beaucoup plus long, mais moins gros que la véritable baleine, il a une tête carrée, comme son dos, et hideuse à voir.

D'après le rapport d'un vieillard qui a aidé à la détacher et à la sortir de la gueule du monstre, sa langue était beaucoup plus longue, mais aussi large et épaisse comme la couette d'un grand lit. Un voyageur, de Paris, qui passait par là, avait imaginé de croire qu'il y avait dans la cervelle du cétacé quelques pierres curieuses et précieuses, mais après un long travail, il n'y trouva que des matières en décomposition.

A la fin du mois de Février 1900, sur la côte de la Tranche à Longeville vint s'échouer un cachalot de 20 mètres de long. Ce fait a été signalé par l'*Indépendant Vendéen* (Luçon, 24 Février 1900) et par le *Petit Phare* de Nantes (25 Février).

Au témoignage du docteur Fillon qui jouit encore à la Roche-sur-Yon d'une verte vieillesse, et qui est originaire de la Chaume, vers 1840 les ossements de cétacés découverts dans les sables de

(1) Barbes de baleine.

Digitized by Google

la côte étaient assez nombreux, car il en a vu employés comme clôture aux barrières des prés et des champs autour de la Chaume : personne ne s'en étonnait et ne cherchait à les voler tant c'était chose commune (1).

Une dernière preuve qui confirme la fréquentation du Bas-Poitou par les grands cétacés c'est l'abondance de l'*ambre gris* trouvé sur nos côtes. Les premiers échantillons de cette substance, raconte Cavoleau (*Statistique, p. 411*), furent remis vers 1770 à M. Abrun, curé de Saint-Jean-de-Monts, qui en porta et en fit plusieurs envois à Paris, où ils furent reconnus et forts appréciés. Or, on sait que l'ambre gris est le produit morbide du cachalot, de sorte que partout où on le rencontre ont vécu ces cétacés. On le pèche après les grandes tempêtes (2) sur la côte qui s'étend de Saint-Gilles à Saint-Jean-de-Monts, et lorsque la mer, comme disent les marins, a brassé son fond.

Le docteur Baudouin, qui a écrit sur ce sujet, disait récemment (*Revue du Bas-Poitou* 1911, p. 181) : les échouements de cachalots n'étaient pas rares autrefois entre l'Adour et la Loire. Comme, à l'époque néolithique, les cétacés devaient être beaucoup plus abondants encore sur nos côtes qu'à présent, ou aux siècles derniers (*Cf. M. Baudouin. De l'emploi des os de cétacés en Vendée pour la construction des maisons*), rien d'étonnant à ce qu'il y ait eu jadis beaucoup d'ambre gris sur les côtes Charentaises et Vendéennes. D'ailleurs, continue le même historien, j'ai donné la preuve de l'échouement de cachalots sur les côtes de Vendée, au début de l'époque néolithique, puisque j'en ai trouvé trois dents dans l'intérieur et parmi le mobilier d'une allée couverte fouillée, à l'état vierge, en 1884, à l'Ile d'Yeu. Il est

(1) D'aprés quelques historiens le mot de *Montsireigne* vient de Mont des Sirènes. Peut-être quelques vallées voisines eurent-elles assez tard des eaux où parfois venaient s'égarer des Sirènes. L'Océan s'avançait alors à l'intérieur des terres et les grands cétaees pouvaient se croire encore en haute mer.

(2) On prétend que, en cet instant, ajoute Cavoleau qui nous semble ici trop crédule, il se répand sur toute la côte une forte odeur d'ambre. Toujours est-il que ces tempêtes rejettent l'ambre sur les rochers ou dans leurs fentes, et que c'est là où on va le ramasser. Il est alors presque liquide, on le pétrit et on forme des masses, qui, en séchant, deviennent dures ».

Digitized by Google

certain qu'à l'époque néolithique de telles arrivées d'ambre devaient être fréquentes sur les côtes de l'Atlantique.

Voici quelques faits que nous recueillons dans une lettre que le docteur Baudouin a bien voulu nous écrire en Avril 1910. « L'an dernier, en 1909, j'ai extrait du marais de Sallertaine, un crâne de baleine, que je possède dans ma collection. Il est énorme.

» En 1907, j'avais trouvé à la Gachère de nombreux débris de cétacés, et j'ai publié à ce propos une note dans la *Terre Vendéenne*.

» A Croix-de-Vie, on a trouvé un squelette entier de cétacé dans une anse près du Port en 1809 ».

Ces faits prouvent que beaucoup d'autres squelettes de cétacés sont enfouis dans le bri de nos marais et dans les sables des dunes, qui furent durant de longs siècles recouverts par les eaux de l'Océan. Ces échouements se sont toujours produits sur les plages plates, où les cétacés, attirés par le calme des eaux baignant nos rivages, trouvaient au pied des dunes un abri toujours sûr, et où vinrent longtemps les découvrir les Basques d'Espagne.

Il nous reste à ajouter quelques mots d'explications sur une autre sorte d'ambre, l'*ambre jaune*, qui n'est pas un produit animal. En beaucoup de mégalithes de Bretagne, comme dans des fissures de roches, près d'Aix, en Provence, dans les Cévennes, dans une grotte de Bagnères-de-Bigorre, en Allemagne, en Angleterre, en Sibérie même on a trouvé de l'ambre jaune. En Bretagne, on a rencontré des colliers faits de grains d'ambre jaune percés comme des perles et ayant servi de parures.

En Vendée, écrit le docteur Baudouin, comme bijoux anciens en ambre de cette sorte, nous ne connaissons que des perles trouvées dans la fameuse sépulture mérovingienne de Grues (Vendée) environ du VI^e^ siècle.

A. Baraud, prêtre.

Digitized by Google

# LIVRES NOUVEAUX

## I

## LA GRAND'GUERRE DE VENDÉE

## « POUR LE ROI »

*Drame en 6 Actes et 2 Tableaux, par* Emile MARSAC (1)

L'excellent directeur du journal *La Vendée*, M. Emile Marsac, vient de faire paraître sous le titre de POUR LE ROI, un drame historique destiné à retracer la sublime épopée Vendéenne. Cette œuvre, dédiée à M. R. Hervineau, président de la section Vendéenne de l'Action Française, et précédée d'une éloquente préface du lieutenant-colonel marquis d'Elbée, semble devoir recueillir tout le succès qu'elle mérite.

Déjà, maintes pièces ont eu pour sujet les guerres de Vendée. Les unes avaient pour but de retracer sur la scène la vie de tel ou tel héros royaliste, les autres de mettre en relief tel ou tel épisode glorieux ; mais jamais encore on avait osé faire revivre dans une œuvre théâtrale et vraiment littéraire l'histoire entière de cette guerre fameuse. La tâche était difficile, la difficulté semblait même insurmontable, car il fallait conserver l'unité du sujet et donner une liaison naturelle à un drame qui devait rappeler des événements aussi nombreux et aussi variés.

A lire la brochure de M. Marsac, on semblerait croire que la réalisation de son dessein n'a été qu'un jeu pour lui ; mais on se rend compte bien vite que cette mise au point lui a demandé un travail long et souvent pénible et que, s'il a pleinement réussi malgré les obstacles sans nombre qu'il lui a fallu vaincre, c'est qu'il aime passionnément la Vendée et qu'il y a mis tout son cœur.

Il a su condenser en quelques actes très courts — ce qui est déjà

(1) Fontenay-le-Comte, Imprimerie Fontenaisienne, 132 pag. Prix : 2 fr. 50

Digitized by Google

une grande qualité — l'histoire de *toute* cette guerre gigantesque qui a rendu la Vendée militaire à jamais célèbre.

Au premier acte qu'il intitule les *premiers tocsins*, il fait connaître les origines de l'insurrection : la résistance armée des provinces de l'Ouest à la Révolution triomphante parce que celle-ci a un double but la destruction de la Religion et celle de la Royauté, parce qu'elle persécute les prêtres, les contraignant à célébrer « la messe dans les bois » et qu'elle a mis à mort le roi Louis XVI. Puis il montre la cause immédiate, cette levée en masse de 300,000 hommes qui déchaîne le soulèvement général et qui est le point de départ de cette longue guerre. Avec toutes les qualités d'un auteur dramatique doublé d'un historien, il sait rappeler entre temps les soulèvements partiels qui eurent lieu avant l'insurrection générale, ainsi que le rôle si souvent néfaste et toujours odieux de certains petits bourgeois haîneux et avides des biens du clergé et de la noblesse. L'acte se termine par l'arrivée de Cathelineau, accourant de Saint-Florent, le 12 Mars 1793 et par un tableau rappelant le *serment de fidélité* des cinq plus illustres généraux Vendéens.

La République est sans pitié, et le pardon au nom du Roi, tels sont les titres du deuxième et du troisième actes. L'auteur nous fait assister aux horreurs de cette guerre d'extermination à laquelle les autorités républicaines ont voué la Vendée ; en même temps il nous montre l'humanité sublime et la clémence parfois trop généreuse des chefs royalistes, en particulier de d'Elbée, dont il rappelle magistralement la sublime épisode du « Pater ».

Au cours de ces deux actes les personnages se remémorent les nombreuses et brillantes batailles gagnées par les Vendéens sur les troupes républicaines, ainsi que l'échec de Nantes et la mort de Cathelineau.

Le quatrième acte signale les victoires sur l'armée de Mayence à Torfou, à Montaigu et à Saint-Fulgent, mais aussi l'exode de la Grande Armée dans sa campagne d'Outre-Loire, sa défaite à Savenay, la mort de Bonchamps, de d'Elbée et de la Rochejacquelein. Il se termine par l'épisode de la mort des deux fils de Joly, chef de division à l'armeé de Charette. *Comme Brutus*, il tue l'un de ses enfants qui a trahi la foi Vendéenne.

Pendant le cinquième acte nous voyons les *Maîtres de la République* à l'œuvre ; ils mettent la Vendée à feu et à sang par les « colonnes infernales » contre lesquelles Stofflet et surtout Charette luttent cependant avec succès. Bientôt, en effet, la République traite avec la Vendée, d'égale à égale, au château de la Jaunaye (second tableau).

Digitized by Google

Enfin, nous sommes au 23 Mars 1796 ; la Vendée agonise et Charette, qui lutte seul depuis la mort de Stofflet, est capturé par le général Travot dans le bois de la Chabotterie. C'est par le spectacle si mouvementé de cette *prise de Charette* que prend fin le drame de M. Marsac, non sans avoir laissé l'un des derniers survivants de ce sanglant combat, donner des paroles d'espérance. C'est *la voix de la Vendée* qui « dans le lointain des âges, dominant les mensonges et » plus forte que celle de la haine... répond à l'anxiété du peuple : » *Présent !...* le Roi de France ! ».

Son drame, ainsi que le constate ce trop court aperçu, est peut-être le plus exact et le plus parfait résumé de l'histoire des guerres de Vendée qui ait été fait. C'est l'éloge le plus grand que je me permettrai de faire à M. Marsac.

On pourrait croire cependant que cette exactitude digne de l'historien le plus scrupuleux aurait pu nuir au mouvement de ce drame. Bien au contraire, car rien n'est plus saisissant que la vérité, et les scènes comme celles du *Pater* et de la prise de Charette émeuvent davantage que tout ce qu'un auteur aurait pu imaginer. Tout est vivant d'ailleurs dans cette pièce. Les personnages si divers que l'auteur a mis en scène gardent leur physionomie propre, les caractères sont profondément vrais et fortement trempés. Rien de plus vivant et de plus vrai aussi que cette délicate idylle qu'il a retracée et qui si souvent se renouvela pendant la Grand'Guerre. C'est, du reste, l'amour du jeune soldat royaliste Louis Jamin avec Jeanne, la fille de Louis Morin, le principal personnage de la pièce, — vrai type du vieux paysan vendéen, par sa mâle énergie et sa fidélité incomparable — qui sert de lien, mais de lien très solide à tout ce drame historique et vraiment populaire.

Je ne veux pas parler de la facture littéraire de la pièce. M. Marsac s'est révélé dans son journal comme dans ses ouvrages de polémique, un maître de la plume, et cette fois encore sa réputation ne s'est pas démentie.

En résumé, cette pièce est un très éloquent hommage au glorieux passé de nos ancêtres, et l'auteur, ainsi que l'a déjà dit M. René Vallette, a donné dans les belles pages de son drame Pour le Roi « un utile et encourageant enseignement pour ceux de leurs descendants qui défendent aujourd'hui avec le même courage les grands principes pour lesquels leurs devanciers sont morts ».

A. de Goué.

Digitized by Google

## II

# AU PAYS MARAICHIN (1)

par

AUGUSTE BARRAU

Notre époque, avec juste raison d'ailleurs, demande à l'antan devant qu'il disparaisse complètement ce qui fut sa caractéristique. S'il est vrai, comme l'a dit un philosophe, que le passé explique le présent et éclaire l'avenir, nulle œuvre n'est meilleure ni plus saine pour les générations futures que la « révélation » — nous écrivons ce mot à dessein — de ce que fut cet *hier*, déjà presque ignoré. Le passé s'émiette, les traditions meurent et il faut savoir gré aux hommes de bonne volonté et de science, apportant l'appoint de leur talent à la résurrection du « terroir ». Parmi ces généreux fils de leur Province, Auguste Barrau mérite une mention toute spéciale. Talent incontestable servi par une haute probité, belle intelligence grandie encore par l'élévation du caractère, l'auteur de *Au Pays Maraichin* vient d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne littéraire.

*
* *

*Au Pays Maraîchin !* C'est toute l'âme du Marais breton enclose dans des pages, dont certaines eussent ravi d'aise Rabelais lui-même ! Alors que le Bocage, en ses diverses manifestations traditionnistes, était partiellement connu, le Marais — sauf l'étude très intéressante de notre ami le docteur Marcel Baudouin sur le Maraîchinage — restait presque ignoré et devait être révélé. La chose est faite, mais sous une forme originale, sorte de trilogie, attachante plus que ne le sont d'ordinaire les romans, puisqu'en « tranches de vie passée »,

(1) E Figuière, éditeur, 7, rue Corneille, Paris. Prix, 3 fr. 50.

Digitized by Google

qu'avec son talent coutumier nous sert un des meilleurs écrivains du Bas-Poitou. Caractère, tempérament, costumes et coutumes, chansons, sonorité du patois, tout indique dans le « maraîchin » une origine autre que celle de l'habitant du Bocage. Il y a chez le premier, sans doute, du sang castillan. Là encore, les études folkloriques viennent heureusement corroborer les données historiques, alors que l'empreinte celtique — ainsi que nous l'avons dit à propos des *Terroirs Mauges* de notre ami Henry Cormeau — est indéniable chez le « Bocain ».

*Au Pays Maraichin* comprend trois parties, illustrées d'un croquis de Milcendeau : *Le Sorcier*, et du portrait de l'auteur par Grandjouan ; *Contes et Fantaisies ; Types disparus et nos Epistoliers.*

Sous nos yeux défilent des personnages réels dont, souvent, il suffit de retourner le nom pour avoir leur véritable état-civil. Suggestifs sont les aperçus sur la mentalité des souffreteux et leur confiance dans le médecin mesurée d'après la longueur de l'ordonnance ou l'énergie du remède, confiance, il est vrai, qui disparaît devant le pouvoir bien plus grand des devins, toucheurs ou conjureurs. Dans le cabinet du « médecin de campagne », s'agitent des questions très éloignées de la médecine en apparence. Ainsi cette histoire de « mari prêté » pour cinq pistoles, non payées d'ailleurs, n'eût pas été désavouée par Rabelais !

Voici encore un jeteur de sorts, malignement joué par ses voisins ; une vengeance de soulaud, porteur de bannière, en parfait patois maraichin ; un arracheur de dents facétieux ; une jeunesse sur le retour désirant convoler, mais qui voit s'éloigner le « Beaubec » chéri à cause de quatre petits défauts seulement : « All'est voluse, all'est sale, all'est souline, all'est cataïn ! » Bonne personne à part cela ! « Le Père Noël en automobile » est d'une note émue dans la simplicité du récit si « la Feulle daus Habites » a le mot rabelaisien mais juste pour celui qu'elle obligea et qui, au bal, la délaissa si cavalièrement ! « La Mère lève-patte » est un modèle achevé de belle-mère, qu'on ne peut souhaiter, même à... son meilleur ami !

Maintenant les figures populaires de « Types disparus », vont nous initier à la vie de Challans et lui donner en quelque sorte une physionomie plus intime. Là se retrouve une des caractéristiques de la personnalité si attirante d'Auguste Barrau : un grand fond d'altruisme pour ceux qui souffrent d'un sort immérité ou de l'injustice des hommes. Et c'est la longue théorie des galopins — cet âge est sans pitié — aux trousses de « Guiguille » un des habitués de la Cour des Miracles challandaise, Guiguille qui, le soir des noces, rosse « sa douce » trop avertie des choses de l'amour, Guiguille enfin, cet autre

Digitized by Google

frère de « Jèbe » aux cent métiers. Puis, c'est « Ganoche » se vantant d'être adoré de toutes les femmes, bien que rachitique ; les « Mangeballeau », paysans frottés de bourgeoisie, avares comme dix Harpagon ou un seul, feu M. Teurtrot ! ; « Ludovic Asebuse », brimballeur, d'une probité scrupuleuse, malgré un rudiment d'intelligence ; « François Raugear » ; « L'Amour », musicien original, imitant avec son nez bourré de suif le son de la clarinette, ventriloque et casseur de pierres : le crâne faisant office de massue. C'est aussi le sorcier Bonnet, possesseur de la poule noire ; « Netjau, dentiste et bedeau », une figure curieuse de bonimenteur ; le « marchand de messes », détaillant sa marchandise sainte en demie, quart ou huitième ; Gipon, le marchand « d'arçons » pour les sabots ; Martinea, le téteur de femmes récemment délivrées, etc., etc.

Avec « Nos Epistoliers », Auguste Barrau innove et comble une lacune en même temps. Les lettres qu'il publie, en fin de son volume, lettres de la plus réelle authenticité n'ont rien à voir avec la rhétorique. Mais elles indiquent une mentalité spéciale chez le peuple des campagnes, délaissant son français quand il « met la main à la plume », pour écrire en un patois baroque, agrémenté d'orthographe phonétique, le compliment du jour de l'an, les aveux à la bonne amie ou l'épistole à « not' maître ».

Telle est bien imparfaitement résumée, d'ailleurs, la substance d'un livre qu'il faut lire, parce qu'il est fort bien ordonné, intéressant, curieux. Il apporte une contribution très importante à la tradition orale du Marais Breton et nous fait espérer, dans un avenir prochain, l'œuvre dans laquelle Auguste Barrau fixera définitivement la physionomie du coin de terre qu'il habite. Nul écrivain, mieux que lui, n'est qualifié pour faire connaître plus complètement le Pays Maraîchin.

Jehan de la Chesnaye.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

**Les domaines de Richelieu.** — La petite ville de Richelieu élèvera prochainement une statue à son illustre fondateur. A cette occasion, M. Labbé de la Mauvinière décrit, dans la *Revue Bleue*, ce qui reste du domaine créé par le cardinal, c'est-à-dire peu de chose en dehors des jardins. Mais il signale aussi deux demeures presque intactes auxquelles s'attache son souvenir. D'abord la châtellenie de la Vervolière, berceau des du Plessis ; elle leur appartenait dès le treizième siècle, tandis que la terre de Richelieu n'entra dans leur famille qu'à la fin du quinzième, par suite d'un mariage. Le manoir de la Vervolière, défiguré par le temps et les hommes, n'est plus qu'une ferme entourée de communs ; ses tours sont découronnées, son enceinte détruite, mais il garde sa chapelle gothique, ornée encore de fresques, une façade Renaissance sur la cour intérieure et, dans plusieurs salles, des cheminées sculptées.

Tout près de là, à Coussay, dans la Vienne, subsiste un château qui appartint en propre au cardinal. Il y venait déjà étant évêque de Luçon ; il y revint en 1617, pendant l'exil de Marie de Médicis lorsque, tombé du ministère, il attendait les ordres du roi. Coussay dresse encore sur un vaste coteau ses quatre tours coiffées en poivrières et son grand toit percé de hautes lucarnes. La plus élevée des tours, sorte de donjon d'aspect moyenâgeux, renferme au second étage la chapelle où Richelieu disait la messe. Si les ouvertures du château sont encadrées de pilastres ornés à l'italienne, le plan des constructions est encore gothique. La partie la plus remarquable est le pavillon d'entrée, flanqué d'élégantes tourelles et décoré, vers la cour, de délicieuses arabesques, qui, malheureusement s'effritent de jour en jour. Coussay a été bâti vers 1500 par Guillaume Briçonnet, surintendant de Charles VIII et archevêque de Reims (qui lui doit son palais

Digitized by Google

épiscopal et sa salle du Tau) ; mais, dans quelques parties, certainement plus récentes, on croit reconnaître la main des architectes du château de Bonnivet.

Du séjour de Richelieu à Luçon, il reste peu de souvenirs matériels, citons toutefois : la façade Est de l'Evêché construite par Lui et la maison de la rue de l'Hôtel de Ville, habitée actuellement par M. Trénit, et bâtie en 1612 par Richelieu, pour y loger le premier séminaire de France.

**Découvertes archéologiques.** — Il y a sur le territoire de la commune de Bazoges, au lieu dit de la Pierre Levée, tout un ensemble de vestiges préhistoriques, qui depuis longtemps ont attiré l'attention des archéologues. C'est ainsi qu'il y a une trentaine d'années, M. Roy, de la Cacaudière de Thouarsais, y fit des fouilles intéressantes et fructueuses. Reprenant ces recherches, MM. le M. docteur Baudouin et Rousseau ont fouillé le dolmen qui a donné son nom au champ, ainsi que le galgal qui se trouve tout à côté. Nous ignorons le résultat de leurs recherches. A en croire les communiqués publiés par la presse quotidienne, il serait des plus intéressants. Mais les journaux sont sur ce point, une source de renseignements des plus suspects ; attendons donc la publication que ces messieurs ne manqueront pas de faire dans des Revues scientifiques pour être fixés sur l'importance de leurs trouvailles que nous souhaitons fructueuses.

Nos collaborateurs MM. le comte Begouen, le docteur Lœwenhard et René Vallette, ont avec l'aimable autorisation du propriétaire M. Garioleau, entrepris à leur tour la fouille d'un second galgal situé un peu au Sud du premier. Ces fouilles ne sont pas encore terminées, nous en rendrons compte en détail dans un numéro ultérieur. Mais nous pouvons dire dès maintenant qu'elles promettent d'être des plus intéressantes, car elles permettront d'établir avec précision le plan de ce curieux monument. Les dalles qui formaient les parois intérieures de la chambre sépulcrale ont malheureusement été enlevées pour la plupart à la suite des fouilles de M. Roy et ont servi à faire des margelles de puits, mais la forme en est nettement conservée. Le gros mur en talus qui entourait ces dalles avait plus de quatre mètres de largeur, la façade extérieure en était soigneusement faite par des pierres plates. Du côté de l'Ouest un couloir de 80 centimètres environ, marque l'ouverture du monument, de grosses dalles plates en forment les parois. Elle avait été comblée volontairement par des blocs de pierre régulièrement posés.

Digitized by Google

— Notre excellent collaborateur et ami, M. le comte Raoul de Rochebrune, était occupé à fouiller une des grottes préhistoriques des bords de la Gartempe, qui lui ont fourni déjà tant d'objets précieux, et où il venait de faire une récolte superbe de silex et d'os travaillés, lorsque la moitié de la grotte s'effondra subitement et faillit l'ensevelir ainsi que l'ouvrier qui fouillait avec lui.

C'est miraculeusement que notre ami a échappé à la mort et nous l'en félicitons bien vivement.

— M. le docteur Baudouin et M. Ed. Bocquier, ont « découvert à » l'embouchure de la rivière *La Vie*, des vestiges de l'industrie » humaine préhistorique, datant de l'époque de la pierre polie ».

— En ouvrant une tranchée pour la pose des conduits du service d'eau, rue du Département, en face de la rue Belesbat, les ouvriers ont mis à nu une quantité d'ossements humains. Les crânes se brisaient sous les coups de la pioche, mais par les mâchoires et les autres ossements, on pouvait voir que ces débris humains appartenaient à des adultes.

A l'époque révolutionnaire, la guillotine fonctionna très souvent sur la place qui fait face au couvent de l'Union chrétienne. Comme le cimetière était à cette époque dans le quartier du Puits-Saint-Martin, et que d'autre part, un souterrain existe sous la tranchée actuelle, il serait possible que ces ossements soient ceux des martyrs vendéens exécutés puis jetés dans un trou en contre-bas de la place Viète.

**Notes d'Art.** — Le 5 Septembre, l'orchestre de Vichy, sous la direction de Gaubert, a donné une audition de *Byblis*, conte symphonique en trois parties, d'après une légende mythologique, dont l'auteur est notre distinguée autant qu'aimable compatriote, M^me^ Maurice Bertault, de la Roche-sur-Yon, qui signe son œuvre du pseudonyme de M. Eckendorff.

**Etablissement d'un ouvrage destiné à relier l'île de Noirmoutier au continent.** — Sous ce titre, nous lisions dans l'*Etoile de la Vendée* du 8 mai dernier, une longue lettre de M. Henri Jacobsen, à M. le Préfet de la Vendée. M. Jacobsen, qui vient de mourir, s'intéressait plus que personne à ce projet, et exprimait ses regrets du renvoi aux Commissions du projet de *Chaussée insubmersible avec pont* pour le passage des bateaux, et droit de péage. Il émettait les

Digitized by Google

plus justes réflexions contre le projet de *chaussée submersible*, avec rectification de la voie actuelle et relèvement du niveau : combinaison qui rendrait dangereux aux voitures le passage du Gois, à cause de l'eau devant séjourner en bordure de la voie, côté ouest, à marée basse.

M. Jacobsen prévoyait l'envahissement de l'estacade de la Fosse, d'ici peu d'années, et l'urgence de faire aboutir le projet d'ouvrage sur le Gois ; il en montrait la facilité au point de vue financier, et les résultats pour le commerce, l'industrie, et le développement de la station balnéaire.

**A la Société des Antiquaires de l'Ouest** (séance du 19 Juin 1913), notre confrère M. F.-J. Denis a fait don d'une notice dont il est l'auteur sur l'École de notariat de Fontenay-le-Comte.

M. Robuchon a donné quelques détails biographiques sur Jacques-Pierre Testard, avocat, notaire, imprimeur, maire de Fontenay-le-Comte et fondateur de l'école du notariat en cette ville le 6 Novembre 1802. Il a notamment vanté le courage et l'initiative dont fit preuve Testard au milieu des périls de la Révolution. Lors de la prise de Fontenay-le-Comte par les Vendéens, le 25 Mai 1793, la municipalité régulière s'étant enfuie, les habitants furent invités par les vainqueurs à nommer une nouvelle municipalité. Testard en fit partie.

La ville ayant été évacuée par les Vendéens en Juillet 1793, Testard et ses collègues furent dirigés sur Paris et comparurent le 8 Août devant le tribunal révolutionnaire. Acquittés à l'unanimité, ils furent portés en triomphe par l'assistance. Testard néanmoins fut en danger tant que dura la Terreur, mais il ne voulut reconnaître ni l'Empire ni la Restauration et il mourut pauvre dans son petit domaine de Rouchereau, en 1828, à l'âge de 74 ans.

— A la même séance, notre excellent collaborateur, M. Charbonneau-Lassay, questeur, a lu un fragment de ses études sur la ville et le château de Loudun : *Loudun sous Philippe VI et Jean le Bon.*

Cette lecture était illustrée par un plan et une vue cavalière du château de Loudun.

**Le colonel de Marolles.** — Fils d'un capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, le colonel d'infanterie de Marolles, récemment nommé au commandement du 137e, naquit le 27 Février 1856 à Tours (Indre-et-Loire) ; il est le frère cadet de l'amiral de Marolles (L.-R.-G.), grand officier da la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Elève à l'Ecole spéciale militaire le 19 Octobre 1874, M. de Marolles fut nommé sous-lieutenant au 66e régiment d'infanterie, le 1er Octobre 1876. L'année suivante, il suivit les cours de l'Ecole de tir du camp du Ruchard. Le 14 Juillet 1881, cet officier s'embarqua pour l'Algérie pour être détaché au service des affaires indigènes. Il y fut nommé lieutenant au titre du 134e, par décret du 11 Juillet 1882. Du 10 au 31 Décembre 1882, il fit partie de la colonne expéditionnaire du Mzab, commandée par le général Latour-d'Auvergne.

Ce n'est qu'au mois d'août 1888, après un séjour de sept ans en Algérie, que M. de Marolles revint en France, avec le grade de capitaine, pour servir au 39e régiment d'infanterie (décret du 10 Juillet 1888). Le 12 Juillet 1890, il passa au 66e d'infanterie, et c'est au titre de ce régiment qu'on lui donna la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion du 1er Janvier 1894 (décret du 27 Décembre 1893). Au mois de Juillet 1898, il exerça les fonctions d'adjudant-major à son régiment.

Comme chef de bataillon (30 décembre 1899), M. de Marolles fut affecté au 33e régiment d'infanterie, et comme lieutenant-colonel (23 Mars 1907), au 142e. Par décret du 23 Juin dernier, il a été nommé colonel du 137e régiment d'infanterie, à Fontenay-le-Comte.

La *Revue du Bas-Poitou*, dont le directeur fut camarade d'école du colonel de Marolles, est particulièrement heureuse de lui souhaiter la bienvenue.

**Nos collaborateurs.** — Nous sommes très heureux d'apprendre que le dernier ouvrage de notre distingué collaborateur M. Jean Mauclère, *La Terre qui pleure*, vient d'obtenir un prix de 3000 francs au dernier concours de romans de la Bonne Presse. Ce volume paraîtra en Novembre, tiré à 120,000 exemplaires.

— Nous apprenons avec un égal plaisir la nomination comme directeur d'école à Saint-Etienne-du-Bois, de notre excellent collaborateur et ami Moïse Poiraud, alias Jehan de la Chesnaye, dont les travaux historiques et littéraires sont, à bon droit, grandement appréciés dans tout notre Ouest, et particulièrement dans cette *Revue*.

En ce charmant et antique petit bourg, fleuri de naïves légendes et de dramatiques souvenirs, nul doute que Jehan de la Chesnaye ne trouve matière à un supplément du « Vieux Bocage qui s'en va », d'une lecture si attachante. Nos meilleurs vœux l'y accompagnent.

**Nos compatriotes.** — Une touchante coutume reste depuis longtemps à l'Hospitalité du Salut de Lourdes. Les deux derniers soirs du

Digitized by Google

Pélerinage National, M. le docteur Boissarie délégue auprès des brancardiers réunis à la « popote » pour le repas en commun, quelque médecin de marque chargé de leur exposer les cas de guérisons survenues au cours des derniers jours.

Cette année, cette honorable et délicate mission a été confiée au distingué docteur Pineau, de la Caillère, que son dévouement et sa haute compétence placent au premier rang des collaborateurs les plus éminents du bureau médical.

Reçu comme un ami dans cette assemblée qui compte parmi ses membres l'élite de la société française, écouté avec l'attention que méritent son talent de médecin et sa haute compétence scientifique, le sympathique conférencier a su instruire, édifier, charmer son auditoire par l'exposition des plus belles guérisons du National.

— L'ancien vaisseau-Ecole *Le Borda*, vient de céder la place au *Duguay-Trouin*, dont la haute direction a été confiée à notre éminent compatriote, le commandant Merveilleux du Vignaux.

— M. Alain d'Ayzac, de Challans, vient de mettre la dernière main à une nouvelle pièce, ayant pour titre : *Le réflecteur*.

— A la promotion du 14 Juillet, notre compatriote et ami M. Arthur de la Voûte a été fait chevalier de la Légion d'honneur.

— M. René Gambier, fils de notre ami Gambier, le distingué notaire fontenaisien, a brillamment soutenu devant la Faculté de Médecine de Paris sa thèse de doctorat sur ce sujet : *Contribution à l'étude des crises gastriques du Tabès*, et a obtenu la mention *très bien*.

Nous adressons à tous nos sincères compliments.

**Pélerinage au cimetière des Martyrs d'Izernay.** — Le 14 Septembre, une grandiose manifestation de foi religieuse et royaliste a eu lieu, en forêt de Vezins, au lieu dit le cimetière des Martyrs d'Yzernay, où 1500 Vendéens furent massacrés en 1794, par les colonnes infernales des généraux républicains Grignon et Crouzat.

15,000 personnes avaient répondu à l'appel de MM. le vicomte de Chabot, le marquis de la Bretesche et Turpault.

Monseigneur Rumeau, évêque d'Angers, qui présidait la fête a rendu un éloquent hommage aux héroïques Vendéens tombés victimes de leur fidélité à leur double foi religieuse et politique.

La *Revue du Bas-Poitou* était réprésentée à cette spendide fête.

Digitized by Google

**Musique sacrée.** — Le 6 Août, aux Sables-d'Olonne, très intéressante journée d'art et de liturgie grégoriens, organisée par les soins de Monseigneur Robert du Botneau.

Le matin, messe solennelle à l'église Notre-Dame, chantée selon le rite grégorien, par la foule des fidèles, et le soir au Patronage, représentation d'un mystère inédit, de MM. l'abbé Meffray et Draillard, intitulé *Le Missel de saint Louis*, belle et salutaire évocation du roi très chrétien.

**Les « Géants de la Vendée » à Beaupuy.** — La représentation en plein air des *Géants de la Vendée*, dans le très joli parc de M. le vicomte de Tinguy, fut un succès sans précédent dans les annales théâtrales vendéennes.

Dans un site ravissant de taillis, de prairies et d'étangs argentés, à quelques pas de l'élégant château, sous le plus gracieux des berceaux de verdure, devant une scène immense, ourlée de mousse, admirablement nichée dans un bosquet de sapins élancés et sombres, animée par des artistes de talent et par un nombre considérable de figurants, glorifiée enfin par la croix et la bannière blanche fleurdelysée, ces deux étendards qui menèrent les Géants à l'immortalité, se pressait une foule venue de toute la Vendée.

Nous ne reparlerons pas de l'œuvre. Ses livrets, d'une élégante forme littéraire, répandus par milliers, l'ont fait connaître merveilleuse comme une légende, épique et vraie comme une grande page d'histoire, parfumée de sacrifice et de foi, comme les actes des martyrs.

Disons seulement que l'exécution de cette œuvre magistrale a été en cette splendide après-midi l'occasion d'un véritable triomphe pour le sympathique auteur de la pièce, M. B. Clénet, et pour l'excellente troupe de M. Ray-Marot, que les deux mille spectateurs présents ont couverts d'applaudissements.

C'est alors que M. Clénet, le cœur débordant de reconnaissance envers ceux qui avaient bien voulu situer son œuvre dans la beauté de leur âme et dans la splendeur de leur parc, dit à la foule :

> Vous m'avez acclamé, je vous en remercie.
> Mais vos meilleurs bravos, donnez-les, je vous prie,
> Aux châtelains qui nous reçoivent aujourd'hui
> Avec... leur oncle Henri, pour nous montrer son âme,
> Son cœur, sa Grand'Amie et sa fière oriflamme :
> Vivent Mademoiselle et M. de Tinguy !

A l'issue de la représentation, M. et M^lle^ de Tinguy ont offert à leurs nombreux amis un lunch très élégant, dans les salons du château de Beaupuy.



Digitized by Google

**Dans la Presse.** — Notre excellent confrère et ami M. Edmond Béraud, rédacteur en chef de la vaillante *Revue de l'Ouest*, annonce que le 30 Septembre, elle sera remplacée par une édition locale et quotidienne du *Nouvelliste*.

M. Béraud, qui prend place dans la rédaction du *Nouvelliste* s'y occupera spécialement de la partie politique locale des Deux-Sèvres.

Il continuera, dans cette édition spéciale, le combat que, depuis de longues années, il soutient avec tant de talent, d'énergie et de belle fidélité pour les grandes causes traditionnelles, de la Religion et de la Monarchie.

Nous lui adressons de tout cœur nos compliments et vœux les meilleurs.

Digitized by Google

# CARNET MONDAIN

## MARIAGES

Le 4 Juin 1913, en l'église de Saint-André-sur-Sèvre, mariage de Mlle Henriette de BUOR de la VOY, avec M. Romuald DÉAN de SAINT-MARTIN.

— Le 16 Juin, à l'église Sainte-Anne, d'Amiens, a été célébré le mariage de Mlle Agnès DELARUE, fille de M. Delarue, architecte, professeur à l'Ecole régionale des Beaux-Arts, et de Madame, avec M. Jacques BALLEREAU, architecte diplômé, fils de notre excellent ami Léon Ballereau, architecte de la ville de Luçon, et de Madame L. Ballereau.

— Le 2 Juillet a été célébré à l'église Saint-Hilaire-de-Poitiers, le mariage du comte de la ROCHEBROCHARD, avec Mlle de GRAILLY.

— Le 9 Juillet a été célébré en l'église de Vouvant, le mariage de Mlle Marie ROUSSE, avec M. le docteur THOMAS de la PINTIÈRE.

A l'issue de la cérémonie religieuse, un élégant lunch de 150 couverts, a réuni au château de la Loge, les nombreux amis des deux familles Rousse et de la Pintière. Au champagne, le colonel de la Pintière, MM. Rousse et René Vallette, ont porté la santé des jeunes mariés et de leurs deux familles.

— Le 12 Juillet, a été célébré en l'église Saint-Pierre-de-Chaillot, à Paris, le mariage du comte François D'ELBÉE, lieutenant au 17e régiment de chasseurs, fils de notre éminent et très cher ami, le colonel marquis d'Elbée et de Mme née Horskier, avec Mlle Alix du CHAYLA.

— Le mariage de Mlle Yvonne de MONTI de REZÉ, fille du comte et de la comtesse de Monti de Rezé, avec le baron Jean d'OR-

Digitized by Google

FEUILLE, fils du comte et de la comtesse d'Orfeuille, a été célébré en l'église cathédrale de Nantes, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, venus de fort loin apporter leurs souhaits de bonheur aux jeunes époux.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Albert, curé de Rezé, et la bénédiction nuptiale fut donnée par M. le chanoine Robin, archiprêtre de la cathédrale, qui transmit aux mariés la bénédiction papale.

— La bénédiction nuptiale a été donnée, en l'église des Epesses, à Mlle Marie-Antoinette BUREAU, fille du dévoué maire de cette commune, et à M. le docteur PÉRIER.

— Le mercredi 20 Août 1913, a été célébré, dans l'église du Lion-d'Angers, le mariage de Mlle Yvonne de SESMAISONS, fille du comte et de la comtesse Gabriel de Sesmaisons, avec le marquis de LESPINAY, fils du toujours regretté député de la Vendée, et de la marquise, née Benoist d'Azy.

Ce mariage unit deux familles de la plus ancienne chevalerie et qui se retrouvent côte à cote dans l'histoire du duché de Bretagne et de notre région, servant pendant de longs siècles, et avec un égal dévouement les mêmes causes et les mêmes traditions.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le R. P. de Sesmaisons, grand-oncle de la mariée qui a prononcé à cette occasion une charmante allocution dont nous sommes heureux de reproduire le passage suivant, où il a fait revivre en termes d'une haute délicatesse le passé glorieux des deux familles de Lespinay et de Sesmaisons :

« Voyez quelles douces et réconfortantes garanties cette union présente. Peut-on réclamer de part et d'autre une plus grande similitude, j'oserais dire une plus complète identité dans les origines et les traditions de famille, toutes compénétrées depuis des siècles d'honneur chrétien, de catholique fidélité ? Pour les mêmes causes, vous le savez, fut versé il y a cent vingt ans le sang qui coule dans nos veines ; comment pourriez-vous le laisser dégénérer ? Pendant les derniers siècles l'histoire du vieux comté Nantais redit vos deux noms, noblement portés par toute une lignée d'ancêtres et, si j'évoque ici leur mémoire, ce n'est assurément pas pour la faire servir d'aliment à une ridicule vanité, mais uniquement pour vous engager à rester toujours dignes d'eux. Ainsi firent dans des temps plus rapprochés de nous, ne parlons que de ceux qui ne sont plus pour ne pas offenser la modestie des vivants et des présents, ceux qui ont perpétué vos familles.

» Vous avez entendu raconter, ma chère Yvonne, la belle vie et la sainte mort de votre arrière grand'père. Aux Assemblées de 1848 et 1849, il siégea, mon cher Jean, avec votre grand'père Benoist d'Azy, dont le nom si honoré retentit alors tant de fois à mes oreilles d'enfant qu'il ne s'est jamais plus effacé de ma mémoire. Tous deux participèrent activement à ce souffle généreux de véritable et sage liberté d'où sortit cette loi d'enseignement de 1850 dont l'éloge est si bien à sa place en ce beau pays d'Anjou. Et votre

Digitized by Google

père, mon cher enfant ! Vous qui comprenez si bien quel grand héritage moral il vous a laissé, le désir de votre mère bien-aimée. le désir de tous, votre désir personnel avant tout, n'est-il pas de marcher sur ses traces et de gagner sans retard avec l'aide de Dieu, ces hauteurs où son grand cœur sa générosité, l'élévation de ses pensées et de ses aspirations l'avaient porté et n'ont pas cessé de le maintenir jusqu'au terme de sa trop courte vie.?. . . . . »

Les témoins étaient pour le marié : S. A. R. Mgr le comte d'Eu et le baron Denys Cochin, député de la Seine, membre de l'Académie française, son oncle; pour la mariée, le vicomte de Sesmaisons et le duc de Brissac, ses oncles.

La quête a été faite par Mlle Elisabeth de Sesmaisons et M. Pierre de Cossé-Brissac, et par Mlle Denise de Lespinay et M. Robert de Sesmaisons.

Après la cérémonie religieuse, un lunch élégamment servi, réunit les nombreux amis des deux familles au château de l'Isle, où ils purent admirer la corbeille et les nombreux cadeaux offerts aux deux jeunes et charmants mariés.

Le cortège était ainsi composé :

Le comte Gabriel de Sesmaisons et Mademoiselle Yvonne de Sesmaisons, le marquis de Lespinay et la marquise de Lespinay, S. A. R. Monseigneur le comte d'Eu et la comtesse Gabriel de Sesmaisons, le général comte de Sesmaisons et la comtesse de Tredern, le comte de Tredern et la comtesse de Sesmaisons, le baron Denys Cochin et Mademoiselle de Lespinay, le duc de Brissac et la vicomtesse de Quénétain, le baron Jaubert et la marquise de Vesins. le vicomte de Sesmaisons et la princesse de Ligne, Monsieur Blanpain de Saint-Mars et la baronne Cochin, le vicomte de Tredern et la comtesse de Beaumont, Monsieur Louis Blanpain de Saint-Mars et Madame de Suyrot, le comte de Beaumont et la vicomtesse de Sesmaisons, le comte Benoist d'Azy et Madame Joseph Blanpain de Saint-Mars, le vicomte de Quénétain et la duchesse de Brissac, Monsieur de la Roulière et Madame Louis Blanpain de Saint-Mars, le comte de Malestroit et la vicomtesse de Tredern, Monsieur Joseph Blanpain de Saint-Mars et la comtesse Xavier de Gontaut-Biron, le comte du Boberil et la comtesse de Moustier, Monsieur de Suyrot et la vicomtesse Armand de Rougé, le comte de Moustier et Mademoiselle du Boberil, le comte de Bourmont et la comtesse de Malestroit, le comte de Villoutreys et la comtesse du Boberil, le vicomte de Curzay et la comtesse de Bourmont, Monsieur Augustin Cochin et Mademoiselle de Narcé, le vicomte Bonabes de Rougé et la princesse Isabelle de Ligne, le comte de Méhérenc de Saint-Pierre et Mademoiselle de Sesmaisons, Monsieur Bernard de la Groudière et Mademoiselle de la Roulière, Monsieur Hervé de Quénétain et la princesse Henriette de Ligne, le baron Antoine de Balorre et Mademoiselle Judith de Gontaut Biron, le lieutenant Alain de Quénétain et Mademoiselle Claire de Rougé, Monsieur Olivier de Sesmaisons et Mademoiselle de Brissac, Monsieur Charles de Rougé et Mademoiselle Elisabeth de Beaumont, M. Pierre de Brissac et Mademoiselle Hélène de Beaumont, Monsieur François de Rougé et Mademoiselle Diane de Brissac

Digitized by Google

## NAISSANCES

La vicomtesse Guy de Montillet de Grenaud, fille du distingué conseiller général de la Châtaigneraie, et de Madame Aulneau de la Touche, a donné le jour, au château des Marronniers, à une fille qui a reçu les prénoms de MARIE-CHANTAL.

— La vicomtesse Gabriel de Béjarry, née de Lauzon, a heureusement mis au monde, au château de Péré-en-Forêt, un fils qui a reçu, au baptême, le prénom d'Hubert.

— Monsieur et Madame Coignard, de Vannes, viennent de nous faire part de la naissance de leur fils qui a reçu au baptême le nom de CHRISTIAN.

— Madame Roger Treuttel vient de donner le jour, à Parthenay, à un fils qui a reçu le prénom de JEAN.

— « Aujourd'hui, 30 Août, à 7 heures du matin, sonnerie au clocher, ma compagne bien-aimée a mis heureusement au monde une fille qui a reçu le nom d'Eliane, douce fleur des cathédrales ».

Ainsi Mérovack, l'homme des cathédrales, notre compatriote Robuchon, annonce la naissance de sa fille. Félicitons-en l'original artiste.

La « douce fleur des cathédrales » et sa maman se portent comme des tours.

— Madame Alfred de Lisle a heureusement mis au monde le 2 Septembre, un fils, qui a reçu au baptême le nom de GUY.

## MONDANITÉS

A l'occasion des courses, Mme Raymond de Fontaines a donné, en sa résidence de Fontenay-le-Comte, une réception très brillante. Sa fille, la baronne Jean de Meyronnet Saint-Marc, l'aidait avec sa grâce accoutumée à en faire les honneurs.

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

M. le comte JACQUES-ALEXANDRE DE LINIERS DE BUENOS-AYRES, décédé au château de Pontjarno, le 7 Juin 1913, dans sa 80e année.

— M. MARIE-FÉLIX-ARTHUR SYMON, comte DE PÉRIGNY, ancien officier de haras, décédé à Nice, le 8 Juin 1913, à l'âge de 68 ans.

— M. JACQUES-ROMÉO-ALFRED DE LA TASTE, décédé le 8 Juin 1913, à l'âge de 16 ans.

— M. Ernest ESPIERRE, ancien maire de Fontenay-le-Comte, ancien conseiller général de la Vendée, pieusement décédé en son hôtel, à Fontenay-le-Comte, le 2 Juillet, à l'âge de 80 ans. Sa Sainteté Pie X lui avait fait la grâce de lui envoyer sa bénédiction apostolique à son lit de mort. De son mariage avec Mme de Beaupré, née Hovyn, il laisse un fils M. le comte Gabriel Espierre auquel nous offrons de nouveau nos plus douloureuses sympathies.

M. Espierre fils a remis à M. le maire de Fontenay une somme de 2,500 fr. pour les pauvres de la ville. M. Espierre père avait été administrateur du Bureau de bienfaisance. Cette libéralité est une nouvelle preuve des sentiments charitables qui ont toujours animé le défunt et sa famille.

— M. LOUIS-GABRIEL SAVARY DE BEAUREGARD, décédé le 18 Juillet 1913, à l'âge de 65 ans, en son château du Châtenay.

A ses obsèques célébrées en l'église de la Châtaigneraie, M. Paul Aulneau, le distingué conseiller général du canton de la Châtaigneraie, a fait un éloquent et délicat éloge du regretté défunt.

Nous renouvelons à la famille de Beauregard nos respectueuses condoléances.

— M. GUSTAVE-PIERRE MORAND, docteur en droit, notaire honoraire, décédé à Poitiers, le 21 Juillet 1913, à l'âge de 71 ans.

Nous prions Mme Morand, et notre distingué confrère M. Maurice Morand, avocat à la Cour de Poitiers, de vouloir bien agréer nos plus vives condoléances.

— M. l'abbé POIRIER, vicaire à la Roche-sur-Yon, mort victime de son dévouement en voulant sauver sur la plage de Bretignolle, le 17 Août, le jeune séminariste Martineau, emporté par une lame de fond.

— Madame MAURICE GUÉRINEAU, née ANNE-MARIE-CLÉMENCE BÉRAUD, décédée le 13 Août 1913, dans sa 65e année, à Sainte-Pezenne (Deux-Sèvres).

Digitized by Google

Nous renouvelons à notre excellent confrère et ami Béraud et à toute sa famille, nos plus douloureuses sympathies.

La R. M. Marie-Marthe de PICHON, assistante générale des sœurs du Sacré-Cœur, décédée à Bruxelles, le 3 Août.

Sa mort met en deuil les familles de Maynard et de Lézardière auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

— M. Lucien CORNUAU, maire du Breuil-Barret, décédé dans sa 78e année, le 25 Août 1913.

— M. Henri JACOBSEN, maire de Beaufou, décédé au château du Granit, le 7 Septembre.

Ses obsèques ont été célébrées en l'église de Beaufou, en présence d'une foule nombreuse. Le cierge d'honneur était porté par M. de Lavrignais, député. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Tenailleau, adjoint au maire de Beaufou ; Delaroze, conseiller d'arrondissement ; de Lépinay, maire de Saligny, et Renaudin, maire des Lucs-sur-Boulogne.

Avant l'absoute, M. le curé de Beaufou a fait l'éloge du parfait chrétien qu'était M. Jacobsen : au bord de la tombe, des discours émus ont été prononcés par M. Penisson, secrétaire de la mairie de Beaufou, et de Lavrignais, député.

— M. Edmond BAUDRY, ancien notaire, secrétaire des mairies de Mouilleron-en-Pareds et de Saint-Germain-l'Aiguiller, décédé le 7 Septembre 1913, à l'âge de 58 ans.

Après la cérémonie religieuse, MM. de Lattre de Tassigny, maire de Mouilleron, et René Vallette, maire de Saint-Germain-l'Aiguiller ont fait un éloge ému du regretté défunt.

Nos sincères condoléances à sa famille.

— Le R. P. Félix DESCHAMPS, des missionnaires de Chavagnes, décédé à la maison de retraite de Saint-Martin-de-Baupreau, à l'âge de 84 ans.

***

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec le plus profond regret la mort de Madame la comtesse de ROUAULT, décédée le 8 Septembre, à l'âge de 34 ans, en son château de la Cacaudière, après une longue et douloureuse maladie, supportée avec une toute chrétienne résignation.

Madame la comtesse de Rouault était l'unique fille de notre toujours regretté ami, M. Eugène des Nouhes de la Cacaudière.

Cette mort nous afflige tout particulièrement, et nous prions notre excellent ami Henri de Rouault et sa famille, de croire à la part bien vive et bien affectueuse que nous prenons à leur grande douleur.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître à la Société Française d'Imprimerie et de Librairie, le 3e fascicule (de Gourjault à Guenyveau) du 4e volume du *Dictionnaire historique et généalogique des Familles du Poitou*, par Paul Beauchet-Filleau, avec le concours des RR. PP. H. et G. Beauchet-Filleau et la collaboration pour la partie héraldique de M. Maurice de Gouttepagnon.

Ce fascicule, qui témoigne une fois de plus de la très grande érudition des auteurs et de leur consciencieux labeur, renferme les généalogies des familles suivantes appartenant au Bas-Poitou : les *Gourraud, Gouraud, Gourraud de la Proustière, Goyas, de la Grandière, Grassineau, Grelier du Fougeroux, Grelier du Puybernier, Grelier de Concize, Grellier de Maunic, Grellier de Louspère, Grignon de Pouzauges, Grignon de la Pellissonnière, de Grimouard et de Guenyveau.*

Le prochain fascicule terminera la lettre G et commencera la lettre H. Adresser les renseignements à l'auteur, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

Les souscriptions pour l'ouvrage complet sont reçues à la Société Française d'Imprimerie et de Librairie, 6, rue Henri-Oudin, à Poitiers. Nous ne saurions trop engager tous nos lecteurs à s'y inscrire.

— C'est également la Société Française d'Imprimerie et Librairie, qui vient d'éditer avec grand luxe, la *Généalogie de la famille* Parenteau (grand in-4e de 20 p. avec blason), dressée par notre ancien maître M. Parenteau du Beugnon, professeur à la Faculté de droit de Poitiers, ancien bâtonnier.

L'Ile de Noirmoutier, ses Écrivains, ses Héroines. — Tel est le titre de deux articles (mai et juin 1913), d'une excellente Revue : *La Femme catholique*. Ces articles ont pour auteur Mlle Lya Berger, dont la plume délicate et bien française a produit plusieurs estimables ouvrages en prose et en vers.

Dans une première partie, Mlle Lya Berger décrit l'Ile de Noirmou-

Digitized by Google

tier, et résume, d'une manière très personnelle et très littéraire, sa géographie, son histoire, ses charmes pittoresques. La seconde partie traite des écrivains et des héroïnes de l'Ile.

Après avoir parlé de nos célébrités scientifiques, de Piet, d'Impost, de Richer et autres, on comprend que Mlle Berger se soit intéressée à des figures féminines telles que Félicité Bévier, Suzanne Pontier, Reine Québaud, Salomé Bohêl et la vénérable mère Pelletier.

Le Journal d'un garde d'honneur de Napoléon Ier. — M. le baron de Wismes, le lettré et l'érudit nantais bien connu vient de publier un document inédit du plus haut intérêt et intitulé : *Journal du marquis Alexandre de la Roche-Saint-André, garde d'honneur de l'Empereur (1813-1814)*.

On se souvient en effet que les neiges de la Russie ayant englouti presque toute la Grande Armée, on fut forcé de la reconstituer. Dix mille jeunes gens riches se fournirent à leur frais et formèrent les régiments des gardes d'honneur.

C'est dans celui de la Vendée que s'enrôla le marquis Alexandre de la Roche-Saint-André.

— Notre savant collaborateur, M. l'abbé Baraud, qui continue à publier dans la *Semaine Catholique*, de Luçon, de précieuses notes sur les *Archives religieuses* du diocèse, nous apprend dans le numéro du 23 Août 1913, qu'on vient de découvrir dans un village du marais de Saint-Jean-de-Monts, les registres paroissiaux contenant les actes du ministère de l'abbé Ténèbre, qui traqué et saisi par les Bleus pendant la Révolution, fut envoyé en exil à la Guyane, et finit ses jours comme curé de Vairé.

Un prêtre Vendéen vient également de trouver aux Archives départementales de la Rochelle une liasse de vieux papiers concernant l'ancienne ferme abbatiale d'Orouet.

— M. Pascal Lanco, l'érudit archiviste de la Vendée, a eu l'amabilité de nous offrir le *Rapport* qu'il a adressé à M. le Préfet de la Vendée pour la session du Conseil général du mois d'Août 1913.

M. Lanco y mentionne la fouille intéressante qu'il a faite dans les vieux papiers du château de Badiole, dont un certain nombre sont venus, grâce à lui, enrichir les Archives départementales.

Parmi les pièces les plus intéressantes citons : un aveu rendu au seigneur de Rais en 1428, et un autre, deux siècles plus tard, à l'illustre cardinal de Richelieu.

— M. A. Deladouespe a publié le 1er Août 1913 (Imp. Clouzot, Niort, in-4° de 2 pages), une note sur les *Armoiries sculptées sur la*

Digitized by Google

*façade du château de la Bobinière,* de Mouchamps, d'où il appert que le blason sculpté sur la façade sud de la Bobinière est celui de la branche de la Douespe du Fougerais, et non pas celui de la Douespe de Mouchamps.

Rappelons à cette occasion que la magnifique cheminée sculptée de la salle à manger de la Bobinière est l'œuvre de M. A. Deladouespe.

— Dans son numéro du 24 Juillet 1913, la *Revue de l'Ouest* a commencé la publication d'un chapitre des *Mémoires du peintre Gudin,* qui doivent paraître l'an prochain.

On sait que notre excellent ami Edmond Béraud est le gendre du célèbre peintre de la marine.

— Notre compatriote, le docteur Bruzon, fait paraître un journal, *La France-Islamique,* destiné à soutenir nos intérêts dans les vastes régions ou des populations musulmanes vivent à l'ombre du drapeau français.

— De notre excellent collaborateur et ami, L. Charbonneau-Lassay, une très intéressante étude sur les *Sépultures franques et le culte de Saint-Maximin de Trèves, durant les temps Mérovingiens à Monterre-Sully* (Vienne). — Ext. du Bulletin des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1912.

— M. l'abbé Simon, vicaire général et doyen du chapitre de Luçon, a réuni en volume (Paris, Haton, 1913), les éloquents discours et les toasts charmants qu'il a prononcés au cours de sa longue et pieuse carrière.

Citons notamment parmi les plus belles pages de ce volume : *L'éloge funèbre du cardinal Richard,* celui de *M. l'abbé Charpentier,* curé de Luçon, le discours prononcé aux Noces d'or de Mgr Robert du Botneau, et le toast tout récent porté aux *Noces d'or de M. le curé de Vairé.*

— A lire dans le *Bulletin de la Société d'Emulation de la Vendée,* (1er fasc. 1913) : le *Patois Vendéen,* de M. l'abbé Rousseau ; les *Soirées Vendéennes,* de Ferdinand Chauvin, avec préface de Jehan de la la Chesnaye ; une notice de M. l'abbé Poirier, sur la *Découverte du tombeau de l'abbé Aszon,* à Saint-Michel-en-l'Herm ; la *Dernière prise d'armes de la Vendée, 1832,* Gautret et Crétineau-Joly.

— Vient de paraître une nouvelle édition illustrée du *Guide du Touriste aux Sables-d'Olonne et aux environs,* par notre excellent ami H. Colins.

R. DE THIVERÇAY.

Digitized by Google

## DERNIERS LIVRES REÇUS

*André-Georges Brumauld de Beauregard, Chanoine Théologal et vicaire général de Luçon*, mis à mort pour la foi, le 9 Thermidor an II (27 Juillet 1794), par M. l'abbé P. Boutin, chanoine honoraire, ancien curé de Saint-Etienne-du-Bois. (Luçon, imprimerie Pacteau, 1913. In-8° 275 pages).

— *Les Sables-d'Olonne en 10 eaux-fortes originales*, par M. Marcel Fleury avec préface de Marcel Béliard. (Mayeux, éditeur).

Les dix gravures représentent : l'*Eglise des Sables*, le *portail Renaissance de cette Eglise*, la *vue de la Chaume (les passeurs)*, la *Tour d'Arundel et la jetée*, le *Calvaire sur le remblai*, *Dans les Docks*, le *Pont et l'Eglise de la Chaume*, la *Tour d'Arundel, vue de la Chaume*, les *Chantiers de constructions*, la *Plage* et la *Ville, panorama des Sables-d'Olonne*.

Ce délicieux ouvrage a été imprimé sur Japon et les eaux-fortes tirées sur papier Velin du Marais, par les soins de l'auteur.

— *La Grand'Guerre de Vendée. — Pour le Roi*, drame historique en 6 actes et 2 tableaux, avec une lettre préface du colonel marquis d'Elbée. (Fontenay, imprimerie Fontenaisienne 1913. Grand in-8°, 131 pages).

— Pour paraître prochainement chez Bernard-Grasset, éditeur, 61, rue des Saints-Pères, à Paris, *Le Saint Empire romain germanique au temps des Investitures*, tome II des études de philosophie historique de Romulus à Guillaume II, par Henri Puiroux, docteur en droit.

R. DE TH.

---

RECOMMANDÉ AUX GOURMETS : Le RYVH, apéritif sans rival, de M. Félix Rivaud, distillateur à Luçon (Vendée).

*Le Directeur-Gérant :* RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD

Digitized by Google

Digitized by Google

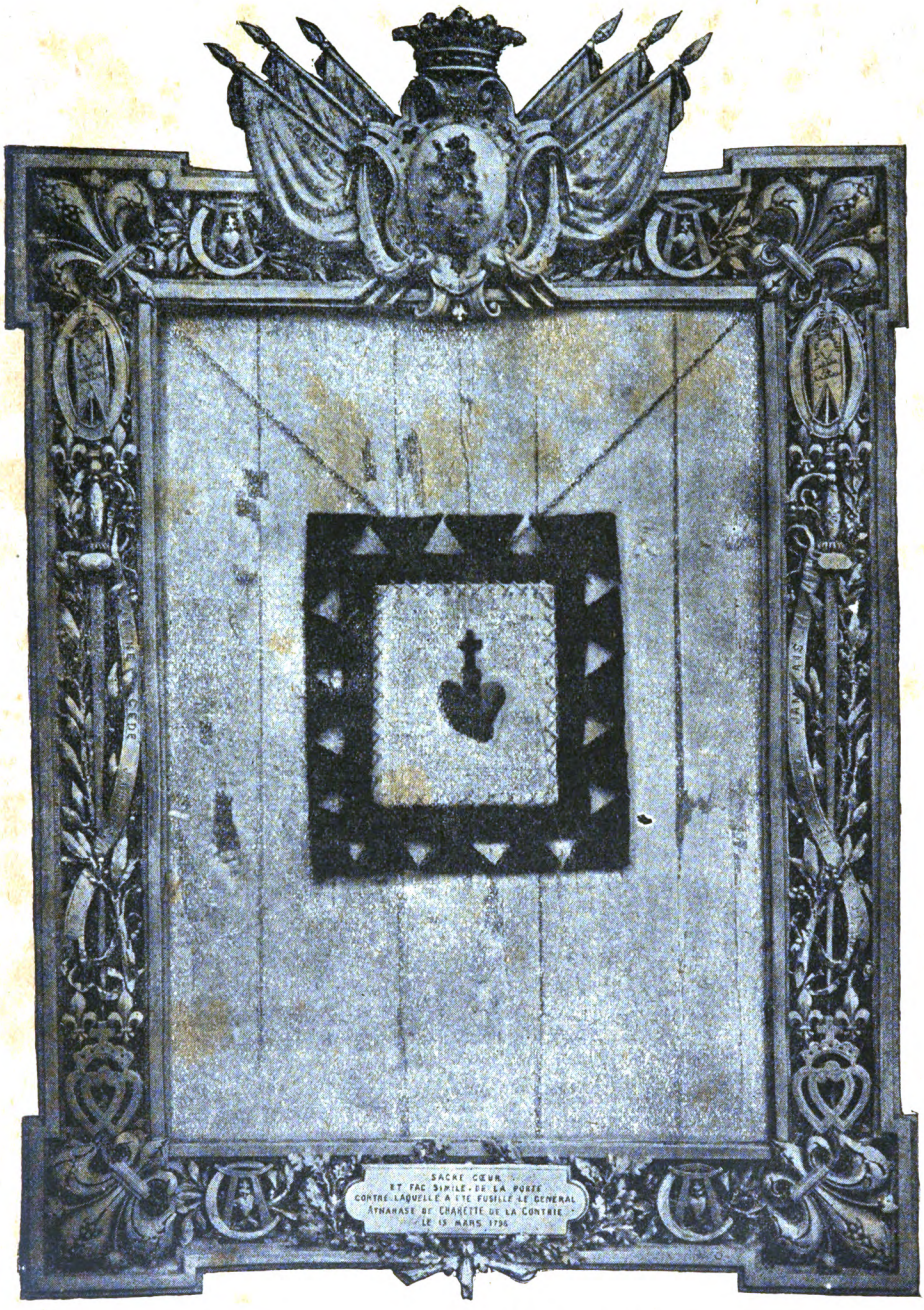


LE SACRÉ-CŒUR PORTÉ PAR CHARETTE

(Cliché Mame. *Epopée Vendéenne.*)

Digitized by Google

# LES

# « MÉMOIRES »

# DE Mme DE LA ROCHEJAQUELEIN

## ET M. DE BARANTE

(*Suite*) [1]

C'est au mois de Janvier 1810 que le baron de Barante renvoya à la marquise de la Rochejaquelein la *copie Beauvais* que celle-ci lui avait confiée ; il y ajouta la copie qu'il avait fait faire de son propre travail (2). La marquise écrivit aussitôt à son ami : « Quelle jouissance je vais éprouver ! J'ai reçu hier votre charmante lettre et la rédaction. Que n'ai-je la possibilité de la lire de suite ! Mais mes pauvres yeux, mes enfants et la maison pleine de monde vont me priver de mon bonheur. Ce ne sera que peu à peu que je pourrai m'occuper de ce cher ouvrage. Cependant j'ai dérobé quelques moments hier. J'ai parcouru quelques morceaux. J'ai trouvé le style si pur, si correct et d'une simplicité si aimable, que j'ai été enchantée de moi. J'ai vu aussi avec

(1) Voir le 3e fascicule de 1913.

(2) Le copiste trouvé par M. de Barante fut payé cinq louis par la marquise.



Digitized by Google

quelle adresse et quel soin vous avez fait rentrer dans le texte non seulement les notes, mais les choses mal à leur place. Quant à l'introduction, je la reçois en votre nom comme de vous à moi; elle me flatte et j'avoue même que je dirai cela à mes enfants et que je le pense ; mais si je conviens entre amis que je suis glorieuse de mes parents, je ne voudrais pas l'imprimer. Il y a cependant une ou deux phrases bien touchantes, que je voudrais conserver. Nous allons lire un chapitre par jour à commencer de demain. On jouit beaucoup plus en entendant lire ; ah ! si c'était vous qui lisiez ! Ce qui nous gêne le plus, c'est qu'il y a des étrangers ici auxquels nous ne voulons pas faire connaître cet ouvrage. Je vais me livrer à notre lecture avec soin, jouissance sentie et réfléchie. Louis est ici ; il assistera sans lire lui-même, car il ne peut s'empêcher de pleurer. Je ne m'entends pas en littérature, mais il me semble que c'est très difficile *d'embellir le style d'une autre personne sans en changer le caractère. Je crois que vous y avez réussi. C'est encore mon style, sans les défauts que je sentais inutilement.* J'ai lu la fin avec attendrissement. J'ai lu quand nous fûmes délivrés et réunis à Bressuire. Enfin j'ai assez parcouru pour être bien satisfaite d'une diction si agréable et si douce, si on peut se servir de ce mot ».

Quelques jours après, le 30 Janvier 1810, la marquise mandait encore à M. de Barante : « L'ouvrage est bien vôtre par le charme et l'ordre que vous y avez répandu. J'en continue avec ardeur la lecture. Je fais quelques notes sur quelques particularités embrouillés. Vous avez fait d'énormes changements dans cette partie, qui en avait tant besoin. Je m'y reconnais à présent, ce qui fait que je puis relever les dernières petites erreurs, et je crois que si l'ouvrage n'a plus rien à désirer pour le style, il n'y aura rien non plus à relever sur les faits. J'attends votre réponse sur ceux pour lesquels je vous ai consulté. Quant à la rédaction, elle me satisfait sur tous les points ; et dans cinq chapitres que je viens de lire depuis trois jours, je n'ai trouvé qu'une ligne où nous ne nous rencontrons pas. Vous me procurez une jouissance bien grande et je vous en ai mille obligations ».

Digitized by Google

C'est le 5 Février que Mme de la Rochejaquelein donna son appréciation d'ensemble : « J'ai fini avant-hier ma charmante lecture, et, s'il m'était possible de préférer une partie à l'autre, je trouverais tout ce qui est depuis les batailles de Torfou encore mieux que le reste. Je vais faire relier bien vite. Les dernières pages sont parfaites, et je vous en remercie. Enfin avec peu de changements la dernière main est mise, et si jamais je veux le faire imprimer, je n'aurai pas besoin même de relire l'ouvrage. Quant aux changements dont je vous parle, c'est bien peu de chose. Je vais vous l'expliquer. Il y en a de plusieurs espèces. D'abord, faute de votre copiste ou du mien, ou d'obscurité dans mon manuscrit, il y a beaucoup de noms propres changés. A l'article du combat de Dol, où on battit la charge, vous avez ajouté : *On ne battait jamais le tambour dans notre armée.* Je baisse les yeux sur mon manuscrit, j'y trouve la même chose mot à mot et je me confonds d'étonnement. Il y a donc de petites erreurs de ce genre qui ne sont rien. — J'avais fait trois ou quatre erreurs, que cette lecture réfléchie, lente et raisonnée, m'a fait retrouver. — Je désirerais ôter encore beaucoup de choses contre M. de Talmond. — Je voudrais mettre en note un détail que j'ai oublié de la caisse de l'armée et une plus explicative sur la lettre de M. de Puisaye. L'éloge que vous avez la bonté de faire de mon beau-frère (Henri de la Rochejaquelein) à sa mort et qui est aussi beau que vrai, me flatte sans que je l'osasse dire moi-même. J'ai aussi des questions à vous faire. Êtes-vous sûr que les Anglais désarmèrent 7000 émigrés pendant notre campagne ? Je l'ignore, ainsi que l'offre faite d'un million à Charette. A propos de Charette, j'aime à la folie ce que vous dites de lui ; c'est écrit avec justice, sagesse, et cela manquait à l'ouvrage. — En tout, il est tel que je le désirais, simple, écrit avec vous et de bonne foi. Vous avez ôté des détails peu intéressants ; tout ce qui en valait la peine est resté, et je puis dire que votre rédaction est pour moi un grand point de bonheur et de tranquillité puisque l'ouvrage est prêt. Mais l'impression, oh ! pas encore, et malgré que mon cœur m'y porte entièrement, j'y

Digitized by Google

trouve mille inconvénients majeurs. Un jour, et j'y pense avec transport, tous ceux qui vous liront pleureront les malheurs de la Vendée et surtout la mort de M. de Lescure. Jamais jusqu'à présent je n'avais eu le courage de faire la lecture suivie de mon manuscrit, et je viens de répandre bien des larmes ».

Au mois d'Avril 1810, la marquise de la Rochejaquelein renvoya à M. de Barante la copie qu'il avait fait faire de sa rédaction, avec prière de la modifier en plusieurs points. Pour cela, elle joignait à son envoi des notes qu'elle venait d'écrire et d'autres provenant d'anciens chefs Vendéens. « Je vous envoie, disait-elle, quelques notes informes (1). Je vous demande mille pardons de ne les avoir pas recopiées, je n'en ai pas eu le temps. Vous en ferez le cas que vous voudrez. Je ne tiens à aucune. — M. Soyer va vous apporter beaucoup de notes. Il faudra suivre surtout son avis sur toutes les batailles de Vihiers, qui sont si embrouillées. Toutefois je m'entête absolument sur ce qu'il y en a eu une de gagnée par les officiers qui avaient persuadé les soldats de ce que MM. de Lescure et de La Rochejaquelein étaient à leur tête, le 17 Juillet, surlendemain de la bataille de Martigné. — Vous apprendrez avec plaisir que maman se range de votre avis pour le drapeau sabré par Henri. Elle trouve l'anecdote très bonne à conserver. Mettez donc *non rayé*. — Je vous supplie d'avoir la bonté, pour mettre la dernière main à l'ouvrage, de corriger mes propres corrections, de refondre dans le texte à votre fantaisie mes notes et celles de MM. Soyer et de Beaurepaire, enfin d'examiner les six ou sept questions qui sont à la fin. — En faisant relier, j'ai fait laisser des pages blanches sur lesquelles vous pourriez faire tous les changements en faisant des renvois. Ensuite je ferai recopier une dernière fois tout l'ouvrage prêt pour l'impression sans y retoucher. Si vous voulez vous charger de le faire recopier et que vous ayez un homme sûr, je le préférerais. Quant à me renvoyer soit le manuscrit actuel corrigé ou la copie, il faudra attendre une occasion sûre.

(1) Ces notes très précieuses ont été publiées dans les *Andegaviana*, V^e^ série, p. 376-380.

Digitized by Google

J'ai toujours désiré un sommaire à la tête de chaque chapitre ; c'est une chose ennuyeuse à faire : ne vous en occupez pas, mais faites laisser un blanc suffisant. Enfin c'est la dernière fois que je vous importunerai de toute cette rédaction. Je suis honteuse de vous occuper toujours de la même chose, vous qui travaillez à d'autres ouvrages bien plus intéressants ; mais vous avez pris à cœur celui-ci, il ne s'agit plus que d'un petit degré de plus d'exactitude et je crois que jamais Mémoires n'auront été plus sincères ».

En 1813, Mme de la Rochejaquelein s'occupait toujours de ses Mémoires. Voici ce que son mari écrivait, le 18 Février, à M. de Barante : « Ma femme me charge de vous dire qu'elle a fait un changement dans ses Mémoires relativement à la bataille de Savenay. Ayant su par témoin oculaire que M. de Donissan, son père, avait soutenu le combat de Savenay jusqu'au dernier moment et n'en était sorti qu'un des derniers, ma femme a ajouté à cette bataille de Savenay des détails forts intéressants (1) ».

***

On sait que l'ouvrage parut en 1814, sous ce titre : *Mémoires de Madame la marquise de La Rochejaquelein, écrits par elle-même et rédigés par M. le baron de Barante.*

C'était l'expression de la vérité. On a pu s'en convaincre en lisant les fragments de correspondance que nous venons de publier.

Il est certain que la marquise a écrit ses Mémoires, et M. le marquis Julien de la Rochejaquelein a donné en 1889 l'édition originale.

M. de Barante a « rédigé » ce qu'avait « écrit » la marquise, et MM. Vitrac et Galopin ont publié en 1912 le travail original de l'Académicien.

(1) Le 1er Avril 1813, M. de la Rochejaquelein mandait au préfet de la Vendée : « Ma femme a fait de cette note la fin du chapitre et en efface presque tout ce qu'elle avait mis avant, de la bataille de Savenay, dans le courant du chapitre, n'y laissant que ce qui était nécessaire pour la suite de l'histoire ».

Digitized by Google

Nous avons donc entre les mains la part de chacun ; il est très facile maintenant de se rendre compte de l'étendue de la collaboration de l'un et de l'autre. *Suum cuique.*

Pour donner une idée exacte de la manière de Mme de la Rochejaquelein et de celle du baron de Barante, nous allons reproduire deux passages de leur œuvre collective.

Il s'agit d'abord de la conclusion de ses Mémoires que Mme de la Rochejaquelein envoyait à M. de Barante, le 15 Mai 1809.

Mme DE LA ROCHEJAQUELEIN

L'amnistie n'a pas terminé mes malheurs. Je ne sais si j'en écrirai un jour la suite. Les événements qui me sont arrivés depuis, sont peu intéressants, puisqu'ils ne tiennent qu'à moi au lieu que jusqu'à présent tout ce qui m'était personnel était lié à ce qui regarde la Vendée. Quelques particularités pourraient cependant mériter d'être lues par leur singularité, car jamais personne n'a été comme moi en butte aux caprices du sort. Je vais indiquer ici les principales afin de terminer mon ouvrage.

Nous rentrâmes, ma mère et moi, dans nos biens. J'eus le malheur de perdre ma fille de la coqueluche à seize mois, au moment où j'allais la retirer de nourrice. J'héritai par sa mort de la fortune de M. de Lescure. Quoiqu'elle fût extrêmement diminuée, ainsi que les nôtres, par les ventes, les droits, etc., nous nous trouvâmes encore avec la certitude d'avoir 50 ou 60.000 livres de rente quand les dégâts des guerres et des sequéstres

M. DE BARANTE

L'amnistie n'a pas terminé nos malheurs, mais ceux que j'ai éprouvés depuis ont moins d'intérêt: ils ne tiennent qu'à moi seule.

Je perdis ma petite fille au moment où l'on venait de la sevrer, à seize mois, et lorsque j'espérais la revoir. Les lois me faisaient son héritière et me donnaient tous les biens de M. de Lescure, accomplissant en cela les intentions qu'il avait consignées dans un testamaut, mais j'étais tellement livrée au chagrin que, sans les instances de ma famille et les démarches de mes amis, j'aurais peut-être laissé des collatéraux fort éloignés se partager une succession qui ne leur était pas destinée.

Lorsque la crise du 18 fructidor arriva, on s'aperçut que j'étais sur la liste des émigrés, et j'eus ordre de sortir de France, sous peine de mort, comme les autres émigrés non rayés. Il était cependant bien clair que je n'avais pas quitté la France ! Je m'en allai en Espagne, toute seule, ma

Digitized by Google

seraient réparés. Mais le 18 fructidor arriva et augmenta nos pertes. J'étais sur la liste des émigrés, ainsi que mon père et mon mari (ma mère n'y était pas, par hasard assurément). Jamais on ne voulut à Bordeaux faire d'exception en ma faveur, au moins m'accorder un délai et consulter le Gouvernement. On saisit tous nos biens. Je fus renvoyée en Espagne. Au bout de huit mois, ma mère obtint que le Ministre envoyât pour moi à Bordeaux la copie de la circulaire qu'il avait adressée en fructidor aux dix-huit départements de l'Ouest, qui autorisait tous les Vendéens et Chouans à rester chez eux, quoiqu'inscrits sur la fatale liste, conformément à la fameuse pacification de la Mabilaie qui leur rendait tous les droits de citoyen, n'ayant été mis sur la liste que parce que, pendant la guerre, ils avaient été assimilés aux émigrés. Je revins donc, le département ayant déclaré que c'était par erreur qu'on m'avait exilée et qu'on avait mis le séquestre chez moi. On s'empressa de les lever partout.

Cependant toutes les pièces ayant été préparées en mon absence pour obtenir la radiation des trois noms, d'après notre résidence non interrompue en France, nous en profitâmes pour les faire rayer par le département de Bordeaux. Les pièces furent de là à Paris. Comme à mère ne se trouvant pas sur la liste. Je passai huit mois sur la frontière d'Espagne ; je trouvai encore dans ce pays des sentiments nobles et élevés et une grande bienveillance pour les malheureux.

Cependant, ma mère obtint que je serais rappelée ; elle avait représenté que mon exil était une violation de l'amnistie et de la paix signée avec les Vendéens qui déclaraient non émigrés tous ceux qui avaient pris part à la guerre. Quelques protections firent écouter cette juste réclamation.

Je revins. Le département de la Gironde me raya de la liste des émigrés. Il fallait que cette décision fût confirmée à Paris ; il paraissait qu'elle le serait sans difficulté ; mais des ennemis inconnus ou de zélés républicains dérobèrent dans les bureaux la moitié des pièces, et je fus maintenue. Aussitôt, je reçus un nouvel ordre de sortir de France dans le délai de vingt jours, sous peine d'être fusillée ; tous mes biens furent mis en vente. Je retournai chez les bons Espagnols qui m'avaient déjà donné asile : j'y passai dix mois, et c'est là que j'ai commencé à écrire ces *Mémoires*. Après dix mois, je revins en France où toutes les choses avaient changé de face depuis le 18 brumaire.

Je retrouvai la fortune de M. de Lescure. Contre toute attente, aucune terre n'avait été vendue

Digitized by Google

cette époque il était très difficile de s'y faire rayer à cause de la foule des réclamants, je négligeai mon affaire. Je la regardais presque inutile, puisque j'étais rentrée comme n'ayant pas dû sortir et sans provisoire. Je n'y pensais plus du tout, mais des ennemis la suivaient en silence, ennemis inconnus à moi, à ma famille, qui n'avaient nulle raison de nous haïr, qui ne nous connaissaient pas poussés, disaient-ils, seulement par un zèle patriotique ou plutôt apparemment par le désir de se partager nos biens. Ils me firent maintenir tout d'un coup, ainsi que mon père et mon mari. On nous déclara émigrés, ce qui ne fut pas difficile puisqu'on soustraya 18 pièces des 30 que j'avais fournies. Je fus signifiée par un huissier de sortir de France dans deux décades, sous peine d'être fusillée, et tous mes biens mis en vente. Je suis la seule femme qui étant rentrée une fois ait éprouvé un pareil sort. Je retournai en Espagne pendant dix mois. Ce fut alors que j'entrepris d'écrire mes *Mémoires*. Je fus enfin rayée sur mes pièces. Dans tous nos malheurs, si nous trouvâmes des ennemis implacables dans des inconnus, nous trouvâmes des amis pleins du zèle le plus rare et que nous ne connaissions pas davantage.

Ma mère me pressait depuis longtemps de me remarier à cause de mon isolement. Je ne voulais pendant mon exil. En Poitou, la mémoire de M. de Lescure m'avait protégée ; des personnes que je ne connaissais point, qui n'avaient pas les mêmes opinions que moi, mirent, à mon insu, une chaleur et un dévoûment extrêmes pour me conserver les biens qu'il était ordonné de vendre.

J'étais donc libre, riche et jeune encore : ma mère me pressa de me remarier. Je pensai d'abord que je ne devais vivre que pour regretter ceux que j'avais perdus et qu'après tant de malheurs, c'était un devoir de ne plus chercher à jouir d'aucun contentement. Il me vint à la pensée de consacrer ma fortune et mes soins à quelque hospice pour secourir les pauvres blessés Vendéens qui avaient combattu près de moi et dont j'avais partagé la misère. Mais le train du monde réduit de tels desseins à n'être que des rêves de l'imagination ; dans notre siècle, on les traite de folie ; je finis par écouter les conseils de ma mère. Cependant, je ne voulais pas perdre un nom qui m'était si cher et si glorieux ; je ne voulais pas renoncer à tous les souvenirs de la Vendée pour recommencer une nouvelle existence. Il y a des circonstances auxquelles la vie entière doit toujours se rattacher. Aussi je ne pus songer à obéir à ma mère que lorsque j'eus vu en Poitou M. Louis de la Rochejaquelein, frère d'Henri. Il me sembla qu'en

Digitized by Google

pas quitter un nom que je me faisais gloire de porter et celui d'un homme que j'avais tant aimé. Mais je fus en Poitou. J'y trouvai M. Louis de la Rochejaquelein, frère d'Henri. En lisant mes *Mémoires*, on a vu combien de liens nous unissaient. Je l'épousai le 1er Mars 1802.

Depuis l'amnistie nous sommes toujours restés à la campagne ne cessant de chercher le repos et l'obscurité qui conviennent seuls aux personnes qui ont eu de grands malheurs.

l'épousant, c'était rester Vendéenne, unir deux noms qui ne devaient point se séparer, et que j'étais loin d'offenser la mémoire de celui que j'avais tant aimé. J'épousai M. Louis de la Rochejaquelein le 1er Mars 1802.

Depuis ce temps j'ai toujours vécu à la campagne, ne cherchant et ne demandant au ciel que le repos et l'obscurité qui seuls conviennent aux personnes qui ont éprouvé de grands malheurs.

Au mois d'Avril 1810, la marquise écrivait à son ami qu'elle voulait ajouter pour finir l'épître dédicatoire les lignes suivantes : « J'ai confié mon manuscrit à plusieurs Vendéens de mes amis, sur la loyauté et la sincérité desquels je pouvais compter entièrement. Je leur ai demandé de corriger les erreurs et d'ajouter tout ce qu'ils pourraient se rappeler sur la partie de la guerre où nous nous sommes trouvés ensemble. Ils m'ont fourni une grande portion des détails militaires. Enfin j'ai prié M. de Barante de refondre toutes ces notes dans le corps de l'ouvrage, de remettre à leur place et en ordre beaucoup d'articles isolés que j'écrivais à mesure que ma mémoire me les fournissait. Outre ce travail difficile, il a corrigé toute la diction et donné un style pur à mon manuscrit sans en altérer la simplicité. Il est donc plus l'auteur que moi-même de ces *Mémoires*. Ainsi il m'est permis de faire l'éloge de leur rédaction (1) ».

Sous la plume du baron de Barante, le passage est ainsi transformé : « Mon ouvrage achevé, j'ai eu occasion de le faire lire à quelques personnes de notre armée, en qui j'ai confiance ; elles

(1) A ce sujet, la marquise écrivait au baron, en lui envoyant cette note : « J'ai cherché à ajouter des vérités à ma préface, j'ai dit le moins que j'ai pu, j'aurais voulu oser en dire davantage ».

Digitized by Google

ont relevé des erreurs, ajouté des faits qui pourraient entrer dans mon cadre. Il fallait donc rédiger l'ouvrage pour insérer ces notes dans le texte, qui, d'ailleurs, était surchargé de détails inutiles, et dont le style était parfois diffus et incorrect. Je l'ai confié à M. Prosper de Barante. Son amitié l'a fait consentir à se charger de le corriger, en y conservant la grande simplicité qui seule convient à la vérité. La description du pays, dans le cinquième chapitre, est toute de lui ».

L'Abbé F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou historique*.

Digitized by Google

# JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU

## Sr DE LISLE

**Capitaine Garde-Côtes de l'Isle de Bouin**

# Journal de son premier voyage à Paris

## En 1757

(*Suite*) (1)

### DU 25 MARS 1757 (2)

Première journée. — Nous sommes partys de Nantes à cheval (4l 11s 6d) et sommes arrivés à Ancenis *Au Bon Conseil*

(1) Voir le 2e fascicule de 1913.

(2) Nous n'avons apporté à peu près aucune modification ni dans le plan ni dans le style, ni dans l'orthographe du manuscrit que nous publions, renvoyant à des notes placées au bas de la page si une difficulté se présentait. Nous avons incorporé dans le texte, mais entre crochets, ce que notre auteur avait écrit dans la marge. Les nombres en livres, sols et deniers que nous plaçons parfois en tête du récit de la journée ont été relevés par nous sur le manuscrit et indiquent quelle fut la dépense de cette même journée. Il arrive même que Jean-Baptiste Rousseau mentionne d'une manière plus détaillée la nature de ses déboursés. Mais — et nous devons le regretter — c'est une habitude qui n'a rien de rigoureux. En ce qui concerne Paris et les environs, on remarquera une grande confusion dans les promenades de notre auteur. On fera bien de se reporter si possible à un plan de l'époque, ou tout au moins au plan célèbre qui fut dressé en 1654, malgré ce qu'il offre de confus. Nous ne connaissons aucun ouvrage bien fait qui puisse servir de guide au lecteur pour ce qui concerne le temps de Louis XV. Nous signalons comme utile à consulter : *Auguste Maquet.* Paris sous Louis XIV. Garnier frères, 1889.

Digitized by Google

à trois heures, d'où nous sommes partys à 4 après midy et nous sommes arrivés sur les six heures à Varades à la *Croix-Verte*.

A trois lieues de Nantes est l'Arche-Gobert où est la première poste de Nantes à Angers, mais elle est poste et demy (1). Il y a une montée et une descente extremmement rapides et fort longues. De l'Arche-Gobert il y a deux lieues à Oudun (2), qui est situé sur le bord de l'eau ; il y a une belle tour ; ce n'est cependant qu'un bourg assés considérable. De Oudun à Ancenis, il y a deux lieues.

Ancenis est grand comme deux fois Bourgneuf, mais mieux baty et plus peuplé. En arrivant on trouve un couvent de filles qui tient des pensionnaires. Il est bien baty et paroist extremmement grand et bien airé. Il y a un chateau qui paroist avoir été fort mais les tours sont rasées. Le bâtiment n'est pas brillant. Dans la cour qui est grande est une avenue qui sert de promenade publique. Il y a un hôpital et des Cordeliers.

A une lieue d'Ancenis on trouve le château de Vers, qui est très beau. A une lieue plus loing est le *Plessix* qui appartient à M. de Janto. Les deux tiers de la maison sont rebâtis à neuf. Elle ressemble au Coin de M. Rivé. Cette maison touche le bourg de Varades qui n'est rien. M. de l'Ecochère y demeure dans une assés belle maison. Vis-à-vis Varades de l'autre costé de l'eau est Saint-Fleurent-le-Vieux (3).

2e jour. — Le 26e nous sommes partys de Varades à 6 heures du matin, et arrivés à Saint-Georges (4) à 10 heures, d'où étant partys à 11 nous sommes arrivés à Angers à une heure et demy à la Boule d'Or chez M. Faligan, rue Baudrière (5), à table d'hôte pour

| | |
|---|---|
| 1l | 9s |
| 6 | 6 |
| 7l | 15s |

(1) C'est-à-dire que la distance entre Nantes et l'Arche-Gobert dépasse de la moitié la distance qu'il y a ordinairement entre deux relais.

(2) Oudon.

(3) Saint-Florent-le-Vieil.

(4) Saint-Georges-sur-Loire.

(5) La rue Baudrière est l'une des rues les plus intéressantes du vieil Angers. Elle a conservé son caractère ancien. Une tour des anciennes fortifications y est encastrée. Très escarpée elle conduit de l'évêché au bord de la Maine, sur le quai de Ligny.

Digitized by Google

30 sols par tête ; on y est très bien. La couchée des chevaux y est de 25 sols.

A deux lieues de Varades est un petit chateau à M. de l'Ancre. Ensuitte Ingrande qui paraît très petit, mais assés bien baty. Vis à vis est la maison de la Combaudière qui paroist grande et bien batye. Elle est à gauche sur le bord du chemin de Nantes à Angers. Ils charuent (1) avec 6, 8 ou 10 bœufs et n'entrent pas un demy-pied de profondeur. Sur les charettes également (2) et ils ne gagnent que 4 livres par jour.

Il se trouve sur la route deux petits bourgs différents, distants d'une lieue l'un de l'autre. Le premier est Chantoçay (3) qui est à trois lieues de Varades. Vis à vis à droit (4) en venant de Paris se voit Montjan (5) où il y a une maison de force de Cordeliers (6) Il est sur le bord de l'eau, paroist fort seul (7) mais très bien bâty. Le second bourg susdit est Saint-Germain (8). Une lieue plus loing est le bourg de Saint-Georges qui est considérable. Il y a une communauté de Génovéfins (9), c'est-à-dire de chanoines réguliers, très bien batye. A un quart de lieue se trouve sur le bord du chemin à droit en allant à Paris le chateau de Serran, à M. Ouelche, magnifiquement bâti et à la grande (10).

(1) Ils labourent à la charrue.

(2) Forte ellipse. Sur les charrettes également sont attelés 6, 8 ou 10 bœufs.

(3) Champtocé.

(4) D'une manière constante nous trouverons *à droit* opposé à *à gauche*. Aujourd'hui nous dirions *à droite*.

(5) Montjean.

(6) Les Cordeliers sont des religieux de saint François, reconnaissables à la corde à nœud qui leur serrait la taille. On les appelait aussi *frères mineurs*. Ils avaient à Montjean un établissement qui servait à la fois de prison et de maison de correction.

(7) Sans doute l'auteur veut dire : *fort isolé*.

(8) Saint-Germain-des-Prés.

(9) Les Génovéfains qui portaient aussi le nom de *chanoines réguliers* étaient les chanoines réguliers de l'église Sainte-Geneviève, fondée par Clovis, en l'honneur de sa femme, vers l'an 500.

(10) A la grande manière. — Les noms de personnes que nous donne l'auteur sont sans doute les noms de personnes connues de son entourage.

Digitized by Google

A quatre lieues la ville d'Angers. Les approches en sont fort belles, mais depuis Ingrande jusqu'à deux lieues d'Angers le chemin est fort mauvais. Au sortir de Serran on entre dans la foraye du Fouillou (1) que l'on traverse, qui est fort grande et qui appartient au chateau de Serran.

Angers est grand, mais mal baty (2), dans le goust de l'ancien Nantes. Toutes les rues presque sont hautes et basses. Il y a un beau mail de onze cents pas de long et les arbres fort droits et très bien entretenus. Aux deux bouts du mail sont deux apantyrs (3) qui sont sous les lattes pour se sauver du mail quand il fait de la pluye. Les promenades autours de la ville sont assés amusantes. Il y a plusieurs promenades différentes plantées. Il y a quelques quartiers de la ville assez mouvants (4). Le sexe y est bien. Le nombre des églises et communautés est extraordinaire. On y bâtit une nouvelle académie très élevée et magnifique. L'évêché est peu de chose. Le présidial (5) est fort let (6) de dehors, la maison de ville est un peu mieux, l'académie des sciences n'est rien. Il y a quelques places, mais toutes irrégulières et mal batyes. La place des Halles est fort grande mais elle n'est même pas pavée partout. M. de la Cartrie y demeure. Mde Eveillon demeure dans la rue Courte. Les halles sont très belles. La place du puislory (7) est petite mais assés jolye. Bidon

(1) La forêt du Fouilloux, auprès de Saint-Martin-du-Fouilloux, est aujourd'hui considérablement réduite.

(2) A l'heure actuelle, tout est bien changé. Angers est devenu une ville moderne dans la deuxième partie du XIXe siècle. Une municipalité intelligente se préoccupe particulièrement des embellissements. Les quelques vestiges de l'ancienne ville qui subsistent tendent de plus en plus à disparaître.

(3) Il s'agit sans doute d'*appentis* recouverts de charpente où l'on pouvait s'abriter quand la pluie survenait brusquement.

(4) Animés.

(5) Les présidiaux étaient des tribunaux jugeant en dernier ressort jusqu'à 2000 livres et en première instance avec appel aux Parlements pour des sommes plus élevées. C'était en somme une juridiction intermédiaire entre les bailliages et les Parlements. Henri II les avait créés par un édit de 1551.

(6) Laid.

(7) Pilori.

Digitized by Google

y demeure. Dans toute la ville on ne compte que douze carosses, et quelques chaises de maison affreuses, il n'y en a point du tout de place.

3e jour. — Le 27e partys d'Angers à 7 heures nous sommes arrivés à Saumur environ une heure après midy à la Croix-Verte, d'où étant partys à quatre heures et demy nous sommes descendus à la Chapelle Blanche à 8 heures chés M. Piltan à la Galère qui n'est pas bien cher.

| | |
|---|---|
| 2l | 6s |
| 5 | 12 |
| 7l | 18s (1) |

La levée (2) commence environ une demy lieue d'Angers ; elle elle est bordée tout le long de petits villages fort proches les uns des autres. Le toit des maisons les plus hautes est de niveau avec la levée. Du costé de la levée tout le terrain est extremmement plat et aussi bas que la Loire. Le terrain y est très fertile, tout ensemencé. Le même terrain rapporte du grain ou des légumes, du fruit et du vin (3). Toute la levée est revêtue de tuffaux. Outre tous ces petits villages qui se touchent, il se trouve de deux lieues en deux lieues de petits bourgs. Le premier est *La Bohale* (4), le 2e *Saint-Mathurin*, le 3e *Les Rosiers* et à 4 lieues est la ville de Saumur.

Saumur est assés grand et presque tout baty en tuffau ; il y a une belle promenade couverte d'arbres le long de la rivière au bout de la maison de M. Denys. Dans l'église de Saint-Pierre il y a un Saint-Chistophle (5) d'une grandeur énorme. Il a au lieu de canne un petit mas de barque. Il y a un grand pont de bois, il y en a un autre de pierre commencé. Au dessous de ce pont de bois on pêche d'une façon singulière. C'est une espèce de moulin

(1) Il semble que le premier nombre corresponde aux dépenses de la matinée et le second à ceux de la soirée. Ce dernier est plus élevé car il faut tenir compte de la couchée de notre capitaine et de la couchée de son cheval.

(2) Digue qui enserre la Loire.

(3) Cf. Cette description avec celle de Vigny dans son roman *Cinq-Mars*.

(4) La Bohalle.

(6) Une statue de Saint-Christophe.

Digitized by Google

à l'eau et dans les nagoires (1) qui se plongent dans l'eau, il y a deux espèces de carelets montés, de sorte que l'un est en l'eau pendant que l'autre est en l'air. Dans le milieu de ce carelet est une espèce de poche percée dont l'ouverture intérieure répond à un seillot (2), percé des deux bouts qui conduit le poisson dans le batteau. De sorte qu'il n'est besoin de personne pour cette pêche-là et que cela va continuellement. Par le mesme moyen on trouve le secret de raper du tabac et de le tamiser en même temps. Cette façon singulière de moulin a été inventée depuis 2 ou 3 ans par un jeune homme de Saumur, commis aux traites (3), qui avoit cy-devant trouvé le secret de faire marcher un carosse sans chevaux (4), et réellement il en conduisit un sur la levée plus de deux lieues mais les ressorts ont toujours (5) manqués.

Le chateau est extremmement escarpé ; il domine sur toute la ville. Mais l'enceinte du chateau a bien l'air d'une prison. Il y a un puis d'une profondeur extraordinaire. Toute la dernière cour est voûtée. Et dans le milieu il y a un soupirail pour empescher l'humidité des caves (6). Depuis Saumur on ne voit plus de bœufs tirer mais ce sont des chevaux entiers que l'on charge autant qu'on ménage les bœufs au-dessous d'Angers. On y voit aussi beaucoup de mules tirer surtout du costé du chemin de traverse (7). Il y en a plusieurs qui tirent par la tête (8). Presque toutes celles qui portent le timon sur leur col (9). Depuis Saumur le long des

(1) Nageoires.

(2) Sans doute un *seau*.

(3) Les traites étaient des droits de douane qui frappaient les marchandises à l'entrée et à la sortie du royaume. Le mot *traite* vient de l'expression *traire de l'étranger* qui signifient faire venir de l'étranger.

(4) Ce carrosse sans chevaux serait donc l'ancêtre de notre automobile.

(5) Sans doute *tout-à-coup* au lieu de *toujours* qui n'offre aucun sens.

(6) Saumur est une ancienne place de sûreté donnée aux protestants par Henri II. Six ans après le voyage de J.-B. Rousseau, en 1763, on devait y établir une école de cavalerie.

(7) C'est-à-dire en pleine campagne

(8) C'est un procédé rudimentaire d'attelage encore employé dans certaines régions de l'Afrique australe, notamment par les Hottentots.

(9) La phrase est incorrecte, mais le sens ne saurait être douteux. Presque toutes elles portent le timon sur leur cou.

Digitized by Google

costeaux les maisons sont des cavernes creusées dans le tuffau. Quand elles sont un peu grandes, on bâtit la façade. J'ay vu une maison de cette espèce avoir onze croisées à petits bois, de façade.

4e jour. — Le 28e partys de la Chapelle-Blanche à 9 heures et demy et arrivés une demy lieue au delà de Saint-Mars (1) à la Croix-Verte (2) à midy et demy. D'où partys à 2 heures, nous sommes arrivés à Tours à quatre heures au Sauvage. Depuis la Chapelle-Blanche jusqu'à Tours il y a dix lieues. Le long du chemin on trouve à 4 lieues le bourg de Langays (3) et à deux lieues plus loing celui de Saint-Mars.

| | |
|---|---|
| 0l | 14s |
| 5 | 0 |
| 5l | 14s |

Tours est grand, baty dans le goust du vieux Nantes (4).

Les maisons n'y sont point élevées.

Les maisons neuves sont bien batyes en tuffau, mais on en voit peu qui soient élevées. Deux étages sont l'ordinaire. Il y a un quartier où est située une manufacture de damas (5) qui est presque tout en hotels fort vastes, mais tous bas. Au bout de ce quartier se trouve un mail long d'environ 2500 pas qui serait fort beau si les voitures et les chevaux ne passoient au milieu. A costé du mail est le boulvar sur lequel on se promène mais la promenade est fort dure. Il y a sur le chemin de la Rochelle une promenade nouvellement plantée qui croise la première qui sera fort longue et fort amusante. Il y a d'assez belles places, de belles fontaines. L'extérieur de l'archevêché a grand air. Il y a plusieurs chapitres ce qui multiplie tant les chanoines qu'aux promenades publiques on en voit plus avec les dames qu'on y voit d'épées (6).

(1) Cinq-Mars.

(2) A noter la fréquence de cette enseigne *à la Croix-Verte*. Il n'y a guère de localité qui ne l'ait eue. Peut-être serait-il intéressant d'étudier l'origine de ces enseignes d'auberge.

(3) Langeais.

(4) Tours, comme Angers, est devenu une belle ville moderne.

(5) Le Damas est un satin à fleurs sans envers qui se fabriquait originairement à Damas, en Syrie. Très à la mode au XIIIe siècle, il a perdu beaucoup de sa renommée. Tours fabrique encore des draps, des tapis, des soieries.

(6) Peut-être y a-t-il là une ironie, une des seules de la relation.



Digitized by Google

Je crois qu'il y a là six chapitres différents. Dans l'église de Saint-Gatien (1), qui est métropole, il y a l'horloge qui est assés curieux. Elle ne sonne point le Caresme ny les jours de sermon parce qu'elle cause trop de distraction. L'église ressemble à Saint-Pierre de Nantes. Les femmes sont bien à Tours et elles ont bonnes façons (2). Les hommes paroissent y avoir bonne contenance.

5e jour. — Le 29e partys de Tours à 8 heures, nous sommes arrivés sur les 10 heures à Amboise aux Trois-Marchands ; d'où partys à une heure et arrivés à 6 à Blois au Dauphin.

| | |
|---|---|
| 1l | 18s |
| 5 | 12 |
| 7l | 10s |

A un quart de lieue au-dessus de Tours est le couvent de Marmoutier de Bénédictins (3). Il s'y tient ordinairement cent religieux, et quelquefois dans les Assemblées générales, ils s'y trouvent près de 400. Le bâtiment est superbe. Il n'y a point de solivaux. Il y a voûtes sur voûtes. Dans tout l'embas les caves sont voûtées et généralement tout le premier étage. La maison est toute batye en pierre blanche et en tuffau. Elle paroist toujours neuve. Il y a beaucoup d'architecture et de sculpture. L'église est magnifique, le sanctuaire est renfermé d'une balustrade de marbre au milieu de laquelle il y a deux portes de bronse très bien travaillées. Il y a deux degrés qui paroissent avoir une direction contraire en partant et qui vous conduisent au même but. Le réfectoire de la communauté a 150 pas de long.

Pour entrer dans la ville d'Amboise (4) qui est à 6 lieues de Tours, il faut traverser un pont de bois long de 300 pas. La ville

(1) Dédiée à saint Gatien, évêque de Tours, en 251. Il y mourut : ce fut un des premiers évêques martyrs des Gaules. A citer la cathédrale Saint-Martin dont notre auteur ne nous dit rien.

(2) Voilà qui les venge de cette boutade d'un Anglais, peut-être légendaire, qui les jugeait toutes, comme son hôtesse, rousses et acariâtres.

(3) Fondé, à 2 kilomètres de Tours, par l'évêque saint Martin, en 371. Les travaux des moines de l'ordre de Saint-Benoît qui y résidèrent en étaient particulièrement remarquables.

(4) Deux souvenirs historiques sont liés à Amboise. En 1560 ce fut la *Conjuration* dirigée par Condé dans le but d'enlever le roi François II. En 1563 (19 Mars), la *Pacification* donna la liberté du culte aux protestants.

Digitized by Google

est peu de chose. Il y a cependant une communauté et un présidial. Le chateau est fort escarpé. Il n'y a point de lieutenant du roy. C'est un intendant de M. le duc de..... qui y demeure, lequel est grand maistre des eaux, bois et forayës. Dans le chateau il y a une tour fort haute dans laquelle on monte en carosse. Dans le chateau auprès de la chapelle du roy on voit un bois de cerf qui a 13 pieds de longueur. Ses costes ont 8 pieds de long et le nœud de sa gorge a deux pieds et demy de tour. A 4 lieues d'Amboise est le chateau de Chaumont (1) qui appartient à M. de la Clartays. Il est très bien baty.

Blois est à 10 lieues. Le soir et le mauvais temps ne nous ont pas permys de le voir. Il paroist assés grand. Il y a une très belle fontaine qui jette abondamment de l'eau par six clefs de face. Il y a un fort beau pont par sus lequel on passe. Les parapés ont environ 10 pieds de large.

En revenant de Paris je l'ay vu. Blois n'est pas bien grand, un peu plus qu'Amboise. Les rues sont hautes et basses. Il y a une chambre des comptes ; un évesché qui est fort élevé qui domine sur la rivière. Il a des terrasses magnifiques, des avenues sur ces terrasses les plus élevées, des parterres au-dessous ; il découvre de son balcon et de ses terrasses sur la rivière autant que la vue peut s'étendre. Au-dessous de l'évesché est la promenade publique qui est le long de la rivière. Elle est petite mais fort bien plantée et toute sablée. Il n'y a pas un siège. L'évesché est élevé au-dessus de plus de 300 pieds. Sa situation est des plus heureuses ; c'est ce qu'il y a de plus beau à Bloys. Il y a dans une église de la ville (2) une confrérie (3) au-dessus du tableau de laquelle on voit Saint-Hubert qui à la chasse aperçoit un cerf sur le front duquel est un crucifix planté entre ses deux

(1) Construit sous François 1er ce château fut une des résidences favorites de Catherine de Médicis.

(2) Sans doute l'église Saint-Nicolas, du XIIe siècle.

(3) On appelle *confrérie* une compagnie de personnes associées pour quelques exercices de piété. Les plus riches possédaient une chapelle. Mais toutes dédiaient à une église un tableau rappelant les occupations de ses membres. Les figures représentées étaient souvent celles des chefs de la confrérie.

Digitized by Google

bois. Et au-dessous est écrit cet événement et il est rapporté comme un fait constant. Dans la même église est une confrérie de convalescents. Au-dessus de son tableau est celui d'un malade à qui on donne les saintes huiles. Une partie de la famille y est présente. La figure du mort est naturelle ; la physionomie du 2e prestre qui tient les huiles est parlante ; il y a un petit enfant que l'on voit pleurer. La servante qui lève la couverture de son maître est aussi très bien. C'est le plus beau tableau que j'aye vu même à Paris. Il y a un chateau assés grand et qui seroit beau s'il étoit entretenu ; on y voit l'emplacement d'un beau degré que Gaston (1) vouloit y faire faire ; j'ai vu l'endroit où le duc de Guise fut assassiné (2), la cheminée où il fut brûlé ; le cardinal de Guise ayant vu son frère tout fumant et tout en sang, et pour avoir répondu qu'il voudroit tenir la tête de Gaston fut fait passer aux oubliettes (3). C'est au haut du chateau dans une chambre où vous entrés ; il y a dans le milieu un rond que lorsque vous marchés dessus s'enfonce, et vous tombés à plus de 300 pieds de profondeur où il y a des pointes de fer et des lames coupantes pour vous recevoir. Il a été commis beaucoup de meurtres dans

(1) Nous ignorons de quel Gaston il s'agit. Sans doute y a-t-il erreur de la part de Jean-Baptiste Rousseau.

(2) Henri Ier de Lorraine, dit le Balafré, 3e duc de Guise, né en 1550, mort le 23 Décembre 1588. A l'âge de 16 ans il s'était distingué en Hongrie contre les Turcs. Il prit part aux guerres de Religion et se battit à Jarnac et à Montcontour. En 1569 il força Coligny à lever le siège de Poitiers. Il est un des principaux auteurs responsables de la Saint-Barthélémy (24 Août 1572). En 1576 il organise la Sainte Ligue pour la défense des catholiques et en reste le maître jusqu'à sa mort. Pendant la guerre des trois Henri, il battit à Vimory et à Aulneau les troupes allemandes engagées au service des Huguenots. Il fit une entrée triomphale à Paris et inquiéta le roi dans le Louvre le 12 Mai 1588 : il était alors le véritable maître de la capitale. Depuis la mort du duc d'Anjou qui survint en 1584, il aspirait au trône et peut-être y aurait-il réussi, si Henri III, pendant les Etats-Généraux de Blois, ne l'avait fait assassiner par les Quarante-Cinq.

(3) Louis de Lorraine, cardinal de Guise, frère de Henri le Balafré, né en 1555, mort en 1588. Il devint archevêque de Reims en 1574, à 19 ans, cardinal en 1578. Beaucoup plus homme d'épée que d'église il joua un rôle important dans les affaires de la Ligue. C'est pour avoir gravement offensé le Roi pendant les Etats de Blois, qu'Henri III le fit assassiner, le matin du 24 Décembre 1588.

Digitized by Google

ce chateau-là. Il y a à costé du chateau, des jésuittes qui y tiennent un collège (1).

6e jour. — Le 30e partys de Bloys sur les 7 heures, nous sommes arrivés à Saint-Laurent-des-Eaux, à 11, d'où partys à une heure, nous sommes arrivés à Orléans à 6 heures à la Nasse chés Boucher.

| | |
|---|---|
| 2l | 13s |
| 6 | 10 |
| 9l | 3s |

De Bloys à Saint-Laurent-des-Eaux, il y a 8 lieues. C'est un très petit bourg et de Saint-Laurent-des-Eaux à Orléans on en compte encore 8. Le long du chemin la vigne y est plantée par seillon et à chaque sept (2) il y a plusieurs piquets ; la vigne n'a presque pas de souche et elle a l'air de framboisiers ; quand le raisin commence à serrer, on lie tout le sarment par le haut, dans une poignée, comme des framboisiers. On la bêche à la pelle (3).

Orléans est grand, les maisons sont anciennes, mais on y bâtit aujourd'hui du beau. Plusieurs maisons en brique sont fort jolyes. La place du Maltois sera très belle quand elle sera achevée. Elle est bordée d'un très bel hôtel tout neuf pour M. le duc d'Orléans (4) ; et son intendant y demeure à costé. On doit y bâtir un hôtel de ville qui est aujourd'hui fort peu de chose. Le mail est environ de la longueur de celui d'Angers, mais bien plus airé. Le boulvar autours de la ville est garny de 3 rangs d'arbres ce qui forme une jolyë promenade. L'évesché est assés beau, n'a rien de magnifique dans son ameublement. L'évêque à son entrée a droit d'ouvrir les portes à tous les prisonniers, excepté certains criminels qu'il ne peut absoudre ; mais il leur donne la liberté de se sauver jusqu'à ce qu'ils soient repris. Les prisons sont toujours pleines (5). L'évêque dernier à son entrée donna la

(1) Créés en France en 1534 par Don Inigo Lopez de Loyola, ils devinrent les seuls véritables éducateurs de la noblesse et de la bourgeoisie jusqu'à la Révolution de 1789.

(2) Sillon-cep.

(3) Il y avait là bien des sujets d'étonnement pour notre auteur. Dans la région qu'il habitait on devait laisser jusqu'à nos jours la vigne pousser librement, se bornant de temps à autre à rétablir le sillon et à le bêcher.

(4) Petit-fils du Régent et père de Philippe-Égalité.

(5) Ce qui n'a rien d'étrange étant donné l'ampleur de la coercition sous l'Ancien Régime.

Digitized by Google

grâce à 800 prisonniers et en renvoya 700 pour se sauver s'ils pouvoient, Dans une chambre de l'evesché, est représentée son entrée avec une femme et son enfant qui demande grâce pour l'avoir tué. Voicy son histoire. Cette femme avoit 2 enfants, l'un au berceau, et l'autre âgé d'environ 2 ans. Le second, voyant sa mere tuer un poulet, luy demanda pourquoy elle luy coupait le coup (1). Elle répondit que c'étoit parce qu'il avoit fait le méchant et qu'on faisoit de même aux petits enfants qui l'étoient. Elle sort; son petit enfant se met à pleurer; l'aisné l'entend, prend un couteau, luy coupe le col. Sa mère rentre, il va à elle, luy dit que son petit frère a fait le méchant, qu'il luy a coupé le col. La mère le voit égorgé qui du premier mouvement donne un coup si fort à son fils qui l'avoit fait qu'elle le tue. L'évêque lui donna sa grâce (2).

La cathédrale Sainte-Croix est magnifique et sera immense quand elle sera finie ; elle sera plus de deux fois plus grande que Saint-Pierre de Nantes.

A Orléans il y a une belle porte de fer appelée la porte de Paris. Cette porte enfile la Rue Neuve qui traversera toute la ville. On y fait un très beau pont. Il y a plusieurs maisons dont la façade est toute peinte en marbre. La levée finit à Saint-Dié, 12 lieues au dessous d'Orléans (3).

(1) Cou.

(2) Voilà qui est évidemment fort moral et prouve qu'il ne faut jamais mentir aux enfants.

(3) Près Blois.

Léon. Dubreuil.

*(A suivre).*

Digitized by Google

# L'ÉNIGME

## DE SAINT-MICHEL-EN-L'HERM

[La rédaction primitive de cette note remonte à 1892. — Je la communiquai alors à de Lapparent qui l'a mentionnée dans les deux dernières éditions de son *Traité de Géologie.*

A cette première rédaction j'ai surtout ajouté : 1° le dernier alinéa de la page 350 et le premier de la page 351 ci-après, en réponse à la Notice de la carte géologique à 1/80.000 et au Mémoire inséré par M. Pervinquière dans l'annuaire de la *Société d'Emulation de la Vendée*, pour l'année 1892; 2° quelques remarques en réponse à l'article de *La Nature*, du 4 Mai 1913, et 3° (pages 360-361), un parrallèle entre les bancs de Saint-Michel-en-l'Herm et de Beauvoir-sur-Mer, en réponse à la communication faite le 4 Juillet 1912, par M. le docteur Marcel Baudouin à la Société d'anthropologie. — P. V.]

---

C'est une singularité géologique qui a été bien souvent décrite et sur laquelle on a beaucoup discuté.

A six kilomètres de la côte Vendéenne, entre les Sables-d'Olonne et la Rochelle, en face de l'Ile de Ré et près du gros bourg de Saint-Michel-en-l'Herm, on voit se dresser au dessus des prairies monotones et sans arbres, coupées de canaux et de talus, qu'on nomme « le Marais », un groupe de collines aux contours arrondis et aux assises régulièrement étagées, qui apparaissent de loin comme les lignes de gradins de deux amphi-

Digitized by Google

théâtres de sens contraire et juxtaposés, formant la double boucle d'un S énorme : ces collines, au nombre de trois, sont entièrement constituées de coquillages, maintenant réduits à l'état de chaux friable, que la simple pression des doigts réduit en poussière. Elles étonnent autant par la pauvreté de leur végétation que par la singularité de leurs formes. Elles s'élèvent de huit à douze ou treize mètres au-dessus de la plaine environnante et pénètrent, dit-on, de trois à quatre au-dessous, dans les vases asséchées, anciennes alluvions marines, dont est formé le Marais.

## I

La première colline (Fig. I), que contourne au Nord la route de Luçon est la plus élevée et la plus massive : longue de 180 mètres, large de 100 et haute de 12 à 13, elle représente 18,000 mètres de superficie et, approximativement 200,000 à 250,000 mètres cubes de volume. La colline la plus méridionale a, en plan, la la forme d'un V très ouvert, dont chaque côté mesurerait 220 mètres de longueur, avec une épaisseur moyenne de 30 à 40.

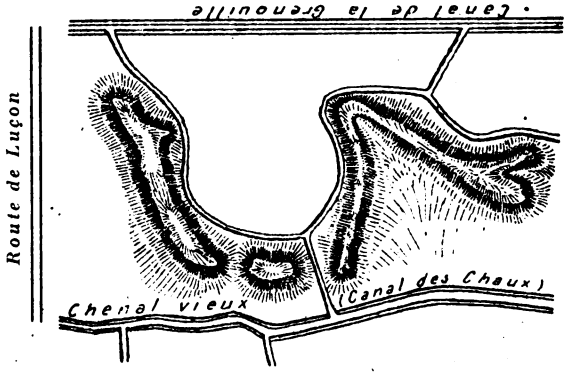


Fig. I. — *Plan des Montagnes d'huîtres de Saint-Michel-en-l'Herm vers 1696 (d'après Claude Masse).*

Entre les extrémités Ouest de ces deux collines, et formant trait d'union, s'en place une troisième qui a la forme d'une pyramide rectangulaire tronquée, dont la base mesure 80 mètres de long sur 25 de large. L'ensemble, figurant un grand S, ainsi que je

Digitized by Google

viens de le dire, présente un développement de 720 mètres, une superficie de trois hectares et un volume de 400 à 500,000 mètres cubes, en y comprenant la partie sous-jacente des massifs. Pour donner l'idée d'un pareil amas, il suffira de dire qu'il alimenterait pendant plus de vingt ans le marché aux huîtres de Paris, exception faite des *Portugaises*, qui, du reste, ne sont pas de véritables huîtres, mais ce que les naturalistes appellent des gryphées.

C'est à l'historien protestant La Popelinière, vendéen et propriétaire d'une maison de campagne située sur la colline calcaire de la Dune, à moins de 500 mètres de nos amas de coquillages, que l'on en doit la première description. Voici comment il s'exprime dans sa *Vraye histoire des choses mémorables*, imprimée en 1573 à La Rochelle (1) : « Les montagnes toutes d'huistres » rendent l'autre singularité qui, par grande merveille, se voit à » la Dune, tout joignant Saint-Michel... Mais pour savoir dire » comme ces montagnes se sont faites, là, les plus savans s'y sont » toujours desferrez ; ceux du pays même y ont perdu leur latin. » Je croy que la mer, en se perdant, laissa cette quantité d'huis- » tres vives et jointes unes aux autres. Puis, délaissées de la » mer qui peu à peu se retira par delà Saint-Michel, moururent » entassées comme vous les voyez... »

La Popelinière qui est un observateur attentif et un esprit judicieux, fait une remarque importante, que les témoins des siècles suivants ne reproduiront pas et d'où l'on peut conclure que l'origine des dépôts en question était relativement récente ne remontant pas au-delà de quelques siècles. Il constate, en effet, que « venans à fouir et creuser ces montagnes pour y » descouvrir les huistres, en sort un odeur fort puant et infect, » en quelqu'endroit que vous touchiez. De fait, estans ouvertes, » le dedans n'est que terre et pourriture, en laquelle s'est trans- » muée le corps de l'huistre ».

(1) Son livre est d'un esprit élevé et impartial ; ses adversaires ne lui en surent nul gré ; mais ses coreligionnaires ne le lui pardonnèrent pas : l'injustice des deux partis le contraignit à aller mourir en exil, loin de sa patrie.

Digitized by Google

Claude Masse, ingénieur du roi Louis XIV, auquel on doit la plus belle carte qui ait été faite de nos côtes de l'Ouest, à la fin du XVII[e] siècle, a dressé le premier plan connu de ces énigmatiques montagnes (1). Mais c'est seulement au début du XIX[e] siècle, en 1814, que Fleuriau de Bellevue, membre correspondant de l'Académie des Sciences, a, pour la première fois, étudié la question d'un point de vue scientifique et avec une rare pénétration, dans un mémoire reproduit au tome 35 du *Journal des Mines*. Il relève les particularités que présentent ces curieux dépôts, « témoignage irrécusable du séjour que la mer a fait sur » cette partie de notre territoire » et énumère les huit espèces de coquillages, tous contemporains, qui les composent et qui sont, par ordre d'importance, l'huître commune, la moule, la petoncle, l'éclair, le balane, le murex, le buccin et le sabot. — « J'ai sous » les yeux, écrit-il, ces différentes coquilles ainsi que les pareilles » de nos rivages, que j'ai vues vivantes, et je ne peux aperce- » voir la plus petite différence entre les unes et les autres. Les » deux valves, tant des huitres que des moules et des peignes » (petoncles) sont presque toujours réunies ».

D'autres dépôts de mollusques d'espèces modernes existent au-dessus du niveau de la mer actuelle en deux ou trois points du Marais vendéen, notamment à Beauvoir-sur-Mer, dont nous parlerons plus loin ; mais, nulle part, on n'a rencontré une aussi extraordinaire accumulation que celle de Saint-Michel-en-l'Herm. « J'ai consulté, ajoute notre auteur, divers pêcheurs pour con- » naître les rapports qui peuvent exister entre ces buttes et les » véritables bancs d'huîtres, dont le sommet n'est jamais ou pres- » que jamais découvert par la mer. J'ai appris que ces bancs sont » en général parallèles aux courants et qu'ils sont très irrégu- » liers dans leur surface et leurs contours. Près de la côte, où » ils portent le nom de *bancs de terre*, ils ont peu d'épaisseur et » sont disposés en gradins horizontaux, comme les couches de

(1) Ce plan, à l'échelle de 1/5000, figure à la page 57 du *Recueil des plans de Poitou et d'Aunis* par Claude Masse, aux Archives du Ministère de la Guerre.

Digitized by Google

» roc calcaire sur lesquelles ils se sont formés ; mais, plus loin » du rivage, ils sont situés beaucoup plus bas et ils ont une grande » épaisseur. La drague qui traine à leur surface tombe souvent » tout-à-coup, ce qui indique des flancs très rapides et de grandes » inégalités dans leurs pourtours. Leur étendue est enfin très » variable, on en connaît de fort courts et d'autres qui ont jusqu'à » 500 toises de longueur (1) ».

On rencontre sans doute des coquillages loin des mers actuelles à des altitudes plus ou moins grandes, dans les Alpes ou les Pyrénées et notamment dans la Plaine de Vendée même, au milieu des assises géologiques diverses, depuis le Silurien ; « mais, fait remarquer Fleuriau, presque tous ces corps marins » fossiles appartiennent à des espèces différentes de celles qui » vivent dans nos mers d'Europe, tandis que les buttes dont il » s'agit paraissent entièrement formées par des dépouilles de nos » espèces modernes. — Il y a ici une sorte d'énigme ou de pro- » blème à résoudre ».

## II

Le problème ainsi posé, il y a un siècle, a été repris et débattu bien souvent depuis par les géologues et les géographes qui se sont, pour la plupart, beaucoup plus laissé guider par des idées préconçues et des théories générales, qu'ils ne se sont attachés à l'observation attentive des circonstances et des faits locaux.

Dominés à la fois par l'observation des exhaussements de

(1) L'étude consacrée dans *La Nature* du 4 Mai 1913 à nos « Montagnes coquillières » contient une erreur manifeste lorsque l'auteur y allègue que les bancs d'huîtres modernes (*ostrea edulis*) ne dépassent jamais 80 centimètres à un mètre de hauteur : nous pourrions apporter de nombreux témoignages contraires ; nous nous bornons à celui de Fleuriau de Bellevue, en faisant remarquer qu'ici et pour se défendre contre l'envahissement des alluvions, les coquillages n'ont pu se développer qu'en hauteur.

Quant au désordre constaté dans les bancs, l'auteur de l'article aurait pu avec un peu d'attention, reconnaître qu'il est dû pour une grande part à la désagrégation produite par l'affaissement de la masse, résultant de la friabilité de plus en plus grande des coquilles qui se brisent sous la simple pression des doigts. — Il n'est que juste d'ajouter que la cause première du désordre de l'intérieur des bancs se rattache aux conditions mêmes dans lesquelles s'est fait le soulèvement, ainsi que je l'expliquerai ci-après.

Digitized by Google

rivages sur nombre de points du globe, notamment dans les régions boréales, et par la conjecture moderne de la lente évolution des assises géologiques au cours des âges, tous les savants contemporains qui ont porté leur attention sur le singulier phénomène de Saint-Michel-en-l'Herm n'ont voulu retenir, dans la recherche qu'ils poursuivaient, que le fait de l'élévation au-dessus du niveau de la mer de bancs de coquillages qui, de toute évidence, n'ont pu vivre qu'au-dessous de ce même niveau ; et sans étudier les circonstances locales, sans examiner la constitution et l'étendue du terrain où le phénomène s'est produit, sans s'arrêter un seul instant à cette remarque que ces bancs coquilliers représentent une surface de quelques milliers de mètres seulement au milieu et au-dessus de 100.000 hectares d'alluvions déposées pendant des milliers d'années à un niveau resté invariable, ils ont subordonné à l'accident local, — infiniment petit, explicable en soi avec un peu d'attention, — le fait général, certain, indiscutable de la formation naturelle des 100,000 hectares de Marais par la même action de l'Océan qui agit encore aujourd'hui par les mêmes moyens, au même niveau ; et, depuis cinquante ans, nos savants contemporains ont, contre toute évidence, accepté la conclusion de Delesse et de Quatrefages que non seulement il y aurait eu émersion, dans le passé, ce qui serait déjà une conclusion manifestement érronée, mais « qu'une émer- » sion lente, un exhaussement séculaire s'opère sur les côtes de » la Saintonge, de l'Aunis et de la Vendée (1) ». Or, je soutiens et

(1) Delesse, *Lithologie des Mers*, p. 434. — Quatrefages, *Souvenirs d'un naturaliste*, t. II, p. 357. — Je dois ajouter que ce dernier auteur adopta par la suite une autre explication, encore moins admissible, qui avait déjà été signalée au XVII[e] siècle, et d'après laquelle les huîtres auraient été aux mains des habitants de Saint-Michel-en-l'Herm de *simples matériaux employés à la construction de digues ou d'abris de leur port.* — Lapparant, dans la 5[e] édition de son *Traité de Géologie* mentionne une autre hypothèse que la simple vue des lieux me paraît contredire de la manière la plus manifeste et, d'après laquelle, la formation de nos buttes coquillières aurait été le résultat d'un soulèvement instantané dû à des eaux artésiennes. — Enfin, à une date toute récente (mai 1913), une dernière version a été donnée qui pourra satisfaire les âmes crédules, et d'après laquelle on devrait se résigner à voir dans nos singuliers monticules de coquillages une lointaine et mystérieuse manifestation de caractère religieux édifiée par la main de l'homme à une divinité d'un temps incertain qu'on ne nous révèle pas.

Digitized by Google

je prétends démontrer l'immuable stabilité depuis plusieurs milliers d'années, — probablement depuis l'ouverture de l'Atlantique — et l'exact nivellement des alluvions qui ont formé le Marais Vendéen et Charentais sur les 100.000 hectares de son étendue, entre les côtes de la Vendée et de la Charente-Inférieure, d'une part, et Challans, Luçon, Fontenay, Niort, Rochefort et Marennes, d'autre part.

Examinons le problème avec toute l'attention qu'il comporte.

Le département de la Vendée comprend trois régions géologiquement et ethnographiquement très distinctes : le Bocage, terrain Précambrien ; la Plaine, calcaire Jurassique, et le Marais, alluvion marine moderne. Il y a même deux Marais Vendéens, celui du Nord, dont l'alluvion s'est déposée dans l'anfractuosité des schistes précambriens de l'embouchure de la Loire, appelée baie de Bourgneuf ; et celui du Sud, qui doit seul nous occuper et qui s'est substitué à l'ancien golfe de formation Jurassique du Poitou, entre Niort et le Pertuis Breton, sur le cours inférieur de la Sèvre Niortaise. (Fig. II et III).

Le golfe du Poitou, qui pénétrait ainsi jusqu'à près de cinquante kilomètres dans les terres, vers Niort, est évidemment le résultat d'une faille qui s'est produite le long de la soudure du calcaire de la Plaine et des schistes Précambriens du Bocage, postérieurement à la dernière transgression Supra-Jurassique, que les eaux ont plus tard approfondie. Semé de dix-sept îles, témoins de l'ancien fonds de la mer jurassique, qui émergent maintenant à 10, 15 et 25 mètres au-dessus du Marais, et dont l'Ile de Ré, encore entourée de l'Océan, formait l'avant-garde (1), il était loin de présenter le caractère d'érosion superficielle que Quatrefages

— Hypothèse toute gratuite et dépourvue de vraisemblance si l'on réfléchit que l'alluvion sur laquelle reposent les bancs de coquillage a été abandonnée depuis moins de dix siècles par la mer et qu'on ne connaît pas, à cette date, une religion comportant un culte aussi étrange.

(1) La mer entourait ces 17 îles à une époque géologiquement récente, 8000 ans, d'après Bouquet de la Grye, mais non pas au cours de la période historique, comme tendrait à l'accréditer la carte itinéraire de l'*Hiérosolimitain de l'an 333* reproduite dans le tome IV de la *Géographie de la Gaule romaine* d'Ernest Desjardins.

Digitized by Google

lui a attribué. Fleuriau de Bellevue a, au contraire, très justement remarqué sa grande profondeur ; et les ingénieurs des Ponts et Chaussées auxquels on doit la série des monographies qui forment l'ouvrage *Les Ports maritimes de France* ont confirmé son observation : l'alluvion, de caractère moderne, qui forme le sol du Marais, depuis Niort jusqu'à la baie de l'Aiguillon, a une épaisseur générale d'environ 20 mètres et descend à 25 à 27 mètres et au-delà.

Aussi, combien de siècles n'a-t-il pas fallu pour opérer le comblement d'une pareille cavité de 60.000 hectares ! Et, fait de haute signification qu'il importe de retenir, sur toute cette étendue de 60.000 hectares, de même, du reste, que sur les 30.000 hectares du Marais Vendéen du Nord et les 15.000 hectares du Marais Charentais, le niveau auquel s'est fixée l'alluvion est celui-là même des moyennes marées de son grand transporteur l'Océan moderne (1).

Au temps de La Popelinière, entre 1550 et 1570, la mer était déjà retirée jusqu'à une lieue « par delà Saint-Michel, où le canal » encore existant, le chenal vieux, formait un port fort commode, » auquel aboutissaient les maréants vivants de la pesche, que les » chasse-marée alloient porter par tout le Poitou et la Haute- » Bretagne. » Malgré cela et jusqu'à nos jours, on a appelé « îles » les diverses éminences calcaires du Marais. La carte de Claude Masse qui a été dressée vers 1696 figure dans leur état actuel,

(1) La mer a continué d'apporter ses alluvions au même niveau depuis des siècles, à partir de Niort jusqu'au Pertuis Breton, dans le marais du Sud, et à partir de Challans jusqu'à l'île de Bouin, dans le marais du Nord. Non seulement le sol n'y a subi nul exhaussement durant ce long intervalle, mais on constate, au contraire, aussi bien au Nord qu'au Sud, qu'à une certaine distance de la mer le sol a éprouvé une légère dépression de 80 centimètres à un mètre, où séjournent les eaux durant plusieurs mois de l'année ; c'est le *Marais Mouillé*, dont la faible dépression est évidemment due à la lente évaporation et au tassement des vases argileuses de fond, dont l'ouvrage *Les Ports maritimes de France* va nous dire l'importance. Aussi, tous ceux qui ont écrit sur le Marais Vendéen ont-ils fait la remarque que c'est à proximité de la mer, sur les dernières terres conquises et dont le tassement n'est pas achevé, que se cultivent les céréales ; plus loin, dans la zône depuis longtemps émergée, on a les prairies. (Voir notamment le résumé du mémoire de Mourain de Sourdeval dans la *Statistique de la Vendée* de Cavoleau).

Digitized by Google

avec leurs canaux de dessèchement, leurs terrains de culture et leurs prairies, Champagné, Saint-Michel-en-l'Herm, la Dune, etc..., qu'il désigne malgré cela du nom d'îles. Ni de ces appellations, ni des actes notariés qui les reproduisent, il ne faut conclure, comme on l'a fait dans nombre de livres, que ces territoires fussent alors entourés de la Mer. M. Edgard Bourloton, observateur judicieux à qui l'on doit plusieurs monographies intéressantes sur la Vendée, estime que, malgré son appellation persistante d'île, Maillezais, en particulier, n'a pas subi le contact des eaux de l'Océan depuis vingt-cinq siècles. L'assèchement des alluvions vers Saint-Michel-en-l'Herm est sans doute plus récent, et peut être placé aux environs du x[e] siècle. Il est remarquable, en tout cas, que les *Annales* des Bénédictins, dont l'Ordre a occupé le monastère de Saint-Michel depuis l'année 680 de l'ère chrétienne, le qualifie *in eremo*, dans le désert, sans jamais lui donner le nom d'île.

Les maîtres de l'hydrologie moderne et, à leur tête, Bouquet de La Grye (1), sont d'accord pour attribuer principalement à la Gironde et très accessoirement à la Charente l'origine des vases argileuses et calcaires qui ont comblé non seulement le golfe du Poitou, mais aussi la baie de Bourgneuf, à l'embouchure de la Loire et même la baie du Morbihan, sur la côte de Bretagne.

Bouquet de La Grye en trace ainsi le cycle : aussitôt leur déversement dans l'Océan, les eaux de la Gironde, entraînées vers le Nord jusqu'à la hauteur de l'île d'Ouessant, mais non absorbée par le *gulf stream*, tournent sur elles-mêmes et redescendent au Sud, partie entre l'île de Noirmoutier et la baie de Bourgneuf, partie dans l'entonnoir du Pertuis Breton où, bientôt resserrées entre l'île de Ré et le promontoire d'Aunis, elles s'arrêtent enfin et se déchargent de leurs vases. — Bouquet de La Grye a même calculé que, à raison de 2.500.000 mètres cubes par an, la formation de ces dépôts, qui représentent aujourd'hui 20 milliards de mètres cubes, a dû commencer il y a 8000 ans.

(1) *La Dynamique de la Mer*, in-8°, Paris 1882. — Voir aussi les *Ports maritimes de France*, tome V, p. 614.

Digitized by Google

Les vases argilo-calcaires de la Gironde ainsi promenées à travers l'Océan, s'y sont chargées, avec les organismes des infiniment petits de la faune marine superficielle, de précieuses récoltes d'azote, de potasse, d'iode et de chaux, où les cultures les plus intensives de nos Marais se sont alimentées durant des siècles, sans qu'il ait été besoin de leur apporter d'autres engrais.

Ainsi déposées au cours des âges, ces alluvions ont formé le vaste et monotone, mais très fertile Marais dont le niveau, durant ce long espace de temps, aussi bien à la porte de Niort qu'au bord du Pertuis Breton ; aussi bien à Challans et à Rochefort qu'aux îles de Noirmoutier, de Bouin et de Ré est demeuré invariablement celui des marées moyennes de l'Océan, à cinq mètres au-dessus de la basse mer et un mètre au-dessous des grands mouvements d'eau de syzygie. — Je ne vois vraiment pas comment on pourrait concilier cette observation générale et d'une vérification facile avec l'hypothèse toute gratuite de la « lente et » séculaire émersion des rivages de la Saintonge, de l'Aunis et » de la Vendée ».

M. Boisselier, dans la notice de la carte géologique de Fontenay à 1/80.000 et, après lui, M. Pervinquière, dans l'étude qu'il a consacrée, il y a vingt ans, aux buttes coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm (1), ont atribué à la région qui nous occupe une série d'oscillations, depuis l'époque Pliocène jusqu'à nos jours, que rien, à mon avis, ne vient attester et que tout, au contraire, contredit : ils ont relevé notamment le fait de l'existence, à six mètres d'altitude, autour du golfe de l'Aiguillon, sur l'accore des collines qui bordent notre Marais, « d'un cordon » formé de sables et graviers quartzeux roulés, avec fossiles des » falaises voisines et coquilles brisées appartenant à des espèces » qui vivent encore sur nos côtes, notamment à l'*ostrea edulis* », dans lequel ils prétendent trouver la preuve que le niveau de la mer, à un moment donné de l'ère moderne. a correspondu à cette altitude.

(1) *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, 1893.

Digitized by Google

Ces auteurs se sont alors certainement trompés : lorsque les vagues de la mer soulèvent contre une paroi résistante des vases argileuses arénacées et coquillières comme celles qui constituent notre Marais, les parties argileuses se délaient et glissent, laissant en place les graviers et les coquillages : l'altitude de 6 mètres du cordon observé est celle à laquelle le mouvement des vagues et le vent, élèvent avec une progression continue vers le Sud les dunes des sables venus de la Loire et entraînés, dans la même course finale, avec les vases argileuses de la Gironde.

## III

Ayant ainsi rendu la stabilité à notre Marais, recherchons quelle est sa constitution intime.

Ce qui frappe tout d'abord le regard lorsque l'on parcourt le Marais Vendéen, c'est l'absence de tout arbre jusqu'à cinq et six lieues de la mer. En effet, — sauf sur les îlots, émergences du sous-sol Jurassiques dans lequel a été creusé le golfe, — nulle essence d'arbre ne parvient à vivre sur les alluvions encore humides après des siècles et tout imprégnées de sel dans leurs parties profondes.

Le mémoire de Fleuriau de Bellevue et l'ouvrage *Les Ports maritimes de France* nous donnent à cet égard des indications très précises : « Le sol n'a de consistance qu'à la surface ; la » solidité décroît en descendant ; des sondes enfoncées jusqu'à » 80 pieds n'ont rapporté que de la vase détrempée ». Fleuriau partait de là pour faire cette supposition, à laquelle il ne s'arrêta du reste pas, mais qu'il faut retenir, « que les bancs d'huîtres de » Saint-Michel auraient pu être soulevés jadis s'ils sont pour » ainsi dire à flot dans cette pâte molle ».

J'ai pu, moi-même, il y a quarante ans, me rendre compte de la nature de ce sol, à l'occasion de la construction de l'écluse de la Pointe-aux-Herbes sur le canal de Luçon, à 3 kilomètres de la mer, soit à une distance correspondant à un peu moins de la moitié du chemin qui sépare nos collines coquillières de Saint-Michel de la côte. Le sol est formé à cet endroit d'une



Digitized by Google

croûte ferme et résistante de 8 à 10 mètres d'épaisseur et d'une couche de vase de 12 à 15, que les pilotis, de vrais arbres, sur lesquels a été bâtie l'écluse, traversaient pour aller prendre leur appui sur le fond calcaire de l'ancien golfe. « Ces travaux, » — dit la notice des *Ports maritimes*, — ont donné lieu aux » plus grandes difficultés : les fondations des têtes d'écluse ont » été fermées d'un grillage reposant sur des pieux (des arbres) » de 15 à 18 mètres de longueur ».

En un mot, le Marais est une masse vaseuse desséchée qui repose sur une autre masse vaseuse plus ou moins en voie de dessèchement et dont l'état d'humidité, en partie dû à la nature argileuse et saline de ces vases, paraît entretenu par des eaux souterraines provenant soit de la mer, en glissant entre l'argile et le calcaire, soit de sources du sous-sol Jurassique, comme celles que l'on voit émerger au milieu des anciennes îles, notamment à Saint-Michel-en-l'Herm.

## IV

Examinons maintenant où et comment ont dû se former les bancs de coquilles décrits plus haut et par suite de quelles circonstances ils ont été amenés au niveau où ils se trouvent actuellement.

Si l'on se reporte à la carte de cette région qui fut dressée vers la fin du règne de Louis XIV par Claude Masse (1), dont la figure II ci-dessous est la réduction, on voit que les bancs se sont formés au débouché du couloir orienté du Nord-Ouest au Sud-Est qui séparait les îlots calcaires de Saint-Michel et de la Dune et avait donné passage aux eaux du Lay, avant le détournement artificiel qui leur fut imprimé au XIVe siècle par les moines de l'abbaye.

(1) Les cartes de cette région par Claude Masse sont une des richesses des Archives du ministère de la guerre. Etablies à l'échelle de 1/30.000, elles sont, par l'abondance et la précision des détails, en même temps que par le fini de l'exécution, très supérieures à celles de Cassini ; elles donnent, en particulier, d'une manière beaucoup plus exacte la disposition de nos « Montagnes d'huîtres ». — Il serait à souhaiter qu'avec les moyens dont on dispose aujourd'hui, un éditeur donnât une reproduction d'un document aussi précieux pour la géographie.

Digitized by Google

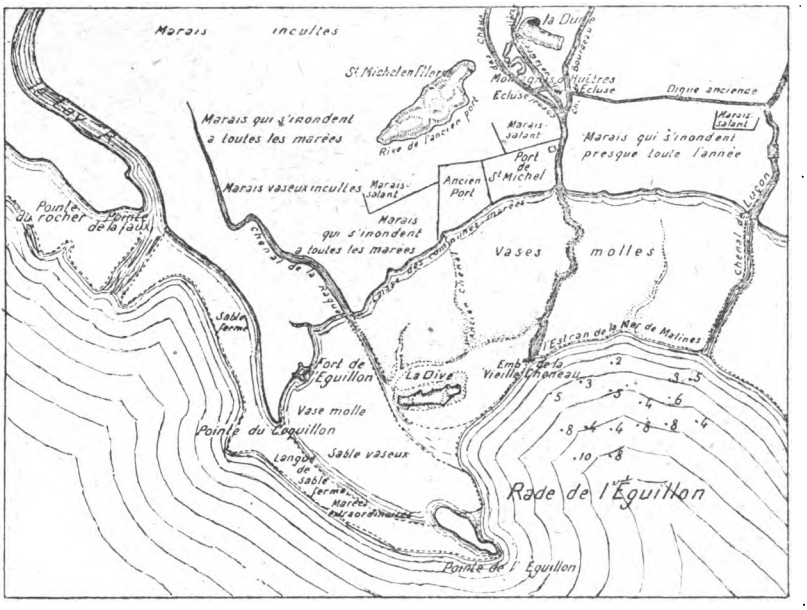


Fig. II. — *Rade de l'Aiguillon* et région de Saint-Michel-en-l'Herm vers 1696 (d'après Claude Masse).

Tous les bancs d'huîtres que l'on a observés sont au point de rencontre des eaux salées et des eaux douces qui concourent à leur alimentation ; ils sont d'ailleurs placés, par rapport à la mer, dans des conditions telles que leur sommet ne découvre jamais : c'est, on le conçoit, la condition primordiale de leur existence.

Or, d'une part, les basses mers descendent à cinq mètres au-dessous de la surface cultivée du Marais actuel ; et, d'autre part, le sommet des montagnes d'huîtres, telles qu'elles sont constituées à Saint-Michel, s'élève entre huit et douze mètres au-dessus de la même plaine. Si, comme il faut le supposer, les coquillages qui les composent ont vécu sous l'eau en occupant les uns par rapport aux autres les positions dans lesquelles on les voit actuellement, on doit admettre que chaque assise des bancs se trouvait aux moins à dix-sept mètres au-dessous de sa situation actuelle, le sommet affleurant les plus basses mers.

Digitized by Google

C'est à cette profondeur et dans ces conditions que les coquillages sont nés et qu'ils se sont développés, élevant assises sur assises leurs ramparts contre l'invasion toujours montante des sédiments, jusqu'à la limite des eaux permanentes de basse mer, où ils durent s'arrêter. La mer, continuant son œuvre de comblement, les recouvrit : privés d'aliment, d'eau et d'air, ils ne tardèrent évidemment pas à périr. Mais enfermés dans le linceul que leur a fait l'alluvion de la mer, il se trouvèrent protégés par le milieu salin contre la fermentatiou. De nouvelles générations de pêcheurs passèrent bien des fois sans doute avec leurs barques au moment du flot au-dessus des bancs oubliés, ne soupçonnant pas d'ailleurs que dans un lointain avenir des montagnes se dresseraient là.

La mer finit par se retirer elle-même devant les alluvions qu'elle avait élevées au niveau de son propre flux, à cinq ou six mètres au-dessus des anciens bancs. Puis, commença le rôle des eaux pluviales, qui, lentement infiltrées à travers l'argile, vinrent atteindre le sommet des bancs et diluer le milieu salin dans lequel les coquillages étaient plongés. La fermentation longtemps entravée, commença son œuvre; les gaz de décomposition, ammoniaque, acide sulfhydrique, acide carbonique et leurs composés : sulfhydrate et carbonate d'ammoniaque, envahirent bientôt la partie supérieure de la cavité occupée par les coquillages. L'eau saline fut refoulée par la pression des gaz et, avec elle, disparut toute entrave au développement de la fermentation.

Les vases argileuses au milieu desquelles les huîtres ont été progressivement emprisonnées peuvent être considérées jusqu'à un certain point comme une masse liquide visqueuse et homogène : ces vases pèsent 2000 à 2300 kilos par mètre cube, alors que les huîtres elles-mêmes, disposées par bancs et asséchées par la compression des gaz, en pèsent à peine 800.

Or, lorsqu'un corps plus léger plonge dans un liquide, même visqueux, de densité supérieure, il subit une sous-pression qui tend à l'élever et dont la force est représentée par la différence des densités des deux corps appliquée à son propre volume.

Digitized by Google

La sous-pression exercée, dans les conditions envisagées ici, par chaque mètre carré des bancs, hauts de 12 mètres en moyenne en y comprenant la partie sous-jacente, et surmontés de 5 mètres de vase, oscillera entre 15.600 et 16.800 kilogrammes et représentera, pour la surface de 35.000 mètres carrés des trois bancs de coquillages, une force de 540 à 580 millions de kilogrammètres ; en d'autres termes, la sous-pression atteindra près de une fois et demie le poids à soulever. Mais, à cette force, il y a lieu d'en ajouter une autre qui a pu apporter un effort supplémentaire considérable, c'est l'action des gaz de fermentation, lesquels en accroissant leur volume, ont écarté latéralement les vases, réduit l'épaisseur de l'alluvion de recouvrement et l'ont probablement rompue dans une explosion finale.

La matière fermentescible des huîtres représente 80 à 90 kilos par mètre cube. Que l'on en suppose le quart convertie en gaz de fermentation sous le même volume, on verra s'ajouter alors un effort considérable à la force de soulèvement déjà en excès des sous-pressions dont nous disposons : c'est dire combien a été facile et naturelle la surrection des bancs de Saint-Michel-en-l'Herm, partant de leur niveau d'origine au milieu des vases liquides, pour se fixer à leur niveau actuel au-dessus de l'alluvion du Marais Vendéen.

On remarquera que cette hypothèse se concilie à la fois avec l'observation de l'historien La Popelinière sur les odeurs de fermentation qui se dégageaient encore au XVI[e] siècle et avec l'apparence tant extérieure qu'intérieure des bancs ; les flancs extérieurs maintenus par l'argile d'alluvion conservant toute la régularité des rangs superposés des coquilles (1), tandis que la masse intérieure, latéralement comprimée par le poids des vases dans l'effort de soulèvement, subissait un dérangement plus ou moins étendu.

(1) Cette régularité des *assises extérieures* des bancs — que l'article de la *Nature* du 4 mai 1913 a contestée, — était indéniable et a été remarquée par tous les observateurs jusque vers 1870, notamment par Fleuriau et Quatrefages. Si elle se distingue moins, en bien des points aujourd'hui, c'est par suite de la désagrégation de plus en plus grande des coquilles, que les plus faibles chocs réduisent maintenant en poussière.

Digitized by Google

J'invoquerai un dernier argument que je soumets à l'opinion des chimistes. Auprès des collines en question, existe un puits dont les eaux m'ont paru présenter une saveur alcaline prononcée. Je me suis demandé si l'on ne se trouvait pas là en présence d'un reste de bicarbonate de soude dû à la réaction de l'ammoniaque et de l'acide carbonique de fermentation sur le chlorure de sodium de l'eau de mer : ce qui aurait représenté la mise en action du procédé Solvay par la Nature elle-même plusieurs siècles avant le brevet.

La même explication rendrait probablement raison du phénomène rapporté par Agrippa d'Aubigné au premier siège que subirent les protestants de La Rochelle, en 1573 : au moment où les vivres commençaient à s'épuiser, « le havre fut rempli d'une » monstrueuse quantité de sourdons et de petoncles, ce qu'on » n'avait jamais vu en ce lieu (1) », et apparut aux assiégés comme une miraculeuse intervention de la Providence.

Il est probable que les travaux du siège avaient, sans qu'on s'en rendît compte, asséché un banc souterrain de coquillages qui fut par la suite soulevé par les gaz de fermentation.

## V

A quelle époque rapporter le soulèvement que l'on vient de décrire et qui, par les circonstauces où il s'est produit, constitue un phénomène géologique si particulier et si curieux ?

On n'a que des renseignements historiques très vagues et souvent contradictoires sur la région des côtes de France qui nous occupe. Il est impossible de préciser le moment où a été définitivement conquise par l'homme sur la mer telle ou telle région. On sait seulement que la plupart des îlots calcaires, — témoins de la période Jurassique au milieu de l'alluvion moderne, — notamment les plus rapprochés de la mer, Saint-Michel-en-l'Herm, le Dune et la Dive, ont été habités et ont probablemen

(1) Agrippa d'Aubigné. — *Histoire universelle*, t. II, p. 55.

Digitized by Google

porté des temples (1) avant et durant l'occupation romaine. Une abbaye de Bénédictins, qui n'a disparu qu'à la Révolution, avait été fondée vers 680 sur le premier de ces îlôts, *ad mare situm*, en mer ou au bord de la mer, lit-on dans la *Gallia Christiana* (2).

Détruite en 877 par les Normands, qui dévastèrent la contrée, tuant et saccageant tout jusqu'à une grande distance de la mer, l'abbaye, après deux tentatives infructueuses en 974 et 1011, suivies de nouveaux pillages et de nouvelles dévastations des pirates du Nord, ne fut relevée qu'en 1047.

Si l'on rapproche de notre carte moderne de l'Etat-Major à 1/80.000 (dont la figure III ci-après est la réduction), les indications très précises de la carte de Claude Masse, vers 1696, qui est reproduite ci-dessus *(page 353)*, avec les cotes de niveau des laisses de la mer aux environs immédiats de Saint-Michel-en-l'Herm, on pourra mesurer avec une grande approximation l'assèchement progressif des alluvions dans le passé (3) et on en tirera la conclusion que, très probablement, la mer recouvrait encore au x^e^ siècle, ou venait à peine de quitter l'emplacement sur lequel se dressent aujourd'hui nos « Montagnes d'huîtres ».

(1) Saint-Michel-en-l'Herm, *in eremo* « dans le désert » ont traduit les Bénédictins, sans se soucier de l'impropriété du qualificatif. Ne serait-ce pas plutôt Saint-Michel-Hermès ? Benjamin-Fillon, qu'il faut toujours consulter sur les choses de la Vendée comme le guide le plus perspicace et le plus sûr, admet qu'un temple de Mercure a existé au temps des Romains sur l'îlot qui nous occupe. — On a remarqué que le christianisme a souvent substitué l'archange Saint-Michel au dieu payen Mercure, que les Romains avaient érigé sur les points culminants des territoires conquis. La même substitution a eu lieu sur un autre point de la Vendée et s'est traduite par l'accouplement au moins bizarre des deux noms ennemis Saint-Michel-Mont-Mercure, que les moines ont traduit pendant des siècles *Mons Mal-Malchus. In eremo*, pour Hermès n'est pas plus inadmissible que *Malchus* pour Mercure : ce serait, dans les deux cas, un solécisme probablement voulu.

(2) Tome II, p. 1418.

(3) Au moment où Claude Masse dressait sa carte, vers 1696, la mer entourait l'île de la Dive ; aujourd'hui elle en est éloignée de deux kilomètres et trois digues l'en séparent. La Pointe de l'Aiguillon, formée de sables venus de la Loire, s'est d'ailleurs, entre 1696 et 1910, avancée de 4 kilomètres et demi, avec une progrersion annuelle moyenne de 20 mètres, qui se continue très régulièrement encore aujourd'hui.

Digitized by Google

Fig. III. — *Baie de l'Aiguillon* et région de Saint-Michel-en-l'Herm vers 1910 (d'après la carte de l'Etat-Major).

Ce serait donc durant la période qui s'écoule de 877 à 1047, entre la destruction et le relèvement de l'abbaye, en l'absence de tout témoin lettré et probablement de tout être humain — car les « habitants mêmes avaient disparu », dit la *Chronique de Maillezais* — que je placerais volontiers le soulèvement des collines de coquillages de Saint-Michel et l'abandon par la mer de l'alluvion sur laquelle elles reposent.

Une nouvelle population qui n'avait point connu l'état de choses antérieur, n'aura pas eu de raison de s'étonner à la vue des trois collines qui avaient surgi.

Un souvenir vivace, qui se concilie avec cette hypothèse, est d'ailleurs resté dans les traditions populaires de la région. « Une » surélévation fortuite du sol », qui avait chassé la mer de la Vendée, se serait produite en une seule nuit, vers le x^e^ ou le xi^e^ siècle, si l'on en croit des témoignages restés persistants

Digitized by Google

dans le Haut-Marais, vers Maillezais et Niort, « il y a six ou sept » cents ans », écrit l'abbé Joussemet, dans un mémoire adressé en 1755 au père Arcère, l'historien de la Rochelle (1).

On comprend à merveille que le soulèvement qui se sera produit à côté de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm dévastée et abandonnée, loin de tout témoin, ait été ressenti jusqu'au fond du Marais en y produisant l'impression d'un brusque soulèvement du sol (2). Ces témoignages populaires, persistant à travers les siècles, concordent avec la description de Fleuriau de Bellevue disant à propos des collines de Saint-Michel : « C'est un véritable » banc que la mer ne semble avoir abandonné que depuis peu » de siècles : on dirait presque peu d'années ». Ces témoignages concordent également avec la découverte, rapportée par le naturaliste Quatrefages, de pièces de monnaie remontant à Charles VI et avec le récit de La Popelinière constatant, à la date de 1570, des restes de fermentation dans les mystérieuses collines. Il est parfaitement admissible, en effet, que dans le sol d'argile et le milieu salin que j'ai décrits, les gaz lourds de la décomposition, acide carbonique et acide sulfhydrique, aient eu leur fermentation ralentie et leur dégagement arrêté pendant plusieurs siècles avant d'être entraînés par les eaux pluviales dans les couches sous-jacentes.

(1) *Mémoire sur l'anicenne configuration du littoral poitevin*, par Ch.-L. Joussemet, curé de l'Ile d'Ieu, 1755, imprimé en 1876 à Niort. — La première mention qui soit faite de ce brusque soulèvement figure dans un mémoire anonyme adressé à Le Nain, en 1738, qui place l'événement en 1465, la veille de la Toussaint. Allard de la Resnière, avocat à Niort, dans une brochure imprimée à Fontenay-le-Comte, en 1807, donne la date de 1463. Enfin, au cours d'un procès devant le tribunal de Niort, en 1847, à propos du marais de Benet, les demandeurs et les défendeurs ont encore rappelé ce souvenir, en le faisant remonter, les uns au VIII^e^, et les autres au X^e^ siècle. *(Note de M. Edgard Bourloton)*.

(2) Le Marais inférieur, vers Luçon, Saint-Michel-en-l'Herm et la mer, est beaucoup plus pauvre en souvenirs historiques, ayant eu la malchance, après toutes les dévastations que les Normands lui avaient infligées du IX^e^ au XI^e^ siècles, de subir un désastre presque aussi grand pendant les guerres de religion du XVI^e^ siècle. En raison de sa situation et de la puissance de ses fortifications, le monastère de Saint-Michel avait alors reçu en dépôt les archives et les trésors de Luçon, des communes et des monastères avoisinants. Emporté d'assaut en 1568, il n'en subsista ni un seul défenseur, ni un seul souvenir ; tout fut anéanti

Digitized by Google

## VI

On rencontre sur plusieurs points du Marais Vendéen d'autres dépôts d'huîtres modernes plus ou moins comparables à ceux de Saint-Michel-en-l'Herm, mais beaucoup moins importants.

M. le docteur Marcel Baudouin a communiqué à la Société d'anthropologie, le 4 Juillet 1912, les observations très minutieuses qu'il a faites sur un dépôt semblable, dès longtemps connu, existant à Beauvoir-sur-Mer, dans le Marais Vendéen du Nord, en face de l'île de Noirmoutier.

Je suis porté à croire, d'après les remarques faites par les savants qui ont étudié le problème depuis cinquante ans, que nous nous trouvons là en présence d'un DÉPÔT NATUREL tout à fait analogue comme origine et formation à celui de Saint-Michel, mais *en partie remanié par la main de l'homme.*

Ce que l'on nomme encore aujourd'hui la BUTTE, à Beauvoir, m'apparaît comme le reste d'un ancien banc naturel qui est né, s'est développé dans la mer, a été recouvert par les alluvions et enfin soulevé par les sous-pressions, dans les mêmes conditions que les bancs de Saint-Michel-en-l'Herm.

Par la suite, vers le X^e^ ou le XII^e^ siècle probablement, — et ici j'adopte la chronologie du docteur Baudouin, — lorsque l'on a voulu mettre en valeur les alluvions que la mer venait d'abandonner, comme on n'avait pas sur place et jusqu'à une assez grande distance de matériaux d'empierrement, on a emprunté à la BUTTE de Beauvoir, dès lors soulevée, les coquilles d'huîtres dont elle était formée pour consolider une étroite chaussée qu'on établit sur plus d'un kilomètre, vers l'île de Bouin ; on emprunta au même dépôt les matériaux d'appui des fondations du château fort qui fut élevé, dans le même temps, pour défendre le village contre les invasions des Normands, alors fréquentes dans le Marais du Nord, comme dans le Marais du Sud.

Je ferai remarquer enfin que si l'on doit admettre une même origine de formation et de soulèvement pour les bancs de Beauvoir et de Saint-Michel-en-l'Herm, — et il semble difficile de ne

Digitized by Google

pas le faire, — on ne saurait méconnaître une différence profonde dans leur état actuel ; autant, en effet, le remaniement est manifeste à Beauvoir et s'explique par l'état des lieux au moment du retrait de la mer et par l'absence d'autres matériaux d'empierrement jusqu'à une grande distance ; — autant l'allure générale et toute l'apparence extérieure des collines de Saint-Michel-en-l'Herm témoignent de la réalité de bancs naturels. Quant au trouble des coquillages observé à l'intérieur de ces derniers bancs, les conditions mêmes du soulèvement en rendent suffisamment compte.

Comment croire, d'ailleurs, que, en un endroit où l'on avait, à moins de trois cents mètres de là, à la Dune comme à Saint-Michel même, d'excellents matériaux aujourd'hui encore universellement employés dans tout le Marais pour les bâtiments et pour l'empierrement des routes, on se soit imposé ce travail formidable de pêcher *cinq cent mille mètres cubes d'huîtres vivantes*, — car on insiste sur les *huîtres vivantes* ? — Et, pour quoi faire ? Bon Dieu ! — On nous a dit successivement ; *l'abri d'un port* ; — puis : *un chemin ;* — enfin : *l'autel d'une divinité énigmatique.*

Il semble prouvé que l'ancien port de Saint-Michel n'a jamais été où sont les huîtres ; on ne voit pas, d'autre part, à quel trajet aurait répondu le zigzag que dessinent les bancs, ni quelle divinité a jamais exigé de ses fidèles pareil sacrifice.

## VII

On m'excusera d'avoir longuement analysé un phénomène en réalité assez simple. Il m'a semblé utile d'entrer dans ces détails et de grouper en un faisceau solide le plus grand nombre de faits et de témoignages concordants, de manière à laisser le moins possible de prise au doute.

Le fait d'ailleurs que j'ai essayé de mettre en relief peut n'être pas sans valeur pour la science géologique, et surtout pour la géographie. Trompés dans l'interprétation du phénomène que j'ai cherché à expliquer, les géographes ont enseigné d'une

Digitized by Google

manière à peu près unanime jusqu'à ces dernières années que les côtes de l'Ouest de la France « ont été et sont encore progres-» sivement soulevés d'un mouvement lent et continu ».

Je n'hésite pas à affirmer qu'un examen un peu attentif de la question fera ressortir l'erreur dans laquelle tant de personnes sont ainsi tombées. Qu'on prenne dans La Popelinière le récit du siège de Saint-Michel-en l'Herm par les protestants, en 1568, et, en particulier, la description du débarquement et du transport de leurs canons à travers le Marais ; que l'on se demande ce que serait la même opération aujourd'hui et l'on conclura que le niveau du rivage n'a pas varié depuis 345 ans.

Le dessèchement du Marais, poursuivi depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours (1), a nécessité une succession de travaux formant en certains endroits deux étages de canalisations superposées qui se commandent les unes les autres avec des pentes à peine perceptibles de quelques centimètres par kilomètre. L'un de ces canaux, et non des moindres, passe, par exemple, sous deux rivières importantes, l'Autise et la Vendée. Le fonctionnement régulier de pareils ouvrages n'est-il pas la démonstration péremptoire que le soulèvement hypothétique de près de 20 mètres qu'on allègue et qu'on veut même montrer se continuant de nos jours, n'a pas eu lieu.

Les rivages ne forment pas une région indéfinie. Leur exhaussement n'aurait pu se produire sans amener une cassure à la limite du sol stable ; cette cassure serait visible, les eaux s'y seraient arrêtées, auraient été retenues ou déviées. Or, rien de pareil n'a été constaté (2). Il est inadmissible d'autre part, que les alluvions qui portent les bancs coquilliers de Saint-Michel, et dont on peut calculer l'avancement année par année, aient été

(1) Dès le IVe siècle, Eumène parle du soin avec lequel les habitants du Poitou dessèchent les Marais en creusant des canaux pour l'écoulement des eaux. (*M.* Bourloton, dans *Paysages et Monuments du Poitou*, 1886).

(2) L'existence du *Marais mouillé* à une certaine distance de la mer ne saurait être invoquée comme un argument dans ce sens. Ainsi que je l'ai expliqué plus haut, le tassement qui s'est produit est le résultat naturel de l'assèchement des vases de fond.

Digitized by Google

amenées à leur niveau actuel, sur le point considéré, avant le x^e^ siècle et peut être plus tard. Tant que le support n'a pas été constitué, tant que la mer en a occupé l'emplacement, les collines n'ont pu surgir. Une plus lointaine origine pourrait difficilement être attribuée à des amas de coquillages placés dans les conditions où se trouvent ceux-ci, dont le massif principal paraît aujourd'hui en voie de pulvérisation rapide ; elle serait, dans tous les cas, inconciliable avec la persistance des gaz de fermentation constatée par La Popelinière au milieu du xvi^e^ siècle.

Pour admettre enfin l'exhaussement récent, l'émersion continue de tout le littoral, comme on l'a soutenu, il faudrait que l'île de Ré et tous les îlôts du banc Jurassique, Saint-Michel-en-l'Herm, la Dune, la Dive, etc..., sur lesquels on retrouve des vestiges de constructions romaines, même celtiques, c'est-à-dire antérieures à l'occupation romaine (1) et qui sont situées à un niveau inférieur au sommet des bancs de coquillages, eussent été soulevés en même temps. Mais, alors, les constructions romaines et celtiques, notamment les sépultures, dont on y retrouve les traces, auraient été édifiées sous l'eau...

Il est vraiment inutile de discuter des hypothèses aussi évidemment inadmissibles ; et l'on reconnaîtra que l'explication que j'ai donnée du soulèvement tout local, au moyen de forces naturelles dont j'ai montré l'origine et dont on peut calculer exactement la puissance, est beaucoup plus rationnelle et, en définitive la seule admissible.

Quand au Marais lui-même, le Marais Vendéen du Sud, comme le Marais Vendéen du Nord et le Marais de la Charente-Inférieure, il est le résultat d'un comblement progressif produit au cours de l'ère moderne par les vases de la Gironde, depuis l'ouverture de l'Atlantique. La lente ou brusque émersion des rivages n'y est et n'y a été pour rien, à aucun moment.

(1) Benjamin Fillon. — *Poitou et Vendée.*

Paul VILLAIN.

Digitized by Google

A PROPOS DE SON CENTENAIRE

# LETTRES DE LOUIS VEUILLOT

## A UN INSTITUTEUR VENDÉEN

Le Centenaire de l'illustre polémiste chrétien que fut Louis Veuillot a été célébré avec toute la solennité que méritèrent ses vertus et son talent, dans son modeste village de Boyne, et sous les splendeurs architecturales du Sacré-Cœur, à Paris. C'est parfait.

Mais j'estime que tout homme qui tient une plume, tant modeste soit-elle, se doit d'associer son personnel hommage aux hommages publics si légitimement rendus à la mémoire de ce Maître des Lettres françaises, qui fut le plus remarquable des journalistes.

C'est pourquoi j'ai tenu à évoquer sa retentissante mémoire dans cette *Revue*, en publiant de lui quelques lettres inédites dont je dois la communication à l'extrême obligeance de M. l'abbé Rivalland, curé des Epesses.

Ces lettres furent adressées par Louis Veuillot au père de M. Rivalland, alors instituteur libre à Sainte-Hermine, et dont j'ai pu moi-même apprécier naguère le particulier mérite et les éminentes qualités.

Les deux correspondants ne s'étaient jamais vus, et cependant de 1845 à 1883, Louis Veuillot honora l'humble régent Vendéen d'une estime toute affectueuse, qui l'aida puissamment à supporter les tracasseries et vexations de toutes sortes dont il fut l'objet de la part des Homais de l'époque.

Quelques-unes de ces pages ont été publiées par M. Eugène Veuillot, une d'entre elle a été adressée personnellement à M. l'abbé Rivalland, auquel je suis infiniment reconnaissant de cette précieuse contribution à l'histoire du grand écrivain qui a honoré tout à la fois et l'Eglise et les Lettres.

R. V.

Digitized by Google

# I

2 Avril 1849.

Je regrette, mon cher Monsieur, d'avoir tardé à vous écrire. J'aurais dû me hâter pour tâcher de vous consoler un peu dans les nouvelles afflictions qui vous éprouvent. Mais j'ai moi-même, outre mes travaux, une petite part de tribulations. Ma femme garde le lit depuis un mois et un de nos enfants est malade. C'est le prix infiniment douloureux dont il faut acheter les joies domestiques, les plus légitimes et les plus douces, il est vrai, dont on puisse jouir en ce monde.

Votre lettre me fait craindre que vous ne songiez à abandonner vos fonctions d'instituteur. Si la nécessité vous y oblige, il n'y a rien à dire : la volonté de Dieu se fait ainsi connaître. Mais, si vous pouvez lutter, luttez encore. Ne vous laissez pas vaincre par le découragement. Croyez-en un ami qui a passé par beaucoup de fortunes diverses : ce que nous regardons comme le repos et le bonheur, n'est ni le bonheur ni le repos, lorsque pour y arriver nous sacrifions quelque chose du devoir. Où Dieu nous veut, où nous le servons, c'est là que nous sommes bien, en dépit de toutes les difficultés que nous y trouvons et de tous les désirs qui nous en éloignent. Dieu agit avec nous comme ces pères prévoyants qui forcent leurs enfants au travail afin qu'ils acquièrent de quoi se reposer sur leurs vieux jours. Nos vieux jours seront l'éternité ; toute la vie n'est qu'un court moment qui nous est donné pour faire notre fortune ; je parle de cette fortune des chrétiens qui ne périt point avec eux et qui se compose de trésors que la rouille ne peut entamer et que les vicissitudes de la vie ne dispersent pas.

Je lirai avec bien de l'intérêt le petit récit que vous me promettez. Il aura pour effet, je n'en doute pas, de resserrer les liens que la divine Providence a formés entre nous.

Adieu, cher Monsieur, bon courage et priez pour moi.

Louis Veuillot.

Digitized by Google

## II

Dimanche dans l'Octave de l'Ascension, 1855.

Mon cher Rivalland, j'ai toujours un grand plaisir à recevoir de vos nouvelles. Je suis heureux d'apprendre que malgré tous les soucis et tous les obstacles, vous persévérez dans votre utile et chrétienne mission. Ne vous découragez pas, luttez jusqu'au dernier moment. C'est là ce que Dieu vous donne à faire, et l'essentiel en ce monde est de servir Dieu. Je vous parle comme à moi-même. Je ne suis ni plus riche, ni plus tranquille que vous ; j'ai des ennemis aussi incommodes que les vôtres. Je vis au jour le jour sans être assuré du pain du lendemain. Cependant je vois que mes enfants s'élèvent, que je vis et que je fais mon devoir. Que faut-il de plus ? Quand j'aurais des richesses, les emporterais-je dans le tombeau où je puis descendre demain ? Mais si j'ai servi Dieu, j'emporterai cela, et personne ne pourra me l'ôter. Pour ceux qui ont besoin de nous, ils n'en ont besoin qu'autant que nous sommes là. Si Dieu nous retire, il pourra bien pourvoir d'une autre manière à leurs nécessités. Faites que votre enfant soit bon chrétien et ne vous inquiétez pas du reste. En lui donnant la foi, vous lui donnerez un trésor qui l'aidera parfaitement à savoir se passer des autres, et on possède beaucoup mieux le biens de ce monde quand on sait les mépriser que quand on craint de les perdre. Laissons tous ces soucis de succès, de fortune, d'établissement tranquille à ceux qui n'ont point de Dieu. Notre part est meilleure ; et si elle nous semblait insuffisante, Dieu pour punir notre ingratitude pourrait nous la retirer. La fortune que nous devons faire, c'est de conquérir des âmes ; nous n'y parviendrons jamais, nous ne sauverons pas même la nôtre avec toutes nos préoccupations sur nos intérêts matériels. Mettez donc cela sous vos pieds, et dites joyeusement vos grâces après dîner, quand même vous auriez dîné de pain sec.

Mille amitiés, mon cher Rivalland. J'embrasse votre petit garçon. Faites-en un bon chrétien,

Louis VEUILLOT.

Digitized by Google

## III

12 Juin 1863.

Mon cher enfant, je suis touché de la lettre que vous m'avez écrite pour m'annoncer votre première communion. Ce jour-là je prierai notre bon Sauveur pour que s'étant donné à vous, il reste avec vous. Demandez-lui cette unique grâce. Nulle autre chose n'est à désirer en ce monde. La joie de posséder Jésus nous met à l'abri de toute envie humaine. On se trouve assez bien partagé et l'on est ainsi préservé de beaucoup de fautes et de beaucoup de misérables chagrins.

Dites à M. votre père que je le remercie de me conserver son amitié.

Je vous embrasse avec respect, mon cher enfant, parce que je suis persuadé que votre âme est pure et que vous avez fait tout votre possible pour la rendre digne d'être la demeure de Notre Seigneur Jésus-Christ. Priez pour moi.

Louis VEUILLOT.

## IV

(Sans date, probablement vers 1866).

Mon cher Rivalland, je vois avec bien de la joie que vous avez pris votre courage à deux mains et que vous continuez la lutte. Ne vous lassez point, mon ami. Nous n'avons jamais rien à faire en aucun temps, mais surtout en celui-ci que de combattre pour la gloire de Dieu. Chacun de nous se doit dire sans cesse qu'il est peut-être appelé à dire le mot qui touchera le cœur et éclairera l'esprit dont Dieu se servira pour sauver le monde. Quel est le maître d'école qui a fait Cathelineau! Celui-ci a rendu à l'Eglise de Dieu un des plus grands services qu'elle ait reçue depuis qu'elle existe, car cet humble et grand Cathelineau a été la digue qui a empêché le torrent révolutionnaire de submerger la Croix. Parmi les enfants que vous élevez peuvent se trouver un jour des martyrs. Vous en aurez la gloire et le prix éternelle-



Digitized by Google

ment. Rien de ce que nous faisons pour Dieu n'est perdu. Nos œuvres fussent-elles inutiles (et cela ne se peut pas) sanctifient du moins nos prières et leur donnent l'efficacité puissante qui obtient des miracles. La main levée vers Dieu qui empêche le monde de sombrer dans l'abîme est peut-être celle de quelque pauvre languissant inconnu et ignoré sur quelque grabat.

La souffrance et la misère de cette vie ne sont rien. Le temps les emporte avec le bonheur des heureux, comme chaque matin le jour emporte les rêves de la nuit. Mais au dernier moment, ces souffrances et ces misères seront des trésors. Songez au dernier moment. Combien d'heureux alors voudraient échanger votre vie passée, votre vie de travail, de dévouement, d'épreuves et de privations contre le souvenir importun de leurs plaisirs.

Adieu, mon cher ami, priez pour moi.

Louis VEUILLOT.

## V

2 Juin 1867.

Mon cher Monsieur, je vous remercie bien de la fidélité de votre souvenir, j'en suis fort touché et je m'en tiens fort honoré. Je me réjouis des bonnes nouvelles que vous me donnez de votre fils pour qui je fais les vœux les plus sincères. Continuez de me tenir au courant de votre situation. Depuis que je suis en relations avec vous, elle ne semble pas être devenue plus brillante suivant le monde ; mais ce temps déjà long a été rempli par un travail utile au prochain et agréable à Dieu. Que d'hommes qui ont fait plus de bruit, à commencer par moi, ne sont pas assurés d'avoir si bien employé leur vie. Pénétrez-vous de cette pensée, mon cher Monsieur, et attendez avec confiance le jour du jugement. Il y aura alors beaucoup de sceptres qui seront tombés des mains qui les tenaient et qui laisseront leurs possesseurs d'un jour infiniment moins riches que vous ne le serez en déposant votre humble férule. Alors, sachant tout ce que Dieu vous cache encore, combien vous le bénirez du sort obscur et laborieux qu'il vous a fait.

Agréez mes sentiments de grande et affectueuse estime.

Louis VEUILLOT.

Digitized by Google

## VI

25 Janvier 1873.

Mon bon Rivalland, je vous remercie de votre lettre et de vos vœux. Je suis bien heureux de vous voir si fidèle et je rends grâce à Dieu qui ne laissa pas de vous bénir tout en vous tenant dans la pauvreté, l'oppression et la souffrance. Avec tout cela, vous avez un fils qui prend la soutane. C'est une gloire qui n'est pas souvent accordée aux puissants de ce monde. Dans le royaume éternel vous compterez parmi les soutiens de l'empire du Christ. Vos préfets seraient bien heureux de se voir à vos pieds.

Adieux, mon brave ami. Si j'avais su à temps que j'irai à Saint-Laurent-sur-Sèvre, je vous l'aurais fait savoir. Continuez de lever pour moi vos mains qui ont tant porté la Croix.

Tout à vous.

Louis VEUILLOT.

## VI

22 Mai 1876.

Mon vieil et fidèle ami Rivalland, vous m'avez écrit le 11 Avril une lettre que je viens seulement de décacheter et de lire. Elle était sur mon bureau, mais je l'avais perdue de vue. et je ne l'ai retrouvée que par hasard, Je vous demande pardon de cet accident peu rare mais qui se représente beaucoup plus souvent à mesure que je vieillis. Depuis deux ans j'ai une maladie de nerfs qui s'obstine, mes filles ne sont plus auprès de moi, j'ai pour ranger mon bureau un secrétaire négligent et je ne vaux plus rien. Mais pourquoi n'avez-vous pas réclamé ! En m'excusant, j'accuse votre déplorable discrétion. Elle est d'autant plus blamable qu'elle m'a constitué en faute administrative. Dans cette lettre, il y a un abonnement à l'*Univers* qui n'a pas été servi et vous êtes privé de votre journal. Comment puis-je réparé cela ? Votre abonnement reprendra à partir du 25 Mai, et si vous faites la collection, je vous enverrai les numéros manquants. Vous, mon cher Rivalland, soyez bien prudent à l'avenir, et dans le

Digitized by Google

cas où vous pardonneriez ce mauvais service, réabonnez-vous au bureau.

Vous avez toujours des peines, mon cher ami. Personne n'en manque, ni dans sa profession, ni dans son cœur, ni dans ses amis. Je prends une part des vôtres et je vous en offre autant. C'est par là que nous ferons une épargne au ciel, et lorsqu'elle sera assez grosse nous irons en jouir, très contents d'avoir été contraints d'acquérir cette fortune. En somme, elle aura été rapide et nous aura peu coûté. Qu'est-ce que la peine passée quand le bien acquis est immense et demeure éternellement ? Nous trouverons que ces peines sources de notre joie ont été elles-mêmes des joies puisqu'elles nous ont valu dès ici-bas ou d'éviter le péché, ou de l'expier, ou d'obtenir le pardon, la lumière et les consolations de Dieu et souvent tout cela à la fois. Soyons assez chrétiens, tout ira bien, tout sera beau dans le passé, dans le présent et dans l'avenir, cela dépend de nous. Tout le reste dépend des hommes qui n'ont point de pouvoir, passé la mort. Tout ce qui nous vient des hommes uniquement, bien et maux, est périssable, périra, a déjà péri. Nous n'en pouvons tirer qu'un avantage, mais un avantage éternel, si c'est le bien en le reconnaissant comme un présent de Dieu, si c'est le mal en le pardonnant comme une sottise de la pauvre imbécile humanité.

En ce qui vous concerne personnellemeat, n'ayez rien sur le cœur contre personne. Dieu n'aura rien sur le cœur contre vous. Voilà la vraie paix, le bien qui passe tout bien. M'en veuille qui voudra, je n'en veux à personne ; je ne hais que le venin qui coule de la dent du serpent, mais je sais que par la grâce de Dieu, il dépend de moi que ce venin ne me fasse point de mal, car je peux faire que ce venin n'atteigne pas mon âme.

Adieu, mon ami, je me réjouis du bonheur de votre fils si essentiel au vôtre. J'ai la même cause de joie. Ma fille la Visitandine a fait ses vœux la semaine dernière.

Tout à vous.

Louis VEUILLOT.

Digitized by Google

# LA HOTTE DE SIMPLES

*J'ai plongé mon regard dans la forêt des herbes,*
*Vagabondant dès l'aube avec la hotte au dos ;*
*Et poignée à poignée augmenta mon fardeau*
*De simples dont l'arôme est doux ou bien acerbe.*

*Aussi j'ai dû m'asseoir sur la pente, à mi-côte.*
*Pour occuper ce temps de repos de mon mieux,*
*Dans mes plantes j'ai fait un tri minutieux*
*Et n'ai gardé que les meilleures dans ma hotte.*

*Sous les lavandes, les thyms sauvages, les menthes,*
*J'ai repris le routin qui grimpe vers mon toit :*
*Les chaumes et les bois cheminaient avec moi....*
*Et je verse au cellier ma cueillette odorante.*

## JACINTHES SAUVAGES

Jacinthes frêles des sous-bois, molles jacinthes
Ployantes du fardeau des clochettes d'azur,
Mêlez au cœur d'Avril, votre bleu pâle et pur
Au frais vert ingénu dont les feuilles sont peintes.

Oh ! ce bleu : bleu des mois de Marie ou bleu ciel,
Ce bleu qu'on cueille en gerbe avec vous, faibles plantes,
De nos doigts tout poissés par vos tiges gluantes,
Votre couleur aux yeux, aux mains comme du miel !

Vous couvrez les ravins d'un immense sourire,
O jacinthes, naïve œillade du printemps.
Vraiment je ne sais pas de privation pire

Qu'un Avril sans vous voir. Contre les noirs instants
Le souvenir de vos grappes est un dictame :
L'année entière j'ai du bleu joli dans l'âme.

Digitized by Google

## FOINS COUPÉS

A Edouard Michaud.

A l'aube les faucheurs ont troublé les perdrix
Qui trop tardivement couvent dans les luzernes ;
Rassurés par le vent qui souffle de galerne,
Ils attaquent le pré mûrissant et fleuri.

La faulx, à larges coups que rhythme un bref ahan
De l'homme, siffle et tout un mur d'herbe s'écroule ;
Des criquets roses, bleus, s'effarouchent en foule ;
Jusqu'à midi les gars faucheront de l'avant.

Tour à tour aiguisant ou martelant l'acier,
Dans le moutonnement de la mer végétale
Qu'ils ont presque abattue en lignes bien égales
Ils besognent, les reins de fatigue sciés.

La soupe les appelle. Au soleil vif et haut
Le foin coupé déjà grésille de lumière
Et sera bon à retourner quand la fermière
Et ses enfants viendront, portant fourche et râteau.

Au soir tombant ceux-ci mettront en petits tas
La luzerne embaumée où des insectes fiûtent
Avec des rires, des chansons et des culbutes,
Ne s'en allant du pré qu'à regret et point las.

La charrette demain mènera ce trésor
De provende à l'abri clair-obscur de la grange ;
Deux bœufs la tireront, ayant en longues franges
De l'écume d'argent au mufle noir et or.

Le crépuscule suit le mol et divin soir ;
Les mille fleurs des champs sèchent sur l'herbe grasse ;
C'est l'heure où va monter, fauve, à travers l'espace
La surhumaine odeur d'amour des vieux terroirs !

Digitized by Google

## CHERCHEURS DE CHAMPIGNONS

Comme deux écoliers partis pour la maraude,
Court-vêtus, avec un panier de clisse au bras,
Nous allons dépister l'exquis champignon gras,
Quand il a plu la veille, en l'après-midi chaude.

Jusqu'au soir dans les bois on furette et clabaude,
Meurtris par les ajoncs qu'arment des coutelas,
En scrutant la bruyère aux roses matelas
Où gîtent les lézards, ces frissons d'émeraude !

Le flair au vent et la défiance en éveil,
Parmi cent autres, frais, tentants, presque pareils,
Somptueusement peints, où le poison suppure,

Volupté de cueillir et de humer, tremblant,
Le cèpe ferme au capuchon de brune bure
Ou l'oronge de cuivre entr'ouvrant son œuf blanc !

## AUBADE

A Alphonse DE CHATEAUBRIANT.

Matins légers d'automne inondés d'aiguail blanc,
Limpides matins d'or aux horizons de gaze,
Comme j'aime à trembler, en des poses d'extase,
Au vent frais qui surgit des buissons ruisselants !

La campagne au réveil est toute neuve et pure ;
La nuit entortilla de la soie en fils longs
Aux pendeloques écailleuses des houblons
Et givra la prunelle et les dernières mûres.

L'heure est faite de calme et d'écho musical.
Une à une, déclics perçus grâce au silence,
Les feuilles aux tons d'ambre ou de vin se balancent
Et partent en flottille sur l'eau de cristal.

Et mon âme, ingénue à l'unisson des choses,
Se délivre du poids de ses ressouvenirs,
S'enivrant, tant est beau tout ce qui va finir,
Du reste de parfum qu'ont les frileuses roses.

Digitized by Google

J'effare parmi les sentiers devenus sourds
Les merles ravageant les coraux des cenelles ;
Semblable au souffle épais du dormeur que l'on hêle,
Vaste, une haleine fume au-dessus des labours.

Matins légers où l'air est comme impondérable,
Où les semeurs refont leur grand geste sacré,
Où je reçois, rêveur, tout à les admirer,
La bénédiction soudaine des érables !

Automne, il est puissant ton charme matinal !
Du fond des prés brumeux je rapporte vers l'âtre,
Mauve calice enflant le pied de vierge albâtre,
Le colchique, cueilli chastement, pour Graal.

## PLUIE D'AUTOMNE

*Il pleure dans mon cœur*
*Comme il pleut sur la ville.*
VERLAINE.

O pluie enveloppante et fine de l'automne,
Déluge d'eau sempiternel et gris qui flottes,
Moisissant les troncs d'arbre et diluant les mottes
O bruine obsédante, et triste, et monotone,

Tu m'es chère, alors que dénudant les vieux aulnes
Et les droits peupliers montrant toutes leurs côtes,
Tu n'épargnes que, seuls, fichés aux branches hautes,
Les nids ronds des guis verts tranchant sur ce deuil jaune.

O pluie, étrangement tu me pénètres, douce,
Chaque année, en gorgeant les spongieuses mousses,
Et me rends émotif à l'égal d'une femme.

En averses les pleurs dégouttent sur mon âme,
Et parmi le brouillard des larmes tu t'y glisses,
Mélancolie, ô toi la grande Inspiratrice !

ALBERT HENNEQUIN.

Digitized by Google

# UNE LETTRE INÉDITE DE HENRI IV

## A un Seigneur du Bas-Poitou, Jehan DE SOUSSAY DE LA GUICHARDIÈRE

Sur les confins du Poitou et de l'Anjou vivait au XVI[e] siècle, dans une vieille gentilhommière de la paroisse de Saint-Hilaire-des-Echaubrognes, messire Jehan de Soussay, écuyer, seigneur de la Guichardière. Devenu poitevin par son mariage, il prit une part active aux guerres de religion dans les rangs de de l'armée catholique, et mérite d'avoir sa place marquée aux côtés des seigneurs de cette province qui combattirent les Protestants avec autant de loyauté que de courage jusqu'à l'avènement du roi Henri IV.

Issu d'une famille de très ancienne noblesse (1), il était fils de Jehan-François de Soussay et de Louise de Thouvoys. D'après son contrat de mariage en date du 2 Juillet 1571, il épousa noble demoiselle Gabrielle Charbonneau, fille de François Charbonneau, chevalier, seigneur de l'Echasserie et de Renée Lambert. Sa femme lui apportait en dot la seigneurie de la Copechagnère en la paroisse de la Bruffière (Vendée) et la maison noble de la Savazinière dont il rendait aveu le 26 Janvier 1573, à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, prince de la Roche-sur-Yon. Lorsque le service du Roi lui laissait quelques loisirs il venait se

(1) De Soussay de la Guichardière porte pour armes : *de gueules aux trois coquilles d'or, 2-1.* — La filiation suivie commence à Hémery de Soussay, varlet, marié à N. Orphane, qui passe un acte avec Jeanne de Soussay, sa fille, le 26 Juillet 1355. Un membre de cette famille, Johannin de Soussay, est taxé aux francs-fiefs d'Anjou, paroisse de Thorigné, en 1312.

Digitized by Google

reposer de ses fatigues et soigner ses blessures au manoir de la Copechagnère qui, après sa mort, fut vendu par sa veuve à son beau-frère Louis Charbonneau de l'Echasserie.

En 1573, nous voyons Jehan de Soussay prendre part au siège de la Rochelle, en qualité d'homme de cour dans la compagnie de Monsieur, frère du Roi, d'après un certificat en date du 11 Mai 1573, délivré par le grand chambellan François de Barbezières, chevalier, seigneur de Chémerault. Le 11 Février 1577, il servait sous les ordres de Louis de la Trémouille, duc de Thouars et prince de Talmont, qui l'envoyait à Nantes acheter des armes et des chevaux pour l'équipement des troupes.

Le 24 Juillet 1577, un acte de Mathurin Aubineau, seigneur de la Vérie, capitaine de cinquante chevau-légers pour le service de sa Majesté, nous fait connaître que Jehan de Soussay était cornette de sa compagnie et l'avait toujours assisté « en tous » lieux et endroits où les occasions de servir sa Majesté se sont présentées ». Entre temps il prenait part à la bataille de Brouages et au second siège de la Rochelle.

Malgré sa qualité de catholique et de ligueur, il rendit plusieurs fois de grands services à Henri de Navarre qui le tenait en particulière estime. Ce dernier, par une lettre datée de la Rochelle, le 10 Octobre 1586, lui accordait des lettres de défense et de sauvegarde, et lui permettait d'apposer sur ses maisons de la Guichardière et de la Copechagnère les armoiries et pannonceaux royaux,

En 1587, Jehan de Soussay était lieutenant dans la compagnie du comte du Lude et se trouva enfermé dans la ville de Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre) assiégée par le roi de Navarre. Le 12 Juin, en défendant l'entrée de la ville contre un assaut des ennemis, il fut blessé d'un coup d'arquebuse à la jambe droite. De nombreux certificats, tant des habitants de la ville de Mauléon que des chirurgiens qui le soignèrent, sont unanimes à reconnaître sa brillante conduite à ce siège mémorable.

Fait prisonnier par le futur roi de France, il obtint sa liberté

Digitized by Google

moyennant la délivrance de Joachim du Bouchet (1), chevalier, seigneur de Villiers-Charlemagne, prisonnier du seigneur de Rochepot (2); s'il ne pouvait satisfaire à cet engagement il devait payer ainsi que ses compagnons une rançon de dix-huit cents écus.

Aussitôt qu'il eut souscrit à ces conditions Jehan de Soussay se fit transporter dans son château voisin de la Guichardière pour y soigner ses blessures, mais son mal empira de telle façon qu'il fut obligé de garder le lit et ne put ainsi remplir sen engagement envers le roi de Navarre.

Le 3 Août 1587, Pierre Normand et Pierre-Gilles Sicard, chirurgiens de Monsieur, certifiaient : « que depuis le Samedy troi-» siême jour de Juin dernier passé jusqu'à aujourd'hui avons » pansé et médicamenté Jehan de Soussay, escuyer, sieur de la » Guychardière gisant au lit audit lieu de la Guychardière et » blessé d'un coup d'arquebuzade d'une balle ramée, estant son » dit coup au gras de la jambe dextre, lequel coup lui a emporté » presque tout le gras de la jambe et lui a offensé la plus grande » partye des nerfs, muscles et tendons, et ne se peult aucune-» ment aider d'y celle jambe et ne se pourra ayder de six à sept » mois qu'il puisse monter à cheval ni aller à pied ».

Cependant le roi de Navarre ne brillait pas par la patience et, n'entendant aucunement parler de Jehan de Soussay, deux mois après la prise de Mauléon, le 12 Août 1587 (3), il lui écrivit de la Rochelle la lettre suivante (4), s'étonnant fort de son silence et le sommant en bonne amitié de tenir sa promesse.

(1) L'année suivante en 1588, Joachim du Bouchet, seigneur de Villiers-Charlemagne, fut chargé par le roi de Navarre de défendre la ville de Mauléon qui fut forcée de se rendre à l'armée royale.

(2) Antoine de Silly, chevalier, seigneur de la Rochepot, gouverneur de l'Anjou en 1592, chevalier des ordres du Roi, conseiller d'Etat, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances.

(3) Henri IV séjourna à la Rochelle du 10 au 23 Août 1587: Roger de Xivray. *Itinéraire du Roi Henri IV en France.*

(4) Cette lettre inédite est conservée en copie vidimée aux archives de la Barre (Carquefou) ainsi que toutes les autres pièces que nous citons.

Digitized by Google

*Monsieur de la Guychardière,*

*Lors de la prinse du château de Mauléon, vous me promistes de retirer le sieur de Villiers-Charlemaigne, prisonnier du sieur de la Rochepot, ou bien payer vous et vos compagnons les sieurs de Beignault, la Brossarière et Colombiers, la rançon en laquelle ledit sieur de Villiers avait esté mis, et au cas que vous ne le puissiez faire me venir trouver en ceste ville dans ung mois apprès, et parce que le terme est passé il y a desja longtemps sans que vous ayez daigné satisfaire à votre promesse quelle réquisition qui vous en ayt esté faicte je vous ay bien vollu faire ce mot de rescharge pour vous dire que je trouve fort estrange de ce que vous n'avez accomply ny l'une ni l'autre condition, ce que vous aviez juré faire sur votre foy en laquelle me fiant je vous laissé aller librement en partant. Je vous prye me venir trouver en ceste ville dans huit jours pour le plus tard, ou bien faire en sorte avec vosdits compagnons de payer la somme de dix-huit cens escus pour la rançon dudit sieur de Villiers, dans ledit temps ainsi que vous avez convenu avec ledit sieur de la Rochepot. Aultrement si vous ne satisfaites considérez qu'il y va beaucoup de votre réputation et que je vous scaurez bien trouver quelque temps que ce soit. Combien que je ne doulte pas que vous failliez à effectuer vôtre ditte promesse et sur cette assurance je prieray le créateur vous tenir Monsieur de la Guychardière en sa saincte garde.*

*De la Rochelle ce 12e jour d'Aoust 1587.*

*Votre bien affectionné amy,*

HENRY.

Cette lettre dut surprendre quelque peu le brave Jehan de Soussay qui avertit aussitôt le roi de Navarre de l'impossibilité où il était de bouger de chez lui. Dès qu'il fut guéri il s'empressa de mettre ordre à ses affaires et de remplir ses engagements ; de cette façon il parvint à reconquérir l'amitié et la confiance du roi Henri IV ébranlée un instant par son silence.

Henri de Navarre ne lui tint pas longtemps rancune, par une lettre datée de Saint-Jean-d'Angély, le 11 Février 1588, il ordonnait aux gouverneurs, capitaines et chefs de gens de guerre : « de laisser librement et seurement passer et repasser le sieur » de la Guychardière, luy quatrième et quatre chevaulx avec la » pistolle et espée, allant et venant en Poictou pour ses affaires » et ce durant le temps de deux mois ».

Digitized by Google

L'année suivante, Jehan de Soussay servait sous les ordres du duc de Mercœur, avec son beau-frère Pierre Charbonneau, écuyer, seigneur de la Boullardière. Mais il ne suivit pas son chef dans sa révolte contre le Roi ; lorsque Henri de Navarre fut proclamé roi de France en 1589 après l'assassinat de Henri III, il quitta le service du duc de Mercœur le 14 Juillet de la même année et se retira en Bas-Poitou.

Cependant la vie des camps et les guerres continuelles avaient fortement amoindri la fortune de Jehan de Soussay. Dans son testament en date du 21 Novembre 1614, sa veuve déclarait que son mari l'avait laissée chargée de dettes bien qu'ils eussent été dans l'obligation de vendre la plus grande partie de leurs terres.

Joseph DE GOUÉ.

Digitized by Google

# LES GÉNÉRAUX DE LA Ire RÉPUBLIQUE

## EN VENDÉE

A M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas Poitou*

Cher Monsieur,

Je trouve dans mes papiers une lettre très éloquente d'indignation d'un officier en garnison aux Sables, en 1795.

Ce brave militaire, très républicain, s'indigne en pensant qu'on parle de remettre en activité l'ex-général *Huché*, dont il conte les atrocités en Vendée.

Il me semble que cette lettre intéressera grandement les lecteurs de votre *Revue*.

Ce Huché, ignoble crapule, fut rappelé à l'activité après le 13 Vendémiaire, où il avait commandé un bataillon des faubourgs, mais peu après on le fit passer en Conseil de guerre et personne ne voulait, même acquitté, le prendre dans une armée, vu son ivrognerie soutenue. Bonaparte s'en débarrassa par la réforme en 1802.

Les horreurs commises par ce scélérat sont d'autant plus certaines que c'est un républicain qui les dénonce.

Agréez je vous prie l'assurance de mon entière sympathie.

S.-C. GIGON.

« Aux Sables, le 12 Brumaire, 4e année de l'ère Française.

Le citoyen Monguyon, adjudant-major de la 142e demi-brigade, aux membres composants le Comité de Salut public.

REPRÉSENTANTS,

Il est pénible pour des républicains qui ont eu le malheur de servir sous la tyrannie du scélérat Huché, ex-général, de le voir venir avec un front d'airain se présenter à la barre de la Convention redemander de l'Employ dans les armées de la république.

Digitized by Google

Il ne se souvient donc plus, ce Néron, du sang qu'il a fait verser dans l'armée de l'Ouest, il est aussi coupable que Charette et même plus, Charette n'a jamais fait égorger les gens de son parti.

Que Huché vous dise pourquoi il a fait égorger tant de patriotes. Combien de volontaires n'a-t-il pas fait fusiller, il vous dira peut-être que c'était pour empêcher le pillage, on lui prouvera le contraire ; car tout son mérite était de s'enivrer et de faire assassiner ceux qui ne pensaient pas comme lui. C'est la seule conduite qu'il a tenue dans la Vendée.

Il ne vous a pas dit non plus qu'à Maulevriers il a fait égorger quatre cents femmes, enfants ou vieillards, expédition qu'il mit au rang de ses victoires. Il ne vous a pas dit qu'il a fait fusiller un chirurgien qui avait été reconnu innocent par le tribunal criminel de Luçon, malgré que le dit chirurgien était porteur de son jugement avec l'article de la loy au bas.

Il ne vous a pas dit non plus qu'il a fait égorger le père et le fils sur la place de Mortagne, par plus de cent coups de bayonnettes en disant aux soldats, si vous ne le faites pas sur le champ je vais vous faire fusiller et je vous deffends de tirer un coup de fusil. Je veux qu'il meure par la bayonnette.

Il ne vous a pas dit qu'un jour à Cholet il était ivre ; à peine pouvait-il se tenir sur son cheval, et cela en présence de l'ennemi ; qu'il manqua de se prendre aux cheveux avec l'ex-général Grignon ; que les chasseurs de Cassel manquèrent d'être assassinés, ayant des cartouches qui n'étaient pas de calibre.

Il ne vous a pas dit que du temps de l'arrêté du Comité de Salut public qui deffendait d'incendier, cela ne l'empêcha pas de livrer aux flammes tout ce qu'il rencontrait ; il y a eu même des femmes malades qui ont été brûlées dans leurs lits ne pouvant se sauver, et tant d'autres infamies que cet égorgeur a exercées sur les républicains de ces contrées, ainsi que sur ceux qu'il commandait.

J'en atteste toute l'armée de l'Ouest et tous les gens des pays environnants.

Demandez aux patriotes de Luçon, aux réfugiés de ce malheureux pays, demandez aux malheureux habitants de Cholet quelle tirannie n'a-t-il pas exercée sur eux. Il n'a jamais existé de pareils monstres dans aucune histoire connue qui ait commis des atrocités pareilles à celles qu'il a commises dans ce malheureux pays. Il a fait plus d'ennemis à la République, que tous les chefs vendéens, tous criminels et féroces qu'ils soient.

J'ai vu dans les villes de Cholet, Mortagne et Montaigu des gens qui

Digitized by Google

n'avaient jamais été avec Charette, aller le rejoindre, crainte d'être fusillés par ce cannibal où plutôt, dis-je, assassinés à coups de bayonnettes.

Voilà, citoyens représentants, ce monstre, ivre de sang, à qui on a ouverts les cachots de préférence à des patriotes qui n'aiment que la République, tandis que le dit Huché, feignant de servir la chause commune, servait les royalistes en grossissant le parti de Chareite.

Pourquoi le glaive de la loy n'a-t-il pas tranché les jours de ce monstre afin qu'il ne souille plus le sol de la liberté.

Combien de soldats ont désertés, crainte d'être sous son commandement, ne voyant en lui qu'un bourreau et un assassin.

Représentants, pezez dans votre sagesse et voyez si un monstre peut être employé dans la République. Je vous jure que Carrier n'était pas plus scélérat ni plus avide de sang que lui. Les républicains qu'il a commandés jurent devant vous et devant toute la République que si la loy n'est pas exécutée à son égard et qu'il soit réemployé dans les armées ils ne lui obeiront jamais. Leur devoir est de lui percer le sein partout où ils le trouveront.

Se défaire d'un monstre pareil est faire son devoir et sauver la patrie.

Salut et fraternité,

MONGUYON ».

En marge on lit : Renvoyé au Ministère de la Guerre, le 29 Brumaire an 4e de la République française.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Digitized by Google

# AU TRAVERS DU VIEUX POITIERS

Tel est le titre du nouveau et charmant Album que notre ami Marcel Fleury, le distingué graveur vendéen, vient de consacrer à la vieille et si curieuse cité poitevine.

Les dix jolies eaux-fortes qu'il renferme seront précédées d'une exquise préface, due à la plume si alertement érudite de notre excellent collaborateur M. Emile Ginot, conservateur de la bibliothèque municipale de Poitiers et ancien président des Antiquaires de l'Ouest.

Nous sommes particulièrement heureux d'en offrir la primeur aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*.

R. V.

## *PRÉFACE*

A M. René VALLETTE, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*.

Quatre pages, sans plus, pour présenter au public, qui ne me connaît guère, un artiste que recommandent suffisamment ses travaux antérieurs et dix eaux-fortes notées au cours d'une promenade à travers les rues de notre vieille et bonne ville de Poitiers.

Ces quatre pages, vous me les demandez comme un service. Ne dois-je pas, mon cher Directeur, vous remercier de votre demande comme d'un honneur que vous me faites et d'un plaisir que vous me procurez ?

L'artiste : Marcel Fleury, un vendéen fidèle à sa Vendée, parisien sans doute aussi, comme il sied à quiconque se doit d'arriver, mais vendéen quand même et toujours ; un poitevin du Bas-Poitou, donc un compatriote ; votre ami, donc notre ami. Un jeune, devant qui la carrière s'ouvre large et belle parce



Digitized by Google

qu'il travaille beaucoup, vite et bien. Armé d'une pointe habile, il excelle à rendre les jeux de la lumière crue sur la pierre blanche des monuments les plus luxueux ou sur la neige des parcs endormis, les grisailles dont s'estompent les hôtels majestueux et monotones du grand siècle, et le sombre manteau de deuil dont se drapent, dans leur solitude oubliée, les ruines qui se souviennent.

Voyez plutôt au Salon des Artistes Français de ces trois dernières années, la vigoureuse eau-forte où sont détaillées les splendeurs du *Grand escalier de l'Opéra* et celle où s'étale, mélancolique, *la Neige au jardin de Saint-Sulpice;* voyez à Carnavalet l'*Hôtel Lebrun*, et, souvenir du pays natal, cette *Abbaye de la Grainetière* qui valut à son auteur une mention honorable, avant d'aller rejoindre, dans les collections de l'Etat ou de la Ville de Paris, les œuvres plus haut citées.

Ce sont là des travaux sérieux, achevés, et l'accueil qui leur a été fait par les jurys compétents n'est que le prélude des distinctions plus hautes qui attendent leur jeune auteur.

Entre temps, attiré par la séduction de la petite patrie, celui-ci consacrait à la *Bretagne*, voisine et sœur de sa chère Vendée, aux *Sables-d'Olonne*, aux *Châteaux et Logis Vendéens*, parmi lesquels figure, amoureusement caressée par une pointe légère, la demeure même de l'artiste, plusieurs séries d'eaux-fortes pleines d'intérêt.

Aujourd'hui, c'est Poitiers, — la « ville des surprises », au dire des grands journaux d'Amérique, peu enclins pourtant à l'étonnement, — qui fournit à Marcel Fleury dix nouveaux sujets d'eaux-fortes.

Il n'y faut point chercher, — et d'aucuns le regretteront sans doute, — un album complet des curiosités archéologiques, monumentales et pittoresques de la ville ; non, mais une série d'impressions d'art recueillies au hasard d'une promenade à travers les rues et fidèlement transposées sur le cuivre.

I. — Voici la *rue de la Chaîne*, si rapide que le soir, jadis, on tendait une chaîne à sa partie supérieure, près de l'*eschalle*

Digitized by Google

ou escalier protégé encore aujourd'hui par une barre de fer. Etroites et hautes, les maisons s'y pressaient les unes contre les autres. Sur le rez-de-chaussée, seul bâti en pierre, les étages s'avançaient en encorbellement sous un toit saillant, accusant sur le pan maillé de leur façade, en larges dessins géométriques, l'ossature de leur charpente sculptée quelquefois, le plus souvent revêtue d'ardoises protectrices. Près de la porte d'entrée, une fenêtre large et cintrée, reposait sur l'étal de pierre où le marchand exposait ses produits. S'avançant hors de l'alignement d'ailleurs capricieux, la maison représentée ici surveille curieusement, par ses fenêtres d'angle, la rue qui monte.

II. — Infiniment plus luxueux, l'hôtel construit par Jean Beauce, « ung des plus riches marchands dudict Poictiers », déroule, entre les trois rangées de ses croisées à meneaux, les volutes gracieuses de sa tourelle d'escalier. L'angle Nord-Est, ajouré de fenêtres, a fait songer aux constructions de bois qu'élevaient au XVIe siècle les provinces rhénanes. En 1562, les vastes caves de l'hôtel servirent d'asile aux objets d'orfèvrerie pillés par les Huguenots dans les églises de la ville, et sur ces monceaux d'or et d'argent, bien des légendes ont fleuri. Parmi les sculptures de la façade se lit la date de 1554 ; à leur façon, des échafaudages envahissant la rue marquent une autre date : celle de la transformation de l'élégant logis de la Renaissance en somptueuse demeure du XXe siècle.

III. — *Notre-Dame la Grande*, le joyau roman ! Au premier plan, un fiacre attend, prêt à partir ; des hommes s'entretiennent, d'autres circulent ; plus loin, des tentes de marchands dépliées là pour quelques heures : autant de symboles de la vie, de la vie qui passe ; plus loin encore, plus haut, dominant tout, dans la lumière, l'Eglise qui demeure, presque intacte, depuis huit siècles. Cette façade merveilleuse est partout décrite. Pas un manuel qui n'en donne l'image. Mérimée l'appelle un immense bas-relief : c'est plus et mieux. Jadis ses personnages revêtus de couleur et d'or rivalisaient d'éclat avec les palmettes, les fleurs,

Digitized by Google

les chimères des guirlandes ou des chapiteaux, et c'était vraiment une châsse immense, haute de 18 mètres, large de 15, s'élevant, resplendissante comme un émail byzantin, du sol à la « gloire » du fronton. Le temps a passé, sa patine est faite de la décomposition, incomplète encore il y a quelques années, de toutes ces couleurs.

IV. — Le porche gothique, ajouté au flanc sud de la vieille église, ouvre au soleil ses trois niches vides de statues.

V. — Dans le chœur, deux lutrins de cuivre ont retenu l'attention de l'artiste. Est-ce le symbolisme poétique de l'aigle prêt à porter au ciel les prières de l'homme, est-ce la rareté ou l'élégance des modèles qui ont séduit son burin? Quoiqu'il en soit, le plus ancien de ces « aigles ou poulpitres » provient de l'abbaye civraisienne de la Reau; l'autre fut commandé, le 15 février 1696, aux frères Gasse, fondeurs à Paris, par le chapitre de Notre-Dame la Grande qui le paya 800 livres ; il porte l'écusson de Pierre Morin, premier chanoine de la Collégiale à cette date : d'argent à 3 grenades tigées et feuillées de sinople posées 2 et 1. Tous les deux figurèrent, à deux reprises, aux Expositions universelles de Paris.

VI. — Sont-elles assez pittoresques, dans leur charme vieillot, la petite ruelle Saint-Michel et la maison du xv^e^ siècle qui la borde ? Etroite et sombre, l'impasse desservait jadis l'église des Carmes que Jean Chandos et Guillaume Felton, sénéchaux du Poitou pour le roi d'Angleterre, avaient fondée peu après la capture du roi Jean à Maupertuis. Plus noir encore que la ruelle, le vieux logis réchauffe au soleil de midi le pan hourdé de sa façade entièrement revêtue d'ardoises et dont les dessins en losange accusent le treillis des pièces d'assemblage.

VII. — Dans *la rue Arsène Orillard* qui fut pendant de longs siècles la rue des Juifs, *via Judeorum*, et devint en 1691 la rue du *Gervis vert*, une maison, dont l'unique étage surplombe la porte et sa lucarne ovale, fait l'effet d'un vieillard courbé par les années. Si ses pierres pouvaient parler, elles nous diraient la

Digitized by Google

place exacte où s'élevait la petite guinguette dont les tonnelles e les palissades de treillages, ou *gervis* peints en vert, ont laissé dans les souvenirs de nos pères et dans le vocabulaire de nos rues comme un parfum de roses mortes.

VIII. — *L'Échelle du palais* n'est qu'un modeste escalier dissimulé derrière les maisons de la rue du Marché. Il accédait jadis au palais en traversant les anciens fossés sur le « pont de la Salle », aujourd'hui noyé dans les habitations. Il ne peut qu'être flatté du portrait pittoresque qu'est la gravure de Marcel Fleury.

IX. — Bien autrement digne d'attention est la superbe cheminée gothique, accostée de deux élégantes tourelles d'escalier qui, depuis les restaurations du duc de Berry, ferme du côté sud, avec ses verrières lumineuses, la grande salle du Palais des comtes du Poitou. Viollet-le-Duc l'a longuement étudiée et d'éminents historiens de l'art français proclament cette œuvre de Guy de Dammartin « une des conceptions les plus magistrales qu'on puisse voir ». Quatre statues représentant Charles V et Jeanne de Bourbon, le duc Jean de Berry et Jeanne de Bologne sa seconde femme, surmontent les pieds droits des baies. Attribuées à Beauneveu, à coup sûr dignes de cet artiste, elles ont mérité d'être citées dans de récents manuels rédigés en Italie, comme des modèles exquis de la statuaire française à la fin du XIV^e^ siècle.

X. — Devant *le portail de Sainte-Radégonde* il y a souvent des marchandes de cierges ; mais il y a surtout, et plus immuablement le parvis. Jadis les églises cathédrales, abbatiales, canonicales en étaient pourvues. Combien en reste-t-il aujourd'hui? Celui de Sainte Radégonde a été refait au XV^e^ siècle, aussitôt après, sans doute, qu'on eut appliqué à la base de la tour romane le portail gothique, aux fines découpures, représenté sur notre gravure. Là se rendait à certains jours la justice du chapitre. Le siège du premier chanoine, comme ailleurs celui de l'évêque ou de l'abbé, placé dans l'axe de l'église, se reconnaît à son ressaut décoré d'un écusson. Les angles des entrées étaient

Digitized by Google

surmontés d'anges et de figures d'animaux que le temps a singulièrement émoussés ; mais l'ensemble a gardé, près de la vieille basilique, toute sa grâce archaïque. M. Fleury l'a bien comprise et bien rendue.

A quand les estampes de tant d'autres monuments, de tant d'autres vieux logis, de tant de vestiges pittoresques des remparts du moyen-âge, dont s'enorgueillit à bon droit notre vieille et curieuse ville ?

*In spem aliorum.*

Emile GINOT.

Digitized by Google

# LA VIE LITTÉRAIRE

## NAPOLÉON ET LA VENDÉE

C'est une opinion courante que Napoléon s'est heurté en Vendée à une opposition turbulente née de la Chouannerie et qu'aux yeux des habitants il a incarné le plus puissant, le plus redoutable des Bleus honnis. Le beau livre de M. Emile Gabory (1) vient de détruire à jamais semblable croyance. Que de précisions et de renseignements inédits dans cette copieuse étude qui, en paraissant se limiter modestement à un département reconstitue de façon vivante le mouvement populaire d'où tout un coin de France est sorti transformé ! Ce travail d'histoire locale possède l'ampleur, la portée, la tenue de composition et de style auxquelles prétend la grande histoire. Il nous apporte cette certitude insoupçonnée d'un si grand nombre : les Vendéens ont aimé l'Empereur, ils l'ont aimé parce qu'il leur a rendu leurs églises et leurs prêtres. « L'Empire, écrit M. Emile Gabory, transforma les cœurs : une ère nouvelle était née ». C'est à cette évolution profonde, jusqu'à lui insuffisamment étudiée, que l'auteur a voué un patient labeur de recherches consciencieuses, c'est elle qu'il nous restitue en une œuvre d'exécution brillante et de haute impartialité.

Nous sommes à la veille dn Consulat. L'anarchie et la misère règnent sur le Bocage et le Marais. La mort y a fauché à outrance, réduisant en trois ans d'un sixième le chiffre des habitants. Si officiellement la paix a été conclue, une lutte sourde se prolonge entre les campagnes et les villes. Les vainqueurs ont abusé de leur triomphe et se parent avec une provoquante intempérance des dépouilles des vaincus. Au fond de leur cœur, ceux-ci sentent croître une inapaisable rancune. Le clergé refuse de se soumettre. Seuls, les prêtres qui n'ont pas prêté le serment constitutionnel trouvent crédit et respect auprès des populations, Les autres, les *jureurs,* sont tenus par les paysans pour irréparablement avilis. Des églises on a fait des casernes, des salles de club, des magasins à fourrages. Pauvre Vendée devenue un immense désert hanté de visions d'épouvante : maisons incendiées, bestiaux détruits, moissons saccagées, atroces spectacles de femmes souillées et égorgées, d'enfants portés palpitants au bout des baïonnettes comme

(1) *Napoléon et la Vendée*, d'après des documents inédits, par Emile Gabory, un vol. in-16 avec une carte. (Perrin et Cie éditeurs.)

Digitized by Google

aux Herbiers, des vieillards grillés dans des fours comme aux Epesses !

L'infâme loi des otages du 24 Messidor an VII et le système des réquisitions exaspèrent le pays et rendent illusoire toute réconciliation. Les déceptions succédant aux violences, le laboureur néglige son champ et ne fréquente plus les foires bouleversées par le calendrier républicain. Comme si la nature avait fait alliance avec la Révolution, aux bandes de chauffeurs, aux maraudeurs de tout genre sont venus se joindre les loups. Les administrateurs du département s'occupent moins de soulager les populations que de dépecer fructueusement les biens nationaux. La vieille terre fidèle et chrétienne paraît irrésistiblement vouée à la ruine et au désespoir. Pour la troisième fois, la silencieuse foule des gars, piétinée, meurtrie, assoiffée de vengeance, va farouchement courir aux armes.

Des émigrés, des prêtres, des émissaires de toutes sortes prêchent la guerre sainte. Alors s'engage la troisième guerre de Vendée. Les bandes de paysans montrent une audace extraordinaire sous le commandement des nobles Suzannet, d'Autichamp, Frotté, Châtillon, Bourmont, des plébéiens Caillaud et Forestier. Durant quelques heures de nuit, Nantes est prise. Mais l'élan et la cohésion des Blancs se brisent sous l'effort multiple des *colonnes infernales* de Travot. Belle figure de soldat, ce Travot, général de trente-trois ans, plein d'énergie et de vaillance, âme noble, esprit réalisateur. Il mériterait une étude spéciale que M. Emile Gabory nous donnera peut-être quelque jour.

Au pâle firmament de Brumaire va se lever l'étoile de Bonaparte. De ce jour, quelque chose d'incertain et d'hésitant passera dans la marche au combat des paysans. Phénomène nouveau et caractéristique, on les entend crier : « Vive le roi ! Vive Bonaparte ! » Leur instinct de simples fils de la terre leur a montré dans l'homme du coup d'Etat le prochain pacificateur. Une aube confuse d'apaisement éclaire leurs cœurs lassés. Et leur pressentiment se réalise Des conférences s'engagent entre chefs royalistes et républicains. L'abbé Bernier y gagnera une curieuse réputation de diplomate amateur et d'intrigant salutaire. Aux avances des Vendéens le Premier consul répond ainsi qu'ils l'attendent. Il déplore le sang versé pendant dix ans, et, en promettant la paix, condamne nettement les lois révolutionnaires qui ont déchaîné la guerre. Il va jusqu'à dire à l'ambassadeur des royalistes, d'Andigné : « Vous avez très bien fait de vous défendre contre un gouvernement oppresseur... » Quel changement dans les maximes gouvernementales !

Alors va commencer cette action réfléchie, merveilleuse de sens pratique, qui amènera aux pieds de Bonaparte les cœurs vendéens.

Digitized by Google

Ceux-ci ont souffert dans leur foi religieuse : c'est par la foi religieuse qu'il les conquerra. Il ne néglige rien pour leur donner l'impression d'un revirement complet de la politique vis à vis de l'Eglise. Victime du Directoire, le pape Pie VI était mort à Valence dans l'indifférence et le silence des pouvoirs publics. Après six mois d'une sépulture indigne, le Premier consul fait rendre aux restes du pontife les honneurs funèbres et il ordonne de faire distribuer dans toute la Vendée l'arrêté relatif à l'inhumation. Il laisse les prêtres insermentés officier au grand jour et gagner la confiance même des cœurs les plus opposés à la Révolution, dans l'espoir d'assurer la paix et le culte libre. Les prêtres assermentés ne sont reçus dans le giron catholique qu'après amende honorable. Les églises se rouvrent, les fronts se relèvent en toute liberté vers le ciel. De tant de lèvres ferventes à qui l'on a si longtemps interdit la prière monte un reconnaissant hosanna vers le vainqueur de Rivoli et des Pyramides, restaurateur de Dieu. C'est que le soulèvement de la Vendée a tenu à des raisons plus religieuses que dynastiques. Comme le fait remarquer avec une très juste insistance M. Emile Gabory, le retour des prêtres sera le grand levier de la concorde nationale, l'agent supérieur de l'accalmie si ardemment souhaitée.

*
* *

Le Concordat du 16 Juillet 1801, va transformer cette œuvre de tolérance religieuse en une éclatante résurrection du culte. Voici revenus au milieu des actions de grâces populaires la poésie extérieure des offices, la pompe des cérémonies, le déroulement pieux des processions dans les parfums d'encens, et cette voix grave des cloches que Bonaparte, à en croire ses propres paroles, ne peut entendre sans être ému. En leurs âmes naïves et nourries de traditions, les paysans retrouvent avec bonheur les mêmes formes liturgiques qu'avant la Révolution. Condition indispensable pour qu'ils ne nient pas l'identité de leur religion. Et, cependant, un schisme étrange se produit, événement peu connu de notre histoire religieuse nationale. Il a amené en Vendée la formation du groupe séparatiste appelé la *Petite Eglise*. L'étude si complète et si neuve de ce groupe constitue un des chapitres les plus curieux du livre de M. Emile Gabory.

Que fut la Petite Eglise dont les membres adoptèrent aussi les noms de *Dissidents et d'Elus ?* Une sorte de jansénisme provoqué par le Concordat. Telles les âmes pures et sévères de Port-Royal, elle recruta ses premiers adhérents parmi les ministres les plus zélés, les plus brûlants de foi, les plus hautement inattaquables du clergé catholique. M. Emile Gabory explique fort bien le sentiment qui les inspira. « Tous ils avaient souffert un douloureux martyre, plutôt que de prêter le serment à la Constitution civile ; tous, ils

Digitized by Google

avaient, en concordance avec les enseignements de leurs évêques, refusé de se soumettre aux lois schismatiques ; mais leur esprit, durci par la lutte, desséché par la souffrance, ne voulut pas comprendre, lorsque la liberté refleurit, qu'après de si violents bouleversements, au milieu desquels tout un monde s'était écroulé entraînant des fragments énormes de l'édifice façonné par les siècles, des accords nouveaux, des changements de direction, des concessions s'imposaient. Jusque dans ses détails infimes, ils voulaient le maintien impossible d'un ordre de choses à jamais renversé. Le pape leur indiqua l'inéluctable, en signant le Concordat; ils se crurent plus catholiques que le pape et leur prétentieux orgueil, leur vaniteuse conviction de vertu exclusive aboutirent à une scission religieuse sans horizon ».

La lutte ne manqua pas d'âpreté. Dès le début, des prélats français résidant à Londres, adressèrent à leurs grands vicaires une signification officielle pour leur interdire de demeurer en relation avec les concordataires. On vit un ancien évêque de la Rochelle, Mgr de Coucy, qualifier le Concordat de « dérivé de la Constitution civile, catholicisé grossièrement aux dépens de l'honneur et de la justice », et manifester dans tout le Bas-Poitou son activité rebelle. Le cerveau obscurément fidèle et traditionaliste des Jean Chouan est tout préparé pour recueillir cette ivraie. De nombreux prêtres écoutent la voix du faux prophète et recrutent facilement des disciples parmi les paysans qui, en leur droiture naïve, ont peine à comprendre la volte-face de la papauté. Les sectaires fanatiques se multiplient dans le haut Bocage. Des zélateurs infatigables comme les abbés Bénéteau, Doussin et Vigneron propagent par les bourgs la doctrine dissidente. Et voici que les luttes renaissent dans les villages. A quel culte appartiendra l'église paroissiale ? En même temps, l'esprit politique tire parti de l'agitation créée par la Petite Eglise. De nombreux royalistes s'y font affilier. Dans l'Ille-et-Vilaine, les membres de cette secte reçoivent même le nom de *Louisets*, par allusion à Louis XVIII.

A l'Eglise, à l'Etat de sévir le plus promptement possible, en y mettant néanmoins la prudence et la modération indispensables dans un pays qui sort à peine d'une crise épuisante et dont les blessures ne sont pas encore fermées. Bonaparte frappe à la tête et fait emprisonner par le roi d'Espagne, Charles IV, Mgr de Coucy et d'autres prélats anticoncordataires qui, du fond de la péninsule où ils se sont réfugiés, président au schisme nouveau.

Par des propositions avantageuses il cherche à faire rentrer dans le droit chemin les prêtres qui s'en sont écartés. Quand ils persévèrent dans leur erreur, il les arrête. « Dieu les punira dans l'autre monde, écrit-il à Régnier, mais César doit aussi les punir dans celui-ci ». Des brigades volantes leur donnent la chasse, mais le Premier consul devenu l'Empereur a bien recommandé qu'on évite

Digitized by Google

avec eux toute discussion théologique, car ce serait leur fournir l'occasion de se poser en martyrs. De leur côté, les évêques enlèvent aux prêtres dissidents le droit de dire la messe et font fermer leurs églises. Inutiles répression : la foule, obstinée et opiniâtre comme aux jours sombres de la Chouannerie, n'en continue pas moins de suivre les ministres de la Petite Eglise et d'accourir à leurs offices. L'Empire, tant de fois victorieux, ne parviendra pas à maîtriser ce mouvement séparatiste. La Restauration n'y réussira pas davantage, et, jusqu'à nos jours la dissidence vendéenne gardera son temple à Courlay et ses fidèles, rares mais toujours fervents, qui, oublieux de leur origine, persévèreront dans un schisme devenu inexplicable et paradoxal, après la chute du monument concordataire.

Si Bonaparte rencontra cet obstacle imprévu sur le terrain religieux, il sut tourner habilement tous ceux qui auraient pu surgir sur le terrain administratif et politique. Dès l'an VIII, il annonça à la Vendée encore haletante que la Révolution était finie et, avec l'intelligente collaboration du préfet Lefaucheux, il se mit à gouverner par la clémence. A Fontenay-le-Comte, trente prisonniers reconnus coupables de crimes politiques voient s'ouvrir toutes grandes les portes de la maison d'arrêt. Dans ces régions encore dominées par la crainte, où nul ne souhaite de se voir placé en vedette et d'appliquer des lois encore inadaptées, on nomme maires et adjoints des hommes de moralité éprouvée, républicains modérés qui ne se sont pas laissés compromettre dans les événements récents et que des achats de biens nationaux ne désignaient pas à la vindicte publique. L'impôt ne rentre pas. Son refus est presque général. D'ailleurs, les rôles n'existe pas. Le Premier Consul ordonne au préfet une refonte de l'ancien cadastre. Mais, après tant de souffrances et de misères, comment espérer un relèvement économique immédiat ? Il semble que la première parole doive appartenir à l'assistance, au soulagement des maux publics, à la charité. Un arrêté préfectoral de l'an X réorganise les bureaux de bienfaisance. Des hospices se créent ou renaissent, le vagabondage diminue, les maraudeurs pourchassés et las finissent par se laisser enfermer dans des dépôts de mendicité. Moyennant la modeste rançon d'une promesse de fidélité à la Constitution, les émigrés rentrent au pays natal et goûtent la paix au milieu de leurs marais ou de leurs bois enfin retrouvés.

L'exil a usé leur superbe et a triomphé d'un noble entêtement dont ils découvrent enfin la vanité. A l'image des paysans, un hymne de gratitude sort de leur cœur. L'un d'eux, Houllier de Villedieu, meurt de joie en abordant la terre vendéenne. Un autre qui date sa lettre du 14 nivose an VIII « sous le Consulat de Buonaparte Ier », fait gaîment suivre sa signature de ces mots :

Digitized by Google

« citoyen depuis quatre jours ». Peu à peu, ces revenants reprennent possession de leurs héritages. La propriété nobiliaire se reconstitue rapidement. Le Premier consul y aide par des indemnités à certains nobles qu'il désire plus particulièrement s'attacher.

C'est toute la Vendée qui reprend une vie nouvelle, sous un ciel lavé par l'orage, dans une atmosphère purifiée, égale et douce. Les maisons se relèvent de leurs ruines, les terres restées si longtemps en friches s'ensemencent, les prairies entendent de nouveau leurs échos retentir du meuglement des bœufs et du bêlement des moutons. Quelqu'un veille avec sollicitude sur cette renaissance. C'est Napoléon qui, chaque jour, expédie des ordres, prescrit des réformes. Entre les Vendéens et lui une disposition légale semble grosse de périls : c'est cette conscription qui a tant contribué, en même temps que les griefs religieux, à faire prendre aux premiers Chouans la faulx ou le fusil. Il s'agit de montrer de la prudence, d'éviter les précipices qui sèment le chemin. Mais le Premier consul temporise, use de précautions et affiche la modération la plus large en présence de l'effort si considérable qu'il attend des anciens gars de Charette et d'Autichamp. C'est qu'il y a loin, ainsi qu'il le déclarera plus tard, de ne plus se battre contre la République à se battre pour elle. Malgré les menaces et les bruits perfides que les royalistes sèment autour des jeunes gens pour les empêcher de se présenter devant le maire, la conscription de l'an XI n'en réussit pas moins. C'est tout juste si chaque arrondissement laisse échapper une douzaine de réfractaires. En même temps, une belle flamme de patriotisme s'allume parmi les populations de la côte. Dans les îles de Noirmoutier et d'Yeu, elles s'arment vaillamment contre ces Anglais, leurs alliés des guerres civiles. A Noirmoutier, une poignée de braves tient l'amiral Warren en échec et mérite les louanges du Premier consul. Il demande qu'une délégation de « ces braves et bons Français » soit envoyée à Paris. Quelle nouveauté ! Quel changement ! C'est sous les plis du drapeau tricolore qu'il faut chercher maintenant le vieil héroïsme vendéen.

*
* *

Toutefois, des troubles civils pouvaient renaître à la première occasion. A ce pays récemment pacifié et où la lutte avait été facilitée par l'absence de grandes voies stratégiqnes, à ces terres nouvellement défrichées et mises en valeur, un progrès ne pouvait manquer d'être apporté par la création d'une ville au centre du département, d'un chef-lieu administratif et militaire rattaché à toutes les villes de la région par de larges routes découvertes En vain, protestent les vieilles cités, les Sables-d'Olonne, Luçon, jalouses du titre de métropole départementale. Leur situation géographique s'y oppose. C'est une ville entièrement neuve qui doit

Digitized by Google

représenter le cœur de la Vendée moderne. On songea d'abord à Montaigu, à la Chaize-le-Vicomte, à Apremont, à Mareuil. Ce fut le Premier consul lui-même qui, penché sur la carte du département, se décida pour la modeste ville de la Roche-sur-Yon.

On se mit à l'œuvre avec une activité fiévreuse. La préfecture fut, tout d'abord, casée dans de misérables baraques en torchis, et peu à peu sortit de terre une ville dont Napoléon consentit à être le parrain, après en avoir été le père. Peu coquette, peu aimable d'aspect à ses débuts, il faut le reconnaître, cette cité qui se parait du nom éclatant déjà acclamé dans tant de victoires. Ce fut un arrêté préfectoral du 28 août 1804 qui la baptisa Napoléon, Napoléon tout court, car ce n'est que sous le Second Empire qu'elle recevra le nom de Napoléon-Vendée. Elle s'est longtemps ressentie de sa construction hâtive, obtenue aux moindres frais possible, car l'Empereur réitéra à diverses reprises des ordres d'économie. Les monuments s'élevèrent mesquins et sans beauté, évoquant cet aspect de casernes ou de magasins d'administration que le génie militaire désigne sous l'appellation de « modèle général ». Les rues s'allongèrent larges et rectilignes, offrant à l'œil des perspectives pauvres et sans beauté. Les matériaux employés ne se recommandaient ni par l'élégance ni par la solidité. La jeune Napoléon avait l'apparence grise et morne de toute ville fondée par décret et construite par l'administration. Son puissant créateur pouvait tout, sauf le pittoresque que confèrent seuls les caprices du temps et de l'imprévu.

C'était pourtant de cette cité maussade qu'allait partir l'œuvre du relèvement économique et moral de la Vendée. Instruction publique, agriculture, grands travaux, l'Empereur entreprend tout, mène tout, réussit tout. A Saint-Jean-de-Monts, au milieu des marécages mélancoliques et pluvieux, une école secondaire s'ouvre à cinquante élèves admis sur la présentation des maires et entretenus aux frais de l'Etat. L'Empereur veut s'y créer une pépinière de fidèles pour l'avenir et ceux-ci sont passablement effarés et chagrins, lorsque par les *charrauds*, chemins très élevés qui traversent le Marais, une voiture cahotante les débarque dans ce peu attrayant séjour. Des collèges sont rouverts et l'instruction primaire, en attendant mieux, est réorganisée par des moyens de fortune. Des perruquiers, des barbiers, des cultivateurs sont improvisés maîtres d'école et s'en tirent de leur mieux. Même activité pour rendre la vie aux champs et peupler les pâturages de bétail sain et robuste. De Suisse sont envoyées des vaches, d'Espagne des mérinos, d'Egypte et d'Andalousie des chevaux et des étalons. Un joyeux entrain assemble les paysans dans les foires et marchés dispensés de l'observance des dates républicaines et laissés maintenant aux choix du traditionnalisme local. Le Bocage

Digitized by Google

recouvre les trésors de son sol et six millions octroyés par l'Empereur pour l'achèvement des routes permettent la circulation et l'échange de ces richesses restées si longtemps enfouies dans l'oisiveté et l'oubli. Que d'efforts pénibles, de sueurs douloureuses réclament ces routes, demandées le plus souvent aux bras des prisonniers de guerre, Prussiens, Autrichiens, Suédois, Anglais, Russes ! Les Vendéens savent-ils que les voies foulées par leurs troupeaux et leurs humbles carrioles représentent, comme la colonne Vendôme, un monument des victoires de la Grande-Armée ?

Cette Vendée à laquelle il consacrait tant de soins, Napoléon s'était promis de la visiter. Il en aimait les habitants et s'exaltait au récit de leurs exploits héroïques. L'abbé Bernier, qui lui avait fait plusieurs de ces récits, l'avait, plus d'une fois, entendu s'écrier : « Je serais fier d'être Vendéen ». Aussi fut-ce avec une véritable joie qu'en 1808, après avoir à Bayonne arraché à Charles IV sa renonciation au trône d'Espagne, il se mit en route pour le pays des *Géants*. Un triomphe, ce voyage raconté de façon si vivante et détaillée dans le livre de M. Emile Gabory. Nul moment ne pouvait lui être plus propice. L'occupation toute récente de Rome par nos troupes et l'attentat contre le Pape n'étaient pas encore connus des paysans de l'Ouest si attachés à tout ce qui touchait à l'Eglise. Le clergé lui-même les ignorait. En revanche, des combattants, des grandes guerres avec l'Europe, des vétérans d'Italie, d'Egypte, d'Allemagne étaient rentrés dans leurs foyers et y avait apporté l'écho palpitant des victoires. Dans les villages, tout le monde avait plus ou moins feuilleté ces bulletins vivants. Aussi que d'acclamations frénétiques sur le passage du glorieux visiteur et de l'impératrice Joséphine ! Que d'arcs de triomphe, de couronnes de laurier, d'inscriptions dithyrambiques : *Au grand Napoléon, Au libérateur de la Vendée, Au pacificateur du continent, La terre se tut en sa présence.., L'arbitre, le héros, le bienfaiteur du monde !* De tous les points du département les paysans sont accourus dans les villes pour contempler les traits du conquérant. Et lui n'est pas moins curieux de ces anciens guerriers en large chapeau et veste de bure. Il s'y connaît en bravoure et l'apprécie partout où il la trouve. Aussi, un courant de sympathie s'établit-il, d'instinct, entre le maître de l'Europe et les vétérans bocains. Il leur pince l'oreille et leur parle comme à ses grognards.

S'il aperçoit dans la foule une figure plus sauvage éclairée d'une flamme plus sombre, aussitôt il va à l'homme et l'interroge : « Tu as fait la grande guerre ? — Oui, sire, j'étais avec Charette. — Et toi ? demande-t-il à son voisin. — Chasseur de Travot, j'ai combattu pour la République. » Souvent le paysan questionné répond en patois. D'autres fois, sa langue s'embarrasse comme celle du maire de Bessines qui, à Niort, bégaye tour à tour : « Mon empereur, monsieur sire, monsieur l'empereur ». En chemin,

Digitized by Google

Napoléon observe soigneusement la physionomie du pays, les forêts où jadis se réfugiaient les Chouans, les châteaux où ils se retranchaient, les ruines accumulées par sept années de guerre sans merci. Aux Quatre-Chemins, il dit aux gars qui ont quitté leurs broussailles pour venir le voir passer : « C'est donc ici que vous avez battu ceux qui avaient battu tous les autres. »

Il demande que lui soient présentés quelques combattants de l'épique lutte. Parmi eux se trouve une amazone qui, malgré sa jeunesse, a fait plus d'une fois éprouver aux Bleus la vigueur de son bras ou la justesse de son coup de fusil. Elle s'appelle Mlle Regrenil. L'Empereur la félicite de son courage et l'embrasse, aussitôt imité par l'Impératrice. L'assistance frissonne d'enthousiasme, comme s'il avait embrassé la Vendée tout entière. A ce moment, un homme s'avance. « Et vous, monsieur, qui saluez si bas, qui êtes-vous ? demande Napoléon. — Sire, je suis le maire de Sainte-Florence et le frère de Mlle Regrenil. — Que faisiez-vous pendant que votre sœur se battait si bien. — Sire, répond le maire, en se croyant très habile, moi, j'étais neutre. » L'Empereur ne ménage pas les termes de sa réponse : « Neutre, risposte-t-il, neutre ! Alors, vous n'étiez qu'un lâche et un Jean-foutre. »

On voit d'ici l'effet qu'obtint une déclaration aussi carrément formulée. Avec une adroite bonhomie et une sagesse politique pleine d'à-propos, l'impérial visiteur multiplie les reparties opportunes, les marques de bienveillance familière, les gestes généreux. Avec une largesse qui est aussi une habileté, il distribue les dotations, les subventions, les pensions sur sa cassette personnelle, les dons de toutes sortes. Mais les cœurs lui sont acquis d'avance. Pas un de ces vieux fusils qui dorment enfouis au creux de quelque chêne, au sein de quelque hallier touffu, ne sortira de sa cachette pour tirer la balle meurtrière destinée à l'usurpateur. La noblesse elle-même s'unit à l'accueil chaleureux des populations et, parmi les jeunes gens qui, dans les villes visitées, forment une garde d'honneur pour recevoir le souverain, on trouve les plus anciens noms du pays et beaucoup de ceux qu'illustra la Chouannerie.

Dans la lumière d'apothéose qui éclaire ce voyage, un seul point noir fait tâche à l'horizon ; ce sont les mauvaises nouvelles parvenues d'Espagne, l'odieuse capitulation de Baylen qui a laissé comme l'empreinte brûlante d'un fer rouge dans l'âme de Napoléon. A la mairie de Fontenay-le-Comte où il passe une nuit, il met tout le monde en émoi en brisant rageusement un bassin de faïence plein d'eau, en fulminant des paroles furieuses et en arpentant à grands pas nerveux sa chambre inondée. Chacun se demande avec angoisse d'où peut provenir pareil accès d'exaspération. Il arrive de fort-loin, du corps d'armée dont Dupont a lâchement rendu aux Espagnols les armes et les aigles.

Digitized by Google

Fut-ce la même intolérable vision de défaite qui accrut chez l'auguste voyageur, dans la ville à peine née de Napoléon, un nouvel accès d'irritation ? Devant le spectacle de cet embryon de chef-lieu plein de désordre, d'immondices, d'éboulis, en présence de ce vaste chantier creusé de fondrières profondes, parsemé de rares monuments étriqués, traversé de chemins défoncés et fangeux ou patauge une cohue, le parrain de la cité en travail éprouve une impression déplorable et sentait grandir en lui une irritation sourde. La vue des maisons construites tout simplement en pisé le fait particulièrement éclater en exclamations violentes. Arrivé aux casernes provisoires, il mande l'ingénieur en chef Cormier. Puis, d'un geste à la Alexandre le Grand, il tire son épée du fourreau et l'enfonce j'usqu'à la garde dans le mur de torchis, en s'écriant : « J'ai répandu l'or à pleines mains pour édifier des palais. Vous avez construit une ville de boue. Où sont les fonds que vous avez reçus ? Vous êtes indigne de conserver votre poste. » Ces reproches étaient entachés d'injustice, car l'Empereur aurait dû se rappeler qu'il avait chicané sans cesse sur les sommes à envoyer et prêché à outrance l'économie et la rapidité. Sa première colère passée, il sut reconnaître sa part de responsabilité et l'ingénieur Cormier fut envoyé à Tours avec de l'avancement.

*
* *

Tout vibrant de vœux populaires et d'acclamations, ce voyage marque l'apogée de l'astre impérial en Vendée. La politique brutale de Napoléon avec Pie VII, l'arrestation du Saint-Père et sa mise en captivité à Savone, puis à Fontainebleau détacheront de l'aigle irrespectueuse de la colombe mystique bien des âmes pieuses du Bocage et du Marais. La flambée d'enthousiasme qui les a embrasées va s'éteindre. Le nombre des réfractaires augmente. une mauvaise récolte du blé amène, en 1811, de fâcheuses paniques et une agitation hostile au gouvernement. Le désastre de Russie fait relever la tête aux royalistes, rallume les espoirs cachés, ranime les complots défaillants et ramène parmi les chemins encaissés et les haies ombreuses les émissaires des princes. Des prêtres, des nobles, des chefs paysans qui avaient acclamé naguère le restaurateur de l'Eglise, crient sus maintenant au persécuteur du pape et collent la bulle d'excommunication sur les murs des villages. Cependant, lorsqu'il faudra, en 1813 et 1814, organiser la défense nationale, un bel élan de patriotisme secouera la Vendée, et les villes feront assaut de généreux dévouement pour fournir à leurs frais et équiper de toutes pièces des soldats et des chevaux.

Ce loyalisme se maintiendra pendant toute la campagne de France. Même, après le retour de l'île d'Elbe, on le verra reparaître dans toute une partie du département. Napoléon déchu, exilé dans sa souveraineté dérisoire, a emporté avec lui quelques

Digitized by Google

regrets de ces villageois héroïques qui ont, cependant, déchiré autrefois la cartouche pour la cause bourbonienne. En grande partie, les villes ont conservé au César triomphalement reparu la bouche et le cœur fidèles qui l'avaient acclamé lors du voyage de 1808. Etrange surprise! lorsqu'il visita, en 1815, ces populations dont le sang avait coulé pour les siens, le duc d'Angoulême ne trouva pas parmi elles autant de spontanéité et de chaleur. C'est qu'il ne connaissait pas, au même degré incomparable que Napoléon, l'art de gagner le cœur des simples et des humbles. Il ignorait l'intelligente souplesse qui se pare des dehors de l'affection, le mot inoubliable qui fait aimer. On lui reprocha des paroles maladroites, des mesures inopportunes et froissantes, une attitude gênée et gauche jugulée par le respect humain ou par des craintes politiques. Et puis, tandis que les soldats et les officiers en garnison dans le département avaient accueilli l'Empereur par un chœur d'effusions frénétiques, ils se moquèrent de la triste mine du prince, de sa tournure à cheval, de ses yeux rouges. Les cavaliers venus de Fontenay-le-Comte se plaignent que l'Altesse ne leur a pas fait donner une goutte de vin, déchirent leurs rubans blancs, crachent dessus. De leur côté, les libéraux raillent les petites fleurs de lys en argent que le duc d'Angoulême distribue en guise de souvenir et, mettant plaisamment l'antique en calembour, ils décernent à ceux qui les arborent le nom de *Compagnons d'Ulysse*.

Viennent les Cent Jours, Napoléon trouvera une Vendée en grande partie satisfaite du nouvel ordre de choses, témoin cette foule, transportée d'enthousiasme à la nouvelle de son retour, qui s'ameute devant la préfecture de Bourbon-Vendée redevenu Napoléon, pour réclamer à grands cris au sommet du monument, l'érection du drapeau tricolore. A la fin de mars, la plupart des villes envoient des adresses à Napoléon. Parmi les prêtres eux-mêmes, on ne trouve que des oppositions isolées et sans force. Le souvenir des services rendus à l'Eglise par Napoléon dépasse, aux yeux de beaucoup de Vendéens, la malice des attentats contre la papauté. Mais l'occasion est trop bonne pour que les chefs royalistes ne recommencent pas leurs menées. Ils trouvent la plus efficace des aides dans l'annonce d'une guerre prochaine avec les puissances européennes. De nouveau, les réfractaires, les déserteurs, les habitués de la guerre civile se mettent à courir les grandes routes. Le tocsin sonne; on court aux armes pour le service du roi. Mais on est loin des vastes soulèvements populaires de la Révolution. Le plus grand nombre des communes reste dans l'ordre et envoie, bon gré mal gré, ses conscrits à la défense de la patrie, La quatrième guerre de Vendée ne réunit guère que des bandes mal organisées, mal armées, à bout desquelles les généraux Travot et Lamarque viennent sans trop de peine. Des négociations



Digitized by Google

terminent la lutte au moment où elle va cesser d'elle-même, car, pour la seconde fois, Napoléon est tombé. Il n'a engagé que peu d'hommes dans l'Ouest et l'on ne peut adresser avec trop de force à la Vendée le reproche d'avoir aidé à Waterloo.

Ces quinze années de la vie d'un département réputé alors le plus troublé de tous, M. Emile Gabory nous les ressuscite avec un luxe de détails qui laisse néanmoins percevoir la ligne générale des événements et l'orientation d'ensemble des esprits. De pittoresques notations sur la vie locale prêtent au livre un charme intime et familier. Que de noms, rappelés par lui et connus des habitants de la région, il faudrait citer pour donner une exacte idée de l'abondante et méthodique documentation de l'"auteur (1). A l'imitation de Taine, il n'avance jamais un fait d'ordre général sans le faire suivre de plusieurs exemples caractéristiques exposés avec précision et relief. Les récits se recommandent par une exactitude de procès-verbaux, sans en avoir la sécheresse. Un séduisant coloris s'unit chez eux à la fermeté du dessin et à la solidité de la touche. Pour les lecteurs de Vendée, cet ouvrage constitue une vivante et parlante chronique où ils retrouveront, imprimée à chaque page, la vigoureuse trace de leurs ancêtres brutaux et héroïques. A ceux d'ailleurs il apporte une ample moisson de faits peu connus et d'enseignements féconds, en même temps qu'une action dramatique et attachante comme un beau conte. Emouvant dialogue entre un homme de génie et une race obstinée qui se laisse cependant conquérir. Napoléon disait qu'il aurait été fier d'être vendéen. A son tour, quelle fierté pour la Vendée d'avoir occupé aussi étroitement, aussi tendrement, la pensée napoléonienne !

(1) On peut, cependant, relever de rares erreurs de détail dans le livre de M. Emile Gabory. Je pense lui être utile en lui signalant la suivante. Gabriel du Chaffault qui, après avoir longtemps mis son courage au service des Bourbons, s'orienta plus tard vers la gauche et fut surnommé par les patriotes de 1830, le « Lafayette de la Vendée », n'est pas mort en 1831, mais aux derniers jours de 1849 ; il s'était marié non pas deux mais trois fois et avait eu non pas une mais deux filles, ce qui est d'autant plus à signaler que l'une d'elles, la seule qui ait eu une descendance, a repris le nom de son père.

Louis SONOLET.

Digitized by Google

# II

## L'ÉPOPÉE VENDÉENNE

par M. GAUTHEROT

Les faits historiques de la Guerre de Vendée n'ont jamais manqué d'admirateurs, et, même au temps où la foi royaliste semblait près de disparaître, il s'est trouvé une élite pour comprendre et aimer « l'Epopée Vendéenne ».

C'est le titre que M. Gautherot donne à un livre illustré de gravures et d'héliogravures qui vient de paraître chez Mame.

On peut promettre à l'auteur le bénéfice de ce renouveau d'intérêt et de passion qui grandit aujourd'hui autour de cette guerre de résistance à la Révolution. Ils commencent à s'appeler légion ceux qui veulent voir clair dans cette histoire écrite par des adversaires et ne plus en être les dupes.

Aujourd'hui les esprits s'étonnent et ne comprennent plus pourquoi, selon le mot de Chateaubriand : « ceux qui avaient condamné Louis XVI à l'échafaud, appelaient les Vendéens des rebelles. » Il faudra lire ce livre sous cet angle nouveau pour comprendre la Vendée.

Aujourd'hui penser ainsi n'est plus un paradoxe.

En parlant de ceux qui ont fait la contre-révolution, de ceux qui ont reculé d'horreur devant les perspectives ouvertes par la Terreur, un maître historien s'écrie : « C'étaient de véritables grands ancêtres, ceux-là ! » Et ce n'est pas tant à leur héroïsme qu'il rend hommage qu'à leur clairvoyance et à leur raison. Ce qui semblait ne devoir appartenir qu'à des esprits supérieurs, un simple paysan vendéen l'a senti et compris, et pour éviter à son pays la décadence et la mort, il a donné sa vie.

M. Gautherot nous présente, en une série de tableaux, les faits importants de la guerre qui posent un problème et demandent une solution. L'historien ne nous donne pas une histoire de la Vendée, son expérience sait combien les dépouillements complets sont difficiles; il a choisi l'objet de ses expérimentations, et les faits qu'il assemble, il les juge d'après sa philosophie générale. On ne le trouvera ni impassible ni impartial. Il donne à l'histoire une âme qui

Digitized by Google

MADAME DE BULKELEY AU COMBAT DE LA ROCHE-SUR-YON
(26 Août 1793)

(Cliché Mame. *Épopée Vendéenne*)

Digitized by Google

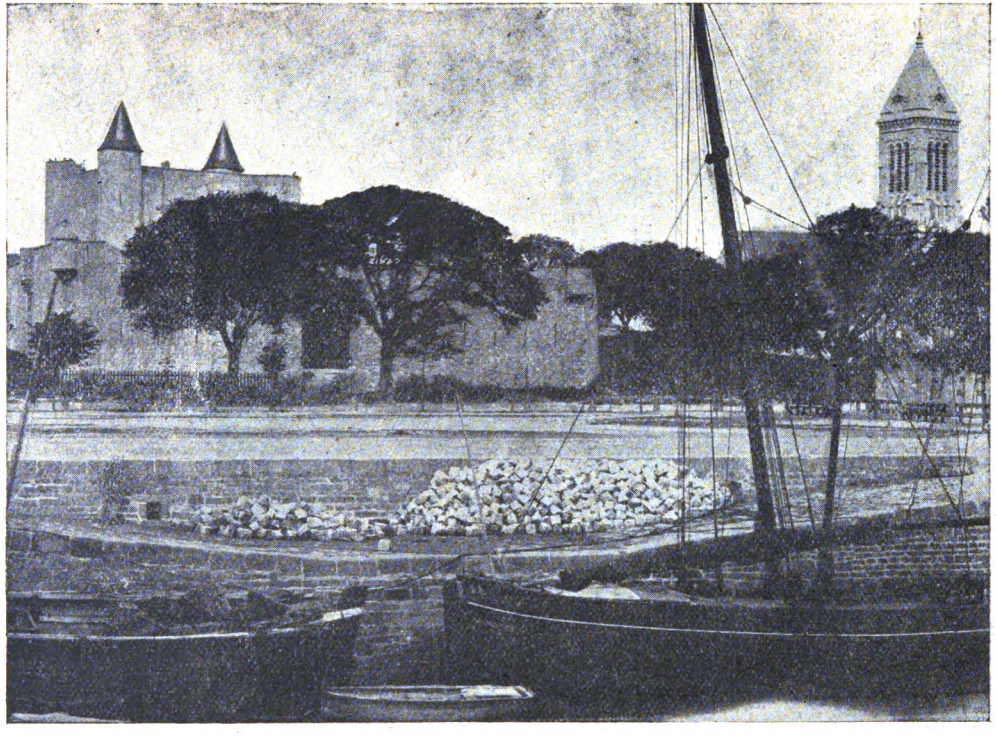

**VUE DU CHATEAU DE NOIRMOUTIER**

C'est dans la douve, à droite de l'entrée du château, que le corps de d'Elbée fut jeté après son exécution.

(Cliché Mame. *Épopée Vendéenne*)

Digitized by Google

s'émeut et qui s'indigne. C'est ce qui fait de *L'Epopée Vendeenne* un beau livre.

Les royalistes y trouveront leur compte, mais quel est le cœur de prêtre qui ne tressaillera pas au récit du martyre de la catholique Vendée?

Un religieux, visitant pour la première fois la Vendée se mettait à genoux sur la terre où tant de sang fut versé, et en baisait la poussière. A Rome, le Père d'Alzon, descendant aux Catacombes de Saint Callixte, prenant une poignée de terre, la portait à sa bouche et le sang jaillissait sur ses lèvres.

Sur ces deux terres sacrées : Rome et Vendée, c'était le même sang de martyrs qui ont souffert les mêmes maux par la même persécution ; ils ont donné leur vie pour la Foi Catholique.

M^is^ D'ELBÉE.

Digitized by Google

Digitized by Google

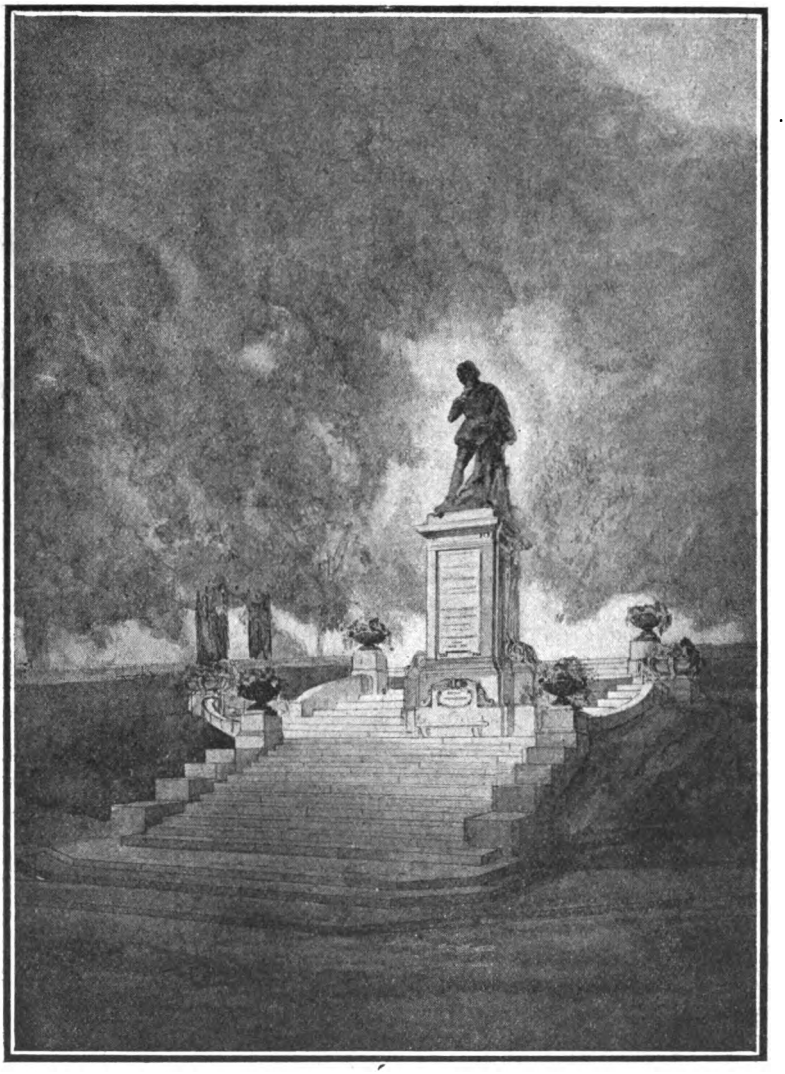

CONCOURS DE LA PLACE VIÈTE

## ESCALIER ET MONUMENT

1er Prix et Exécution

---

MM. Jean LIBAUDIÈRE, Architecte diplômé par le Gouvernement, à La Roche-sur-Yon.

Paul GÉLIS, Architecte, de l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris.

Camille CRENIER, Grand Prix de Rome, Statuaire à Paris.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

**Un monument à François Viète.** — Depuis de longues années, on s'étonnait que François Viète, mathématicien, né à Fontenay-le-Comte, en 1540, mort à Paris en 1603, ne possédât pas un monument destiné à glorifier son nom et à perpétuer son souvenir.

Il joua, en effet, non seulement un grand rôle dans notre ville, mais il occupa, avec la plus grande compétence et la plus haute distinction, les charges les plus en vue de l'Etat, celles qui touchaient à la Couronne.

Les biographies qui lui ont été consacrées nous apprennent que, d'abord avocat dans la capitale du Bas-Poitou, il fut, dans la suite, conseiller au Parlement de Bretagne (1567) puis maître des requêtes de l'Hôtel du Roi (1580). Henri IV le prit comme membre de son Conseil privé.

Mais Viète reste surtout célèbre par la transformation complète qu'il apporta à l'algèbre. Cette science était alors purement arithmétique ; Viète s'en servit dans l'expression des relations entre grandeurs susceptibles de varier d'une manière continue. L'algèbre doit à Viète l'usage des lettres pour représenter des quantités, l'invention des différentes transformations simples qu'on peut faire subir aux équations.

Il fit faire de non moins étonnants progrès à la géométrie et donna aux deux trigonométries leur forme définitive.

L'hommage public, si longtemps différé, va être enfin rendu à cet éminent savant.

Le 30 Octobre, en exécution d'un legs de M. de Mouillebert, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville de Fontenay-le-Comte, le jugement du concours organisé par le Conseil municipal en vue de la reconstruction de l'escalier principal de la place Viète et de l'érection d'un monument à l'illustre mathématicien.

Digitized by Google

Les concurrents, dont plusieurs ont obtenu déjà d'importants succès, étaient au nombre de neuf ; ainsi que le comportait le programme, ils devaient en même temps faire œuvre d'architecte et de sculpteur. Aussi, la plupart des projets ont-ils été exécutés en collaboration, ce qui, étant donné la qualité de certains artistes, a provoqué quelques ensembles d'un grand intérêt artistique.

Le jury, présidé par M. le Maire de Fontenay-le-Comte, était composé du Conseil municipal, auquel on avait adjoint certaines notabilités du pays : MM. Le Roux, sénateur de la Vendée ; Veillat, député de la première circonscription de Fontenay ; le Préfet de la Vendée ; le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte ; Gandriau, conseiller général ; Gourmaud, conseiller d'arrondissement ; G. Guillemet, ancien député ; R. de Fontaines, ancien député ; Normand, président du Tribunal ; de Marolles, colonel du 137e d'infanterie ; Robert du Botneau ; de la Voûte ; Brisson, ancien juge ; R. de Rochebrune ; René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou ;* Joseph Rousse, artiste musicien ; Gambier, notaire à Fontenay-le-Comte ; Filuzeau, architecte de la ville ; Archereau, architecte ; Brochet, architecte ; Couras, professeur de dessin au Collège ; Sacré, professeur du cours municipal de dessin.

Plusieurs membres du jury s'étant excusés, le nombre des votants était de trente-sept.

Aussitôt l'ouverture de la séance, MM. René Vallette et Joseph Rousse ont demandé, en raison de l'importance du concours, que le nombre des projets primés soit de cinq. M. le Maire a répondu que le programme ne mentionnait que trois primes et qu'il était impossible d'en augmenter le nombre.

On vota donc tout d'abord pour la désignation du projet qui sera exécuté. Le projet numéro 8, portant la devise « Trio », obtint le premier prix et l'exécution.

Il est l'œuvre de notre jeune et distingué compatriote M. Jean Libaudière, architecte diplômé par le Gouvernement, à la Roche-sur-Yon, en collaboration avec M. Paul Gélis, élève de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, architecte à Paris, et M. Camille Crenier, sculpteur, grand prix de Rome.

On vota ensuite pour l'attribution du second prix, d'une valeur de 1000 fr. Ce prix fut remporté par le projet numéro 6, portant la devise *Sol Lucet Omnibus*, ayant pour auteur M. Paul Auban, sculpteur, hors concours et membre du jury du Salon des Artistes Français.

Le troisième prix, cinq cents francs, fut décerné au projet numéro 3, portant la devise *Labore et Constantia* et exécuté par le sculpteur vendéen Arthur Guéniot.

Digitized by Google

Nous sommes très heureux de féliciter d'abord MM. Jean Libaudière et Paul Gélis, architectes, qui, tous deux élèves de M. Marcel Lambert, architecte en chef des palais de Versailles et Trianon, ont su mettre à profit les idées puisées dans les grandes perspectives qui encadrent le palais confié à leur maître. Ils ont conçu un ensemble qui, nous en sommes sûrs, sera très apprécié.

Nous tenons également à rendre hommage au talent de M. Camille Crenier, grand prix de Rome, qui, d'ailleurs, s'est depuis longtemps déjà fait estimer dans les milieux artistiques.

Mais, en toute sincérité, nous regrettons que la belle statue d'Arthur Guéniot, d'une exécution si irréprochable, ne soit pas venue couronner l'œuvre architecturale de M. Jean Libaudière.

L'hommage à Viète eût été ainsi, sans que l'art n'y perde rien, beaucoup plus complet, puisque signé par deux de ses compatriotes.

**Découvertes archéologiques.** — Notre savant ami, le comte Raoul de Rochebrune nous a adressé la lettre suivante relatant la découverte faite par lui dans sa fameuse grotte des bords de la Gartempe qui a failli l'ensevelir vivant :

La Court, le 10 Octobre 1913,

Mon cher ami,

« Mes fouilles avaient été très fructueuses ; voilà la troisième année que je fouillais cet abri, j'y ai trouvé deux époques bien distinctes : Les *Moustiers* première époque des cavernes et la dernière la *Magdeleine* ou du Renne caractérisée par la rareté des silex, et les os travaillés qui apparaissent pour la première fois. La première époque, les Moustiers, caractérisée par de gros silex épars, des pointes taillées d'un seul côté pouvant servir de lames et d'énormes grattoirs.

Cette année j'avais tout à fait terminé les fouilles et recueilli de nombreux objets tout à fait intéressants ; des poinçons, des scies, des racloirs à deux bouts, des forets, etc., de très gros silex plats ayant servi à broyer les racines et grains dont ils faisaient leur nourriture ; des percuteurs et quantités de petites pointes en os de renne, des lissoirs, polissoirs, aussi en os de renne pour les peaux ; des aiguilles avec des encoches, ou marques de chasse : bois de renne, quantité énorme de dents de chevaux et de ruminants, une superbe dent de rhinocéros thicorinus, une canine très grosse de lion des cavernes, etc., etc. et deux petits objets en os de forme inédite portés comme suspension, comme ornement ou breloque. J'ai trouvé aussi deux cornets en os creux de renne, des canons de renne servant de boîtes à onguent; il en reste encore au fond de ces boîtes. C'est un onguent fabriqué avec des minéraux colorants pulvérisés, de la sanguine très rouge. Il servait de fard pour enduire certaines parties de la figure ou du corps. Cela a été déjà signalé dans d'autres grottes par les savants.

..... »

Digitized by Google

— A la fin de Septembre, en démolissant les fondations d'un moulin qui s'élevait près de la métairie du Prenan, dans l'ancienne presqu'île du Soullandeau, on a découvert une monnaie romaine que les numismates appellent « grand bronze ». La pièce a 31 millimètres de diamètre. Ses inscriptions sont en partie illisibles, mais l'effigie est en parfait état de conservation. Le savant numismate nantais, M. Paul Soulard, l'attribue sans hésitation à Antonin le Pieux, qui régna de 138 à 161.

Au revers, on voit un foudre entre les lettres S et C, ce qui veut dire : « Senatus Consulto ». « Par ordre du Sénat ». Le foudre est l'insigne de Jupiter. D'après M. Soulard, cette pièce n'est pas signalée dans la série des grands bronzes rares.

La pièce du Soullandeau est entrée dans les collections de l'abbé Grelier.

**Hommage à un vieux journaliste.** — On vient de célébrer à Toulouse, les quatre-vingt-trois ans d'un bon journaliste, fidèle à sa foi et à son roi et que tous les partis respectent, notre excellent doyen, M. Eugène Reynis, qui, depuis tant d'années, fait son œuvre sans être, je crois bien, lauréat d'aucune Association.

Les poètes de son pays, blancs, rouges, bleus ou tricolores, l'ont chanté et sont fiers de se parer de cette verte vieillesse. M. G. Tressenne, secrétaire général des Jeux floraux, lui adressait hier ce quatrain :

Comme mon Canigou, tu te coiffes d'aurore.
Ta verve est d'un poète et ton cœur d'un aïeul,
Et la Gascogne en fleurs éblouit en toi seul
N'es-tu pas, ô Reynis, beau comme un lys d'Isaure ?

Et voilà un vieillard parfaitement heureux. Les Toulousains le saluent, ses confrères l'aiment, M. Etienne de Rességuier — nom cher à la poésie — mainteneur de l'Académie gasconne, chante le vieux journaliste et ses quatre-vingt-trois ans :

Dès l'aube ce matin, dans le ciel de l'automne,
Le soleil amusé rappelle le printemps,
Tandis qu'en carillon, à l'horloge du temps,
Par quatre-vingt-trois fois ton nom joyeux résonne.

Ce chapelet des ans dans l'azur égrené
Symbolise à souhait le charme de ta vie,
Toi qui sus retenir la jeunesse ravie
Et nous faire oublier que tu fus notre aîné.

Digitized by Google

Ce qui prouve que les Académies de province ne sont pas plus ingrates que notre Académie française et savent aussi consacrer par un brin de laurier les labeurs glorieux et les bons exemples.

**Pierre Bibard.** — On a inauguré, cet automne, à la Tessoualle, en pays choletais, un monument à la mémoire de Pierre Bibard, héros des vieilles guerres vendéennes. On disait : « Brave comme Bibard ». Cette inauguration a été l'occasion d'une très belle manifestation catholique et royaliste, au cours de laquelle d'éloquents discours ont été prononcés et de beaux vers lus.

Il sied de citer particulièrement l'émouvant poème de M. l'abbé Elie Barin, ancien curé doyen. Dans cette belle œuvre, l'ampleur de la forme égale la chaleur et l'élévation des sentiments. Nous ne pouvons, à notre grand regret, en citer que quelques strophes :

Voyant ton Dieu proscrit et sa foi chancelante
Tu ne fus pas de ceux dont l'ardeur vacillante
Hésitait à courir au-devant du danger ;
Sitôt que du tocsin l'appel se fit entendre,
Soldat du Christ, soldat du Roi, sans plus attendre,
Tu fus debout pour les venger.

Qu'importent les honneurs ? tu n'y prétendais guère...
Humble officier parmi les chefs de la grand'guerre
Tu trouvais à les suivre un mérite assez grand ;
Mais du moins tu savais te hausser à leur taille ;
Et l'on était certain dans les jours de bataille
De te trouver au premier rang.

Sublime légion qu'aucun effort n'arrête,
La Rochejaquelein, Bonchamp, Stofflet, Charette,
Cathelineau, Lescure, et d'Elbée et Talmont,
Et vous, tous les héros de la grande épopée,
Défilez en faisant le salut de l'épée
A celui que nous acclamons.

.... Ne reculant jamais quand le péril approche,
Tu fus de ces héros sans peur et sans reproche
Qui projettent sur nous leur suprême grandeur ;
Et c'est cette beauté superbe de la race
Dont je me plais, Bibard, à saluer la trace
Dans ton incomparable ardeur.

Et quel est donc le choc où d'un courage insigne
Ton bras toujours vaillant n'a pas donné le signe ?
De ton âme partout rayonnait la chaleur :
Si bien qu'à contempler ton entrain si fidèle,
En toi tes compagnons saluaient le modèle
De la force et de la valeur.

Digitized by Google

Combien tu m'apparais beau sous tes meurtrissures,
Quand le corps tailladé de plus de vingt blessures,
Aux champs de Fontenay tu tombais en héros ;
Que tes vainqueurs jaloux d'un si hautain courage,
Contre toi lâchement assouvissaient leur rage,
Soldats transformés en bourreaux !

— Avec nous, disaient-ils, sers donc la République —
Mais j'entends aussitôt ta voix qui leur réplique,
Superbe de dédain, le geste méprisant :
« Quelle horreur ! moi, céder à ce qu'on me propose !
J'aimerais mieux plutôt que de trahir ma cause,
Dix fois qu'on m'écorchât vivant ».

Et ces sbires sans cœur que ton refus outrage,
Pour se venger alors t'enlèvent avec rage
Tes habits que le sang avait collés sur toi ;
Puis souffrant, presque nu, miné par la faiblesse,
Sous un garde brutal plusieurs jours on te laisse
Sans ressource au fond d'un vieux toit.

Mais ton cœur ulcéré se ferme à la vengeance ;
— La marque du chrétien, n'est-ce pas l'indulgence —
Et quand les Vendéens viennent te secourir,
Toi, pour toute faveur et l'âme au ciel ravie,
Tu veux — noble rançon — qu'on accorde la vie
A ceux qui t'ont fait tant souffrir.

Et puisant dans la foi la grandeur surhumaine,
Pour prouver que l'amour est plus fort que la haine,
Au farouche gardien de ton geste étonné :
« Sache au moins, disais-tu, sache donc reconnaître
Qu'au nom et pour l'amour de Jésus-Christ mon maître,
Aujourd'hui je t'ai pardonné ».

A ce pardon chrétien si noble l'on t'acclame ;
Les chefs et les soldats admirent ta grande âme
Et Stofflet dans tes bras se jette frémissant ;
« Non, je ne voudrais pas, ô Vendéen mon frère,
» Que tu n'eusses pas fait ce que tu viens de faire
» Au prix d'un verre de mon sang. »

— **Le professeur Lucas-Championnière**, qui vient de succomber subitement au cours d'une séance de l'Institut, était né avec un nom déjà célèbre auquel il aura ajouté un nouvel éclat.

Fils et neveu de deux hommes dont les travaux honorèrent la médecine et la jurisprudence, il était le petit-fils de l'un des officiers généraux les plus distingués de l'armée de Charette, Pierre-Suzanne Lucas-Championnière, qui mourut en 1828, député de la Loire-Inférieure.

La bravoure généreuse, l'esprit de justice et de bonne foi, la science

Digitized by Google

modeste et la sagacité profonde de Pierre-Suzanne Lucas-Championnière sont restés légendaires en Vendée.

Cet officier de « partisans » fut un véritable héros des guerres de l'Ouest.

Et, sur ces guerres, sur leurs « partisans », il a laissé des *Mémoires manuscrits* pleins de révélations curieuses qui éclaireraient d'un jour inattendu l'idéal des chouans de la Révolution.

**La Vendée aux petites Expositions d'Art.** — A la galerie Devambez, à Paris, la Société des Amis de l'Eau-forte a organisé présentement une exposition de gravures, où la Vendée est représentée par *Un enterrement en Vendée*, de M. Auguste Lepère, et par plusieurs œuvres de notre distingué compatriote et ami, M. Marcel Fleury, les *Maisons de la Place Dauphine et le Pont-Neuf* et *Dans le quartier des Gobelins*.

**Bénédiction de cloches.** — Une magnifique cérémonie a eu lieu en l'église Notre-Dame des Sables-d'Olonne, à l'occasion de la bénédiction de deux cloches et d'un gros bourdon, dûs à la générosité du vénéré archiprêtre, Mgr Robert du Botneau.

L'église décorée avec le goût le plus parfait était comble.

M. l'abbé Poirier, vicaire général, délégué par Mgr l'Evêque de Luçon, procéda à la bénédiction des trois cloches. M. le Doyen de Saint-Gilles, assisté de MM. les abbés David, faisant fonctions de diacre et de sous-diacre, célébra la Sainte-Messe. Une allocution d'une belle envolée fut prononcée par M. le chanoine Martin, supérieur des Missionnaires diocésains. La maîtrise exécuta d'une façon remarquable le chant grégorien et la cantate.

Au premier rang de l'assistance étaient les parrains et les marraines : Mmes Remaud, de Lépinay et Veillon de Boismartin ; MM. Léveillé, avoué ; Remaud, ancien avoué et Letard, pharmacien.

A la fin de cette impressionnante cérémonie, on fit sonner les nouvelles cloches, dont chacune révèle la perfection du travail accompli par le célèbe fondeur M. Bollée.

A midi, un banquet familial réunissait, autour de Mgr Robert du Botneau, le délégué de Mgr l'Evêque, les membres du Conseil curial, les anciens vicaires de la paroisse, le clergé des Sables et diverses notabilités de la Vendée et de la ville. On entendit successivement M. Léveillé, M. l'abbé Cantin, professeur au Grand Séminaire, M. l'abbé Barbeau, M. Bazire, M. l'Archiprêtre et M. l'abbé Poirier, qui s'exprimèrent en termes délicats et élevés.

Digitized by Google

**Le nouvel archiprêtre de Notre-Dame de Paris.** — C'est M. l'abbé, Delaage curé de Saint-Louis-en-l'Ile — un compatriote — qui remplace M. l'abbé Pousset, comme archiprêtre de Notre-Dame. Agé de soixante ans, l'abbé Delaage, ordonné prêtre en 1877, occupait la cure de Saint-Louis depuis 1900. Prêtre éminent et excellent administrateur, c'est là pour lui un avancement mérité. Cet avancement consiste non pas tant en l'importance plus grande du nombre des fidèles de sa nouvelle paroisse puisque Saint-Louis-en-l'Ile comprend 10,000 âmes et Notre-Dame 6,800 seulement — c'est la plus petite paroisse de Paris — mais en la prééminence des fonctions : l'archiprêtré de la cathédrale étant plus considérable qu'une simple cure. M. Delaage faisait partie déjà du chapitre de Notre-Dame, ayant été nommé chanoine honoraire en 1890 par le cardinal Richard, qui professait pour lui une grande sympathie.

**Une nouvelle Eglise en Vendée.** — Le 17 Novembre 1913, M. l'abbé Poirier, vicaire général, délégué de Mgr l'Evêque de Luçon, a béni la première pierre de l'Eglise Saint-Pierre, qui va s'élever aux Sables-d'Olonne, dans le quartier du Bout-de-Ville et de la Rudelière.

Cette Eglise sera en partie construite avec les pierres de la Chapelle de l'ancien Séminaire, victime de la Loi de Séparation.

**Le Prix Goncourt.** — Le prix de l'Académie Goncourt vient d'être attribué à M. Marc Elder, un Nantais, pour son très beau livre *Le Peuple de la Mer*, dramatique peinture des mœurs des marins de Noirmoutier.

**Doctorat en droit.** — Notre excellent confrère et ami Me Lévrier, avocat au barreau de Fontenay-le-Comte, a soutenu le 27 Novembre dernier, devant la Faculté de droit de Poitiers, sa thèse de doctorat ès-sciences juridiques.

Me Lévrier, qui avait choisi comme sujet une *Etude sur le vagabondage spécial*, a obtenu la mention assez bien.

Nos meilleurs compliments.

**Nos compatriotes médecins.** — Dans la liste des docteurs en médecine reçus pendant l'année scolaire 1912-1913, que publie la *Gazette des Hôpitaux*, nous relevons les noms de 6 de nos compatriotes. Ce sont : MM. Louis-Dominique Donnat, né à la Châtaigneraie ; René Gambier, né à Fontenay-le-Comte ; Astélie-Vincent-Esprit-Raoul Gaubert, né à la Roche-sur-Yon ; André-Louis Guillemet, né à Fontenay-le-Comte ; Pascal-André-Jules Guinaudeau, né à Velluire ; Gaston-Jean-Octave Ességuinot, né à Challans.

Digitized by Google

**Nos collaborateurs.** — M. Léon Dubreuil s'est vu décerner un prix de mille francs par l'Académie des Sciences morales et politiques pour son volume : *La Vente des Biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord.*

**La magnifique collection d'armes anciennes** de notre ami le comte Raoul de Rochebrune, vient de s'enrichir de deux rares et superbes pièces : une dague et un petit estoc du XIVe siècle.

La première a été trouvée naguère dans la Vienne, près le pont de Lussac-les-Châteaux ; la deuxième provient du Gué-de-Velluire (Vendée).

**Décoration pontificale.** — Le Souverain Pontife, par un Bref du 15 Novembre dernier, a daigné conférer le titre de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, à M. Charles Gallet, avocat à la Roche-sur-Yon, fondateur et premier président de l'Union régionale de la Jeunesse caholique de l'Ouest.

**Le château de la Contrie.** — La Cour d'appel de Rennes, réformant le jugement du Tribunal civil de Nantes, vient de déclarer que le château de la Contrie est bien la propriété de M. Joseph de Charette.

**Concours littéraire.** — La *Section littéraire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Rochelle* met au concours pour 1915 la composition d'une anthologie saintongeaise et aunisienne.

Dans ce recueil seront seules admises à figurer les œuvres exclusivement françaises des poètes de terroir nés ou domiciliés dans les limites de ces anciennes provinces. De courtes notices donneront sur chacun d'eux et sur leurs œuvres les renseignements biographiques et bibliographiques les plus essentiels.

Un premier prix de 250 francs, un deuxième prix de 50 francs et des mentions seront décernés aux auteurs des meilleurs recueils.

**Les Kernevel à Noirmoutier.** — Le 27 Août, ancienne salle du Patronage, les frères Kernevel ont vivement intéressé une assez nombreuse assistance par une grande *Soirée Bretonne.* Le lendemain à 3 heures, au Bois de la Chaize, sous le magnifique berceau d'ombrages de la Grande-Lande, gracieusement prêté par Mademoiselle de Janssen, les artistes ont donné une grande *Vesprée bretonne.*

**A la Société des Antiquaires de l'Ouest.** — A la séance du 16 Octobre, notre ami Charbonneau-Lassay, a signalé la découverte

Digitized by Google

faite près du château de la Cacaudière, commune de Thouarsais-Bouildroux, par M. René Vallette, de substructions Gallo-Romaines, où des briques à rebords sont employées comme claveaux de voûtes.

— A la même séance, M. Chauvet a fait part d'une nouvelle hypothèse sur l'origine des énigmatiques amas de cendres de Nalliers, où furent découverts tant de précieux vestiges de l'époque Gallo-Romaine.

— A la Revue du Bas-Poitou, nous sommes heureux de souhaiter la plus cordiale bienvenue à notre excellent collaborateur et ami L. Charbonneau-Lassay, qui a partir de ce jour, devient le dévoué et précieux secrétaire de rédaction de la *Revue du Bas-Poitou*.

## A NOS ABONNÉS

*Nous prions nos abonnés de joindre à chaque demande de changement d'adresse la somme de* **0 fr. 50** *en timbres poste pour couvrir les frais nécessités par ces changements.*

*G.-A. JOURDE, Bordeaux.*

Digitized by Google

# CARNET MONDAIN

## MARIAGES

En l'Eglise Saint-Pierre-de-Chaillot, à Paris, a été célébré le mariage du comte François d'ELBÉE, lieutenant au 17e chasseurs à cheval, petit-fils de M. Hoskier, consul général de Danemark, fils du colonel marquis et de la marquise d'Elbée, avec Mlle Alix du CHAYLA, fille de M. Pierre du Chayla et de Madame née de La Sizeranne.

Les témoins étaient, pour le marié : le général comte de Guitaut, commandant le 19e chasseurs, son oncle, et le lieutenant-colonel Arrault, du 17e chasseurs ; pour la mariée : M. Paul du Chayla et le comte de La Sizeranne, ses oncles.

## FIANÇAILLES

Nous apprenons les fiançailles de M. Maurice de GAZEAU, fils de M. René de Gazeau, et de Madame née d'Estrée, décédée, avec Mademoiselle Marie-Laurence de LAVRIGNAIS, fille du sympathique député de la 2e circonscription de la Roche-sur-Yon, et de Madame de Lavrignais, née Gourraud de la Proustière.

## NAISSANCES

Madame Roger Treuttel a heureusement mis au monde, le 15 Août 1913, à Parthenay, un fils qui a reçu au baptême le prénom de Jehan.

## MONDANITÉS

A l'occasion du retour de noce du marquis et de la marquise Jean de LESPINAY, il y a eu, paraît-il, au château de la Mouée, plusieurs belles réceptions.



Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

Madame JEAN-EVANGÉLISTE STOERK, née CÉCILE LAUX, décédée à la Garnache, le 12 Août 1913, dans sa 83e année.

A Madame Henri de Moussac, sa fille et à M. de Moussac, son gendre, nous offrons nos bien sincères condoléances.

— Mademoiselle CAROLINE DE FONTAINES, décédée à Fontenay-le-Comte, à l'âge de 77 ans, le 12 Octobre 1913.

Mademoiselle de Fontaines, qui vivait très simplement dans notre ville, aimait à faire le bien avec une discrétion qui l'honorait ; les œuvres catholiques et les pauvres perdent en elle une insigne bienfaitrice.

Nos respectueuses condoléances aux familles Möller et de Fontaines.

— M. ALFRED LARÈRE, oncle de notre distingué compatriote et ami, l'habile statuaire Arthur Guéniot, décédé à Dinan, le 13 Octobre 1913, dans sa 73e année.

— Madame la comtesse DE RORTHAYS, née DE MONTAIGNAC DE CHAUVANCE, décédée le 14 Octobre 1913, dans sa 68e année, au château de la Rochette.

Ses obsèques ont eu lieu le 18 Octobre, en l'Eglise de Beaulieu-sous-la Roche, au milieu d'une très nombreuse assistance.

Cette mort met en deuil les familles de Rorthays, de Montaignac, Merveilleux du Vignaux, de la Salmonnière, etc., auxquelles nous offrons nos respectueuses condoléances.

— Le 16 Octobre 1913, ont été célébrées, en l'Eglise Saint-Pierre-de Chauvigny, au milieu d'une très nombreuse assistance, les obsèques de M. CHARLES TRANCHANT, ancien conseiller d'Etat, ancien conseiller général de la Vienne, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre de Notre-Dame de la Conception de Portugal.

Promu archiviste paléographe le 8 Avril 1850, M. Tranchant fut

Digitized by Google

président de la Compagnie des Messageries maritimes, administrateur des mines de la Loire, membre du Conseil de l'Ecole des Sciences politiques, secrétaire d'administration au ministère de la Justice, conseiller d'Etat, membre du Conseil général du département de la Seine, du Conseil municipal de la ville de Paris, vice-président de la section économique et sociale du Comité des travaux historiques et scientifiques au ministère de l'Instruction publique, président de la Société de Législation comparée, de la Société de l'Ecole des Chartes, de la Société de l'histoire de Paris, membre du Conseil de la Société d'histoire diplomatique, président de la Société des amis des monuments parisiens.

A l'issue de la messe, M. le curé de Saint-Pierre, faisant exception à l'usage ordinaire de l'Eglise, a évoqué, en termes choisis, le souvenir de l'homme public intègre, du Chauvinois bienfaisant et du chrétien édifiant que fut le défunt.

Avaient été délégués aux obsèques par les bureaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de la Société des archives historiques du Poitou : MM. Alfred Richard, archiviste honoraire de la Vienne, ancien président des Antiquaires de l'Ouest et président des Archives historiques du Poitou ; Eugène Audinet, professeur de droit à l'Université d'Aix ; Jules Robuchon et Emile Ginot, ancien président de la Société des Antiquaires.

Après la cérémonie, le corps a été conduit à la gare pour être dirigé sur Paris.

Le clergé ayant dit, devant le cercueil, les dernières prières, M. Emile Ginot a rendu un éloquent et délicat hommage à la haute personnalité que fut M. Charles Tranchant.

— M. Frédéric GRENON, le doyen des typographes fontenaisiens, est décédé subitement en Octobre dernier.

C'était le 12e enfant de Jean Grenon qui, accusé en 1832 d'avoir pris part à l'échaufourée légitimiste en qualité de lieutenant-trésorier de l'armée royale, fut arrêté et emprisonné pendant 3 mois.

— Madame de GUENYVEAU, née des REGAUD, décédée à Paris, fin Octobre.

Elle était la tante des comtes de Guenyveau et Wallet, auxquels nous offrons nos sincères condoléances.

— Le 31 Octobre, ont eu lieu les obsèques de Madame Marguerite MIGNEN, épouse de M. Gustave JUTARD, receveur de l'enregistrement à Saint-Georges-sur-Loire et fille de notre savant collègue M. le

Digitized by Google

docteur Mignen, enlevée prématurément à l'affection des siens, à l'âge de 31 ans.

Une foule considérable accompagnait la dépouille mortelle de Madame Jutard jusqu'à sa dernière demeure.

Puisse cette marque de sympathie, de nombreux amis venus un peu de tous côtés, être un adoucissement à la douleur cruelle des siens.

En cette triste circonstance, nous renouvelons aux familles Jutard, Mignen et Métay, l'assurance de notre douloureuse sympathie.

— Notre excellent confrère HENRI MAZEREAU, secrétaire de la rédaction du *Gaulois*, est décédé le 3 Novembre à la suite d'une courte maladie, laissant dans la presse tout entière d'unanimes regrets.

A la suite de la cérémonie religieuse qui a eu lieu à la Trinité, trois discours prononcés par MM. Gaston Jollivet, Armand Schiller et Arthur Meyer, ont célébré les mérites et qualités du regretté défunt.

M. Mazereau était d'origine poitevine.

— M. JOSEPH DE TALODE DU GRAIL, décédé le 4 Novembre 1913, au château de Jovyac, dans l'Ardèche, à l'âge de 78 ans.

Homme de devoir, chrétien fervent et royaliste fidèle, il fut sa vie durant, le généreux bienfaiteur des œuvres catholiques et des pauvres.

Nous adressons à sa famille nos nouvelles et respectueuses condoléances.

— M. LÉON PHILOUZE, décédé à Angers, dans sa 10e année, le 4 Novembre 1913.

Nous prions notre très cher ami Léon Philouze, rédacteur en chef du *Maine-et-Loire* et Madame Philouze de croire à la part bien sincère et bien vive que nous prenons au nouveau et cruel deuil qui les frappe.

— M. FRANÇOIS-BENJAMIN BOISDÉ, ancien notaire, ancien président du Conseil de fabrique du Boupère, décédé à la Noue, de Vendrennes, le 8 Novembre 1913, dans sa 68e année.

Nos plus vives condoléances à sa famille et particulièrement au Docteur et à Mme Robert.

— M. LÉON BARRAU, décédé à Nantes, le 17 Novembre 1913, à l'âge de 52 ans.

Nous prions son frère, notre bon collaborateur et ami Auguste Barrau et toute sa famille, d'agréer l'expression de nos plus douloureuses sympathies.

Digitized by Google

— M. AMÉDÉE VOLLANT, ancien conseiller général de la Vendée, ancien maire de Longèves, décédé le 21 Novembre, dans sa demeure du Puy-Bernier, à l'âge de 81 ans.

Au cimetière, M. le docteur Audé, ami du regretté défunt, en a fait l'éloge en termes éloquemment émus.

Nos sincères condoléances aux familles Raud et Gaudineau.

— Monsieur AUGUSTE-MARIE-LOUIS RANSILLIAT, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, décédé au Mans, le 22 Novembre 1913, dans sa 70e année.

Nos bien sincéres condoléances à MM. et MMmes Félix Maslin et Louis Maingueneau.

— Mademoiselle MARIE-ANTOINETTE TOURNERRE, décédée le 25 Novembre 1913, à Paris, à l'âge de 62 ans.

Nous adressons à son neveu, notre distingué compatriote et confrère, Edouard Vendéen, nos plus vives condoléances.

— Monsieur CHARLES-EMILE TRAVERS, commandeur de Saint Grégoire-le-Grand, et directeur honoraire de la Société Française d'Archéologie, membre de nombreuses Sociétés savantes, décédé à Caen, à l'âge de 73 ans, le 28 Novembre 1913.

— Madame ALINE-MARIE BRY, veuve de Monsieur PAUL-HENRI TURPAULT, décédée le 29 Novembre 1913, à Cholet, dans sa 66e année.

Cette mort met en deuil les familles Turpault, Perreau, Taudière, Reverdy, etc., auxquelles nous adressons nos plus vives condoléances.

— M. l'abbé EDOUARD MEUNIER, décédé le 1er Décembre, aux Epesses, où il s'était retiré après avoir été successivement curé de Bessay, de Saint-Michel-en-l'Herm et de Breuil-Barret.

— M. l'abbé BERTET, curé de Saint-Etienne-du-Bois, décédé le 4 Décembre 1913, à l'âge de 42 ans, victime de son dévouement sacerdotal.

— Monsieur CHARLES-LOUIS-JULES-ARTHUR SAVIN DE LARCLAUSE, chef d'escadron de cavalerie breveté en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Dijon, le 9 Décembre 1913, à l'âge de 57 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 15 Décembre, en l'église Saint-Jean de Fontenay.

Digitized by Google

Au cimetière, M. le commandant Maupetit a fait un éloquent éloge du regretté défunt, qui fut notre bon camarade et le fidèle abonné de cette *Revue*.

Le commandant de Larclause, était non seulement un excellent soldat, mais aussi un fin lettré. Il laisse un *Historique du 12e Dragons*, publié chez Gouraud, à Fontenay, et une *Etude sur les Guerres de la Vendée*, encore inachevée.

Nous adressons à sa famille nos plus vives condoléances.

— Nous enregistrons également la mort de M. BIENVENU, ancien conseiller général, ancien député de la Vendée, décédé à Lille dans sa soixante-dix-neuvième année.

— Enfin, la *Semaine Catholique* annonce la mort de Mgr GUICHARD, évêque de Toron et vicaire apostolique de Kouytchéou.

Le regretté défunt était né à Bois-de-Céné, le 18 novembre 1841, ordonné prêtre le 17 Décembre 1864, il était parti le 15 Février suivant pour les missions. Il était évêque depuis 1884.

A l'occasion de sa vingt-cinquième année d'épiscopat, il avait été nommé par le Saint-Père assistant au trône pontifical.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

Au travers du vieux Poitiers. — Continuant la série de ses études artistiques sur notre pays d'Ouest, M. Marcel Fleury consacre au Vieux Poitiers une suite d'eaux-fortes originales singulièrement remarquables par leur pittoresque sobre et vivant, et dont la publication, qu'on annonce prochaine, intéressera et les amateurs d'art et les collectionneurs de documents relatifs à notre ancienne province.

Le vieil escalier du Palais de Justice de Poitiers.

Fixés dans une vision rapide, vieilles rues, maisons branlantes, nobles églises, palais comtal, hôtels de belle allure, types populaires, tout cela — qui est de l'histoire écrite par la pierre, évoquée par l'artiste — bravera mieux désormais les injures du temps et l'oubli ou l'indifférence des hommes

Digitized by Google

trop souvent complices du vandalisme administratif ou privé.

C'est à ce titre que nous parlons ici d'une œuvre toute locale, dont l'auteur n'a guère besoin d'être mis en vedette chez nous, puisque nous apprécions tous son talent souple, si incisif et personnel.

L'auteur du *Grand escalier de marbre de l'Opéra*, du *Porche intérieur de Saint-Germain-l'Auxerrois*, de l'*Hôtel Lebrun*, du poétique *Jardin de Saint-Sulpice sous la neige*, ne se contente pas des succès que consacre chaque salon, et que viennent corroborer les achats officiels. Il donne aussi une large part de son temps à l'étude des sujets locaux ; c'est à son goût de la tradition que nous devons la *Bretagne*, *Châteaux et logis vendéens*, le *Cloître de l'Abbaye de la Grainetière*, une série d'eaux-fortes toutes récentes sur les *Sables-d'Olonne*, et combien d'autres...

L. de la CHANONIE.

Ajoutons à cet éloge si mérité de notre collaborateur de la Chanonie, que le nouvel Album de notre ami Fleury sera précédé d'une exquise préface de M. Emile Ginot, le très érudit conservateur de la Bibliothèque municipale de Poitiers, que nous publions d'autre part.

— Notre éminent collaborateur, M. le comte Bégouen nous a aimablement offert son savant travail sur une *Nouvelle Grotte à gravures dans l'Ariège*, la *Caverne du Tuc d'Andoubert*, lu au Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique ; et l'étude qu'il a publiée en collaboration avec l'abbé Breuil dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Toulouse* (1912-1913), sur les Peintures et Gravures préhistoriques dans les Grottes du Mas d'Azil.

— Notre ami, le bon poète docteur Gaston, déjà maintes fois couronné pour ses jolies poésies, vient de recevoir le 4e prix au concours du Caveau stéphanois, à Saint-Etienne, pour la charmante pièce de vers que voici :

FEMMES DE FRANCE

Je vous bénis femmes de France,
Pour le sourire de vos yeux,
Pour les mots de sainte espérance
Murmurés à nos petits fieux.

Là-bas, sous un soleil de flammes,
Sans maman pour les caresser,
Nos petits fieux trouvent vos âmes
Pour s'y blottir, pour s'y bercer.

Digitized by Google

Et c'est pour eux que de vos lèvres
S'égrène la vieille chanson
Qui semble effeuiller sur leurs fièvres
Les fleurs qu'on aime à la maison.

Et dans l'oubli de leur souffrance,
En cueillant les fleurs de chez nous,
Ils croient que c'est encor la France,
Nobles Françaises, grâce à vous.

Ils croient que c'est encor la lande,
Où l'on rêve main dans la main ;
Qu'elle est là, tout près, la mer grande,
Sage aujourd'hui, folle demain.

Ils croient que c'est encor la terre,
Les vieux champs où trima l'aïeul,
Où chaque motte a son mystère,
Où chaque gerbe a son orgueil !

.....

Je vous bénis au nom des mères,
Vous qui redonnez à nos gas,
Nos yeux, nos âmes, nos prières
Et la douce France, là-bas !

Dr GASTON,
à Vairé.

— Sous ce titre : LA ROCHELLE, SON ATELIER MONÉTAIRE, SES MONNAIES (1215-1836), notre compatriote, M. Charles Roy, qui est, on le sait, un savant numismate, vient de publier (La Rochelle, Noël Texier. Extrait des *Mémoires de la Commission des Arts*, grand in-8° 1913), une étude très précieusement documentée sur la monnaie à la Rochelle.

Dans la liste des changeurs de monnaies au XVIIIe siècle, nous trouvons les indications suivantes qui intéressent le Bas-Poitou :

Les Sables-d'Olonne. — Jean-Louis Leriche.
Luçon. — François Clagnon.
Fontenay-le-Comte. — Gerbeau.
La Châtaigneraie. — Bellot.

— Notre confrère et ami M. Louis Sonolet, poursuit avec le comte Fleury, la publication d'un remarquable ouvrage sur la *Société du Second Empire*. Le troisième volume, d'un très vivant intérêt, embrasse les années 1863 à 1867.

Digitized by Google

— Notre excellent collaborateur et ami, L. de la Chanonie, demande dans le *Vendéen de Paris*, de novembre 1913, que l'un des grands bâtiments de nos escadres futures porte le nom de notre vieille province *Poitou*.

Nous nous associons pleinement à cette patriotique pensée.

— De notre bien cher et éminent ami Charles Foley, un nouveau et captivant roman : *On tue dans l'Ombre*, de la collection des *Romans mystérieux*. (Tallandier, Paris, 3 fr. 50).

— Reçu de M. Gabillaud, l'érudit instituteur de Moulins, (Deux-Sèvres) :

*La station Gallo-Romaine de la Barbinière*, commune de Moulins (Deux-Sèvres). Extrait du *Bulletin archéologique* de 1912.

La *Blandinière et note sur l'Histoire régionale du Protestantisme*. (Extrait du *Pays d'Ouest*).

— M. l'abbé L. Rousseau a commencé dans le *Messager de la Vendée*, du 2 Novembre 1913, la publication de *Promenades en Vendée*. (Les voies romaines de la Vallée de la Sèvre).

— Dans le *Bulletin* paroissial de Fontenay « En Avant » M. Louis Brochet, publie les intéressantes Chroniques des paroisses Notre-Dame et Saint-Jean.

— De notre distingué collaborateur M. A. Vélasque : *Une administration révolutionnaire inconnue. — La Commission civile et administrative et les Colonnes infernales*. (Extrait du *Bulletin de la Société Académique* de la Loire-Inférieure, de l'année 1913. (Nantes, Mellinet, 1913, in-8° de 54 pages).

A signaler également :

Les *Mayençais en Vendée*, par M. Chaperon. (*Revue de Bretagne*, Août 1913 et suivants).

Les *Vendéens au Mans en 1793*, par M. de Lantivy. (*Revue historique du Maine*, Mars 1913).

Les *Vendéens morts à Sainte-Croix du Mans en 1793-1794*, par l'abbé Calendini. (*Revue historique du Maine*, Juillet 1913).

— Le grand éditeur parisien Eugène Figuière, qui publiait, il y a quelques années, la première œuvre, un roman de notre compatriote

Digitized by Google

M. Adrien Guyard, avocat à la Roche-sur-Yon, vient de faire paraître du même auteur, une comédie en un acte : *Les Caprices de Suzanne.*

— Notre excellent collaborateur et ami, Alain de Goué, dont l'érudition est toujours si sûrement documentée, a réuni en brochure, sous ce titre *Monographie de Saint-Sulpice-le-Verdon.* (Luçon, Bideaux, 1913), les très intéressantes pages de Chroniques paroissiales qu'il avait précédemment fait paraître dans les *Archives du diocèse de Luçon.*

— Parmi les nombreux et sympathiques ouvrages nouveaux qu'a fait paraître la maison Mame, à l'occasion des étrennes, citons : L'*Epopée Vendéenne,* par M. Gustave Gautherot, ouvrage passionnant et splendidement illustré dont notre excellent ami, le général marquis d'Elbée, donne d'autre part un magistral compte-rendu.

— Notre jeune et vaillant compatriote, M. Pierre de Maynard, fils du baron Henri de Maynard, et actuellement officier d'Infanterie de Marine à Madagascar, a publié dans l'*Afrique Libre* (nnméro du 30 Septembre 1913), de très intéressantes notes ethnographiques sur les régions du Kouango et de la Bangui.

Romans. — Notre excellent confrère et collaborateur, M. Jean Mauclère, vient de publier dans la collection des Romans populaires (Paris, 5, rue Bayard), le très charmant roman qui lui a valu un prix de 3000 fr. au concours de la *Bonne Presse,* et qui a pour titre: *La Terre qui pleure.*

Les pensées on sont des plus élevées, l'intérêt captivant et le style parfait.

Rectifications. — Sur la foi d'un renseignement qu'on nous dit erronné, nous avions annoncé l'apparition prochaine, chez l'éditeur Bernard Grasset, à Paris, du tome II des études de notre compatriote L. Puiroux, sur le *Second Empire Romain germanique.*

M. Puiroux nous prie de rectifier cette annonce et de dire qu'il n'a encore fait choix d'aucun éditeur. Dont acte.

R. de Thiverçay.

Digitized by Google

# LIVRES NOUVEAUX

## OFFERTS A « LA REVUE »

L'*Action Française et la Religion Catholique* de Charles MAURRAS, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 3 fr. 50.

*La Fausse Etoile,* roman de Léon DAUDET. Paris, Fasquelle, 1913, 3 fr. 50.

*Faites un Roi, sinon faites la Paix,* par Marcel SEMBAT. Paris, Figuier, 3 fr. 50.

*Les Grands Hommes de l'Eglise du* XIX^e^ *Siècle. — Charette et les Zouaves pontificaux,* par Paul DEVIGNE. Préface du Cardinal de Cabrières. Paris, librairie des Saints-Pères, 1913. Prix : 2 fr.

*Les Kadourques,* avec une lettre de Maurice Barrès et une préface de Beaurepaire-Froment, par Francis MARATUECH. Paris, Sansot, 1913, Prix : 3 fr. 50.

*L'Epopée Vendéenne,* par M. G. GAUTHEROT, illustré de nombreuses gravures. Tours, Mame 1913. Prix : 20 fr.

*Napoléon et la Vendée,* d'après des documents inédits. par Emile GABORY. Paris, Perrin, 5e.

L'*Oiseau de France,*, roman de L. de KERGUY. Paris, Bernard-Grasset, 3 fr. 50.

*Les dernières fleurs de Lys,* par CHOISEUL-GOUFFIER. Paris, Emile Paul, 1913, 3 fr. 50.

*Une Société secrète, émule de la Communauté du Saint-Sacrement. — L'AA de Toulouse,* aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, par le comte BÉGOUEN. Paris, Picard, 1913.

*Tableau des Eglises rurales qui s'écroulent,* par Maurice BARRÈS. Paris, de Gigord, 1913, 0 fr. 25.

*Les Hommes de demain,* par René BAZIN. Paris, de Gigord, 1913. 0 fr. 25.

*Les Jeunes d'aujourd'hui,* par Henri REVERDY. Paris, de Gigord, 1913. 0 fr. 25.

*Les Origines et la Doctrine de l'Action Française,* par Léon de MONTESQUIOU. Paris, bureaux de l'A. F., 17, rue Caumartin, 0 fr. 15.

Digitized by Google

*Manuel de l'Electeur français. — Inscriptions électorales, Elections Municipales,* par Henry MOINECOURT, Avocat à la Cour d'Appel de Lyon. Ouvrage mis au courant de la législation et de la jurisprudence les plus récentes.

En vente à la librairie Desclée, de Brouwer et Cie, 41 rue de Metz, Lille; 30, rue Saint-Sulpice, Paris; 5, Rue Victor-Hugo, Lyon, 16, rue Grignan, Marseille.

L'opuscule, avec le supplément, se vend : 0 fr. 50 l'exemplaire, 40 fr. le cent. — Le supplément se vend séparément : 0 fr. 10 l'exemplaire, 8 fr. le cent.

La *REVUE DU BAS-POITOU*
adresse ses meilleurs vœux de Nouvel An à tous ses dévoués Collaborateurs et ses fidèles Abonnés

31 Décembre 1913.

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE DU BAS-POITOU

ANNÉE 1913

## TABLE DES MATIÈRES

### I

### TEXTE


I. — *Un émissaire de M. de Charette (1793-1795). — M. de la Robrie* (suite et fin, par M. le lieutenant-colonel marquis D'ELBÉE . . . . . 1

II. — *Archéologie Vendéenne. — Une belle arme préhistorique et bas-poitevine, la Hache-Marteau de Soullans*, par M. L. CHARBONNEAU-LASSAY . . . . 9

III. — *A propos de la cause de Béatification des Martyrs Vendéens*, par M. A. DE GOUÉ . . . . . 12

IV. — *Les Municipalités Sablaises de 1749 à 1790* (suite), par M. Guy COLLINEAU . . . . . 26

V. — *Poésie. — La Chambre du Pied* (légende), par M. Omer SAGNES . . . . . 35

VI. — *Le Comité royaliste de Palluau. — Abandon de Légé* 6-9 Mai 1793, (suite) par M. WAITZEN-NECKER . . . . . 40

VII. — *Les Prisons de Nantes sous la Terreur. — La Prison de l'entrepôt des Cafés*, par M. A. VELASQUE 51

VIII. — *Une Légende pascale Vendéenne*, par M. René BAZIN . . . . . 55

IX. — *Nos Morts*, par M. René VALLETTE. . . . . 59

X. — *La Vie littéraire, — Trois villes saintes* (d'Emile Bauman), par M. PAYEN DE LA GARANDERIE. — *La Terre Poitevine*, poème d'Albert Hennequin, préface d'Henry Cormeau, par M. Francis EON 62

XI. — *Livres nouveaux*, par ZZZ. . . . . 73

XII. — *Mélusine*, légende musicale en un acte, poème de MM. Blanpain de Saint-Mars et H. Aucher, musique de M. Louis Maingueneau, par M. Joseph ROUSSE. . . . . 80

XIII. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY. . . . . 86

XIV. — *Saint-Jacques et ses Pélerins dans la Légende et le Folk-Lore*, par M. Emile GINOT. . . . . 111


Digitized by Google

XV. — *Napoléon Ier et la Vendée. — L'affaire des Plombs*, par M. E. Gaborit . . . . . 127
XVI. — *Jean-Baptiste-Rousseau, sieur de l'Isle, capitaine garde-côtes de l'Isle de Bouin. — Journal de son premier voyage à Paris en 1757*, par M. Léon Dubreuil . . . . . 135
XVII. — *Les vieilles abbayes du Bas-Poitou. — La Grainetière*, par M. L. de la Chanonie . . . . . 151
XVIII. — *Vision d'Antan*, poésie, par Mme Noël Bazan. . . 157
XIX. — *Notes pour servir à l'Histoire de Soullans*, par M. Jehan de la Chesnaye . . . . . 159
XX. — *Archéologie Vendéenne. — A propos des gravures sur Rochers de la petite Métairie, commune de la Pommeraie-sur-Sèvre*, par M. Gabillaud. . . 173
XXI. — *Croquis poitevins*, par M. le vicomte d'Aldin. . . 175
XXII. — *La commune de Noirmoutier pendant la Révolution. — Prisons et Prisonniers* (suite), par M. L. Troussier . . . . . 177
XXIII. — *L'affaire de la Proustière. — Documents inédits*, (suite), par M. l'abbé A.-D. Poirier. . . . . 187
XXIV. — *La Vendée au Salon*, par L. de la Chanonie . . . 196
XXV. — *Livres nouveaux*, par MM. A. de Chateaubriant, P. Payen de la Garanderie et R. V . . . . . 203
XXVI. — *Chroniques*, par R. de Thiverçay. . . . . 209
XXVII. — *Les Mémoires de Madame de la Rochejaquelein et de M. de Barante*, par M. l'abbé Uzureau . . . 227
XXVIII. — *Châteaux de Vendée. — Le château de Talmont*, par M. Jean Mauclère. . . . . 241
XXIX. — *Les Municipalités sablaises* (1749-1790) (suite), par M. Guy Collineau . . . . . 249
XXX. — *Le Comité Royaliste de Palluau. — Abandon de Légé, 6-9 Mai 1793* (suite), par M. Waitzen-Necker . . . . . 255
XXXI. — *Le Folk-Lore à l'Abbaye de la Grainetière*, par M. L. Charbonneau-Lassay. . . . . 264
XXXII. — *Muses Vendéennes. — Soir d'Automne*, poésie, par M. A. Métay . . . . . 268
XXXIII. — *En Vendée Militaire. — Le Cimetière des Martyrs d'Izernay*, canton de Cholet, par M. l'abbé Uzureau. . . . . 269
XXXIV. — *Croquis Poitevins*, par M. le vicomte d'Aldin . . 275

Digitized by Google

XXXV. — *Le Livre d'or de la Vendée. — Essai d'un Martyrologe Vendéen de la Révolution* (suite), par M. R. VALLETTE . . . . . 281

XXXVI. — *Les grands cétacés en Bas-Poitou*, par M. l'abbé A. BARAUD . . . . . 290

XXXVII. — *Livres nouveaux*, par MM. A. DE GOUÉ et Jehan DE LA CHESNAYE . . . . . 295

XXXVIII. — *Chroniques*, par R. DE THIVERÇAY . . . . . 301

XXXIX. — *Les Mémoires de Madame de la Rochejaquelein et de M. de Barante*, par M. l'abbé UZUREAU (suite et fin) . . . . . 320

XL. — *Jean-Baptiste Rousseau, sieur de l'Isle, capitaine garde-côte de l'Isle de Bouin. — Journal de son premier voyage à Paris en 1757*, par M. Léon DUBREUIL (suite) . . . . . 329

XLI. — *L'Enigme de Saint-Michel-en-l'Herm*, par M. Paul VILLAIN, ingénieur . . . . . 341

XLII. — *A propos de son Centenaire.* — Lettres de Louis Veuillot à un instituteur vendéen . . . . . 364

XLIII. — *La Hotte de simples*, poèsies, par M. Albert HENNEQUIN . . . . . 371

XLIV. — *Une lettre inédite de Henri IV à un seigneur du Bas-Poitou, Jehan de Soussay de la Guichardière*, par M. Joseph de GOUÉ . . . . . 375

XLV. — *Les Généraux de la Ire République en Vendée.* — Lettre d'un officier en garnison aux Sables en 1795, communiquée par M. le Sous-Intendant S. GIGON . . . . . 380

XLVI. — *Au travers du Vieux Poitiers* (préface). par M. Emile GINOT . . . . . 383

XLVII. — *La Vie littéraire. — Napoléon et la Vendée*, de M. Emile Gabory, par M. Louis SONOLET ; *L'Epopée Vendéenne*, de M. Gautherot, par le lieutenant-colonel marquis D'ELBÉE . . . . . 389

XLVIII. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY . . . . . 405

Digitized by Google

## II

## GRAVURES

I. — *La Hache-Marteau de Soullans*, d'après dessin de M. CHARBONNEAU-LASSAY. . . . . 10
II. — *Le cloître de l'abbaye de la Grainetière*, d'après eau-forte de M. Marcel FLEURY . . . . . 153
III. — *Pêcheuses de Coquillages*, d'après gravure de M. A. LEPÈRE . . . . . 172
IV. — *L'Heure mauve*, tableau de M. ROUSSEAU-DECELLE. . . . . 196
V. — *L'Hôtel Le Brun*, d'après eau-forte de M. Marcel FLEURY . . . . . 200
VI. — *Saint François d'Assise*, par M. A. GUÉNIOT . . . 202
VII. — *Les chantiers de construction « aux Sables »*, d'après un croquis inédit de M. Marcel FLEURY. 212
VIII. — *Ruines du vieux Château de Talmont*. . . . . 241
IX. — *Chapelle du Cimetière des Martyrs d'Izernay*. . . 274
X. — *Le Sorcier* (Croquis maraîchin), de M. MILCENDEAU. . . . . 298
XI. — *Le Sacré-Cœur porté par Charette* (cliché Mame, l'*Épopée Vendéenne*), hors texte.
XII. — *Vue du Vieux Château de Noirmoutier* (idem). 402
XIII. — *Madame de Bulkeley au combat de la Roche-sur-Yon* (idem) . . . . . 403
XIV. — *Le monument à François Viète*, par MM. LIBAUDIÈRE, GELIS et CRENIER, (hors texte).
XV. — *Le vieil escalier du Palais de Justice de Poitiers*, d'après une eau-forte de M. Marcel FLEURY. . 421

*Le Directeur-Gérant :* RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICAL

Digitized by Google

PERIODICAL

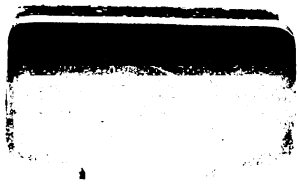

Digitized by Google

Digitized by Google